This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49946 1

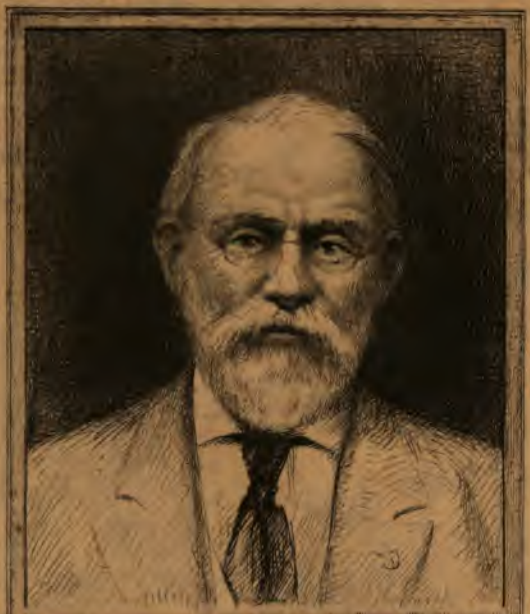

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

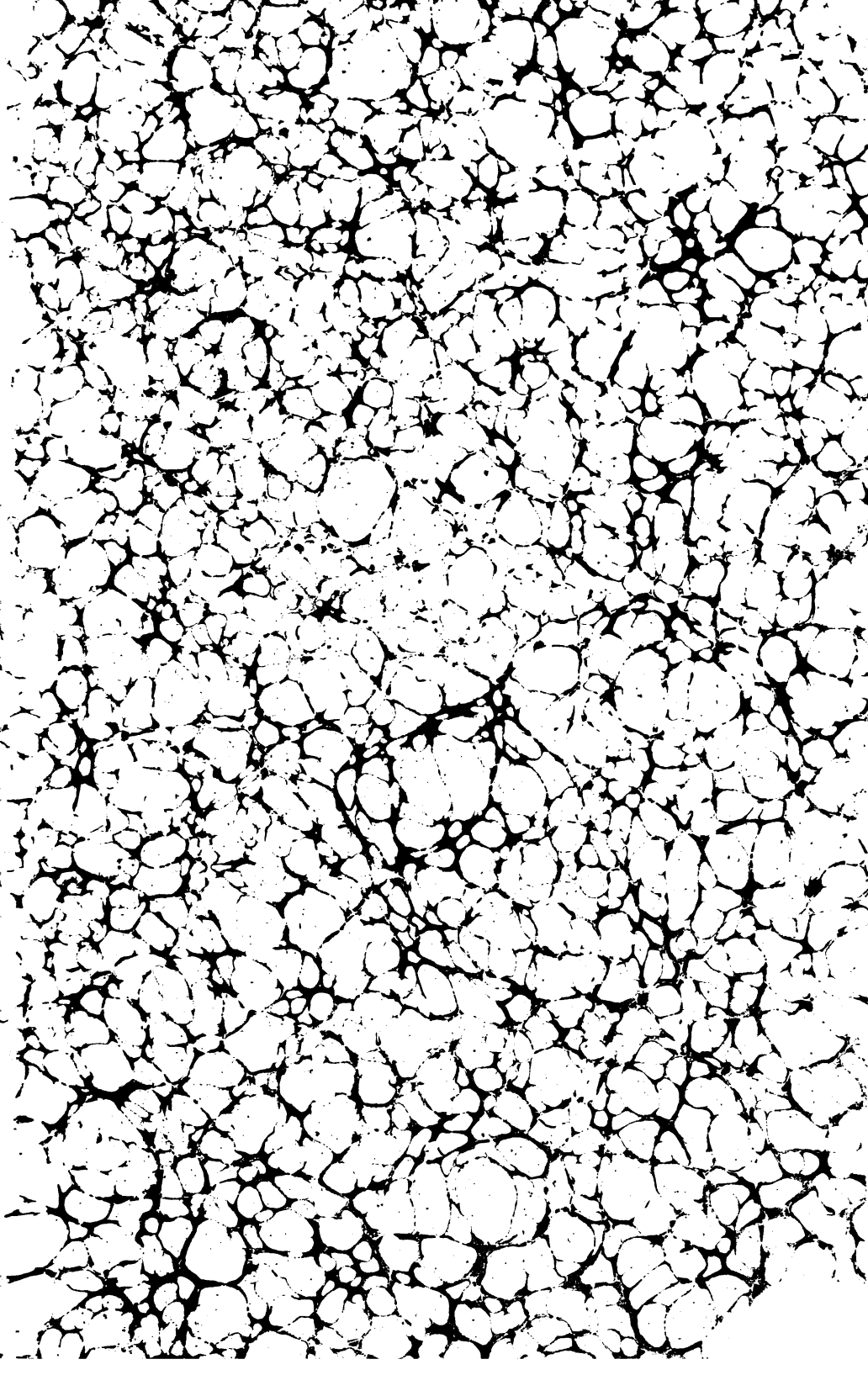

DC
611
.B241
R4

REVUE DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE & d'Anjou

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

TRENTIÈME ANNÉE

SIXIÈME SÉRIE. — TOME X
(TOME LX DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1886. — DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4

1886

Dunning
Nijhoff
2-25-27.
13603

ÉLOGE HISTORIQUE

DE DOM LOBINEAU

Prononcé à Saint-Jacut le 3 mai 1886.

MONSEIGNEUR [1],
MESSIEURS,

Il y a aujourd'hui cent cinquante-neuf ans, presque jour pour jour, mourait à Saint-Jacut un grand serviteur de la Bretagne.

Alors, sur cette île rocheuse battue des vents et des flots, s'élevait entre mer et ciel une vénérable abbaye, dont l'origine remontait aux premiers temps de la nation bretonne armoricaine, et qui avait pour parure une belle église gothique. Sous les voûtes de ce vieux sanctuaire, le grand serviteur de la Bretagne mort à Saint-Jacut en 1727 vint élire son dernier domicile, dormir son dernier sommeil, et pendant plus de soixante ans son nom, inscrit sur une des dalles de ce temple, y reçut l'hommage des Bretons.

Puis un jour, l'asile qui abritait cette tombe, l'antique monastère qui depuis douze siècles soutenait sans fléchir l'assaut des tempêtes marines, tomba sous une tempête d'un autre genre. La Révolution de 1793 supprima l'abbaye, rasa l'église, viola les sépultures, brisa les dalles tumulaires, jeta aux chiens les os des morts.

Les restes du grand serviteur de la Bretagne couché sous l'une de ces dalles, qu'en fit cette tempête ? On l'ignora longtemps. Enfin, il y a une vingtaine d'années, dans le sol du jardin qui occupe au-

1. Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

jourd'hui la place de l'église abbatiale, grâce à un hasard, on les retrouva avec un fragment de cercueil portant le nom du personnage auquel ils avaient appartenu. Un second hasard — aussi déplorable que le premier était heureux — les fit disparaître presque immédiatement et de telle sorte qu'il est maintenant à tout jamais impossible de les reconnaître. On sait seulement que, tirés de leur place primitive, ils furent transportés et inhumés dans la partie du cimetière paroissial de Saint-Jacut où s'élève le monument devant lequel nous sommes rassemblés.

Pendant que l'on avait perdu la trace de la dépouille mortelle de ce grand serviteur de la Bretagne, sa dépouille intellectuelle, si l'on peut ainsi parler, — c'est-à-dire son nom et son œuvre — subissait une fortune analogue. Car il n'avait pas seulement élevé en l'honneur de sa race un monument grandiose ; il avait déterré, préparé, amené à pied d'œuvre d'immenses matériaux, pour le continuer, l'achever, le perfectionner.

Lui mort, un homme vint qui s'empara de ces matériaux, les employa ou les empila tellement quellement, badigeonna en teinte grise l'édifice historique construit par son devancier, y plaqua en tête, en queue, deux nouveaux pavillons dont le premier d'un goût atroce, et inscrivit bravement son nom seul au fronton du monument. Quand on demandait : — De qui est la grande *Histoire de Bretagne,* ce vaste et précieux dépôt des annales et des archives bretonnes édifié par les doctes fils de saint Benoît ? — C'est l'Histoire de *dom Morice !* — Telle était naguère, vous le savez, Messieurs, l'invariable réponse.

Depuis une vingtaine d'années, grâce aux recherches, aux discussions de l'Association Bretonne, grâce aussi un peu — permettez-moi de le croire, Messieurs, — grâce aux réclamations pressantes, incessantes, de celui qui a l'honneur de parler devant vous, dom Morice a été tout doucement remis à sa place, qui n'est même pas la seconde, et la première a été rendue au légitime propriétaire, à ce grand serviteur de la Bretagne qui dort depuis plus d'un siècle et demi dans la terre sablonneuse de Saint-Jacut.

Mais cette réparation, pour être complète, il fallait la consacrer par un monument public, qui fît luire au grand jour, aux yeux de tous, ce nom trop longtemps laissé dans l'ombre et le vengeât avec éclat d'un injuste oubli.

Ce monument, que j'ai longtemps appelé de mes vœux, de mes trop faibles efforts, le voici enfin, Messieurs. Nous le devons au cœur généreux, si élevé et si breton, de l'évêque qui porte dignement aujourd'hui la double houlette des Tudual et des Brieuc, dont il étend les bienfaits sur les beaux et pittoresques rivages de la baie de l'Arguenon. Ce monument, il est digne de son objet, il n'est pas banal. Son double caractère éclate à la première vue : il est celtique et il est chrétien. Menhir crucifère, rappelant aussi les *lec'hs* ou stèles funéraires des anciens Bretons du VIe au IXe siècle, son inscription dit à tous, dira toujours le nom de notre grand historien : c'est la *Croix de Dom Lobineau !*

Appelé par la bienveillance de Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc à m'associer à cette œuvre de réparation, je n'ai pu, malgré mon insuffisance, résister à cet appel. Toutefois je ne retracerai pas ici, Messieurs, la biographie de dom Lobineau, ce serait un peu long. Je me bornerai à mettre en relief le caractère de son œuvre, la nature et l'importance du service rendu par lui à notre mère la Bretagne.

I

Je ne sais trop dans quelle mesure peut être vrai ce dicton banal, souvent répété, passé presque en proverbe : « Heureux les peuples qui n'ont point d'histoire. » S'il s'agissait seulement d'histoire militaire, soit : la guerre a beau être glorieuse, elle est, même pour les vainqueurs, un tel fléau que, si la chose était possible, tout le monde s'en passerait de grand cœur. Mais dans la vie d'une nation, dans l'histoire par conséquent, il y a, grâce à Dieu, autre chose que la guerre : il y a la religion, les lois, les lettres, les arts,

les sciences, l'industrie, l'agriculture, le commerce, la navigation, etc. Un peuple qui n'aurait ni histoire religieuse ou judiciaire, ni histoire littéraire et artistique, ni histoire industrielle, etc., serait donc ou un peuple sans religion et sans lois, sans lettres ni arts, sans sciences, sans industrie, etc., ou un peuple si peu soucieux de son passé que chaque génération vivrait exclusivement pour elle-même, au jour le jour, sans garder nulle trace de l'existence, de l'expérience des générations antérieures ; ou enfin ce ne pourrait être qu'une nation fraîche éclose sans aucun passé : en tout cas, triste nation.

Car la valeur, la grandeur de l'homme sur terre dans l'ordre naturel, c'est que chaque individu, si faible, si frêle, si caduc, si passager qu'il soit, est cependant autre chose qu'un grain de poussière, jouet méprisable des vents ; c'est un anneau dans une chaîne, dans la famille, dans la tribu, dans la province, dans la race. Il est et il se sent solidaire non pas seulement de ses contemporains, mais de ses devanciers et aussi de ses descendants et successeurs. Par cette solidarité il jouit, dans tous les ordres de l'activité humaine, du patrimoine commun de la race ; il a sa part dans toutes les tristesses, mais aussi dans toutes les joies et dans toutes les gloires de la nation. Le sentiment de cette solidarité, ce n'est autre chose que le sentiment national, véritable générateur du patriotisme. Plus le sentiment national est fort, plus le patriotisme est vif, c'est-à-dire plus puissant est l'amour de la patrie, plus généreux le dévouement de chacun de ses fils.

Mais ce sentiment de la solidarité nationale ne peut naître et se fortifier que par la connaissance de la nation et de son existence antérieure, de son passé et de son présent, de sa tradition et de sa destinée ; il se développe d'autant plus que cette connaissance est plus complète et que la génération présente peut mieux apprécier la gloire, la vertu, la grandeur de celles qui l'ont précédée.

Et qui lui apprendra cela ? L'histoire, l'histoire seule ! L'histoire est donc, à la lettre, la science patriotique par excellence.

Aussi, quoi qu'on en puisse dire, ces peuples heureux qui n'ont

point d'histoire sont, je crois, encore à naître. Aux époques primitives de la civilisation, quand on manque de moyens ou d'attention suffisante pour recueillir les éléments de l'histoire, les peuples qui n'en ont point s'en donnent une par l'imagination ; autour de quelques noms douteux, de quelques faits mal connus dont le souvenir a surnagé par hasard à l'état rudimentaire, on brode des fables, des aventures merveilleuses. Les bardes les mettent en vers, les chantent sur la harpe ou sur la rote, ils sont alors les seuls historiens : et même lorsque leur harpe s'est tue, quand on met leurs chants en prose, longtemps encore l'histoire qu'ils ont inventée reste en possession de la croyance générale de la nation.

Enfin, avec les progrès de la science et de la civilisation arrive l'âge de la critique historique, c'est-à-dire, du jugement, du raisonnement, de la recherche rationnelle du vrai appliquée à l'histoire, par l'examen des témoignages, des actes, des documents authentiques qui gardent fidèlement empreinte l'image et la mémoire du passé. Il est rare d'ailleurs que la vérité, quand on veut bien la chercher avec persévérance et prendre la peine de la scruter, de la fouiller, de la dégager sous toutes ses faces, il est rare que la vérité historique ne soit pas plus curieuse, plus originale, plus pittoresque, plus intéressante que toutes les fables ; en tout cas de beaucoup est-elle et plus honorable et plus glorieuse, puisque c'est — la vérité !

Il est évident aussi, Messieurs, que l'homme ou les hommes qui vouent leur vie, qui dépensent leur existence, leur force, leur âme, à rechercher péniblement, un à un, les linéaments de la physionomie nationale, puis à les rapprocher, à les replacer dans l'ordre vrai et réel où ils se sont développés successivement, de façon à restituer, dans sa vérité sévère et sainte, l'image sacrée de la patrie, n'est-il pas évident que ces hommes rendent à leurs compatriotes, à leur pays, un service de premier ordre, et que leurs noms doivent être — immédiatement au-dessous de ceux des héros et des saints — inscrits sur le livre d'or, sur le grand livre de la dette nationale, mais de celle-là qui n'est jamais acquittée et que chacune des générations successives doit payer avec le cœur?

Hé bien, Messieurs, c'est cette image qu'ont présentée aux Bretons, c'est ce service de premier ordre que leur ont rendu dom Lobineau et les moines Bénédictins ses confrères, associés à sa grande entreprise.

II

L'histoire bardique, l'histoire légendaire, merveilleuse et fabuleuse, avait pendant bien longtemps bercé la race bretonne. Rappelons seulement les noms de ceux qui la prirent flottante dans la tradition orale, dans les poèmes et dans les contes populaires, pour la fixer par écrit : Nennius au IXe siècle, Geofroi de Monmouth au XIIe, sans parler de quelques intermédiaires moins saisissables. Et dans cette histoire bardique, l'Armorique avait sa large part : vous connaissez tous, Messieurs, notre Pharamond de Bretagne, prétendu fondateur du royaume brito-armoricain, le terrible Conan Mériadec et son interminable dynastie, dont nos annales, il y a un demi-siècle, n'étaient pas encore débarrassées, et à laquelle, mieux qu'à celle du roi de Mycènes, pourrait s'appliquer l'imprécation du poète satirique :

Race de Mériadec, qui ne finit jamais !

De très bonne heure cependant (dès 1394) se produisit un premier essai d'histoire de Bretagne; il eut pour auteur un clerc, probablement un chanoine de Saint-Brieuc: c'est un amalgame étrange de fables légendaires et de documents authentiques; c'est plus qu'une simple compilation, il y a déjà des observations, des remarques, des essais de conciliation entre les témoignages discordants ; en un mot, l'intention bien évidente de tirer de tout cela un corps d'annales suivies, embrassant l'histoire entière des Bretons d'Armorique.

En 1480, un autre chanoine, Pierre Le Baud, trésorier de la

collégiale de Vitré, présente au sire de Châteaugiron la première rédaction (encore inédite) de son *Histoire de Bretagne :* œuvre très pittoresque, très soignée au point de vue de la forme littéraire. Une quinzaine d'années plus tard, sur la demande d'Anne de Bretagne, Le Baud a le courage de refondre son œuvre ; ici la forme le préoccupe moins que le fond, il recherche avec plus de soin les documents, il indique partout les sources ; s'il n'expulse pas entièrement les notions fabuleuses, il en réduit de beaucoup la place et l'importance, et donne le pas très visiblement aux témoignages authentiques. On a remarqué qu'il est le premier chroniqueur citant comme autorité les mémoires de Joinville[1]. En un mot, pour son époque, il montre un sens critique très notable.

Avec Alain Bouchart (1514), qui suit Le Baud de très près, nous retombons lourdement dans la légende. Bouchart, qui était légiste, secrétaire du Duc, adore les fables et les prend de toutes mains ; mais que ne lui passerait-on pas pour sa langue naïve, où vibre vigoureusement le sentiment breton ?

Bertrand d'Argentré (1582), le sénéchal de Rennes, le grand jurisconsulte, est un écrivain de race, d'un style nerveux, puissant, qui burine fortement sa pensée. Il a beaucoup des parties d'un vrai critique, mais sa critique est encore un peu sans règle et sans méthode, elle va par sauts et par bonds, souvent elle dort et a de singulières lacunes. Ainsi, par exemple, de son autorité privée, l'illustre sénéchal transforme complètement le caractère légendaire de Conan Mériadec : d'un conquérant farouche, barbare, exterminateur, il en fait un roi organisateur, législateur, créateur d'institutions civiles et religieuses, génie politique et homme d'Etat ; Conan n'en est pas moins fabuleux, au contraire. Et l'œuvre de d'Argentré, monument littéraire et historique des plus remarquables, est cependant loin encore de nous offrir l'histoire vraie, l'image exacte et complète de la patrie bretonne.

1. La remarque est du très savant M. Natalis de Wailly dans sa belle édition de Joinville (Didot, 1874), Introd., p. xv.

A ces quatre grands chroniqueurs, dont le dernier est déjà un historien, joignons le seul écrivain, qui, avant l'entreprise bénédictine, ait produit une œuvre d'ensemble sur l'histoire religieuse de la Bretagne, l'aimable et naïf Albert Legrand (en 1637), le poète des Saints de Bretagne, qu'on a surnommé aussi — très justement — le La Fontaine de la légende. Il a un charme attrayant, une grâce originale. Tout le monde sait que ce n'est pas un critique.

Cependant le XVIIe siècle s'avance : Sirmond et les Bollandistes, Mabillon, d'Achéry et leurs confrères les doctes Bénédictins de Saint-Maur établissent les règles de la critique, fondent la science diplomatique, publient des collections d'actes, de chroniques, de documents de toute sorte, révisent les annales de France, et de toutes parts, dans l'ordre historique, s'élève un cri : *Plus de fables ! la vérité ! la vérité entière ! rien que la vérité !*

C'est alors que se produisit l'entreprise scientifique, patriotique, qui aboutit à deux œuvres magistrales, la grande *Histoire de Bretagne,* la grande *Vie des Saints de Bretagne*, toutes deux signées du nom de Lobineau.

Il n'en fut pas le seul auteur.

Ils étaient cinq, — cinq religieux de la congrégation de Saint-Maur. En 1689, ils entamèrent leur vaillante campagne. Lobineau ne faisait pas encore partie de ce bataillon sacré. Le chef, c'était le prieur de Redon, dom Maur Audren de Kerdrel, né à Landunvez (diocèse de Léon), « l'un des esprits les mieux faits qu'on pût souhaiter, » disent les contemporains, « aussi propre à former de beaux desseins qu'à en diriger l'exécution. » Il fut l'âme de l'entreprise, jusqu'au moment où dom Lobineau en demeura seul chargé. Pour auxiliaires, pour *ouvriers,* — on les appelait couramment les *ouvriers de l'Histoire de Bretagne* — il avait sous ses ordres dom Veissière de la Croze, né à Nantes, dom Denys Briant, né à Pleudihen, dom Rongier, Breton aussi, mais dont on ignore le lieu de naissance, et dom Antoine Le Gallois, né à Vire, qui par un long séjour en Bretagne, par son intimité avec dom Audren, était devenu Breton de cœur et d'esprit. En 1693, dom Veissière ayant quitté la Bretagne,

pour aller à Paris s'occuper d'autres travaux, dom Lobineau prit sa place parmi les *ouvriers* de dom Audren.

III

La tâche de ces *ouvriers* comprenait deux parties fort distinctes :

1° La recherche des documents, l'exploration des archives, la lecture, la transcription et la collation des actes, des titres, des chroniques, de tous les matériaux qui devaient fournir la base et la substance de l'Histoire ;

2° La construction de l'édifice en vue duquel ces matériaux étaient amassés, c'est-à-dire leur réduction, leur transformation en corps d'annales claires et régulières, la rédaction de l'*Histoire de Bretagne* proprement dite.

La première partie de cette tâche — l'exploration des archives et l'amas des matériaux historiques — dura sept années (de 1689 à 1696), employant constamment cinq religieux (dont nous venons de rappeler les noms), c'est-à-dire qu'elle représente trente-cinq ans de la vie d'un homme, trente-cinq ans d'un labeur constant et obstiné, car ces moines étaient infatigables.

Nous ne donnerons pas ici (ce serait trop long) le détail de leurs travaux, de leurs voyages et de leurs explorations scientifiques Mais chacun peut de ses yeux en voir le résultat et même le toucher de ses mains, en se faisant représenter, à la Bibliothèque Nationale, les cinquante in-folio manuscrits relatifs à la Bretagne, de la collection des Blancs-Manteaux.

La seconde partie de la tâche des Bénédictins — la rédaction de l'*Histoire de Bretagne* — employa comme la première sept années, de 1696 à 1703. Mais, de sa nature, cette portion de l'œuvre devait être conçue et exécutée par un seul homme, auquel il appartenait de dégager la doctrine incluse dans cette masse de matériaux, c'est-à-dire, la série claire et nette des annales bretonnes,

en un mot, de tailler dans ce bloc la grande, la vraie, la glorieuse figure de la Bretagne.

A Lobineau revint cette honneur.

Ce dernier venu des *ouvriers* de l'Histoire de Bretagne en était aussi le plus jeune. Né à Rennes, en 1667 [1], d'une vieille famille d'hommes de loi, la plupart procureurs au Parlement, il avait l'esprit critique, discuteur et frondeur de la basoche, avec l'attachement profond aux libertés de la province qui distinguait en Bretagne les gens de palais. Très dégagé de tous préjugés, mais fermement attaché, en histoire comme en religion, à la vérité pure ; intelligence étendue, jugement solide, avec une forte pointe d'ironie et même de gaieté, c'était l'homme qu'il fallait pour tirer, de l'immense amas de chartes, de chroniques, de dissertations, de matériaux de toute sorte entassés pendant sept ans par cinq opiniâtres travailleurs, un corps d'annales en bon ordre, clair, lisible, et présentable au public. Deux raisons, dit-il lui-même, lui firent accepter cette lourde tâche : « *l'honneur de la province qui lui avoit donné* « *le jour*, et ce qu'il devoit au R. P. Audren qui l'avoit élevé dans « la vie religieuse, » et pour qui il professait un respectueux dévouement.

Après sept années consécutives d'un travail incessant d'examen et de critique, de composition et de rédaction, — travail acharné quoique souvent interrompu par la nécessité de nouvelles fouilles dans les archives de la province, — au commencement de 1703, Lobineau avait achevé d'écrire son Histoire. Il consacra les huit ou neuf premiers mois de cette année à la polir, à la réviser, avec l'aide des plus illustres savants de la Congrégation de Saint-Maur qu'il alla consulter à Paris. Au mois d'octobre, il présenta aux Etats de Bretagne le manuscrit complet de l'ouvrage comprenant deux gros volumes in-folio : un volume d'Histoire rédigée en corps d'annales ; un volume d'actes, titres, dissertations et extraits de

1. Et non en 1666, comme on l'a dit partout jusqu'ici. On trouvera le texte de son acte de baptême à la suite de ce discours

chroniques formant les preuves de cette Histoire. En même temps, il demanda aux Etats le vote d'un secours pécuniaire indispensable pour l'impression. Cette demande fut très vivement soutenue par les Commissaires du roi, c'est-à-dire par les hauts personnages chargés de représenter la royauté dans l'Assemblée de la province; car bien qu'on en ait dit, dom Lobineau n'éprouva jamais aucune opposition, aucune vexation de la part du pouvoir royal, qui lui prêta au contraire en plus d'une circonstance un appui efficace.

IV

L'opposition vint d'ailleurs. Elle vint d'une maison illustre en Bretagne, de la maison de Rohan. Encore y-a-t-il Rohan et Rohan. La branche des Rohan-Chabot, qui aujourd'hui habite la Bretagne, qui a restauré avec tant d'intelligence l'admirable château de Josselin, cette branche fut très favorable à l'œuvre de Lobineau ; le duc de Rohan-Chabot, président de la noblesse aux Etats de 1703, soutint énergiquement la demande de subvention.

Mais il y avait les Rohan-Guémené et les Rohan-Soubise, qui se disaient orgueilleusement *Rohan-Rohan*, qui prétendaient avoir à la cour les honneurs exceptionnels de *princes étrangers*, et cela comme descendants d'une maison souveraine ayant régné sur une nation autre que la nation française. Cette maison souveraine, c'était la prétendue dynastie royale bretonne de Conan Mériadec. Or l'Histoire de Lobineau rasait par le pied Conan et sa dynastie. Grave humiliation pour les Rohan-Rohan, si fiers de cette origine fabuleuse ; grave péril pour leur *principauté étrangère*. Aussi vouèrent-ils à Lobineau et à son œuvre une haine implacable — nous dirions aujourd'hui une haine *corse*, — qui commença à se montrer aux Etats de 1703, mais qui ne put alors, malgré sa rage, empêcher le vote d'une subvention de 20,000 livres pour l'impression de l'Histoire de Bretagne.

Ce n'était que le commencement. L'année suivante, Lobineau vit

de nouveau cette haine se dresser devant lui, lui barrer le passage, il dut livrer un nouveau combat, avec des circonstances si curieuses, si honorables pour lui, que je ne puis me dispenser de les rappeler.

Muni du vote favorable des Etats de Bretagne, il était allé à Paris (mai 1704) traiter de l'impression avec les libraires. Pour imprimer il fallait un privilège. Le Chancelier le refusa. Pourquoi ?

Il y avait une dame qui s'y opposait — Madame de Soubise. Saint-Simon en a assez parlé, dès lors tout le monde la connaît. Elle était Rohan de tous les côtés, par son mari, par elle-même, et Rohan jusqu'aux moelles. Par la constante et intime faveur du roi, elle était bien plus ; elle avait pu faire son mari prince, se bâtir au milieu de Paris un hôtel, un palais digne d'une reine ; aussi entendait-elle bien être de race royale et sortir du plus vieux roi qui eût régné en Gaule, c'est-à-dire de Conan Mériadec. Quand on lui dit qu'un petit moine, chassant de l'histoire Conan et sa race, la privait de cette illustre origine, elle alla en grand courroux porter plainte au Chancelier, — « qui dit à dom Lobineau qu'il ne luy accorde-« roit point de privilège pour son Histoire, *à moins que Madame de Soubise n'en fût satisfaite* [1]. »

Le soin de s'aboucher avec Lobineau fut remis par cette haute et puissante dame à son fils, Armand-Gaston de Rohan-Soubise, évêque de Strasbourg, l'un des plus beaux prélats de France et des plus intelligents. Lobineau comparut donc devant lui, assisté d'un membre de l'Académie française, l'abbé de Caumartin, plus tard évêque de Vannes, qui portait grand intérêt à l'Histoire de Bretagne. Après plusieurs conférences sur Conan, l'évêque, « comme il avoit « beaucoup de capacité, » dit un contemporain, fut obligé de « reconnaître que c'étoit une fable. »

Mais l'honneur du nom de Rohan voulant qu'elle fût maintenue, il déclara exiger, au nom de sa maison, l'insertion dans l'Histoire

1. Ce sont les termes mêmes d'un contemporain (le P. Léonard de Sainte-Catherine) qui notait ces circonstances jour par jour. Voir p. 91 et 113 de la *Correspondance historique des Bénédictins Bretons* (Paris, Champion, 1880, in-8°).

de Bretagne d'un mémoire où toutes les prétentions *rohanesques* s'étalaient avec tous leurs arguments. Le privilège était à ce prix.

Lobineau trouva ce mémoire plein de faussetés, il refusa. Les chefs de la congrégation de Saint-Maur, craignant le courroux de Mme de Soubise, le pressaient de céder ; les plus illustres savants de l'ordre, dom Ruinart, le grand Mabillon lui-même, insistaient dans le même sens. Bien plus : l'évêque de Strasbourg, humiliant l'immense orgueil de sa race, vint en personne « trouver deux ou trois fois » le petit moine « pour conférer avec luy et le prier « de ne pas faire cette difficulté. » Tout fut vain. Lobineau ne recula pas d'une semelle [1]. — Voilà un Breton ! — Et, chose merveilleuse, il l'emporta.

Sans doute le Chancelier, qui avait été longtemps président du Parlement de Bretagne, ne voulut pas s'engager dans une sotte querelle contre les Etats et le public de cette province. Toujours est-il que, sans insérer le mémoire, sans faire aucune concession, Lobineau eut le privilège.

V

L'*Histoire de Bretagne* parut en 1707. A peine parue, elle fut (et elle l'est encore) tenue pour le modèle des grandes histoires provinciales fondées sur les titres authentiques et rédigées en forme d'annales, comme on les voulait alors. Voici l'appréciation portée sur cette œuvre, en 1708, par un juge impartial et autorisé :

« Dom Gui-Alexis Lobineau, après avoir partagé avec ses con-
« frères la fatigue des recherches, a eu seul le soin de réduire et
« d'arranger les parties de ce curieux ouvrage et toute la peine de la
« composition. On ne peut lui refuser la gloire que mérite un critique,
« juste et délicat, qui, fidèle à ne pas aller au-delà de ses preuves

1. Tout ce récit est tiré presque littéralement des Notes du P. Léonard, dans l'ouvrage déjà cité, p. 113-114.

« n'impose jamais au lecteur par des airs de confiance et par des « décisions présomptueuses ; qui préfère une sage incertitude à des « conjectures hardies ; qui propose avec netteté les raisons de se « déterminer, mais qui ne cache pas les raisons de douter. On ne « lui refusera pas non plus la gloire d'avoir le style net, ferme et « coulant, sans affectation et sans rud esse.

« L'auteur s'est interdit tous ces ornements que l'imagination « aime à prêter aux narrations pour les embellir. Il a conservé aux « personnes, aux dignités, aux habillements, aux armes, aux céré- « monies les noms anciens. *Voilà sa méthode, qui consiste dans « un attachement scrupuleux à la vérité.*

« On doit être aussi content de l'imprimeur que de l'auteur.

« L'édition répond à la magnificence des Etats de Bretagne qui, « dans des temps difficiles, ont fait éclater une libéralité, qu'on ne « saurait trop proposer pour exemple aux autres provinces du « royaume et même aux autres Etats de l'Europe [1]. »

Et en effet, en cette même année 1708, les Etats de Languedoc, ayant résolu de faire écrire l'histoire de leur province, voulurent confier ce travail à Lobineau [2]. Celui-ci, qui ne songeait qu'à continuer l'Histoire de Bretagne, refusa : les Languedociens alors s'adressèrent au supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur pour obtenir de lui deux de ses religieux qui travailleraient suivant les principes de l'historien de Bretagne, et le supérieur, avant toute chose, pria ce dernier de tracer la voie à ses confrères en leur faisant part de sa méthode. On a la réponse de notre auteur, qui est fort intéressante et suffirait à prouver le grand succès de son œuvre [3].

1. Mémoires pour servir à l'histoire des sciences et des arts, recueillis par ordre de S. A. S. Mgr le prince souverain de Dombe (dits *Mémoires de Trévoux*), Avril 1708, p. 549-551.

2. *Correspondance des Bénédictins Bretons*, p. 141, no 82, 24 juin 1708.

3. Lettre de dom G.-A. Lobineau à dom Simon Bougis, supérieur général de la Congrégation de Saint-Maur, du 3 octobre 1708 (publiée en 1825 pour la Société des Bibliophiles François, et devenue extrêmement rare.)

Ce succès ne désarma point la haine des Rohan, d'autant que le zèle de Lobineau à poursuivre son ouvrage ne les rassurait nullement. Dès la fin de 1707, il présentait aux Etats le manuscrit prêt à imprimer d'un troisième volume, — volume de preuves, chroniques, actes divers. On disait même qu'il pourrait bien s'y glisser une démolition en règle de Conan Mériadec. — Le clan des Rohan dans toutes ses subdivisions (sauf les Rohan-Chabot) était terrifié. Rohan-Guémené, Rohan-Soubise, Rohan-Pouldu, tous se coalisèrent ; avec l'énergie du désespoir ils firent jouer toutes les batteries, toutes les ressources et tous les genres d'influence que leur pouvaient donner leur immense fortune et leur haute position. Ils parvinrent à dominer les Etats, à les empêcher de voter la subvention demandée par Lobineau pour l'impression de ce troisième volume.

L'historien ne se découragea pas, il s'acharna à la besogne, et mit sur pied le manuscrit d'un quatrième tome. Il écrivit de plus un *Traité* très étendu des *Barons de Bretagne*, rempli de curieuses recherches sur les institutions féodales bretonnes et sur le gouvernement ancien du duché. Ces efforts, ces travaux furent inutiles, du moins pour leur auteur — car plus tard D. Morice en profita. — Les Rohan-Rohan étaient maîtres de la place, ils firent écarter par les Etats toutes les requêtes, toutes les propositions de Lobineau — sans préjudice des petites vexations qu'ils lui valurent, dans le détail desquels je ne puis entrer.

Telle fut la générosité de cette illustre maison. Ainsi vengea-t-elle, au détriment de la Bretagne et de son historien, les malheurs du grand Conan Mériadec, ou plutôt — car c'est là le vrai — les blessures faites par la vérité historique à son implacable vanité.

VI

Elle ne put cependant empêcher dom Lobineau de rendre à sa patrie un nouveau service non moins important que le premier

en publiant, deux années seulement avant sa mort (en 1725), la grande *Vie des Saints de Bretagne :* publication à laquelle (on a regret de le dire) les Etats de Bretagne restèrent étrangers et qui fut faite tout entière aux frais des libraires associés de la ville de Rennes. Œuvre magistrale — un volume in-folio — qui a fixé dans tous ses traits principaux la vérité de l'histoire religieuse de notre province, comme l'in-folio de 1707 l'avait fait pour notre histoire civile, politique et militaire [1].

Cependant, la *Vie des Saints de Bretagne* de Lobineau a été l'objet de nombreuses critiques, ou plutôt d'une seule critique fréquemment répétée : on lui a reproché, on lui reproche encore souvent un scepticisme qui rejette les miracles, qui élimine de l'histoire religieuse le surnaturel. Reproche complètement injuste. Pour l'articuler il faut n'avoir lu ni l'œuvre de Lobineau ni même sa préface, où il expose la règle suivie par lui et qui se résume en deux mots : créance complète aux miracles attestés par des témoins oculaires, par des contemporains dignes de foi et bien informés ; liberté entière vis-à-vis de ceux qui ont pour uniques garants des écrivains de beaucoup postérieurs à l'événement, condamnés dès lors à reproduire la tradition orale, si sujette aux exagérations, aux inventions, aux erreurs de toute sorte, et qui ne peut en aucun cas, surtout en telle matière, passer pour un témoignage irrécusable.

Ainsi, par exemple, Lobineau admet de grand cœur tous les miracles de saint Yves ; mais il rejette ceux de sainte Haude, sœur de saint Tangui, une sainte du VIe siècle qui, selon sa légende rédigée au XVe, serait entrée un jour chez son père, dans la salle du château de Trémazan, en tenant sa tête entre ses mains,

1. Avis indispensable. La prétendue nouvelle édition de la *Vie des Saints de Bretagne* de Lobineau, donnée en 1836 par M. l'abbé Tresvaux, reproduit d'une façon très inexacte le texte du grand Bénédictin. Quelquefois elle le complète, plus souvent elle l'altère. En ce qui concerne les premiers siècles, l'abbé Tresvaux défigure absolument son auteur, en lui imposant, par voie d'interpolation, l'absurde système de Conan Mériadec et de la dynastie conanienne, que Lobineau, on l'a vu, repoussait énergiquement. C'est là pis qu'une exactitude, c'est une falsification.

et aurait ordonné à sa marâtre, coupable de sa mort, de *vuider* sur le champ ses entrailles, ce que celle-ci se hâta de faire immédiatement jusqu'à mort et extinction définitive.

Dom Lobineau, de ce chef, est-il bien coupable ?

Prenons garde, Messieurs : la plupart du temps, ceux qui en telle matière disent : « Tout ou rien, tout est à prendre ou tout à laisser ; si vous croyez aux miracles de saint Yves, vous ne pouvez rejeter ceux de sainte Haude, » prenons garde que ceux-là, leur principe admis, se réservent bien souvent de conclure que, les miracles de sainte Haude ne pouvant sérieusement être imposés à la croyance d'un homme raisonnable, ils les rejettent et avec eux — par conséquent — tous les autres.

Il me semble inutile d'insister.

Le plus grand tort de Lobineau en cette matière voulez-vous le savoir ?

C'est d'avoir traité beaucoup trop durement son devancier, le bon Père Albert Legrand, dont il a quelque part appelé le livre « un tissu de fables, plus propre à réjouir les libertins (c'est-à-dire « les incrédules) qu'à édifier les fidèles. »

Sans doute, au temps de la Régence, dans certaines classes de la société, l'incrédulité qui déjà ricanait et levait la tête, trouva en plus d'un récit du naïf légendaire un texte de méchantes plaisanteries. C'est là ce qui explique le mot de Lobineau, — sans le justifier. Car, à mon sens, dans la masse de la nation bretonne, le livre du P. Albert Legrand, très attrayant de forme et par conséquent très lu, eut un effet tout autre : il contribua (croyons-nous) beaucoup à y maintenir vivants, et dans une alliance intime, le sentiment chrétien et le sentiment breton.

Aujourd'hui il est facile d'être juste tout à la fois pour les deux œuvres si dissemblables, mais si remarquables par des qualités diverses, de Lobineau et d'Albert Legrand.

Celui-ci, sans la moindre prétention littéraire, a fait un livre dont le style, la couleur, le mouvement, sont le principal mérite. Il a un peu travesti ses personnages ; à tous, de quelque siècle qu'ils

soient, il donne les sentiments, le langage, jusqu'au costume de son temps, non peut-être du règne de Louis XIII, mais plutôt de la Ligue, l'époque de sa jeunesse, époque ardente, énergique, vivante, agissante : aussi toutes ces figures sont-elles pleines de vie et de verve; si ce n'est pas là une résurrection, au moins c'est un drame.

La *Vie des Saints de Bretagne* de Lobineau n'offre rien de pareil. C'est une longue, une imposante galerie de statues taillées dans le granit breton ; les draperies sont sobres, un peu rigides, les lignes simples et sévères, tout ornement superflu soigneusement écarté ; mais au point de vue de la vérité des figures et de l'exactitude des proportions, le travail est exécuté avec un soin tel et avec une telle conscience qu'il n'y a, pour ainsi dire, rien à reprendre.

En ce qui touche surtout les temps anciens, la *Vie des Saints de Bretagne* est le complément indispensable de l'*Histoire de Bretagne* de Lobineau. Dans ces deux ouvrages il a fixé la vraie théorie de nos origines, spécialement de nos origines religieuses, qu'il rapporte — très justement — aux moines, aux missionnaires venus de la Grande-Bretagne en Armorique avec les émigrés bretons chassés de l'île, aux Ve et VIe siècles, par l'invasion saxonne. Si ce n'est pas ces missionaires qui ont pour la première fois porté la parole évangélique dans la péninsule armoricaine, c'est eux qui l'ont fécondée, eux qui ont converti la plus grande partie des indigènes restés païens jusque-là, eux qui ont fondé les évêchés, les églises, les monastères, en un mot toute l'organisation ecclésiastique telle qu'elle a persisté jusqu'au dernier siècle. En eux donc nous devons saluer les véritables apôtres de notre province, et ces apôtres —grâce à Dieu — sont des Bretons. Voilà ce que Lobineau a établi le premier sur des monuments et des preuves irrécusables.

VII

Ainsi, Messieurs, malgré les contradictions, les persécutions semées sur sa route et dont je n'ai pu ici rappeler qu'une partie,

ce vaillant moine vint à bout d'achever toute la partie essentielle de son œuvre, œuvre gigantesque, d'un labeur et d'un prix inestimable, —puisque c'est l'histoire entière de notre chère Bretagne, dans l'ordre religieux et l'ordre civil, son histoire vraie, que nous n'avions pas avant lui, qu'il nous a donnée, et que nous lui devons !

Pour dom Morice (car il en faut dire un mot), venu quarante ans après Lobineau, il a vécu de ses miettes. Tout ce qu'il y a de nouveau, d'original dans son œuvre, c'est le rétablissement en tête de son Histoire, et par ordre des Rohan, de la fable de Conan Mériadec, — c'est-à-dire une souillure au fronton du monument élevé par son devancier.

Quant à ce dernier -- Lobineau, — avais-je tort en commençant de l'appeler un grand serviteur de la Bretagne, — lui qui consuma sa vie, sa vie entière, qui subit et qui brava mainte épreuve pour retrouver trait à trait et pour faire revivre avec une fidélité parfaite, dans une image digne d'elle, le glorieux passé de notre chère province ?

Est-ce là un service ? Et pour qui l'a reçu, ce service, est-ce là une dette ?

Les Bretons n'ont jamais été taxés d'ingratitude. Pourtant depuis un siècle et demi cette dette restait en souffrance. Pas le plus modeste monument, pas la plus brève inscription, pas le moindre signe extérieur ne rappelait même le nom de Lobineau. Cette ingratitude, ou du moins cette apparence d'ingratitude, ainsi prolongée, tournait au scandale.

MONSEIGNEUR,

Grâce à vous ce scandale a cessé. Puisque la ville de Rennes semble oublier celui qui a été l'un de ses plus glorieux enfants, vous, Monseigneur, dont le diocèse garde la dépouille du grand historien, vous avez voulu honorer son nom, payer autant qu'il était en vous la dette de la Bretagne.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous en remercier au nom de tous les Bretons.

En leur nom permettez-moi aussi, Monseigneur, de vous remercier de l'ardente et énergique sympathie que vous montrez en toute occasion pour les souvenirs, les traditions, les illustrations de la patrie bretonne. Dans quelques jours, vous allez bénir la première pierre du nouveau et splendide tombeau restitué, par vos efforts et sur votre initiative, au grand thaumaturge, au plus illustre des saints bretons, qui résume dans les merveilles de son austérité, de sa charité incomparables, les vertus et les merveilles de tous ses devanciers, à saint Yves. C'est là encore une dette de la Bretagne que vous aurez l'honneur d'acquitter.

Merci enfin, Monseigneur, de votre respect pour nos vieux monuments, nos vieilles églises. Vous comprenez admirablement que les pierres qui les composent, consacrées par l'art antique, par les innombrables prières des générations anciennes dont elles sont comme imprégnées, établissent, entre ces générations passées et la présente, un lien sacré qui ne permet point à celle-ci de dégénérer de la foi de ses ancêtres.

Heureuse d'ailleurs la province de Bretagne — la province ecclésiastique de Rennes, — dont le vénérable métropolitain s'est empressé de témoigner ses sympathies bretonnes en faisant rétablir les vieux titres épiscopaux de saint Malo et de saint Samson, et qui voit maintenant sur trois de ses sièges trois vrais Bretons attachés de cœur aux souvenirs, aux traditions, aux vieilles mœurs de la Bretagne, parce qu'ils savent qu'entre le sentiment chrétien et le sentiment breton il y a une alliance intime, naturelle, indissoluble.

Honneur donc, honneur aux évêques bretons !

Nous aussi, Messieurs, à leur exemple, chrétiens et Bretons que nous sommes, efforçons-nous d'entretenir et de promouvoir autour de nous, partout, sous toutes les formes, ce double sentiment, dont l'union intime a toujours été en Armorique l'un des traits les plus saillants du caractère national, depuis l'âge antique de nos apôtres,

les Brieuc, les Tudual, les Samson, les Corentin, les Gildas, jusqu'à nos héros et nos poètes de l'âge moderne : Châteaubriand, Brizeux, Lamoricière.

Et ce double sentiment, cette union intime du génie celtique et de l'idée chrétienne, où la trouver mieux réalisée qu'en l'homme dont nous honorons ici la mémoire, — Gui-Alexis Lobineau ?

Le Christ ! — toute sa vie il l'a servi sous l'austère observance de saint Benoît.

La Bretagne ! — toute sa vie il l'a aimée, étudiée, glorifiée, — et glorifiée comme elle le mérite, par la vérité seule : de cet or pur et sans alliage il a fait la couronne de la Bretagne.

La Vérité ! — cette vérité cherchée par lui avec tant d'ardeur, scrutée avec tant de patience, extraite avec tant de fatigue des limbes du passé, — une fois conquise, il n'est pas resté devant elle froid et inerte. Il l'a proclamée, maintenue, avec l'obstination passionnée d'un Celte. Il l'a bravement défendue contre toute attaque avec la virile liberté des vieux saints de notre race, qui comptaient, qui pratiquaient comme une éminente vertu ce que leurs biographes appellent *libertas vocis erga terrenas potestates* [1], la liberté de la parole envers les puissants de la terre.

Oui, c'était un vrai chrétien et un vrai Breton, une vaillante intelligence, un fort caractère, ce moine qui usa sa vie à servir, à glorifier, à défendre — le Christ, la Bretagne, la Vérité !

ARTHUR DE LA BORDERIE.

1. Voir *Vit. S. Winwaloei*, lib. 11, cap. 2, dans le *Cartulaire de Landevenec*, p. 60.

ACTE DE BAPTÊME ET DE NAISSANCE

DE

GUI-ALEXIS LOBINEAU

(9 octobre 1667)

« Gui-Alexis Lobineau, fils de maître Pierre Lobineau et de damoiselle Anne Hunauld sa compaigne, a esté ce jour tenu sur les fons par noble homme Gui Cordonnier, huissier en la Cour, et damoiselle Suzanne Jandron, compaigne de noble homme Jacques Pigeaut, sieur de Pomelin : ledit enfant né ce neuffiesme octobre 1667.

« (Signé) *Cordonnier. — Susanne Gendron — Le Paige. — Pigeaut. — A. Lobineau. — Catherine Pigeaut. - Petitjan. — P. de Lorgeril. — P. Lobineau.* »

La dernière signature est celle du père, l'avant-dernière celle du recteur de Saint-Étienne de Rennes; l'acte est inscrit aux registres baptismaux de cette paroisse, année 1667, fol. 89 verso. La copie nous en a été fournie par M. Paul de la Bigne-Villeneuve, membre de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine. — Jusqu'ici tous les auteurs ont mis, à tort, la naissance de Lobineau en 1666, sans en indiquer le jour.

MISANTHROPE

I

Lequel a raison, de Philinte ou d'Alceste? Tous les deux, ou plutôt ni l'un ni l'autre. L'art suprême de Molière est de faire discourir ses personnages avec tant de naturel que chacun d'eux semble avoir raison quand il parle. J'ai beaucoup lu et relu Molière, j'y ai pris un plaisir toujours renouvelé. Le dialogue est vif et charmant, la versification merveilleuse, l'observation de la nature extrêmement fine, mais elle s'arrête à la finesse et n'atteint jamais ni l'élévation ni la profondeur.

On a écrit bien des volumes sur Molière. Je ne sais si l'on a fait la remarque que voici : aucun de ses personnages n'a un caractère véritablement élevé ; aucun non plus un caractère véritablement odieux et bas. Sous ce dernier rapport, on m'objectera aussitôt Tartuffe, sans m'embarrasser. Tartuffe est un fieffé coquin, dont la place serait au bagne. Il veut escroquer la fortune d'un bourgeois dévot dont la sottise est par trop voisine de l'ineptie, et, pour duper cet imbécile, il prend le masque de la dévotion. Il m'est impossible de voir là des caractères dramatiques. Orgon devrait être interdit par les tribunaux à la requête de son fils. Tartuffe, ce *fourbe renommé*, qui a fait mille autres friponneries et n'a échappé qu'en changeant de nom aux recherches de la police, est à bon droit, dès qu'il est reconnu, ramassé par elle au dénouement. Il a dû jadis tricher au jeu les fils de famille, ou voler les bijoutiers, en se faisant passer pour marquis. Voler Orgon, en se faisant passer pour dévot, est une habileté de main du même genre et n'a rien de plus profond.

On a peine à comprendre à la lecture, et l'on ne comprend que par

l'effet à la scène de quelques tirades, dont l'intention semble perfide, malgré les dénégations et les protestations de l'auteur, tout le bruit que les passions irreligieuses ont fait depuis deux siècles autour de cette figure patibulaire de Tartuffe. Les passions politiques sont, certes aussi, bien ardentes. Il y a de vénérables douairières qui, dans la sincérité de leur culte pour leurs traditions de famille, ne sont pas plus difficiles à duper que Mme Pernelle. Elles sont exposées à l'accident d'avoir des fils qui n'aient pas plus de discernement qu'Orgon. Je suppose qu'on imagine de mettre au théâtre un intérieur respectable de manoir aux vieilles mœurs, et d'y introduire un fourbe de chevalerie, se parant d'un faux nom et d'un faux titre, se disant, suivant l'époque de l'action, blessé des guerres de la Vendée, de la Navarre ou de Castelfidardo, et cherchant, sous ces déguisements, à escroquer la fortune de M. le marquis en épousant sa fille ; je suppose qu'au moment de réussir, il soit découvert pour ce qu'il est, pour un repris de justice et un filou, appréhendé au corps et, pour dénouement de la comédie, reconduit en prison entre deux gendarmes : quelque talent qu'on y mette, je défie qu'on parvienne à faire de cela une pièce supportable. Des gens bornés et crédules trompés par un fripon, *Tartuffe* n'est pas autre chose. Il y a des scènes étincelantes d'esprit, il n'y a pas un caractère.

Je ferais une remarque analogue sur toutes les autres pièces de Molière, et les meilleures. Rien d'élevé, rien de grand, rien non plus de proprement odieux. Dans *les Femmes savantes,* la plus amusante et la plus parfaite à mon gré, tous les premiers rôles ont simplement des travers ridicules. Trissotin est un sot vaniteux et Vadius un cuistre. — Le *Bourgeois-gentilhomme* n'est aussi qu'une charge bouffonne d'un travers de vanité : le bon M. Jourdain n'a rien de l'insolent et profond orgueil du parvenu. — Harpagon lui-même est un avare pour rire. Ses mesquines manies de lésine ne l'empêchent pas de se faire traîner dans un carrosse, d'avoir des laquais et une servante. Combien il est loin des passions si dramatiques qui ravagent le cœur du père d'Eugénie Grandet ! Il y a deux très jolies comédies, dont les titres semblent indiquer une

intention sérieuse, *l'École des maris* et *l'École des femmes*. Le beau rôle, dans la première, est pour Ariste. On chercherait cependant bien en vain quelque chose d'élevé dans le caractère de ce débonnaire vieillard qui

Cache ses cheveux blancs d'une perruque noire,

et réussit, à force de complaisances, à se faire agréer d'une jeune fille, malgré la disproportion des âges. L'enseignement consiste, pour les maris, à laisser la plus entière liberté aux femmes, à les encourager à voir

..... les belles compagnies,
Les divertissements, les bals, les comédies,

toutes celles de Molière, sans doute, qui ajoute :

Ce sont choses, pour moi, que je tiens de tout temps
Fort propres à former l'esprit des jeunes gens.

Plus vainement peut-être encore chercherait-on dans *l'École des femmes*, dont une sale équivoque, reproduite avec insistance dans la *Critique*, fait le principal succès d'éclat de rire à la représentation, une élévation quelconque de sentiment ou de pensée.

C'est que Molière lui-même manquait absolument d'élévation. Homme d'infiniment d'esprit et de talent, doué, je le veux bien, d'un rare bon sens et d'une rectitude naturelle de jugement, point méchant, assez honnête d'instincts, et assez exempt de passions, il se ressentit toujours des influences de sa vie de bohême, il demeura, par le cœur, médiocre et vulgaire. Il voit les ridicules de la société qui l'entoure, il les raille pour amuser le public, y prenant le premier un plaisir personnel ; mais son observation reste superficielle et s'arrête aux manifestations extérieures des caractères ; elle ne pénètre jamais au fond. J'ouvre au hasard le livre d'un contemporain bien moins lu, et dont l'illustration est fort inférieure à celle de Molière, de La Bruyère, et suis aussitôt frappé du contraste. Je rencontre, je constate à chaque page ce qui manque à Molière : l'élévation de l'âme, la profondeur de l'observation.

J'accorde donc à Molière un talent inimitable, mais quand ses admirateurs enthousiastes essaient de le représenter comme un philosophe et un grand moraliste, je proteste contre l'hyperbole et ne sais pas d'éloges moins justifiés.

Je reviens au *Misanthrope*. Fera-t-il exception à ma remarque? En aucune façon. Alceste est morose, il est bourru ; tranchons le mot, il est grognon. Il a au moins deux raisons pour cela. Il a un procès qui l'inquiète, il est amoureux, et amoureux jaloux, d'une coquette qui se moque de lui. Ce n'est pas pour rendre l'humeur joviale, et un seul de ces soucis suffit amplement à expliquer sa morosité. On comprend qu'il supporte impatiemment les empressements importuns d'Oronte, qui veut, à toute force, lui faire goûter les beautés de son sonnet et qui est un rival. Essayez de réciter les plus beaux sonnets du monde à un plaideur tremblant pour sa fortune ou à un amoureux tourmenté par la jalousie, je gage que vous ne serez pas mieux reçu qu'Oronte, sans que cela prouve aucunement que vous ayez eu affaire à un misanthrope. Il y a donc ici une faute contre l'art, non pas certes dans l'exécution, qui est brillante, mais dans la conception du caractère. Molière a écrit, en se jouant, une scène ravissante. Il ne s'est pas apperçu qu'en donnant à Alceste des motifs actuels et personnels de chagrin, il effaçait, il éteignait le caractère. Philinte lui-même, aux prises avec ces chagrins, eût été peut-être aussi maussade. Qui n'a pas eu ses jours d'agacement, d'acrimonie ? une souffrance physique que l'on cache, une migraine on un mal de dents, il n'en faut souvent pas davantage. Il y aurait donc eu plus d'art à montrer Alceste gagnant sa cause auprès des tribunaux et aimé de Célimène, et restant morose.

Pendant tout le cours de la pièce, la mauvaise humeur d'Alceste roule sur ces deux pivots, son procès et sa jalousie. Au cinquième acte, il apprend presqu'à la fois que son procès est perdu et que Célimène s'est moquée de lui. Alors il éclate en imprécations contre le genre humain et jure de le fuir. C'est de l'emportement, et rien de plus : il n'est qu'au commencement des vingt-quatre

heures données à tout plaideur malheureux pour maudire ses juges. Demain il pourra bien interjeter appel de la sentence, et porter à une autre belle son cœur, qui s'était déjà précautionné d'Eliante. Non, le sens des mots a bien changé, ou je ne puis pas voir en lui un misanthrope. Si Molière avait intitulé sa comédie, avec plus de justesse, *la Coquette,* Alceste figurerait dans la galerie des rivaux, peint en quelques traits de plume par la lettre de Célimène : « Pour l'homme aux rubans verts, il me divertit quelquefois avec ses brusqueries et son chagrin bourru, mais il est cent moments où je le trouve le plus fâcheux du monde. » Voilà le portrait ressemblant, Alceste ne mériterait pas autre chose, et l'on ne se douterait pas que Molière eût voulu tracer le caractère d'un misanthrope.

Que représente donc ce vilain mot? Ah ! je comprends plusieurs manières de dramatiser le caractère, de le soumettre à une analyse profonde, de l'éprouver par des péripéties plus sérieuses que la lecture d'un mauvais sonnet et les agaceries de Célimène. Haïr les hommes, triste prédisposition de la nature, ou triste résultat de l'expérience d'une vie prolongée. Mais je ne voudrais pas que le caractère allât jusqu'à la vérité de l'étymologie. Il serait trop haïssable lui-même, et le misanthrope devrait commencer ou finir par être l'objet de sa propre aversion. S'il a commencé par là, c'est un infirme et un monstre solitaire. Il est en dehors des conditions de l'humanité et conséquemment de celles du drame, qui ne doit s'exercer que sur des choses vraiment humaines. S'il finit par là, le drame peut s'emparer de lui et l'éteindre jusqu'à ce terme final, cette humiliation, cette expiation vengeresse de l'orgueil qui de la haine des hommes arrive fatalement à la haine de l'homme, du mépris d'autrui au mépris de soi-même. Ce drame serait sombre et risquerait d'être amer, mais il serait susceptible d'une haute moralité. Combien nous voici loin des brusques boutades et des bruyantes colères de l'amoureux aux rubans verts !

Il y a un autre misanthrope d'un caractère bien plus élevé, c'est

celui qui a aimé les hommes, et qui, désabusé, voudrait les aimer encore et agit envers eux comme s'il les aimait. En avançant dans la vie, nous avons tous passé par des déceptions pareilles : les plus poignantes ont été pour ceux qui se sont efforcés de faire le plus de bien à leurs semblables. Ils ont nécessairement rencontré l'ingratitude, comme les âmes qui ont faim et soif de la justice ont rencontré l'injustice. L'homme est injuste, ingrat et envieux. Philinte lui-même en convient, et ne conteste rien des sévères appréciations de son ami. Quand celui-ci lui dit :

> Aurez-vous bien le front de me vouloir, en face,
> Excuser les horreurs de tout ce qui se passe?

Il répond :

> Non, je tombe d'accord de tout ce qui vous plaît.
> Tout marche par cabale et par pur intérêt.
> Ce n' est plus que la ruse aujourd'hui qui l'emporte,
> Et les hommes devraient être faits d'autre sorte.

C'est faiblesse d'esprit que de s'emporter comme Alceste. C'est légèreté d'esprit, et peut-être sécheresse de cœur, que de se consoler à la façon de Philinte. Tous deux sont petits. La grandeur, quand on a observé ce qu'ils ont observé, quand on en a cruellement souffert, est de réagir contre la souffrance, de la dompter par un généreux effort, d'apaiser son âme, et de garder encore de la bienveillance pour les hommes, après qu'on a cessé de les estimer.

L'antiquité a connu cette grandeur. Assurément Aristide banni, Socrate buvant la ciguë ne pouvaient pas estimer les hommes. Ils demeuraient grands par l'indulgence et par la sérénité, mille fois plus grands que le sauvage Timon et le larmoyeur Héraclite. Mais c'est le Christianisme qui a porté cette grandeur aux degrés les plus élevés du sublime, et l'exemple est venu du passage sur la terre de son divin fondateur.

II

Je supplie qu'on ne m'accuse pas d'irrévérence dans les rapprochements qui se présentent malgré moi à ma pensée. J'ai souvent été frappé d'une remarque, à la lecture de l'Évangile. Les enseignements de notre éducation, le milieu chrétien dans lequel nous avons vécu depuis notre enfance, et je n'excepte pas les incroyants, font obstacle à ce que nous puissions admirer suffisamment en soi la sublimité d'un livre aussi extraordinaire. Que le Fils de l'homme y apparaisse avec un caractère surhumaiu, on s'y attend, on n'en est pas étonné. Soit que l'on adore, soit que l'on refuse son adoration, on a d'avance la conception d'une grandeur morale tout à fait exceptionnelle.

Je suppose qu'il soit possible de s'abstraire assez complètement de sa foi ou des habitudes de son éducation pour lire l'Evangile comme une histoire ou comme un drame : on saluera dans le Fils de l'homme le plus grand personnage historique, le plus haut caractère dramatique qui ait jamais paru sur la scène du monde.

Quant à l'histoire, cela n'est pas douteux. Cet humble artisan, né de parents obscurs, dans un pays asservi, obscur lui-même toute sa jeunesse, qui n'a jamais porté une épée ni exercé une magistrature, qui n'a rempli aucune fonction publique, qui n'a occupé aucune chaire, qui n'est rien, absolument rien, ni dans le sacerdoce, ni dans la philosophie, ni dans la cité ; qui a parcouru les bourgades de la Judée, suivi de quelques pauvres femmes, de quelques pêcheurs, de quelques agents détestés du fisc ; qui, lorsque les puissants se sont déclarés contre lui, n'a essayé de leur opposer aucune résistance ; qui n'a pas eu un parti, que dis-je ? pas un ami pour le défendre ; qui est mort conspué, entre deux malfaiteurs sans nom, d'un supplice infamant ; voici qu'il a effacé la gloire de tous les Cyrus, les Alexandre et les César ; voici qu'il partage en deux ères les annales du genre humain. Et ce ne sont pas ses écrits, à défaut d'actes, qui lui ont fait cette gloire posthume. Il n'a jamais écrit une ligne, on n'a de lui aucun monu-

ment quelconque, rien autre chose que des paroles confiées à la mémoire de disciples ignorants et grossiers. Qu'on veuille bien y réfléchir. C'est un prodige historique, un prodige unique, et tel qu'aucune histoire ne peut lui être comparée.

Mais je voulais considérer le caractère dramatique plutôt que le personnage historique, et l'étonnement redouble encore. Ici, nulle œuvre de génie pour poétiser et célébrer le caractère, point de Pindare, de Sophocle ni d'Homère, aucune des passions nationales qui exaltent les cœurs et dont s'empare la poésie, quelques simples biographies sans art, sans lyrisme, comme sans chronologie, pleines de lacunes, écrites par des hommes qui n'ont aucune culture d'esprit. Et cependant, quel caractère prodigieusement grandiose !

Le Fils de l'homme a passé sur la terre en faisant le bien, témoignant ses préférences aux petits, aux faibles, aux humiliés, n'excitant pourtant aucune révolte contre les puissants. Il a protégé la femme adultère, il a touché les lépreux, il a demandé à boire à la Samaritaine. Il a scandalisé les bourgeois et les lettrés de son temps par la société dont il s'entourait. Il a montré pour tous les maux de l'humanité une compatissance générale et une active charité. En cela déjà, il manifeste un caractère qui le distingue de tout ce qui a précédé. L'antiquité a eu des vertus morales, des héros, de grands citoyens, des âmes généreuses et magnanimes. Elle n'a pas connu cette tendresse habituelle et profonde pour les hommes, dirigeant tous les actes de la vie.

Ce n'est rien encore. Le drame de la Passion va se précipiter. Si horribles et barbares qu'en soient les détails, ils ne sauraient nous frapper d'aucun étonnement : ils sont, hélas ! d'une désolante vraisemblance. La populace soulevée est encore capable des mêmes ingratitudes, des mêmes cruautés, des mêmes outrages pour une victime innocente. Nous l'avons vu avec épouvante, dans notre orgueilleuse capitale, livrée aux flammes. Les scènes de la rue Haxo valent celles du Prétoire et du Calvaire. Nous connaissons ces envieux sectaires, ces faux témoins appelés pour tromper la foule crédule, ces scribes propageant la calomnie dont on a besoin afin

de rendre la victime odieuse, ces disciples timides qui fuient et se cachent. Nous avons rencontré ce fonctionnaire correct, troublé, qui craint de se compromettre, qui se lave les mains et laisse faire les atrocités qu'il désapprouve. Ainsi s'est réalisée sous nos yeux la prédiction évangélique : « Vous serez livrés à la persécu-« tion, on vous fera mourir, et vous serez haïs du peuple à cause « de mon nom. » Les hommes n'ont pas changé depuis dix-neuf siècles, et si quelque chose étonne, c'est de constater à de telles distances, à travers des civilisations si différentes, l'effrayante identité du caractère des émotions populaires. Le récit de la Passion n'a donc rien, dans les faits douloureux qu'il relate, dans les rôles des personnages secondaires du drame, qui soit en dehors de la plus stricte vraisemblance et puisse même paraître une exagération.

Mais je m'arrête sur la figure principale, sur celle de la victime, et ici encore la grandeur du caractère est incommensurable. Le juste est entré humblement, tristement, dans Jérusalem. Une de ces explosions de reconnaissance dont le peuple est capable, par rares intervalles, lui a fait un jour de triomphe. Cette ovation même a excité l'envie des sectaires, irrités de ce qu'on les délaisse pour le suivre. Ils complotent déjà sa perte. Lui, pendant plusieurs jours, ne craint pas de se rendre au temple et d'y discourir publiquement. Il répond aux questions captieuses des émissaires que lui envoient ses ennemis ; le soir, il se retire avec ses disciples ; il a réservé pour eux ses plus tendres enseignements. « Mes petits enfants, » leur dit-il, « pour peu de temps je suis encore avec vous, je vous donne un commandement nouveau : aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés. Demeurez dans mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour. Personne ne peut avoir un plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. » Quand le traître s'approche pour le livrer, il l'appelle encore « mon ami », il ne repousse pas son baiser. N'a-t-il pas dit antérieurement : Aimez vos ennemis ?

Je ne retrace pas les scènes de la Passion, elles sont présentes à toutes l^e^ mémoires, pas assez à tous les esprits méditatifs. Le

point sur lequel j'insiste encore est la prodigieuse beauté de ce caractère sans précédent, élevant à une hauteur surhumaine tout ce que l'âme humaine peut contenir de mansuétude, d'amour et de bonté. Aucune tension orgueilleuse de constance stoïque, aucune exaltation, aucun enthousiasme d'héroïsme, aucune parole d'amertume, aucun geste de dédain. A travers tant d'ingratitudes, de calomnies, de trahisons, de lâches abandons, jamais l'expression du mépris n'a contracté la lèvre du Fils de l'homme, et il projette encore un long regard de bonté sur Pierre, qui vient de le renier. Et cependant, dès avant les tortures physiques, il avait souffert une véritable torture morale au jardin des Olives, jusqu'à en répandre une sueur de sang. Il avait dit : « Mon père, s'il est possible, éloignez de moi ce calice, » sur la croix il s'est écrié : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » Mais à ces gémissements de la douleur et de la détresse, il ajoutait d'une part : « Que votre volonté soit faite et non pas la mienne » ; de l'autre : « Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. »

Qu'on veuille bien supposer l'imagination des plus grands génies de l'antiquité s'exerçant sur un pareil sujet, j'affirme que jamais elle n'eût atteint la conception d'un caractère d'une telle sublimité dans lequel tant de raisons de mépriser l'homme n'ébranlent pas, n'effleurent pas un instant l'amour tendre et profond de l'homme.

III

Je redescends de ces hauteurs. J'étais loin de penser, en prenant la plume, que je serais conduit à y toucher. Que vous semble en ce moment de la vertu morale d'Alceste, de son procès, de ses colères et de ses dépits d'amour ?

Je me proposais seulement moi-même d'esquisser un caractère plus grave et plus élevé que le sien. Je bannirais, tout d'abord, l'humeur grondeuse, qui est un défaut insupportable, qui ne vaut qu'à l'état d'association bizarre et d'antithèse, comme chez le bourru bienfaisant. C'est une autre antithèse que j'ai en vue. Philanthrope,

misanthrope, ai-je écrit. Je crains qu'aimer les hommes ne soit apprendre à les mépriser. L'expérience de la vie doit désabuser successivement de toutes ses illusions l'ami des hommes et lui donner la tentation de les haïr, à proportion de l'amour qu'il leur a porté.

Ariste, pour parler comme La Bruyère, est né avec une nature expansive et bienveillante. Tout lui sourit et il sourit à tout. Il est si loyal qu'il a pleine confiance en la loyauté d'autrui. Dans les affaires qu'il traite, il accepte sans les vérifier les déclarations de la partie adverse. Il laisse chez lui, quand il sort, ses tiroirs ouverts, et même la clef à son secrétaire. C'est son système, et ses gens sont trop sûrs pour qu'il craigne de s'en repentir. Il est riche et généreux. Sa bourse est toujours à la disposition d'un ami dans la gêne, toujours prête à secourir les infortunes qu'on lui signale. A la campagne, Ariste ne veut pas augmenter les prix de ses fermages; il permet à chacun de ramasser des fagots dans ses bois, et son garde a ordre de fermer les yeux sur les délits. Il a bâti de ses deniers une école de petites filles, où il entretient des sœurs; il a fondé un hospice; il a réparé et orné l'église du village. Il a dans son château une pharmacie approvisionnée, et il paie des honoraires annuels à un médecin pour que celui-ci soigne gratuitement les pauvres. Ariste est heureux de faire du bien, heureux d'être aimé. Prenons garde, sera-t-il heureux, sera t-il aimé longtemps ?

Voici qu'il reçoit, à sa grande surprise, une assignation menaçante d'un inconnu ; il a un procès, comme Alceste, et un mauvais procès; dans un acte qu'il avait passé, on lui avait fait de fausses déclarations, on avait caché une servitude ou une hypothèque. Il court chez son homme d'affaires, qui vient de s'enfuir, après avoir abusé de sa confiance. Il rentre chez lui chagrin, s'avise de compter ce qui lui reste dans son secrétaire, et s'aperçoit, à n'en pas douter, qu'il a été volé. A court d'argent, il ose s'adresser timidement aux amis qui lui en doivent. Les amis ne répondent pas et cessent de le voir. Ariste a encore des ressources ; il met de son mieux ordre

à ses affaires ; il congédie tout doucement et sans accuser personne les domestiques qu'il soupçonne. Il apprendra plus tard qu'il a gardé le vrai coupable. Il se réfugie à la campagne ; là, du moins, il espère se consoler de ses disgrâces, au milieu d'une population qu'il s'est affectionnée. Il trouve ses bois dévastés, son gibier détruit par les collets et les panneaux, tandis que d'autres assignations pleuvent sur lui pour les prétendus dommages qu'ont causés les lapins de ses garennes, tandis que tous ses fournisseurs l'assiègent à la fois. Le bruit des pertes qu'il a éprouvées à Paris s'est répandu, grossi par la renommée et la malveillance, car il rencontre aussi la malveillance. Une cabale a été montée contre lui en son absence, en vue de je ne sais quelles élections prochaines. Le meneur est un ambitieux et un envieux, à qui Ariste a rendu autrefois de grands services. Il considère maintenant Ariste comme un obstacle à briser, et il n'y néglige rien. Il rédige le petit journal de la ville voisine ; chaque numéro contient une insinuation venimeuse, sinon une injure à l'adresse d'Ariste, dont tous les bienfaits sont représentés comme des moyens de corruption et d'asservissement.

Ariste reconnaît avec épouvante la vérité du mot de Descartes auquel il ne voulait pas croire : la haine pour ceux qui vous ont fait du bien. Les bonnes sœurs de l'école et de la pharmacie sont elles-mêmes outragées, le médecin, qui craint de n'être plus payé, est entraîné par la cabale et se retourne contre Ariste...

Je m'arrête, je ne veux pas aller jusqu'à la tragédie. Ce serait trop facile. Qu'une révolution éclate, Ariste courra grand risque d'être fusillé sur les ruines de son château. Le petit journaliste sera devenu préfet. S'il est foncièrement méchant ou fanatique, il ordonnera lui-même l'exécution. S'il n'est qu'ambitieux, il déplorera ces excès et se lavera les mains. Mais encore une fois, je désire ne pas franchir le seuil de la tragédie. La situation telle qu'elle vient d'être décrite suffit au développement d'un caractère. C'est l'épreuve de celui d'Ariste.

Plusieurs chemins s'ouvrent devant lui. Lequel choisira-t-il ?

Va-t-il, comme Alceste, et certes avec beaucoup plus de raisons, s'emporter en imprécations contre le genre humain, rudoyer, insulter un seul ami resté fidèle?

Ce serait petit. Ou bien, dans la profondeur de son chagrin, méprisant les hommes autant qu'il les a aimés, les méprisant assez pour ne pas leur dire ses mépris, sombre, amer, insociable, désertant toute lutte, ira-t-il enfouir dans la solitude sa noire mélancolie, en écrivant l'histoire de ses déceptions ? Ce pourrait être trop excusable, trop naturel. Ce sèrait une véritable figure de misanthrope. Elle ne manquerait pas d'une certaine grandeur, elle manquerait de grandeur d'âme.

Si l'âme d'Ariste est vraiment grande, il souffrira, il saignera de ses blessures, sans que la perte de son sang, répandu goutte à goutte, l'épuise ni dessèche ce qui en reste. Ariste ne connaîtra cette tentation que pour réagir généreusement contre elle en la repoussant. Prenant en pitié les misères morales de l'humanité comme il avait pris en pitié les autres misères, il continuera de vouloir et de faire du bien aux hommes. Il les aimera d'un amour d'autant plus élevé qu'il n'attendra d'eux aucune réciprocité. Il aura l'indulgence de sourire à l'ingratitude. La mère, malgré la vive douleur qu'elle éprouve, sourit aux morsures du pauvre enfant ingrat qui lui déchire le sein.

Ariste, dans la société chrétienne qui se modèle sur la victime du Calvaire, n'est point un caractère imaginaire. Aucun poète ne l'a célébré. Ariste existe, humble et caché, au fond de plus d'une cellule, d'une école ou d'une infirmerie. Tandis qu'Alceste s'exaspère et que Philinte se console des vices de l'humanité, tous deux avec autant de petitesse d'esprit l'un que l'autre, Ariste est là, désabusé, jamais aigri, pansant toutes les plaies, prodiguant obscurément des trésors de dévouement à des hommes qui l'outragent, qu'il semble avoir le droit de haïr, et qu'il ne cesse pas d'aimer.

ALFRED DE COURCY.

LETTRES DE PAUL BAUDRY*

XII. — A M. Gauja.

Rome, le 3 mars 1855.

Mon cher Monsieur Gauja,

Voici enfin une lettre de votre jeune ami Paul Baudry, dont je ne ne vous dirai aucun mal, mais qui s'italianise terriblement et reçoit plus que personne l'influence berceuse, nonchalante et indolente du pays. Il vous donne assez rarement de ses nouvelles, parce qu'il a presque oublié le moyen de prendre une plume et l'art de s'en servir; mais votre souvenir lui est toujours doux au cœur et profondément enraciné. Ne craignez donc rien de lui, il vous aime et vous aimera toujours.

Depuis votre dernière lettre, qui était une réponse à mon heureux calcul de commerce (peu réussi), j'ai passé mon temps à copier une immense fresque de Raphaël (c'est mon envoi obligé de cette année); et voyez comme j'ai le génie des utilités et des combinaisons quand je m'y mets : j'étais libre de choisir parmi les tableaux de Rome un sujet de trois figures seulement; ce travail appartient au gouvernement, qui a l'idée paternelle de nous donner une indemnité de 125 francs pour la toile et les pinceaux; mais je calcule si heureusement, que j'ai pris une toile de 5 mètres, où se trouvent 7 figures. J'ai passé l'hiver sur un échafaudage immense, à copier cette peinture dans un plafond, dans une salle froide et obscure où

* Voir la livraison de juin 1886, pp. 414-432.

j'ai attrappé pas mal de rhumes et une très jolie grippe. Je ne parle pas des 400 francs que j'y ai dépensés et que je ne rattraperai plus. Mais Raphaël me rendra, je l'espère, avec usure le prix de toutes ces peines. C'est une affaire entre lui et son fidèle serviteur. Le public n'aime pas assez Raphaël et ne connaît pas assez ses admirables peintures pour m'en savoir gré. Dans les entretiens secrets que nous avons eus ensemble, il m'a appris le secret de sa grâce et de son style admirable; mais j'ai eu si souvent froid sur ce grand diable d'échafaud, que Raphaël me trouvait souvent bien paresseux et bien engourdi. — Ma pensée était quelquefois bien loin de mes yeux, qui semblaient le regarder, et elle errait souvent en Vendée, dans ses sentiers familiers et regrettés, et souvent aussi elle rôdait vers le passage Sainte-Marie, qui lui est complètement inconnu, mais où elle sait qu'existent des amis qu'elle chérit.

Voilà toutes mes occupations de l'hiver, avec deux petits tableaux que je fais en vue de l'avenir; car j'ai suivi votre conseil et je suis devenu un terrible homme d'affaires. L'horizon s'éclaircit cependant de ce côté; car, si je n'ai rien vendu, au moins, on a voulu tout m'acheter, jusqu'à ma copie, qu'un de mes originaux d'alliés avait la fantaisie de vouloir prendre, un petit tableau de 5 mètres !! J'ai tout refusé, royalement, par la bonne raison que la copie est à l'État, le tableau promis à Mme Champy, et que le plus petit n'était pas alors satisfaisant pour moi. De tout cela je n'ai pris qu'un portrait, que je tire (vieux style) d'après un référendaire de la Cour des Comptes. J'ai commencé mon référendaire hier.

Mme Benoît m'a écrit, il y a quelques jours, pour m'apprendre son retour à Paris; je lui réponds aujourd'hui, sur son désir de voir mon envoi de l'année dernière, qu'elle ne connaît pas encore. Si, par hasard, vous aviez la même envie, je vous donne l'adresse de Guitton, qui le possède en ce moment:

Guitton, sculpteur, rue de l'Ouest, 36.

Connaissez-vous M. et Mme Cheuvreux, de Paris, et Mme Guillemin, leur fille? Je les vois très souvent à Rome. Je les aime beaucoup et ils me le rendent, je crois. C'est Mme Cheuvreux qui voulait à toute force le tableau de Mme Champy; je le lui ai refusé trois fois, et elle a eu la gentillesse de m'en commander un autre, 1,200 à 1,500 francs. C'est une belle affaire! Elle veut un sujet qui puisse servir de pendant à ce tableau; mais qui sait quand je le ferai maintenant! Mon dernier envoi, mon très sérieux travail, approche, et je n'ai presque plus aucun moment.

Savez-vous qu'une princesse Galitzin, qui m'est complètement inconnue, m'a recommandé de Saint-Pétersbourg deux dames de ses amies? N'êtes-vous pas satisfait de voir votre jeune Vendéen aussi répandu? Que dites-vous de cela? Mais croiriez-vous aussi que je deviens presque chauvin? Quand je rencontre des Cosaques chez ces dames, je leur montre quasi les dents.

Rien de bien nouveau à Rome, où tout est antique, même notre expédition. On parle cependant de diminuer énormément la garnison au printemps.

Vous me répondrez, n'est-ce pas, mon cher Monsieur Gauja, et vous me parlerez un peu de vous, de votre chère famille, de votre jeune Gaston, que je connaîtrai plus tard. Faites-moi aussi la grâee de présenter tous mes compliments affectueux à Mme Champy, et croyez, cher Monsieur, à toute la vivacité de mon affection pour vous.

J'ai envoyé et donné à Napoléon-Vendée le *Jacob et l'Ange*. Je n'en ai encore aucune nouvelle.

XIII. — Au même.

Rome, le 30 juin 1855.

Mon cher Monsieur Gauja,

J'ai eu grand tort de ne pas vous écrire plus tôt, car je ne sais maintenant où cette lettre vous trouvera. Je la ferai très

brève, car elle se perdra peut-être, et puis vous savez, cher Monsieur, que je suis en ce moment très préoccupé de mon dernier tableau, le dernier, celui qui me fera riche ou pauvre pendant quelques années. Ce n'est pas une petite affaire que de fixer d'une manière irrévocable ces mille fantômes qui m'encombrent la tête. Tout cela ne sort pas aussi bien équipé que la Minerve du cerveau de son père, et il faut y employer souvent le marteau de Vulcain.

Je laisse cela et vous en parle fort peu, car ce sont des faits qu'il faut maintenant. Je vous remercie, cher Monsieur, de m'avoir donné des nouvelles de Gaston et de vous-même. Je souhaite bien, comme vous le pensez, et tous les jours, que vous ayez le bonheur dont vous êtes si digne.

Si cette lettre vous trouve, vous me répondrez, cher Monsieur Gauja, et vous me direz où vous êtes et quelle ville vous habitez. Si c'était à Nantes, quel bonheur j'aurais à aller vous y retrouver et passer quelques jours avec vous !

Vous savez que ces Athéniens de Nantais ont fait fi de *Jacob*, et que ce patriarche se dirige vers ma ville natale ; je l'ai donné en garde à mes compatriotes et aussi en toute propriété. Je n'en ai pas encore de nouvelles.

Mme Champy a reçu son petit tableau et m'a fait écrire qu'elle en était contente. Peut-être étiez-vous à Paris et l'avez-vous vu ? Je n'ai pas voulu envoyer l'original, celui qui a été exposé au palais des Beaux-Arts, à la grande exposition. Je n'aime pas les expositions, et puis je suis trop jeune et pas assez appuyé pour espérer avoir une place convenable pour mettre ce tableau ; on me l'aurait mis dans les corniches, où il aurait été complètement perdu : mais *pazienza* et *coraggio*, comme on dit ici. — Il ne faut désespérer de rien.

J'ai fait aussi, puisque je vous fais mes éphémérides, les portraits (payés 500 francs) de deux jeunes gens de Paris, M. le baron Panvilliers, référendaire à la Cour des Comptes, dont vous avez peut-être connu le père ; il a épousé Mlle Henzi,

fille d'un ancien consul de Naples, je crois. Et puis encore celui de M. le comte Foucher de Careil, qui est un charmant garçon et que je suis très heureux d'avoir connu.

Cela est venu bien à point, comme vous le pensez ; et le tailleur, et le marchand de couleurs, ont dévoré avec délices les deux portraits à l'huile, qui ne les ont pas encore assouvis, malheureusement ; mais j'arriverai à les combler de bienfaits.

Écrivez-moi, cher Monsieur Gauja, et je me recommande à vous pour faire tous mes compliments très affectueux à votre chère famille et à Mme Champy.

Je vous embrasse de cœur.

XIV. — A M. Gaston Gauja.

Paris, le 24 juillet 1856.

Mon cher Gauja,

Il faut pardonner à un négligent de ma sorte ce retard et cette absence de toutes nouvelles. J'oserai même vous avouer que je n'en suis guère plus embarrassé vis-à-vis de vous, tellement je suis certain de vous donner mieux que cette lettre et celles qui suivront : la sincère affection que vous m'avez inspirée, l'estime que j'ai de votre esprit, sont choses durables et bien au-dessus de ces négligences épistolaires. Vous en aurez peut-être encore à me reprocher ; mais, songez-y, je viens de tirer pour vous la vérité du fond de son puits.

Après vous avoir quitté, blotti dans mon impériale, j'ai pensé longtemps à vous et, jusqu'à Paris, la fumée de vos petits cigares m'a aidé à bâtir mes projets d'avenir. Sur cette base légère, j'ai établi deux ou trois combinaisons qui ont parfaitement réussi, et je suis déjà à la tête d'une décoration de salon pour un banquier de la chaussée d'Antin, et de quelques autres menus propos, des balivernes, que j'exécuterai d'ici le mois de janvier, et en attendant cette *Vestale*, qui doit ou me tuer ou me faire vivre.

J'ai un commencement d'installation et un bel atelier, rue des Beaux-Arts, nº 8. Voici à peu près tout ce que j'ai à vous apprendre d'intéressant et de neuf sur mon compte. Maintenant, parlons de vous et de votre chère famille. Je suis encore plein de bons souvenirs de mon passage et de mon court séjour à Nantes. Vous savez, mon cher ami, quelle affection j'ai pour votre père et comment je la lui ai exprimée, souvent ingénument, et quelquefois maladroitement, comme toutes les idées qui jaillissent du cœur. Votre excellent père ne m'en aime que plus, et j'ai été accueilli chez vous avec toute la grâce charmante et affectueuse que vous pouviez désirer pour votre ami. Quelques jours plus tard, j'ai reçu M. Gauja à Paris et, presque tous les matins, je passais une heure avec lui, l'heure de la barbe, des cigarettes et des bonnes causeries à bâtons rompus...

Mon retour à Paris a été, vous le savez déjà, attristé par la mort de cette bonne Mme Champy [1] : elle a été si excellente, si délicate pour moi ! Il ne me restera d'elle que deux ou trois charmantes lettres qu'elle m'a adressées autrefois à Rome. Huit ou dix jours avant, j'avais fait quelques démarches pour arriver jusqu'à elle, mais elle était trop souffrante et ne recevait plus. Votre père est arrivé à Paris juste au moment de sa fin. La vente de sa galerie sera bientôt faite, je pense. Votre père m'a dit, ce qui m'a fait grand plaisir, qu'il avait l'intention de prendre pour lui mon tableau de *la Fortune*, qui est une copie de celui que j'ai maintenant dans mon atelier.

Je pense bien souvent à la charmante famille du Beux [2]. C'est un de mes bons souvenirs que cette soirée passée à Aix,

1. La baronne Champy, fille de Monge, belle-mère de M. Benoît-Champy, mort président du tribunal civil de la Seine, dont le salon a été, pendant trente ou quarante ans, traversé par toutes les illustrations scientifiques et artistiques de Paris.

2. M. du Beux était alors procureur général à Aix, et M. Gaston Gauja était attaché à son parquet.

à côté de vous, sous les tilleuls (sont-ce des tilleuls ?) et la galerie des glaces. Oserai-je vous prier de me rappeler au souvenir de Mme du Beux et de l'assurer de mes hommages respectueux ? Quant à vous, cher ami, vous savez ce que je vous suis, un ami très affectueux et que vous conserverez... s'il vous a plu.

Tout à vous de cœur.

Bonjour à Lacour[1].

Je n'ai pas vu à..., X. Il était en Espagne ; mais Z., que je connais à peine, m'a reçu. Je dois dire que, dans cette courte entrevue, il a été parfait. Il m'a fait des offres de services... de plume, que j'ai acceptées, moitié riant, moitié sérieusement, comme un Escobar que je suis : « L'amitié d'un feuilleton est un présent des Dieux, » ai-je dit. Il m'a dit devoir venir à Paris avec toutes ses plumes acérées. Si j'avais l'honneur d'avoir la bêtise de mon ami M. Sauzet, je dirais *à serrer*.

Adieu, c'est tout.

XV. — A. M. Gauja.

Paris, le 19 octobre 1856.

Mon cher Monsieur Gauja,

Je viens d'être frappé bien tristement par la mort de ce pauvre et excellent M. Sartoris. Vous savez quelle profonde affection nous avions l'un pour l'autre, et comment il m'avait enseigné, élevé et aimé.

Vous me connaissez assez pour savoir ce que j'éprouve. Ma première pensée, au milieu de mon profond chagrin, a été de venir en aide à ses enfants, autant que je le puis dans mes faibles efforts. Abel Sartoris, son fils aîné, demande depuis longtemps à entrer dans l'administration des postes. Pourriez-vous, cher Monsieur Gauja, l'y faire entrer comme surnumé-

1. Un Vendéen, professeur à l'École des Arts et Métiers d'Aix.

raire ? C'est le but infructueux des efforts de son père depuis six mois. Si vous réussissiez, je croirais avoir fait quelque chose pour sa chère mémoire. Si cela offre trop de difficultés, cherchez autour de vous. Vous pouvez penser avec quelle reconnaissance une position quelconque, quelque petite qu'elle soit, sera acceptée. J'étais, l'autre soir, sur le boulevard, avec Gaston et M. Renard, et je parlais de M. Sartoris, au moment même où la mort me l'enlevait.

Je pense avec une amère tristesse à tous les malheurs dont ma vie est déjà remplie, et je suis sans force contre ceux-là. Le jour où le pauvre M. Sartoris mourait, l'ordre d'acquisition de mon tableau était signé par le ministre d'État. Voilà les coups de la Fortune : elle me frappe cruellement et me tend la main !

Adieu, cher Monsieur Gauja, pensez à moi ; vous pouvez atténuer, — pardon : je suis un égoïste de vous faire entrer ainsi dans mes chagrins.

XVI. — Au même.

Mercredi, juillet 1858.

Mon cher Monsieur Gauja,

Je me trouve momentanément embarrassé dans mes petites affaires...

Je travaille beaucoup : je peins d'abord 14 tableaux pour le salon du Ministre, puis je fais les portraits de Mmes de Labédoyère et de Brigode.

J'ai terminé ma *Madeleine* et j'ai l'intention de faire deux autres tableaux pour l'exposition prochaine.

Tout cela me laisse fort peu de loisir et m'éveille souvent à quatre heures du matin. J'espère, grâce à cette belle assiduité, pouvoir prendre quatre ou cinq jours en septembre et aller vous serrer la main.

La *Madeleine* plaît à M. de Morny; mais nous ne nous sommes pas encore entendus sur la question *del denaro*.

Je vous remercie d'avoir laissé exposer la petite *Fortune :* ç'a été pour moi une heureuse satisfaction d'amour-propre de peintre, et, ce qui vaut mieux, une bonne occasion d'apprendre aux Nantais que vous m'avez ouvert la carrière où je courrai le mieux que je pourrai.

Ne viendrez-vous pas, un de ces jours, à Paris ? J'aurais bien du plaisir à vous voir!

Adieu, cher Monsieur Gauja, je vous embrasse de cœur.

XVII. — Au même.

Paris, 3 juillet 1861.

Cher ami,

Je suis nommé chevalier de la Légion d'honneur. J'ai voulu vous l'annoncer le premier. J'ai eu un grand succès, cette année, mais le tableau de *Charlotte Corday* ne me sera pas acheté par l'État. Waleski s'y est refusé, à cause du sujet (où diable va-t-on fourrer la politique?) J'enverrai donc ce tableau à l'exposition de Nantes, et puis après, en Angleterre, ou en Russie, ou à Anvers, où on me l'a demandé.

Les départements de l'Ouest devraient me l'acheter par souscription. Lancez donc cette idée à Nantes; cela deviendra ce que cela pourra.

J'ai eu de la gloire, mais pas un sou, et si on me donnait une vingtaine de mille francs de ce tableau, qu'un marchand vendrait quarante, je serais bien content.

J'irai vous voir bientôt à Nantes; j'attends l'accouchement de ma sœur aînée. Je serai parrain encore une fois. Cela devient mon titre perpétuel dans la famille.

Je vous embrasse de cœur.

Veuillez me rappeler au bon souvenir de Mme Gauja et de vos enfants.

La princesse Mathilde me donne une petite croix princière. Je vais ce soir à Saint-Gratien.

XVIII. — A Mme Gauja.

Paris, 1861.

Chère Madame,

Je suis bien heureux d'avoir de vos nouvelles et je vous remercie d'avoir pris la peine de m'en donner vous-même.

Je suis bien touché de la bienveillance que les Nantais montrent pour mes ouvrages, et j'en jouis doublement, en vous reportant, à vous et à M. Gauja, tous les témoignages que j'en reçois.

Je suis, depuis mon retour, très occupé à la décoration Galliera dont je vous ai parlé, et d'ici le mois de janvier je ne prévois pas un moment de loisir.

Si la Ville de Nantes achetait pour son musée la *Charlotte* et si le roi des Belges ou quelque amateur de ce pays relevaient mes affaires qui sont, comme le sait M. Gauja mieux que personne, toujours assez médiocres, j'aurais à cette époque un moment de repos. Avant le voyage d'Italie et d'Afrique, que je ferais dans ce cas la même année, ce serait le seul moyen, puisque vous m'en demandez un, d'aller passer quelques semaines près de vous et pendant lesquelles je pourrais faire ce portrait mystérieux dont vous ne me nommez pas l'original, et que je ferais d'autant plus volontiers que je le suppose nantais et une des illustrations nantaises. J'aurais là une bonne occasion de remercier la Ville d'avoir aidé à ma fortune, à la fortune d'un peintre qu'elle peut dire des siens, puisque vous y êtes.

Voilà le moyen, chère Madame; je prie la Providence et

M. le Maire, ou plutôt que la Providence l'inspire à M. le Maire ; et c'est bien irrévérencieux, et j'ai peur qu'elle m'en punisse en ne le faisant pas réussir.

Ce à quoi elle ne changera rien, parce que c'est son décret, c'est l'affection profonde et constante que j'ai toujours pour vous, chère Madame, et pour mon bon ami M. Gauja.

Veuillez me rappeler aux bons souvenirs de vos enfants et de M. et Mme Deshorties.

XIX. — A M. Gauja.

Paris, 27 mai 1867.

Cher Monsieur Gauja,

J'ai été appelé en Vendée par un triste événement de famille : j'ai perdu mon pauvre père le 15 mai.

Je reviens à Paris ce matin. J'ai tâché de consoler les autres, ayant moi-même au fond du cœur un mortel chagrin.

J'ai vu M. Merland, qui m'a parlé de vous. Il vous conserve un affectueux souvenir, ainsi que tous ceux qui vous ont connu et qui vous aiment.

Veuillez présenter à Mme Gauja mes bien respectueux hommages, et croire à mes sentiments de sincère affection.

XX. — Au même.

Paris, 6 mai 1869.

Cher Monsieur Gauja,

Je viens d'être frappé d'un deuil cruel : ma pauvre mère est morte le 1er mai. Je sais l'affectueux intérêt que vous avez toujours eu pour nous et la part que vous prendrez à notre douleur.

Je n'ai pu voir M. et Mme Deshorties pendant leur dernier séjour à Paris. Je n'ai pas osé m'arrêter aux Rosiers dans une

aussi triste circonstance. Je suis de retour à Paris ce matin, et je vais essayer de demander au travail, non l'oubli, mais un allègement à mon chagrin.

Je me recommande aux bons souvenirs de Mme Gauja, de vos enfants, et vous embrasse de cœur.

XXI. — Au même.

Paris, samedi 14 août 1869.

Cher Monsieur Gauja,

Je suis arrivé, l'autre matin, chez vous, vingt minutes après votre départ. Je suis désolé de cette série de contre-temps. J'aurais désiré si vivement vous voir!

Je vous envoie aujourd'hui une nouvelle qui m'eût fait autrefois un grand plaisir, quand mon père vivait : j'ai reçu hier la croix d'officier. Vous êtes, M. Merland et vous, les deux amis de mon enfance que cela peut intéresser maintenant.

Je suis toujours attelé à mon Opéra; la besogne s'accroît, à mesure que j'avance. Après les tableaux des voussures, ce sont maintenant les plafonds que je vais peindre, et cela sans aucune certitude de rémunération en espèces sonnantes ; il n'y a aucuns fonds votés et il est difficile de demander quelque chose de ce genre pour l'Opéra, qui n'est pas précisément en faveur.

Soyez assez bon pour me donner de vos nouvelles, de vous et de votre chère famille.

Mes amitiés à Gaston, dans votre première lettre.

Je vous embrasse,

Votre PAUL BAUDRY.

XXII. — Au même.

Rome, 27 mai 1870.

Cher Monsieur Gauja,

Vous aurez su avant ma lettre ma nomination à l'Institut; mais je viens néanmoins vous annoncer moi-même la nouvelle.

Je ne me suis pas présenté ; j'étais ici, non prévenu de l'époque fixée pour l'élection, lorsque j'ai reçu un télégramme qui m'apprenait ma candidature *d'office*. J'ai accepté, et me voilà dans la noble compagnie, sans avoir fait ni demande, ni démarches, ni visites.

Je suis venu à Rome pour retrouver la chère solitude nécessaire à mes travaux. J'ai été déçu dans mes espérances. J'y mène une vie agitée, inquiète; la présence inattendue d'un de mes amis malade, gravement malade, renverse tous mes projets. Je l'accompagne partout. Nous allons aller à Venise qu'il veut à toute force revoir, malgré l'avis des médecins. — Je vais à la grâce de Dieu.

Vous aurez peut-être su que mon jeune frère a eu, l'année dernière, le plus éclatant succès pour un projet d'hôtel de ville à Vienne (en Autriche). S'il n'avait été Français, il emportait d'emblée la construction de l'édifice (une dépense de 20 à 30 millions). Il vient d'obtenir la première des récompenses décernées à l'architecture au salon de 1870, pour un nouveau travail, une restauration d'ensemble du forum romain.

J'espère qu'on le fera chevalier au mois d'août. Il l'aura parfaitement mérité.

Soyez assez bon, cher Monsieur Gauja, pour m'envoyer un mot de vos nouvelles. Vous savez combien je vous suis fidèle. Je pense quelquefois, dans mes jours de vanité, à la réception si noble et si digne de vous que vous fîtes au petit Baudry et à sa mère lorsque j'allai vous exposer mon plan de cam-

pagne. C'est, aujourd'hui, le membre de l'Institut qui remercie encore Monsieur le Préfet et mon cher ami M. Gauja.

Je vous embrasse de cœur, et me recommande aux bons souvenirs de tous les vôtres.

XXIII. — Au même.

Paris, mardi, octobre 1872.

Cher Monsieur Gauja,

J'ai eu, ce matin seulement, la certitude de la perte douloureuse que vous venez de faire.

Vous avez dû penser, et il est bien inutile que je vous le dise, à la profonde douleur qu'elle m'a causée. Votre chère femme était, avec vous, ma plus chère et une de mes premières affections. J'avais eu l'intention, cet été, d'aller en Vendée vous voir, ainsi que mon pauvre ami de Rochebrune, qui vient aussi d'être cruellement frappé[1] !

J'hésite maintenant à faire ce voyage, que je lui avais promis : je suis si triste, si abattu sous le poids de toutes ces afflictions, ajouté à toutes les douleurs que nous subissons depuis deux ans, que je me sens bien impuissant à alléger les chagrins de mes plus chers amis.

Je vous embrasse, cher Monsieur Gauja, dans toute la tristesse de mon cœur, et vous prie de penser quelquefois à la bien profonde affection que je vous ai vouée.

Mes souvenirs à Mme Deshorties et à Gaston.

XXIV. — A M. Émile Grimaud.

Paris, le 20 octobre 1874.

Mon cher Grimaud,

Je regrette beaucoup votre absence (pour moi) ; car le motif est la bonne fortune de Dieu, dont je vous félicite.

1. Par la mort de Mme de Rochebrune, née du Fougeroux.

Je regrette de ne vous avoir pas rencontré, cette année, chez Rochebrune.

J'avais l'intention d'aller le revoir quelques jours, et les soins que j'ai dû donner à ma petite maison de la Roche, que j'ai meublée pour mes séjours en Vendée, m'en ont empêché.

Maintenant j'ai dû venir rapidement à Paris, pour surveiller mes peintures que l'on cloue au plafond de l'Opéra. Je crois qu'elles auront un bon maintien devant les milliers de becs de gaz qui leur sont destinés ; mais cela ne durera pas longtemps !

Je serai charmé que vous fassiez connaître à nos compatriotes ma petite notice sur Schnetz, et je ne puis qu'être flatté que vous veuilliez bien la réimprimer dans votre *Revue* [1], ainsi que vos impressions sur mes toiles de l'Opéra. Vous en trouverez la description la plus exacte :

1° Dans le *Catalogue* d'Edmond About, qui était vendu au public pendant l'exposition [2] ;

2° Puis dans le *Correspondant*, dans un article de M. Arthur Duparc ;

Puis encore dans la *Gazette des Beaux-Arts*, dans les articles de M. René Menard. (Il y en a cinq, je crois.) Après eux, Charles Blanc y a consacré un travail très bien fait, mais peut-être un peu didactique et esthétique.

Le reste, dans la presse, sont des impressions multicolores, où il n'y a rien à pêcher, sauf quelques exceptions : celui-ci voit le réalisme ; celui-là le catholicisme ; les autres, leurs coteries variées. C'est le miroir à facettes qu'on nomme l'opinion publique, mais qui ne réfléchit rien de durable et de vrai.

Veuillez agréer, cher ami Grimaud, mes cordiales amitiés.

PAUL BAUDRY,

Hôtel du Louvre.

1. C'est dans la livraison de janvier 1875 que nous avons reproduit la *Notice sur la vie et les œuvres de Schnetz*, auquel Paul Baudry avait succédé comme membre de l'Institut, notice qu'il avait lue à l'Académie des Beaux-Arts, dans la séance du 22 août précédent.

2. A l'Ecole des Beaux-Arts.

Si vous avez le temps de m'écrire ou si vous voulez bien m'envoyer un numéro de votre *Revue*, adressez toujours *Nouvel Opéra, Agence des travaux.*

XXV. — A Mme Deshorties.

Décembre 1875.

Chère Madame Deshorties,

Ne lisant jamais les journaux, je n'ai su que bien tard la perte cruelle que nous avions faite[1]...

About, à qui Gaston avait écrit, ne me l'a apprise que le jour même où j'ai écrit à Gaston un mot, qu'il n'aura peut-être pas reçu, car l'adresse était imparfaite. Je tiens à vous redire encore combien je sens vivement la dure séparation, et combien je prends une vive part à votre douleur! Je ne sais où cette lettre vous retrouvera, mais je désire que vous ne doutiez jamais des sentiments que j'ai pour votre chère famille.

Agréez, chère Madame Deshorties, l'expression de mes sentiments de respect.

PAUL BAUDRY.

1. En la personne de M. Gauja.

L'ÉGLISE DE TRÉGUIER*

Notre diocèse possédait, avant 1789, un grand nombre de couvents, tant d'hommes que de femmes, qui répandaient autour d'eux l'exercice de la bienfaisance, du soin des malades, de l'instruction populaire. Citons seulement :

COUVENTS D'HOMMES.

Les Dominicains de Morlaix, (1235) établis 14 ans après la mort du saint fondateur de l'ordre. Cette résidence fut illustrée par Yves Bégaignon, devenu évêque de Tréguier en 1362 et cardinal en 1371 ; par Hugues Lestoquer, évêque de Tréguier en 1403 ; par le P. Albert Le Grand, dit aussi Albert de Morlaix, mort en 1640.

Les Dominicains de Guingamp, dont le premier couvent dans cette ville fut fondé en 1284, sur l'emplacement de Montbareil, occupé aujourd'hui par les Filles de la Croix. Alain de Bruc, évêque de Tréguier, officia, au nom du pape Martin V, le jour de la prise de possession du monastère par les religieux. En 1636, les Dominicains, appelés aussi Jacobins, furent transférés à Sainte-Anne de Guingamp.

Les Augustins de Lannion (1394) fournirent plusieurs de leurs sujets à l'évêché de Tréguier. De ce nombre furent Christophe de Hauterive (1408-1417) et Mathias du Cozker (1417-1422) appelé par quelques-uns Mathieu Rocdere.

Les cordeliers de Tréguier et de Morlaix, venus des Sept-Iles en

* Voir la livraison de juin 1886, pp. 405-413.

1483, sur l'appel de François II, dernier duc de Bretagne. Le couvent de Tréguier fut établi à Plouguiel, près la passerelle Saint-François, au bord du Guindy, sur un terrain donné par Jean de Bizien, sieur de Kérousy.

Les Cordeliers de Guingamp furent fondés longtemps auparavant, le 4 octobre 1283, 57 ans seulement après la mort du séraphique Patriarche d'Assise, par Guy de Bretagne et Jeanne d'Avaugour, sa femme. Leur premier établissement se trouvait à l'endroit appelé aujourd'hui « Terre Sainte » . Plus tard, en 1591, à la suite du sac et de l'incendie de leur maison pendant les troubles de la Ligue, les pauvres fils de saint François allèrent demander asile à René Chomard, gouverneur de N.-D. de Grâces, qui se démit en leur faveur de sa chapellenie. Les nouveaux religieux bénéficièrent dans la suite des libéralités de la duchesse de Martigues et de Marie de Beaucaire, sa fille, du seigneur de Kerduel, et enfin du duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, célèbre par la légende du moulin de Saint-Cast (1758) et par ses différends avec le procureur général de la Chalotais. La chapelle de N.-D. de Grâces, que nous admirons encore, est antérieure à l'arrivée des Franciscains. Elle fut bâtie de 1507 à 1509 par ordre de la bonne duchesse Anne. Ce sanctuaire, de style ogival, bien décrit par M. Gaultier du Mottay, est aujourd'hui une église paroissiale, et conserve les restes de Charles de Châtillon, dit de Blois, l'illustre pèlerin de Saint-Yves, tué à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364. Le tombeau de ce prétendant au duché de Bretagne et à l'honneur de la canonisation n'existe plus. Il fut élevé, le premier août 1752, par un des descendants du héros breton Alexis-Magdelaine Rosalie, duc de Châtillon, alors lieutenant général du roi Louis XV dans la haute et basse Bretagne. Les « patriotes » de la Révolution ont détruit ce précieux monument ; et, en 1874, les reliques de Charles de Blois ont été déposées dans une nouvelle châsse de bois sculpté donnée par Mgr David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Guingamp eut aussi, en 1615, des Franciscains réformés nommés Capucins. Ils habitaient la vieille maison et les dépendances

actuelles de l'institution Notre-Dame. La fondation fut consentie le 23 juin 1615, par Guillaume de Coatrieux. C'est aussi à cette époque, sous l'épiscopat de Guy Champion, que les Capucins s'établirent à Lannion, dans le beau local occupé aujourd'hui par le collège et la prison.

Outre ces couvents, il faut rappeler l'existence, dans notre diocèse, de nombreux prieurés de moines. Ainsi, de 1047 à 1049, dans un acte non daté, Eudes, tuteur du jeune Conan II, duc de Bretagne, signe comme témoin une charte par laquelle sa sœur Adèle, première abbesse de Saint-Georges de Rennes (1032-1062), institue un prévôt à Pleubihan. L'endroit de cette fondation est encore désigné aujourd'hui dans le cadastre et par tout le peuple « le prieuré » et la tradition constante et unanime appelle les premiers pasteurs de la paroisse « les moines de Saint-Georges. » De là aussi sans doute l'origine d'une foire très ancienne établie dans le bourg sous le nom de « foire Saint-Georges ». Avant la manie prise après le Révolution de donner aux paroisses ayant la lettre P pour initiale saint Pierre pour patron obligé, saint Georges était bien le patron de Pleubihan, en souvenir des moines préposés par l'abbaye de Saint-Georges de Rennes au service paroissial. Ces prêtres, comme les religieuses de Saint-Georges, de Rennes, devaient suivre la règle de saint Benoît.

COUVENTS DE FEMMES.

Les couvents de femmes furent encore plus nombreux dans le diocèse de Tréguier, quoique fondés plus tard. Citons :

Les Religieuses Hospitalières de Tréguier, venues de Quimper, s'établirent, en septembre 1654, à Tréguier, sous l'épisopat fécond de Mgr Balthazar Grangier. Elles eurent pour fondateurs le seigneur de Kergomanton et sa femme, et pour premiers bienfaiteurs insignes les sieurs Cludon de l'Isle, de Leslec'h, de Kerébo et le chanoine Thépaut du Rumelin.

Les Religieuses Hospitalières de Lannion vinrent aussi de Quim-

per, en 1667, au nombre de cinq. La première supérieure était parente de Messire Josep-hCorentin de Kerméno, seigneur de Plivern, prêtre du diocèse de Léon, premier supérieur et fondateur du couvent Sainte-Anne, où il vécut près de 45 ans et mourut en odeur de sainteté, le 18 avril 1716, à l'âge de 72 ans.

Les Religieuses Hospitalières de Guingamp. — Mgr Grangier envoya dans cette ville, le 14 août 1676, quatre religieuses augustines de Tréguier pour fonder une nouvelle maison de charité, dont le terrain fut donné par le duc de Vendôme.

Les Ursulines vinrent de Dinan à Tréguier, le 20 janvier 1625, sous l'épiscopat de Mgr Guy Champion de Cicé, et s'établirent dans un couvent doté par Mathurin Lhostis, chanoine de Tréguier, le seigneur du Rumain et Michel Thépaut du Rumelin, que l'on rencontre à la tête de toutes les bonnes œuvres. — La maison de Tréguier établit bientôt des fondations à Morlaix ; à Guingamp (4 août 1654) où leur maison, chapelle et dépendances, données par Pierre Le Bricquier, un des vicaires, servent actuellement de caserne, de grenier à foin et de parc à la remonte de cavalerie ; et à Lannion (1660), où mourut la première supérieure de Tréguier, venue de Dinan, l'infatigable mère Louise Gays. Partout ici nous trouvons la main bienfaitrice et intelligente de Balthazar Grangier, un des saints évêques de Tréguier.

Les Religieuses de la Charité du Refuge occupèrent à Guingamp, en 1676, l'ancien couvent des Jacobins, dit Montbareil, où sont aujourd'hui les Filles de la Croix.

Les Calvairiennes vinrent à Morlaix en 1625, sous l'épiscopat de Guy Champion de Cicé.

Les Filles de la Croix. — Mgr Grangier appela de Saint-Flour en Auvergne les Filles de la Croix, qui arrivèrent à Tréguier le 29 mars 1667. Quelques membres du chapitre et quelques seigneurs de la contrée se cotisèrent pour acquérir un terrain et bâtir une maison aux nouvelles religieuses. La chapelle de cet établissement fut construite plus tard et bénite le 3 mai 1700, fête de l'exaltation de la sainte Croix, par Olivier Jégou de Kerlivio, évêque du diocèse.

Les Paulines ou Filles de Saint-Paul furent établies à Tréguier en 1679 par Mme de Lézerdrot, sous l'épiscopat de Mgr de Baglion de Saillant, mais ce fut Mgr Olivier Jégou de Kerlivio qui approuva leurs constitutions, statuts et règlements, le 23 juin 1727. Sous l'administration de ce dernier évêque, trop favorable au parti janséniste, les Paulines fondèrent des maisons d'éducation à Pontrieux et à Pédernec.

Les Carmélites. — La ville de Guingamp donna, le 22 juin 1625, une maison et la chapelle Saint-Yves, alors situées dans la rue actuelle de ce nom, aux Carmélites de la réforme de sainte Thérèse. Dans cette chapelle furent enfermés, pendant la Terreur, les prêtres réfractaires destinés aux pontons ou à l'échafaud de la Révolution.

SÉMINAIRES

Parmi les établissements religieux et charitables de notre ancien diocèse, mentionnons encore le grand séminaire, qui eut l'insigne honneur d'être fondé par saint Vincent de Paul. C'était en 1654, sous l'épiscopat de Mgr Grangier. Un chanoine, M. Thépaut du Rumelin, et sa sœur, Mme de Trézel, avaient donné le terrain nécessaire pour bâtir. Les constructions de l'ancien séminaire sont de 1654, 1658 et 1734. La chapelle date de 1685 et renferme, sous une simple pierre tombale confondue avec le pavé, près de la porte d'entrée destinée au public, les restes de ses nobles bienfaiteurs. La congrégation de Saint-Lazare a dirigé le grand séminaire de Tréguier jusqu'en 1791. Les bâtiments et dépendances de l'ancien séminaire sont dignement occupés aujourd'hui par la direction du petit séminaire de Tréguier. — A côté du grand séminaire, nous avions encore, dans la ville épiscopale, avant la Révolution, une école d'instruction secondaire, sorte de collège ecclésiastique ou de petit séminaire, qui inscrit avec gloire notre Le Gonidec parmi ses meilleurs élèves. Les anciens évêques comtes de Tréguier, pour favoriser le développement des études, se prêtaient volontiers à

présider en personne les exercices publics, dont plusieurs programmes existent encore. Cette maison sert actuellement d'école primaire et de pensionnat, sous la direction des Frères de l'Instruction chrétienne dits de Lamennais.

PAROISSES

Nous n'avons ni la compétence, ni le loisir, ni les documents nécessaires pour donner dans cet article (à peine ébauché) une notice même succincte sur l'origine des paroisses, leurs églises, leurs patrons et leurs seigneurs temporels. C'est une étude très intéressante à faire, et qui appartient de droit à ceux que la providence a placés dans chaque localité. A cet égard, le diocèse de Rennes est plus favorisé. M. de la Borderie a publié les « *Origines paroissiales* », et M. l'abbé Guillotin de Corson vient d'achever le « *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes.* » La Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, dans sa séance du 9 décembre 1885, annonce de savantes recherches sur le « *Pouillé historique de Saint-Brieuc.* » Nous espérons bien que l'auteur comprendra dans son œuvre le diocèse annexé de Tréguier. La Société d'Emulation des Côtes-du-Nord entreprend la publication des « *Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale* », dont plusieurs pièces intéressent la région trécorroise. Un érudit, M. J. Gaultier du Mottay a beaucoup travaillé cette partie des études bretonnes, et « son *Répertoire archéologique des Côtes du-Nord* » est un inventaire complet, par cantons et par paroisses, de nos richesses et de nos gloires nationales; c'est un bulletin monumental de l'art celtique et chrétien dans le diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier ; et si nos vieilles églises tendent à disparaître, elles survivront toujours, comme nos menhirs et nos dolmens, aux yeux de la postérité, dans le savant recueil du regretté M. Joachim Gaultier du Mottay. — M. René Kerviler a fait revivre dans son bel ouvrage « *la Bretagne à l'Académie* » les illustrations les plus pures de notre province, et prépare en ce moment, dans son « *Essai de Bio-Bibliographie*

bretonne », la résurrection de beaucoup de vieux noms oubliés, titres de noblesse pour ceux qui ont l'honneur de les porter encore.

ÉVÊQUES

Plusieurs auteurs, après les doctes Bénédictins bretons du XVIIe siècle, DD. Lobineau, Denys Briant, Maur Audren, Morice et Taillandier, ont entrepris de dresser le catalogue historique des évêques de Tréguier, et on peut consulter avec fruit et intérêt ces compilations spéciales, reproduites par M. Tresvaux dans son ouvrage intitulé « *l'Eglise de Bretagne.* » Six évêques élus de Tréguier eurent l'honneur d'être promus au cardinalat : Yves Bégaignon (1371) ; — Hugues de Coatrédrez (1465), qui ne siégea point ; — Raphaël, dit le cardinal de Saint-Georges (1480) ; — Robert Guibé (1513), inhumé à Saint-Yves des Bretons à Rome ; — Louis de Bourbon (1531) ; — Hippolyte d'Est, dit le cardinal de Ferrare (1543).

Rappelons seulement pour mémoire Etienne, qui ratifia la fondation faite en 1235 aux Dominicains de Morlaix ; Alain de Bruc, qui rappela saint Yves dans son diocèse, le nomma son official et lui donna la cure de Trédrez ; Geoffroi Tournemine, qui désigna saint Yves à la cure de Louannec et vit mourir le saint à Kermartin. Yves de Boisboëssel introduisit la cause de la canonisation de saint Yves en 1330, et sous Richard du Poirier, auquel appartient l'honneur de la construction de la cathédrale actuelle, cette canonisation fut solennellement proclamée, le 19 mai 1347, par Clément VI, pape d'Avignon. Robert Painel et Yves Bégaignon reçurent Charles de Blois en pèlerinage au tombeau du saint prêtre. En 1420, Mathieu, Rocdere ou du Cozker reçut la fondation de Jean V ; et, en 1451 Jean de Plouec fit transférer à Tréguier le corps du bon duc, enterré à Nantes depuis 1442. Ce prince avait fait ériger dans la cathédrale de Tréguier, de 1420 à 1428, sous la direction de « Maistre Jacques de Hongrie, scolastique de Tréguier », un monument digne de la Bretagne et de son grand saint Yves. Les dépenses de Jean V

pour ce tombeau, dit M. de la Borderie, représentent, d'après les calculs les plus modérés, plus de 160,000 francs d'aujourd'hui. En 1444, Mathieu du Cozker avait établi la psallette de Tréguier, approuvée par une bulle du pape Nicolas V, en 1449, et par son successeur, Calixte III, en 1456. Pierre Prédou ou Piédru bâtit, en 1430, le manoir épiscopal de Keroffret à Tréguier, détruit en 1594 sous la Ligue et l'épiscopat de Guillaume du Halegoët, et rebâti en 1608 par Adrien d'Amboise. Tréguier, pour être fidèle à la cause d'Henri IV, fut saccagé en 1589, 1590 et 1591 par les Ligueurs bretons et, en 1592, par les Espagnols conduits par le duc de Mercœur. Le trésor de la cathédrale fut pillé, le tombeau de saint Yves dépouillé de ses ornements d'or et d'argent, et l'évêque obligé de chercher un refuge dans sa terre de Kergresk, en Plougrescant, où il mourut le 29 octobre 1602. Raoul Rolland, Antoine du Grignaux et Guillaume du Halegoët, se firent remarquer par leur dévotion à saint Gonéri et leurs ordonnances re atives à son culte. Les statuts synodaux de l'évêque Rolland forment un recueil précieux connu sous le nom de « Raouiin ». Guingamp est redevable à l'évêque du Halegoët du beau porche Notre-Dame, appelé aussi porche du Halegoët. Jean de Coëtquis posa la première pierre du Cloître (1461), terminé sous Chistophe du Châtel en 1479. En 1484, fut bâtie la tour de Saint-Michel, une des églises de la ville épiscopale.

Après le traité d'union (1532), nos évêques furent attirés à la cour de France, et le siège de Tréguier ne fut plus considéré que comme un marchepied pour parvenir à un poste plus important. Les revenus de l'évêque n'étaient pas des plus considérables (40.000 livres de rente), mais le chapitre possédait de grands biens et de nombreux droits féodaux de péage, de four, de pêche, de chasse, etc. Notons en passant que ce sont les saints évêques qui meurent à Tréguier en refusant les faveurs du monarque. Nous avons vu Guy Champion de Cicé établir dans son diocèse bon nombre de familles religieuses. Ce prélat autorisa le P. Albert Le Grand à rechercher dans les archives de l'Evêché et des paroisses du diocèse les éléments nécessaires pour composer la Vie des Saints de Bretagne. A

Plougrescant et à Tréguier, le pieux Dominicain trouva les anciens légendaires de saint Gonéri conservés à Paris (nos 1148, fol. 60, et 22.321, fol. 745 de la Bibliothèque nationale). Les Bollandistes, pour avoir ignoré l'existence de ces offices, *frustra legendam latinam exspectârunt majores nostri, frustra ego ipsam sperem hodie,* accusent le P. Albert de les avoir fabriqués dans son imagination : *Quamvis autem sancti gesta et ætas penitus ignorentur, nihilo tamen minus more suo legendam ipsi ad IV aprilis aptavit Albertus Le Grand de Monte relaxo, collectam asserens ex veteribus Legendariis mss. ecclesiæ cathedralis trecorensis... atque ex vetusto Legendario mss. quod exstat in ecclesia parochiali de Plougrescant.* (AA. SS., t. IV., jul., p. 422). Sous l'épiscopat de Guy Champion advint en partie la perte du trésor de la cathédrale, causée par l'incendie de la sacristie, dans la nuit du 6 septembre 1632. Un inventaire, dressé en 1626, fait mention de nombreuses pièces d'argenterie, de tapisseries, de livres et d'ornements données par les évêques de Tréguier et portant les armoiries de Jean de Plouec et de Coëtquis, de Christophe du Châtel, de Jean Calloet, d'Antoine du Grignaux, d'Adrien d'Amboise, le plus généreux des donateurs. Noël Deslandes, dominicain, qui a laissé une grande réputation d'éloquence et de sainteté, prononça, n'étant que simple religieux, l'éloge funèbre de Henri IV à Saint-Merry (1610); et, comme visiteur du couvent de Morlaix, donna l'ordre au P. Le Grand de publier les Vies des Saints de Bretagne, ouvrage qui parut sous son épiscopat en 1637. (Nantes, 1 vol. in-4°, chez Pierre Doriou.) Evêque de Tréguier de 1635 à 1645, Noël Deslandes combattit vigoureusement les protestants, visitait souvent les couvents de son Ordre à Guingamp et à Morlaix, et fut un ardent zélateur de la dévotion et de la confrérie du Rosaire. Il eut un digne successeur en Balthazar Grangier, dont nous avons énuméré les œuvres et les fondations pieuses. François-Ignace de Baglion de Saillant fut un des signataires des quatre fameux articles de 1682. Olivier Jégou de Kerlivio favorisa le jansénisme et se vit excepté, lui, son clergé et son diocèse, de la grâce du Jubilé accordé à tout le monde catholique,

en 1725, par Benoît XIII. François-Hyacinthe de la Fruglaie de Kerver publia dans notre diocèse la bulle *Unigenitus*, que son prédécesseur de Kerlivio ne reçut même pas avec le respect dû à l'autorité du saint-siège. Jean-Marc de Royère établit, le 26 avril 1768, la dévotion au sacré Cœur de Jésus et fit imprimer à Morlaix, en 1770, un Propre de son diocèse. Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac fut le protecteur de l'indigne Sieyès, qu'il fit chanoine de sa cathédrale. Augustin-René-Louis Le Mintier de Saint-André fut le dernier évêque de Tréguier. Il construisit l'aqueduc et la flèche de la cathédrale, de 1785 à 1787, favorisa l'instruction populaire à tous les degrés, et publia un catéchisme breton à l'usage de son diocèse.

Depuis le mois d'avril 1791, Tréguier pleure son évêque et compte sur la bienveillance des évêques de Saint-Brieuc. Cette bienveillance s'est manifestée le jour où Mgr Le Mée prit pour lui-même et ses successeurs le titre « d'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier », par la translation solennelle des restes de Mgr Le Mintier à Tréguier, par ordre de Mgr David, le 8 juillet 1868; et se continue aujourd'hui par l'œuvre de réédification du tombeau de saint Yves, entreprise par Mgr Bouché, avec les bénédictions et la souscription de S. S. Léon XIII, et sous la direction de M. Arthur de la Borderie.

ABBÉ YVES-MARIE LUCAS.

JEANNE D'ARC A DOMRÉMY *

M. Luce avait son nom attaché à celui de du Guesclin ; le voilà désormais inséparable d'un nom plus illustre encore. C'est véritablement de la chance historique ! Il appartenait du reste au professeur de l'Ecole des chartes qui est chargé de rechercher les sources de l'histoire de France de trouver les origines de la Pucelle, comme il a trouvé les origines du grand Connétable. Mais on ne pourra plus dire que la *Jeunesse de Bertrand* est un ouvrage incomparable : l'héroïne de l'auteur l'a encore mieux inspiré que son héros ; quoi d'étonnant ? n'est-ce pas une martyre, une sainte peut-être ? il est question de la déclarer telle, et le vœu de M. Jules Quicherat pourra être exaucé. Tout libre penseur qu'il était, il s'indignait de ce que l'Église ne l'eût pas encore canonisée ; son sens critique se révoltait, assurait-il, contre ce qu'il appelait « une iniquité catholique ». Que dirait-il s'il revenait au monde et apprenait que Léon XIII, ce grand justicier, se propose précisément de réparer, s'il y a lieu, *l'iniquité* et même qu'un archevêque anglais est en train de poursuivre, par son ordre, la cause de béatification ?

Le livre de M. Siméon Luce arrive tout à fait à propos : il vient compléter l'œuvre de son maître à l'Ecole des chartes, « le meilleur historien et *célébrateur* de Jeanne d'Arc, » comme l'a qualifié Sainte-Beuve ; « le collecteur définitif de tout le dossier res-

* *Jeanne d'Arc à Domrémy*, recherches critiques sur les origines de la mission de la Pucelle, accompagnées de pièces justificatives, par M. Siméon Luce, membre de l'Institut. Un vol. in-8°, de cccx et 316 p. Paris, Champion, 15, quai Malaquais, 1886.

tant, et le greffier le plus fidèle de tous les actes et témoignages. » (Lundi 10 novembre 1862.)

Au Journal des actions connues de l'héroïque jeune fille, M. Luce joint des documents nouveaux désormais inséparables des pièces mêmes de son procès, et qui achèveront de couronner humainement celle que l'Eglise doit proposer à l'invocation universelle. C'est Jeanne inconnue, Jeanne surtout avant sa mission, qu'il s'est efforcé de découvrir. Ai-je besoin d'ajouter qu'il porte, en ces matières délicates, avec la liberté qui est de droit, la critique la plus pénétrante et le respect le plus profond?

Nous sommes en l'année 1425. Dans le village de Domrémy, sous l'invocation du saint qui sacra Clovis et qu'on n'oublie pas au bord de la Meuse, habite une famille de pasteurs dont le nom semble lui venir du village d'Arc, en Barrois. Elle se compose du père, de la mère, et de plusieurs fils et filles; l'une d'elles a de douze à treize ans: on l'appelle Jeannette. La dame du château est Jeanne de Joinville-Bourlemont, jeune encore, veuve d'Henri d'Ogéviller, descendante du bon sénéchal de Champagne, l'ami de saint Louis; elle est restée fidèle à toutes les traditions des siens et passe pour la providence du pays. Qu'elle ait remarqué Jeannette, quoi d'étonnant? L'enfant est si belle, si bonne, si modeste et si pieuse! Elle doit la regarder souvent, le dimanche, à la messe; et le dimanche de la Mi-Carême, qui est le jour de la fête du pays, où dames et paysans dansent ensemble sous le grand hêtre des fées, elle doit la chercher parmi celles qui cueillent des fleurs dans la vallée de la Meuse.

Jeannette n'ignore pas combien la famille qui s'associe aux joies du pauvre peuple lui vient en aide aux mauvais jours; c'est dans la maison forte de l'île de Domrémy, appartenant à cette famille, que les gens du canton ont coutume de mettre en sûreté leurs personnes et leurs troupeaux toutes les fois qu'une attaque soudaine des ennemis ne les prend pas à l'improviste.

Précisément, au milieu de cette année 1425, le canton a été envahi par un chef de bandes anglo-bourguignonnes, et tout le

bétail de la vallée où Jeannette garde ses vaches, dans les prairies, avec ses compagnes, a été enlevé; mais, grâce à Dieu et aux démarches de la bonne dame de Domrémy, près de son cousin le comte de Vaudemont, Antoine de Lorraine, le bétail est restitué. Pour fêter le retour au bercail des troupeaux enlevés, tout le pays est en liesse, et Jeannette prend part à la fête comme à la reconnaissance de ses compatriotes.

On dit même qu'elle est si animée ce jour-là, qu'en la voyant courir on croit qu'elle a des ailes ; on ajoute que, de retour à la maison, et seule, elle entend pour la première fois des voix étranges qui lui annoncent sa mission. Sont-ce des voix du Ciel ou de la conscience ? La voix de la patrie lui parle non moins vivement, sans doute, par la bouche de la jeune dame qui doit aimer le « gentil Dauphin », comme son aïeul Joinville aimait le bon roi saint Louis ; qui sait ce qui se passe en France, et n'aura pas été sans apprendre à la petite bergère que ce n'est pas seulement à Domrémy qu'on vole et pille le pauvre monde.

« La pitié qui est au royaume de France » fait pleurer Jeanne : elle priera l'archange saint Michel qui vient de donner, aux confins de la Bretagne, la victoire aux Français sur les oppresseurs de la France : c'est lui qui combattra pour elle.

« Prière et amour, Jeanne d'Arc tient tout entière dans ces deux mots, » dit son historien : elle aime Dieu, ou plutôt en Dieu, sa patrie et sa famille. Au fond, son patriotisme lui-même est une forme de sa piété... et si, après plusieurs années d'hésitation, elle trouve la force de s'arracher à son foyer pour se dévouer au salut de son pays malheureux et asservi, ce n'est point parce que la pitié pour la France et pour son roi a étouffé dans son âme les affections privées, mais uniquement parce que, placée entre deux devoirs, elle se croit tenue d'accomplir d'abord le plus sacré et le plus impérieux. »

Saint Michel, son ange gardien, son directeur, dont elle dit : *oncques ne lui faillis ; comment me faudrait-il ?* elle l'a vu de ses yeux, « en la forme d'un très vrai prud'homme, » lorsqu'elle

était âgée d'environ treize ans ; c'est la première en date de ses apparitions.

Leur réalité, elle l'affirme sans cesse avec un accent de sincérité qui porterait la conviction, remarque M. Luce, dans les esprits les plus prévenus. M. Henri Wallon, un des meilleurs historiens de Jeanne d'Arc, ne croit, il est vrai, qu' « à des voix accompagnées de lumière » ; mais il est impossible de partager son opinion, car Jeanne a déclaré positivement avoir baisé la terre, à chacune des apparitions de l'archange, à l'endroit même où elle l'a vu poser le pied. Il faut s'en tenir au témoignage formel de celle qui n'a jamais menti. Mais pourquoi saint Michel plutôt que tout autre saint ? — Sans doute à cause de la victoire mémorable du mont Saint-Michel, répondrai-je après M. Luce. Selon le très judicieux historien, cette victoire expliquerait jusqu'à un certain point, — jointe à l'invasion des Anglais dans le Barrois, et à l'incursion des Anglo-Bourguignons, rendue inutile par la bonne dame de Domrémy, — l'intervention du chef de la milice céleste.

Une autre influence, moins directe, dont il faut tenir compte, et qui n'avait pas été remarquée avant M. Luce, est celle de l'Ordre de Saint-François, dont Jeanne portait les couleurs et la couronne à Chinon ; nous l'apprenons d'un témoin oculaire.

Comme les Franciscains gallois, les Franciscains, ses frères en religion, tonnaient contre les Anglais, ses ennemis ; et leur éloquence enflammée produisait chez nous les mêmes effets que dans le pays de Galles, où ils marchaient, la croix à la main, à l'avant-garde de l'armée nationale. Le sermon de frère Richard : « Semez des fèves ! Semez des fèves ! » eut mieux que du retentissement, car les fameuses fèves, semées en abondance, d'après ses conseils, nourrirent les soldats de Jeanne. Seulement elle ne s'agenouille qu'une fois devant lui. Sa parfaite droiture répugnait à ce qui n'était pas le vrai tout simple.

M. Luce raconte à ce sujet, de la manière la plus amusante, l'incident tout à fait comique qui marque la seconde entrevue du

prédicateur et de l'héroïne : il avait prétendu qu'elle était bien capable, si elle le voulait, de s'élever dans les airs pour s'introduire dans les places ; et il semblait appréhender son approche ou ses reproches : « Approchez hardiment, lui dit-elle avec malice, approchez, je ne m'envolerai pas. »

Frère Richard ne fut pas le seul franciscain à qui Jeanne ait inspiré une sympathie enthousiaste ; nous voyons à ses côtés, sur les murs de Compiègne, « un cordelier nommé Noiroufle, grand homme noir avec un laid meurtrier visage, et une felle vue, et un grand long nez, portant rude grosse faconde et semblant épouvantable. » Frère Noiroufle se vantait, assure-t-on, d'avoir tué à lui tout seul trois cents Anglais, et il en riait et s'en tenait honoré et joyeux.

La figure admirable de sainte Colette de Corbie, fille plus digne de saint François, contraste avec ce portrait burlesque. Je la recommande aux prédicateurs qui feront désormais, à Orléans, le panégyrique de la libératrice de la ville. Le parallèle entre l'héroïne et la sainte a inspiré à M. Luce des pages dignes d'Ozanam et de Montalembert : elles ont réchauffé le vieux cœur d'un ami de l'un et de l'autre.

Son tableau du grand jubilé du Puy clôt splendidement ses recherches. Arrêtons-nous, en finissant, devant cette œuvre magistrale, ou, pour mieux dire, ce chef-d'œuvre d'intuition historique.

Le jubilé ou pèlerinage en question n'était autre chose que ce qu'on appelle en Basse-Bretagne, comme en Italie, un *Pardon*. Mais quel pardon ! Il avait lieu le 25 mars, jour de l'Annonciation de la sainte Vierge, patronne de saint François et de son ordre, dont les membres, comme on le sait, fêtent particulièrement l'apparition de l'Ange annonçant à Marie sa mission divine. Toutefois, pour qu'il y eût pardon général, c'est-à-dire indulgence plénière, il fallait que la fête de l'Annonciation tombât le vendredi saint : l'Eglise exigeait cette coïncidence entre l'annonce du Sauveur et sa mort. On conçoit l'empressement des fidèles à

se rendre au pardon du Puy pour gagner les faveurs promises. Ils furent si nombreux, en 1407, que deux cents périrent étouffés.

En 1418, malgré toutes les précautions, il en périt encore trente-trois. Indépendamment des indulgences à gagner, on affirmait, et nous avons là-dessus le témoignage d'un des docteurs les plus considérables du temps, qu'il arrivait, lors du Pardon, « des événements extraordinaires. »

En 1429, le 25 mars, jour où l'Annonciation tomba encore un vendredi saint, l'affluence fut plus nombreuse et plus fervente que jamais : la France était alors entre la vie et la mort ; les Anglais campaient devant Orléans. Dès les premiers jours de février 1429, Jeanne avait jeté ce cri d'inexprimable angoisse : *Le temps me pèse comme à une femme qui va être mère !*

Comme on le pense bien, elle n'était pas au Pardon ; elle n'y pouvait être ; tout entière à sa mission, elle dévorait du regard le camp des Anglais, dont les cercles formidables étreignaient de plus en plus la ville d'Orléans, ce dernier boulevard de la France. Mais son cœur était sur la montagne sainte ; et même on voyait, frémissants, aux pieds de Notre-Dame, des pèlerins envoyés par elle et pour elle qui suppliaient la mère du Sauveur et les Anges et les Saints de France de sauver la patrie. « Je m'y trouvais moi-même, dit l'un d'eux, Jean Pasquerel, son propre chapelain ; la mère de Jeanne y était aussi, avec quelques-uns qui avaient conduit sa fille au roi. » Que le secours lui vînt de la montagne vers laquelle toute la France avait les yeux levés, comment en douter ? « *Ah ! ne doutez pas !* disait-elle ; *c'est Dieu qui fait l'heure ; travaillez, et il travaillera !* » N'entendait-elle pas sa Voix qui lui criait : « *Va, va, ma fille ; je serai à ton aide ; va !* »

Trois jours avant le grand vendredi, le 22 mars 1429, elle sommait les Anglais, « au nom du Roi du Ciel, fils de sainte Marie, » de vider le royaume qui appartenait au roi Jésus ; et trois mois après, le siége d'Orléans était levé et la France sauvée (8 mai 1429).

L'humble fille de saint François avait mis son œuvre « sous

les auspices de la solennité doublement sacrée où reposait alors l'espoir national ». Il faut lire toute la page qu'inspire à l'historien une flamme de patriotisme que la critique n'a fait que rendre plus ardente.

Sous l'impression moi-même d'une lecture qui ne laissera froid aucun Français, aucun catholique, je ne me sens pas le courage de le chicaner sur quelques détails. Le livre est de main d'ouvrier, dirait La Bruyère, et ce n'est pas *vive labeur!* qu'il devrait avoir pour devise, mais « glorieux labeur! »

Sans amoindrir la grandeur du plus merveilleux épisode de notre histoire, M. Luce en a éclairé les sommets comme les profondeurs d'une lumière vraiment électrique : les origines humaines comme les origines célestes de l'envoyée d'en haut, sont scrutées, les unes et les autres, avec une probité rare; s'il trouve des lecteurs sceptiques, sa critique ne paraîtra telle à personne; pour lui, la mission que Jeanne d'Arc a reçue du Ciel ne fait pas un doute; et il adopte et donne comme conclusion de ses admirables recherches ces fortes paroles d'Étienne Pasquier : « Je répute l'histoire de la Pucelle un vrai miracle de Dieu. »

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

CHRONIQUE

—

Le Congrès Archéologique de France

CINQUANTE-TROISIÈME SESSION

La Société française d'Archéologie, fondée par l'illustre M. de Caumont, vient de tenir à Nantes sa cinquante-troisième session. Nous ne saurions, dans un recueil aussi peu étendu que la *Revue de Bretagne et de Vendée*, donner un compte rendu complet des excursions du Congrès, non plus que des mémoires curieux qui ont été lus aux séances. Cependant nous devons à nos lecteurs de les tenir au courant de tout ce qui tient à l'histoire de notre contrée et nous manquerions à notre devoir si nous ne donnions au moins un aperçu sommaire des principaux travaux du Congrès.

Cet événement, auquel la foule n'a attaché qu'une importance relative, était décidé depuis trois ans; il l'avait été sur les instances de M. l'Inspecteur de la Société française d'Archéologie dans le département; et, quoiqu'un grand nombre de personnes l'oublient ou l'ignorent, c'est au Congrès que nous sommes redevables de l'exposition elle-même; car c'est à son occasion que l'idée d'une exposition d'art ancien, puis d'une exposition de géographie, est venue aux organisateurs.

Quoi qu'il en soit, c'est le jeudi 1er juillet, à une heure de l'après-midi, qu'a eu lieu la séance d'ouverture, sous la présidence de M. le comte de Marsy, Directeur de la Société française d'Archéologie. M. Labbé, adjoint, au nom de M. le Maire de Nantes, prit le premier la parole et souhaita la bienvenue aux Membres du Congrès; M. de Granges de Surgères, au nom de M. le Président de la Société Archéologique indisposé, lut un discours plein d'à-propos. M. de Marsy répondit, en termes élogieux pour la Bretagne et la ville de Nantes. Ensuite, M. de la Villemarqué donna communication d'un mémoire plein d'érudition dans lequel il fit connaître quelle grande part les Nantais prirent, au VIIIe siècle, sous la direction de saint Emilien, à la lutte que livra la France aux Musulmans, aux environs de la ville d'Autun. M. l'abbé Cahour, répondant à M. de la Villemarqué, vint confirmer ses paroles, déclarant partager complètement son avis sur cette intéressante question.

A la même séance, M. le comte de Marsy annonça solennellement au Congrès que le savant M. de Laurière, secrétaire-général de la Société française

d'Archéologie, venait d'être décoré de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, par le Souverain Pontife.

Nous n'essaierons pas de donner une analyse, même abrégée, des diverses questions qui ont été traitées aux séances du Congrès. Mentionnons cependant le mémoire bien écrit et bien coordonné de M. Chaillou, membre de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure, sur les jolies découvertes gallo-romaines qu'il a faites dans sa propriété des Cléons, commune de la Haye-Fouacière ; celui de M. Maître sur les fouilles de Petit-Mars et de Mauves ; celui de M. de Kersauson sur le château de Ranrouët, situé commune d'Herbignac, et sur les seigneurs d'Assérac ; celui de M. Alcide Leroux sur les fosses et les buttes de Nozay et d'Abbaretz, que M. Kerviler considère comme des exploitations minières et des mardelles gauloises.

Diverses autres questions ont été traitées. M. Caron a fait une communication des plus curieuses sur une mosquée de Constantinople, perdue dans un quartier presque inabordable pour les chrétiens. Il y a relevé diverses inscriptions du plus haut intérêt ; l'orateur a été fort applaudi. M. le docteur Plicque, Américain, mais Français d'origine, a lu une notice fort intéressante sur des poteries découvertes à Lezou, en Auvergne. M. le docteur Plicque a relevé des milliers de noms de potiers et d'inscriptions, les unes en latin, les autres dans la langue des populations gauloises de l'époque de la conquête romaine. A ce sujet, M. de la Villemarqué, toujours à la recherche de nouveaux éléments de discussion pour l'étude de la langue celtique, invite les archéologues, M. Plicque en particulier, à recueillir le plus d'inscriptions possible, véritables textes sur lesquels les linguistes pourront raisonner à l'avenir et s'appuyer pour arriver à découvrir de nouveaux horizons.

On nous pardonnera de ne pas suivre l'ordre chronologique. Le mercredi 7 juillet, M. Palustre a fait une communication dans laquelle il a comparé l'église de Fontevrault et certaines églises d'Angers, au point de vue de la méthode suivie pour la construction. Il ajoute même que, pour l'église de Saint-Marc de Venise, on a suivi un procédé analogue ; c'est après coup que la coupole a été construite ou au moins voûtée.

M. de Farcy lit une étude comparée de la cathédrale de Vannes et de l'église de Saint-Maurice d'Angers. A Vannes, le travail est plus lourd, mais on a procédé de la même manière qu'à Angers.

M. de la Nicollière-Teijeiro appelle l'attention du Congrès sur le tombeau actuellement visible dans la chapelle Saint-Clair, à la cathédrale de Nantes. Ce tombeau n'est point celui de Guillaume Guéguen, comme on le croyait, mais celui de François Hamon ; en tout cas, c'est une œuvre digne d'être visitée. M. Palustre demande qu'il soit fait des démarches auprès de Monseigneur Lecoq pour que ce monument soit débarrassé entièrement

des boiseries qui en gênent encore la vue. M. le curé de la Cathédrale dit qu'il se fera auprès de Monseigneur l'interprète des sentiments du Congrès. Un jour peut-être, comme M. de la Nicollière en a exprimé le désir, on restituera à la chapelle Saint-Clair le vocable de sainte Madeleine, sous le patronage de laquelle cette chapelle avait d'abord été placée.

N'oublions pas une communication de M. de Laurière sur une jolie église romane en ruines, découverte par lui et remplie de riches sculptures ; une étude fort savante au point de vue liturgique de Mgr Barbier de Montault, sur les égards qui sont dus aux objets du culte et principalement aux pierres consacrées, quand elles sont devenues impropres aux usages religieux. Mgr Barbier de Montault ajoute que la science archéologique doit à chaque instant être consultée dans ces circonstances, sous peine de voir commettre des erreurs irréparables.

Mentionnons encore une intéressante communication de M. de la Guère sur Geoffroy Pantin, évêque de Nantes au XIIe siècle, et une autre de M. P. Sébillot sur les traditions populaires de la Bretagne.

M. le Président ajoute que plusieurs travaux inscrits, entre autres une étude de M. le comte de l'Estourbeillon sur les véritables limites du Pays de la Mée, et un mémoire de M. Alcide Leroux sur les tombeaux en calcaire coquillier découverts à Nort, qui ne pourront être lus, l'ordre du jour se trouvant trop chargé, seront insérés quand même dans le volume des comptes rendus du Congrès.

Ce serait le moment de parler des excursions qui ont été faites par le Congrès dans les différents quartiers de la ville de Nantes, et en particulier des visites au Château, au Musée de peinture et au Musée archéologique. Partout les archéologues, venus de tous les points de la France, et même de l'Europe et de l'Amérique, ont trouvé à admirer. Au Musée archéologique, le reliquaire où fut renfermé le cœur de la duchesse Anne, et qui est d'ordinaire déposé à la Mairie, a attiré l'attention de plusieurs membres du Congrès ; ils ont exprimé le vœu que ce souvenir précieux soit laissé à demeure au Musée archéologique.

Les manuscrits du XVe siècle ont été très remarqués.

La visite à la Cathédrale, au tombeau de François II et à la crypte eut lieu dès le premier jour. A plusieurs reprises, il fut question de la crypte et des moyens de la conserver. M. Montfort montra le plan des fouilles dressé par lui en 1884 et présenté à la Sorbonne, en même temps que son mémoire, rédigé avec beaucoup de clarté. Sur la crypte elle-même disons, tout d'abord, qu'elle fut jugée digne d'intérêt par son ancienneté et sa forme particulière. M. Palustre pense que le monument n'a pas tout entier été construit à la même époque. Suivant lui, la crypte proprement dite, ou église intérieure, serait de la fin du Xe siècle. Quant au

déambulatoire, il serait de la fin du XIe ; en tout cas, il se serait écoulé au moins un siècle entre la construction des deux parties. Quant à la statue d'évêque trouvée dans la chapelle latérale de la crypte, elle remonterait au commencement du XIIe siècle.

Parmi les ouvrages qui ont été offerts au Congrès par des membres de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, citons le bel ouvrage de M. le comte de l'Estourbeillon sur les *Familles françaises à Jersey pendant la Révolution*, une brochure de M. Kerviler sur les *projectiles cylindro-coniques* à l'époque gauloise, une autre de M. Orieux, intitulée *César chez les Venètes*, une étude de M. Alcide Leroux sur la *Marche du patois actuel dans l'ancien pays de la Mée*, la notice publiée récemment par M. Chaillou sur les découvertes celtiques et gallo-romaines qu'il a faites aux Cléons, commune de Haute-Goulaine, et de nombreuses publications offertes par MM. de la Nicollière, P. de Lisle, Claude de Monti, de Kersauson, Kerviler, A. du Bois de la Villerabel, René Valette, Trévédy, Montfort, abbé Guillotin de Corson, Bélisaire Ledain, Thiollier, de Surgères, de Poli, etc., etc.

Il nous reste à parler des quatre excursions qui étaient annoncées au programme et qui, malgré la chaleur excessive des premiers jours de juillet, ont été effectuées à la satisfaction des archéologues nantais, comme des archéologues étrangers au département.

Le samedi matin, 3 juillet, les membres du Congrès partaient au nombre de 60 environ par le train de six heures pour l'excursion de la Bretesche et de Guérande. Arrivés à sept heures à Pontchâteau, ils se rendaient en voiture à la Bretesche et étaient reçus avec une grâce et une bienveillance parfaites par Mme de Montaigu, venue le matin même de Paris tout exprès pour la circonstance. Le château de la Bretesche, jolie habitation moderne bâtie dans le style du XVe siècle, à demi entourée de son large étang, fut loué sans réserve par les excursionnistes, qui n'eurent qu'un regret, celui d'être obligés de repartir trop tôt. Mais la route à parcourir était longue et les instants étaient calculés.

Vers dix heures, les voitures s'arrêtèrent devant le château de Ranrouët, manoir du moyen âge actuellement en ruines, mais imposant encore et digne d'être étudié.

Le déjeuner eut lieu à Herbignac, dans la salle de la Mairie, et, quoiqu'il fût servi en maigre à cause de la solennité du lendemain, il fut trouvé excellent; on n'y fit aucune observation. Décidément les archéologues ont du bon. Je ne sais dans quel autre genre de sociétés savantes on rencontrerait autant d'hommes absolument respectueux des vieux enseignements de l'Eglise. Il pourrait bien se faire que l'amour des monuments du passé, des traditions et des principes, prît sa source dans ce

vaste sentiment qui s'appelle le respect de Dieu, et des ancêtres qui nous rattachent à Dieu.

A trois heures de l'après-midi, le Congrès arrivait à Guérande. Une séance devait avoir lieu à quatre heures ; mais les voyageurs n'eurent que le temps de visiter rapidement les curiosités de la ville, et elles sont nombreuses : l'église avec ses vitraux et sa chaire extérieure (c'est l'ancienne collégiale de Guérande, bâtie au IXe siècle par le roi Salomon) ; le tombeau de Jean de Carné, seigneur de Crémeur, renfermé dans l'église ; la chapelle de N.-D. la Blanche, où fut signé le traité de Guérande en 1381 ; enfin les remparts de la ville construits par le duc Jean IV en 1460.

C'est le lundi 7 qu'eut lieu la magnifique excursion de Mauves et de Champtoceaux. On s'embarqua à sept heures et on remonta lentement le cours du grand fleuve en passant sous les arches monumentales des nouveaux ponts, entre les rives toutes vêtues de longues haies d'osiers et de rideaux de hauts peupliers, ces palmiers des prairies qu'inonde la Loire. On voguait en causant doucement, en regardant s'éloigner les massifs des maisons de Nantes, les tours de la cathédrale et du château, enfin les longues flèches d'églises plongeant dans le ciel. Un voile de vapeur tendre couvrait cet immense tableau qui paraissait flotter dans l'atmosphère tiède et d'un calme indescriptible.

Avant neuf heures, nous étions à Mauves ; nous visitions dans la propriété de Vieille-Cour les ruines romaines déjà connues ou devinées depuis plusieurs années, mais que M. Maître, sur les indications premières de M. de l'Estourbeillon, a eu le mérite de mettre au jour et de décrire. Il fut reconnu que ces ruines sont intéressantes et que si elles ne sont pas les restes d'un temple, elles sont au moins les restes d'un important établissement gallo-romain. Il faut avouer que la situation pour un temple serait magnifique. Le coteau de Vieille-Cour fait songer au cap Sunium, à son temple de Minerve et à ses roses, chantées par Byron.

Il était plus de onze heures quand le bateau reprit sa marche en se dirigeant vers Champtoceaux, but du voyage. Nous aperçûmes, en passant, les élégants pavillons du château de Clermont perdus au milieu des massifs et des bosquets, et la jolie habitation rose de M. le baron des Jamonnières, qui s'avance jusqu'au bord du coteau abrupt ; de là elle semble sourire au fleuve ou regarder comme une curieuse, mais comme une curieuse aux goûts fins et élevés.

Déjà, nous arrivions à cet endroit où la Loire s'élargit et forme comme un lac superbe, quand aucune tempête, aucune crue ne trouble ses eaux. A gauche, au niveau des prairies, se dressait la Tour d'Oudon, avec ses lignes pures et ses arêtes d'une netteté saisissante. A droite, au milieu

des arbres verts, apparaissait le château de M. de la Tousche, bâti au sommet du coteau, sur les ruines de l'ancien castel où la fière Marguerite de Penthièvre fit enfermer Jean V. Ce sont ces belles ruines que nous visitâmes dans l'après-midi, conduits par le châtelain, qui, archéologue lui-même, accueille les amis de l'antiquité avec une bienveillance toute particulière.

La position est merveilleusement favorable. De ce point, la Loire apparaît au spectateur dans toute sa magnificence. Le regard embrasse quinze à vingt lieues de pays, en suivant une ligne dirigée de l'est à l'ouest. C'est de là qu'il faut voir notre grand fleuve, pour l'aimer comme il doit être aimé. Il y est plus beau qu'à Orléans, à Amboise et même à Saint-Florent. Tout Français qui a vu la Loire, des hauteurs de Champtoceaux, ne la changerait pour aucun fleuve du monde.

Quant aux ruines de l'ancien castel, elles sont imposantes encore malgré l'acharnement que les vainqueurs ont dû mettre à détruire cette forteresse redoutable. Certaines parties du prieuré sont reconnaissables; les murs de l'église sont encore debout et l'on voit dans un ravin un bloc de maçonnerie de plus de vingt mètres cubes qui est tombé sans se briser lors de la destruction d'une des grandes tours.

Au reste, ce coteau ne rappelle pas seulement des souvenirs du moyen âge; quand on remue la terre cultivée, on y trouve des débris de constructions romaines. Une cité a existé là, à l'époque de l'occupation, avant la construction féodale.

Le lendemain, mardi, le Congrès se rendit en voiture à Clisson, en passant par Saint-Fiacre. Le voyage, comme on le sait, est des plus intéressants; les points de vue les plus pittoresques sont semés sur le parcours. Le château de Clisson, avec sa masse imposante et ses souvenirs, la Sèvre, avec ses rives enchantées, arrêtèrent longtemps les excursionnistes ; si bien qu'ils n'arrivèrent que vers quatre heures aux Cléons. Là, le charmant musée formé par M. Chaillou avec ses seules trouvailles, fut visité avec un soin tout particulier, et c'était justice; pointes de flèches gauloises, poteries et mosaïques romaines, tout a été disposé avec tant de goût! M. le Président félicita chaleureusement M. Chaillou, puis il donna le signal du départ pour le château de Haute-Goulaine.

Cette antiquité est un bijou parmi les monuments que notre département a le bonheur de posséder. Aussi, le Congrès en examina attentivement les différentes parties, tout en exprimant le désir que le propriétaire prenne de promptes mesures pour sauver ce qui reste de cette élégante construction.

Après la Sèvre, l'Erdre; nous voulons dire dans l'ordre où les deux

rivières furent visitées; car nous ne saurions mettre l'Erdre au second rang, sous le rapport du pittoresque et de la beauté. Et puis pourquoi discuter ? pourquoi vouloir toujours comparer? Elles diffèrent tant l'une de l'autre, ces deux rivières, qu'elles n'ont même pas ce caractère de ressemblance, *qualem decet esse sororum,* qui existait entre les filles de Doris. Mais peu importe ; les archéologues, sans s'évertuer à trancher la question de priorité, firent l'éloge de l'Erdre, comme ils avaient fait l'éloge de la Sèvre; et nous n'en sommes point surpris, car elle a sa physionomie si particulière, cette belle indolente, avec ses coteaux qui forment une ceinture si bien proportionnée à sa taille, avec ses mille détours, ses obstacles imprévus, qui lui donnent à chaque instant un air de lac de montagne et qui font croire que le voyage est terminé, puisqu'une colline charmante mais infranchissable semble barrer la route.

La plaine de Mazerolles, entourée de ses vastes marais, creusés, dit la légende, par suite d'un effondrement du sol, mais qui pourraient bien devoir leur origine tout simplement au barrage établi à Barbin dès le temps de saint Félix, la plaine de Mazerolles fut bientôt traversée, et nous arrivâmes, à travers champs et prairies humides, sur l'emplacement du théâtre de Coussol. Les ruines consistent en fondations de murs rasés à fleur de terre. Il ne peut donc y avoir là rien de bien intéressant à visiter, au point de vue de l'art; mais ce qui reste du monument est suffisant pour en faire connaître la nature et l'importance. C'est beaucoup, au point de vue de l'architecture et de l'histoire.

Le déjeuner eut lieu au château du Pont-Hus, où la famille de Charette se multiplia pour être agréable aux membres du Congrès.

Nous passâmes à Nort, sans avoir le temps de visiter le quartier où l'on retrouve les anciennes sépultures en calcaire coquillier ; puis nous partîmes pour Châteaubriant.

A deux heures, le Congrès faisait son entrée dans la grande cour du château. Conduits par M. Magouët de la Magouërie, qui voulut bien servir de guide aux archéologues dans la circonstance, ceux-ci visitèrent les différentes parties de l'ancienne demeure féodale et en particulier le donjon, dont la masse imposante leur parut digne d'être restaurée. Que ne prend-on déjà des mesures préparatoires pour arriver à une restauration, et préalablement pour faire disparaître tant de constructions insignifiantes et disgracieuses qui ont été semées sans précaution dans la cour et le long des remparts !

A la séance de clôture, la Société française d'Archéologie a accordé, entre autres récompenses : une grande médaille d'honneur de vermeil à M. René Kerviler; de grandes médailles de vermeil à M. l'abbé Guillotin de Corson, à M. de Lisle du Dreneuc, à M. Léon Maître, à M. Chaillou ; enfin,

une médaille d'argent grand module à M. le comte R. de l'Estourbeillon et une médaille de bronze à M. l'abbé Langevin, curé de Missillac.

A la même séance, M. le Président a donné rendez-vous aux membres de la Société française d'Archéologie à Soissons pour l'année 1887.

Rappelons aussi que, le dimanche soir, eut lieu, dans la grande salle du Sport, un banquet, auquel près de 80 personnes prirent part. Différents toasts furent portés à la Société archéologique, à la Société française d'Archéologie, à la Bretagne, etc. Enfin, le jeudi soir, un punch d'adieu réunissait chez M. de Bremond d'Ars, président de la Société archéologique, les membres du Congrès. La soirée fut charmante. On se sépara en se disant : Au revoir ! A Soissons!

ALCIDE LEROUX.

Mgr Richard, archevêque de Paris.

La Bretagne ressent très vivement l'honneur qui lui est fait dans la personne du digne successeur de l'illustre cardinal Guibert, S. G. Mgr François-Marie-Benjamin Richard, né à Nantes le 1er mars 1819, et que notre ville a eu longtemps le bonheur de voir exercer les fonctions de vicaire général, sous l'épiscopat de Mgr Jaquemet.

A la suite des funérailles de Mgr Guibert et à la fin du repas où se trouvaient réunis, dans le réfectoire du séminaire de Saint-Sulpice, les évêques et les dignitaires ecclésiastiques délégués par les diocèses, Mgr Richard, au milieu de l'attendrissement général, a demandé à ses vénérés collègues de reporter sur lui les sympathies qu'ils portaient à son illustre prédécesseur. S. E. le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, prit la parole et fit ressortir la grande douleur éprouvée par le clergé français à la nouvelle de la mort de Mgr Guibert, « son guide et son modèle. » « Mais, a-t-il dit pour finir, lorsque le prophète Elie quitta la terre pour monter au ciel, Elisée vint, qui continua le saint enseignement. Mgr Guibert, comme Elie, a pris la route du ciel ; mais, nouvel Elisée, Mgr Richard continuera son ministère chrétien. »

Pour nous, c'est un saint qui succède à un saint.

L. DE K.

SOUVENIRS DE GUERRE CIVILE

—

GUILLEMOT

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉPUBLIQUE

Sommaire. — Le roi de Bignan. — Ses débuts. — Le collége de Vannes. — L'insurrection morbihannaise. — Divers combats. — Quiberon. — La division de Bignan. — Proclamation de Louis XVIII. — Suspension d'armes. — Les colonnes mobiles. — Terreur et représailles. — Campagne de 1799. — Prise de Locminé par Guillemot. — Combat de Vachegare. — Bataille de Pont-de-Loc. — Exil et proscription. — Retour de Guillemot en Bretagne. — Sa mort.

I

Le 8 octobre 1793, un détachement de bleus, sorti de Josselin, se présenta au presbytère de Saint-Jean-Brévelaye, pour arrêter le curé de la paroisse, l'abbé Le Clerc, coupable d'avoir refusé le serment schismatique, qu'une loi tyrannique de l'Assemblée constituante imposait à la conscience du clergé français. Fait prisonnier, le vénérable pasteur fut dirigé vers la ville où l'échafaud devait le punir de son dévouement à l'Église et de sa fidélité à Dieu. Il était accompagné d'une escorte de quatre-vingts soldats. A la hauteur du bois de Colledo, trente hommes paraissent, se précipitent sur la troupe républicaine, la mettent en fuite et délivrent le prêtre. Rassemblés à la hâte et armés de quelques mauvais fusils, ils étaient commandés par Pierre Guillemot, dont ce coup d'audace révéla le caractère et l'esprit de décision.

Guillemot, à cette date, avait trente-trois ans. Marié et père de

famille, il cultivait, au village de Kerdell-en-Bignan, un petit domaine dont il était propriétaire. C'était un homme de force et de courage, d'une piété éclairée, qui avait reçu de solides principes au collège de Vannes, où il avait poursuivi jusqu'en quatrième ses études classiques.

Disons-le en passant, c'est au même foyer que s'est embrasée l'ardeur de tous ceux qui, sortis des classes rurales, ont figuré dans la lutte armée du Morbihan contre la Révolution.

Le collège de Vannes, fondé et dirigé par les jésuites jusqu'en 1762, était passé, après la dispersion de leur compagnie, entre les mains de prêtres du diocèse et de quelques laïques pieux et instruits. Il vit sur ses bancs presque tous les chefs de la chouannerie morbihannaise : Georges y terminait ses études en 1791 ; Jean Jan, Le Thieis, Rohu, Jacques et Grégoire Evéno, Ezanno, Joseph Le Crom, et cent autres, qui ont pris une part plus ou moins active à l'organisation de la résistance catholique et royaliste, s'y trouvaient à la veille ou au moment de quatre-vingt-neuf.

L'ascendant qu'ils devaient à leurs études non moins qu'à la position aisée de leurs familles en fit les chefs naturels d'un mouvement populaire, qu'ils suivirent sur quelques points, qu'ils organisèrent sur beaucoup d'autres. La plupart se destinaient au service des autels. Ils étaient l'espoir du clergé breton ; ils en devinrent les défenseurs. La persécution religieuse les arracha au sanctuaire pour les jeter dans les camps.

Pierre Guillemot, chargé de famille, n'hésita pas un moment à sacrifier ses plus chers intérêts à une cause sacrée. Après le coup de main du bois de Colledo, il n'y avait plus pour lui de liberté possible que dans la guerre de fossés et de broussailles. Il s'y voua corps et âme. Son bien fut pillé, puis saisi au nom de la République et vendu. Sa femme et ses enfants se virent réduits à errer à travers les champs et de chaumière en chaumière. Quant à lui, il ne laissait guère passer de jours sans attaquer les détachements républicains. Malheur aux garnisons des villes ou des bourgs qui se hasardaient en pleine campagne ! Les chouans du canton de

Bignan , de plus en plus aguerris sous la sévère discipline de leur chef, les avaient bientôt décimées et refoulées dans leurs cantonnements.

De nombreux faits d'armes, survenus dans le courant de l'année 1794, établirent bientôt la renommée des soldats de Guillemot.

Au mois d'avril, les bleus s'étant portés en force au bourg de Guéhenno, mirent le feu à l'église, brisèrent le calvaire et s'emparèrent d'objets précieux. Ils se disposaient à emporter triomphalement le produit de leurs vols, lorsque parurent les hommes du Bignan et de Pleugriffet, ceux des paroisses de Bilio et de Cruguel. Attaquer les pillards qui osaient porter une main sacrilège sur la maison de Dieu, en tuer une partie, dissiper le reste, fut pour ces braves l'affaire d'un instant.

A quelque jours d'intervalle, de nouveaux engagements, toujours heureux pour les chouans, avaient lieu au Resto, au bourg même de Bignan, à Colpo, etc., etc.

Dans toutes ces affaires, Guillemot faisait preuve d'un rare courage et d'un remarquable sang-froid. Les républicains, qui avaient maintes fois éprouvé les effets de sa puissance, n'en parlaient qu'avec une terreur respectueuse. D'une voix unanime, ils l'appelèrent le roi de Bignan.

II

Dans le même temps, l'insurrection, ouvertement encouragée par le clergé fidèle, c'est-à-dire, par la presque unanimité des prêtres du diocèse, s'étendait avec rapidité sur tous les points du Morbihan. Chaque jour surgissaient de nouvelles bandes, qui se groupaient autour d'un chef, sans autre but que de défendre contre le pillage leurs églises et leurs chaumières ou d'arracher des proscrits aux bourreaux. Revenu sain et sauf de la Vendée dont il avait partagé la gloire et les revers, et sorti des cachots de Brest, Georges organisait Vannes, Auray, la côte, et formait ces vaillants bataillons de marins qui portèrent si haut la renommée de sa division. Jean Jan

commandait à Baud et Merland ; du Chélas et Debar à Gourin. A la Trinité-Porhoët, plusieurs paroisses s'étaient ralliées autour de Troussier et de Gaudin. César et Louis Bouays avaient formé la division de Ploërmel. Rochefort et Malestroit obéissaient à M. de Silz, Sarzeau au comte de Francheville. Enfin les paroisses situées le long de la Vilaine, depuis Redon jusqu'à la mer, reconnaissaient pour chefs le chevalier de Caqueray et Desol de Grisolles.

Mal armés pour la plupart, pauvrement vêtus, brandissant leurs *pen-bas,* et rejetant leurs longs cheveux en arrière, ces premiers insurgés morbihannais rappelaient, à dix-huit siècles d'intervalle, ces terribles Celtes, leurs ancêtres, dont Suidas a dit : *Hi sunt illi qui* terri ben (casse sa tête) *vocem vobis in prœlio emittunt... et comas jactant.* « Voilà ceux qui, dans la mêlée, vocifèrent le mot « *terri ben*, et secouent leurs chevelures ! »

III

Certes, il y avait là tous les éléments d'une véritable armée, capable de tenir tête à des forces considérables, de vaincre les ennemis du dedans et du dehors et de soustraire tout un pays au joug de la Révolution. Mais la plupart des divisions, livrées à elles-mêmes, combattaient isolément, sans plan général et sans méthode de guerre. L'unité d'impulsion et d'action leur manquait. En vain La Rouarie et, après lui, Puisaye essayèrent-ils de réunir toutes ces forces éparses, de les soumettre à un chef et à une direction d'ensemble. Leurs efforts vinrent échouer devant l'esprit de clan, qui est, par essence, l'esprit de la race bretonne et qui se retrouve à toutes les dates de son histoire, depuis les invasions des cinquième et sixième siècles jusqu'aux guerres de la chouannerie.

Toutefois et en attendant l'apparition d'un chef reconnu de tous et sorti des entrailles mêmes du pays, un conseil local remédia tout d'abord aux dangers de cet éparpillement. Présidé par l'abbé de Boutouillic, vicaire général du diocèse, il comptait plusieurs ecclésias-

tiques et les principaux chefs de division, parmi lesquels Georges et Guillemot.

Je reviens à ce dernier. Ma pensée n'est point, je le répète, de retracer ici l'histoire des luttes morbihannaises, mais d'esquisser quelques traits d'une physionomie.

Confirmé par le conseil dans la position qu'il s'était acquise, Guillemot réunit à son canton de Bignan celui de Sérent et celui de Pleugriffet. Bientôt il se voit à la tête de vingt-quatre paroisses et d'un effectif de cinq à six mille hommes. Il signe en qualité de chef de division la proclamation de Puisaye, en date du 26 juillet 1794, et la déclaration du 20 août de la même année, pièces importantes qu'il faut connaître, si l'on veut se faire une idée exacte de l'insurrection bretonne et de ses mobiles. En même temps, il poursuit le cours de ses succès contre les bleus.

En janvier 1795, il apprend que les soldats de la garnison de Vannes, sortis en force pour s'approvisionner de grains, pillaient les environs de Monterblanc. Guillemot rassemble à la hâte quelques compagnies, traverse Plaudren au pas de course, rejoint les bleus, enlève leur butin, les met en fuite et les poursuit, baïonnettes aux reins, jusqu'aux portes de Vannes. La République, secondée par les clubistes des villes et des gros bourgs, avait beau faire, les chouans étaient maîtres absolus des campagnes.

Désespérant de soumettre par la force des armes des ennemis qui se multipliaient sans cesse et qui trouvaient dans la configuration même du sol des remparts pour ainsi dire inexpugnables, Hoche se décide à négocier, et, secondé par l'intrigant Cormatin, il ouvre les conférences de la Prévalais et de la Mabilais. Guillemot s'y rend, ainsi que la plupart des chefs morbihannais. Mais, à leur exemple, il refuse sa signature à un traité qui offrait de trop grands avantages aux insurgés pour n'être pas une perfidie. Il rentre dans ses cantons et continue à se battre. Le 20 mai 1795, il prend part au conseil des chefs du Morbihan réunis à Grand-Champ sous les ordres du général de Silz, et à la suite duquel des émissaires furent envoyés en Angleterre et en Vendée pour demander

des secours et faire connnaître les forces insurrectionnelles du Morbihan.

Tout se préparait en vue de l'expédition de Quiberon. Le roi de Bignan y avait sa place marquée, et peut-être eût-il pu jouer un rôle décisif dans cette grande entreprise qui mit la République à deux doigts de sa perte. Malheureusement, un accident terrible vint le clouer sur un lit de douleur et paralyser ses efforts au moment où ils auraient pu être si utiles à la cause catholique et royale.

Il était un jour occupé, en compagnie de son lieutenant Le Thieis, à faire sécher, près d'un foyer allumé, une quantité considérable de poudre. Au bas de la pièce où ils se tenaient, vingt-deux hommes, entourés de barils remplis de matières fulminantes, confectionnaient des cartouches. Tout à coup une étincelle part, met le feu aux poudres ; la maison saute et retombe en débris. On retira vingt-deux cadavres des décombres. Mais Guillemot et Le Thieis furent retrouvés à peu près vivants et transportés dans des réduits souterrains établis, à une courte distance du lieu de l'accident, dans les marais de Kerguennec.

A la nouvelle d'un désastre qui mettait leur chef hors d'état de les commander, au moins pendant quelques mois, les hommes de Bignan se licencièrent et rentrèrent dans leurs foyers. Il en fut de même de ceux de Ploërmel, de la Trinité et des paroisses des environs d'Elven. Exemple remarquable de cet esprit de clan que j'ai déjà signalé et dont l'intelligence éclaire bien des points obscurs ou délicats de l'histoire de la chouannerie.

V

La catastrophe de Quiberon avait, pour un moment, dispersé toutes les forces insurrectionnelles du Morbihan. Le découragement était général, les cœurs ulcérés, les esprits profondément divisés.

Un chef parut qui releva les courages et fit partout renaître la confiance et l'espoir. Doué de toutes les qualités qui prédestinent

un homme à l'adoration des masses, Georges avait vu sanctionné par l'autorité royale le pouvoir qu'il tenait de la reconnaissance populaire et de l'élection des autres chefs de division. Bientôt, grâce à son impulsion, les paroisses s'agitent de nouveau, le conseil central se reconstitue, les cadres se reforment, les divisions se réorganisent et s'établissent sur un pied de guerre réellement redoutable.

Guillemot, guéri de ses blessures, reparaît à la tête de sa belle et vaillante division de Bignan, renforcée de nouvelles paroisses. Le 30 octobre 1795, il réunit ses cantons à Saint-Jean-Brevelaye, leur donne connaissance des événements accomplis, de la mort de Louis XVII, d'un manifeste de son successeur, de divers ordres du jour du général Georges. Ces communications faites, une messe solennelle est célébrée en pleins champs, à la suite de laquelle toutes les troupes proclament Louis XVIII et jurent de ne jamais poser les armes avant que la religion ne soit libre et le roi sur son trône. Un immense crie de : *Vive le Roi !* et le chant du *Domine, salvum fac Regem* couronnent cette imposante solennité.

Une manifestation analogue avait déjà eu lieu dans la plupart des divisions de la Bretagne, dans la Vendée, dans le Maine et dans la Normandie. Le vieux cri de France : *Le Roi est mort ! vive le Roi !* qui ne retentissait plus sous les voûtes de Saint-Denis, trouvait encore dans le cœur des paysans chrétiens un puissant et fidèle écho. Magnifique protestation du droit traditionnel en présence du fait révolutionnaire ! En célébrant, au milieu de tant d'épreuves, la transmission de la couronne qui passait du front de la jeune victime du Temple sur le front d'un prince errant et réduit au pain de l'exil, le peuple breton et vendéen proclamait à la face du ciel son mépris pour les triomphes brutaux de la force, son attachement aux libertés nationales, sa foi invincible dans ce grand principe, sauvegarde éternelle de la justice publique et privée : *Il n'y a pas de droit contre le droit !*

De nouveaux combats et de nouveaux sacrifices allaient bientôt prouver qu'un pareil serment n'était pas un vain mot.

des quelques jours après la solennité du 20 octobre, les garnisons Moncaud et de Locminé se mettent à la poursuite de Guillemot. Celui-ci marche à leur rencontre et range ses soldats en bataille sur la lande de Poublaye. Après quelques heures de lutte, les bleus, complètement battus, se débandent et rentrent en désordre dans Locminé, poursuivis par les chouans.

Des armes, des munitions, des gibernes et plusieurs prisonniers restent aux mains des vainqueurs. Le lendemain, une nouvelle sortie éprouva le même sort. A tout instant, quelque alerte, quelque vive escarmouche venait tenir en haleine les soldats royalistes. Mais derrière le rempart de leurs baïonnettes, les prêtres fidèles exerçaient avec sécurité leur ministère, et les populations vaquaient à leurs travaux en attendant des jours meilleurs.

Malheureusement, ces jours meilleurs ne vinrent pas, et le Morbihan fut contraint d'accepter la paix que le général Hoche lui offrait au nom de la République. Hoche, qui avait deviné avec une grande sagacité les principaux mobiles de l'insurrection, s'empressa d'accorder aux chouans une grande partie des libertés pour lesquelles ils avaient combattu. Les réfractaires étaient amnistiés, et les jeunes gens de la réquisition devaient rester chez eux pour la culture des terres. En outre, la pleine liberté du culte était accordée pour tous les prêtres qui n'avaient pas quitté le territoire de la République. C'était beaucoup sans doute ; ce n'étai pas assez, puisque le roi, qui avait reçu le serment des insurgés, ne devait pas remonter sur son trône. Aussi la soumission ne pouvait-elle être bien sincère. La paix fut mal assise et la feinte dans tous les cœurs.

Pour sauver les apparences, le général Georges avait fait livrer quelques pièces de canon dont on ne pouvait se servir, des fusils de chasse en mauvais état, une certaine quantité de barils de poudre et de cartouches avariées. L'artillerie, les munitions et les armes propres au service, soigneusement enfouies dans des souterrains, dans les granges, sous des amas de fagots et d'ajoncs, restaient à la disposition des insurgés.

En attendant le signal de nouveaux combats, ceux-ci retournèrent à leurs champs, mais avec armes et bagages. Les campagnes du Morbihan eurent bientôt l'aspect d'une véritable colonie militaire peuplée de soldats-laboureurs qui, dans l'intervalle de leurs travaux, se livraient à l'exercice et prenaient soin de leurs fusils. Hoche ne fut pas dupe de la feinte soumission des chouans. Sur son avis, l'administration départementale, espérant obtenir, par l'appât du gain, ce que la force des armes n'avait pu réaliser, annonce qu'on remettra 30 francs par fusil à ceux qui en déposeraient entre les mains des autorités républicaines. Les chouans étaient bien pauvres. Mais, chose remarquable! ce moyen ne fit pas perdre une seule arme à l'insurrection! Celle-ci couvait comme un feu caché sous la cendre. Partout, républicains et royalistes se mesuraient du regard. Sur les places publiques, on répétait hautement ce refrain d'une chanson populaire :

Les vaincus reviennent encore,
Les morts, seuls, ne reviennent plus !

De leur côté, les hommes de la Révolution violaient chaque jour et de la manière la plus odieuse les conditions du traité de paix. La liberté accordée au culte n'était qu'une grande imposture. Les prêtres, toujours réduits à exercer dans l'ombre leur saint ministère, malgré l'engagement formel des autorités républicaines, célébraient la messe dans des granges ou au fond des bois, recevaient au coin d'un champ l'aveu des fautes, prodiguaient à tous, mais en secret, les consolations de la religion. Des colonnes mobiles, composées de gendarmes et d'individus recrutés dans la lie des bourgs et des villes, parcouraient nuit et jour les campagnes, pillaient l'habitant, massacraient indignement les prêtres fidèles, les chouans désarmés et tous les gens qualifiés de suspects. Dans la langue officielle, de pareils exploits s'appelaient des exécutions et les représailles royalistes des assassinats.

Ces colonnes, secrètement dirigées par le général Michaud, qui

ne faisait du reste que suivre les instructions du ministre de la police Sotin [1], avaient surtout pour mission d'anéantir les officiers chouans, tous ceux qui étaient l'âme d'une insurrection, que la République redouta toujours plus qu'une guerre étrangère. Aidés de quelques dénonciateurs, pris surtout parmi les vagabonds et les mendiants, elles découvrirent la retraite de plusieurs chefs, auxquels elles firent parfois expier dans d'atroces supplices le crime de leur fidélité. Ainsi périrent pendant la pacification de 1791 Jean Jan, le valeureux chef de Baud et de Melrand, André Guillemot dit *Sans-Pouce*, officier distingué de la légion de Vannes ; Joseph Gambert, chef du canton d'Elven ; Le Bail de Gourin ; Bonfils de Saint-Loup ; Le Bodic et Morand, officiers d'Auray; Guyot, notaire à Bignan, et cent autres que je ne puis citer, mais dont les paroisses morbihannaises ont gardé le souvenir.

VIII

A la terreur révolutionnaire les Chouans opposèrent la terreur des représailles. On pillait leurs récoltes, on incendiait leurs chaumières; ils firent main-basse sur les caisses publiques et mirent à contribution les acquéreurs de biens nationaux. On égorgeait les prêtres fidèles, ils fusillèrent des ministres prévaricateurs. Au mépris de la foi jurée, on tuait les chefs royalistes, ils tuèrent les au-

1. Voici le texte de ces instructions adressées, à la date du 17 octobre 1796, à l'administration du Morbihan :

« Vous connaissez mes instructions, citoyens administrateurs, vous n'ignorez pas « à quels ennemis vous avez affaire. Il faut les mitrailler sans scrupule, les arrêter « au premier soupçon que vous concevrez *et les faire disparaître, si bon vous « semble.*

« Le pouvoir exécutif s'en rapporte là-dessus à votre discrétion. Tenez la main « surtout à ce que la chouannerie ne relève pas la tête. Si elle reparaissait aujourd'hui, « elle tuerait la République.

« Ayez donc une activité digne de votre patriotisme.

« *Veillez et ne craignez pas de faire des arrestations.*

« *Quelques honnêtes gens arrêtés effraient les méchants.*

torités jacobines. On les dénonçait, on les trahissait ; ils mirent à mort les dénonciateurs et les traîtres !

Et encore, combien de fois ceux-ci ne trouvèrent-ils pas grâce devant les chefs qui disposaient de leur sort ! La peine de mort ne s'appliquait guère qu'aux seuls récidivistes ou en face d'un flagrant délit. Et quand le prêtre qui venait offrir aux condamnés les consolations de l'heure suprême, implorait pour son pénitent la grâce de la vie, elle ne lui était jamais refusée.

Tels furent ce que les historiens de l'école révolutionnaire ont nommé les « excès » et les « crimes » des chouans. A l'exception de vengeances individuelles ou d'attentats commis dans un intérêt privé par quelques misérables dont les chefs du parti royaliste firent, quand ils le purent, sévère et prompte justice, les rigueurs exercées contre les hommes de la Révolution eurent pour cause une loi fatale et inexorable, la loi des représailles. Et Dieu sait si elles atteignirent jamais aux formidables proportions des vengeances républicaines ! Pour un « patriote » mis à mort par les chouans, il y avait cent victimes égorgées par les bleus. Il est vrai d'ajouter que dans les combats la proportion était toute différente. Les balles des royalistes, dirigées d'une main ferme et sûre par des soldats souvent embusqués derrière des haies et des remparts de fossés, occasionnaient de terribles ravages dans les rangs de leurs ennemis. Vingt bleus étaient couchés à côté d'un seul royaliste sur les champs de bataille du Morbihan.

Redisons-le donc avec un historien peu suspect de partialité envers la résistance catholique et monarchique, et dont toutes les sympathies sont au contraire acquises à la cause de la Révolution : « Faut-« il s'étonner qu'après de telles mesures, après tant de vexations, « il y ait eu des hommes qui, au lieu de se laisser traîner au pied « de la guillotine ou sur le seuil de leur porte pour y être égorgés, « se soient rués avec colère contre tous ceux qu'ils supposèrent « rangés par devoir ou par inclination sous la bannière républicaine ? « ..... Quand le crime et le forfait devinrent l'un des « moyens de la force armée et des gouvernants, il n'est pas diffi-

« cile de comprendre jusqu'où ces excès et les soupçons qui leur « servirent de prétexte purent être portés ... Il y eut donc guerre, « guerre atroce et sanglante ; et aujourd'hui que tout désinté- « ressement à la querelle nous laisse libres, nous pouvons bien « nous écrier, avec les représentants Faure et Tréhouart, comme ils « le firent dans un rapport secret au comité du Salut public, que « la guerre de la chouanerie fut due au pillage, aux assassinats, à « la profanation des temples, aux impositions arbitraires et à tous « les excès que commirent, dans nos départements, les hommes « de la Terreur [1]. »

IX

De pareils procédés ne pouvaient qu'affermir les chefs supérieurs dans leurs pensées de méfiance et de résistance. Aussi n'eurent-ils garde de profiter des dispositions du traité de paix qui les rendaient à leurs foyers. Pendant que Georges, réfugié dans la position presque inaccessible que lui offrait la presqu'île de Locoal, se tenait sur ses gardes entouré d'un nombreux état-major et de soldats vigilants, Guillemot était presque toujours fugitif. Il s'était ménagé de nombreux asiles. Le jour, il vivait sous terre ; la nuit, il parcourait ses paroisses, visitait ses officiers, ranimait leur ardeur et préparait tout pour le jour d'une nouvelle insurrection.

Ce jour tant désiré se leva enfin.

A son retour des conférences tenues au château de la Jonchère (septembre 1799), Georges rassemble les principaux chefs du Morbihan et leur donne ses ordres. Bientôt toutes les légions sont sur pied. Le général en chef occupe personnellement une multitude de bourgs, prend la ville de Sarzeau, défendue par une artillerie considérable, menace Vannes, détruit plusieurs colonnes républicaines, s'empare des bouches de la Vilaine, et protège, sur la côte d'Ambon

1. A. du Châtellier. *Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, tome IV, p. 219, 223 et 225.

et de Muzillac, des débarquements d'armes, de munitions et d'argent. Pendant ce temps, ses officiers étendent l'insurrection vers les Côtes-du-Nord, le Finistère et la Loire-Inférieure. Desol de Grisolles force Redon à capituler, traverse la Vilaine, tombe comme la foudre sur la Roche-Bernard et Guérande et pousse son avant-garde jusqu'à Pontchâteau. Debar soulève plusieurs cantons dans les montagnes du Finistère. Mercier pénètre dans Saint-Brieuc, surprend la ville défendue par une forte garnison sous les ordres du général Casabianca, délivre trois cents prisonniers royalistes et s'empare de soixante chevaux.

Le pays de Bignan reste toujours le théâtre des exploits de l'invincible Guillemot.

Le 26 octobre, celui-ci se porte sur Locminé, point stratégique important dont la garde était confiée à des troupes de ligne appuyées de colonnes mobiles. Ses bataillons pénétrèrent dans la ville par les routes de Baud, de Pontivy et de Vannes. Les bleus s'étaient retranchés dans les halles et les maisons voisines. Le bataillon de Pluméliau, commandé par Mathurin Le Sergent, ouvre le feu ; mais aussitôt un mulâtre d'une taille gigantesque, portant les galons de sous-officier, se présente sur la place et porte un défi à la baïonnette au plus brave des chouans. A l'instant le feu cesse, le silence règne dans les rangs, et Mathurin Le Sergent, saisissant un fusil, croise la baïonnette, s'élance au-devant du Goliath provocateur, l'étend mort à ses pieds et crie : *En avant !*

Le combat fut long et acharné. Les hommes de Bignan et de Pluméliau s'emparent du champ de foire et attaquent les halles. La garnison est forcée de plier et de battre en retraite. Elle veut se retirer en bon ordre par la route de Vannes. Mais là elle se heurte à deux nouveaux bataillons de Guillemot. Elle se débande, et les bleus, jetant leurs armes, se sauvent à travers champs dans la direction de Baud. Les chouans étaient maîtres de la ville.

Une centaine de prisonniers restaient aux mains du vainqueur. Guillemot en fit deux parts. Il renvoya sains et saufs les soldats de la ligne, après leur avoir fait jurer de ne plus servir contre les

troupes royales. Il fusilla ceux qui appartenaient aux troupes mobiles, véritables scélérats qui, pendant la pacification, s'étaient souillés de tous les crimes et avaient porté la terreur jusqu'au fond des campagnes.

A la nouvelle de ce succès, qui assurait aux populations royalistes un centre important d'opérations militaires, le colonnel Bonté, chef de la 81e demi-brigade, quitta Lorient avec autant de forces qu'il en put rassembler, traversa Baud, où il se renforça de nouvelles troupes, et marcha sur Locminé. Il rencontra Guillemot sur la lande de Vachegare, vaste plaine d'une lieue de longueur, située paroisse de Buléon, entre Josselin et Locminé. Ce terrain était propice à des évolutions régulières. Certain du succès, Bonti range ses troupes en bataille et commence un feu de deux rangs. Le centre de Guillemot marche droit à l'ennemi et le charge à la baïonnette, pendant qu'un de ses bataillons, détaché en tirailleur, tourne la position des bleus, du côté de Josselin, et parvient à couper leur ligne de bataille. Plusieurs compagnies républicaines se précipitent dans une large douve creusée au bord de la route et prennent la fuite. Bonté fut contraint d'opérer sa retraite. Il rentra le lendemain à Lorient avec sa troupe diminuée et démoralisée, et après avoir acquis la certitude que les chouans ne redoutaient pas plus de rencontrer l'ennemi en rase campagne que de lutter contre lui, abrités derrière leurs fossés.

X

Le 18 brumaire vint arrêter le cours des succès, pour ainsi dire sans revers, que les insurgés morbihannais obtinrent pendant cette glorieuse campagne de 1799, qui raffermit toutes leurs espérances et frappa de stupeur leurs ennemis. Une suspension d'armes avait été arrêtée entre Hédouville et les chefs de la rive gauche de la Loire. Ce fut un coup de foudre pour le chef du Morbihan, qui avait en son pouvoir toutes les campagnes et une grande partie des côtes. On sait que Georges, uni à Frotté et à Bourmont, empêcha

le parti de la paix de l'emporter aux conférences de Pouancé et qu'il sauva l'honneur de ses armes en livrant aux lieutenants du nouveau César la dernière bataille rangée de la chouannerie, la bataille de Pont-de-Loc.

Dans cette journée, Guillemot et ses soldats firent vaillamment leur devoir. Après avoir débusqué divers postes établis au village de Kercadio en Grand-Champ, ils prirent position en face de l'ennemi, qui s'était déployé dans la lande du Morboulo. Les républicains, commandés par le général Harty, exécutèrent contre eux une charge, pendant laquelle le chapeau et le manteau de Guillemot furent percés de balles. Mais cette charge, vigoureusement repoussée, n'obtint aucun résultat et, en rentrant dans ses premières positions, Harty se trouva en face de deux nouveaux bataillons de la légion de Bignan, commandés par Gomez. Ceux-ci dirigèrent un feu terrible contre les bleus, dont un rang entier tomba sous leurs balles dès la première décharge. L'ennemi prit la fuite vers Locmaria, poursuivi par toute la légion de Bignan jusqu'au delà de Loqueltas. Il laissa cent cinquante morts sur le champ de bataille et quatre-vingt-quatorze prisonniers aux mains de Guillemot.

Ce ne fut là, du reste, qu'un épisode de cette journée, dont la fin ne répondit pas au début. Nul doute qu'un grand succès n'eût couronné les efforts et justifié les dispositions très habilement conçues du général en chef, si l'indiscipline et une sorte de fatalité n'étaient venues paralyser d'autres légions de son armée. Tout, d'ailleurs, devait finir par céder au génie et à la puissance de Bonaparte. Georges signa la paix. Guillemot refusa de se soumettre et il donna même, deux jours après la bataille de Pont-de-Loc, une preuve terrible de sa persistance à continuer la lutte et à espérer contre toute espérance.

Suivant sa coutume en pareil cas, il opéra un triage entre ses prisonniers, fit mettre en liberté les soldats de la ligne et ordonna à son lieutenant Gomez de faire fusiller les volontaires et ceux qui appartenaient aux colonnes mobiles. Les condamnés, au nombre de trente-deux, furent conduits au lever du jour sur la lande de

Burgaud. Trente-deux chouans armés de pistolets se placèrent en face d'eux.

Au moment du signal, un des prisonniers s'écria :

— N'est-il pas cruel de fusiller des prisonniers de guerre ?

— Oui, répondit Guillemot, il est bien dur d'en venir à cette extrémité. Mais qu'avez-vous fait des seize hommes que vous m'avez pris avant-hier ?

— C'est vrai ! répondit un autre soldat ; ils ont été tués.

— Vous les avez massacrés ! s'écria le roi de Bignan d'une voix terrible.

Le signal de mort fut donné. Un canon de pistolet s'abaissa sur le front de chaque prisonnier, et, quelques instants après, une fosse, creusée d'avance, reçut les trente-deux cadavres sanglants et défigurés.

Le roi de Bignan reprit sa douloureuse existence de proscrit. Errant d'asile en asile, traqué comme un loup par les limiers de la police, la gendarmerie et les soldats, il donna pour ainsi dire à chaque heure de nouvelles preuves d'audace et d'intrépidité.

Il se trouvait un jour dans une maison du village du Cosquer en Plaudren, occupé à écrire sur une petite table faisant face à la porte d'entrée. Tout à coup plusieurs soldats armés paraissent. L'un d'eux, le couchant en joue et lui plaçant le canon de son fusil jusque dans la poitrine, crie :

— « Rends-toi, Guillemot, ou tu es mort ! »

Prompt comme l'éclair, Guillemot détourne l'arme d'une main ; de l'autre, il renverse le soldat et lui fend le crâne avec une hache. A la porte il reçoit sur la tête un coup de crosse de fusil, évite un coup de baïonnette, et, saisissant son nouvel adversaire, il le précipite dans une douve pratiquée le long de la maison pour l'écoulement des eaux. Une barrière s'offre au fugitif, seul passage qui lui reste pour gagner les champs. Mais une sentinelle le garde. Elle tire sur Guilemot à bout portant, le manque, et le roi de Bignan reprend sa course au milieu d'une grêle de balles et poursuivi par une douzaine de soldats. L'un d'eux, plus alerte que ses com-

pagnons, est sur le point de l'atteindre. Guillemot se retourne, l'attend de pied ferme et, d'une main vigoureuse, il l'écrase sur le sol. Continuant à fuir, il rencontre une rivière, la Claye, la traverse à la nage, et, gagnant un bois voisin, il se voit enfin à l'abri des poursuites et des coups de fusil.

Voilà comment le roi de Bignan *fuyait* devant l'ennemi.

Les bleus ne purent s'empêcher d'admirer tant de force, d'energie et de sang-froid. Mais il leur fallait des victimes. Deux compagnons de Guillemot, Jacques de Pluvigner et Bertrand Le Foss, qui se trouvaient en observation près du Cosquer, tombent entre leurs mains. Ils sont lâchement assassinés à coups de crosse. Le fusil du roi de Bignan, son habit, son portefeuille, furent envoyés au général Gouvion Saint-Cyr qui commandait à Pontivy. On trouva dans le portefeuille la nomination de Guillemot, signée de Georges, au grade d'adjudant général du Morbihan, et plusieurs pièces compromettantes prouvant que l'insurrection n'attendait qu'une occasion favorable pour éclater de nouveau.

Alors une main de fer s'étendit sur les campagnes du Morbihan. Bernadotte avait succédé à Brune dans le commandement de l'armée de l'Ouest, et sa mission était d'en finir à tout prix avec les restes de la guerre civile, de n'épargner aucun des chefs, de les exterminer sans pitié, de tuer tous ceux qui lui tomberaient entre les mains. Cette sauvage mission ne fut que trop bien remplie par le futur roi de Suède. Près de cent officiers royalistes succombèrent en pleine pacification, de 1800 à 1802, sous les coups de ces soldats, non point à lutte ouverte, non point à armes loyales, mais dans de véritables guet-apens.

Ainsi périrent Videlo, dit *Tancrède*, Gomez, lieutenant-colonel de la légion de Bignan, Siméon, Duval, Bonnard, Jaffré de Cléguer, Lecrom de Caudan, Le Poul de la Nouée, Julien Cadoudal, frère de Georges, Mercier-la-Vendée, son second et son ami, etc., etc.

Ils furent, non pas exécutés, mais véritablement assassinés partout où on les trouvait, dans des maisons isolées, au coin des bois, sur le bord des grandes routes.

Et pourtant cela ne suffisait point à la rage de destruction qui s'était emparée du gouvernement consulaire (en présence de pareils faits ne pourrait-on pas dire proconsulaire ?) auquel le coup d'Etat de brumaire avait livré les destinées de la France. Les colonnes invisibles de la police se firent les auxiliaires des colonnes mobiles qui sillonnaient les campagnes du Morbihan. Fouché vint en aide à Bernadotte. Il lança contre les royalistes des seïdes munis de poison et de poignards. Plusieurs tombèrent sous les balles des chouans. Mais les contributions énormes dont on frappa les communes où ces guerriers occultes avaient trouvé le terme de leurs exploits devinrent bientôt leur sauvegarde. Les chefs royalistes durent céder devant la perspective de voir leur pays livré à toutes les horreurs des exécutions militaires.

La lutte, d'ailleurs, n'était plus possible dans le Morbihan épuisé. Elle venait de perdre, par l'adoption du Concordat, son ressort le plus énergique, celui de la persécution religieuse qui, en s'attaquant au for même de la conscience, avait fait de la résistance bretonne le plus sacré des devoirs. De toutes parts, les faibles, les courtisans et les serviles accouraient se précipiter aux genoux du nouveau César. Il ne restait plus aux fidèles du vieux droit qu'à choisir entre les douleurs de l'exil et la honte d'une soumission. Mais il étaient de ceux qui ne savent courber la tête que sur un échafaud. Ils préférèrent l'exil. Jersey leur offrait un lieu de refuge. Le 2 mai 1802, Guillemot, accompagné d'une centaine d'officiers, s'embarqua pour cette île, qu'il quitta bientôt pour se rendre à Rumsey, près Southampton. Il passa deux ans dans cette nouvelle résidence, douloureusement inactif, aspirant sans cesse à recommencer les rudes assauts des landes bretonnes, et rongeant son frein comme un lion enchaîné.

GEORGES DE CADOUDAL.

(*La suite prochainement.*)

LETTRES INÉDITES

DE

LA TOUR D'AUVERGNE

Les trois lettres du *Premier grenadier de France* imprimées ci-dessous, et que nous avons tout lieu de croire inédites, nous ont été gracieusement communiquées en septembre 1884, avec autorisation de les publier, par M. Le Taillandier, maire de Lannion, propriétaire des originaux.

La date de ces lettres suffirait à les rendre intéressantes : elles appartiennent aux quatre derniers mois de la vie du héros.

Les deux premières nous le montrent toujours passionné pour les questions d'origines gauloises, celtiques, armoricaines, qui à ses yeux étaient autant, plus peut-être, affaire de patriotisme que de science et d'érudition. Malheureusement, à en juger par sa première lettre, ses compatriotes bretons ne se sonciaient guère alors de telles études. Leur indifférence, que les étrangers ne partageaient point, ne le décourageait pas. En Bretagne même, il trouvait des esprits pour le comprendre, entre autres, son correspondant, Baudouin de Maison-Blanche[1], connu pour son excellent traité des *Institutions convenancières*, et qui venait de lancer le prospectus d'un « savant et très intéressant ouvrage sur *Les Armoricains anciens et modernes* », — auquel Corret s'empressa d'envoyer sa souscription, et qui n'a jamais paru. Cependant Baudouin en avait composé beaucoup de chapitres, dont le manuscrit autographe est conservé, avec le prospectus de l'ouvrage, par notre excellent ami, M. Huon de Penanster, sénateur des Côtes-du-Nord.

1. Sur Baudouin de Maison-Blanche voir la *Biographie bretonne*, et une excellente notice de M. Kerviler, publiée, il y a peu de temps, dans la *Revue historique de l'Ouest* imprimée à Nantes.

La troisième lettre est la plus intéressante. Le caractère de La Tour d'Auvergne s'y montre tout entier : dans la première phrase éclate sa virile indépendance, dans la dernière ce grand et généreux cri de patriotisme :

« Je pars pour joindre l'armée du Rhin, pour y servir comme simple « volontaire. Le gouvernement vient de me faire passer ses ordres, et « comme je ne fus jamais sourd à la voix de ma patrie, ne consultant ni « mes infirmités ni mon âge, ma détermination a été bientôt prise. »

Vingt-trois jours plus tard (le 27 juin 1800), celui qui avait écrit ces lignes était tué d'un coup de lance au cœur par un hulan, en ce lieu, depuis lors célèbre, d'Oberhausen, dont un poète breton a dit :

Au sommet désert de l'Ober-Hausen
S'élève un tombeau rongé de lichen :
L'astre des combats chaque soir y luit.
L'ombre d'un guerrier s'y montre à minuit.

C'est, on le sait, la première strophe, traduite en français, d'une pièce de poésie bretonne devenue fort rare, qui fut chantée en 1841, à Carhaix, lors de l'inauguration de la statue de La Tour d'Auvergne, et qui est intitulée : *Kanaouen enn enor d'ann aotrou* MALO KORRET (*e gallek* LA TOUR D'AUVERGNE) *savet é brezonek hag é gallek, gant* TH. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ.

A. DE LA B.

I

Au citoyen Baudouin père, homme de lettres et de loi, demeurant à St-Brieuc, département des Côtes-du-Nord. A St-Brieux.

Passy, le 15 ventose, an 8e de la Re.
(6 mars 1800.)

Citoyen,

Le suffrage que vous voulez bien accorder à mes *Origines Gauloises* m'honore et me flatte infiniment. Je ne pensais pas que cet ouvrage dût jamais me valoir l'approbation de mes compatriotes, et encore moins celle d'un littérateur éclairé tel que vous. J'envoyai, il y a deux ou trois ans, 60 exemplaires à un libraire de Morlaix ; on m'a mandé qu'il était parvenu avec beaucoup de peine à en vendre un ou deux. J'écrivis dans le même temps à tous les

libraires des grandes villes de la Bretagne, pour leur proposer un envoi à mes frais de quelques exemplaires seulement; pas un ne m'a répondu. Je n'ai pas été arrêté par ces contradictions un peu humiliantes; toute l'édition ayant été enlevée par l'étranger, j'en avais préparé une nouvelle que je comptais faire imprimer ici, en y joignant un second volume, destiné uniquement au rapprochement d'un grand nombre de langues de l'Europe et de l'Asie, comparées au bas-breton, leur source incontestable. Mais l'excès du travail après ma dernière campagne contre les Russes et les suites cruelles d'une chûte de cheval, que je fis il y a cinq à six semaines, m'ont réduit à un tel état de langueur et d'anéantissement, qu'il m'est aujourd'hui impossible de me livrer à aucun genre d'occupation. Je me suis même vu forcé de remettre à répondre à une foule de lettres amicales qui m'ont été adressées des armées, à l'occasion d'une place à laquelle j'avais été nommé et que je me suis excusé d'accepter, celle de législateur. Je profiterai vraisemblablement des premiers beaux jours pour me rendre en Bretagne, si mon état me le permet. Je sens bien que l'air natal peut seul désormais contribuer à me rendre une partie de ma santé, entièrement épuisée. J'aurai l'honneur de vous voir à mon passage à Saint-Brieuc ; je m'y arrêterai un jour ou deux pour profiter des ressources que je trouverai dans votre amitié éclairée ; j'y ferai mes effors, citoyen, pour me concilier vos bontés, mais vous devez être bien certain que je n'aurai pas besoin d'en faire pour les sentir. Salut et estime,

LE CIT^en^ LA TOUR D'AUVERGNE CORRET,

Off^ier^ réformé d'infanterie, retraité à Passy-sur-Seine.

Je ne puis qu'être très-touché de la manière obligeante avec laquelle le cit^en^ Coroller fils vous a parlé de moi. Souffrez qu'il trouve ici les assurances de ma reconnaissance et de mon amitié. Je me rappelle encore avec plaisir, en retour, les momens que nous avons passés ensemble et la distinction avec laquelle il a servi. Je

serais aussi bien flatté que vous veuilliez bien me rappeler au souvenir des cit^ens Gourlai frères, s'ils sont à Saint-Brieuc.

II

Au même [1].

Passy, le 24 floréal an 8e de la Rép^e f^se.
(14 mai 1800.)

Citoyen,

Ma position est telle que je ne puis répondre aux expressions flatteuses de votre amitié que pour vous remercier du souvenir dont vous voulez bien m'honorer, ainsi que du *prospectus* qu'il vous a plu de m'adresser du savant et très-intéressant ouvrage que vous vous proposez de faire paraître sur *les Armoricains anciens et modernes*. Tout ce qui a rapport au pays qui m'a vu naître est trop cher à mon cœur pour que je ne désire pas faire partie de vos souscripteurs. Dans cette vue je viens de remettre à la poste la somme de 6 livres, dont je joins ici le reçu. Je prendrai la liberté de vous indiquer dans quelques jours le lieu où je me propose de me retirer, avec ma prière de m'y adresser votre ouvrage aussitôt qu'il aura paru. Je ne vous fais pas mon compliment sur la place de conseiller de préfecture, à laquelle vous venez d'être nommé à Saint-Brieuc. Il n'est aucune place que vous ne méritiez, et il n'en est aucune que vous n'honoriez.

Votre sincère et bien affectionné compatriote,

LA TOUR D'AUVERGNE CORRET.

Qand vous verrez le cit^en Gourlai Kervésien, je vous prierai de vouloir bien me rappeller à son souvenir, et de lui témoigner ma joie sur l'événement de sa nomination à la place de conseiller de préfecture à Port-Brieuc, et de vous avoir pour collégue.

1. L'enveloppe portant l'adresse manque, mais nul doute sur le destinataire.

III

Au citoyen Baudouin père, demeurant à Port-Brieuc, département des Côtes-du-Nord.

A Port Brieuc.

Passy, le 15 prairial an 8e de Répe fe.
(4 juin 1800.)

Je reçois, mon cher concitoyen, votre lettre en datte du 8e, et j'y réponds sans perdre un seul instant. Ma recommandation en faveur du jeune Duhil ne serait rien, n'approchant jamais des personnes en place et ne leur ayant jamais rien demandé, dans la crainte de tomber dans leur dépendance.

Si j'avais eu quelque crédit auprès de ceux-ci, il n'aurait pu servir de long temps à votre jeune pupille, puisque, d'après les loix militaires qui nous régissent aujourd'hui, nul n'est éligible à une place d'officier sans prouver au moins trois campagnes dans une armée active. Je ne connais d'exemple de l'infraction de cette loi que pour un nouveau corps de houzards ou de chasseurs à cheval qui se lève actuellement à Paris, et dont l'organisation a été laissée entièrement par le gouvernement à la disposition des chefs qui doivent lever et commander ce corps. Mais, indépendamment des puissantes protections qu'il faudrait se ménager auprès d'eux, je sais de bonne part qu'ils n'accordent aucune sous-lieutenance, sans, au préalable, que les parens n'ayent déposé à la caisse une somme équivalente à ce que peut coûter l'équipement complet de 12 hommes. Le citen Bonami, ex-député, notre compatriote, a cependant obtenu par grâce spéciale qu'on n'exigerait d'un sujet qu'il a présenté (le fils aîné de Mde de Boisgelin Kersé de Guinguamp) que l'habillement et l'équipement de 7 recrues pour ce nouveau corps.

Tels sont les renseignemens que je crois devoir vous transmettre pour fixer votre détermination sur l'objet dont vous me

parlez. Je vous prie d'agréer avec bonté l'expression de mes regrets si, dans la vue de vous être agréable, je me trouve dans l'impossibilité de vous servir comme j'aurais ambitionné de le faire, si la chose avait été en mon pouvoir.

Je parts le 18 pour joindre l'armée du Rhin, pour y servir comme simple volontaire. Le gouvernement vient de me faire passer ses ordres, et comme je ne fus jamais sourd à la voix de ma patrie, ne consultant ni mes infirmités ni mon âge, ma détermination a été bientôt prise.

Salut, estime et amitié.

LE CIT^en LA TOUR D'AUVERGNE CORRET

Volontaire à l'armée du Rhin.

Comme vous ne me parlez pas de la réception du prix de l'abonnement de votre ouvrage, que je chargeai ici au bureau de la poste le 24 floréal avec une lettre pour vous, je crains que le tout n'ait été égaré. Je joins ici la note du chargement de la somme de 6 ₶, tous frais payés, et que vous êtes fondé à réclamer du directeur de la poste de Passy.

A BATONS ROMPUS

I

Mon royaume est borné, au nord, par un mur recouvert de plâtre blanc ; à l'est, par une vieille boiserie en grisaille, sur laquelle se détache une porte; au sud, par un autre mur blanc, frère du premier ; à l'ouest, par l'horizon. J'entends ici par horizon les toits et le petit coin gazonné qu'on aperçoit à travers la porte vitrée qui ouvre sur la terrasse du jardin. Voilà pour les frontières. Le territoire, que j'ai mesuré ce matin, avec une longue ficelle, est assez étendu, sans excéder cependant les limites d'un appartement ordinaire. Les productions du pays sont nombreuses : on y cultive toutes les variétés connues de papier timbré, dans l'armoire adossée à la boiserie, et diverses taxes d'espèces éprouvées, sur la table du milieu et sur les deux bureaux qui se regardent, chacun en face de son mur. La récolte se fait tous les jours, de huit heures à quatre heures : elle consiste en objets plats et ronds, de tailles, de couleurs et de poids divers, et en papiers bordés de vignettes bleues, représentant des personnages habillés à l'antique avec des petits génies entrelacés et des articles du Code civil par intervalle. Le grand tiroir du bureau qui me fait vis-à-vis sert de grenier à fourrage pour la moisson. En ce moment, le Roi est absent de son territoire ; je l'entends qui taille ses arbres dans le jardin. Quand le Roi n'est pas là, je le remplace : je suis son premier ministre — un ministre sans portefeuille, qui forme conseil à lui tout seul, vu qu'il n'a pas de collègues, et à qui l'on ne pose jamais la question de cabinet. Nos sujets, — je peux dire nos sujets, car un

premier ministre est bien près d'être Roi, — nos sujets sont assez nombreux ; nous en découvrons même, chaque jour, de nouveaux. Il y a d'abord les gens de loi du pays ; des notaires de tous les modèles, les uns, ventrus et cravatés de blanc, avec de grosses chaînes d'or et des breloques à leurs gilets ; les autres, jeunes, minces, faisant la roue, pleins d'une recherche et d'une coquetterie étudiées ; des avoués au masque de Janus et à l'air malin ; le greffier du tribunal, qui, outre qu'il est seul de son espèce, tient à la magistrature et n'en est pas peu fier ; des huissiers enfin, sentant l'eau-de-vie et ressemblant à des oiseaux de proie. Après, vient le gros du public : les propriétaires, les négociants, les boutiquiers, les paysans, les nomades. Le Roi donne audience à tout ce monde avec une majesté qui fait ma gloire et rejaillit sur la personne de son ministre ; il reçoit les sous des marchands de tabac avec autant de dignité qu'il touche les rouleaux d'or et les billets de banque des hommes d'affaires. Moi, je le regarde et je l'admire quand son chien Clown ne me donne pas des distractions. — Restez tranquille, Clown, je vous défends d'aboyer : je vais faire le portrait du Roi votre maître, celui de la princesse Paulette, et même le vôtre, si vous êtes sage.

Le Roi est un homme de grande taille, avec une figure comme celle de tout le monde et une barbe qui le ferait prendre pour un descendant de Charlemagne : au surplus, il est receveur de l'enregistrement par état et jardinier par vocation. Encore, jardinier n'est-il pas le mot propre ; jardinier me paraît trop général. M. Augeret n'entend soigner ses plantes qu'un sécateur à la main, comme ces chirurgiens qui amputent les membres au lieu de les guérir. Après tout, libre à lui de mettre son plaisir où il veut. Pour que le Roi soit content, il faut qu'il coupe, qu'il émonde, qu'il taille, qu'il tranche, qu'il rogne et qu'il retaille. J'ai le cœur ému de pitié pour ses pauvres arbustes, quand je les vois tout laids et tout grêles, avec leurs pauvres petits moignons de branches qu'ils semblent tendre comme autant de mains suppliantes vers le maître inexorable. Mais rien ne le touche ; chaque soir il s'endort, croyant avoir

assez coupé; chaque matin il se réveille et recommence de plus belle. Le bruit sec et répété de son sécateur suffit à m'avertir de sa présence au jardin. Ma conviction intime, c'est qu'il n'achète des plantes chez l'horticultenr que pour avoir ensuite le plaisir de les rogner. Je crois que son idéal est un tuteur ou un échalas : à ce compte-là, que ne plante-t-il des brins de fagots dans ses plates-bandes? L'effet serait le même au point de vue de l'ornement, et mieux vaudrait s'acharner après du bois mort qu'après des rejetons pleins de sève et de vie.

Depuis surtout que Mme Augeret, avec sa fille Paulette, a quitté la ville pour aller passer les vacances dans sa famille, la manie favorite du Roi semble avoir dégénéré en folie furieuse. Il se lève, le matin, deux heures plutôt que d'habitude et commence à jardiner de la façon que vous savez. L'autre jour, le sécateur s'est tu pendant un instant; je me demandais à quelle cause attribuer ce silence, quand j'ai aperçu la figure radieuse de M. Augeret à travers la porte vitrée de la terrasse :

— Venez, m'a-t-il crié d'une voix de triomphateur, venez voir mon travail d'aujourd'hui!

Je l'ai suivi et il m'a promené pendant un quart d'heure au milieu de ses piquets. A la fin, j'ai hasardé timidement une observation et j'ai parlé des fleurs qui égaient les parterres et qu'on ne coupe pas, si ce n'est pour en faire des bouquets. Le Roi m'a foudroyé du regard.

— Des fleurs! a-t-il dit avec un accent dédaigneux.

Puis il a ajouté en faisant claquer son sécateur à vide :

— La taille des arbres, Monsieur, la taille, tout est là.

Je suis parti sans attendre le reste, entraînant Clown dans ma déroute.

Clown est ma ressource dans les cas extrêmes. Je le regarde, quand je ne sais plus où mettre mes yeux, et lui fixe les siens sur moi avec un air de compatissance qui me remue profondément le cœur. Nous avons ensemble de longues conversations. Ses yeux brillants et pleins d'expression ; sa queue qui tour à tour frétille,

joyeuse, ou se ramasse piteusement entre ses jambes ; ses aboiements qui marquent la joie ou la colère ; le grondement, signe de la défiance ; enfin les mouvements vifs, ondulés et gracieux de son petit corps : tout parle en lui, — sauf la langue. Est-ce parce que je lui sers d'interprète que je me flatte de posséder le meilleur de ses affections ? Peut-être. J'ai pénétré son cœur, il m'a fait des confidences. Ainsi, chose terrible ! Clown, si heureux en apparence, a, comme nous tous, sa plaie secrète : une ombre obscurcit sa vie, son sommeil est hanté par des fantômes contre lesquels il aboie dans ses rêves. Pensez-y donc, Clown était né pour terrer des renards ou des blaireaux, et Clown n'a jamais rien terré, pas même un chat ! Clown a manqué sa vocation. Non pas qu'il appartienne à la race de ces affreux bulls anglais, à la tête de vipère, aux crocs saillants, à l'air hargneux, à la queue coupée, aux oreilles pointues, qui en veulent sans cesse aux mollets des gens paisibles et qui passent leur vie à se battre comme des portefaix. Non, Clown est un beau petit terreur, blanc et jaune, un peu bas sur pattes, toujours gai, bon enfant et d'humeur accommodante. Il a des dents, je le sais, — le ciel en préserve le bas de mes pantalons pour lequel ce charmant animal semble avoir un faible ! — Mais quand on a des dents c'est pour s'en servir, après tout, et je n'ai pas le cœur de le gronder quand il transforme mon linge en charpie. Ce n'est pas avec M. Augeret que Clown prendrait des libertés semblables. M. Augeret n'a qu'à lui montrer son sécateur, et Clown s'enfuit, tremblant d'instinct pour sa queue et ses oreilles. — N'aie pas peur, Clown, je suis là pour te protéger ; et, du reste, on sait bien que Paulette jetterait les hauts cris s'il manquait quelque chose à son chien.

Réjouis-toi plutôt, Paulette et sa mère reviennent demain ; les vacances sont finies et les pigeons rentrent au colombier. Chacun ici se prépare, à sa manière, à fêter le retour des voyageurs. M. Augeret a ratissé son jardin. Clown fait maintenant le mort à ravir ; quant à moi, je tiens en réserve, au fond d'une boîte remplie de sable, des fourmis-lions que j'apprivoise depuis deux mois,

en vue du grand jour. — Ah ! Paulette, si tu savais comme on t'aime, tu ne quitterais jamais la maison ! Chez moi, d'abord, il y a plus que de l'affection pour elle ; il y a de la reconnaissance. Il faut vous dire que je suis resté orphelin de bonne heure, et que mon tuteur — un vieux garçon fort égoïste — pour se débarrasser de moi dès ma sortie du collège, m'a fourré dans une administration et m'a fait nommer surnuméraire à deux cents lieues de chez lui. Dieu bénisse le brave homme ! Ce n'est pas lui que je regrette ; mais quand, à dix-neuf ans, on quitte ses camarades, — le pensionnat est presque une famille pour ceux qui n'en ont pas — et qu'on est lancé, seul, à travers le vaste monde, le courage tombe vite, et l'abattement, qui vient, est un mauvais conseiller. Moi surtout, qui suis peu hardi de ma nature, j'ai senti, plus que d'autres peut-être, l'isolement et le manque d'affection, mais Paulette a fait fuir ma tristesse, comme le soleil du matin chasse le brouillard de la nuit. Aussi, je ne changerais pas ma chaîne pour beaucoup, et j'aime Paulette comme je n'ai jamais aimé personne.

II

J'ai, sur les enfants, une théorie à moi, qui me ferait lapider par les mères, si j'avais le front de l'exprimer. Je ne les admets guère que passé quatre ans. Jusqu'à deux ans d'abord, tous se ressemblent: ce sont de petits animaux rouges, sales, grognons et maussades, dont les efforts pour vivre mettent sur les dents leur entourage et qui ne sont beaux qu'aux yeux de ceux qui les ont faits. Autant de mots, autant d'hérésies ! Je continue. De deux à trois ans, l'enfant se transforme, les traits se dessinent, l'animal fait place à l'homme: aux vagissements plaintifs des premiers jours et aux hurlements sauvages qui les ont suivis quand la force est venue, succèdent des bégaiements confus et inarticulés dans lesquels les mères, par grâce spéciale, découvrent des discours admirables. Vers trois ans les profanes eux-mêmes commencent à y démêler quelque chose. De trois à quatre ans, les progrès s'accentuent,

l'intelligence naît, à mesure que la parole s'affermit. A quatre ans, la métamorphose est complète. La sensation domine encore, mais le sentiment s'y joint; l'esprit s'éveille et demande à être formé : l'enfant devient un être adorable. A six ans, c'est un dieu, — ou un monstre. Quelle singulière petite machine que la sienne et comment avec de si faibles leviers peut-il soulever des poids aussi lourds! Voilà un être fragile qui n'a pour lui que son innocence et sa grâce : il rit à la vie qu'il ne connaît pas et vous riez avec lui ; il sent vivement et pour peu de temps, mais ses premiers sentiments sont empreints d'une fraîcheur qui rappelle ces perles humides de rosée, brillant au milieu des fleurs à peine entr'ouvertes. Il faut que les fronts se déridents et que les soucis s'envolent, l'enfant est là qui l'ordonne. Petits tyrans ! tyrans charmants, qui cassez la tête avec vos questions toujours les mêmes, frappez l'esprit par votre terrible logique et bercez l'oreille de vos doux gazouillements ! — Tout cela pour dire que Paulette a six ans. Comment se fait-il que tout le monde n'ait pas six ans ? Ah ! si l'on pouvait jamais n'avoir que six ans !

III

Elle est arrivée hier dans la soirée. Ce matin, j'étais au bureau à huit heures précises, et quand M. Augeret a ouvert la porte, je me suis précipité vers lui, pour avoir des nouvelles de sa femme et de sa fille. Il semblait heureux lui-même ; — je m'aperçois que le culte du sécateur n'a pas tout détruit chez cet homme. Comme il était en train de me répondre, j'ai entendu dans l'escalier toute une dégringolade, on eût dit qu'un ouragan balayait les marches. Une impatiente petite main fait jouer la serrure : j'aperçois confusément des cheveux blonds ébouriffés, de grands yeux bleus qui me dévorent, un nez retroussé, une bouche mutine, un teint nacré, bref, un démon qui me prend d'assaut avant que j'aie pu faire un mouvement.

— Bonjour, Charles !

— Bonjour, Paulette !

Et la voilà dans mes bras. M. Augeret grogne.

— Et moi ? dit-il d'un ton jaloux.

Au diable l'égoïste ! Elle l'embrasse à son tour, en lui faisant observer qu'il a eu sa part de baisers hier au soir, tandis que moi, on ne m'a pas vu depuis deux longs mois. Là-dessus, nous nous réfugions dans un coin : Paulette s'asseoit sur mes genoux et nous commençons à bavarder. Dieu ! que de choses on peut se dire en deux heures ! Elle me raconte ses vacances presque jour par jour ; et moi, je lui explique comment ma vie s'est écoulée bien triste, pendant son absence. Quand elle a fini, j'appelle Clown pour faire admirer la docilité de mon élève. Peine perdue ! Clown est comme fou ce matin, il ne cesse de sauter et de gambader autour de sa maîtresse, pour lui témoigner sa joie de la revoir. J'ai beau le menacer du geste, il ne me regarde même pas et ne veut plus entendre parler de faire le mort. Je me rabats sur mes fourmis-lions : déception nouvelle ! Aussi, quelle idée ai-je eue de ramasser de vilains insectes pour une petite fille de six ans. M. Augeret m'avait déjà déclaré, lors de ma première trouvaille de ce genre, que je n'avais découvert rien de bien rare, qu'il y avait une foule de bêtes comme celles-là dans le vieux mur du fond du jardin, et qu'elles lui dévoraient tous ses fraisiers. L'ignorant, qui confond mes féroces et ingénieux insectes avec de vils mangeurs de feuilles ! Enfin, Paulette ne les a même pas regardés. J'ai mis de côté, en soupirant, la boîte qui sert de logis à mes élèves, et pour essayer de reconquérir mon prestige, j'ai commencé à raconter des histoires à ma petite amie. J'en étais à celle d'un gresset, d'un amour de grenouille verte avec une belle livrée d'émeraude, une voix perçante et des yeux bordés de cercles d'or, quand Paulette a tourné la tête du côté de la porte vitrée. Il était bien joli pourtant, mon gresset, et il avait passé, le jour où je l'avais pris, par une série d'aventures telles que jamais gresset n'a eu sans doute une existence aussi romanesque. Tout à coup, Paulette m'interrompit d'un geste qui voulait dire :

— Ecoutez.

J'entendis, en effet, vaguement quelque chose qui ressemblait au cri rauque d'un canard. Paulette avait aussitôt quitté mes genoux, et, me prenant la main :

— Avez-vous vu Armand? Allons voir Armand ! cria-t-elle.

Je la regardai d'un air stupéfait.

— Eh oui ! continua-t-elle sans faire cas de mon étonnement, Armand..., c'est mon canard. N'est-ce pas un joli nom qu'Armand ?

La peste soit des petites filles pour avoir de ces idées baroques ! Peut-être ma mauvaise humeur tenait-elle à ce que mon amour-propre de conteur venait d'être froissé. Quoi qu'il en fût, je suivis Paulette à contre-cœur, et je m'apprêtai à n'affronter la vue d'Armand, puisque le canard portait ce nom ridicule, qu'avec une indifférence mêlée de mépris. — Un instant après, il faut l'avouer, toutes mes préventions étaient à vau-l'eau.

Savez-vous ce que c'est qu'un canard? J'entends bien, vous allez me dire, comme le premier passant, que c'est un animal disgracieux, à la démarche de déhanché, au cri monotone et désagréable, aux goûts grossiers, à l'air bête. Halte-là! je vous arrête, les passants se trompent et vous aussi. Je voudrais bien savoir, critique à courte vue, si vous avez l'air élégant dans l'eau et si les canards qui vous verraient vous y débattre auraient vite fait des gorges chaudes de votre mine piteuse et mouillée. Vous vous moquez de leur voix. Eh ! sans doute, ils ne parlent pas la même langue que vous ; mais c'est justement merveille qu'avec si peu de moyens, ils puissent rendre des sentiments si divers. Est-ce que leur cri est le même quand ils font l'amour, quand ils se défient, quand ils sont effrayés, quand ils sentent, prophètes infaillibles, la pluie qui va tomber? Des goûts grossiers ! N'aimez-vous pas le gibier faisandé, et l'intérieur d'une bécasse ne passe-t-il pas pour un mets délicieux ? Enfin, on prétend que les canards ont l'air bête. Les chasseurs, qui les connaissent, vous diraient que ce sont les plus méfiants des oiseaux.

Je ne sais si toutes ces réflexions me vinrent à l'esprit, quand

Paulette me présenta, pour la première fois, Armand. A dire le vrai, je crois que non ; c'est dans le commerce répété de cet intelligent volatile, que je les ai puisées l'une après l'autre. Armand ne laissa pas cependant de produire sur moi, dès l'abord, une impression indéfinissable. Non qu'il fût revêtu, comme les mâles des canards sauvages, d'une parure éblouissante ; c'était un canard de basse-cour, au bec déteint, au plumage terne, un peu trop fort d'encolure pour une proportion parfaite. Mais quand j'arrivai, il me regarda, en tournant la tête de côté, — tout le monde sait qu'un canard ne voit pas ce qui lui fait face, — il me regarda d'un œil si grand, si noir, si profond, si brillant, que toutes mes idées préconçues en furent chassées pour ne plus revenir. Ce canard avait l'œil d'un sage et d'un philosophe. Pour un peu plus, il m'aurait converti à la métempsycose, et j'aurais cru découvrir en lui, par suite d'une transmigration mystérieuse, l'image d'un Socrate ou d'un Platon.

— Couin ! fit Armand en battant des ailes.

— L'entendez-vous ? cria Paulette d'un ton triomphant. Il dit qu'il vous trouve à son goût.

Je me sentais en moi-même fort honoré de cette appréciation, bien que ne l'ayant pas saisie avec la même promptitude que Paulette : celle-ci, d'ailleurs, connaissait Armand depuis plus longtemps que moi. Nous allâmes incontinent chercher du grain à la basse-cour, et le canard fit ce matin-là en mon honneur, ainsi que l'observa ma petite amie, un festin des plus délicats.

Je n'étais pas au bout des présentations. En remontant au bureau, j'aperçus un vieux monsieur, la tête couverte d'un bonnet de soie noire, comme on en portait autrefois. Il était assis à côté de M. Augeret, avec lequel il causait familièrement. Tous deux offraient au physique un contraste singulier : M. Augeret, grand, large d'épaules, bien pris de corps, l'air franc et bon, malgré une pointe de sécateur sortant de la poche de son paletot ; l'autre, petit, ratatiné et ridé comme une vieille pomme de reinette, enfoui dans des vêtements trop larges pour sa personne exiguë. Il avait une voix perçante et louchait d'une façon abominable, en me transperçant

de ses yeux de vrille, les lunettes relevées et collées à son front : avec cela, ne pouvant tenir en place et accompagnant chacun de ses mots de gestes d'une vivacité incroyable. J'appris plus tard qu'il se nommait Savinien Noirot, que Mme Augeret était sa nièce, et qu'il avait été professeur de rhétorique dans un collège. On me nomma quand j'entrai : il me salua d'un signe de tête, sans cesser de causer avec M. Augeret ; puis ils sortirent, emmenant Paulette, et je restai seul à songer aux nouveaux venus.

IV

C'est un drôle d'homme que le père Noirot ! Je crois, Dieu me pardonne ! qu'il a entrepris de me faire recommencer ma rhétorique ! Il prétend qu'on ne sent réellement les beautés classiques que quand on a fini ses classes et qu'on se remet librement à l'étude des auteurs anciens. Là-dessus, il se répand en tirades à perdre haleine et commence à déclamer des centaines de vers grecs ou latins, entrecoupés d'exclamations admiratives. S'il trouve que mon enthousiasme n'atteint pas au niveau du sien, il frappe de grands coups de poing sur la table ou s'interrompt brusquement, et je l'entends qui murmure entre ses dents :

— Béotien !

Hier, il a passé plus d'une heure à commenter un demi-vers de Virgile:

Arma virumque cano...

Non, quand on n'a pas connu M. Noirot, il est impossible de se figurer exactement tout ce qu'il y a dans ces trois mots. M. Noirot y voit toute l'*Enéide*, y compris l'épisode de Nisus et d'Euryale et les lutteurs du quatrième chant. Malgré ses lunettes, je ne puis, en pareil cas, faire moins que de le comparer au divin Calchas, ce qui ne manquerait pas sans doute, si je lui faisais part de mon idée, de flatter singulièrement son amour-propre.

Heureusement, Paulette est là, qui a ses licences et assez d'au-

dace pour m'arracher aux griffes de son oncle. Cette petite fille a trouvé le secret de le mener, comme elle le fait de tout le monde, par le bout du nez. Il a fallu d'abord que M. Noirot fît la connaissance d'Armand.

— *Quid !* a dit dédaigneusement le professeur, quand on le lui a présenté : est-ce là un nom de canard ?

A propos, Paulette m'a expliqué pourquoi elle avait appelé le canard Armand. Elle m'avait fait écrire par sa mère, pendant les vacances, pour me demander quels étaient, à mon goût, les plus jolis noms imaginables. Je lui en adressai des quantités, croyant qu'il s'agissait d'un poupard à baptiser et non d'un animal : Georges, Henri, Charles, Jules, Guy, René, Armand, etc. Armand avait plu à Paulette ; et voilà comment je me suis trouvé, sans le savoir, le parrain d'un canard.

Donc, chaque matin, Paulette, M. Noirot et moi, nous allons en procession assister au petit lever d'Armand et lui apporter son premier déjeûner. Ce canard philosophe semble destiné à mourir d'indigestion. En attendant, Armand donne de jour en jour des preuves d'une intelligence vraiment remarquable : il nous connaît parfaitement tous trois, et, du plus loin qu'il nous aperçoit, salue notre arrivée par une fanfare retentissante. Il nous suit dans le jardin ; il arrive à l'appel de son nom ; il a, pour annoncer les étrangers, un cri perçant à rendre jaloux un chien de garde. Telles, dit M. Noirot, les oies du Capitole sauvèrent Rome aux temps antiques ! Paulette s'attache à son canard, et je crois qu'elle fera une maladie quand il mourra ; elle lui a acheté un compagnon, — pour lui servir de domestique, — car on ne trouverait pas tous les jours un second Armand. Moi, j'hésite entre lui et mes fourmilions. Quant au professeur, il est encore plus en admiration devant Armand que Paulette. Qnand l'arc est trop tendu, il se brise ou perd tout ressort ; d'ailleurs, saint Jean l'Évangéliste ne se délassait-il pas de ses travaux apostoliques en jouant avec une perdrix, et Mérimée lui-même, l'homme correct par excellence, n'appréciait-il point les ébats de son chat Matifas ? Le professeur détend son

arc en compagnie d'Armand : il le prend pour confident, il lui fait un cours de rhétorique, et vous n'avez jamais rien vu de semblable au spectacle que donne M. Noirot, se promenant dans le jardin comme les péripatéticiens sous le portique d'Académus et récitant l'*Énéide* au canard.

Clown est devenu jaloux d'Armand à faire frémir : j'imagine, à voir la façon dont il le regarde, qu'il doit machiner contre son rival quelque plan diabolique. Avoir été si longtemps le favori de la maison pour se voir sans motif réléguer au second rang, c'est dur ! et la philosophie seule peut aider à supporter de pareils coups. Or il n'a jamais été grand philosophe, si ce n'est peut-être de la secte d'Epicure. Je le console de mon mieux, mais en vain : c'est l'amour de Paulette qu'il veut, et le cœur de Paulette est ailleurs.

Encore, si l'infortuné avait la littérature pour lui venir à l'aide ! Ah ! la littérature, — les belles-lettres ! comme dit le professeur... Figurez-vous que cet olibrius s'est mis en tête de faire revivre aujourd'hui la fameuse querelle des beaux esprits du siècle de Louis XIV sur les mérites comparés des anciens et des modernes. M. Noirot tient pour les anciens avec Mme Dacier. Pourtant il est un moderne — un moderne d'il y a deux cents ans, — qu'il met au-dessus de tous les autres : c'est Pascal. Il ne tarit pas quand il parle des *Provinciales,* de Nicole et du grand Arnaud ; je le soupçonne même véhémentement de mêler à son culte pour la mère Angélique un peu de ce sentiment qui faisait dire de Victor Cousin qu'il était l'amant de Mme de Longueville. J'ai insinué, avec toute la délicatesse possible, cette pensée à M. Noirot, lequel en a rougi jusqu'aux oreilles. A ce moment, on a frappé à la porte du bureau. Le professeur, éprouvant le besoin de faire diversion, s'est précipité vers l'homme qui entrait.

— Etes-vous janséniste ? s'est écrié M. Noirot d'une voix perçante.

— Non, m'sieu, a répondu l'autre, complètement ahuri, en tirant un papier de dessous sa blouse, je suis-t-héritier !

Je ne sais comment ce Béotien a pu supporter le regard foudroyant que lui a lancé M. Noirot.

V

Nous voilà au dix-neuf octobre, jour de la fête du professeur. On la lui a souhaitée suivant toutes les règles ; et M. Noirot, qui, comme les vieilles gens, tient quelque peu à l'étiquette, a dû se sentir dans son for intérieur flatté et touché à la fois des attentions dont on l'a entouré, à cette occasion. Le matin, tout le monde l'a embrassé, et Paulette, tenant à la main un énorme bouquet, lui a récité solennellement un compliment en vers français dans le style du XIXe siècle, s'il vous plaît! et de la façon de votre très humble serviteur. Grand succès pour l'auteur et pour l'interprète ! M. Noirot nous a remerciés dans un petit discours fort bien tourné, ma foi, mais qui avait été évidemment préparé de longue date, car il était divisé en trois parties et n'a pas duré moins de dix minutes. C'était cela sans doute et non l'*Énéide* que le professeur débitait au canard dans le jardin !

Le soir, festin donné par M. et Mme Augeret, toujours en l'honneur de leur oncle. Tous les notables de la ville, y compris le proviseur du lycée, avaient été invités. Au centre de la table était un grand nougat, surmonté d'un saint Savinien en sucre filé, d'un effet superbe. M. Noirot avait remplacé son bonnet de soie noire par une calotte de velours de même couleur ; il était en habit, avec une chemise brodée, un gilet coupé en cœur et des lunettes d'or. Paulette et moi, nous nous trouvions placés l'un près de l'autre et nous avons bien ri de toutes les drôleries qu'on a dites pendant le repas. Le dessert, surtout au moment des toasts, a été réussi. Chacun a porté le sien, nous deux comme les autres ; mais le plus remarqué a été sans contredit celui du professeur. Il a bu, comme un païen, au vin et à la fraternité du verre. On a beaucoup applaudi, et le proviseur a demandé à M. Noirot de vouloir bien lui remettre, le lendemain, la copie du susdit toast pour le montrer à ses écoliers, comme

modèle de composition dans le genre bachique. Bref, l'impression la plus nette que j'ai conservée de ce dîner, outre une vague idée d'un potage à la bisque, d'un canard aux olives dont la délicatesse de chair sembla particulièrement exquise, d'une dinde truffée et du fameux nougat avec sa statue, c'est le souvenir du professeur et de la belle figure qu'il y fit. Nous étions tous heureux et gais, ce soir-là, ne prévoyant guère les tristesses du lendemain.... Est-il donc vrai, comme le disent les sages, que rien, dans l'enchaînement des choses humaines, ne soit si près de la joie que le malheur ?

N'allez pas croire, pourtant, que j'aie à vous annoncer la mort de M. Noirot, celle de Paulette ou la mienne. Le coup, grâce à Dieu, ne porta pas si haut. Je vais, du reste, raconter l'événement tel qu'il arriva.

C'était le lendemain de la Saint-Savinien. On s'était levé tard, à cause du dîner de la veille ; il était neuf heures sonnées quand je frappai à la porte du bureau.

Paulette y était déjà qui m'attendait.

— Et Armand, me dit-elle d'un ton de reproche, vous l'avez oublié, vilain égoïste ! Moi, je me suis souvenue de lui. Voyez plutôt (et elle me montrait ses mains pleines de reliefs du dessert et de friandises de toute sorte). Allons lui porter à déjeûner, son heure est passée.

M. Noirot vint nous renforcer sur ces entrefaites ; il goûta fort notre entreprise et nous nous mîmes en marche tous trois, jouissant à l'avance de l'accueil que le canard allait faire aux provisions de sa maîtresse.

Chose étrange ! Nous approchons du chalet en miniature qui sert de logis à notre camarade et rien, de sa part, n'annonce notre venue. Qu'a-t-il fait de ce cri de triomphe dont il nous réjouit d'habitude l'oreille, comme d'un bonjour amical ? Ou plutôt, où est-il ? Pas dans le chalet, à coup sûr. Voilà bien l'autre canard, roulant ses gros yeux avec un air effaré, comme s'il se demandait, dans son épaisse cervelle, pourquoi nous sommes là, groupés autour de lui, fouillant du regard chaque recoin de la cabane.

— Armand ! Armand ! crie Paulette d'une voix désolée.

Et le professeur répète et je répète :

— Armand ! Armand !

Mais où est-il donc, encore une fois, lui si exact, si fidèle, si tendre, si empressé, jadis ? Clown accourt ; ce n'est pas Clown qu'on appelle.

— Armand ! Armand !

Et nous parcourons le jardin en tous sens ; et nous revenons au chalet. Tout à coup je me retourne. Clown est là, jouant avec un objet qu'il tient dans sa gueule et qu'il jette en l'air, pour le ressaisir, dès qu'il retombe à terre et le mordiller avec fureur. Machinalement, mes yeux se portent sur cet objet, débris informe couvert de poussière et de sang. Je m'approche et soudain la réalité funeste me traverse l'esprit comme un éclair ! — Ah ! Clown, impitoyable ennemi, n'as-tu pas honte de profaner ainsi tout ce qui reste d'un cadavre ! Hélas ! Et nous, qu'avons-nous fait ! nous avons mangé notre ami, comme ces cannibales qui engraissent leurs prisonniers et les entourent de soins jusqu'à ce qu'ils les tuent. Du doigt, j'ai montré à mes compagnons la tête ensanglantée qui gisait à terre et dont les yeux atones nous poursuivaient comme un remords. Ils ont compris aussi : M. Noirot a levé les bras au ciel ; Paulette a failli se trouver mal et s'est jetée, en sanglotant, dans mes bras....

Les destinées des animaux, comme celles des hommes, sont soumises aux caprices du hasard. Tout est prévu, tout est réglé, tout est calculé, tout est ordonné ; la Fortune passe et, du bout de son doigt, dérange l'harmonie de l'ensemble, renverse l'édifice laborieusement construit, replonge le triomphateur dans l'obscurité d'où elle l'avait tiré, et enlève brutalement aux uns ce qu'elle jette aux autres avec profusion. Dieu est Dieu, disent les Arabes, et Mahomet est son prophète !

Il n'est pas besoin d'ajouter que ces réflexions philosophiques eurent pour auteur M. Noirot. Alors que Paulette était encore plongée dans sa douleur, lui avait repris toute son assurance. Il retra-

çait ce qu'avait été la vie d'Armand, il énumérait ses qualités, il dépeignait sa mort, il le montrait, victime d'une déplorable erreur, entre les mains d'une cuisinière barbare qui, ayant reçu l'ordre d'égorger l'autre canard, avait jeté son dévolu sur Armand, séduite, comme tout le monde, par sa bonne mine. Ici le billot fatal apparaissait, la hache faisait son office ; et, tandis que le corps allait figurer avec pompe sur la table d'un festin somptueux, on jetait aux gémonies la tête qui avait servi de siège à tant d'intelligence ! Ce fut un discours complet, marqué çà et là par des morceaux d'éloquence de l'ordre le plus noble ; et, grâce au professeur, Armand eut ainsi son oraison funèbre, ni plus ni moins qu'Henriette d'Angleterre ou le grand Condé.

Paulette pleura beaucoup son canard. Elle aurait pris le deuil, si Mme Augeret n'avait mis bon ordre à cet excès de désespoir. Deux jours après l'événement, je me promenais seul dans le jardin. Le coin réservé à Paulette se distinguait par un léger renflement pareil à celui d'une tombe. C'était une tombe, en effet, bordée de coquilles blanchâtres, régulièrement disposées, avec une petite croix faite de deux lattes plaquées l'une sur l'autre, au pied de laquelle on avait mis, dans un vase plein d'eau, un bouquet de fleurs de la saison. Sur la croix une main malhabile avait écrit :

CI-GIT ARMAND

PLEURÉ PAR SES AMIS.

Pendant bien des jours, Paulette ne manqua pas d'aller, chaque matin, cueillir des fleurs fraîches, pour remplacer celles de la veille, et réciter sa prière à genoux sur la tombe. Elle devenait triste.

— Pour un canard ? direz-vous.

— Qu'importe, si elle l'aimait ! M. Noirot, qui était oncle après tout, et qui avait la vue bonne malgré ses lunettes, lui fit alors cadeau de deux tourterelles blanches apprivoisées. Au bout de peu de temps, les gentils oiseaux la prirent en affection : ils la suivaient

partout, se posant sans crainte sur ses épaules et lui becquetant familièrement les lèvres et les joues. La gaîté disparue revint peu à peu. Un mois ne s'était pas écoulé depuis la mort du canard ; l'idée me vint d'aller visiter sa tombe. La bise froide de novembre avait dérangé les coquillages et jonché la terre de feuilles mortes; la croix penchait à demi déracinée; dans le vase plein d'une eau jaunâtre, il n'y avait plus que deux ou trois tiges mortes, surmontées de fleurs aux pétales décolorées et flétries. Je regardai tout cela, quand je sentis sur mon bras la main du professeur. Il vit la tombe abandonnée...

— Ainsi va le monde ! dit-il, après un moment de silence.

HENRI FINISTÈRE.

LA RETRAITE ET SES FONDATEURS*

Catherine de Francheville et Jeanne du Houx ne manquèrent pas d'entretenir, dans l'âme de Marguerite, ce feu sacré qui s'allume d'une manière si intense dans les cœurs vierges. Sœur Jeanne en était à peu près consumée ; ses forces ne répondaient plus à l'ardeur de sa flamme et s'épuisaient à vue d'œil. Une maladie grave lui imposa enfin le repos qu'elle refusait de prendre (1676) : elle fut alitée pendant quarante jours. Elle se remit ensuite au travail, avec le même zèle, affrontant de nouvelles fatigues, traînant son corps usé aux exercices quotidiens et animant la foule du souffle que lui laissait un reste de vie ; mais ses supérieures craignirent de la perdre et la rappelèrent au Colombier. Elle se rendit à Rennes vers la fin de septembre, mais, à son arrivée, elle tomba de faiblesse et il fallut la porter dans son lit. L'épouse de la Croix allait achever sur la croix une vie agonisante qui était pire que la mort.

Ses infirmités redoublèrent et un cortège de douleurs fondit sur elle. C'étaient des maux de tête insupportables, des étouffements cruels, un feu qui la brûlait en dedans, un froid qui la glaçait au dehors, une faim insatiable, une fièvre persistante, des insomnies continuelles, des fluxions de toutes sortes, tantôt aux yeux, tantôt à la gorge et tantôt à la poitrine, enfin cette humeur ma-

* Voir la livraison d'avril 1886, pp. 284-289.

ligne aux genoux qu'il fallut encore ouvrir et qui lui causait des convulsions fréquentes. Des peines intérieures s'ajoutaient à ses souffrances, et Jeanne aurait pu s'appliquer les lamentations du Psalmiste : *Ma vie a défailli dans la douleur. Toute ma force s'est desséchée comme de la terre cuite. Mon cœur est devenu semblable à une cire qui se fond, au milieu de mes entrailles. Il n'est rien resté de sain dans ma chair et il n'y a plus aucune paix dans mes os. Mon esprit est rempli de trouble, et des maux incomparables m'ont environné.* (Ps. XXI-XXX-XXXVII-XXXIX, passim.)

Mais elle se taisait comme Jésus en croix et s'offrait tout entière en holocauste à l'amour de son Dieu.

Pendant six mois, elle endura ce terrible martyre. Le médecin qui la visitait ne comprenait pas que, malgré son épuisement, elle pût résister si longtemps à plusieurs maladies mortelles. Le mercredi saint (1677), elle éprouva un surcroît de fièvre et on la transporta dans une infirmerie qui avait servi de chapelle, et où personne n'avait encore couché. Ce fut pour elle une vraie consolation d'achever le sacrifice de sa vie dans un lieu où son divin Maître avait offert tant de fois le sien ; mais elle devait languir avant de recevoir le dernier coup. Il lui fut révélé qu'elle souffrirait encore beaucoup, que son âme serait plongée dans un océan de douleurs et qu'elle ne mourrait pas sans avoir bu le calice du Sauveur jusqu'à la lie. Elle accepta comme un honneur dont elle était indigne cette suprême épreuve. La gangrène se mit dans plusieurs endroits de son corps et on lui fit des incisions très douloureuses. Sœur Jeanne supporta tout avec une résignation inexprimable. Le bonheur de souffrir pour Dieu était le sujet habituel de ses entretiens. De son lit, nous allions dire de sa croix, elle prêchait ses pieuses compagnes mieux qu'elle n'avait jamais fait. Elle répétait souvent comme un refrain aimé ces vers naïfs du P. Huby, qui expriment des choses sublimes :

Plus désormais, ni nuit, ni jour,
Que croix, que mort, que Dieu, qu'amour !

Elle tenait presque toujours son crucifix entre les mains et le baisait de temps en temps : « Dieu seul est ma force, disait-elle, Dieu seul est mon refuge ; ou souffrir ou mourir, j'en laisse le choix à mon Dieu. »

Le 2 septembre, anniversaire de sa naissance, ses tourments redoublèrent. On demandait à la malade si elle désirait voir Dieu bientôt : « Mon désir, répondit-elle, est de le voir, quand il lui plaira ; toute mon affaire est de l'aimer et de souffrir. » Mais elle voulait auparavant s'unir à Lui dans les mystiques fiançailles du cloître. Quoiqu'elle eût été, en effet, le modèle des religieuses, pendant plus de trente ans, elle n'avait pas fait profession. Sa mauvaise santé ou plutôt son humilité l'avait retenue à l'entrée du sanctuaire. Sur le point de mourir, elle se décida enfin à solliciter la faveur de prononcer publiquement ses vœux. On le lui accorda.

Le vendredi 24 septembre, à dix heures du matin, la communauté s'assembla dans l'infirmerie redevenue chapelle. La cérémonie si touchante de la profession empruntait quelque chose de plus attendrissant encore aux circonstances exceptionelles où elle se produisait. Cette mourante qui prenait le voile, ces serments pour la vie sur le seuil de l'éternité, cette croix, emblème de souffrance, passée au cou de l'héroïque malade, les renoncements volontaires de cette mort spirituelle mêlés aux brisements inévitables de la mort naturelle, la pensée du Divin époux qui frappait à la porte et venait chercher la fiancée, tout était de nature à impressionner l'assistance ; mais l'émotion fut au comble lorsque la supérieure, Madame de la Bintinaye, lui posa sur la tête une couronne de fleurs, comme c'est l'usage à la Visitation, car on se souvint alors de la prédiction qu'elle avait faite, à ce sujet : « Mère Marie-Isabelle me couronnera ! » et on pensait aussi à la couronne de gloire que les Anges tenaient suspendue, au-dessus de sa couche.

Cependant une couronne d'épines ceignait toujours son front douloureux, des souffrances aiguës traversaient tous ses membres ; les ardeurs de la fièvre dévoraient lentement le reste de sa vie;

son corps épuisé se desséchait, et *l'épouse de la croix* était vraiment crucifiée, attendant le coup de grâce. Mais, plus sensible aux touches de l'amour divin qu'aux tourments de l'épreuve finale, sœur Jeanne-Marie exultait au lieu de gémir: « Oh ! que les miséricordes de Dieu sont grandes ! s'écriait-elle ; oh ! que les peines que j'endure sont aimables, par les effets que votre amour, ô mon Dieu, produit dans mon cœur ! O Jésus, ô mon tout, donnez-moi votre amour. Vengez-vous de moi, Seigneur, vengez-vous de moi présentement ; mais pardonnez-moi pour l'éternité ! »

Le lendemain de sa profession (25 septembre), elle parut si anéantie qu'on s'empressa de lui donner l'Extrême-Onction: elle le reçut avec une piété qui arracha des larmes à toutes les religieuses présentes. On lui proposa ensuite de venir la communier à minuit: « Je ne veux point, répondit-elle, incommoder personne ; j'espère que Dieu me soutiendra jusqu'à demain. » Le dimanche matin, elle fit dévotement cette dernière communion ; à midi, elle appela son directeur, le P. Valentin : « Je me meurs, je n'en puis plus, j'entre dans l'agonie ; donnez-moi, s'il vous plaît, mon Père, la dernière absolution et faites-moi gagner l'indulgence. »

Les religieuses furent aussitôt réunies, pour réciter en chœur, autour d'elle, les prières des agonisants. Comme elles finissaient, la mourante se tourna vers son confesseur : « Mon Père, dit-elle d'une voix faible, je n'ai plus qu'un petit souffle de vie ; je ne puis plus rien, mais agissez pour moi auprès de Dieu. » Peu de temps après, elle prononça distinctement ces mots : « Mort, silence à toutes choses ! » Vers trois heures de l'après-midi, elle fit signe qu'on allumât le cierge bénit et qu'on rappelât la communauté. Elle avait dit à quelques-unes de ses sœurs que, quand son cœur serait attaqué, il n'y aurait plus de vie pour elle. Celles-ci ne furent pas plutôt rassemblées qu'elle éprouva un tressaillement soudain et jeta un cri : « Mon cœur est blessé ! » C'était le coup mystérieux qu'elle avait annoncé, elle murmura encore les saints noms de Jésus, Marie, Joseph, et elle expira doucement, après trois heures d'agonie, à la même heure où Notre-Seigneur était mort.

Ainsi, jusqu'au dernier soupir, la vénérable sœur Jeanne-Marie du Houx justifia le glorieux surnom *d'épouse de la croix* qu'elle s'était donné : image vivante du Christ souffrant, elle le suivit jusqu'au calvaire, comme autrefois les saintes femmes ; elle embrassa étroitement sa croix, elle en fit son lit nuptial, elle y reçut au cœur cette blessure qui semble avoir été ouverte par un trait divin, elle partagea enfin les souffrances et les gloires du crucifix.

Après sa mort, son visage parut si beau que les religieuses et les pensionnaires ne se lassaient point de le regarder. C'était à qui s'en approcherait de plus près et rendrait la première ses hommages au corps de la sainte : les unes lui baisaient les mains, les autres les pieds, les autres la figure : toutes voulaient avoir de ses reliques ; mais, quand elle fut exposée, à la chapelle, avant d'être inhumée, une foule de personnes pieuses accoururent pour vénérer ses restes, et il fallut charger une religieuse de faire toucher au corps les médailles et les chapelets qu'on présentait à chaque instant. Jeanne de Forsans du Houx fut enterrée au milieu du chœur, vis-à-vis de la grande grille. On ferait un volume entier des témoignages que rendirent à sa vertu les plus notables de ceux qui la connurent et s'aidèrent de ses conseils, mais une voix domina toutes les autres, ce fut celle de Mgr Balthazar Grangier, évêque de Tréguier. Il publia une lettre épiscopale où il proclama ses mérites, « sa dévotion « élevée et solide tout ensemble, son esprit éclairé qui semblait « pénétrer dans le fond des consciences, sa conversation édifiante « qui portait les personnes vertueuses à s'avancer de plus en plus à « la perfection, sa fidélité à corespondre aux inspirations intérieures « et aux conseils, sa vie toujours uniforme et égale » enfin la part qu'elle a eue à la réforme des maisons religieuses de son diocèse, où elle demeura près de deux ans « et parut comme un exemplaire « de toutes les vertus chrétiennes. » (6 février 1678.)

Les autres évêques bretons auraient pu confirmer ce magnifique éloge, car Jeanne du Houx avait parcouru également leurs diocèses, ramenant la paix et faisant refleurir la règle dans les communautés où elle passait. Le monde, qui avait eu les prémisses de sa vertu,

comme fille, comme épouse et comme veuve, s'unit à ce concert de louanges qui étouffait la rumeur, lointaine déjà, des calomnies et des jugements téméraires, et dans les murs de la Retraite, témoins de ses derniers travaux, son souvenir laissa un parfum de sainteté qui embaume encore la maison[1].

Vte HIPPOLYTE LE GOUVELLO.

(*La suite prochainement.*)

1. Après diverses vicissitudes, l'ancien séminaire de Vannes est redevenu aujourd'hui une maison de la Retraite.

POÉSIE

—

LE CONSCRIT

A M. Edmond Biré.

Il est parti bien loin, et pour la grande guerre,
Le petit conscrit bas-breton.
Il a derrière lui laissé sa vieille mère
Et les varechs de son canton,

Son clocher et son champ, enfin tout ce qu'il aime.
Il est parti sans murmurer.
Tous les autres chantaient. Il a chanté de même,
En se retenant de pleurer.

Il s'est très bien battu sur la terre africaine,
Il est prêt à se battre encor :
Il a déjà conquis les deux galons de laine
Qui précèdent les galons d'or.

Il s'est très bien battu : tous les Bretons sont braves.
Il est fier de ses deux galons.
Ses gaîtés — il en a — font rire les plus graves ;
Pourtant les jours lui semblent longs.

Il est saisi souvent d'une mélancolie
Toujours plus sombre chaque fois ;
On lui répète en vain que c'est une folie,
Et qu'il est porté pour la croix.

Il est las du soleil, des bois de laurier-roses,
De l'aloès, de l'oranger ;
Las des horizons bleus qui lui semblent moroses,
Il ne peut dormir ni manger.

Il vit comme en rêvant. La fièvre le consume,
Il n'a plus souci de renom ;
Dans son œil à présent nul éclair ne s'allume,
Même au bruit soudain du canon.

Mais un jour qu'il errait dans le Jardin des Plantes
D'Alger en son ennui profond,
Un sourire passa sur ses lèvres tremblantes
Devant une touffe d'ajonc.

Quant il dut s'éloigner, essuyant sa prunelle,
Furtivement il détacha,
Touchant voleur, un brin de la fleur fraternelle
Que sous sa capote il cacha.

Un autre jour encor qu'une soudaine trombe
Fondait sur le camp effrayé,
Devant le ciel de plomb d'où la pluie à flots tombe,
Son regard morne avait brillé.

C'était le ciel d'hiver de sa chère Bretagne
Qui la lui rendait un moment,
C'était l'agreste ajonc qui dore la campagne
Dont il rêvait incessamment.

Il se mourait du mal que la Bretagne laisse,
Dès qu'ils l'ont quittée, à ses fils,
Le mal doux et cruel qui lentement progresse,
Qu'on nomme le mal du pays.

De son lit d'hôpital dans la fosse enfin prête
Lorsque le soldat fut couché,
Sous l'oreiller funèbre où reposait sa tête
On retrouva l'ajonc séché.

Mme Sophie Hue.

TOUJOURS VENDÉEN ! *

A MON AMI M. G. MOLLAT

« TOUJOURS VENDÉEN ! » voilà ma devise.
La Vendée ! est-il un pays plus beau,
Aimant mieux le Roi, Dieu, la sainte Eglise ?...
« TOUJOURS VENDÉEN ! » dira mon tombeau.

Lorsque du néant fut tiré mon être,
Si le ciel m'avait admis à choisir,
Ce n'est pas ailleurs qu'il m'eût plu de naître :
Le ciel indulgent prévint mon désir.

N'as-tu point pour toi, terre vénérée,
Tout ce qui ravit et l'âme et les yeux ?
Des plus doux attraits n'es-tu point parée ?
— Et tes fils ! Sont-ils assez glorieux !...

En mon lieu natal la nature est triste :
Ton sol est bien nu, mon pauvre Luçon !
Qu'as-tu pour former une âme d'artiste ?
De l'oiseau chez toi triste est la chanson.

* L'auteur de ces vers possède un bel *ex-libris,* composé tout exprès pour lui par son compatriote, M. Octave de Rochebrune. « Quelle légende graver, demanda le maître, sur la banderolle liant les deux branches de lys ? » — « TOUJOURS VENDÉEN ! » lui fut-il répondu.

Si j'étais resté captif en ta cage
Et n'avais connu que ton horizon,
J'eusse été muet... Mais en toi, BOCAGE,
Je suivais, enfant, la belle saison.

Comme une alouette au ciel élancée,
Dans un coin perdu que toujours je vois,
En toi s'éveilla ma jeune pensée ;
Là, pour chanter Dieu, j'essayai ma voix.

Quand blanchissait l'aube, à mon gré trop lente,
J'allais admirer l'astre se levant,
Et sur quelque fleur la goutte tremblante,
Perle destinée à l'aile du vent.

Oh ! les purs matins, les heures bénies,
Où je tressaillais d'un profond émoi !
Lumière, couleurs, parfums, harmonies,
Vous pénétriez à grands flots en moi !

De tant de beautés je me sentais ivre,
Et j'aurais voulu — folle ambition ! —
Faire étinceler aux pages d'un livre
Ta splendeur divine, ô création !

Ainsi s'enchanta ma rêveuse enfance ;
Puis un jour — j'avais compté dix-huit ans —
J'ouvris, rougissant de mon ignorance,
L'histoire de ceux qu'on nomma *brigands*.

Je lus leurs exploits d'un regard rapide :
— Ils me révélaient un monde plus beau !...
« Salut, m'écriai-je, ô race intrépide !
« Je suis avec vous, et jusqu'au tombeau !

« Ma lyre s'attache à votre épopée,
« O mes fiers vaincus ! ô peuple immortel !
« Que du moins mon vers, comme votre épée,
« Défende sans peur le trône et l'autel ! »

Poursuivons-le donc, leur stoïque rôle,
Et, n'en doutons pas, nous serons vainqueurs.
Méritons du Roi la haute parole :
« Les cœurs vendéens, ce sont de grands cœurs ! »

Nantes, 28 juin 1886.

INSCRIPTION

POUR LA PORTE DEVANT LAQUELLE FUT TUÉ CHARETTE

Faisant jusqu'en sa mort trembler la République,
Charette vers ton seuil s'avança sans effroi,
Porte avec lui frappée, ô pieuse relique,
Et sa grande âme à Dieu remonta devant toi !

ÉMILE GRIMAUD.

Après une visite au château
de la Contrie, en Couffé.

PENSÉES

Nous faisons trop souvent comme le papillon qu'attire la lueur du flambeau. En restant à distance, nous eussions pu jouir longtemps; mais, fascinés par l'objet aimé, nous nous jetons au centre de sa vie et nous trouvons le feu qui brûle ou la glace qui tue plus lentement et plus cruellement.

Fleurs qui s'effeuillent au fond des bois, sympathies sans réponse et sans retour, trésors perdus...

Que l'homme devient petit dès qu'il se croit grand!

Ceux qui resteraient des jours entiers dans la contemplation de la nature n'ont pas de peine à croire qu'on reste l'éternité dans la contemplation de Dieu.

Quand je vois ce que l'homme a su faire pour Dieu, je comprends ce que Dieu a voulu faire pour l'homme.

Je plains ceux qui se lassent de ce qu'ils voient chaque jour; c'est à la longue que l'âme se pénètre de la poésie intime des choses.

⁂

N'enviez pas la parfaite tranquillité de la vie ; il faut plaindre ceux dont personne n'a jamais besoin.

⁂

Certains esprits, plus orgueilleux qu'élevés, s'offusquent de la croyance des simples et de leurs humbles pratiques ; souvenons-nous que le mystère de la croix était un scandale pour les Juifs, et qu'ils jugeaient indigne de Dieu ce qui ravit les âmes depuis dix-huit siècles.

⁂

O vous qui priez Dieu parmi les parfums et les fleurs, souvenez-vous de ceux qui le servent dans les cachots et dans le sang !

⁂

On est si occupé de ses propres sentiments qu'on froisse sans y penser ceux des autres et qu'on devient innocemment cruel.

⁂

Il y a en amitié des blessures inguérissables ; on croit tout réparé, on se le dit, mais ce n'est que replâtrage ; tout s'écroule par-dessous.

⁂

Une goutte d'amertume suffit à empoisonner un océan de bonheur.

⁂

Poètes, il faut souffrir ! Ces cris éloquents, c'est le sang de vos âmes qui ne sort que par leurs blessures.

⚜

Ce qui chante en nous, c'est quelque chose de plus haut que nous, un souffle d'en haut qui passe, le reflet d'une beauté qui n'est pas la nôtre.

⚜

Qu'il est beau le chant des âmes qui se dégage de la poussière des siècles, qui plane sur les ruines et qui monte, qui monte à travers les générations : plaintes, aspirations, rêves célestes, lueurs du génie, passion divine... Qu'il est beau le chant des âmes !

MARIE JENNA.

M. RABUAN DU COUDRAY

Il y a quelques années, lorsque je publiai, dans cette *Revue*, les biographies d'Emile Langlois de Kerambrun, de Louis de Léon, je m'adressai, pour avoir des renseignements, à M. Rabuan du Coudray, conseiller à la cour d'appel de Rennes, qui, je le savais, avait vécu dans l'intimité de ces poètes et avait même collaboré avec eux au journal *le Foyer*.

M. Rabuan du Coudray fut avec moi, qu'il ne connaissait pas, ce qu'il était toujours, d'une amabilité parfaite et d'une complaisance extrême. Il me fit, avec infiniment d'esprit, le portrait de chacun de ses anciens amis, et me communiqua la collection complète — introuvable aujourd'hui — de ce spirituel petit journal *le Foyer*, contenant des articles pétillants de verve et d'entrain et des poésies charmantes.

Aujourd'hui que M. Rabuan est allé rejoindre ces chers morts, qu'il nous soit permis d'apporter notre tribut d'hommage à sa mémoire et de citer quelques strophes des jolis vers éclos jadis sous sa plume.

M. Paul-Jean-Marie Rabuan du Coudray, fils de Paul-Marie-Louis et de dame Angélique-Jeanne-Marie Roumain de la Rallaye, naquit à Rennes, le 6 janvier 1813. Il fit ses études au lycée et s'engagea, à dix-huit ans, dans l'armée d'Afrique. Après quatre années passées en Algérie, une fièvre pernicieuse le décida à demander son renvoi en France et à prendre son congé, à l'expiration de son engagement.

Entré, le premier décembre 1835, dans les bureaux de la préfecture de Rennes, où deux de ses amis, MM. de Chevremont et du

Margat, l'avaient précédé, il eut l'autorisation de suivre les cours de la faculté de droit, afin d'obtenir son diplôme de licencié.

Ce fut à cette époque que *le Foyer* vit le jour et que parurent, dans les colonnes de ce journal, les élucubrations de toute la jeunesse intelligente de Rennes.

Nous y trouvons plusieurs poésies de M. Rabuan, et entre autres les suivantes : *Dernière lueur* (25 mars 1838), *Retour aux mêmes lieux* (4 novembre 1838), *Mère un seul jour* (23 décembre 1838).

Deux de ces pièces sont navrantes de tristesse et se ressentent du moment où elles ont été écrites. Alfred de Musset venait de publier son premier volume de vers, et les cris de doulenr de ce poète retentissaient dans toutes les jeunes imaginations. Convenons cependant que la tristesse de M. Rabuan semble sincère, puisqu'elle est dégagée de toute amertume.

Dernière lueur

Une jeune fille phtisique sentant sa fin approcher s'écrie, en songeant au fiancé qu'elle aime :

Naguère encor j'étais heureuse
Dans ma jeunesse et ma gaîté,
Quand le mal de sa main hideuse
Est venu flétrir ma beauté.
La douleur m'a jeté son voile
Plus pâle que la pâle étoile
Qui luit en un ciel gris d'hiver ;
Et dans ma poitrine amaigrie,
J'ai senti l'âpre maladie
Enfoncer son ongle de fer.

J'ai cru que l'heure était venue ;
Et mon cœur a frémi d'effroi,
A l'aspect de la tombe nue,
Toute béante devant moi.
Mourir, quand on est jeune et belle !
Mourir, quand, à l'aube nouvelle,

Un beau fiancé doit venir !
Mourir, quand son regard de flamme
Vient me crier, au fond de l'âme,
Que si je meurs, il veut mourir !...

Si je pouvais être jolie,
Demain quand il arrivera !
S'il me retrouvait embellie,
Quand ma bouche lui sourira !
Je l'aime ! sa voix est si tendre ;
J'ai tant de bonheur à l'entendre,
Et ses regards sont si brillans !
Reine de la sainte patrie,
Protège-le, vierge Marie,
Et fais qu'il m'aime bien longtemps !

Nous ne pouvons résister au désir de donner en entier cette pièce de vers, empreinte d'une douce mélancolie, intitulée :

Retour aux mêmes lieux

Rien n'est changé : l'aube est vermeille,
Les raisins fatiguent la treille ;
Les gazons sont frais et touffus ;
L'oiseau chante dans la vallée,
Et les roses bordent l'allée,
Mais Claire ne les cueille plus.

Je reviens seul sur cette pierre,
Dont elle détache le lierre
En murmurant ces mots confus :
« Prends ; c'est l'emblême de ma vie,
« Je sais mourir où je me lie. »
Ma Claire ne me le dit plus.

Dans le bois j'ai revu le hêtre
Où ma main, tremblante peut-être,
Grava nos chiffres confondus.
Sa lettre et la mienne enlacées,
D'un baiser je les ai pressées ;
Mais Claire ne me sourit plus.

Voilà cette longue avenue
Que nous parcourions l'âme émue,
Cachant nos pleurs mal retenus ;
Mais aujourd'hui son humble mousse
A mes pieds n'est plus assez douce :
Ma Claire ne la foule plus.

Ne viens pas, gentille fermière,
Me montrer, si vive et si fière,
Tes fruits aux branches suspendus ;
De ce lait qui mousse et qui fume,
La coupe n'aurait qu'amertume :
Claire ne la partage plus.

Rien n'est changé ; rien.... que mon âme,
Dont le mal s'irrite et s'enflamme ;
Rien.... que mes vœux trop tôt déçus.
Dix mois ont passé sur ma vie ;
Ils en ont brisé l'harmonie :
Ma Claire près de moi n'est plus !

MÈRE UN SEUL JOUR.

A EDOUARD TURQUETY

Hélas ! comme la pauvre mère mourante doit souffrir, en effet, en songeant que son cher petit enfant, âgé seulement d'un jour, va être seul au monde, abandonné à des mains mercenaires !

En vain j'ai dans mon sein des trésors de tendresse ;
Je meurs sans recevoir ta première caresse,
Une autre mère, hélas ! quand je serai là-haut,
Pour tes plaintes n'aura qu'une tardive oreille,
Et verra sans plaisir, sur ta bouche vermeille,
Eclore un premier mot.

Qui voudra t'enseigner, malgré le rire impie,
A bégayer les noms de la Vierge Marie
Et de l'Enfant Jésus, faible et nu comme toi ?

Et quand viendront les jours de l'épreuve et du doute,
Qui donc affermira ton âme dans la route
De notre antique foi ?....

Son droit terminé, M. Rabuan quitta l'administration départementale (31 décembre 1839), pour entrer au barreau de Rennes. Ses débuts furent un véritable succès ; aussi ne tarda-t-il pas à être placé au premier rang des avocats bretons. Son talent oratoire et la sympathie qu'il sut inspirer à tous ses concitoyens, le firent choisir, en 1848, comme représentant du peuple. Il fut à la Chambre l'un des plus jeunes députés.

Délaissant promptement la politique, pour laquelle il n'avait aucun goût, il entra dans la magistrature en 1850. Tout lui faisait présager un brillant avenir, puisqu'il était nommé conseiller à la Cour d'appel de Rennes en 1858 ; mais la maladie, la terrible maladie, vint de nouveau briser sa carrière en le forçant, quoique bien jeune encore, à prendre sa retraite.

Sa vie s'écoula désormais à faire le bien, l'hiver à Rennes, et l'été à sa propriété du Val, commune de la Fontenelle près Antrain.

Causeur agréable, travailleur vaillant, M. Rabuan s'occupait, aussitôt que la souffrance lui laissait un instant de répit, d'études savantes sur des sujets divers qui donnaient encore un charme de plus à sa conversation.

Homme de bien par-dessus tout, franc, loyal, instruit, M. Rabuan sut se concilier l'estime de tous ceux qui l'approchèrent, et il laisse, à l'heure présente, de vifs regrets dans le cœur de ses amis. Il s'est éteint à Rennes, le 29 décembre 1884, à l'âge de 72 ans.

ADOLPHE ORAIN.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par M. René Kerviler, bibliophile breton, avec le concours de MM. A. Apuril, Ch. Berger, A. du Bois de la Villerabel, A. Galibourg, P. Hémon, Fr. Jégou, Alb. Macé, A. Menard, M. Nicol, R. Oheix, P. Paris-Jallobert, J. Plihon, F. Saulnier, C. Sommervogel, H. Soulas, etc., etc. Livre premier, *Les Bretons*. 1er fascicule : Aa-An. — Rennes, librairie générale de J. Plihon et L. Hervé, 1886. In-8o de VIII-160 p. — Prix : 5 fr.

M. Kerviler expose, dans sa *Préface*, que, s'occupant depuis vingt ans de travaux sur la biographie bretonne, il a été souvent arrêté par l'absence d'indications qui lui permissent de pousser ses recherches dans une direction déterminée ; que les recueils de biographie générale ou locale se sont bornés à quelques personnages principaux et ont passé sous silence une foule de noms qui méritaient autant et plus d'attention que ceux qui y recevaient asile ; que, tout en notant les documents nécessaires à la biographie des Bretons qui étaient l'objet spécial de ses études, il relevait en même temps toutes les pièces qui pouvaient concerner des Bretons quelconques, dans l'espoir d'éviter plus tard de nouvelles recherches ; que de cette façon il a réuni un nombre très respectable de milliers de fiches et qu'il a résolu d'en faire profiter ses compatriotes pour épargner aux travailleurs toute la peine prise par lui-même. Voici le programme adopté par M. Kerviler : Étant donné le nom d'un Breton ou d'une famille bretonne, on doit trouver dans mon répertoire l'indication de toutes les publications qui ont parlé de lui ou d'elle : et si ce Breton a écrit quoi que ce soit, on doit de plus trouver la bibliographie aussi complète que possible de tous ses écrits. M. Kerviler, dont l'intrépidité est presque

incomparable [1], a cru devoir ajouter à ce programme, déjà si vaste, l'indication des ouvrages anonymes ou collectifs sur la Bretagne. Félicitons-nous-en, car il ne manquera rien au *Répertoire général* dont, avant la fin du siècle, nous verrons paraître le dernier fascicule.

Ce recueil sera divisé en deux parties : « La première, sous le titre *les Bretons*, comprendra, par ordre alphabétique, les noms et les articles concernant les Bretons qui *ont écrit* ou *dont on a écrit*. Cela est net et clair. La seconde, sous le titre *la Bretagne*, comprendra, par *ordre de matières*, la bibliographie de tous les ouvrages écrits sur la Bretagne, soit par des Bretons (rappel de ceux de la première partie en autre ordre), soit par des auteurs non Bretons, soit sous le couvert de l'anonymat. »

Le premier fascicule ne mérite que des éloges, soit au point de vue biographique, soit au point de vue bibliographique. Partout on y trouve à la fois l'abondance et l'exactitude. Entre tous les articles on remarque l'article *Abélard*, qui se développe en seize pages. J'ai d'autant plus été frappé de la richesse des indications fournies sur l'illustre philosophe, que j'avais autrefois essayé de donner, dans le *Polybiblion*, la liste des travaux relatifs à l'infortuné mari d'Héloïse. M. Kerviler a tellement dépassé son humble devancier, qu'il existe entre son article et ma note la même différence qu'entre un tableau achevé et une simple esquisse. La série d'articles sur les rois, ducs, comtes et princes de la maison de Bretagne du nom d'*Alain*, est aussi fort digne d'attention. Quelques

1. M. Kerviler parle avec une noble assurance de son œuvre et de lui-même (p. VII) : « Quelques-uns ont été effrayés de l'ampleur de l'entreprise, du nombre des volumes et du temps qu'il faudra pour les publier. Si l'on s'effrayait ainsi, on n'entreprendrait jamais rien. Je suis de race bretonne et la ténacité fait partie de notre caractère national. Je marche donc en avant, parce que je vois clair devant moi et parce que les éditeurs et l'imprimeur, dont je ne saurais trop mettre en relief ici le patriotique dévouement, partagent ma confiance. » La préface se termine par cette phrase, qui a quelque chose de la sonorité du clairon annonçant la victoire : « Et maintenant, je vous remercie d'avoir répondu à mon appel et je vous jette le cri du marin qui va commencer sa manœuvre : *A Dieu va !* »

paragraphes ne manquent pas d'une piquante saveur et appartiennent à ce qu'on peut appeler l'érudition attrayante. Comme spécimen du genre je reproduis une demi-page consacrée au *P. Albert le Grand* : « Nom du célèbre carme à qui l'on doit la *Vie des saints de Bretagne*. Daru a cru que c'était un simple nom de religion emprunté au savant dominicain du XIIIe siècle, et l'annotateur de Quérard l'a admis aux *Supercheries littéraires dévoilées*, en faisant observer (I, col. 238) qu'il n'avait pas trouvé, à son grand étonnement, d'article sur le *P. Albert le Grand* dans la *très estimable Biographie bretonne* de Levot : puis, après avoir dit que le P. Albert le Grand s'appelait en réalité *de Kerigouël*, il déclare que ni Kerdanet ni Le Jean n'ont connu son véritable nom. Rarement tant d'erreurs ont été accumulées en si peu de lignes. En premier lieu la *Biographie bretonne* de Levot contient un excellent article sur le P. Albert : seulement il fallait se donner la peine de le chercher à l'ordre alphabétique *Le Grand* et non pas seulement à la lettre A. En second lieu, si Kerdanet n'a pas parlé du véritable nom dans les *Notices chronologiques* en 1817, il s'est livré à une dissertation complète dans la notice qui précède la dernière édition d'*Albert le Grand* en 1837, pour démontrer que le nom de famille du célèbre carme était *Le Grand de Kerigoal* ou mieux de *Kerigowal*, tiré d'un manoir situé près de Lesneven qui se prononce aujourd'hui *Kericvoal* et non *Kerigouël*. »

Cela s'appelle remettre crânement les gens à leur place. Au milieu de ces 400 articles qui composent ce premier fascicule, articles dont quelques-uns comprennent plus de 100 numéros, je ne puis apercevoir, avec la loupe la plus grossissante, qu'une seule lacune. Il a oublié l'abbé *Aillery*, l'auteur du *Pouillé de Luçon*, qu'il a cru sans doute Vendéen, mais qui est né à Nantes de famille pontivyenne et dont la biographie par M. Fillon (autre motif pour le croire Vendéen) se trouve quelque part dans le recueil de la *Société académique* de Nantes. Ce sera pour le volume de supplément, car M. Kerviler n'a pas la prétention d'avoir atteint du premier coup le dernier degré de l'exactitude : il annonce dès l'abord ce

volume et fait appel sur la couverture à toutes les bonnes volontés pour lui apporter des additions et des rectifications. Je suis heureux de pouvoir lui apporter ici mon obole et je souhaite ardemment que les fascicules de la *Bio-bibliographie bretonne* se succèdent sans retard.

TAMIZEY DE LARROQUE.

COLLECTION LOCALE DES CLÉONS, HAUTE-GOULAINE, PRÈS NANTES. Rapport sur la découverte de cette station archéologique et description raisonnée des objets qui en proviennent, par Félix Chaillou. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1886, in-8°, 47 pp. 4 pl.

Une élégante petite brochure, tenant, au contraire de bien d'autres, beaucoup plus que son titre ne semble promettre; et la preuve, c'est qu'elle est déjà parvenue en Belgique et en Angleterre, portant au loin un nom hier pour ainsi dire inconnu des Nantais et qui sera sans doute, un jour, appelé à une grande notoriété.

Elle est due à un archéologue fervent, passionné pour ses découvertes, et qui a su non seulement les étudier avec fruit, mais encore en faire ressortir toute l'importance scientifique et la valeur historique.

Le musée des Cléons, uniquement composé d'objets trouvés sur cette jolie propriété, est un modèle dans son genre; modèle de travail, pour reconstituer les débris exhumés; d'ordre, pour les classer; d'élégance, pour les présenter sous leur véritable jour; c'est une œuvre de patience, entreprise avec intelligence, et continuée avec persévérance, disons mieux : *con amore*.

Aussi, lorsque, le 6 juillet dernier, le Congrès de la Société française d'Archéologie fit une visite aux Cléons, dont l'heureux propriétaire a si bien su mettre en pratique le *Querite et invenietis*, chacun des membres de cette réunion d'érudits ne pouvait s'arracher aux jouissances qu'il goûtait en présence de cette collection, qui vaut à son auteur la grande médaille de vermeil, l'une des plus hautes récompenses du Congrès.

Claire et instructive, malgré sa concision, la brochure expose en peu de mots, pour l'époque gallo-romaine, les constructions, pierres et matériaux, terres cuites, tuiles, briques et carreaux, enduits, corniches et clayonnages, mortiers, ciments, bétons, céramique, armes, outils et métaux, épigraphie et numismatique, objets divers, qui, sucesssivement sortis des fouilles, sont venus prendre place sur les étagères ou dans les vitrines.

Les planches reproduisent une intéressante mosaïque; un système de couverture (tuiles à rebords, tuiles creuses) peu connu dans nos contrées; un beau fragment d'enduit peint, trouvé en place et garnissant le côté d'une pièce de 3 m. 90 de longueur; un intéressant *graffito* de sept lignes d'écriture cursive, tracées à la pointe sur un enduit; enfin, une flûte champêtre, attribution un peu contestée peut-être par quelques membres du Congrès, dont les observations cependant n'ont pu ébranler la conviction bien assise de ceux qui considèrent cet objet primitif comme servant aux bergers de l'époque pour s'appeler entre eux.

Nos félicitations les plus sincères à M. Chaillou. Nous espérons bien que notre patient et laborieux confrère nous réserve de nouvelles et curieuses surprises pour ses fouilles de 1886-1887.

M. de Marsy, l'éminent président, et ses dévoués assesseurs se plaisaient à dire que leur visite aux Cléons était, en raison de ce qu'ils avaient pu y voir, l'une de celles dont ils aimeraient à conserver un agréable et profitable souvenir.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

ESSAIS DE CRITIQUE, par M. Charles Fuster. — Un vol. in-18, Paris, E. Giraud, 1886.

L'opinion voit dans le critique un homme mûr, un peu désabusé, ayant gardé de son passage à travers la vie ce qu'il faut de sévérité pour juger les hommes et de philosophie pour les excuser, appliquant à la littérature, suivant la pente de son esprit ou les exigences de son tempérament, les résultats d'une expérience souriante ou chagrine. Malgré l'éveil précoce de la vocation d'un

Sainte-Beuve et d'un Janin, et l'appétit d'analyse morose qui a mis trop vite une sourdine à la lyre de M. Paul Bourget, on se figure malaisément le critique jeune, ne prenant pas, pour cacher son âge, ces airs prématurément blasés qui sont comme les rides de l'intelligence, mais gardant et affichant toute l'ardeur de passion, tous les enthousiasmes, toutes les haines généreuses de cet âge. Pour être inattendu, cet aspect nouveau du critique n'en sera que plus intéressant et plus aimable; craignez-vous qu'il ne soit un peu novice, que, dans son délicat métier de psychologue, les points de repère et les termes de comparaison lui fassent parfois défaut ? Il vous répondra qu'il a suppléé par la lecture et la réflexion à une expérience qui conduit trop souvent au découragement morbide ou à la défiance exagérée de soi-même, et vous vous direz que, comme accessoires d'une observation forcément indécise, il n'a pas eu tort de compter sur son intuition et son honnêteté native. Il aura plus de peine à se défendre du reproche d'injustice ; il sera sévère, impitoyable à ses ennemis, mais il voudra ignorer la méchanceté sournoise et la guerre à coups d'épingle. Brusquement aussi (c'est le dernier, et ce n'est pas le moins curieux trait de sa séduisante physionomie), il fera un retour attristé sur cette époque dont il ne veut pas désespérer quand même. Lui qui exalte et commente sans cesse le *sursùm corda*, il sera au moment d'appliquer à son pays, à son temps, l'adieu navré de Kosciuszko à la Pologne ; il ne reniera pas, encore moins brisera-t-il, ses dieux, mais il gémira de voir leurs autels renversés, leurs temples déserts ; écœuré par le choix des sujets et l'impuissance à les traiter, il pleurera sur toutes les décadences, celle du roman, celle du théâtre, celle de la critique elle-même (ici notoirement partial, méconnaissant l'école d'investigation synthétique dont Taine est le glorieux chef, et les précieuses conquêtes dont cette fin de siècle aura enrichi l'histoire littéraire). Je m'empresse d'ajouter qu'il n'y a dans ce tableau, ici vrai, là poussé au noir, qu'un accès passager de découragement, presque une boutade : c'est de la misanthropie, mais je crois qu'elle n'a pas été sans repentir.

Voyez dans ce qui précède un caractère — au sens où l'entendait La Bruyère — et mettez vite au-dessous de cette ébauche de portrait le nom déjà connu du modèle, M. Charles Fuster. M. Fuster a révélé de prime abord la haute portée de son esprit méditatif : à l'âge où l'on est niaisement ou follement amoureux, il s'était attentivement replié sur lui-même et, dans un volume de vers que M. Hippolyte Minier a présenté aux lecteurs de cette Revue, « *L'âme pensive* », il cherchait, comme le plongeur de Schiller, la perle enfouie au plus profond de l'âme humaine. Plus tard, il écrivit des *Contes* touchants *sans prétention* et moraux sans fadeur. Fondateur et directeur d'un des organes les plus accrédités de la presse périodique, *la Revue littéraire et artistique de Bordeaux,* il y inséra des morceaux de critique idéaliste fort remarqués chaque mois, et qu'il a eu la bonne pensée de réunir dans le présent volume. Une modestie, qui paraîtra excessive, lui fait donner à ses *Essais* le sens primitif et grammatical de ce mot; ce sont le plus souvent, quoi que prétende sa préface, des *essais* comme l'entendaient Montaigne et aussi Charles Lamb, le Nodier d'outre-Manche, car ils décèlent une personnalité intense, font une part très large à la morale sociale ou individuelle, et, affirmant nettement les principes de l'auteur, peuvent passer pour ses professions de foi. Avant tout, le trait dominant de ce livre, celui qu'il importe de signaler et de proclamer, c'est la poursuite de l'idéal, partant la réaction passionnée contre ce qui est vulgaire, rampant. A l'heure où la marée du naturalisme gagne de proche en proche, où les plus illustres cèdent à la tentation de déchoir, de telles protestations sont mieux encore que généreuses, elles sont utiles et, dussent elles être vaines, je ne sais pas de plus beau spectacle que celui d'un jeune homme remontant le courant boueux et tenant d'une main ferme, comme Camoëns le manuscrit de ses *Lusiades,* le livre où il a mis le meilleur de son âme.

Je parcours la galerie de M. Fuster, avec le regret de ne pouvoir m'arrêter devant chacun des portraits qui la décorent. Est-ce en guise de Cerbère qu'il a mis à l'entrée Jules Vallès, personnage

haineux, écrivain déclamatoire ? A cette place, on dirait un « phanthome à estonner les gens », pour parler avec Montaigne. Combien préférons-nous l'aimable Genevois Marc Monnier, qui se délassait à tirer les fils des marionnettes ou à rechercher la généalogie de Figaro, nous rendait un *humoriste* aussi délicat et plus soucieux du style que l'auteur de la *Bibliothèque de mon oncle*, mais aurait répudié toute parenté avec un autre de ses compatriotes, pris de la malsaine fantaisie de transporter dans le roman, en lui laissant presque son titre, mais en l'assombrissant encore, la désolante *Course à l'abîme* de Berlioz ! Fort heureusement pour lui et pour nous, M. Fuster n'a pas usé toutes ses couleurs sur les figures maussades, vieillottes ou fanées de Vallès, d'Amiel, de M. Edouard Rod. Un de ses plus chauds, de ses plus vibrants articles, a été écrit à la mort de Victor Hugo, et il y envisage le grand poète, dont le clavier sonore a exprimé toutes les sensations, sinon tous les sentiments de l'humanité, comme l'incomparable interprète de la vie éparse en l'univers entier. L'immortelle ivresse de vivre (je lui emprunte cette belle expression), il la retrouve à un degré moins étendu, mais plus nettement définie, avec une plus pure sobriété de contours, chez cet Athénien de Paris, M. Théodore de Banville. Il n'est pas étourdi par le gong de M. Richepin. Il démasque les impassibles qui, imbus de l'esthétique de Gœthe, peuvent se donner, comme M. Renan, les dehors de l'émotion, mais se préoccupent d'abord, comme Gustave Flaubert, de balancer leurs périodes ou, comme M. Leconte de Lisle, de ciseler leurs alexandrins. Comme contraste aux demi-teintes où se plaît le dilettantisme affiné de M. Paul Bourget, à ses *Aveux* effleurés et discrets, il fait ressortir l'aveu vif et franc, la flamme amoureuse et poétique de Mlle Louisa Siafert, une Sapho stoïcienne, qu'il eût pu comparer aussi à Louise Labbé plus retenue. L'œuvre si intéressante et, malgré les réserves qu'il lui applique, bien personnelle de M. Pierre Loti, lui inspire un fin chapitre de psychologie littéraire ; ici plus qu'ailleurs, j'aurais plaisir à le suivre et à le discuter, car les écrivains bretons doivent mieux qu'un hommage banal à celui qui peint au vif les

hommes et les sites de la Bretagne, qui retrace en pages inoubliables le tranquille héroïsme de *Mon Frère Yves* et les souffrances ignorées des *Pêcheurs d'Islande.*

Je ne fermerai pas les *Essais* de M. Fuster sans insister sur ce que la critique, ainsi comprise, a de vaste et de lumineux : elle enseigne et prêche d'exemple ; elle ne décompose pas, elle reconstitue ; elle ne se borne pas à indiquer les écueils, elle montre et fraie la bonne voie. Pour rendre de belles et fortes idées, les mots lui viennent avec une heureuse abondance, et, pareille à un fleuve qui descend des hautes cimes, sa parole se déverse à flots pressés. Un peu d'exubérance ou de pétulance ne lui messied pas plus qu'à un cheval de race, impatient du frein. Cette critique est toute neuve d'origine : Villemain ne l'avait pas plus pressentie que Boileau ou Voltaire, et Sainte-Beuve, si grand par d'autres côtés, lui était demeuré étranger. Elle a jailli, presque armée de toutes pièces, du cerveau de Paul de Saint-Victor, et je ne vois pas un écrivain de la jeune école qui soit plus digne que M. Charles Fuster de recueillir ce glorieux héritage de l'auteur d'*Hommes et dieux.* Celui qui a fait un plaidoyer admirable (le mot y est et je le maintiens) en faveur de la *littérature de passion*, celui qui, interrogeant les poètes, *à propos d'amour*, a réhabilité le sentiment que tant d'autres dégradent, s'inscrit aujourd'hui parmi les maîtres de sa génération ; il a la foi robuste, le feu sacré et, par surcroît, l'éloquence qui vient du cœur.

OLIVIER DE GOURCUFF.

LES FAMILLES FRANÇAISES A JERSEY PENDANT LA RÉVOLUTION, par le comte Régis de l'Estourbeillon, inspecteur de la Société française d'archéologie, secrétaire de la *Revue historique de l'Ouest* et de la Société des Bibliophiles Bretons, membre honoraire du Conseil héraldique de France. — Gr. in-8°, VIII-680 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

En attendant que nous rendions compte de cette importante publication, nous détachons de la préface les pages où l'auteur expose par quel hasard il fut conduit à l'entreprendre :

L'une des plus grandes jouissances que puisse épouver l'historien

ou l'archéologue voyageant à l'étranger, est à coup sûr l'émotion qu'il ressent lorsqu'il vient à rencontrer quelques documents concernant la patrie. Le souvenir du foyer natal qui se présente à lui, au cours d'une excursion lointaine, rajeunit en quelque sorte son âme et lui rappelle qu'il doit demeurer toujours le gardien et le conservateur fidèle des traditions nationales, de même que l'homme de guerre doit en rester le défenseur.

Au mois de juillet 1883, nous trouvant à Jersey, aux réunions du Congrès de la Société française d'Archéologie, qui célébrait, cette année-là, à Caen et dans les îles anglo-normandes, le cinquantième anniversaire de sa fondation par l'illustre de Caumont, un heureux hasard nous fit faire bientôt une heureuse trouvaille. Guidé par notre pieuse affection pour un aïeul, né à Saint-Helier en 1794, pendant l'émigration française, et espérant y retrouver quelques traces de son passage, nous avions déjà fait d'infructueuses recherches, lorsque nous découvrîmes, chez le Recteur de la mission catholique de Saint-Thomas de Jersey, une grande partie des cahiers sur lesquels les ecclésiastiques émigrés avaient inscrit en secret tous les actes de l'état civil des familles réfugiées à Jersey pendant la Révolution. Bien que plusieurs d'entre eux, mutilés peu à peu, eussent déjà perdu un certain nombre de leurs feuilles, nous fûmes ravi cependant de cette précieuse rencontre qui nous mettait en présence de trente cahiers in-folio, contenant près de 400 actes et intéressant plus de 1200 familles. Grâce à l'obligeance du R. P. Bourde, directeur de la mission catholique, nous pûmes les emporter à titre de prêt, bien résolu à en opérer le dépouillement et à en faire l'objet d'un sérieux examen. Or c'est le résultat de cet examen que nous venons exposer aujourd'hui. Notre travail n'offre point au lecteur une œuvre de longue haleine, mais au chercheur un ensemble de documents nouveaux, de matériaux complètement inédits...

Si leur authenticité est indiscutable, leur origine, qui date de 1792, n'est pas moins facile à connaître. A cette époque, quelques-uns des nombreux ecclésiastiques émigrés demandèrent aux

évêques de Bayeux et de Tréguier, également réfugiés à Jersey, l'autorisation d'ouvrir un registre pour l'inscription des baptêmes, mariages et décès, qui devenaient incessants. Ces prélats s'empressèrent aussitôt de satisfaire à leur demande, et ce que nous appellerons les premiers registres paroissiaux catholiques de Jersey s'ouvrent tous par une suscription de ce genre : « Nous, Augustin Le Mintier, évêque de Tréguier, réfugié en l'isle de Jersey, à raison des troubles et calamités qu'éprouve l'Église gallicane, fondé de pouvoirs de Mgr l'évêque de Coutances, approuvons et permettons au sieur Le Saout, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Malo et curé de ladite ville, d'ouvrir deux registres en papier simple, vu le non-usage du papier de contrôle à Jersey, contenant chacun douze feuillets, pour y rapporter en double les actes de baptêmes, mariages et sépultures, pour lesquels il serait requis, et que nous consentons et permettons qu'il fasse, pendant son exil en ladite isle de Jersey, à charge toutefois audit sieur Le Saout de remettre entre nos mains l'un de ces registres, lors de leur clôture, et de présenter l'autre, resté en sa possession, pour être reconnu légal et authentique en France, aussitôt que les circonstances pourront le lui permettre.

« A Saint-Hélier, en l'isle de Jersey, sous le sceau de nos armes, le 3 février 1794. — † AUGUSTIN, évêque de Tréguier. »

Il est probable que les circonstances ne permirent point à ces ecclésiastiques de rapporter sur le sol natal les doubles de ces registres, plusieurs d'entre eux se trouvant au nombre de ceux qui nous ont été confiés. — C'est donc pour nous une grande joie de faire amplement connaître aujourd'hui ces documents demeurés à l'étranger et qui constituent le véritable état civil des familles françaises réfugiées à Jersey pendant la Révolution. Ajoutons que leur nature et les circonstances qui ont entouré leur origine nous ont fait, de plus, considérer comme un devoir de piété filiale la publication de ces textes.

Cte DE L'ESTOURBEILLON.

Mgr du Fougerais.

La *Revue* a oublié, dans son précédent semestre, de consacrer quelques lignes à la mémoire de Mgr du Fougerais, directeur général de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, décédé à Paris, au mois de janvier dernier, et qui appartient à la Bretagne par son berceau, par quelques-unes de ses fructueuses années, par son affection et par sa tombe.

Henri-Marie-Alfred de la Douëpe du Fougerais naquit à Vitré, le 13 septembre 1821. Son père, M. Edouard de la Douëpe, baron du Fougerais, sous-préfet de Vitré de 1816 à 1823, puis de Mayenne de 1823 à 1830, était originaire de Seine-et-Oise ; dame Marie-Renée Després, sa mère, descendait des familles Bongrain de la Boinelle et Guitet de la Rançonnerie, de la paroisse du Pertre. Le jeune du Fougerais commença ses études au collège de Mayenne, les termina brillamment au petit séminaire de Nantes, et se fit inscrire à l'École de droit de Paris. Au bout d'une année, sur les conseils de l'abbé de Courson, qui de Nantes était passé à la direction du séminaire de Saint-Sulpice, M. du Fougerais, indécis jusque-là sur sa vocation, entra dans cette dernière maison, y reçut le sous-diaconat en 1843, alla se préparer au sacerdoce à Saint-Louis-des-Français, à Rome, et fut ordonné prêtre à Saint-Jean-de-Latran. Rentré dans le diocèse de Rennes, Mgr Saint-Marc, après lui avoir confié les chaires de philosophie et d'Écriture sainte, au grand séminaire, qu'il occupa de 1845 à 1852, voulut le fixer à l'évêché et l'attacher à sa personne, mais le savant et aimable professeur alla frapper à la porte de l'Oratoire que le R. P. Petétot venait de restaurer en France. Le R. P. du Fougerais fut envoyé successivement à Lisbonne, comme aumônier de la légation française, puis, comme supérieur, au petit séminaire de Saint-Lô et au collège de Juilly. Dans ces différents postes, il laissa, a dit l'un de ses biographes, *le souvenir et les traces de son zèle et de sa piété, de la douceur et de l'aménité de son caractère.*

Vers 1870, M. du Fougerais crut devoir donner une autre direc-

tion à son activité et à son zèle : il se livra d'abord à la prédication et prêcha le carême dans les cathédrales de Luçon et de Rennes, dont il devint chanoine honoraire ; puis, s'étant lié, à Paris, avec Mgr de Ségur et Mgr de Girardin, il s'occupa des œuvres de charité, fit entendre sa parole dans les congrès catholiques, et devint président de l'œuvre des Orphelinats agricoles de France, et vice-président de l'œuvre du bureau central de l'Union des associations ouvrières catholiques.

En 1878, Mgr de Girardin, ayant résigné les fonctions de directeur général de la Sainte-Enfance, désigna M. du Fougerais comme son successeur, et ce dernier fut installé dans cette charge le 6 janvier 1879. Apôtre, et apôtre infatigable, de la Sainte-Enfance, en récompense de son zèle, il reçut, en 1882, les honneurs de la prélature romaine, et fut nommé camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII.

Le 8 janvier dernier, Mgr du Fougerais, rentré à Paris depuis peu de jours, après un long voyage entrepris, en Belgique, en Hollande et en Allemagne, pour les besoins de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, a succombé à une congestion pulmonaire, dans une voiture qui le conduisait à Montrouge. Les obsèques ont eu lieu à Saint-François-Xavier, sa paroisse, en présence de M. l'abbé Caron, archidiacre de Notre-Dame, qui représentait le cardinal Guibert, de Mgr Gay, ancien coadjuteur de Mgr Pie, du R. P. Emile du Fougerais, frère du défunt, de M. de Sallier-Dupin, son beau-frère, et d'une assistance choisie. Quelques semaines après, sa dépouille mortelle, rapportée en Bretagne, a été inhumée dans le cimetière de la paroisse du Pertre.

L'abbé Paul Paris-Jallobert.

CHRONIQUE

Sommaire. — M. René Kerviler et le *Canal des Deux-Mers*. — Oraison funèbre de Mgr de Laval par Mgr Bécel. — Le pardon de Sainte-Anne. — Le pèlerinage eucharistique de Vertou. — Le prix Montyon de la Sœur Saint-Gautier. — Nécrologie: M. Léon de Cussé; M. Eugène de Fontaines ; Mgr Dupont des Loges. — La baignoire de Marat.

On lisait dans le *Courrier de Saint-Nazaire*, du 27 juillet 1886 : « Nous apprenons avec une vive et patriotique satisfaction que M. René Kerviler, ingénieur en chef de notre port, à qui la Société française d'Archéologie vient de décerner sa grande médaille d'honneur dans la dernière séance du Congrès tenu à Nantes, a été récemment autorisé, par M. le ministre des travaux publics, à défendre, devant les commissions spéciales d'examens instituées au ministère, le projet du grand canal maritime entre Bordeaux et Narbonne, dit *Canal des Deux-Mers*, auquel il avait précédemment collaboré. C'est un grand honneur pour notre port que l'auteur des ouvrages qui ont établi la réputation de Saint-Nazaire ait été choisi pour être l'avocat de ce travail gigantesque qui est appelé à transformer complètement la marine de notre pays. Quand les paquebots et les cuirassés franchiront le col qui sépare Toulouse de Carcassonne ; quand Toulouse sera devenue un Liverpool commercial et un arsenal maritime de guerre inattaquable, nous nous souviendrons avec orgueil qu'ici, dans nos murs, fut préparé ce grand événement, dont nous bénéficierons largement à notre tour. »

— C'est Mgr Bécel, évêque de Vannes, qui a été chargé de prononcer l'oraison funèbre de Mgr Le Hardy du Marais, évêque de Laval. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de donner quelques extraits de ce remarquable discours.

— Les fêtes du pardon de sainte Anne, le 26 juillet, ont été extrêmement brillantes, malgré l'inclémence du temps. La présence de S. E. le cardinal Place y avait attiré un concours plus nombreux que jamais. Du haut de la Scala sancta, Mgr Germain, évêque de Coutances, a fait une allocution des plus émouvantes. Le directeur de la *Semaine religieuse*, M. l'abbé Max. Nicol, avait composé, pour le second cardinal de Bretagne,

un très beau poème, qu'il a lu au repas donné dans le réfectoire du petit séminaire. En voici le début :

Ils disent que la foi se meurt dans notre France,
Que le Christ n'a plus rien — pas même l'espérance,
Que son trône brisé fera place demain
Au temple du Progrès, élevé par leur main.
Non ! le progrès, c'est Lui ! sa parole féconde
Avec le sang divin a transformé le monde :
S'il triomphait hier et s'il souffre aujourd'hui,
Qu'importe ? Nous l'aimons, et la France est à lui.
N'a-t-il pas, dans sa main, béni la noble épée
Qui grave, en tout climat, notre fière épopée ?
Quel peuple, comme nous, pourrait dire : « En tout lieu
Les exploits de mes fils sont les *Gestes* de Dieu ? »
Aussi son Cœur palpite au cœur de la patrie,
Qui lui donna toujours, triomphante ou meurtrie,
Pour défendre sa cause et garder son autel,
Des hommes sur la terre et des saints dans le ciel.

— Le dimanche 8 août, un pèlerinage eucharistique, présidé par Mgr Le Coq, réunissait, aux environs de Nantes, dans la paroisse de Vertou, une foule immense, que l'on peut évaluer à 30,000 personnes, au moins. De la gare au bourg, de l'église à la prairie, bordant la Sèvre, où était établi le reposoir, ce n'était que mâts pavoisés, guirlandes, arcs de triomphe, sur une longueur de quatre kilomètres. Ce fut une fête vraiment magnifique : il était impossible de rendre de plus grands honneurs au Dieu de l'Eucharistie, proscrit des rues de notre ville.

— Mercredi 18 août, à une heure de l'après-midi, le Conseil général de la Vendée s'est transporté à l'hôpital départemental de la Roche-sur-Yon pour remettre à la vaillante sœur Saint-Gautier, de la Congrégation des Filles de la Sagesse, la médaille et la somme de 1,500 francs constituant le prix Montyon, qui lui a été décerné par l'Académie française, au mois de juillet dernier.

M. le directeur a introduit MM. les conseillers généraux dans le grand salon de réception. La supérieure et les sœurs desservant l'hôpital départemental y sont entrées à leur tour entourant la récipiendaire.

M. le sénateur Gaudineau, président du Conseil général, s'est alors avancé et a prononcé l'allocution suivante, qui a été fort applaudie :

Ma chère sœur,

Je viens remettre entre vos mains la récompense que l'Académie française vous a décernée à raison de votre long et admirable dévouement.

Je viens en outre vous adresser mes félicitations et celles de mes collègues du Conseil général de la Vendée. Tous, on vous l'a peut-être dit, nous avons servi de témoins lors de la répartition des prix Montyon.

Ce mot de *félicitations*, je m'en aperçois de suite, n'est pas celui que j'aurais dû employer. Il convient bien mieux de parler ici de remerciements.

Oui, nous vous remercions de tout cœur, parce que, durant trente années, sans interruption, vous avez consacré chacune de vos nuits au soulagement des malades de notre hôpital départemental, parce que vous êtes demeurée près de leur chevet, vous appliquant à leur donner non pas seulement les soins délicats et quasi maternels dont, vous et vos sœurs, vous avez seules le secret, mais aussi et surtout ce courage, cette force morale dont le pauvre patient a tant besoin !

Rassurez-vous, ma chère sœur. Mes paroles ne blesseront pas votre humilité si connue. En même temps qu'à vous, elles s'adressent, en effet, à toutes celles qui font partie de l'ordre des religieuses de la Sagesse, à toutes celles qui, en Vendée et dans les contrées les plus reculées, sont vos émules quand il s'agit de sacrifices.

A elles toutes, je dis : merci. Toutes vous prouvez que, malgré les défaillances des temps actuels, c'est encore en France qu'il faut venir pour découvrir les modèles les plus achevés d'abnégation et de charité chrétiennes.

M. le directeur a adressé, lui aussi, quelques mots de remerciement au Conseil général et de félicitation à la sœur Saint-Gautier.

M. le président a ensuite remis la médaille et la somme constituant le prix, en assurant la chère sœur Saint-Gautier que ce jour était l'un des plus beaux de son administration.

— Le samedi 24 juillet, ont eu lieu, en l'église cathédrale de Vannes, les funérailles de M. Antoine-Léon Davy de Cussé, officier d'académie, ancien président de la Société polymathique du Morbihan, dont le talent commme archéologue et comme dessinateur était depuis longues années connu et hautement apprécié. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le comte de Limur, l'intendant Galles, Jacquelot du Boisrouvray et Guyot de Salins, père.

M. Davy de Cussé a succombé aux suites d'une longue et douloureuse maladie : il était âgé de 64 ans.

— Un grand concours d'amis de M. Eugène de Fontaines, ancien député de la Vendée, venus de tous les points de la contrée, et la population tout entière de Foussais et des environs se pressaient, le 31 juillet, dans la vieille église paroissiale, autour de la famille de l'homme de bien qui venait d'être si cruellement enlevé. Le deuil était conduit par les enfants de M. de Fontaines et par ses frères. Les cordons du poêle étaient tenus par un agriculteur de la commune et par MM. de Rochebrune, Daniel-Lacombe et Gaston Sabouraud, député de la Vendée.

Toute l'assistance était recueillie et vivement émue, et l'attitude de la

foule était le plus éloquent témoignage du respect et des sympathies qui entouraient l'honorable défunt.

Au cimetière, après les dernières prières, M. Gaston Sabouraud s'est fait, avec une émotion universellement partagée, l'interprète des sentiments de l'assistance en rendant un légitime hommage à la mémoire du distingué citoyen que vient de perdre la Vendée.

— Nous apprenons une douloureuse nouvelle, disait le *Journal de Rennes*, du 19 août : Mgr Dupont des Loges est mort hier matin, à deux heures, à Metz.

C'est une grande perte pour l'Eglise de France, perte qui sera particulièrement ressentie dans notre ville, où l'évêque de Metz était né, il y a 82 ans.

Jusqu'à la guerre de 1870, Mgr Dupont des Loges, tout entier aux devoirs de sa charge, s'était fait remarquer par la sagesse de son jugement, la rectitude et la modération de ses idées.

Après l'annexion, il refusa de quitter sa chère Lorraine, devenue sa patrie d'adoption, et lui fit le plus grand sacrifice qu'il pouvait lui faire : celui de sa nationalité. Mais c'est de lui plus que de tout autre que l'on pouvait dire qu'il était resté Français par le cœur. Bien plus, il s'était acquis une situation si haute et si respectée qu'il était devenu, si l'on peut dire, l'incarnation de la patrie française au delà de cette frontière que nos malheurs ont rapprochée et en quelque sorte le symbole vivant du patriotisme.

L'amour que les Messins professaient pour leur vieil évêque n'avait d'égal que le respect dont les Allemands eux-mêmes l'entouraient.

La Bretagne s'unit à la Lorraine pour saluer en Mgr Dupont des Loges un patriote et un saint; la ville de Rennes, qui perd en lui un de ses plus dignes enfants, dépose sur son cercueil ses regrets et ses plus respectueux hommages.

Né à Rennes, le 11 novembre 1804, Mgr Dupont des Loges avait été nommé évêque de Metz en 1843. Il prit, aussitôt après la capitulation de Metz, un rôle patriotique qui le plaça à la tête du parti protestataire de la Lorraine annexée. En 1874, il fut nommé représentant de Metz au Reichstag : il céda sa place, en 1877, à M. Paul Bezanson, pour se consacrer tout entier aux travaux de son diocèse.

Jusqu'à la fin, le vénérable prélat n'a cessé de combattre les prétentions allemandes. Il est mort, on peut le dire, sur la brèche.

Le 2 septembre, les Alsaciens-Lorrains présents à Paris feront dire une messe, à Notre-Dame, pour l'âme du regretté évêque de Metz. Mgr Richard, archevêque de Paris, dira la messe, et Mgr Freppel,

évêque d'Angers, au nom des Alsaciens-Lorrains, prononcera l'oraison funèbre.

— On vient, dit le *Monde*, de retrouver la baignoire dans laquelle Marat a été assassiné par Charlotte Corday. On dit qu'elle était la propriété d'un ecclésiastique du diocèse de Vannes, qui vient de la céder à un établissement qui ne serait autre, prétend-on, que le musée Grévin, pour une somme de 5,000 francs.

Ce prêtre aurait eu la bonne pensée de consacrer cette somme à la fondation d'une école libre. L'impie et sectaire Marat contribuant indirectement à la fondation d'une école congréganiste, voilà certes une chose à laquelle on ne s'attendait guère !

LOUIS DE KERJEAN.

ASSOCIATION BRETONNE

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

Programme des questions à traiter dans le XXIXe congrès breton

Qui s'ouvrira à Pontivy, le 6 septembre 1886.

I. — ARCHÉOLOGIE.

1. — Monuments préhistoriques du département du Morbihan : — statistique et description ; — moyens employés pour assurer leur conservation.

2. — Monuments de l'époque romaine, en particulier aux environs de Pontivy (Castennec, Quinipili, etc.).

3. — Monuments du VIe au Xe siècle (époques mérovingienne et carlovingienne).

4. — Faire connaître les principaux documents, imprimés ou inédits, relatifs à l'histoire de l'Architecture militaire en Bretagne, du XIe au XVIe siècle.

5. — Dénoncer les actes de vandalisme (dans l'ordre artistique, archéologique et historique), commis en Bretagne, notamment dans le département du Morbihan ; — signaler les monuments restaurés et le système suivi dans les restaurations.

6. — Signaler et décrire les monuments historiques, religieux, civils et militaires, de la région centrale de la Bretagne (arrondissements de Pontivy, Ploërmel et Loudéac), qui n'auraient pas été jusqu'ici suffisamment étudiés.

II. — Histoire.

7. — Origines de l'évêché de Vannes; — actes et légendes des saints; — liturgie ancienne; — abbayes et monastères; — organisation religieuse jusqu'en 1790.

8. — Sur quelles preuves peut-on s'appuyer pour établir l'identité du saint Clair honoré à Réguini avec le premier évêque de Nantes du même nom?

9. — Saint Gildas; son oratoire sur le Blavet; ses missions dans la Cornouaille et dans l'intérieur de l'Armorique.

10. — Saint Mériadec; son époque; sa légende latine; son *Mystère* en vers corniques.

11. — Forêt centrale de la péninsule armoricaine depuis l'époque celtique jusqu'au xe siècle.

12. — Région centrale de la péninsule armoricaine depuis le xie siècle. — Le Porhoët; la vicomté de Rohan, etc.

13. — Histoire de Pontivy.

14. — Guerre de la Succession de Bretagne au xive siècle. — Principaux documents à consulter. — Autorité de Froissart.

15. — Episodes de la guerre de Succession spéciaux au pays de Vannes (étude critique). — Siège d'Hennebont. — Combat des Trente. — Bataille de Mauron. — Bataille d'Auray.

16. — Tentatives des Anglais contre la Bretagne au xviiie siècle. — Attaque contre Lorient en 1746, d'après les documents publiés en Angleterre.

17. — Etude historique et littéraire sur les *Joculatores* bretons à l'époque carlovingienne.

18. — Littérature populaire (contes, chansons, proverbes); — usages et mœurs de la Basse-Bretagne: leurs origines; causes de leur disparition.

19. — Même question pour la Haute-Bretagne.

En dehors de ce programme, toute question d'histoire ou d'archéologie relative à la Bretagne peut être traitée au Congrès, *avec l'assentiment préalable du bureau*.

Conformément à l'article 7 des Statuts de l'Association bretonne, « toute discusion sur la religion ou la politique *est interdite* dans les « réunions de l'Association. »

Une des journées du Congrès sera consacrée à une excursion archéologique.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALLOCUTIONS DE MM. A. DE BREMOND D'ARS ET DE GRANGES DE SURGÈRES, président et vice-président de la Société archéologique de Nantes, à la séance d'ouverture, le 1er juillet 1886, du Congrès archéologique de Nantes. — In-8°, 16 p. Nantes, imp. Bourgeois.

Extrait de l'*Espérance du Peuple.*

BULLETIN MENSUEL DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DES FRÈRES DU PENSIONNAT SAINT-JOSEPH DE NANTES. N° 1. 1er août 1886. — In-8°, 8 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CHANTS DE LA VIE, suivis de *Corentine*, récit du littoral, par Paul Kerlor. — 1 vol. pet. in-12, 120 p. Rennes, H. Caillière, éditeur.

FAMILLES (LES) FRANÇAISES A JERSEY PENDANT LA RÉVOLUTION, par le comte Régis de l'Estourbeillon, inspecteur de la Société française d'archéologie, etc. — Un vol. gr. in-8°, VIII-680 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. L'ex. sur papier teinté, 20 fr.; sur papier mécanique, 15 fr.

FRANCE (LA) ARTISTIQUE ET PITTORESQUE. — BRETAGNE, par Henri du Cleuziou. T. I, Le pays de Léon, 1re partie. Illustrations de Th. Busnel. — Un vol. in-8° cavalier, XII-99 p. Paris, Ed. Monnier, éditeur, 7, rue de l'Odéon. Le volume..... 5 fr.

GUIDE DU VOYAGEUR A NOIRMOUTIER, par le Dr Viaud-Grand-Marais. — In-12, 160 p. 2e éd. avec carte et gravure. Nantes, L. Mellinet,.. 3 fr.

LETTRES DE PAUL BAUDRY, publiées par Emile Grimaud. — In-8°, 51 p. avec portrait. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.* Tiré à 300 ex. : 250 pap. mécanique, 1 fr. 50; 50 papier vergé, 2 fr. 50.

MOREAU, MAÎTRE EN FAIT D'ARMES, A LA JEUNESSE NANTAISE. Réimpression de la brochure originale, augmentée d'une préface, des états de service de Joseph Moreau et d'un portrait d'après un dessin du temps. — Pet. in-4°, 24 p. Nantes, Vier..... 1 fr. 50

NANTES ILLUSTRÉ. Guide pittoresque et artistique. — Pet. in-8°, II-120 p. Nantes, Vier, libr.-édit., passage Pommeraye..... 1 fr. 25

PAGES (LES) DES ÉCURIES DU ROI. L'ÉCOLE DES PAGES, par Gaston de Carné. — Pet. in-8°, XII-209 p., gravure, titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. — L'ex. papier vergé 4 fr. 50 franco. Papier du Japon, 12 fr. 50 franco.

PARAMÉ ET SES EXCURSIONS. Guide du touriste à Paramé, Saint-Malo, Saint-Servan, Dinard, Saint-Enogat, Saint-Lunaire, Dinan, Jersey, Dol, Mont-Saint-Michel, etc., par Jean du Guildo. Illustrations par Th. Busnel, Gambard, Legrand et Roy. — In-12, 107 p. Paris, Ed. Monnier et Cie, 7, rue de l'Odéon.

PARDON DE SAINT YVES A TRÉGUIER, par P. F. — In-8°, 16 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.* Tiré à 200 ex.

LA COURSE ET LES CORSAIRES

INTRODUCTION

Romanciers et feuilletonnistes ont, à l'envi les uns des autres, créé ou choisi des types factices, pour exciter l'avide curiosité des lecteurs auxquels ils désiraient parler de nos corsaires. La vérité est cependant assez belle pour ne pas la défigurer. Mais les faits les plus excentriques, souvent inventés, parfois exagérés, empruntés à de nombreux personnages et attribués à un seul, ont produit des figures légendaires impossibles. De sorte qu'aujourd'hui, même dans nos ports de mer, corsaires, pirates, flibustiers, forbans, voleurs, bandits, brigands, sont des termes parfaitement appropriés aux mêmes hommes, à la même profession. Chacun généralement se représente un équipage de corsaire comme composé du rebut des marins, formé de gens de sac et de corde, commandé par des chefs dignes en tout de semblables sacripants.

Sous cette réprobation aussi injuste que mal fondée, s'éclipse totalement le souvenir des immenses services rendus à la France, des pertes énormes infligées à l'ennemi, de l'anéantissement presque complet du commerce anglais, et de la famine ravageant les Iles Britanniques. A ces intrépides et utiles auxiliaires revient la gloire, chèrement achetée, d'avoir contrebalancé les terribles

échecs éprouvés par notre marine militaire, et l'honneur d'avoir servi d'école à quantité d'officiers généraux et supérieurs. Quelles illustrations que celles des Ango de Dieppe, des Jean-Bart de Dunkerque, des Malouins Duguay-Trouin et Surcouf, du Nantais Cassard, etc..., qui contribuèrent si vaillamment à la défense du pays, et dont les noms sont devenus immortels dans les annales de la marine française [1].

Le principe même de la course, — admise jusqu'à la fin du premier empire sans conteste et toujours pratiquée entre les nations maritimes belligérantes, — n'est que la mise en action de cette maxime politique, si célèbre de nos jours, *la force prime le droit*. Sa portée morale semble presque une monstruosité pour nos mœurs policées et notre civilisation avancée. Au point de vue de la guerre, elle en est une des conséquences inévitables. Si, à quelques égards, les corsaires pouvaient être considérés comme les hulans de la mer, du moins ils ont eu leurs faits de vaillance, de génie, d'héroïsme, leurs gloires, leurs martyrs. Sans hésitation, au contraire, il faut flétrir les pirates, les écumeurs de mer, qui, en lutte ouverte avec les lois,

1. C'est sur la *Constitution*, un corsaire de Dunkerque, que le brave amiral L'Hermitte, alors enseigne de vaisseau, préludait aux exploits de la frégate la *Preneuse*.

Avec une simple barque indienne, Pierre Bouvet, depuis amiral, prit un brig ; avec le brig, des corvettes, des frégates et des vaisseaux. Dans l'année 1809, il enleva à l'ennemi 26 navires, contenant en espèces plus de 300,000 piastres. Dans deux ans et demi, il combattit six frégates anglaises, força trois d'entre elles à amener pavillon, deux autres à s'échouer ou à se brûler, et la dernière ne lui échappa qu'en fuyant le lieu du combat à toutes voiles. Sortant de l'Ile de France, sur un petit brig récemment armé, il dressait son équipage et faisait l'exercice (selon son expression) en attaquant deux corvettes, sur lesquelles il essayait l'effet de ses canons. (*Précis des campagnes* de l'amiral Pierre Bouvet.)

se dissimulant dans les criques ou les anfractuosités du rivage, s'élançaient à l'improviste sur les pauvres pêcheurs, les inoffensifs caboteurs, à l'exemple du vautour sur la timide gazelle, de l'épervier sur la tremblante colombe.

La piraterie, à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, fut une des plaies les plus terribles qu'eut à éprouver le commerce. Jadis, tous nos navires marchands portaient de l'artillerie, et de très forts équipages ; mais cela ne les empêchait pas de tomber aux mains des flibustiers et des pirates qui les guettaient aux attérages des colonies. Les officiers étaient d'autant plus malheureux dans ces rencontres, que les forbans n'en voulant qu'au vaisseau et à la cargaison, relâchaient immédiatement les matelots qui n'opposaient aucune résistance, et dont souvent un certain nombre s'enrôlaient avec eux, tandis qu'ils massacraient impitoyablement tous ceux qui cherchaient à lutter et à défendre les intérêts de l'armateur.

Un exemple entre mille.

Le *Saint-Michel* de Nantes, de 150 tonneaux, 12 canons, 40 hommes d'équipage, 28 passagers, capitaine le sieur Jean du Jonchery-Dubois, fit voile, à destination du Cap, le 18 août 1717.

Le 20 octobre, à 5 ou 6 lieues N. E. de la Grange, M. Dubois eut la connaissance de deux forbans qui lui appuyèrent la chasse et le joignirent vers midi à portée de canon. Le plus gros arbora pavillon anglais en l'assurant d'un coup à boulet. Les Nantais, qui s'étaient préparés au combat, hissèrent leur couleur, à l'aspect de laquelle l'agresseur tira cinq à six boulets et remplaça son pavillon par un second, « *noir, ayant une esquellette, au milieu, tenant d'une main un dard, et de l'autre une horloge.* »

La vue de cette enseigne, et la force des assaillants, l'un armé de 12 canons, l'autre de 14, firent « changer la disposition où étoient les passagers de se défendre, disant hautement que, ne pouvant espérer de n'être point pris par les forbans, ils ne leur feroient aucun quartier s'ils se battoient, ce qui désarma aussi l'équipage et obligea le sieur Dubois de se rendre. »

Ce dernier, conduit à bord du grand forban, reconnut que son équipage comptait au moins 140 hommes, presque tous Anglais. Le chef lui apprit qu'il avait à la côte de Saint-Domingue des intelligences avec les habitants, et que leur association comprenait 4,500 hommes armés.

Le 25, à l'aube, l'équipage et les passagers du *Saint-Michel,* préalablement fouillés et dépouillés, descendirent à terre. Peu après, les forbans aperçurent deux voiles, qu'ils ne tardèrent pas à atteindre et à prendre. C'était le *Saint-Jacques*, de Bordeaux, capitaine Bergeron, le *Charles,* de la Rochelle, capitaine Hautebert. Sur les deux heures, un nouveau navire parut au vent à eux, ils l'amarinèrent à 8 heures du soir ; c'était la *Gracieuse*, de Nantes, capitaine François Le Barbier.

Quelques jours après, ils expédièrent leurs prisonniers pour le Cap, gardant, outre les volontaires, Charles Andreau, Anglais contre-maître ; Michel Perlan, du Croisic ; Noel Le Riche, de Nantes ; Guillaume Blanchard, d'Angers, armurier, tous du *Saint-Michel ;* Julien Rondeau du Migron, de la *Gracieuse,* et retenant de force le chirurgien du *Saint-Jacques*[1].

1. Registre des déclarations des capitaines de bâtiments entrés dans ce port, de 1716 à 1721, fol. 75-77. Administ. de la Marine de Nantes ; Inscription.

Le rapport du capitaine Girard de la *Marie* de Nantes, du 1er septembre 1721,

Il ne s'agit pas ici de ces indignes maraudeurs, mis au ban du pays et de l'humanité, mais de ces hommes intrépides qui, au mépris de la mort et des douleurs inouïes de l'atroce captivité des pontons, couraient sus aux ennemis de l'État, protégés par la légalité et l'autorisation de leur gouvernement.

Telles sont les considérations que nous voulons effleurer rapidement, en essayant de rendre aux corsaires la justice qui leur est due, la place qu'ils méritent dans l'histoire, et de dissiper les fâcheuses préventions qui s'attachent à ce mot corsaire, trop mal défini, trop mal compris.

Qu'est-ce donc qu'un *corsaire ?...*

Le *Dictionnaire de l'Académie* répond : « bâtiment armé en course par des particuliers, avec l'autorisation du gouvernement ; » mais il ajoute : « se dit aussi des pirates. » En nous reportant à cette dernière expression, nous lisons : *Pirate,* écumeur de mer, celui qui n'a commission d'aucune puissance et qui court les mers pour voler, pour piller.

M. Littré, quoique donnant, également bien à tort, pirate comme synonyme de corsaire, fait cependant parfaitement ressortir la différence :

« Le *corsaire* est muni de lettres par son gouvernement, et armé seulement en temps de guerre ; pris, il est traité comme prisonnier de guerre.

« Le *pirate* n'a point de lettres de marque et attaque même en temps de paix; pris, il est traité comme voleur et pendu. »

dit qu'un forban français de 16 canons et 200 hommes d'équipage, croisant sur le banc de Terre-Neuve, a pris 17 bâtiments pêcheurs et a enlevé son navire ainsi que la *Sainte-Anne* de Nantes, tous deux armés par M. Joubert.

Il existe donc une complète divergence entre ces deux mots considérés commme synonymes, employés comme ayant la même acception et presque toujours confondus. En effet, la distance qui sépare l'honnête homme du voleur se retrouve intégralement entre le corsaire et le pirate ; dès lors, la synonymie des deux locutions devient non seulement une erreur, mais une faute.

Corsaire, dérivé de l'espagnol *corsear,* aller en course, et de l'italien *corsari*, *corsa*, course, était surtout usité dans le Midi et la Méditerranée, où l'expression de *corsaires barbaresques* désignait les bâtiments d'Alger, de Salé et de toute la côte d'Afrique, tandis que celle de pirates semblait réservée aux forbans des îles de la Grèce et de la Turquie. En Europe, par opposition, on nommait *armateur,* celui qui avait une « commission du prince pour courir sur les ennemis; pirates et corsaires sont des écumeurs de mer. » Cette locution d'*armateur,* parfaitement exacte et coupant court à toute équivoque, disparut malheureusement vers le milieu du XVIIIe siècle ; et celle de corsaire prévalut, en jetant, par suite de sa triste origine, une sorte de défaveur sur nos hardis marins.

Des lois sévères, tout un code même, réglementaient la course, et établissaient l'intéressante législation du droit de prise [1].

« Quelque ancienne et autorisée, dit Valin, que soit « cette manière de faire la guerre, il est néanmoins des « prétendus philosophes qui la désapprouvent. Selon eux, « ce n'est pas ainsi qu'il faut servir l'État et le prince ; et

1. Voir, entre autres, le *Traité des prises maritimes,* dans lequel on a refondu en partie le traité de Valin, par MM. A. de Pistoye et Ch. Duverdy. Paris, 1855, 2 vol. in-8°.

« le profit qui en peut revenir aux particuliers est illicite « ou du moins honteux. Mais ce n'est là qu'un langage « des mauvais citoyens, qui, sous le masque imposant « d'une fausse sagesse et d'une conscience artificieusement « délicate, cherchent à donner le change, en voilant le « motif secret que cause leur indifférence pour le bien et « l'avantage de l'État. Autant ceux-ci sont blâmables, « autant méritent d'éloges ceux qui généreusement expo- « sent leurs biens et leurs vies aux dangers de la course[1]. »

La délivrance des lettres de marque est donc une mesure constamment employée. Les corsaires sont de *fait* et de *droit* de véritables bâtiments de guerre montés par des volontaires, auxquels le souverain abandonne les prises dont ils se rendent maîtres. Louis XIV prêta même des navires pour faire la course, se réservant le tiers des prises, tiers réduit à un cinquième, auquel il renonça définitivement en 1709. Diverses ordonnances fixèrent les conditions auxquels le roi cédait momentanément ses vaisseaux, que les corsaires devaient rendre en bon état, quoique, « en cas de perte par suite de combats ou de fortune de mer, l'administration de la marine ne pût exercer aucun recours contre les armateurs. »

Citons encore le *Nouveau Commentaire* sur l'ordonnance de la Marine du mois d'août 1681[2] : « Il est du droit de la guerre d'affaiblir son ennemi autant qu'il se peut, en le troublant dans ses possessions et dans son commerce. De là l'usage reçu de tout temps chez les nations, en temps de guerre, d'armer des vaisseaux pour s'emparer de ceux

1. Valin, *Commentaires sur l'ordonnance de 1681*, tit. IX, Præmium.
2. René-Josué Valin, la Rochelle, 1776.

de ses ennemis, ou pour enlever leurs effets en faisant des descentes sur les côtes. »

C'est à la course qu'il faut attribuer l'établissement fixe de la charge d'amiral, dont le plus ancien en France remonte au roi saint Louis. L'État, avec le secours indispensable de ses alliés, ne mettait de flotte en mer que dans les circonstances extraordinaires, en dehors desquelles il ne comptait que quelques vaisseaux équipés par l'amiral ou armés en guerre par les particuliers. Mais souvent la soif du gain portait à négliger la sûreté des armements, exposait le pavillon national à des défaites, à des insultes, et entretenait l'ardeur du pillage, même en pleine paix, aussi bien contre les alliés que contre les sujets du Roi. Celui-ci, dans le but de réprimer ces désordres, détermina les fonctions de l'amiral, lui attribua l'inspection de tous les navires armés, et obligea, sous peine de confiscation, les armateurs des navires expédiés en guerre ou marchandises, à prendre un congé ou une commission avant de mettre à la voile.

François Ier, voulant empêcher les Anglais de se fortifier dans Boulogne, n'avait pas un navire. Il s'adressa au fameux Ango de Dieppe, qui bientôt eut armé une flotte puissante et considérable. Le quatrain suivant composé par un poète Dieppois, en a conservé le souvenir :

« Ce fust luy, luy seul qui fist armer
La grande flotte expresse mise en mer,
Pour faire voir à l'orgueuil d'Angleterre
Que Françoys estoit Roy et sur mer et sur terre [1]. »

Le roi Henry II, mécontent de la conduite d'Édouard VI

1. *Histoire de Dieppe*, par Vitet, p. 454.

et de ses sujets, accorda aux Malouins la permission « à ce qu'au plustôt ils s'équipent, se jettent à la mer, courent sus et fassent du pis qu'ils pourront aux Anglois. » Promettant « qu'ils ne seront tenus rendre prinses qu'ils feront, ne d'en poyer aucune dixme, ne autre droit. » Cette pièce est datée du 31 mars 1547. Les Malouins répondirent à l'appel du Roi avec leur zèle habituel, mirent en mer plusieurs bâtiments légers et ne cessèrent leurs courses qu'à la paix de 1550 [1]. Enfin, la réputation des marins de ce port était telle, qu'en 1665, Louis XIV voulut que les Malouins, « selon la coustume, formassent seuls l'équipage du vaisseau-amiral de la Flotte. »

En moins de 40 ans de guerre [2], les corsaires de Dunkerque firent 34 750 prisonniers, prirent, détruisirent ou coulèrent à fond 4 344 navires, et leurs prises produisirent 158 175 276 livres.

A ce produit énorme il faut ajouter celui des rançons que procuraient les prises qui ne pouvaient être emmenées à Dunkerque. Ces rançons, dans la seule guerre d'Amérique, se sont élevées à la somme de 315 820 guinées, soit 7 579 680 livres. De sorte qu'en admettant, suivant l'expérience, que la vente d'une prise ne produise jamais que la moitié de ce qu'elle a coûté à ses armateurs, il s'ensuit qu'en 40 ans, les seuls Dunkerquois ont causé à leurs ennemis un dommage de plus de *trois cent cinquante millions*. Aucune nation maritime ancienne ou moderne ne

1. *Saint-Malo illustré par ses marins*, par Ch. Cunat.

2. 1655-1658 ; 1666-1667 ; ligue d'Augsbourg, 1688-1697 ; succession d'Espagne, 1702-1713 , 1744-1748 ; de Sept-Ans, 1755-1763 ; Indépendance, 1778-1783 ; *Histoire de Jean-Bart*, par Vanderest, Paris 1841, p. XXIII.

peut fournir un aussi colossal exemple de valeur et d'intrépidité.

Aussi à la paix d'Utrecht, signée le 11 avril 1713, le port de Dunkerque fut-il comblé, les écluses ruinées, les jetées démolies jusqu'à la base, la destruction des travaux de terre et de mer complète ; et la reine Anne, rendant compte de cette exécution au Parlement britannique, s'écria triomphante : « *Je n'ai pas de conquêtes à vous annoncer, mais le port de Dunkerque est écrasé*[1] ! »

La machine infernale dirigée en 1693 contre Saint-Malo par les Anglais, leurs tentatives contre cette ville, les bombardements du Havre en 1694 et 1759, le pillage de Cherbourg en 1758, les descentes en Bretagne, 1746, 1758, etc..., disent assez l'irritation et le désespoir que produisaient chez nos ennemis les exploits et les succès fameux des corsaires.

Pendant la guerre de la République, les corsaires de Dunkerque suivirent avec succès les traces de leurs devanciers, témoin le *Prodige*. Le 10 messidor an V (28 juin 1797), ce navire, armé seulement de 14 canons de 4 et monté de 80 hommes d'équipage, aperçut neuf lettres de marque naviguant de conserve, et présentant plus de 40 bouches à feu de 4, 6, et caronades de 18. Après un combat de 6 heures, dans lequel il tira 560 coups de canon, il força, quoique désemparé, deux des ennemis à amener pavillon vers huit heures du soir. La nuit fut employée à se réparer de part et d'autre, il faisait calme plat. Le 11, à huit heures du matin, une brise légère se leva, le *Prodige* chassa les sept autres bâtiments qu'il atteignit à deux

1. *Abrégé de l'histoire de Dunkerque*, par L. de Rycker et P. Garat, p. 88.

heures. Le combat recommença terrible et acharné jusqu'à six heures du soir, que trois autres s'avouèrent vaincus ; s'il avait eu du monde, il eût amariné les neuf [1].

Les gazettes d'Angleterre font monter le nombre des vaisseaux pris par les Français, du 29 octobre 1757 au 10 janvier 1758, à 152, non compris plusieurs chaloupes et bâtiments légers, tandis qu'ils n'accusent que cent prises faites sur nous, soit une différence d'environ 60 à notre avantage [2].

Londres, mars 1760. Les derniers avis venus de nos îles portent que les corsaires de la Martinique se sont tellement multipliés, qu'ils nuisent beaucoup à notre commerce. Ils ont fait 157 prises en moins de quatre mois. Ils convoient de petites flottes marchandes, qui, sous leur protection, font un commerce libre entre la Martinique et les îles appartenant aux puissances neutres [3].

Dans le mois de juillet, même année, le brave capitaine Mares, de Bordeaux, commandant un corsaire de la Martinique, de 12 canons, enleva, à lui seul, un senau anglais de 14 pièces. Au moment de l'abordage, il sauta sur le pont ennemi et s'y trouva seul. Sans perdre courage, il tue le capitaine et un autre homme, puis, l'épée à la main, se précipite en criant sur l'équipage, qui, le croyant suivi d'une troupe nombreuse, s'enfuit par les écoutilles. Il les ferme aussitôt et, secouru par les siens, conduit sa prise à la Martinique, où elle produisit plus de 300,000 livres [4].

Si l'énergie et la résolution étaient les qualités distinc-

1 *Feuille Nantaise,* 28 messidor an V.
2. *Journal historique sur les matières du temps,* avril 1758, p. 312.
3. *Ibidem,* p. 224.
4. *Ibidem.* Juillet 1760, p. 77.

tives de nos corsaires, ils aimaient aussi à se divertir aux dépens de l'ennemi. Voici, entre beaucoup d'autres, une expédition des plus audacieuses, qui ne manque pas d'un certain cachet de bonne et franche gaîté.

Black, de Cherbourg, se délassait un soir de ses fatigues. Il sirotait amicalement, avec des confrères, un large bol de punch et pratiquait adroitement le carambolage. Au milieu des joyeux propos, des francs éclats de rire qu'excitaient les récits des bons tours joués aux enfants d'Albion, une partie s'engage, et l'enjeu doit être un prisonnier anglais fait dans les 48 heures. Longue fut la partie, car les adversaires jouaient plutôt *à qui perd gagne*. Enfin, Black a perdu. A demain, dit-il tranquillement, et il sort.

Après avoir obtenu la permission d'appareiller, il se dirige, malgré un temps horrible, vers l'île d'Aurigny, possession anglaise dans les eaux de la France. Il débarque inaperçu et guide ses matelots, sous une pluie battante, vers une guérite qu'il entrevoit au milieu des ombres de la nuit.

Le factionnaire, transi de froid, grelottait dans son abri, attendant impatiemment l'heure de la pose, ou rêvant mélancoliquement aux douceurs du bon lit de la famille. Tout à coup il se sent renversé et hermétiquement emprisonné par sa maison de bois sur le sol humide. Ebahi de ce curieux effet de tremblement de terre, il met l'œil au vasistas de droite, puis à celui de gauche. Le froid d'un canon de pistolet sur ses tempes l'avertit de se tenir coi et immobile.

Les marins passent des planches sous la guérite, les amarrent solidement; et, le matin, au point du jour, ils rentrent triomphalement à Cherbourg, portant au café le

soldat anglais enfermé dans sa guérite comme une tortue dans son écaille, un limaçon dans sa coquille. Le malheureux ne fut délivré qu'en présence des parieurs, et, pour le consoler de son emprisonnement forcé, il eut sa bonne part du punch offert à Black, qui venait d'acquitter sa dette avec usure; car, outre le prisonnier, il rapportait ses armes, ses bagages et sa guérite [1].

En 1761, les journaux de Londres laissent échapper les aveux qui suivent: « Quoique nos frégates aient pris depuis quelque temps plusieurs armateurs français, ces succès n'empêchent pas que notre commerce ne souffre infiniment des prises qu'ils font sur nous. Outre un grand nombre de bâtiments capturés et rançonnés, la seule quantité de tabac que les Français ont trouvée sur les bâtiments du Maryland et de la Virginie, monte à plus de sept mille tonneaux, 27 février.

« Les corsaires de la Martinique désolent notre commerce. On peut évaluer à des sommes immenses les prises faites sur nous dans le courant du mois de mars. Mai.

« Depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin de septembre dernier, les Français nous ont enlevé ou rançonné plus de 684 navires, bâtiments marchands, qui valent ensemble au moins six cent mille livres sterlings, soit quinze millions. 18 décembre [2]. »

Un état, fourni par une compagnie d'assurances anglaise, fait connaître le chiffre des bâtiments pris, pen-

1. *Les Corsaires français sous la République et l'Empire,* par N. Gallois, t. II, Cherbourg, p. 256.

2. *Annonces affiches,* nouvelles et avis divers pour la Ville de Nantes, 1761-1764.

dant l'année 1781 (Guerre de l'Indépendance d'Amérique) :

Sur les Anglais		Par les Anglais	
Par les Français.....	305	Sur les Français.....	192
— Espagnols.....	42	— Espagnols..... ..	33
— Américains.....	151	— Américains.....	55
— Hollandais.....	21	— Hollandais.....	254
	519		534

Les bâtiments pris ou coulés dans la baie de la Chesapeach, par les Français, ne sont pas compris dans ce relevé. Des 305 prises, 118 ont été rançonnées [1].

Le *Moniteur* du 15 brumaire an VII (5 novembre 1798) donne un relevé des vaisseaux de l'État, français, espagnols et hollandais, pris ou détruits pendant la guerre :

	Français	Espagnols	Hollandais
Pris	191, dont 26 de 74 et au-dessus.	18, dont 5 de 74 et au-dessus.	47, dont 15 de 54 et au-dessus.
Détruits	45, dont 15 de 74 et au-dessus.	5, dont 3 de 74 et au-dessus.	» »
Perdus	14, dont 9 de 74 et au-dessus.	» »	» »

Les pertes de la marine anglaise sont infiniment moindres. Les bâtiments de guerre pris par les Français sont au nombre de 23, dont 3 seulement de 74 ; 57, dont 6 de 74 et au-dessus, se sont perdus ; 7, tous au-dessous de 36, ont été détruits.

Mais, dans ce compte, il n'est question que des bâtiments de guerre, et il ne faut pas omettre les navires mar-

1. *Journal politique* de 1782, I, p. 131.

chands. Or voici l'état comparatif des prises respectives faites depuis le commencement des hostilités jusqu'à la fin de 1797, reproduit d'après les listes affichés dans le café de L'loyd.

	Les Anglais ont perdu :	Les Français ont perdu :
1793	261	63
1794	527	88
1795	502	47
1796	414	64
1797	562	114
	2 266	376

Balance au préjudice de l'Angleterre 1890.

« Tu ne peux t'imaginer, — lisons-nous dans une lettre de Porto-Rico, du 19 germinal an VI, — (reproduite par la *Feuille nantaise* du 19 messidor an VI, 7 juillet 1798), — la quantité prodigieuse de prises anglaises ou américaines, chargées pour des établissements anglais que nos corsaires amènent tous les jours dans les divers ports de la Guadeloupe, Porto-Rico Saint-Domingue, Cayenne, Curaçao, Saint-Eustache, etc... Il en est entré plus de 600 de toutes les grandeurs à la Guadeloupe, ces cinq derniers mois-ci, et Porto-Rico ne lui cède guère. Il y a 120 corsaires à la Guadeloupe et tous ont fait une multitude de prises. Pour nous, nous en avons fait 8 en soixante-six jours de croisière, sur une goëlette de six canons.

« Relevé fait du nombre de corsaires armés à Nantes, depuis la reprise de la course, il se trouve qu'il s'en est armé dans ce port 74, et qu'ils ont introduit 67 prises, dont la valeur se monte au moins à 30 millions.

« Des efforts si considérables pour une place de commerce ruinée de toutes les manières, par suite de la Révolution, méritent sans doute une place dans l'histoire ; ils méritent que le gouvernement ne la perde pas un instant de vue et lui donne toute la protection qui peut s'accorder avec l'équité et l'intérêt général.

« Si tous les ports de mer avaient armé dans la même proportion, chacun suivant ses moyens ; si leurs succès eussent été proportionnés, peut-être l'orgueilleuse Albion aurait-elle déjà diminué ses prétentions extravagantes ; peut-être aurait-elle été forcée par ses pertes innombrables, non pas à accepter, mais à demander sincèrement la paix.

« La place de Nantes sera donc célèbre dans cette guerre par la multiplicité des corsaires qu'elle a armés, par le grand nombre de leurs riches prises, et par la bravoure des marins qui y sont employés [1]... »

L'appréciation du digne historien nantais a bien sa valeur ; cependant les chiffres qu'il accuse nous paraissent devoir être rectifiés. *L'état général du montant des prises vendues par le juge de paix du sixième arrondissement de Nantes pendant les années V, VI et VII,* mentionne 73 prises faites par 35 corsaires. Elles atteignent le respectable total de 25,035,693^{l} 9^{s}10^{d}. Sur cette somme, 8,522,646^{l} 7^{s}10^{d}, appartiennent à M. Cossin ; 6,344,268^{l} 11^{s}11^{d}, à M. Dessaulx ; 3,354,327^{l} 4^{s}9^{d}, à M. Savary ; 2,662,463^{l} 4^{s}8^{d}, à M. F. Richer [2]...

1. *La Commune et la Milice de Nantes*, par Mellinet, t. X, p. 203.

2. Administration de la Marine du port de Nantes, Archives du secrétariat. — Ajoutons, pour mémoire, que le produit des prises faites par les bâtiments de la République et vendues à Nantes depuis 1793 jusqu'à la paix d'Amiens, donne le total, *en assignats*, de 24,000,627^{tt}.

Remarquons toutefois que dans cette évaluation ne figurent pas les navires dirigés sur les ports voisins ou coulés en mer, et ceux dont la capture donnait lieu à des débats judiciaires.

Ces magnifiques résultats se reproduisaient alors dans tous nos ports de France. Aussi l'Angleterre, reconnaissant son impuissance, eut recours à la ruse, et masqua ses navires sous les pavillons neutres. De nombreux procès surgirent entre les armateurs et les capturés. Les tribunaux, souvent fort embarrassés, ne pesèrent pas assez les ressources éhontées de l'astuce et de la fourberie des ennemis, placées en regard de la loyauté française. De prétendus neutres furent trop facilement relâchés, des indemnités trop légèrement accordées, et le découragement s'empara des capitaines et des équipages qui se voyaient dépouiller du fruit légitime de leurs travaux.

Dans la séance du Conseil des Cinq-Cents, 6 floréal an VII, Boulay-Paty, jurisconsulte éminent, député de la Loire-Inférieure, appela l'attention du Conseil sur les réclamations des armateurs en course. Il expose que les tribunaux sont dans une incertitude funeste pour le jugement des prises, parce qu'ils ne savent s'ils doivent juger administrativement ou diplomatiquement, ou s'ils s'en tiendront strictement à la loi, comme la Constitution le leur prescrit.

Il demande si les Anglais n'ont pas donné depuis longtemps l'ordre précis de saisir tous les neutres ; d'arrêter tout chargement de propriété française ; si nos armateurs seront regardés comme pirates, eux qui ont sacrifié leurs talents, leur argent, leur vie même, afin de porter les coups les plus funestes au commerce de la Grande-Bre-

tagne ; si ces prétendus neutres, qui tous ont des lettres de marque de leur gouvernement et souvent même montent des vaisseaux armés en croisière contre nos colonies, doivent être longtemps comptés parmi les enfants chéris de la République ?... ; et il propose, en terminant sa chaleureuse improvisation, d'arrêter que les projets présentés au nom de la commission de la marine soient discutés dans la décade prochaine, ce qui est adopté.

Ce discours eut un grand retentissement près de nos populations maritimes anxieuses et si fort éprouvées. Les armateurs et marins de la commune de Nantes adressèrent, dans les termes suivants, l'expression de leur gratitude à l'honorable député :

Nantes, 14 floréal an VII.

« Citoyen Représentant,

« Recevez les nouveaux témoignages de reconnaissance que nous vous présentons en ce moment. Notre cause n'est donc pas encore désespérée, puisque vous ne craignez pas d'élever la voix en sa faveur, au milieu des calomnies qu'une tourbe d'intrigants, vendus à l'influence de l'étranger, déverse sur nous.

« Non, certes, et vous l'avez dit avec raison, les armateurs et marins de la République ne sont pas des pirates. Ils ont toujours été, ils seront toujours, les défenseurs de leur pays, les religieux observateurs des droits des nations ; mais aussi, ils ont juré haine éternelle aux Anglais, quel que soit le masque dont ils se couvrent.

« La course était trop utile à la France, pour ne pas fixer les efforts de nos ennemis. Aussi, depuis plus d'un an, ont-ils tout fait pour l'anéantir. Les effets de la ca-

lomnie sont lents mais infaillibles ; ils ont donc calomnié les armateurs et les marins ; et, le gouvernement, abusé par ceux-mêmes dont la mission était de l'éclairer, oubliant l'expérience de six années, a été entraîné dans l'erreur fatale qu'on lui présentait.

« Pour vous, citoyen représentant, qui, avant de remplir les augustes fonctions auxquelles les suffrages de vos concitoyens vous ont porté, avez acquis la certitude des manœuvres de nos ennemis et de la complicité des neutres, continuez à défendre contre eux les intérêts de votre pays ; accélérez la confection des nouvelles lois maritimes, promises depuis si longtemps, et qui doivent fixer l'opinion trop dangereusement incertaine des tribunaux ; dédaignez les calomnies qui s'attachent toujours aux bonnes actions, et les viles passions qui s'agitent autour de vous. Déjà l'opinion publique répète vos courageuses paroles, et applaudit à vos efforts, malheureusement plus admirés qu'imités par vos collègues. Et si, par une fatalité dont nous aimons à repousser jusqu'à l'idée, les intrigues de nos ennemis devaient l'emporter sur votre courage, la satisfaction d'avoir bien fait, et la reconnaissance de vos concitoyens seront votre récompense.

« Suivent les signatures [1]. »

Tel est le langage de nos Corsaires ; ces hommes terribles dans le combat, humains et généreux dans la victoire, qui prélevaient noblement sur leur part de prises l'aumône du pauvre, la principale ressource, dans ces temps malheureux, de nos hôpitaux honteusement expropriés !...

1. *Feuille Nantaise,* 21 floréal an VII.

La paix signée à Amiens le 25 mars 1802 mit un terme à la course, désormais peu fructueuse pour Nantes. La belle époque était passée.

Mais ce ne fut qu'une trêve. Le 8 mars 1803, M. Addington lut à la Chambre des Communes le fameux message du roi Georges, dans lequel ce monarque se plaignait des armements maritimes de la France, et insistait sur la nécessité de prendre « les mesures que les circonstances pourront exiger, pour maintenir l'honneur de sa couronne et les intérêts essentiels de son peuple. »

Le 12 mai, l'ambassadeur anglais quittait Paris, et trouvait à Calais, le 16, l'ambassadeur français parti le matin de Londres. Ce même jour, 16 mai, lord Hawkesbury, ministre des affaires étrangères, déclarait que « déjà des lettres de marque avaient été délivrées » ; et, trois jours après, deux barques françaises chargées de sel étaient amarinées par une frégate dans la baie d'Audierne.

Enfin, le 17 mai, le gouvernement britannique avait fait mettre l'embargo sur tous les navires français ou bataves ancrés dans ses ports ; et, indépendamment des nombreux marins arrêtés, confisquer les marchandises, estimées à une somme considérable. C'est ainsi que la surprise, la perfidie et l'oubli de toutes les formes usitées entre nations civilisées, présidèrent à la reprise des hostilités.

Le souvenir des pertes causées au commerce anglais par la marine nantaise dans la guerre précédente, porta l'Angleterre à bloquer étroitement l'embouchure de la Loire. Les frégates et corvettes de guerre, constamment en croisière, avaient adopté pour mouillage les îles d'Hoedic et de Houat, dont les habitants, ce qui est triste à dire, les renseignaient sur les mouvements des ports voisins, en

échange de la faculté de pouvoir paisiblement se livrer à la pêche.

Aussi, pendant toute la période de l'Empire, n'avons-nous à citer que peu de noms, derniers rayons de gloire, dernières étincelles de la brillante auréole qui plane sur la réputation justement célèbre de nos corsaires.

Cependant l'activité la plus énergique se réveillait de toutes parts. A la séance du 4 février 1805, Regnault, de Saint-Jean-d'Angely, pouvait dire à la tribune du Sénat : « L'Angleterre a saisi, sans péril, dans les trois premiers mois de l'an XI, sur nos vaisseaux sans défense, quarante ou cinquante millions enlevés à notre commerce !... Mais à la Martinique, à la Guadeloupe, à l'Ile-de-France, chaque jour voit nos corsaires faire entrer des prises ; et déjà la balance est à notre avantage, dans les calculs de nos finances, comme dans la comparaison de notre gloire. »

En janvier 1808, le journaux de Londres avouent que les corsaires français sont plus hardis que jamais, et font continuellement des prises dans le canal de Saint-Georges.

De son côté, la feuille du Havre, 26 mars 1808, nous apprend que l'armement des corsaires se poursuit avec d'autant plus de zèle dans les ports des départements du Pas-de-Calais, de la Lys, de l'Escaut que les produits pour les premiers armateurs ont été plus considérables. Le commerce de Paris prend part aujourd'hui à ces spéculations, ce qui arrivait rarement autrefois. Les nouvelles reçues de Nantes, de Bordeaux et des ports de l'Océan sont conformes à ces renseignements avantageux. Déjà aussi, plusieurs maisons de commerce de Belgique engagent une partie de leurs capitaux dans les armements en course.

En 1811, les Anglais considéraient les dangers de la navigation dans la Manche comme tellement grands, qu'il était presque impossible de faire assurer un navire, vu que les armateurs « ne sont pas en état de payer les sommes demandées pour dédommager les assureurs. »

Le *The Star*, du 10 décembre 1811, écrivait : « L'audace des corsaires français, malgré la grande supériorité de nos forces navales, est vraiment surprenante. Trois d'entre eux ont été pendant toute la journée de dimanche dernier entre Plymouth et Edystone. On les apercevait distinctement de Maker-Heights, et l'un de ces corsaires amarina un bâtiment sous nos yeux. »

A la chute du premier Empire, dans l'histoire duquel elle inscrivit des pages magnifiques, la course prit fin. Le second Empire l'abrogea.

Mais en présence des faits éloquents, des chiffres indiscutables que nous venons de produire, que devient la déclaration inconsciente du 16 avril 1856 : « la course est abolie. »

On ignorait, dit M. Carron, député d'Ille-et-Vilaine, dans son remarquable article, que le département de la marine, surpris par l'événement, avait fait à l'Empereur des représentations tardives et malheureusement inutiles. Les hommes éminents qui le dirigeaient, ne pouvaient concevoir cette courte vue, cette légèreté, ce dédain de toute précaution, et cette préoccupation plus grande des intérêts humanitaires que des intérêts français. L'abolition de la course tendait-elle à diminuer les maux de la guerre, et l'humanité devait-elle bénéficier de ce que perdait la France ? On ne le croyait pas au ministère de la marine. On ajoutait, tout bas, que la déclaration était bien impru-

dente, et qu'il était à craindre que nous fussions dépassés dans la voie que nous paraissions vouloir tracer aux autres [1].

Avant M. Carron, M. Urquhart, publiciste distingué [2], avait le premier divulgué le motif, jusque-là inexpliqué, de l'inutilité, en 1870, de notre flotte armée et entretenue à si grands frais, et dont cet acte de politique déloyale, tant du côté du gouvernement français que du gouvernement anglais, nous a fait subir les tristes résultats.

Depuis cette date néfaste de 1856, la guerre de la Sécession d'Amérique est venue démontrer de la façon la plus évidente comment la course peut annihiler le commerce de l'ennemi. Quelques petits navires, employés avec intelligence par la confédération du Sud, dont tous les ports étaient cependant étroitement bloqués, firent disparaître de l'Océan le pavillon semé d'étoiles [3]. Qui ne connaît les

1. La *Course maritime*, extrait du journal *le Monde*, Paris, Arthur Bertrand, 1875, in-12, 83 pp.

« Trop souvent la France — écrit, en terminant son travail, M. Emile Carron — se laisse aller à ses impressions généreuses sans raisonner. Quelques faux frères, des amis maladroits, des conseillers rêveurs, un gouvernement imprudent, lui ont persuadé que les corsaires, ses héroïques serviteurs, étaient le fléau de l'humanité. Et, sur ce dire, sans discuter, sans réfléchir, sans même faire comparaître devant elle pour les juger les actes des corsaires, elle les a condamnés. Bien plus, on lui répète tous les jours qu'elle ne doit pas s'arrêter en si bon chemin et qu'elle a le devoir de compléter l'abolition de la course en neutralisant la propriété flottante. La conséquence immédiate d'une pareille doctrine serait que la denrée ordinaire aurait un prix plus haut que la vie humaine, et que, pour sauvegarder la marchandise, de part et d'autre, en guerre, on se tuerait plus de monde. »

2. *La force navale supprimée par les puissances maritimes*, guerre de Crimée. Grenoble, 1873, in-8° de 48 pp.

3. Le Yacht des pavillons américains porte trente-sept étoiles, par allusion aux trente-sept États de l'Union.

noms du SHENENDOACH, de la FLORIDA, du TALLAHASSÉE, de la GEORGIA et surtout de l'ALABAMA. Ce dernier fit pour 6,544,509 dollars de prises ; et nous ne pouvons que rappeler sa lutte suprême avec le KERSEAGE, non loin de Cherbourg, ainsi que les complications soulevées par son armement, entre l'Angleterre et les États-Unis.

Jusqu'au mois de mai 1864, la valeur des navires et des cargaisons brûlés en mer, depuis le commencement de la guerre, s'élevait à plus de quinze millions de dollars, et le chiffre des bâtiments détruits, à 239, jaugeant 104,600 tonneaux.

Ecoutons, en terminant, un homme du métier, M. le capitaine de vaisseau Th. Aube, et laissons à ce juge compétent le soin de nous faire connaître la note de l'opinion de l'Angleterre au sujet de l'abolition de la course, et de nous donner sa propre appréciation sur ce moyen puissant, cette arme redoutable dans les mains de nos dévoués marins [1].

« ... En renonçant à la course, le moyen le plus assuré « qu'elle eût de combattre l'Angleterre, la France aban- « donnait un avantage positif, tandis que sa rivale renon- « çait simplement à des prétentions désormais chimé- « riques, impossibles à maintenir. C'est ce que lord « Clarendon n'hésitait pas à proclamer à la tribune. — « Nous avons obtenu de la France, disait-il à la Chambre « des Lords, en matière des lettres de marque, la consé- « cration d'un principe qui sera très avantageux pour une

1. *Un nouveau droit maritime international,* par M. Th. Aube, capitaine de vaisseau, extrait de la *Revue maritime et coloniale.* Paris, 1875, in-8°, 24 p. M. Aube est aujourd'hui, 1886, vice-amiral et ministre de la marine.

« nation commerçante, pour l'Angleterre. L'abolition des « lettres de marque est plus *que l'équivalent de l'abandon « d'un droit que je sais qu'il est impossible de soutenir.*

« Appréciant ensuite avec une admirable sûreté de coup « d'œil les changements déjà accomplis, ceux plus grands « encore que devait réaliser un prochain avenir, il ajoutait : « — Cette abolition est plus importante aujourd'hui « qu'elle ne l'a jamais été à aucune autre époque. Lorsque « le bâtiment marchand et le corsaire attendaient tous « deux du vent leur puissance motrice, ils étaient compa- « rativement sur le pied d'égalité, et c'était le plus fin « voilier qui prenait l'avance ; mais la majeure partie de « notre commerce, se faisant encore sur des bâtiments à « voiles, serait absolument à la merci d'un corsaire, quel- « que petit qu'il fût, faisant la course à la vapeur. En « conséquence, je regarde l'abolition des lettres de marque « comme étant du plus grand avantage pour un peuple « aussi commerçant que le peuple anglais. — Déjà, du « reste, dans la séance des Communes du 6 mai 1856, « lord Palmerston avait dit : — *C'est nous qui avons le « plus gagné à ce changement,* par suite duquel, pendant « toute cette dernière guerre, nos relations commerciales « n'ont pas souffert.

«..... Les États-Unis se rendirent bien mieux compte « des concessions faites par la France à l'Angleterre, en « répondant à la demande d'accession au traité, par une « contre-proposition, qui était une fin de non-recevoir...

«..... La création d'une marine cuirassée n'est qu'une « question d'argent. La course, au contraire, sans imposer « des sacrifices matériels que le patriotisme des peuples « les plus faibles ne puisse accepter, exige, ce qui ne

« s'improvise pas, les qualités les plus rares de l'homme « de mer : la science, l'expérience, l'audace et le calme, la « persévérance et la rapidité des conceptions. Mais quel- « ques corsaires commandés par des Semmes, des Wadel, « des Surcouf, des Bouvet, des Jean-Bart, suffisent pour « frapper au cœur le commerce des plus riches et des plus « puissantes nations. »

La course, cependant, telle qu'elle a existé jusqu'en 1815, n'est plus possible. Elle appartient désormais au domaine de l'histoire. La transformation radicale opérée dans le matériel naval, navires de guerre, navires de commerce, paquebots transatlantiques, nous semble rendre impossible l'armement de ces derniers en corsaires. Les croiseurs ne sont plus que des bâtiments de l'État. Jadis nous avions des manœuvriers intrépides, habiles, audacieux ; bientôt nous n'aurons plus que des machinistes. Les droits de l'humanité, de la justice, semblent en quelque sorte réclamer, à notre époque, l'abolition de la course comme peu conforme à nos mœurs, à nos relations internationales. Mais les considérations d'honneur national devaient-elles l'emporter sur celles de l'intérêt de la France ?...

La France, parmi ses corsaires, compte incontestablement des hommes illustres, de grands hommes même. A cette école se formèrent de vaillants officiers, de braves marins. Loin donc de flétrir la course, de parti pris et sans la connaître, il faut tenir compte des considérations essentielles et spéciales qui militent en sa faveur. Si en principe elle paraît défectueuse et blâmable, il faut se reporter aux époques qui la virent universellement pratiquée, et la juger non pas seulement au point de vue des abus qu'elle entraînait, mais aussi sous le rapport des services utiles et souvent glorieux qu'elle rendit.

Terminons par un fait qui, nous l'avons déjà dit, a bien sa valeur et est tout à l'honneur des corsaires et des armateurs, dont beaucoup figurent parmi les bienfaiteurs des hospices de Nantes [1]. C'est principalement à leurs largesses, à leurs dons, que ces établissements durent en grande partie de pouvoir traverser la période si critique de la fin du siècle dernier.

De l'an V à l'an IX (1796-1801), les négociants accordèrent bénévolement un pour mille, sur le montant des prises, pour l'entretien des hospices civils et du Bureau de Bienfaisance.

Le maire de Nantes, Daniel de Kervegan, de sympathique mémoire, provoqua cette généreuse et charitable mesure.

« Nantes, 4 prairial an V (23 mai 1797).

« Daniel de Kervegan, Président de l'Administration municipale, au Président du Tribunal de commerce, à Nantes.

« Citoyen,

« Dans presque toutes les places de commerce de la République, il est accordé un pour mille sur le produit des ventes de prises, au bénéfice des indigents. Nous sommes dans l'intention de proposer cet établissement à tous les négociants qui seront chargés de ces ventes, les invitant, avant d'en faire l'ouverture, à en faire la proposition aux acheteurs, persuadés que la modicité de cette rétribution et les vues d'humanité qui la motivent, la

1. Les Bridon, Cossin, Couëron, Dessaulx, d'Havelose, Métois et Lechantre, Richer, Van Neunen, etc... *Tableau des bienfaiteurs des hospices de Nantes.* Compte rendu des hospices, exercice 1882.

feront adopter, sans réclamation, surtout si vous voulez bien concourir avec nous à démontrer l'avantage qui en résultera pour les pauvres de la Commune. Personne ne sera foulé d'un don aussi faible, et l'indigent sera soulagé dans sa misère. Si vous daignez vous employer à cet établissement, je ne douterai pas de la réussite.

« Salut et fraternité [1]. »

M. Dubern, délégué par l'Administration pour percevoir ce droit, versa au receveur des hospices :

En l'an V, 3,183^{l} 6^{s} 9^{d}, dans lesquels la Reine de Londres, prise du *Chéri,* entre pour 865^{l} 11^{s} 2^{d}, et la Bénéficence pour 893^{l},14^{s}.

En l'an VI, 5,194^{l} 14^{s} 11^{d}, dans lesquels le Tarleton, prise de l'*Actéon,* entre pour 524^{l} 18^{s} 11^{d}; le Thomas, pour 855^{l} 17^{s} 6^{d}.

En l'an VII, 13,671^{l} 9^{s} 2^{d}, dans lesquels le Bornholm, prise du *Nantais,* figure pour 3,326^{l} 35^{c}; le Bernstoff, pour 2,681^{l} 35^{c}, et la Juliana-Maria, prise de la *Confiance,* pour 3.336^{l} 65^{c}. En la même année, un second versement de 2,040^{l} 40 centimes, porte le total à 15,711^{l}.

En l'an IX, le versement n'est plus que de 421^{l} 69^{c}. Le Bureau de Bienfaisance touchait le tiers de ces sommes.

S. de la Nicollière-Teijeiro.

(*La suite prochainement.*)

1. Arch. municip., postérieures à 1790; carton, Bureau de Bienfaisance, n° 1, dossier : Droit des pauvres. Le Bureau de Bienfaisance fut organisé par la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796).

SOUVENIRS DE GUERRE CIVILE

—

GUILLEMOT*

XII

Cependant les événements marchaient sans apporter aucun adoucissement à la situation des réfugiés. Le parti royaliste militant, submergé sous le flot toujours grandissant de la prodigieuse fortune de Bonaparte, tenta un suprême effort. La guerre lui échappait, il ne lui restait plus que la ressource des complots. Il organisa contre le gouvernement consulaire une vaste conjuration dans laquelle des généraux républicains figuraient à côté des chefs bretons et vendéens. Le rôle de Guillemot était de faire appel aux forces insurrectionnelles de la Bretagne au moment où la chute de Bonaparte serait consommée à Paris. La découverte de la conspiration, l'arrestation des principaux chefs, la mort de Georges et de ses compagnons, rendirent sa mission inutile.

Aussitôt que son arrivée en Bretagne fut connue, Guillemot se vit poursuivi à outrance par le gouvernement, alarmé de l'influence qu'allait prendre l'homme le plus propre à succéder à celui qui venait de mourir, en place de Grève, pour la cause de la vieille monarchie.

Sa présence était, pour le moment, sans objet en Bretagne, elle pouvait attirer sur sa famille et son pays d'inutiles rigueurs. Guillemot le comprit. Il résolut de s'expatrier encore et de

* Voir la livraison d'août 1886, pp. 81-98.

reprendre le chemin de l'Angleterre. Mais ses jours étaient comptés et la trahison, qui veillait sur ses pas, devait en finir avec l'héroïque partisan que dix années de guerre et de périls de toute sorte avaient épargné !

Le 20 novembre 1804, entre quatre et cinq heures du matin, une double chaloupe (*la Victoire*), aux ordres du capitaine Jean-François Le Louet, de l'Isle-aux-Moines, se dirigeait vers l'embouchure de la rivière d'Auray. Elle portait à son bord, outre le patron et trois hommes d'équipage, Le Thieis, Martin (de Plaudren), Jean-Louis Poulchasse, de Bar, Pierre et François Guillemot et Joseph Cadoudal, père de celui qui écrit ces lignes. Ils se rendirent à l'île d'Houat, dans l'espoir d'y rencontrer un bâtiment qui devait les transporter en Angleterre. Mais leur attente fut trompée ; le navire anglais ne parut pas et ils durent prolonger leur séjour sur le rocher d'Houat, qui avait toujours été si hospitalier aux royalistes pendant la tempête révolutionnaire.

Le 25 novembre, un gendarme de la marine, nommé Loréal, à la recherche de matelots déserteurs, se présenta à bord de la chaloupe et demanda au patron de lui présenter son rôle ; il insista pour voir les passeports des passagers. Repoussé vivement par ceux-ci, il dut rentrer à Belle Isle, où il fit part de cette aventure au maire de Palais, qui s'empressa d'en référer aux autorités compétentes. Les parages d'Houat devenaient peu sûrs ; le capitaine mit aussitôt à la voile pour Guernesey. Mais la mer était houleuse, les vents contraires ; aucune voile amie ne paraissait à l'horizon ; Guillemot, souffrant du mal de mer, donna ordre de débarquer dans la baie de Concarneau. C'était le pays du général de Bar. Les fugitifs y trouvèrent pendant quelques jours tous les soins désirables et une sûre hospitalité. Puis ils rentrèrent dans le Morbihan, se confiant chacun à leur bonne étoile et au dévouement si souvent éprouvé des habitants des campagnes.

Cependant l'éveil avait été donné. Le général Chambarlhac, qui commandait la 13me division militaire, en annonçant au préfet du Morbihan la présence à Houat du roi de Bignan et de ses com-

pagnons, lui avait recommandé de faire comprendre aux habitants de l'île « le mauvais cas où ils s'étaient mis en recevant des hommes qu'ils auraient dû arrêter et faire conduire sur le continent. »

Dès ce moment, on mit sur pied tous les limiers de la police; des battues générales eurent lieu dans les campagnes; on dressa tous les pièges, on employa toutes les ruses pour s'emparer du chouan dont le nom était à la fois une puissance et une terreur.

XIII

En ce moment, vivait au village de Kerdréan, en Plougoumelen, un chef de bataillon de la légion de Vannes, nommé Marc Le Guénédal. Beau-frère du patron Le Louët, c'était lui qui avait frété la chaloupe *la Victoire* et tout préparé pour le départ de Guillemot et de ses compagnons. A la nouvelle des incidents de l'île d'Houat, il se croit perdu, ainsi que son beau-frère. Une proclamation du préfet du Morbihan annonçant qu'on punirait de mort quiconque donnerait asile au redoutable chef ou faciliterait son évasion augmente ses terreurs. Pour se sauver, Le Guénédal prête l'oreille aux offres de la police; il consent à devenir traître et à se faire espion. Mis en rapport avec le général Boyer, commandant à Vannes, il lui révèle le secret de divers dépôts d'armes et de munitions et s'engage à livrer Guillemot.

Celui-ci s'était réfugié au village de Berluhern, près Elven, où il se trouvait avec un de ses fils (François) et Martin de Plaudren. Le 15 décembre, à cinq heures du matin, un courrier de Guillemot, Louis Rio, gagné par Le Guénédal, frappe à la porte de l'asile où se cachaient les proscrits. Sur l'ordre de son chef, Martin se lève, ouvre la porte et la referme vivement sous une pluie de balles. La maison était cernée par un détachement de hussards.

Guillemot voit qu'il est trahi. Saisissant son arme et comptant sur une de ces inspirations soudaines auxquelles il fut si souvent redevable de son salut, il s'élance à demi vêtu au milieu de ses

ennemis. Il tire et blesse le hussard Laurent Moutier. Les autres s'écartent respectueusement et le laissent passer. Malheureusement, le chemin qu'il a pris le conduit à un préau, où se trouve un second détachement de soldats. Il veut de nouveau faire usage de son arme : le coup rate. Il reçoit sur les yeux un terrible coup de sabre qui lui est asséné par le maréchal des logis Bachelet. Vingt hommes s'acharnent après lui. Seul contre tous, le chouan se défend en tenant par le canon son fusil, dont il se sert comme les chevaliers se servaient de leur masse d'armes. La lutte fut longue : elle dura une demi-heure, pendant laquelle l'héroïque « brigand » fit des prodiges de courage et d'adresse. Il distribua autour de lui de nombreux horions et fit plus d'une blessure. Il en reçut vingt-trois, dont quatre d'une extrême gravité. Il succomba enfin, mais à la manière des anciens preux, à bout de forces et de sang, et sous la fatalité du nombre. Transféré le même jour à Vannes, où deux chirurgiens pansèrent ses blessures, on hâta son procès dans la crainte que la mort, qui le tenait déjà, n'accomplît son office sans le secours du bourreau.

Une dépêche télégraphique arriva de Paris, portant ces seuls mots : « Qu'il soit jugé et fusillé sur-le-champ ! »

Telle était la justice sommaire de cette époque.

XIV

On permit, toutefois, au prisonnier de voir sa fille et son jeune fils François.

« Soyez exacts dans vos prières, leur dit-il ; pratiquez constamment vos devoirs religieux ; soyez toujours fidèles à Dieu et au Roi ! »

Il termina ce court entretien avec ses enfants en leur recommandant de dire à ses amis et, en particulier, à son lieutenant Le Thieis de ne rien tenter pour sa délivrance. Il sentait que son heure était venue.

Le trois janvier 1805, le chef breton parut devant la commis-

sion spéciale établie par le général Chambarlhac pour le juger. Cette commission était présidée par M. Husson, major au 37e de ligne.

L'accusé prit la parole après son avocat. Sa haute stature, son rude visage tout sillonné de traces de poudre, sa voix énergique, sa mâle et inculte éloquence et, plus que tout cela, le souvenir de ses exploits, de son courage, de sa persévérance, de sa fidélité à Dieu, de son dévouement à la plus ancienne et à la plus auguste race du monde, causèrent, dit-on, une vive impression à ses juges, dont plusieurs avaient été ses adversaires sur les champs de bataille du Morbihan. Mais le maître avait parlé. Il fallait une nouvelle victime. Le général Guillemot fut condamné à la peine de mort, à l'unanimité des voix.

Le lendemain, toutes les troupes de la ville se réunirent sur la Garenne, lieu fatal où avait déjà coulé un sang héroïque, celui de Sombreuil, de Soulanges, de l'évêque de Dol et de nombreux émigrés pris à Quiberon.

Le condamné, auquel ses blessures ne permettaient ni de marcher ni de se soutenir, y fut porté sur une civière, et, pour le tuer décemment, on dut le placer sur un fauteuil.

On voulait lui bander les yeux comme à un condamné vulgaire afin de lui dérober les préparatifs de mort.

— « Cela n'est point nécessaire, dit-il, en repoussant une assistance indigne de lui.

— Songez, lui dit le prêtre qui l'accompagnait, aux humiliations de Notre-Seigneur !

— Cela est vrai, répondit le soldat chrétien, qui allait mourir, faites ce qu'il vous plaira. »

Et le prêtre lui abattit sur les yeux le bandeau qu'il avait sur le front.

Deux décharges se firent entendre. La première fit incliner vers la terre le front du supplicié. La seconde le délivra de ses souffrances et de la vie.

Telle fut la dernière heure du roi de Bignan.

SECONDE PARTIE

L'EMPIRE ET LA RESTAURATION

SOMMAIRE. — Les enfants de Guillemot. — Julien. — Premières impressions. — Les insurgés royalistes en Angleterre. — Tentatives malheureuses d'insurrection. — Chute de l'Empire. — Les Cent-Jours. — L'insurrection de 1815. — Julien Guillemot, chef de la division de Melrand. — Occupation de Pontivy. — Courage et humanité. — Les fédérés. — Joseph Cadoudal. — Réorganisation de l'armée française. — Julien Guillemot chef de bataillon.

I

Guillemot laissait derrière lui quatre enfants : trois fils et une fille. Au moment de l'explosion insurrectionnelle de 1793, l'aîné, Julien, entrait à peine dans sa septième année, et le dernier n'avait pas encore vu le jour. Toute la famille du chef royaliste, chassée de son foyer, fut réduite à errer et à chercher des refuges de chaumière en chaumière. Ces refuges ne leur étaient jamais refusés, et toutes les portes s'ouvraient devant les proscrits, bien qu'en pénétrant sous un toit ils y portaient toutes les chances du pillage, de l'incendie et des massacres.

Les jeunes enfants grandissaient au milieu de la persécution révolutionnaire et au sein de l'insurrection royaliste. Ils s'habituèrent de bonne heure à l'odeur de la poudre et au bruit des balles. Julien, malgré son père, accompagnait souvent la division de Bignan dans ses expéditions et la suivait au plus fort du danger. A peine âgé de quatorze ans, il fut témoin de l'affaire du Pont-de-Loc. Il eut sa part de toutes les émotions, de toutes les douleurs, de toutes les angoisses de cette époque héroïque et funèbre, où une journée commencée par une victoire se terminait souvent par une défaite.

Dans l'intervalle de ses combats et de ses travaux, le chef royaliste consacrait parfois de courts instants à sa famille. Il apprit à

lire à Julien et lui enseigna les premiers éléments de la religion. De saints prêtres, proscrits par la Terreur, poursuivirent son œuvre, et le fils aîné du roi de Bignan fut bientôt en état de s'agenouiller à la sainte Table et de recevoir le pain des forts. Les circonstances au milieu desquelles il accomplit ce grand acte, la persécution qui grondait sur sa tête pendant que Dieu se révélait à lui pour la première fois, les leçons, les récits et les exemples de ses pieux instituteurs ne sortirent jamais de son souvenir. Son enfance connut des impressions semblables à celles que durent éprouver, au fond des catacombes, les chrétiens de la primitive Eglise. Les mêmes voix qui lui enseignèrent à bénir Dieu au milieu des plus cruelles épreuves, lui apprirent à aimer le Roi dans toutes les fortunes et à travers toutes les vicissitudes de la vie. Il confondit dans un même culte les objets sacrés que la Révolution réunissait dans la même haine et dont les noms étaient inscrits en lettres d'or sur les drapeaux des armées catholiques et royales.

En 1798, Julien Guillemot recueillit le dernier soupir de sa mère. La pauvre femme, épuisée de forces et de douleurs, mourut âgée de 32 ans, peu de semaines après avoir donné la vie à son dernier enfant.

En 1802, Julien suivit son père en Angleterre, où il fut confié aux soins de l'abbé Carron, prêtre du diocèse de Rennes, dont le nom est devenu une des gloires de l'Église de France.

Déporté à Jersey en 1792 pour avoir refusé le serment exigé par la Constitution civile du clergé, l'abbé Carron s'était rendu à Londres où sa charité sacerdotale n'avait pas tardé à se signaler par la fondation de plusieurs bonnes œuvres en faveur des proscrits et des émigrés. Grâce à ses soins et à la protection du gouvernement britannique, on vit s'établir dans la capitale de l'anglicanisme deux chapelles catholiques, deux hospices, l'un pour les prêtres infirmes, l'autre pour les femmes malades, un séminaire de vingt-cinq élèves qui a donné plusieurs prêtres à l'Église, deux pensionnats, dans l'un desquels furent élevés quatre-vingts jeunes gens et dans l'autre soixante jeunes personnes.

Julien Guillemot commença ses études sous la conduite de ce digne prêtre. C'est dans sa maison que lui parvint la nouvelle de l'arrestation et de la mort de l'homme héroïque auquel il devait la vie. Cette nouvelle le frappa rudement au cœur et dès lors le fils du roi de Bignan n'eut qu'un désir : rentrer en Bretagne et venger la mort de son père.

II

Il ne tarda pas à être rejoint par son frère François, que nous avons vu recueillir les dernières paroles de Pierre Guillemot. C'était un jeune homme d'une intelligence vive et éveillée et d'une telle ardeur à s'instruire qu'il fut bientôt en état de donner en anglais des leçons de français, d'italien et d'espagnol. Cette ressource, jointe aux secours que le gouvernement britannique accordait d'une main généreuse aux émigrés royalistes, eût permis aux deux frères de mener une vie paisible et heureuse, s'il était possible de trouver le bonheur loin de son pays. Leur courage, ainsi que celui de la colonie bretonne au milieu de laquelle ils vivaient, était soutenu et sans cesse ranimé par l'espérance d'une nouvelle prise d'armes bien que les événements qui se déroulaient sur le continent ne laissassent guère de place à la pensée d'une insurrection royaliste.

Toutefois, plusieurs projets furent mis à l'étude par le conseil du Roi. En 1809, un prêtre du diocèse de Vannes, l'abbé Guillevic, fut chargé par Louis XVIII de lui rendre compte de la situation de l'esprit public en Bretagne. Après avoir parcouru le Morbihan et les Côtes-du-Nord, il répondit que « les populations étaient prêtes à renouveler leur héroïsme », mais que « l'heure n'était point encore venue » d'attaquer le colosse aux pieds d'argile ». En 1812, le général Debar, accompagné de MM. Droz et Leguern, fit une tentative pour rentrer en Bretagne. Il débarqua à Houat, espérant gagner la côte morbihannaise. Un espion signala sa présence, et, le lendemain, une chaloupe transporta dans l'île un détachement de soldats qui massacrèrent les trois officiers.

III

Cependant les événements se précipitaient sur le continent. Les royalistes réfugiés en Angleterre les suivaient d'un œil curieux, brûlant du désir de se jeter en Bretagne, en Normandie, dans le Maine, en Vendée, pour y soulever les populations contre un despotisme qui devenait de jour en jour plus intolérable. La tyrannie de la conscription, l'aggravation des impôts, la pénurie du commerce, l'avilissement de toutes les denrées par suite du blocus continental, l'affreuse situation des familles dont les enfants se soustrayaient par la fuite au service militaire et contre lesquelles on renouvelait journellement toutes les rigueurs de la loi des suspects : les saisies, les ventes à l'encan, les contraintes par voie de garnison, les arrestations arbitraires, etc. ; d'une autre part, la persécution religieuse, qui s'était déjà manifestée par le dépouillement et l'arrestation du souverain Pontife, par l'emprisonnement de prêtres, d'évêques et de cardinaux ; tous ces motifs et bien d'autres avaient porté au comble en Bretagne comme ailleurs et plus qu'ailleurs l'exécration du régime impérial. Vers la fin de 1813, on peut dire que le pays tout entier était mûr pour une nouvelle insurrection.

Elle fut inutile. Dieu toucha du doigt le colosse et il tomba en poussière. Quand les proscrits rentrèrent en France, après dix années d'exil, le drapeau blanc flottait sur tous les clochers : l'Empire avait succombé sous le poids de ses fautes et de ses crimes.

Pour la plupart, ils trouvèrent leurs foyers éteints et déserts. Le bien-être qu'ils obtinrent dans leur patrie fut inférieur à celui que leur avait fait l'hospitalité de l'Angleterre. Le roi était pauvre et ne pouvait rien pour eux. Mais qu'importe ! ils assistaient au triomphe de la cause sacrée pour laquelle ils avaient si longtemps combattu et souffert ; ils revoyaient les landes bretonnes, ils respiraient l'air natal, cet air vivifiant qui leur était si nécessaire, que beaucoup d'entre eux, atteints de nostalgie, étaient morts pour en avoir été trop longtemps privés. S'ils se trouvaient péniblement affectés de l'abandon où les reléguaient forcément des circonstances politiques d'une complication et d'une difficulté extrêmes,

leur fidélité n'en reçut pas la plus légère atteinte. Aussi, lorsque la révolution du 20 mars vint de nouveau livrer la France à l'homme du 18 brumaire, se retrouvèrent-ils tous à leur poste, prêts encore à combattre et à mourir.

IV

Jusqu'ici, les historiens de la Restauration et de l'Empire n'ont pas donné à l'insurrection morbihannaise de 1815 la place qui lui appartient. Ils entrent dans de minutieux détails sur les divisions intestines et les intrigues de police qui, à cette époque, firent avorter le mouvement vendéen et paralysèrent le dévouement et la valeur des vieux soldats de Bonchamps et de Charette. Mais ils semblent ignorer que, derrière la Vilaine, tout un peuple se souleva aux cris de *Vive le Roi !* et que, pendant toute la durée des Cent-Jours, ce peuple fit flotter le drapeau blanc et le maintint avec énergie en face du drapeau de l'usurpation bonapartiste. Cependant l'armée royale du Morbihan, parfaitement organisée, ne s'éleva pas à moins de seize mille hommes, et elle eût été facilement doublée sans le défaut d'armes et de munitions. Elle fit la guerre avec autant d'humanité que de courage. Ses succès furent dégagés de tout excès et de toutes représailles, même légitimes. Elle sut à la fois se tenir en garde contre les intrigues de Fouché et déjouer les conseils d'une lâche prudence, conjurer dans son sein toute rivalité jalouse et toute désunion, et préserver son pays de la souillure de l'étranger. Lors de l'invasion, pas une semelle prussienne ne foula, grâce à elle, le sol du Morbihan. Les alliés s'arrêtèrent avec respect au seuil même du sanctuaire de la fidélité royaliste.

Une plume émue et éloquente, celle de M. Rio, a raconté l'histoire de cette courte campagne à laquelle prirent glorieusement part les écoliers du collège de Vannes [1]. M. l'abbé Bainvel, depuis curé de Sèvres, et qui figurait, comme M. Rio, au nombre des officiers de cette compagnie d'enfants, a aussi rappelé les principaux

1. *La Petite chouannerie*, ou Histoire d'un collège breton sous l'empire, par A.-F. Rio. Paris, 1842, in-8°.

détails de l'héroïque épisode de 1815, que Brizeux et Wordsworth ont chanté et qu'a célébré la plume de Chateaubriand [1]. Qu'on lise leurs récits, si l'on veut se faire une juste idée des sentiments qui, à cette date, faisaient battre le cœur des jeunes *kloêrs* morbihannais !

Le caractère tout biographique de ce travail ne nous permet pas de retracer ici l'histoire de cette rapide campagne, qui ne laissa derrière elle que des souvenirs sans remords et qui se termina sur la Rabine de Vannes par une messe solennelle à laquelle assistèrent, confondus dans les mêmes rangs, les soldats de l'Empire et de la Royauté. Julien Guillemot et ses frères y prirent une part digne du sang qui coulait dans leurs veines. Le Thieis vivait encore : il eut le commandement de l'ancienne division de Bignan ; François Guillemot y servit en qualité de chef de bataillon, et il eut sous ses ordres son jeune frère Jean-Marie, qui, à peine âgé de dix-sept ans, avait voulu prendre le fusil du volontaire. Quant à Julien, on le chargea de réorganiser le pays de Baud et de Melrand, qui formait, dans les anciennes guerres, la division du brave et du malheureux Jean Jan. Secondé par M. de Launay, ancien officier de l'armée de Condé, par Dagorn, de Bieusy, Yves Le Dain, de Noyal-Pontivy, et Louis Guillemot de Langonnet, il fut bientôt à la tête d'une légion parfaitement organisée.

Cette légion eut peu d'occasions de rencontrer l'ennemi, ayant été surtout employée à propager l'insurrection dans le Finistère et à tenir en respect la garnison de Pontivy, qui ne sortit guère de ses retranchements pendant toute la durée de la campagne. Julien Guillemot occupa personnellement Guémené, Gourin, Plouay, Rostrenen, Carhaix. Mais il éprouva devant Châteauneuf-du-Faou, occupé par une assez forte garnison, une résistance qui lui coûta plusieurs hommes et l'obligea à se retirer.

Le 6 août, il fit son entrée à Pontivy. La garnison de cette ville, composée d'un escadron de cavalerie, d'un fort détachement de marins, de gendarmes et de gardes nationaux, n'était rien moins que

1. *Souvenirs d'un écolier*, par P.-M. Bainvel. Paris, 1846, in-18.

sympathique à l'armée royale. De leur côté, les chouans étaient dans une exaspération extrême, particulièrement contre la gendarmerie. A tout instant on pouvait craindre de voir éclater quelque sanglant conflit. Un jour, une troupe nombreuse et irritée se masse devant la caserne des gendarmes, dans l'intention manifeste de l'assaillir. Guillemot accourt avec une centaine d'hommes, les range en bataille devant la caserne, préserve les gendarmes d'une mort certaine, et les fait conduire sous bonne escorte dans un lieu sûr, situé à quelque distance de la ville.

Peu de temps auparavant, cantonné avec une partie de sa légion au bourg de Noyal-Pontivy, il avait fait scrupuleusement respecter la demeure et les propriétés du contre-amiral Coudé. Celui-ci était député au Corps législatif. Lorsqu'il rentra dans ses foyers, il les trouva gardés par des chouans qui, sous l'ordre de Guillemot, lui rendirent les honneurs militaires. Le chef royaliste voulut ainsi témoigner son estime pour la haute valeur dont avait fait preuve cet officier général en combattant sous les drapeaux de la République et de l'Empire.

Ces manières d'agir, si peu conformes aux traditions des guerres civiles, et qui, du reste, furent celles de tous les officiers de l'armée royale pendant les Cent-Jours, avaient bien vite acquis à Julien Guillemot la sympathie de ses adversaires politiques. Le sous-préfet de Pontivy, M. Le Bare, le reçut dans sa propre demeure et ne cessa de le combler d'égards. Il fit soigner avec beaucoup d'humanité le jeune frère du chef royaliste, Jean-Marie, qui avait été grièvement blessé, quelques jours auparavant, à l'attaque de Redon.

Pour comprendre toute la signification de semblables procédés, il faut se reporter à cette fatale époque des Cent-Jours, où les animosités politiques ne connaissaient pas de bornes, où les rancunes, les rivalités jalouses et toutes les passions haineuses, déchaînées de toutes parts, étaient surexcitées jusqu'au délire. Tandis qu'ailleurs l'exaspération des partis se traduisait en scènes furieuses et en massacres, le Morbihan, où les opinions royalistes étaient si tranchées, où la persécution révolutionnaire avait été si cruelle, et le régime

impérial si acerbe et si dur, ne connut pas l'ombre d'une réaction. Aussitôt que les chefs des deux partis eurent arrêté les principaux articles de la pacification, les soldats des deux armées fraternisèrent à l'envi. On les vit s'asseoir aux mêmes tables et trinquer cordialement en se racontant les divers épisodes de la campagne qui venait de finir. Les idées de rapprochement et de concorde furent même portées si loin que, pendant quelque temps, les chouans et leurs chefs se virent placés sous les ordres du général qui avait dirigé contre eux les forces impérialistes. « Il semblait, a écrit M. Rio, qu'on se fût entendu de part et d'autre pour donner un éclatant démenti à tous les enseignements de l'histoire sur les horreurs qu'entraînent inévitablement les guerres civiles. »

Me sera-t-il permis de rappeler qu'un pareil résultat fut dû, en grande partie, aux sentiments que sut inspirer, dès l'ouverture de la campagne, celui qui eut l'honneur de recevoir et de porter les premiers coups ?

Aussitôt qu'on eut appris qu'une division de l'armée royale, placée sous le commandement de Joseph Cadoudal, avait levé, dans les environs d'Auray, le drapeau de la résistance, une colonne de fédérés, fortifiée d'un détachement de canonniers de marine, sortit des murs de Lorient avec l'intention de la combattre. Cette colonne traversa Auray en poussant des cris de: *Mort aux chouans !* et en jurant qu'elle rentrerait le lendemain portant au bout du fusil la tête de son chef qui avait pris l'initiative de l'insurrection. En outre, les fédérés témoignaient à haute voix leur résolution de ne point faire de prisonniers et de fusiller sur-le-champ tous ceux qui tomberaient entre leurs mains. C'est dans ces dispositions qu'ils arrivèrent à Sainte-Anne, où une faible partie de l'armée royale les attendait de pied ferme.

Les fédérés étaient en force, abondamment fournis d'armes et de munitions, et ils comptaient parmi eux des soldats vieillis dans les camps de la République et de l'Empire. Ainsi pensaient-ils bien avoir facilement raison d'un rassemblement d'insurgés à peine armés et presque dépourvus de cartouches. — « Ce fut tout le con-

traire qui arriva, dit un témoin. Renverser les bleus, les disperser, fut l'affaire d'un moment. Joseph Cadoudal, à la tête de ses braves marins d'Auray, s'était précipité comme un torrent sur cette malheureuse colonne, dont à peine cinquante hommes purent se sauver... [1] »

Une trentaine de prisonniers resta aux mains du vainqueur. Parmi eux se trouvait le commandant de l'expédition, qui, la veille même de la prise d'armes, avait entretenu des intelligences avec le chef royaliste en lui faisant des avances et des promesses « dont la perfidie, ainsi que le remarque M. Rio, ne pouvait plus être mise en doute. » Il avait été blessé dans l'action. Mis en présence de Joseph Cadoudal, il balbutia quelques excuses, et, après avoir parlé de sa femme et de ses enfants en bas âge, il demanda ce qu'on allait faire de lui et de ses compagnons.

— « Les royalistes ne font pas la guerre aux prisonniers, lui répondit Cadoudal. Asseyez-vous à ma table et buvez à la santé du roi : je vous rends à tous la liberté en son nom. Mais, dites-moi franchement, si vous aviez vaincu, nous auriez-vous traités de même?

— « C'était mon intention, dit le chef des fédérés en baissant les yeux, mais je n'ose pas affirmer que c'eût été en mon pouvoir [2]. »

L'auteur de la *Petite Chouannerie* ajoute :

« Après ce court dialogue, qu'il eût été peu généreux de prolonger davantage, le pauvre commandant fut dirigé avec ses compagnons vers le bourg de Sainte-Anne, où le premier appareil fut mis sur sa blessure par le chevalier de Margadel, Vendéen par le cœur autant que par le caractère, et auquel un acte d'humanité ne coûtait pas plus qu'un acte de bravoure. »

Les fédérés, blessés ou prisonniers, traités avec des soins et des égards pour ainsi dire fraternels, furent renvoyés sains et saufs. Pour toute rançon, on leur demanda de rendre compte à leurs amis

1. *Souvenirs d'un écolier*, par l'abbé Bainvel, page 31.

2. La *Petite chouannerie*, p. 202.— *Précis de la Campagne* faite en 1815 par l'armée royale du Morbihan, etc., etc., p. 5. —Les *Phalanges royales en* 1815, par Delandine de Saint-Esprit, t. II, p. 154.

des procédés dont « les brigands » avaient usé à leur égard. Ils le promirent et tinrent parole. Grâce à ces débuts, toute la campagne eut un caractère d'humanité et de modération, malheureusement bien rare dans les guerres civiles. Mais on devine trop ce qui fût advenu si, au lieu de remporter une victoire, les royalistes eussent eu à subir une défaite. Les intentions manifestées la veille par leurs ennemis étaient évidentes. Si elles se fussent réalisées, les chefs les plus humains n'eussent-ils pas été forcés de recourir, comme dans les anciennes guerres, à l'impitoyable justice des représailles?

V

Après la seconde Restauration, on sait qu'une ordonnance royale licencia les armées insurrectionnelles de l'Ouest en même temps que l'armée de la Loire. Une haute sagesse présida, à cette époque, à la réorganisation des forces militaires de la France qui formèrent bientôt une armée véritablement nationale, où trouvèrent place, à la fois, les vieux serviteurs de la royauté et les anciens soldats de la République et de l'Empire.

Julien Guillemot fut nommé chef de bataillon dans la légion du Pas-de-Calais. Il passa successivement avec le même grade dans le 44e et dans le 2e régiment de ligne.

Nous n'avons pas à suivre sa carrière pendant les quinze années qu'il demeura sous les drapeaux. Les régiments dans lesquels il servit n'eurent point la fortune de faire partie des glorieuses expéditions de la Restauration. A son grand regret, le commandant Guillemot ne put avoir part aux campagnes d'Espagne, de Morée et d'Alger. Il dut se borner à mettre en pratique ses études spéciales dans les camps de manœuvres et dans les villes de garnison. Disons seulement que ses chefs furent unanimes à constater ses connaissances et ses qualités militaires, et que ses adversaires politiques étaient les premiers à rendre hommage à l'intégrité de son caractère et à la noblesse de ses convictions.

GEORGES DE CADOUDAL.

POÉSIE

—

UNE PROMESSE

A Denys Cochin.

Quelle bonne et douce journée
Mon âme vous a due hier !
Par vous elle était ramenée
Vers un passé dont je suis fier ;

Vers ce temps où l'homme admirable
Dont vous portez le nom si bien,
Me faisait asseoir à sa table,
Moi chétif, moi qui ne suis rien !

Je vais, d'un élan invincible,
Vers les tenants du Bien, du Beau,
Comme le plomb vole à la cible,
Comme la phalène au flambeau.

Ainsi j'allai vers votre père.
Il m'aimait. Pourquoi ? Je l'aimais !...
Épi mûr, il tomba sur l'aire...
Je ne le reverrai jamais !

Jamais ? Oh ! si ! mais dans la gloire,
Dans la lumière, où Dieu l'a mis,
Dans ce beau ciel, où j'ose croire
Que j'embrasserai mes amis !

Pendant que mon humain voyage
Se poursuit, offrez à mes yeux
Ce buste, cette noble image
Promise à mon culte pieux.

Je la placerai près de celle
De mon Laprade, — à sa hauteur !...
Heureux mon toit, s'il vous recèle,
Grand poète ! grand orateur !

ÉMILE GRIMAUD.

TOUS LES SEIGNEURS ETAIENT-ILS NOBLES ?

NON

Les lecteurs de la *Revue des Deux Mondes* ont accueilli avec une faveur méritée des articles historiques signés de M. Lavisse, maître de conférences à l'Ecole normale. Le même auteur a publié, ces dernières années, deux petits volumes, intitulés, l'un, la *Première année,* l'autre, la *Seconde année de l'histoire de France à l'usage des écoles primaires et des classes élémentaires des Lycées et Collèges.* Le premier de ces volumes est à sa 11e édition (1886). Le second est à sa 28e édition (1885). Le premier est inscrit sur la liste des ouvrages fournis gratuitement par la Ville de Paris à ses écoles communales. Le second jouit de la même faveur ; de plus, il est adopté par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires.

C'est un succès que personne ne contestera. Ce succès est-il mérité ? C'est une autre question.

Dernièrement un recueil mensuel publié à Quimper, le *Bulletin de l'Enseignement chrétien,* s'est mis à étudier de près cette histoire de M. Lavisse. L'auteur de cette étude garde l'anonyme, et c'est modestie de sa part.

La somme des critiques fondées qu'il adresse au livre de M. Lavisse est déjà considérable, et plusieurs se demandent non sans étonnement : « Comment l'habile et savant écrivain de la *Revue des Deux Mondes,* a-t-il pu commettre tant d'erreurs, d'inexactitudes, de contradictions dans les courtes pages de sa petite histoire ? »

L'étonnement croîtra à mesure que le critique continuera son œuvre ; car, il faut l'espérer, il la mènera à fin.

Pour moi, je me borne à étudier cette unique phrase du livret de M. Lavisse : TOUS LES SEIGNEURS ÉTAIENT NOBLES.

Je dois des remerciements à M. Lavisse. S'il n'avait pas écrit cette phrase, je n'aurais pas étudié à fond ce point de droit féodal; je n'aurais pas eu l'occasion d'apprendre beaucoup de choses qui, je l'avoue, m'ont été une surprise, et dont le simple exposé sera peut-être un étonnement pour plus d'un lecteur.

Je prie seulement de ne pas oublier que j'écris à Quimper et de m'excuser si je me place surtout au point de vue breton.

I

On lit dans la *Première année* de l'histoire de France, par M. Lavisse (2e édition, p. 20, n° 84) :

« Tous les seigneurs étaient nobles; tous ceux qui n'étaient pas seigneurs étaient des roturiers. »

Il faut nous mettre d'accord sur le sens de ces trois mots : *nobles, roturiers, seigneurs.*

Qu'est-ce qu'un *noble?* « C'est, dit Ferrière, une personne distinguée ou par la vertu de ses ancêtres ou par la faveur du prince. Les premiers sont les nobles de race, et les autres sont ceux à qui le Roi a par grâce spéciale accordé des lettres de noblesse, ou qui possèdent des charges qui anoblissent. » — Ainsi trois sortes de nobles : les nobles de race, les nobles de naissance, fils d'anoblis, les nobles *d'offices* devenus nobles par leur nomination à des offices qui anoblissent[1].

Comme nous le verrons, il y a eu, au moins pendant un temps, une autre manière d'acquérir la noblesse : vivre noblement.

1. FERRIÈRE — aux mots *Noble* et *Anoblissement.* V. aussi DENISART aux mots *Noble, Noblesse.*

Qu'est-ce qu'un *roturier?* C'est celui qui n'est pas noble, en quelque degré d'honneur, de dignité et de richesse qu'il soit parvenu. C'est la seule définition[1].

Qu'est-ce qu'un *seigneur?* » C'est le *propriétaire d'un fief ou d'une terre*[2]. Sur ce point aucun doute possible. C'est donc comme si M. Lavisse avait écrit : « Tous les *propriétaires de fiefs ou de* « *terres* étaient nobles ; tous ceux qui n'étaient pas propriétaires de « fiefs ou de terres étaient des roturiers, » c'est-à-dire n'étaient pas nobles. — En d'autres termes, la noblesse tient à la propriété du fief ou de la terre.

— C'est ce qu'il faut voir.

Ne sortons pas de notre province. Toutes les familles nobles de Bretagne n'avaient pas le domaine presque royal des Rohan, ni même les vastes possessions des sires de Rosmadec ou des barons de Pont (l'Abbé). Eh bien ! supposez (ce qui est ordinaire) de nombreux enfants dont le père est seigneur (propriétaire) d'une seule et mince seigneurie : les cadets n'auront pas un pouce de terre, ils ne seront pas seigneurs ; donc, d'après M. Lavisse, ils seront roturiers.

Faut-il un exemple ? — Bertrand du Guesclin ! On a dit qu'il n'emporta du pauvre manoir de son père que sa noblesse et son épée. Erreur ! Il n'avait que son épée, parce qu'il n'était pas *sei-*

1. Ferrière, Denisart, etc. C'est le seul sens du mot. Depuis (et bien tardivement puisqu'on n'en trouve aucune trace dans le dictionnaire de Trévoux) on a pris abusivement *roturier* dans le sens de *grossier*, air *roturier*, mine *roturière*. Mais ce sens a vite vieilli. Littré, V° *Roturier*.

2. Ferrière, *Dict. du Droit*, V° *Seigneur*.

« Quoique le nom de *seigneur* convienne à tous ceux qui sont propriétaires des héritages, puisqu'il ne signifie autre chose que *maître*, on ne donne cependant la qualité de seigneur qu'à ceux qui possèdent des fiefs ou des justices. » — Denisart, V° *Seigneur*, 1°.

M. Lavisse dit : « Un homme qui possédait des châteaux et des *terres*. » Définition que le pluriel rend inexacte (1° année, p. 19). Mais deux pages plus loin, M. Lavisse oublie cette définition, comme nous allons le voir.

gneur; et la main glorieuse qui tiendra plus tard l'épée de connétable fut celle d'un *roturier*.

Passons ! Il est clair que M. Lavisse n'a pas voulu dire ce qu'il a dit... Ne faudrait-il pas substituer dans la seconde proposition le mot *noble* au mot *seigneur ?* Nous aurions alors : « Tous ceux qui n'étaient pas *nobles* étaient des roturiers. » — Nous voilà d'accord.

A ceux que scandaliserait cette rectification, je répondrai : M. Lavisse a pris soin de me fournir lui-même à la page suivante (p. 21) la preuve de la confusion qu'il fait entre les mots *seigneur* et *noble*. Il écrit (§ 88): « Lorsqu'un *jeune seigneur* prenait les « armes pour la première fois, elle (l'Église) faisait une cérémonie « religieuse pour bénir ses armes. Le jeune seigneur devenait « alors chevalier. »

Il est clair que dans ces deux phrases le mot *noble* est à substituer au mot *seigneur*. Il n'était pas nécessaire d'être *seigneur* ou *propriétaire d'une terre* pour être armé chevalier ; mais il fallait être *noble*[1].

Ainsi pour M. Lavisse, mais pour lui seul, ces deux mots *noble* et *seigneur* sont synonymes et peuvent être employés indifféremment l'un pour l'autre. La preuve, c'est que l'auteur les emploie dans la même phrase dans l'un et l'autre sens !

Car la substitution que je viens de proposer pour le second membre de la phrase ne peut être faite au premier : « Tous les seigneurs étaient nobles. » M. Lavisse n'a pas pu vouloir écrire : « Tous les *nobles* étaient nobles. » Ici il faut de toute nécessité prendre le mot *seigneur* dans le sens de possesseur d'une terre.

Mais si j'ouvre la *Deuxième année* d'histoire de France de M. Lavisse (28e édition), voici un bien autre sujet d'étonnement ! L'auteur emploie le mot *seigneur* dans le sens de *chevalier*. Il écrit, (p. 47, 24e récit, Armement d'un chevalier) : « Il (le jeune *noble*

1. Au moins au début. Lettre de Philippe le Hardi, 1270. ISAMBERT II, p. 643. Aucun doute que plus tard un roturier n'ait pu être fait chevalier, par exemple après une action d'éclat sur le champ de bataille.

« — et non plus le jeune *seigneur* ; donnons acte de cette correc-
« tion) — (le jeune noble qu'on armait chevalier) allait s'agenouil-
« ler devant son parrain, c'est-à-dire devant le seigneur qui devait
« l'armer chevalier. Le seigneur lui demandait, etc. »

Il est clair que M. Lavisse prend ici *seigneur* pour *chevalier*. Le duc de Bretagne, si grand seigneur pourtant, n'aurait pas pu, s'il n'avait pas été chevalier, en armer un autre; réciproquement, un chevalier, même non seigneur, pouvait être parrain du nouveau chevalier. Comme on le voit, le mot *seigneur* doit fatalement dans ce récit être remplacé par le mot *chevalier*.

Ce mot *seigneur* est-il donc tellement élastique qu'il veuille dire, selon le caprice de l'auteur, *possesseur de terre*, *noble* et *chevalier ?*

La phrase malheureuse : « Tous les seigneurs étaient nobles », etc., ne se trouve plus dans ce second volume : et j'en suis fort aise ; mais elle est remplacée par une autre phrase... qui ne vaut pas mieux.

La voici, p. 42, § 40. La Féodalité. N° 3 :

« Dans ces temps-là, quiconque avait une terre était seigneur ;
« — ceux qui n'en avaient pas étaient sujets. »

Comment M. Lavisse entend-il ici le mot seigneur : est-ce propriétaire, noble, chevalier ? Mystère !

Dans le langage juridique la phrase n'a qu'un sens : « Quiconque avait une terre était propriétaire de cette terre. » C'était bien inutile à dire, et ce n'est pas cette naïveté que M. Lavisse a voulu exprimer. — Il n'a pas voulu dire non plus : « Quiconque avait une terre était *chevalier*. » Erreur si évidente qu'elle est inutile à démontrer. — Je soupçonne que, revenant à la pensée du premier volume, il a voulu dire : « Quiconque avait une terre était noble. » C'est une seconde forme de l'axiome : « Tous les seigneurs étaient « nobles. »

M. Lavisse se flatte, dans son *avis* pour la 25e édition [1], « d'avoir

1. Voir au bas de la page 2. Deuxième année.

effacé toutes les expressions difficiles à comprendre. » J'ai le regret de confesser que, pour moi, la seconde proposition de cette phrase est une énigme : « Ceux qui n'en avaient pas (de terre) étaient sujets.» Le mot *sujet* est opposé au mot *seigneur* du premier membre de la phrase.

Qu'est-ce que ces mots peuvent bien vouloir dire ? Le mot *sujet* amène tout naturellement l'idée de *roi*, et le premier sens qui se présentera à l'esprit des milliers d'enfants qui ont ce livre en mains est celui-ci : « Celui qui possède une terre est seigneur ; celui qui, n'est pas seigneur est sujet ; » donc, *à contrario,* celui qui est seigneur n'est pas sujet.

Comment ! les seigneurs ne sont pas sujets ! Mais, dans le paragraphe précédent, l'auteur vient de dire tout le contraire ! Il expose la hiérarchie de la féodalité, et il la résume ainsi : « Les seigneurs « comme.... le comte de Toulouse, étaient en même temps vassaux « du roi et suzerains des seigneurs qui dépendaient d'eux. Le roi « était au-dessus de tous [1]. »

Mais si le roi était au-dessus de tous, y compris le comte de Toulouse, apparemment aussi que tous, y compris le comte de Toulouse, étaient au-dessous du roi. Voilà la vérité.

Il est clair que la phrase présente une idée absolument fausse, si elle nous apprend que les possesseurs de terre n'étaient pas sujets du roi.

M. Lavisse aurait-il voulu parler des *sujets* des seigneurs ? Auquel cas, la phrase voudrait dire : « Ceux qui n'avaient pas de terre étaient sujets des seigneurs qui avaient la terre. » Encore une idée fausse !... Mais une courte explication est ici nécessaire.

Il y avait dans l'étendue de la seigneurie, au point de vue de la propriété, trois classes d'habitants:

1° Ceux qui ne possèdent pas d'immeubles, ceux qui n'ont pas de terre, comme dit M. Lavisse ;

2° Ceux qui sont propriétaires de biens roturiers qu'ils tiennent

1. *Théoriquement* bien entendu.

des seigneurs à charge de redevances annuelles nommées souvent *cens :* ils sont dits *tenanciers* ou *censitaires*. M. Lavisse les nomme imprudemment vilains ou manants (p. 43 et 44, 2e année) [1].

3° Enfin ceux qui sont propriétaires de fiefs à condition de foi et *hommage ;* ceux-là se nomment *vassaux*.

Dans ces trois catégories d'habitants, où trouver les sujets ? Ce sont seulement, dit M. Lavisse, ceux qui n'ont pas de terre.... Erreur !

« Les sujets, dit Claude Ferrière, sont ceux qui demeurent dans « l'étendue de la seigneurie d'un seigneur ayant justice. Ainsi les « justiciables d'un seigneur sont appelés sujets du seigneur, » qu'ils aient ou non de la terre roturière payant un cens.

Mais, s'ils ont un fief (3e catégorie), ils ne sont pas sujets, ils sont *vassaux*. « Il fallait, dit encore Ferrière, un nom duquel les sei- « gneurs pussent se servir pour dénoter ceux qui dépendaient de

1. M. Lavisse fait de ces deux mots deux synonymes (Glossaire, 2e année). « Nom que l'on donnait autrefois aux habitants de la campagne, aux paysans. »

Définition que M. Lavisse a par avance rendue inacceptable. En effet, il écrit au § 43 du même volume : « Au-dessus des serfs, il y avait les vilains ou manants. Ils « devaient au seigneur une rente annuelle. — Ils étaient maîtres de leurs biens, « qu'ils pouvaient transmettre. » D'après cela, les vilains ou manants sont, pour M. Lavisse, les *tenanciers* — (2e catégorie). La définition du vilain par le mot paysan est donc trop générale : le mot *paysan* comprend ceux qui ne possèdent rien aussi bien que les *tenanciers*.

D'autre part, elle est trop restreinte. Comment M. Lavisse traduisant *vilain* par *paysan* nommera-t-il les roturiers qui habitaient les villes et faubourgs où ils exerçaient un métier ou possédaient des biens ?

Ne sont-ils pas aussi *vilains* ? M. Lavisse n'est pas, sur ce point, d'accord avec Pasquier. Celui-ci dit que « les nobles appelèrent villains, ceux qui habitaient mollement dans les villes au lieu de s'endurcir comme eux au travail de la terre, pour être propres à la fatigue des armes. » (Trévoux).

La vérité est que dans l'ancien langage du droit *vilain* voulait dire roturier de la ville ou de la campagne. Nous en avons la preuve dans l'article 155 de notre très ancienne Coutume de Bretagne (1330 à 1340) : « Nul vilain ne peut être cru.... » traduit ainsi dans l'article CLII de l'ancienne Coutume (1539) : « Nul roturier ne doit être reçu en témoignage... »

De même le mot *manant* ne se dit pas seulement du paysan ; autrement, comment trouverait-on ce mot accolé à chaque instant dans les textes au mot *bourgeois* en parlant des habitants des villes ?

« leurs seigneuries, celui de vassal ne signifiant que ceux qui pos-
« sèdent des fiefs : on a adopté le nom de *sujets*. » Et il ajoute :
« Appeler vassaux les justiciables des seigneurs ce serait tout con-
« fondre, puisque les vassaux ne peuvent être sans fiefs . »

Comme on le voit, le vieux jurisconsulte, qui parle, dit-il, « comme les rois, les cours et tous les Etats, » parle tout autrement que M. Lavisse. Qui a raison des deux ? Ce n'est pas assurément notre contemporain, et si Ferrière lisait ses définitions et voyait l'emploi qu'il fait des termes seigneur, noble, sujet, manants, ne dirait-il pas que « c'est tout confondre ? »

Mais passons ! Ai-je bien deviné, après une longue réflexion, le sens de la phrase que j'étudie ? Je n'ose m'en flatter.

Il y aura bientôt cinquante ans, quand j'entrais à l'école, si on m'avait donné cette phrase après les phrases qui précèdent, curieux comme je l'étais, à combien de questions aurais-je soumis mon pauvre maître ! Il n'est pas possible que des milliers d'enfants n'aient pas posé des questions analogues, et que l'écho n'en soit pas revenu à M. Lavisse. Peut-être voudra-t-il bien nous donner le mot de l'énigme ?

J'attends, comme une espérance, la 29e édition de son histoire. Mais, en attendant, je me demande : N'y aurait-il pas intérêt à parler à des enfants un langage un peu plus précis, et à leur épargner des énigmes qu'ils ne peuvent deviner... ni les instituteurs non plus ?

Je demande pardon de la sécheresse de ces observations dont je n'ai pas cru pouvoir me dispenser.

Après avoir montré comment M. Lavisse écrit la langue du droit

1. Ferrière. Ve *Sujets*.

C'est pourquoi la définition du mot *sujet* donnée par M. Lavisse est fautive au poin de vue du droit féodal. « Sujet... Celui qui est soumis à l'autorité d'un souverain... » Or le *vassal* doit foi et obéissance à son suzerain ; mais il n'est pas son sujet dans, la langue du droit féodal. — M. Lavisse définit le vassal : « Seigneur dépendant d'un autre, » § 39, p. 41, 2e année. Oui, à la condition de ne pas dire que le seigneur est nécessairement noble.

féodal, voyons comment il l'entend au fond ; abordons la question : « Tous les seigneurs étaient-ils nobles ? » et examinons-la en droit et en fait.

II

Notre très ancienne Coutume et nos vieux feudistes distinguent entre les fiefs *nobles* et les fiefs *roturiers*. C'est le régime auquel est soumis chacun d'eux qui détermine sa qualité [1].

Les premiers, destinés originairement aux nobles, ne furent chargés que de services nobles, « services de guerre et de plaids [2]. » On les nomma francs-fiefs, dit un vieil auteur, parce que, selon les lois, ordonnances et statuts du royaume, ces fiefs ne doivent être tenus que par hommes francs, libres et exempts de payes, tailles aides, subsides et autres charges [3].

Les seconds, destinés à ceux dont la qualité ne répugnait pas aux services roturiers, furent chargés de ces devoirs [4], et ils payaient toutes impositions roturières, notamment les *fouages* [5].

De ce qui précède il résulte qu'à l'origine les nobles seuls purent posséder les fiefs nobles ; et que, réciproquement, les fiefs roturiers furent aux mains des roturiers exclusivement. — Mais, avant longtemps, les nobles possédèrent des fiefs roturiers [6]. Au com-

1. Les terres ont autrefois prescrit la noblesse comme les personnes elles-mêmes. Nous verrons cela plus loin.

2. Hévin, *Questions féodales*, p. 126. Il se moque de Bougis, qui niait l'existence de fiefs roturiers; et il dit que les trois quarts des terres de Bretagne sont tenues à ce titre, p. 127. Belordeau cite ce mot de fiefs *roturiers* ou *plébéiens* dans les coutumes de Nivernais, Orléans, Blois, Tours, Lodunois, Anjou, Auvergne, Angoulême, etc. *Coutumes générales de Bretagne*, p. 514.

3. Bacquet, cité, dans le *Dictionnaire raisonné des Domaines* (1792), p. 429.

4. Hévin, *loc. cit.*

5. Le *fouage* est une imposition qui se payait par feu. Son origine n'est pas très ancienne. Il était d'abord *temporaire*. Hévin, *Questions*, p. 184. C'est le sort de beaucoup d'impôts établis en vue d'un besoin présent, et qui, le besoin passé, semblent bons à garder. Les contribuables s'habituent à tout.

6. .... Et ils les tinrent comme exempts de fouages. Du Parc Poullain, *Coutumes*

mencement du XVIe siècle, les fiefs roturiers possédés par les nobles étaient assez nombreux pour que notre ancienne Coutume en réglât le partage (1539) [1].

La réciproque fut-elle vraie, et des roturiers possédèrent-ils des fiefs nobles ?

Au premier abord, il semble naturel de répondre négativement. « Du droit des fiefs, dit Dumoulin, les roturiers sont incapables de « posséder des fiefs et terres nobles [2] » ; et pourquoi ? parce que les roturiers sont incapables de remplir les devoirs de fiefs nobles, le devoir de guerre [3].

Un bourgeois vieilli dans le commerce qui l'a enrichi devient acquéreur d'un fief noble ; il ne va pas monter à cheval et chevaucher la lance à la main avec les chevaliers. Que fera-t-il ? Il se rédimera du service personnel, en payant une taxe, comme les gentilshommes invalides ou les veuves de nobles, ou bien il fournira comme suppléant son fils ou son serviteur qui aura aussi peu d'expérience que lui au fait de la guerre [4].

L'inconvénient est sérieux, il faut le reconnaître ; et, cependant, cette grave dérogation au droit commun passa de bonne heure dans les mœurs et plus tard dans les lois. Voici comment :

Les seigneurs se ruinaient dans la guerre et le luxe ; les roturiers, les bourgeois des villes surtout, s'enrichissaient par le travail, le négoce, l'économie. L'argent était entre leurs mains [5]. Les fiefs nobles sont entrés dans le commerce dès qu'ils sont devenus héréditaires

générales du pays et duché de Bretagne. Notes de Pierre Hévin, etc., (t. I, p. 351 et 353, d'après d'Argentré). Je ne citerai que cet ouvrage de du Parc Poullain.

1. Art. 560 devenu (pour le sens, sinon identiquement pour les termes,) l'article 608 de la nouvelle Coutume.

2. Sur la Coutume de Paris, § 9, au titre des fiefs.

3. Du Parc Poullain, t. II, p. 619.

4. Préambule de la déclaration de Louis XIII (1645) supprimant le ban et l'arrière-ban.

5. Du Parc Poullain, II, 619.—« Le trafic des roturiers peut augmenter leurs biens au contraire, ceux des nobles sont diminués par le plaisir, par le jeu et le contentement où le plus souvent sont portés les nobles, désirant toujours paraître selon leur qualité, et sans l'appréhension de leur grande dépense. » Belordeau, p. 595.

(877). Il est clair que la vente s'en fera mal si les roturiers ne peuvent les acheter. Les nobles tiennent donc à avoir ceux-ci pour acquéreurs, mais nos ducs tiennent au contraire à ce que les roturiers n'acquièrent pas de fiefs nobles.

Pourquoi? Par la raison que j'ai indiquée plus haut, parce qu'ils ne rendront par le service de guerre en personne.

Ce point de vue différent des nobles et des ducs va amener entre eux une lutte curieuse qui survivra à l'autonomie bretonne, bien qu'elle ait commencé dès le XIIIe siècle.

III

Je ne m'explique pas, je l'avoue, que Lobineau ait pu écrire : « Les fiefs étaient si appropriés aux nobles que ç'a été une chose « inouïe en Bretagne pendant plus de 800 ans, qu'un roturier osât « acquérir des terres nobles[1]. »

C'est justement cet historien qui nous fournit, sinon la preuve certaine, du moins l'indice le plus grave de ventes de cette espèce faites très anciennement[2]. En un endroit, il nous montre un seigneur vendant à un autre noble (il est vrai) mais posant en principe « que d'après la loi un noble peut faire ce qu'il veut de son fief aussi bien que de son patrimoine ». Faire tout ce qu'il veut, c'est-à-dire apparemment le vendre à un roturier, si celui-ci en offre un meilleur prix que le noble. Et cet acte curieux est de 871, antérieur à l'édit de Kiersy-sur-Oise. Si telles étaient, en 871, les prétentions de possesseurs de fiefs nobles, ne peut-on pas conclure que la multiplicité de ces ventes a donné lieu à la constitution de Jean II, que nous rappelle Lobineau?

En 1294, le duc Jean II interdit aux roturiers l'acquisition des fiefs nobles[3]. Quelle était la sanction de cette prohibition? C'est

1. Lobineau p. 75, ch. 157.
2. Idem, *Preuves*, col. 67. « Cum legaliter liceat unicuique nobili tam de sua alode quam de sua hereditate quidquid voluit facere.
3. Lobineau, p. 850.

ce que l'historien ne nous apprend pas. Quoi qu'il en soit, elle a été inefficace, et les nobles ont continué à vendre leurs terres nobles; et les roturiers à les acheter. La preuve, c'est que, moins d'un demi-siècle plus tard, notre très ancienne Coutume, rédigée en 1330[1], va reconnaître expressément la faculté du roturier : « Et aussi nul roturier ne se peut accroître en fief noble sans poïer rachat.» Chap. 262.

Payer le rachat, c'est une nouveauté en Bretagne, c'est une importation française. En effet, dès avant la Constitution de Jean II, les acquisitions de fiefs nobles par des roturiers étaient d'usage en France. Cela résulte du texte même d'une ordonnance de Philippe le Hardi vérifiée au parlement de Toussaint ou de Noël 1275.

L'art. 6 porte : « Les non-nobles qui auront acquis des fiefs nobles à la charge de les desservir ne seront pas inquiétés; » et l'article 7 : « Au cas que les roturiers aient fait semblable acquisition ils seront contraints de les mettre hors leurs mains (de les abandonner) ou de payer la valeur des fruits de deux années ; mais seulement, si, entre les rois et celui qui a fait l'aliénation, il ne se trouve pas trois seigneurs, et si les fiefs acquis sont possédés avec abrègement de services (c'est-à-dire avec exemption illicite des services dus au roi [2]). »

Qu'est-ce à dire ? sinon que toutes les aliénations antérieures de fiefs nobles faites au profit de roturiers, dans des conditions qui ne sont pas défavorables au roi, seront reconnues valides. Bien plus, l'éviction prononcée par l'article 7 n'est qu'une menace ; et le roturier acquéreur pourra éviter la dépossession en payant deux fois la valeur du revenu annuel [3].

1. Hévin. Arrêts du parlement, p. 350. Aux *Questions féodales*, p. 245, il dit : *Vers* 1340.

2. L'ordonnance est écrite en latin, et j'emprunte les sommaires français de l'éditeur M. Isambert, II, p. 657 et suiv.

3. On voit qu'il est inexact de rendre ainsi l'article 7 de l'ordonnance : « Le roi se réserve d'évincer les roturiers ayant acquis fiefs nobles dans ses domaines, s'il juge que ces acquisitions portent atteinte à son droit de suzerain. » M. P. Viollet — *Précis de l'histoire du droit français*, 1886.

L'ordonnance de 1275 est le plus ancien monument qui nous reste de l'acquisition roturière des fiefs nobles. A-t-elle créé la faculté d'acquérir ou bien a-t-elle sanctionné une révolution juridique déjà accomplie ? En d'autres termes et plus simplement, les acquisitions de terres nobles par des roturiers existaient-elles en fait et étaient-elles licites avant l'ordonnance de 1275 ?

Quant au fait aucun doute possible ! l'ordonnance l'affirme. Le droit a été contesté [1]. Il semble pourtant bien établi, si l'on s'en rapporte au préambule de l'ordonnance de 1656 sur le droit de franc-fief. Le roi rappelle les anciennes ordonnances interdisant les acquisitions roturières de fiefs nobles ; et il ajoute : « Mais l'occasion des guerres saintes et les voyages entrepris contre les infidèles ayant fait relâcher de la sévérité des anciennes ordonnances, aucuns roturiers eurent la permission d'acquérir des seigneurs et gentilshommes qui se croisaient partie de leurs fiefs et seigneuries. »Ainsi l'ordonnance de 1656 fait remonter aux croisades l'origine juridique des acquisitions de fiefs par les roturiers [2].

Je n'insiste pas sur ce point. De l'aveu de tous, ces acquisitions se faisaient avant 1275 ; de l'aveu de tous, elles ont été licites en principe, à partir de cette date, et cela suffit à ma thèse [3]. Poursuivons.

Nous venons de voir l'ordonnance fixer l'imposition que paiera l'acquéreur roturier. Cette imposition se nommera plus tard *droit de franc-fief*. Quel est son véritable caractère ? Est-ce simplement, comme on l'a dit, une imposition purement fiscale imaginée par des Rois « à sec de finances et grands inventeurs de subsi-

1. Notamment par Denisart. V°. *Nobles*, p. 276.

2. Préambule de l'ordonnance. Isambert.

Au dernier siècle, on discutait sur la question de savoir s'il fallait remonter jusqu'à la 1re croisade (Philippe 1er 1096) ou si l'on devait s'arrêter à la 3e (Philippe-Auguste, 1189). Dict. des domaines. V° *Franc-fief*, p. 429.

L'ordonnance dit que « la permission fut accordée primitivement à peu de personnes. »

3. Où donc intercaler les 800 ans dont nous parle Lobineau ?

des[1] »? — Assurément, le profit du trésor ne fut pas étranger à l'établissement du droit.

Mais cette imposition avait un fondement juridique qui manque à plus d'une de nos dispositions fiscales. Le préambule de l'ordonnance de 1656, après avoir mentionné l'autorisation donnée au temps des croisades de vendre et acquérir les fiefs nobles, ajoute que «pour réfréner aux acquisitions devenues trop nombreuses» les ordonnances « firent payer aux roturiers possesseurs de biens « nobles une finance qui fut nommée droit de *francs-fiefs*, et qui « était comme un rachat de la peine qu'ils avaient encourue pour la « jonissance desdits biens contre les prohibitions des ordonnances « qui les en rendaient incapables, etc. »

Mauvaise raison ! En effet, l'incapacité native avait été levée par les ordonnances qui avaient autorisé ces acquisitions.

J'aime mieux le motif donné par un jurisconsulte[2]: « Le droit de « franc-fief était une sorte d'indemnité à raison du devoir de « guerre » que l'acquéreur roturier ne rendait pas en personne.

Enfin, un autre jurisconsulte signale une autre utilité du droit de franc-fief. Il s'agit d'un tout autre point de vue. « Suivant l'ancien droit, dit Laurière [3], les fiefs nobles communiquaient leur noblesse aux roturiers qui les possédaient. Nos rois n'approuvèrent par ces usurpations de noblesse [4]; et, pour distinguer, à l'avenir, les nobles des roturiers possesseurs de fiefs, ils ordonnèrent que ceux-ci seraient obligés de leur payer de temps en temps une certaine finance pour interrompre la prescription de noblesse. »

Ce nom de *droit de franc-fief* était très naturellement et très

1. Expressions de Hévin parlant du duc Jean V. *Questions féodales.*

2. Dict. des Domaines. V,. *franc-fief* p. 428: « Finance que l'on ferait payer pour tenir lieu d'indemnité de ce qu'il y aurait moins de vassaux capables de suivre le prince en guerre. »

3. Laurière, préface du *Recueil des Ordonnances.*

4. Le mot *usurpation* est impropre, puisque la *communication* de la noblesse avait lieu suivant *le droit* : il fallait, semble-t-il dire *extension.*

bien trouvé, puisque cette imposition est la « finance » payée pour avoir le droit de posséder un franc-fief. Cependant le nom de *rachat*, que nous venons de lire dans l'ordonnance de 1656, prévalut longtemps en Bretagne, et c'est sous ce nom que le droit de franc-fief a fait son apparition dans notre très ancienne coutume [1].

J. TRÉVÉDY,

Ancien président du tribunal de Quimper, vice-président de la Société archéologique du Finistère.

(*La suite prochainement.*)

1. Il ne faut pas que le nom de *rachat* amène une confusion. On appelle aussi rachat une sorte de droit de mutation qui, après le décès du seigneur, est dû seulement par ses héritiers collatéraux. Le nom de *franc-fief* usité en France a fini par prévaloir même en Bretagne (DU PARC POULLAIN, art. 192. *Du franc-fief*). Le rachat ou franc-fief était ordinairement d'une année du revenu de la terre acquise. FERRIÈRE, V° *Rachat* ou *Relief*. LOBINEAU semble confondre les lods et ventes avec le rachat (p. 71). L'erreur est certaine. Les lods et ventes sont « le droit que le seigneur peut exiger de ceux qui acquièrent des héritages roturiers mouvans de lui. » (DENISART, *Lots et ventes*, p. 69.)

LA MARQUISE

NOUVELLE

Lorsque je vins à Paris pour faire mon droit, mon vieil oncle le procureur me donna une lettre d'introduction près de la marquise de Remaincourt, sans me faire connaître l'origine de l'ancienne amitié qui les unissait. Environ un mois après mon arrivée dans la capitale, sur les cinq heures, je m'acheminai vers l'hôtel qu'elle habitait au faubourg Saint-Germain, dans la très noble et non moins laide rue Saint-Guillaume. Un domestique à cheveux blancs vint m'ouvrir ; pendant qu'il faisait passer ma carte avec la lettre de mon oncle à madame la marquise, je restai seul dans un petit salon haut de plafond et boisé en chêne, tendu de velours cramoisi, où je pus savourer tout à loisir le bon parfum d'antiquité qui se dégageait de partout. Quoique bien jeune, j'avais déjà une vénération, presque un culte, pour les vieilles personnes et les vieilles choses, et c'est avec un réel sentiment de respect que je passai la revue de tout ce qui m'entourait : la pendule en marbre noir, surmontée d'une statue en pied du cardinal de Richelieu et accompagnée des bustes en bronze de Corneille et de Racine ; le meuble Louis XV et les portraits d'ancêtres, qui souriaient dignement, avec leurs grands airs, dans les cadres dorés. Il y avait là de quoi reconstituer l'histoire des mœurs de plusieurs siècles : Robert de Remaincourt, tout bardé de fer, qui s'était distingué eu Terre-Sainte ; Guillaume, gentilhomme de la chambre du roi sous Henri IV ; et la belle Marguerite, qui fut dame d'honneur de la princesse Anne de Gonzague, et des cardinaux, et des conseillers au parle-

ment, et des académiciens, et des généraux. Je me promettais en moi-même de me faire conter, quelque jour, en détail, l'histoire de tous ces personnages, y compris le dernier descendant de l'illustre maison qui avait épousé sa cousine de la branche aînée, en héritant du titre de marquis.

Au milieu de mes réflexions généalogiques, la marquise de Remaincourt entra. Il me sembla voir un de ces portraits que je contemplais tout à l'heure, qui, pris soudain d'une étrange envie de vivre pendant une heure au milieu de nous, serait descendu de son cadre, et se serait mis à marcher. De taille moyenne, encore svelte et mince, le visage encadré de papillotes blanches, et sur la tête une coiffure de fine dentelle, elle s'avançait lentement vers moi : elle me tendit sa main petite et mignonne, et sur le bout des ongles roses, je déposai un timide et respectueux baiser. J'étais subjugué par tant de dignité et tant de grâce : je me voyais tout à coup transporté au milieu de la société d'un autre temps ; pour un peu, j'aurais rajusté la perruque que je ne portais pas, ou caressé avec complaisance un jabot imaginaire. Elle me fit asseoir en face d'elle, et nous commençâmes une longue conversation, ou, pour mieux dire, je fus de sa part l'objet d'un interrogatoire en règle qui dura près d'une heure. Elle mettait dans toutes ses questions tant d'affectueux intérêt, de tact et de délicatesse, que pas un instant elles ne me semblèrent importunes. Au contraire, lorsqu'elle eut appris de moi tout ce qu'elle voulait savoir, je ne trouvais point lui en avoir assez dit.

Nous nous entretînmes ensuite de mon oncle, et quelques mots surpris çà et là dans la conversation me laissaient penser qu'il existait entre eux plus que de l'amitié. Ma curiosité était piquée au vif : Mme de Remaincourt s'en aperçut et elle me pressa très fort de partager son repas. J'acceptai. Nous passâmes dans une immense salle à manger, au milieu de laquelle étaient dressés sur une table de chêne, avec une parfaite symétrie, quelques mets servis dans de la vaisselle plate armoriée. Le dîner fut presque silencieux : j'étais intimidé par tout cet apparat et aussi par la pré-

sence de deux domestiques en grande livrée qui se tenaient derrière nous, constamment attentifs à ne nous laisser manquer de rien. De temps en temps, lorsqu'il m'arrivait de lever la tête, je voyais l'œil encore vif et scrutateur de la marquise fixé sur moi avec persistance. Comme je la reconduisais dans le petit salon, elle me dit avec une certaine émotion : « Vous lui ressemblez étrangement. » Je ne lui demandai point de qui elle entendait parler : on me disait souvent chez mes parents que j'étais le vrai portrait de mon oncle à vingt ans.

Nous nous assîmes de nouveau au coin du feu et elle voulut bien commencer le récit tant désiré : « Je vois, me dit-elle, que vous tenez à connaître l'origine de mes relations avec le procureur. Vous m'avez plu beaucoup, je puis vous le dire, et je consens à rompre en votre faveur un silence de quarante années, sur l'un des événements mémorables de mon existence. Le baron Jacques Myrrhès, votre oncle, était de son temps le plus beau cavalier de Paris : je l'avais souvent vu dans le monde, il m'avait été présenté, et bien des fois nous dansâmes ensemble. Il achevait alors ses études pour le doctorat en droit. Une année, pendant les vacances, quelques mois après mon union avec le marquis, nous nous rencontrâmes en Bretagne, au château d'un de nos amis communs. Parties de mer, parties de forêt, c'étaient tous les jours de nouvelles fêtes où se voyait la fleur de l'aristocratie bretonne. Nous avions projeté une excursion à Bréhat : le marquis n'avait pu ce jour-là nous accompagner. Aux abords de cette île presque sauvage, la mer est souvent inclémente ; mais, lorsqu'on est jeune, le danger attire. La première traversée s'opéra sans encombres et nous passâmes une journée bien joyeuse. Au retour, le ciel s'était assombri : on riait encore, mais surtout pour se rassurer soi-même. A vrai dire, la mer était très forte et notre petit yacht était terriblement secoué par les vagues. Depuis deux heures déjà, nous avions quitté Bréhat et nous n'étions pas encore sur le continent. La nuit était tout à fait venue et nos marins, épuisés, dirigeaient à grand'peine. Enfin, après des efforts redoublés, nous arrivons. Le

danger est passé : chacun débarque joyeux ; la gaîté si longtemps contenue fait explosion. Je m'apprête à mon tour à prendre terre, votre oncle me suit, nous sommes les derniers. Soudain, un violent coup de vent imprime au bateau une rude secousse, l'amarre se rompt, et le yacht qui n'est plus retenu est entraîné à la dérive. Le vertige me prend, la raison m'abandonne, et, affolée, je me précipite à la mer. Le baron, qui n'a pu m'arrêter à temps, s'élance après moi. Il engage contre les flots une lutte terrible, parvient à me maintenir au-dessus des vagues, puis, saisissant le cordage qu'on lui a lancé du bord, il me remet aux bras de nos amis. J'avais perdu connaissance. On me transporte dans une cabane de pêcheurs, et, peu à peu, les tendres soins dont je suis entourée me font revenir à la vie. L'émotion étouffait alors ma voix, et j'eusse voulu dire à votre oncle tout ce que je sentais dans mon cœur.... Il ne le sut jamais, jamais il ne le saura. Mais tout ce que mon devoir m'autorisait à lui vouer de profonde affection, ne lui a, depuis, jamais fait défaut. La marquise ajouta : « Vous serez ici comme dans votre famille et vous me permettrez d'avoir pour vous la tendresse d'une parente. »

Mme de Remaincourt était très émue. Au bout de quelques instants, je pris respectueusement congé.

Je l'allai voir très souvent et très régulièrement ; et lorsque, voilà trois ans, elle quitta doucement ce monde, je lui fermai les yeux et je la pleurai comme on pleure une mère.

J.-G. Ropartz.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA FRANCE ARTISTIQUE ET PITTORESQUE. — I. *La Bretagne*. — *Le Pays de Léon* (1re partie), par H. du Cleuziou; illustrations de Th. Busnel. — Paris, Et. Monnier, de Brunhoff et Cie, éditeurs, 1886; un volume in 8° cavalier de XII-97 pages sur papier teinté. Prix : 5 francs.

Vous est-il arrivé de croiser dans la rue une de ces vieilles coquettes qui, suivant la locution populaire, « font encore de l'effet à quinze pas » ? De loin, sa taille emprisonnée dans un corset à postiches et son costume aux couleurs voyantes donnent le mirage d'une fraîcheur factice et d'une élégance tant soit-peu tapageuse. Mais de près, quel retour, quel revers, quelle désillusion, quelle chute, quel effondrement, quelle ruine ! Elle est fanée, elle a du rouge, elle a du fard sous lequel on devine des rides ; une odeur quelconque, décorée d'une étiquette exotique par un parfumeur à court de réclame, laisse derrière elle un sillage nauséabond ; sa tête frisée ressemble à celle des poupées dont le buste parade à la devanture des coiffeurs. La jeunesse, la grâce, le charme, elle les remplace par la prétention. Son costume lui-même, si on l'examine en détail, sent le clinquant plutôt que cette richesse, discrète et simple, chère aux femmes de goût : ce qu'on prenait pour l'œuvre d'une bonne faiseuse est un complet du *Louvre* ou du *Bon Marché*... On détourne la tête et l'on passe.

Le *Pays de Léon*, que M. H. du Cleuziou a récemment publié sous le patronage de l'éditeur Monnier, m'a laissé l'impression de la vieille coquette et de son costume. Le costume, c'est le livre considéré au point de vue typographique. L'impression est bonne, à la vérité, et les encadrements des chapitres ont été empruntés à des manuscrits de valeur ; mais pour les dessins, surtout pour ces espèces de lavis en photogravures dont les plaques grisâtres et les linéaments sans consistance ni fondu affligent de temps à autre les yeux du lecteur, quelle médiocrité de reproduction ! Le calvaire de

La Martyre, à ne citer qu'un exemple [1], témoigne du sans-gêne avec lequel cette partie si importante dans une publication soi-disant artistique a été traitée. Quelques vues de Landerneau et de Morlaix ont seules été tirées avec le soin convenable, et M. Th. Busnel, dont la plume fidèle et le talent original méritaient certes mieux, a dû, en recevant le livre, gémir de se voir si effrontément négligé.

Pour en revenir à ma vieille coquette, il est donc entendu que l'éditeur Monnier en représente le dehors ; mais le reste, le dedans, le texte, pour parler net, c'est l'auteur qui en est responsable. Or savez-vous ce qu'a fait M. du Cleuziou ? Il a tout simplement découvert la Bretagne. — Pas possible ? — C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. Il a même l'attention délicate de préciser le lieu où il a réalisé cette intéressante découverte. « La vraie Bretagne, « la *nôtre,* déclare-t-il solennellement, c'est celle qui nous apparut « au détour de l'anse de Landévénec dans une splendeur qui im- « posa silence aux hobereaux orgueilleux, aux satisfaits égoïstes, « à tous les vendeurs du temple [2]. »

Heureusement, la splendeur de cette Bretagne — celle de M. du Cleuziou — n'a pas encore, que je sache, « imposé silence » à la critique. Quant à moi — l'auteur du *Pays de Léon* dirait *nous,* car, en parlant de soi, il emploie indifféremment l'une ou l'autre expression avec une aimable désinvolture — j'avais la naïveté de croire que, il y a environ cinquante ans, la Bretagne des poètes avait été découverte par Brizeux, la Bretagne des bardes par M. de la Villemarqué, et la Bretagne de tout le monde par Souvestre. Il faut s'entendre : la Bretagne de M. du Cleuziou serait-elle une Bretagne de fantaisie à l'usage des touristes qui, munis de billets circulaires et désireux de rapporter de leur voyage — *viator cum libro* [3] — un souvenir « couleur locale », achètent volontiers, à défaut d'un bahut suspect, un volume dans les prix doux, pour peu

1. Page 63.
2. Page XI.
3. C'est l'épigraphe inscrite par l'éditeur en tête de la collection.

qu'il ait sur la couverture un menhir surmonté d'une croix et un joueur de biniou à cheval sur la galerie d'un clocher à jour !

Savez-vous, en effet, ce qu'a découvert M. du Cleuzion ? Il a découvert que le culte des fontaines et les feux de la Saint-Jean sont d'origine païenne ; il a découvert que les bois et les pierres, si merveilleusement ciselés dans les églises du pays breton, l'ont été par des artistes du cru ; il a découvert, à deux pages d'intervalle[1], que jamais Breton n'a fait trahison, et que le lieutenant Latricle, gouverneur du château de Morlaix, livra, en 1522, la ville aux Anglais; il a découvert que « Souvestre, le grand penseur du *Philosophe* « *sous les toits,* et Moreau, l'infortuné rival de Bonaparte, étaient « nés dans ses murs[2] » ; il a découvert que Morlaix venait de *Mor-lae* (haut de la marée) ; il a découvert que la lune de Landerneau avait été introduite dans la circulation sous Louis XIV par un gentilhomme chauvin ; il a découvert que « les premiers habitants « de la terre furent les Guicaznou et les Kerret[3]. »

Cesse de *découvrir* ou je cesse d'écrire.

Il a découvert bien d'autres choses encore qui avaient été déjà découvertes au moins une demi-douzaine de fois auparavant ; ses découvertes, il les a assaisonnées de proverbes du *Furnez Breiz,* de dissertations sur le soleil, « Helios, que le Breton prononce Heol, » de citations du Véda et d'incantations sur les autels du dieu Renan et du dieu Hugo ; il les a panachées de Rivodius, de Koltyanus, d'Inocus, de Drennalus, de Tinidorus et de Berox d'Angleterre ; il a brassé à la vapeur cette salade russe, et quand tous les ingrédients ont été confondus dans un effroyable gâchis, la première partie du *Pays de Léon* a paru[4].

1. Pages 33 et 35.
2. Page 44.
3. Page 39.
4. D'après une note inscrite au dos du volume, le texte des autres parties de la *Bretagne artistique* serait confié à MM. de la Borderie, Kerviler, Decombe et Monselet. Voilà des noms pleins de promesses ; mais il faudra beaucoup, en vérité, pour faire oublier un début aussi malheureux que le *Pays de Léon*.

Ayant lu cette première partie, le diable m'emporte si je me laisserai prendre à la seconde. En fait de littérature, et particulièrement de littérature bretonne, le sang me monte à la tête quand on se moque de moi, et je n'aime pas les mauvaises plaisanteries. J'ai donc jeté avec colère le livre de M. du Cleuziou dans le recoin le plus obscur de ma bibliothèque ; et pour calmer à la fois mon indignation et ma migraine, j'ai ouvert un volume d'Emile Souvestre et je me suis mis à relire l'admirable préface des *Derniers Bretons*.

HENRI FINISTÈRE.

L'ÉPOPÉE BIBLIQUE, décrite par les poètes sacrés, chrétiens et profanes, les historiens anciens et les archéologues modernes, par Athanase Ollivier, vicaire à Sainte-Croix de Nantes. — 2 volumes in-8°.

Etudier la Bible, non pas au point de vue théologique, mais au point de vue spécial de la grande *Épopée* que renferment ses parties historiques, la présenter au lecteur environnée de l'innombrable pléiade de ses commentateurs littéraires, prosateurs et poètes, comme un astre au divin éclat entouré de satellites qui en réfléchissent les rayons, tel a été le but de l'auteur des deux in-8° compacts imprimés avec tout le luxe typographique des anciennes éditions, que nous avons sous les yeux et auxquels nous désirons vivement intéresser le public.

Quelle somme de persévérantes études et de patientes recherches représentent ces deux volumes ! Ne rappellent-ils pas tout naturellement à la mémoire les livres précieux sortis de la plume de ces fils de saint Benoît, dont la vaste érudition et la consciencieuse minutie, soit scientifique, soit historique, sont demeurées jusqu'à nos jours proverbiales.

Eux, du moins, ces infatigables bénédictins, ils composaient leurs volumineux ouvrages dans le calme du cloître, si favorable à l'inspiration et au travail de l'intelligence. Mais, son *Épopée biblique*, M. l'abbé Ollivier l'a écrite fragment à fragment, dans les rares et courts loisirs que laissent au prêtre le professorat dans un

important collège, le ministère absorbant d'une grande paroisse au cœur même d'une grande ville.

L'entreprise était hardie ; elle eût effrayé un courage ordinaire. Etudier la Bible, comme la voulait étudier notre auteur, c'était vouloir envisager le sublime et vivre des années entières dans sa contemplation. L'homme du monde, mal préparé à ces rayonnements, en est vite ébloui et s'y fatigue. Le prêtre, accoutumé par l'habitude de la prière à des rapports intimes avec Dieu et les choses de Dieu, peut mieux en soutenir l'éclat, en comprendre les harmonies, les faire admirer aux hommes qui cherchent à se baigner dans les irradiations du beau divin.

Cette œuvre réellement sacerdotale, l'auteur l'a accomplie sans défaillance. A un tact littéraire des plus délicats et des plus sûrs, s'est trouvé joint en lui l'esprit de vive foi, l'onction de solide piété, qui pénètrent l'âme du lecteur et lui font voir Dieu derrière tous les voiles symboliques qui cachent ses perfections et déguisent ses desseins aux regards des profanes.

Combien seront saisis d'étonnement à la lecture de ces pages qui leur ouvrent des horizons dont ils ne soupçonnaient pas les merveilleuses profondeurs ! Que sont, en effet, tout les événements humains, plus ou moins frivoles, dont se nourrit l'Épopée païenne, comparés aux *gestes* de Dieu ? Telle est la sainte Bible : une Épopée dont Dieu est le héros, et que des hommes choisis par lui ont écrite sous sa dictée.

Le merveilleux de la Bible, le merveilleux dans le vrai, n'est-il pas aussi élevé au-dessus des fictions de la fable que le ciel l'est au-dessus de la terre ?

A exprimer cette quintessence poétique des Livres Saints, M. l'abbé Ollivier a consacré tous ses efforts, mais il n'a pas négligé pour cela les préoccupations de la science historique, de l'exégèse ancienne et moderne, de l'archéologie orientaliste. Il possède tout son sujet ; il le montre sous toutes ses faces.

Il a recherché dans la poussière des bibliothèques tous les auteurs, même les plus oubliés, qui ont emprunté un rayon à l'astre

biblique, pour en vivifier leurs conceptions. Que de fois, dans les pages de ces oubliés, n'a-t-il pas trouvé des vers que ne renieraient pas les poètes les plus en renom de nos jours ?

De même, il a étudié avec soin les travaux des anciens commentateurs et interprètes du texte sacré, comme aussi ceux qui, plus récents et bénéficiant des découvertes modernes, ont jeté tant de lumière sur les temps bibliques, ont corroboré avec tant de force l'autorité historique des Saints Livres. Les Champollion, les Lenormant, les de Rougé, les Vigouroux, ont fourni à l'auteur des dissertations pleines d'intérêt. Plus d'une fois, il en a appelé au témoignage des voyageurs qui, comme Dumas et de Géramb, nous ont laissé la relation détaillée de leur visite au théâtre de la grande Épopée biblique.

Le style de l'écrivain est assurément à la hauteur de son sujet. Il sait envelopper d'un manteau plein de noblesse et brillant de coloris littéraire, l'érudition et la piété qui forment le fond de son œuvre. L'auteur sait citer, mais aussi il sait écrire.

C'est avec entière confiance que nous invitons le lecteur à juger par lui-même cet important et utile travail, sûr que son jugement ratifiera le nôtre, et que ses félicitations se joindront à celles que l'auteur a reçues de haut et déjà de loin.

Puisse l'œuvre de M. l'abbé Ollivier, appréciée à sa valeur et répandue comme elle le mérite, produire, par son heureuse influence, de nombreuses conversions littéraires parmi les esprits droits et cultivés qui, par le malheur de leur éducation trop conforme aux préjugés de leur époque, ignorent les merveilles poétiques renfermées dans la Bible : merveilles qui sont en même temps des trésors de science, de sagesse et des leçons de la plus haute vertu.

Disce ubi sit sapientia, ubi sit virtus, ubi sit intellectus [1].

ABBÉ J. DOMINIQUE.

1. Baruch, III, 14.

CHRONIQUE

Le Congrès de Pontivy.

Suivant une tradition constante, l'ouverture du Congrès Breton à Pontivy, le lundi 6 septembre, a été accompagnée d'une messe célébrée à l'église paroissiale. Mgr l'évêque de Vannes, que l'Association Bretonne s'honore de compter au nombre de ses membres fondateurs, a célébré le Saint-Sacrifice ; puis Sa Grandeur a adressé aux membres du Congrès un éloquent discours. Nous nous faisons un devoir de publier *in extenso* cette chaleureuse allocution qui a profondément ému les assistants :

« Messieurs,

« Votre éminent directeur général a bien voulu me faire savoir que vous attendiez de moi, ce matin, quelques mots d'édification et d'encouragement. Je me reprocherais de ne pas me prêter à d'aussi religieuses dispositions.

« Laissez-moi d'abord vous remercier sincèrement du bon exemple que vous donnez, avec la dignité qui est le propre des hommes intelligents et chrétiens.

« Messieurs, vous n'êtes pas de ceux qui, par respect humain, par indifférence, par je ne sais quel égarement, affectent de se passer de Dieu dans leurs entreprises, si même ils ne poussent pas la haine ou l'aveuglement jusqu'à nier son existence. Et, comme *l'impiété s'est toujours menti à elle-même,* ces prétendus esprits forts se contredisent aussitôt, en proférant d'odieux blasphèmes.

« Vous, messieurs, fidèles aux vieilles traditions de notre catholique Bretagne, vous éprouvez le besoin d'appeler les bénédictions du Ciel sur vos travaux. Honneur à vous ! Dirigez toujours vos esprits et vos cœurs vers le foyer divin d'où jaillit *la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde.* En m'invitant à ouvrir votre congrès dans la maison de Dieu, vous rendez un éloquent hommage au *Maître des sciences.* Non content de vous en féliciter, je voudrais, s'il est possible, stimuler votre ardeur. Vous n'appartenez pas à cette école pleine de suffisance qui a la présomption de tout expliquer scientifiquement. Mais vous entendez mettre la science et ses progrès au service de la vérité. Votre amour pour la

Bretagne vous rend ingénieux et vous porte à fouiller son sol, à compulser ses archives, à proclamer tous ses titres de gloire. Courage ! messieurs. Vos efforts persévérants vous ont déjà conduits à des découvertes merveilleuses. Il ne s'agit pas entre vous d'une vaine curiosité intellectuelle, d'une satisfaction d'érudit. Selon votre louable habitude, vous êtes ici pour étudier le passé et le reconstituer, en quelque sorte, par l'examen attentif et le rapprochement des débris échappés aux injures du temps et aux outrages des hommes. Noble et intéressant labeur, qui exige autant de patience que de savoir, une grande perspicacité et un sage discernement !

« M'inspirant de votre programme, je dois ajouter que vous avez aussi l'espoir d'améliorer, dans l'avenir, le sort de vos semblables, en leur indiquant les moyens de fertiliser la terre et de ne pas y répandre inutilement leurs sueurs.

« Puissiez-vous, messieurs, par vos exhortations, vos exemples, les témoignages de votre fraternelle sympathie, votre haute protection, faire comprendre aux bons habitants de nos campagnes que le poète latin avait cent fois raison de s'écrier :

O fortunatos nimium, sua si bona norint,
Agricolas !...

« N'êtes-vous pas attristés, effrayés même, de voir l'agriculture abandonnée et si peu soutenue? Quelle lamentable chose que l'émigration qui dépeuple les champs et encombre les villes, surtout les grandes cités, où la misère et le vice se disputent leurs infortunées victimes, où conspirent l'incrédulité, l'impiété, le socialisme, menaçant aujourd'hui et qui, demain peut-être, passant de ses creuses théories à ses brutales pratiques, mettra tout à feu et à sang, accumulant les ruines matérielles et morales dans des luttes fratricides dont les conséquences sont incalculables.

« Il est temps, messieurs, de refréner tous ces appétits insatiables et de tarir la source de ce torrent dévastateur. Comment s'y prendre? A ce point de vue, j'oserai rappeler ici cette provocation du Sauveur : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre ! »

« Oui, messieurs, si quelqu'un n'a pas contribué, au moins indirectement, par son insouciance, ses habitudes, son égoïsme et ses conséquences, à la désorganisation sociale qui nous désole et nous épouvante, qu'il se lève ! qu'il accuse sans remords les travailleurs d'aspirer, par de criminelles insurrections, à un état social impossible ! Grand Dieu ! qui les arrêtera dans cette voie du désordre et de l'iniquité, où ils obéissent aveuglément à des chefs audacieux et irréconciliables, qui leur crient :

Ni Dieu, ni maîtres ! Les classes appelées dirigeantes ont-elles toujours donné l'exemple du respect d'elles-mêmes, du dévouement, de la bienfaisance, des vertus naturelles, sinon chrétiennes ? Les riches n'ont-ils point déserté quelquefois le poste que la Providence leur avait confié pour protéger et assister les pauvres ? Faut-il donc s'étonner que leur place ait été usurpée par d'autres, plus entreprenants, qui paient le peuple de belles paroles, l'excitent à l'orgueil, à la débauche et à la vengeance, et se font de lui un marchepied pour arriver rapidement à la domination et à la fortune ?

« Messieurs, je m'arrête. Ces graves considérations nous conduiraient trop loin. De grâce, usez de tout votre crédit pour que les grands et les petits se fassent une idée plus juste et plus salutaire de leurs droits et de leurs devoirs, pour que l'équilibre se rétablisse au sein de notre malheureuse société et que les enfants du même Père, qui est aux cieux, ne se disputent pas sans justice, sans charité, sans résignation, sans espérance, la terre et ses productions. *Sursum corda !*

« Votre association, messieurs, peut contribuer à ces élévations, à cette entente fraternelle, au sauvetage d'une génération qui court aux abîmes parce qu'elle refuse de comprendre ses vrais intérêts, oubliant que *l'union fait la force* et que, *si Dieu ne garde une nation,* tous les efforts de *ses gardiens* et de ses gouvernants *seront vains.*

« Continuez, messieurs, avec émulation et confiance, vos pacifiques expéditions dans le vaste domaine de la nature et de nos annales.

« Pontivy et ses alentours offrent un large champ à vos investigations. Vous ne manquerez pas de faire un pèlerinage à la grotte de saint Gildas, sur les bords du Blavet, tout près d'ici, dans un désert qui a ses charmes et qui rappelle de si grands souvenirs. Combien je vous saurais gré, Messieurs, de donner le branle à un mouvement de pieuse restauration que j'appelle de tout mes vœux !

« L'un de vous, autorisé, par ses longues et heureuses recherches, à déplorer hautement le vandalisme qui a découronné, sinon ruiné, tant de monuments anciens, visitait un jour l'agreste retraite où le saint abbé, surnommé l'*Historien des Bretons,* cacha longtemps ses vertus héroïques. A la vue de cette grotte obstruée par une maçonnerie grossière, le savant archéologue s'écria : « Voilà comme on traite maintenant ce curieux, cet antique sanctuaire, qui devrait être pour tous les Bretons l'objet d'une vénération exceptionnelle ! Négligence navrante, ingrate, impardonnable. Mgr l'évêque de Vannes, s'il en avait connaissance, tiendrait à honneur, nous en sommes sûr, de la faire cesser. » Hélas ! pourquoi chercherais-je à dissimuler mes torts ? Je préfère demander humblement pardon à saint Gildas d'avoir fait si peu pour rehausser son culte. Qu'il me soit

permis de plaider les circonstances atténuantes de cette omission ! Depuis vingt ans, j'ai remué des montagnes de granit, avec le concours du clergé et des fidèles de ce diocèse, sans parler de nos bienfaiteurs plus ou moins rapprochés de nous.

« L'heure est peut-être venue de payer à la mémoire de saint Gildas un tribut d'honneur extraordinaire, mérité par tant de bienfaits. Qui sait ! La Providence ne vous a-t-elle point conduits ici, messieurs, pour commencer à déblayer un terrain béni, où la nature s'est chargée de poser les premières assises d'un sanctuaire que nous vénérons avec la ferveur de nos pères ? Hommes de foi, de goût et de bonnes œuvres, vous serez nos conseillers, nos soutiens et nos maîtres.

« Vous n'ignorez pas, messieurs, que d'importants travaux s'exécutent depuis plusieurs années dans la vieille église où nous conservons le tombeau de saint Gildas et de plusieurs autres saints bretons. Il n'a pas dépendu de moi de les mener très promptement à bonne fin. Là aussi des vandales ont passé, en multipliant les profanations et les ruines. Une belle croix de granit, plantée depuis dix ans sur le Grant-Mont, en face de l'Océan et de l'île où mourut l'apôtre de ce pays, me paraît faire le pendant du menhir colossal, surmonté du signe de notre rédemption, que vous éleviez naguère sur un autre rivage, comme pour venger Dom Lobineau de l'oubli et de l'ingratitude des hommes.

« N'êtes-vous pas d'avis, messieurs, de poursuivre ce travail de réparation et de secouer la poussière qui recouvre tant de beaux restes d'un autre âge, trop dédaignés de nos jours ? *Colligite fragmenta, ne pereant !* Ce sera faire œuvre de science et de religion. A ces fins, le clergé rivalisera avec vous de zèle et de générosité.

« Mais, messieurs, il est un monument que notre religion et notre patriotisme réclament de concert. Des chroniqueurs naïfs, des annalistes sérieux et instruits, des écrivains vulgarisateurs ont mis la main, avec des aptitudes et des méthodes différentes, à l'histoire de notre Bretagne. Leurs travaux ont besoin d'être revus, refondus, corrigés, complétés. N'y a-t-il pas parmi vous des chercheurs intrépides, des ouvriers infatigables capables d'assembler, après les avoir polis, ciselés, ornés, les nombreux et riches matériaux qu'ils ont amassés au prix de toutes sortes de sacrifices ? Réunis dans une autre enceinte, vous acclameriez à l'envi le Bénédictin laïque qui déchiffre tant de vieux papiers, d'où il extrait lentement mais sûrement, à la loupe d'une critique, qu'il ne faudrait pas exagérer, les éléments de notre histoire nationale. Si l'illustre auteur des *Etudes historiques bretonnes* ne se décidait pas enfin à produire de pareils trésors, aurions-nous trop mauvaise grâce à nous écrier après lui : « Voilà comme vous traitez maintenant et depuis trop longues années cette curieuse, cette

antique collection de nos chartes, de toutes les pièces justificatives des faits et gestes de nos aïeux, de nos grands hommes et des saints qui ont évangélisé et civilisé notre Armorique ! Négligence regrettable... Et l'évêque de Vannes, qui en a connaissance, tiendrait à honneur de la faire cesser.

« A l'œuvre donc, messieurs, pour Dieu et pour la Bretagne ! Je bénis dès aujourd'hui ce projet, qui exciterait dans notre province un si légitime enthousiasme. Lorque l'habile écrivain qui en a plus d'une fois indiqué les grandes lignes dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* en aurait arrêté le plan, nous ne négligerions rien pour hâter l'achèvement de cette histoire nationale, qui intéresserait, au delà des limites de notre contrée, tous les amis des sciences, des lettres et des arts. Quel hymne de reconnaissance et d'admiration nous chanterions à la gloire du nouvel *Historien des Bretons !* Ce serait une belle fête pour la vieille et noble famille bretonne. Nos arrière-neveux en seraient, comme nous, heureux et fiers. Ils béniraient celui qui leur aurait procuré les moyens de mieux connaître leurs ancêtres et de se montrer les héritiers de leurs croyances et de leurs vertus. »

Après la messe, les membres de l'Association Bretonne ont procédé à l'élection du bureau général du Congrès et des bureaux de sections. Ont été élus :

Président général : M. Charles de la Monneraye, sénateur, président du Conseil général. *Présidents d'honneur :* Mgr Bécel, évêque de Vannes ; M. Rostaing, sous-préfet de Pontivy ; M. le comte de Lanjuinais, député ; M. Robo, président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Pontivy.

Section d'Agriculture. — *Président :* M. le comte Paul de Champagny. *Vice-Présidents :* M. Carron, député d'Ille-et-Vilaine ; M. de la Morvonnais, M. Le Floch, du Minimur, en Vannes, M. Derras, ancien professeur d'agriculture. *Secrétaires :* M. Bahezre de Lanlay, M. de Kerizouet, M. Guillemot, M. Chevalier, professeur départemental d'agriculture.

Section d'Archéologie. — *Président :* M. Audren de Kerdrel, sénateur. *Président d'honneur :* M. l'abbé Kerdaffret, curé-doyen de Pontivy. *Vice-Présidents :* M. Robiou, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes ; M. Le Meignen, vice-président de la Société des Bibliophiles bretons ; M. l'abbé Euzenot, recteur de Rumengol ; M. le Dr de Closmadeuc, M. de Keranflec'h. *Secrétaires :* M. le comte Régis de l'Estourbeillon, M. Alcide Leroux, M. Adrien Oudin, M. J. Le Brigant, numismate.

La reproduction du discours de Mgr l'évêque de Vannes ayant pris à peu près tout l'espace que nous devions consacrer au compte rendu des

séances du Congrès, nous nous voyons à regret contraints d'en résumer brièvement les travaux, à l'aide des relations publiées par les divers journaux de Bretagne.

Séance du lundi soir 7 septembre, que préside M. de Kerdrel, sénateur du Morbihan. M. l'abbé Euzenot a la parole. Il fait l'histoire de Pontivy. Selon l'orateur, Pontivy a une origine religieuse; c'est un monastère qui lui a donné naissance. Fondation de la ville, son rôle pendant la guerre de succession de Bretagne, établissements pieux, libéralités des Rohan, l'abbé Euzenot passe tout en revue d'une manière fort intéressante.

M. le président fait l'éloge de l'abbé Euzenot, l'un des fidèles de l'Association Bretonne; c'est un travailleur infatigable.

A l'encontre de M. Euzenot, M. l'abbé Kerdaffret pense que Pontivy a une origine militaire. Sa situation en est une preuve. L'existence d'un monastère est problématique; l'existence du château des Rohan est certaine.

M. de la Villemarqué parle des *joculatores* bretons. Il cite les chansons de geste relatives à saint Emilien voyageant en Bourgogne

M. de la Borderie raconte, avec sa science et son esprit habituels, la descente des Anglais en Bretagne en 1746, le siège de Lorient. Les Anglais levèrent le siège au moment où les Lorientais allaient se rendre. D'après Hunse, secrétaire du général anglais Saint-Clair, les Anglais auraient levé le siège à cause du nombre des défenseurs de Lorient.

Séance du mardi soir 7 septembre. M. l'abbé Bossard parle des légendes et traditions relatives aux monuments mégalithiques. Les grandes pierres ont-elles été élevées par les Celtes ou d'autres populations? M. l'abbé Bossard croit qu'il faut les attribuer à des peuplades antérieures. L'année dernière, au Congrès de Saint-Malo, il s'est efforcé de le prouver par les textes; cette année, il va montrer les mêmes traditions dans tous les pays où se trouvent des monuments de pierre et où les Celtes n'ont jamais résidé, par exemple : en Suède, en Sibérie, en Chine et dans l'Inde.

M. l'abbé Bossard cite des légendes sur des pierres considérées comme pouvant garantir de la foudre, comme ayant des vertus guérissantes; les unes, portées par des fées, vont se baigner dans la rivière voisine; les autres recèlent des secrets que les jeunes filles vont découvrir afin de pouvoir se marier dans l'année, etc.

Le public, que les légendes ont beaucoup amusé, applaudit chaleureusement l'orateur.

M. de la Borderie vient ensuite; son arrivée est saluée par une salve d'applaudissements. Il parle du centre de la Bretagne ancienne divisée en deux parties : les côtes cultivées et nommées *Armor*; le centre, occupé par une immense forêt, *Er Coat*.

Les Romains occupèrent Castennec, excellente position pour surveiller le passage du Blavet. Saint Ivi vint ensuite s'établir à l'endroit où se trouve aujourd'hui Pontivy ; il y construisit un pont sur le Blavet, ce qui attira à cet endroit tout le commerce qui se faisait à Castennec. Les Rohan y bâtirent ensuite un château qui existe encore.

M. de la Borderie raconte l'histoire d'un combat qui eut lieu pendant la Ligue près de la chapelle de la Houssaye.

La troisième séance du matin s'est ouverte par une intéressante communication de M. Bonnœuvre sur les bijoux populaires. M. de la Villemarqué a analysé ensuite le curieux mystère de la vie de saint Mériadeck récemment publiée. En terminant, M. de la Villemarqué prie M. de la Borderie de communiquer à l'Association les détails qu'il peut fournir sur la date probable de la vie de saint Mériadeck, évêque de Vannes. M. de la Borderie s'empresse de déférer à ce désir et il établit que ce saint vivait dans la seconde partie du Xe siècle. Enfin, avec une très grande compétence, M. de Keranflec'h cherche à retrouver le sujet d'un litige signalé dans le *Cartulaire de Redon*.

Le jeudi soir, la séance a été consacrée aux chants et légendes populaires de la Bretagne. Avec un ton charmant, en termes émus et poétiques, M. Adrien Oudin a raconté, tout d'abord, les débuts littéraires d'Emile Souvestre, puis, M. le comte Régis de l'Estourbeillon expose, aux applaudissements de l'assemblée, un grand nombre de légendes du pays Gallo, conservant encore presque toutes de nombreuses traces des pratiques et usages de l'antiquité païenne. Après lui, pendant plus d'une heure, M. de la Villemarqué a examiné toutes les traditions relatives au chemin de Saint-Jacques de Compostelle (voie lactée), en tenant son auditoire sous le charme de sa parole, à la fois si savante et si passionnée.

Le même soir, la municipalité de Pontivy a offert au Congrès une magnifique fête vénitienne sur le Blavet. La caserne était décorée avec des transparents. Les barques et les pontons, brillamment illuminés, étaient montés par la fanfare du 2e chasseurs, la musique municipale et les joueurs de biniou, qui faisaient alternativement entendre leurs morceaux et leurs airs.

Dans sa séance du matin, le vendredi 10 septembre, l'Association Bretonne a entendu et applaudi un rapport de M. Albert Macé, rédacteur en chef du *Petit Breton*, de Vannes, sur la conservation des monuments mégalithiques du Morbihan.

M. de la Borderie fait une communication du plus vif intérêt sur les monuments de l'architecture militaire en Bretagne et sur les moyens de reconnaître la date de ces édifices. D'une part, nous avons les pièces de la Chambre des comptes de Bretagne, de l'autre, les renseignements fournis

par l'histoire de l'art militaire. La construction des forteresses se modifie suivant les projets des moyens d'attaques. Ainsi, il est évident que la tour d'Elven ne peut avoir été construite en 1490 : le maréchal de Rieux était trop habile, trop expérimenté pour faire construire un monument impuissant contre l'artillerie. Dans les fortifications de Dinan on constate nettement trois époques : les tours bâties sur le château, 1380, les tours formant éperon avec arc ogival à 2 faces, enfin les bastions à arêtes vives.

M. Robert Oheix dépouille la correspondance. Nous remarquons, au passage, un mémoire de M. Pitre de Lisle du Dreneuc, conservateur du Musée d'archéologie de la Loire-Inférieure, sur le lieu du combat des Venètes et de l'armée de César ; M. Pitre de Lisle croit pouvoir le placer dans la baie d'Audierne; — un mémoire de M. de Brehier sur les marches de Bretagne ; une note de Dom Plaine sur l'autorité de Froissart en matière historique ; deux mémoires sur Trévé ; un mémoire de M. Trévédy sur le groupe équestre de Guélen.

M. Alcide Leroux lit un curieux travail sur les monuments de terre de la Loire-Inférieure, constatés dans les communes de Vay, Nozay, Abbaretz et considérés comme œuvre de l'époque gauloise. M. René Kerviler y voyait des exploitations minières, transformées en *mardelles*. M. Alcide Leroux conteste le système de M. Kerviler.

Le même jour, la séance du soir a été absorbée tout entière par la question du vandalisme contemporain, pour laquelle la parole avait été donnée à M. Robert Oheix.

Après lui, M. Henri Lemeignen est venu entretenir l'assemblée de la crypte de la cathédrale de Nantes.

La séance fut close par le récit fort piquant, fait par M. de la Borderie, de la démolition si regrettable d'une des plus curieuses portes de la ville de Dinan.

Le samedi, 11 septembre, avait lieu, en présence d'un public nombreux, la séance définitive de clôture.

Après une intéressante communication de M. de la Borderie sur le Combat des Trente, et la lecture d'un charmant rapport de M. Anthime Menard sur les excursions du Congrès, M. le président de Kerdrel constata, une fois de plus, l'utilité incontestable des Congrès de l'Association Bretonne, terrain toujours commun où toutes les bonnes volontés se retrouvent et peuvent converger sans distinction de parti, lorsqu'il s'agit du bien et de l'intérêt du pays. Puis, ayant remercié chaleureusement les habitants de Pontivy de leur aimable accueil et de leur assiduité aux séances, il prononça la clôture du Congrès de 1886, en donnant rendez-vous aux membres de l'Association dans la ville du Croisic, pour le Congrès de 1887.

Les fêtes du 14 septembre à Sainte-Anne-d'Auray.

La solennité de la plantation de la croix du pèlerinage de Terre-Sainte a eu lieu le mardi, 14 septembre, près de la basilique de Sainte-Anne, devant plusieurs milliers de fidèles accourus de tous les points de la Bretagne, on pourrait même dire de toute la France.

On se rappelle que les pèlerins de Terre-Sainte, au moment de partir, résolurent d'emporter une croix de bois bretonne. Le signe de la Rédemption figura toujours en tête du pieux cortège pendant tout le voyage, puis, au retour des Lieux-Saints, les voyageurs décidèrent d'aller la planter à Sainte-Anne.

Quatre évêques assistaient à cette touchante cérémonie : NN. SS. Bécel, évêque de Vannes; Trégaro, évêque de Séez; Laborde, évêque de Blois; Coullier, évêque d'Orléans.

M. l'abbé Bourdon, curé de Saint-Malo, a prononcé une magnifique allocution. Il a montré le grand rôle de la Croix dans l'histoire et son influence salutaire sur les peuples. « Elle revient du Golgotha, portant dix-neuf siècles de gloire ! Ses bras s'appuient à Lourdes et à la Salette ; son pied est à Sainte-Anne-d'Auray. »

Après une messe célébrée à la *Scala,* la procession s'est dirigée vers la basilique, près de laquelle a été plantée la croix, qui était portée par des Bretons en costumes du pays.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU PENSIONNAT SAINT-JOSEPH DE NANTES. Assemblée générale tenue le 14 juin 1886. — Gr. in-8°, 67 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS ET DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE Neuvième année (1885 1886). — In-8°, 86 p. Tiré à 450 ex. Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne.

COMTE (LE) DE MAURON-BRÉHAN, d'après les fragments de ses Mémoires inédits, par Olivier de Gourcuff. — Gr. in-8°, 11 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Tiré à 100 ex.

Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.*

ELECTION (UNE) D'ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL (Vannes, mars 1791), par Albert Macé. — Gr. in-8°, 30 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de la Révolution.* Tiré à 200 ex.

EXCURSION PITTORESQUE ET ARCHÉOLOGIQUE A LA BAIE DE BOURGNEUF. — *Sainte-Marie de Pornic ; son histoire, son église, sa Vierge-tabernacle.* — In-12, 70 p., 3 photographies. Nantes, imp. Bourgeois. — Se vend au profit de l'église de Sainte-Marie de Pornic..... 1 fr

GRANDES (LES) CHRONIQUES DE BRETAGNE, COMPOSÉES EN L'AN 1514, par Maistre Alain Bouchart. — Nouvelle édition, publiée, sous les auspices de la Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne, par H. Le Meignen, l'un des Vice-Présidents, membre du Comité central de la Société Archéologique de Nantes. Tome 1er, VIII-156 pages. Titre rouge et noir. Tiré à 360 ex. in-4° vergé teinté pour les membres de la Société des Bibliophiles Bretons, et à 240 ex. in-4° vergé ordinaire pour être mis en vente. — Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne. MDCCCLXXXVI.

INAUGURATION DU MONUMENT ÉLEVÉ A LA MÉMOIRE DE DOM LOBINEAU, 3 MAI 1886. — Relation de la cérémonie. Eloge historique de Dom Lobineau, par A. de la Borderie. Banquet. Discours. Documents inédits sur Dom Lobineau. — In-4° vergé, 122 p. Titre rouge et noir. Tiré à 500 ex. pour les membres de la Société des Bibliophiles Bretons. — Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne. MDCCCLXXXVI.

MARCHE DU PATOIS ACTUEL DANS L'ANCIEN PAYS DE LA MÉE (HAUTE-BRETAGNE), par Alcide Leroux, membre de l'Association bretonne et de la Société française d'Archéologie. — Gr. in-8°, 66 p. Saint Brieuc, imp. L. Prud'homme.

Extrait du *Bulletin de l'Association bretonne.*

MAUFRAS DU CHATELLIER, biographie, par L de la Sicotière. — Gr. in-8°, 12 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de la Révolution.*

LES DATES DE LA VIE

DE

SAINT YVES

L'importante publication des *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves,* dont nous avons plus d'une fois entretenu nos lecteurs, est en ce moment fort avancée et sera, avant la fin de l'année, livrée au public. Une gracieuse communication de l'éditeur [1] nous permet de faire connaître dès maintenant à nos lecteurs la première partie de l'*Introduction*, dans laquelle les dates des principales circonstances de la vie de saint Yves sont discutées et établies exclusivement au moyen de l'Enquête de canonisation et de la Vie originale de l'Office primitif.

Voici ce travail, que nos lecteurs apprécieront [2].

La Bretagne, si riche en saints, n'en a pas de plus illustre que saint Yves.

Saint Yves, dans l'ordre des temps, n'est pas — grâce à Dieu — le dernier saint de la Bretagne ; mais, dans cet ordre, il est le dernier de l'époque héroïque de l'hagiographie bretonne.

Epoque où les vieux patrons de notre race se dressent devant nous dans leurs nimbes d'or avec un rayonnement de force et de

1. M. Ludovic Prud'homme, à Saint-Brieuc.

2. Tous les renvois contenus dans les pages ci-dessous se rapportent nécessairement aux pages de la publication des *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves,* en tête desquels figurera cette *Introduction*. Nous indiquons cet ouvrage par l'abréviation : *Monum.*

vertu grandiose, supérieurs aux proportions de la nature humaine ; avec un rôle national si important, si actif, si essentiel, que sans eux, sans leur histoire, dans ce lointain des âges l'histoire de la nation n'existerait point ou serait incompréhensible.

Essayez de retracer l'histoire de Bretagne, du Ve siècle au IXe, sans tenir compte des saint Melaine et saint Félix, des saints Brieuc, Corentin, Tudual, Paul Aurélien, Samson, Malo, Gildas, Gwennolé, Convoion, etc., — on verra à quelles erreurs, à quels résultats risibles vous aboutirez.

De même, si vous ignorez, si vous omettez saint Yves, sa vie et son rôle, vous ne connaîtrez guère mieux le XIIIe siècle breton.

Car saint Yves n'est pas, comme parfois on se l'imagine, un saint homme pieusement retiré en un coin, s'y sanctifiant à loisir à force de dévotions, de mortifications et d'aumônes, pour son profit personnel et celui de son petit entourage.

Saint Yves est tout autre chose. D'abord c'est un savant et un lettré [1]. Il donne douze ans de sa vie à l'étude des lettres, du droit, de la théologie, dans les célèbres universités de Paris et d'Orléans. Après quoi il passe vingt ans dans les grandes magistratures ecclésiastiques, et pendant tout ce temps, comme l'usage d'alors l'y autorise, il ne cesse de plaider avec éclat devant tous les tribunaux autres que le sien — pour les pauvres et gratis, sans doute, mais il n'en a que plus de clients. — Il ne cesse point non plus, pendant tout ce temps, d'éclaircir, d'approfondir la science du droit, prenant même la nuit pour oreiller ses livres de jurisprudence (ci-dessous, p. 46). Comme avocat et comme official il va suivre ses causes et ses sentences aux juridictions d'appel, à Tours et à Paris. Aussi son action, sa renommée de grand jurisconsulte ne se borne point à la Bretagne, elle court toute la France.

Pendant treize ans — les derniers de sa vie — il prêche. Il

1. « Multum sapiens et literatus » dit l'Enquête de canonisation (voir *Monum.* p. 20, 311, 438, hymne, 4e et 5e strophes. — *Sapiens*, savant, *sapientia*, science (plutôt que sagesse) dans le latin du moyen-âge.

parcourt, il remue toute la Bretagne [1]. Les foules assiègent sa chaire, vingt fois, trente fois plus nombreuses pour lui que pour tout autre orateur, « fût-ce un évêque, » et si charmées de sa parole qu'elles le suivent de paroisse en paroisse, partout où il lui plaît de la porter [2].

Et bientôt, quand on voit ce prêcheur si éloquent, ce jurisconsulte si savant promener dans les campagnes son grand manteau de bure blanche, symbole de sa vie ascétique, arboré par lui exprès « pour ramener plus facilement les brebis du Seigneur à « l'amour du Christ ; » quand on sait que sa science, son éloquence ne sont rien, pour ainsi dire, aux prix des merveilles incomparables de son austérité et de sa charité, alors l'admiration est sans bornes, et l'on voit tous les Bretons, « nobles et roturiers, riches « et pauvres, honorer Yves comme leur père et, partout où il « paraît, se lever devant lui par respect [3]. »

Et lui mort, ce n'est pas seulement la Bretagne, c'est le roi et la reine de France, l'université de Paris, nombre d'évêques et archevêques, la France entière, à bien dire, qui prie, qui presse le Saint-Père de mettre Yves sur les autels. Son culte en un clin d'œil se répand dans toute la chrétienté, et partout il symbolise la Justice et la Bretagne : partout on le couvre d'hermines ; partout on reconnaît en lui la personnification la plus illustre et la plus achevée de la race bretonne.

1. L'Enquête de canonisation constate les nombreuses prédications de saint Yves dans les diocèses de Tréguer, de Saint-Brieuc, de Léon et de Cornouaille ; il n'est pas douteux qu'il ait prêché par toute la Bretagne ; mais les témoins de l'Enquête étaient tous de l'un ou de l'autre de ces quatre diocèses, et chacun ne parle que de ce qu'il a vu chez lui.

2. « Pro uno qui ibat ad audiendum sermones alicujus alterius, etiam episcopi, ibant XX vel XXX ad sermonem domini Yvonis. » — « Et erant ita grate predicaciones sue gentibus, quod, ipso presente et vidente qui loquitur, de parochia in parochiam populus eum sequebatur. » (*Monum.* p. 51, 118 ; cf. p. 32, 79, 110, 114.)

3. « Nobiles, divites et pauperes homines habebant eum in reverentiam, et reverebantur eum tanquam patrem, et assurgebant sibi. » (Enquête, *Monum.* p. 61.)

Voilà dans l'histoire, la place, le rôle, la grandeur de saint Yves.

Étonnez-vous, après cela, que les amis des gloires chrétiennes et des gloires bretonnes aient pour la sienne un culte spécial ; — que les cœurs élevés, vraiment patriotes, qui voient dans l'alliance intime du sentiment breton et du sentiment chrétien la meilleure sauvegarde de la Bretagne, de ses traditions, de son antique vertu et de son esprit national ; étonnez-vous qu'ils s'efforcent par tous moyens d'exalter le nom béni de saint Yves, de redoubler sur ses autels les hommages concordants de la piété chrétienne et du patriotisme breton !

Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguer, a eu l'honneur il y a quelques années, de prendre l'initiative, en se mettant à la tête d'une croisade ayant pour but de rendre au saint un nouveau tombeau, dont la première pierre a été posée le 19 mai dernier (19 mai 1886.)

A son exemple, avec ses encouragements, quelques Bretons ont pensé qu'à côté de ce monument de pierre il serait bon d'en élever un autre en papier, contenant les documents originaux, authentiques, de l'histoire du saint, savoir :

1° L'Enquête de sa canonisation, dans son texte intégral ;

2° Le Rapport sur cette enquête, présenté au Consistoire par trois Cardinaux, et qui détermina le jugement de la cause ;

3° L'Office primitif de la fête de saint Yves, composé lors de la canonisation et comprenant une Vie détaillée du bienheureux, rédigée à la fois sur l'Enquête et sur les souvenirs encore vivants de ses contemporains.

Mais pour publier ces documents il fallait d'abord les découvrir ; à ce moment (1884), on ne les avait signalés nulle part. Ils se sont retrouvés, puisque nous les publions ; on verra plus loin d'où ils viennent.

Il ne faut point se méprendre sur le but, l'objet, le contenu du présent volume.

Ce n'est point une Vie de saint Yves ; ce n'est point un recueil complet de documents, liturgiques ou autres, plus ou moins an-

ciens, relatifs à ce saint ou à son culte ; ce n'est point une bibliographie des ouvrages imprimés ou manuscrits, auxquels son histoire a donné lieu. On n'y trouvera rien de cela. C'est exactement, comme le titre l'indique, le texte fidèle et complet des MONUMENTS ORIGINAUX DE L'HISTOIRE DE SAINT YVES, c'est-à-dire, de l'Enquête de canonisation, du Rapport des Cardinaux, de l'Office primitif et de la Bulle de canonisation — rien de plus, rien de moins, — le tout jusqu'à présent inédit dans son ensemble, et constituant désormais la base nécessaire, la seule source sérieuse, pour tous les travaux qui seront entrepris ultérieurement sur saint Yves, son rôle, son caractère, encore si imparfaitement connus, et aussi sur son époque, dont la vie réelle, la physionomie originale se révèlent dans ces documents par nombre de traits curieux, pris sur le vif.

Quant à l'Introduction, elle comprend quatre parties :

1° *Dates de la vie de saint Yves,* discutées et établies uniquement avec les témoignages de l'Enquête et les leçons de l'Office primitif ; on y a joint l'examen de quelques questions difficiles ou controversées, touchant à l'histoire du saint ;

2° *Les monuments originaux de l'histoire de saint Yves :* provenance, authenticité des documents publiés ci-dessous, description des manuscrits qui les contiennent ;

3° *Mode de publication* : méthode suivie dans cette édition pour reproduire le texte des manuscrits ; indication des personnes qui ont transcrit, révisé les diverses parties du recueil ;

4° *Illustration du volume* : explication des chromolithographies, des planches dans le texte et hors texte, des fleurons typographiques qui ornent ce volume, avec quelques observations sur l'iconographie de saint Yves.

PREMIÈRE PARTIE. — DATES DE LA VIE DE SAINT YVES.

I

Dans cette vie illustre la première date à fixer est celle de la mort.

Plusieurs témoins de l'Enquête de canonisation signalent, comme étant le vingt-septième anniversaire de la mort de saint Yves, le dimanche après « la dernière fête de l'Ascension », c'est-à-dire après l'Ascension de l'an 1330. L'Ascension en 1330 tombant le 17 mai, le dimanche suivant était le 20. Mais les témoins n'entendaient pas se référer au quantième du mois, ils tenaient compte seulement du jour de la fête et de celui de la semaine : ils voulaient dire, en un mot, que, vingt-sept années avant l'an 1330 où se produisaient leurs témoignages, c'est-à-dire en 1303, le dimanche après la fête de l'Ascension, Yves était mort. L'Ascension en 1303 tombant le 16 mai, ce dimanche était le 19.

Tout cela résulte clairement de diverses dépositions de l'Enquête.

Sibille, veuve de Raimond de Gressilh, de la Roche-Derien, déclare « qu'ayant entendu parler de la maladie de monsieur Yves « qui était son confesseur, elle alla, il y a de cela vingt-sept ans, « le trouver à Kermartin *le mercredi avant l'Ascension*, afin qu'il « la confessât. Elle le rencontra dans sa chapelle, qui venait de « dire la messe et se dépouillait de ses vêtements sacerdotaux, « mais si faible et si malade qu'il avait peine à se soutenir, ou « plutôt il était soutenu par l'abbé de Beauport et par dom Alain « de Bruc, archidiacre de Tréguer. Ayant dépouillé ses ornements, « il dit à la déposante : « Que voulez-vous, madame ? » — « Mon- « sieur, j'ai entendu dire que vous étiez malade, et je voudrais « me confesser. » Alors monsieur Yves s'assit, entendit sa confes- « sion, et *le dimanche suivant, de grand matin*, comme il fut dit « au témoin, il expira. » (Déposition LII, *Monum.* p. 121-122.)

En effet, dans la déposition d'Amicie, fille de Panthoada et du jongleur Rivallon, on lit : « *Le samedi de la semaine où mourut* « *monsieur Yves*, le soir bien tard, dom Hamon Gorec, prêtre, ad- « ministra audit monsieur Yves le sacrement de l'Extrême- « Onction ; monsieur Yves répondait aux oraisons ; étaient pré- « sents maître Yves Le Coniac, alors official de Tréguer, Geofroi « de l'Abbaye, Alain Salomon, prêtres, et plusieurs autres. Ayant « reçu l'Extrême-Onction, monsieur Yves perdit la parole ; il resta

« les yeux fixés sur une croix placée devant lui, les mains jointes, « se signant de temps en temps, et quand vint le lendemain *qui* « *était dimanche*, à l'aurore, il rendit l'âme : on eût dit qu'il s'en- « dormait. » (Déposition XI, ibid. p. 101).

L'Enquête établit donc que saint Yves mourut le 19 mai 1303. Un témoin déclare qu'il était alors âgé de cinquante ans, ce qui reporte sa naissance à l'an 1253 (déposition XVII, ibid. p. 50). Aussi sa Vie, composée immédiatement après les premières procédures de canonisation et insérée dans le légendaire de Tréguer, dit nettement : *In aurora dominicæ infra octavam Ascensionis Domini, vitæ suæ anno quinquagesimo, in Domino feliciter obdormivit*. (*Monum.* p. 464.)

Quelques auteurs modernes, dont Albert Legrand semble être le plus ancien, indiquent comme jour natal de notre saint le 17 octobre — on ne sait sur quel fondement. Les Bollandistes et Lobineau [1], venus depuis Albert, ne mentionnent pas cette date du jour ; on doit jusqu'à nouvel ordre la tenir pour douteuse et se borner à dire qu'Yves Haelori naquit en 1253, à Kermartin, le manoir de sa famille, situé à une demi-lieue de Tréguer.

II

Yves passa là son enfance et les premières années de sa jeunesse ; un clerc de Pleubihan — non un prêtre, car il se maria plus tard — Jean de Kerhoz, né en 1240, lui enseigna la lecture et les premiers éléments de la grammaire. Puis, sous la conduite de ce clerc, il alla à Paris suivre les enseignements de l'université ; il y devint maître-ès-arts, étudia ensuite la théologie et le droit canon, et de là passa à l'université d'Orléans pour apprendre le droit civil ; après quoi il revint en Bretagne.

1. Le vrai Lobineau, l'édition in-folio de ses *Vies des Saints de Bretagne*. Tresvaux, au contraire, dans son édition de Lobineau interpolée, reproduit la date douteuse fournie par Albert Legrand.

Yves Suet, l'un des condisciples d'Yves Haelori, dépose qu'ils logèrent ensemble à Paris dans la même chambre pendant un an, qu'ils suivaient ensemble les cours de logique, et que saint Yves avait alors quatorze ans. (Déposition III, *Monum.* p. 15.)

Guillaume Pierre, un autre des témoins de l'Enquête, déclare de son côté qu'il vécut pendant deux ans à l'université d'Orléans avec saint Yves, qui avait alors vingt-quatre ans. (Déposition XVIII, ibid. p. 52.)

Ainsi saint Yves alla à l'université de Paris à l'âge de quatorze ans, c'est-à-dire en 1267 ; à celle d'Orléans à vingt-quatre ans, c'est-à-dire en 1277, et il y resta deux ans, de 1277 à 1279. Puis il revint en Bretagne en 1280.

A peine de retour, son mérite fut reconnu par Maurice, archidiacre de Rennes, qui en fit son official. De ces fonctions il passa immédiatement à celles d'official de l'évêque et du diocèse de Tréguer [1], charge qu'il exerça, nous le verrons, jusqu'à une époque peu éloignée de sa mort.

Combien de temps resta-t-il official de l'archidiacre de Rennes ? Ni l'Enquête ni aucun autre document contemporain ne nous le fait connaître directement ; par voie indirecte on arrive à fixer ce point.

III

Saint Yves fut pourvu de l'officialité de Tréguer par l'évêque Alain de Bruc, qui lui donna en même temps, comme c'était l'usage alors, une cure de son diocèse, celle de Tredrez, d'où le saint official passa plus tard à celle de Louanec, qu'il garda jusqu'à sa mort. L'Enquête nous dit combien de temps il gouverna chacune de ces paroisses.

Geofroi Jupiter, l'un des témoins, dépose « avoir été au service

1. Voir Enquête, déposition XVII, *Monum.* p. 51 ; et Office, 3e jour dans l'octave de la fête, leçon 2e, ci-dessous p. 448-449.

« de monsieur Yves Haelori pendant quinze années, d'abord, dans « l'église de Tredrez, dont ledit monsieur Yves fut recteur *pendant « huit ans,* puis à son manoir de Kermartin.»(Déposition XXX, *Monum.* p. 75.) — Maingui Yvon, paroissien de Louanec, rapporte ensuite « avoir vu monsieur Yves dans la paroisse de Louanec pendant dix « ans environ avant sa mort. » (Déposition XXXV, ibid. p. 87.)— Un autre paroissien de Louanec, Jaquet, fils de Rivallon, qui était le tailleur de saint Yves, « *quia ipse qui loquitur vestes suas faciebat et eumdem (dominum Yvonem) videbat eas portantem,* » ce Jaquet déclare « qu'il a vu et connu monsieur Yves depuis le temps où « il fut recteur de Louanec. — En quel temps fut-il recteur ? lui « demande-t-on.— *Pendant onze ans environ et jusqu'à sa mort,* » répond Jacquet. (Déposition XLIII, ibid. p. 104.)

Ainsi saint Yves, mort recteur de Louanec en 1303, avait occupé cette cure dix à onze ans, et celle de Tredrez huit ans. Il entra donc dans celle-ci en 1284, immédiatement après avoir quitté Rennes, — dans celle-là en 1292. Pour l'exercice de son officialité à Rennes il ne reste de disponible que l'intervalle entre son retour en Bretagne, 1280, et son entrée dans la cure de Tredrez, 1284. C'est durant ces quatre années qu'il fut official de l'archidiacre Maurice. — Ainsi :

1253. Naissance de saint Yves.

1277. Il va étudier à l'université de Paris.

1277-1279. Il étudie le droit civil à Orléans.

1280. Retour en Bretagne après ses études.

1280 à 1284. Il réside à Rennes comme official de l'archidiacre Maurice.

1284. Il quitte Rennes, devient official de l'évêque de Tréguer et recteur de Tredrez.

1292. Il laisse la cure de Tredrez ponr celle de Louanec, qu'il occupe jusqu'à sa mort.

1303, 19 mai. Mort de saint Yves.

Telles sont les principales dates qui jalonnent la carrière du grand thaumaturge de Kermartin. Reste encore, sur plus d'un point

important, des incertitudes, des difficultés et des problèmes que nous ne pouvons nous dispenser d'aborder.

IV

Et d'abord, quelle cause doit-on assigner à son départ de Rennes et à son retour dans le pays de Tréguer ?

Cette question a été controversée. Quelques auteurs ont cru qu'en passant de l'officialité de Rennes, grande ville, diocèse important, à celle de Tréguer, petite ville et diocèse moindre, saint Yves avait déchu en quelque sorte, ou du moins était tombé dans une situation plus modeste. C'est une erreur. Sans entrer dans l'histoire des officialités, ce qui nous mènerait fort loin, il suffit de se rappeler qu'à Rennes Yves était official, non de l'évêque, mais de l'un des archidiacres, ce diocèse étant partagé à peu près également en deux archidiaconés, celui de Rennes et celui du Désert, en sorte que la juridiction de chacun d'eux et celle de son official ne s'étendait qu'à la moitié du diocèse ; de plus, l'official d'un archidiacre avait au-dessus de lui celui de l'évêque.

A Tréguer, au contraire, Yves était le délégué direct de l'évêque, sa juridiction embrassait le diocèse entier et, dans l'ordre ecclésiastique, n'avait en ce diocèse, rien au-dessus d'elle. Yves occupait donc, de toute façon, à Tréguer une situation plus importante qu'à Rennes. Mais l'ambition n'ayant sur lui aucune prise, ce n'est pas cet accroissement d'importance qui avait pu le déterminer.

Selon Alain Bouchart — qui en sa qualité d'avocat s'occupe beaucoup de saint Yves — celui-ci quitta Rennes « pour ce qu'il « véoit le peuple de cette ville moult brigueux, litigieux et plein « de subtiles tromperies, habitué à toutes déceptions et nouvelles « cautelles de plaidoyeries [1]. » Opinion peu flatteuse pour les Ren-

1. *Grandes Croniques de Bretagne*, édit. de 1514, f. 146 v°.

nais, mais dont il n'y a trace ni dans l'Enquête ni dans la Vie de saint Yves tirée de l'Office primitif.

Un bréviaire manuscrit du diocèse de Tréguer, conservé actuellement au petit séminaire de cette ville, ne s'en prend pas aux Rennais, mais à l'archidiacre de Rennes. Ce dignitaire, ayant entendu vanter les talents d'Yves, l'appela près de lui, dit ce bréviaire, pour en faire son porte-scel (*sigillifer*), « persuadé que, grâce à « son habileté, le profit du droit de scellage afférent à l'archidiacre « croîtrait beaucoup [1]. » Mais Yves, sans s'inquiéter du gain temporel, n'eut en vue dans l'exercice de sa charge que le bien spirituel de lui-même et de l'archidiacre qui, mécontent de cette méthode, car il était « avare et cupide » (*utpote avarus et cupidus*), renvoya Yves et prit un autre porte-scel, plus disposé à servir sa convoitise [2].

Cette historiette est racontée dans les leçons IV, V, VI de l'office de la translation de saint Yves (29 octobre). Le manuscrit où elle se trouve, et que j'ai examiné, est certainement postérieur au XIVe siècle et semble du milieu du XVe [3].

On voit là — et c'est curieux — comme la tradition orale avait altéré les choses, un siècle et demi après l'événement. Il n'y a pas, dans cette anecdote, un mot de vrai. La légende, c'est-à-dire la Vie de saint Yves formant les leçons de l'Office primitif, qui a, on le sait, la valeur d'un document contemporain, affirme au contraire que « Maurice, archidiacre de Rennes, homme de bonne mémoire « (*digne memorie*), après avoir institué saint Yves dans son offi-

1. « Rhedonensis archidiaconus eum ad se vocavit ut esset suus *sigillifer*, credens quod ejus fideli diligentia emolumentum sui sigilli reciperet cum augmento. » (*Mémoires de la Société archéologique des Côtes-du-Nord*, 2e série, t. II, p. 71.) — Le mot *sigillifer*, pour désigner l'official d'un archidiacre, est insolite; mais il est vrai que l'official scellait les actes émanés de la juridiction de l'archidiacre.

2. « Archidiaconus non approbans, utpote avarus et cupidus, ipsum amovit a dicto officio, et alium magis conformem suo animo substituit loco ejus. » (*Ibid.*, p. 71.)

3. Le texte des leçons de cet office a été publié par M. l'abbé France, curé de Lannion.

« cialité, se réputa fort heureux d'avoir sous lui un délégué si il-
« lustre et dans sa juridiction un magistrat si intelligent et si
« savant[1]. » Aussi quand Yves le quitta pour aller à Tréguer, l'archidiacre ne put lui dire adieu sans pleurer[2]. — C'est précisément le contraire du récit du bréviaire du xve siècle, si malveillant pour l'archidiacre de Rennes. Entre les deux il n'y a pas à hésiter.

Après avoir consacré deux leçons à peindre la belle conduite d'Yves dans l'officialité archidiaconale de Rennes, la légende de l'Office primitif explique comme suit pourquoi il quitta cette charge :

« Son renom de science et de vertu se répandant de toute part,
« son pays natal se prit à désirer de le revoir. Sa patrie avait en
« effet grand besoin de lui, et l'évêque d'alors, Alain de Bruc,
« d'heureuse mémoire, voyant comme il importait à son tribunal
« de posséder un homme de cette valeur, prenait tous les moyens
« de l'acquérir. Le saint, de son côté, pensant avec Cicéron qu'on
« ne doit pour aucun motif renier sa patrie, s'ingéniait pour y ren-
« trer. Sous l'influence de ce triple motif il quitta les Rennais et rega-
« gna son pays. L'archidiacre pleure son départ, mais l'évêque l'ac-
« cueille avec grande joie et fait de lui son official[3]. »

Les motifs assignés ici au retour de saint Yves à Tréguer sont si naturels qu'il n'y a aucune raison de les contester.

La légende de l'Office primitif détruit une autre invention du bréviaire manuscrit du XVe siècle, lequel, dans la 3e leçon de la fête de saint Yves (19 mai), prétend qu'avant d'être official de Rennes il avait exercé le ministère d'avocat près la cour épiscopale de Tréguer[4]. L'Office primitif au contraire, après avoir raconté sa

1. « Ipsum (Yvonem) suum officialem instituit, beatum sane se reputans dum et sibi de tam inclito officiali et sue jurisdictioni de tam industrio et sufficienti ministro providisset. » (*Monum.* p. 448.)

2. Archidiaconus deflet valedicentem. (Ibid., p. 449.)

3. Ibid., 448-449.

4. « Postquam advocationis ministerium exercuerat in curia Trecorensi,..... tandem in curia archidiaconi Rhedonensis primum, ac deinde in dicta curia Trecorensi fuit officialis. » (*Mémoires de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord*, 2e série, t. II, p. 69.)

vie aux universités de Paris et d'Orléans, et sans dire qu'il fût retourné à Tréguer, ajoute : « Sur sa réputation de science et de « piété, Maurice, archidiacre de Rennes, le manda de suite près de « lui, et quand il fut arrivé, le gagna par ses très instantes prières « et le nomma son official [1]. » Impossible, d'après cela, que le saint avant d'occuper cette charge ait plaidé à Tréguer. Dans l'Enquête non plus nulle trace de ce fait.

V

A quel âge, à quelle époque saint Yves reçut-il la prêtrise ?

Selon le P. Albert Legrand, ce fut à Rennes, dès qu'il revint d'Orléans et devint official de l'archidiacre, à l'âge de vingt-six à vingt-sept ans. — Dom Lobineau met le fait quatre années plus tard, quand Yves vint de Rennes à Tréguer pour y tenir l'officialité diocésaine ; comme il fut alors pourvu de la cure de Tredrez, pour remplir les obligations de ce bénéfice la prêtrise lui était indispensable.—« Les actes de la canonisation, dit M. Ropartz, sont absolu- « ment muets sur cette circonstance de la vie de notre saint ; mais « il semble résulter de-la comparaison des dates et de quelques « circonstances apprises par l'Enquête, que l'opinion de Lobineau « est la moins fondée. » (*Histoire de saint Yves,* p. 28-29.) — M. Ropartz n'indique point ces circonstances, et nous n'avons pu les découvrir. — En revanche, la Vie de saint Yves composée lors de la canonisation et dont on a fait les leçons de l'Office primitif, porte ce qui suit :

« Non seulement Yves était (par ses vertus) participant au « royaume et au sacerdoce du Christ, mais il mérita de devenir lui- « même l'un des ministres de ce royal sacerdoce. C'est ce que « comprit très bien messire Alain de Bruc, prélat de sainte mé-

1. « Ipsum (Yvonem) continuo accersiit, et accersitum, instantissimis precibus inductum, suum officialem instituit. » (*Monum.*, p. 448.)

« moire, qui donna à Yves, malgré toutes ses résistances, l'église « de Tredrez à gouverner, et *pour occuper ce bénéfice*, qu'il régit « pendant huit ans, *l'évêque le fit prêtre* malgré lui. » (*Monum.* p. 452.)

Ce texte résout le problème en faveur de Lobineau. Car après l'Enquête de canonisation, il n'y a pas sur l'histoire de saint Yves de document plus autorisé que cette Vie.

VI

Autre question. Pendant combien de temps saint Yves exerça-t-il les fonctions d'official de Tréguer ? Il s'en démit certainement avant sa mort, car outre l'official Yves Le Coniac, présent à Kermartin quand on administra au saint l'Extrême-Onction (*Monum.* p. VI), on trouve dans l'Enquête, avant Le Coniac, un autre official de Tréguer appelé Yves Casin (ibid. p. 53). — Selon certains auteurs, saint Yves aurait résigné l'officialité dès 1288 ; il l'aurait donc exercée à peine quatre ans. Opinion inacceptable, car, d'après les déclarations concordantes de plusieurs témoins de l'Enquête, il fut official, non pas seulement sous l'épiscopat d'Alain de Bruc, mais aussi sous celui de son successeur Geofroi de Tournemine (Dépositions VIII, X, XII, XVI, *Monum.* p. 32, 36, 41, 48). Geofroi de Tournemine étant monté sur le siège de Tréguer en 1296, Yves dut rester official jusqu'aux toutes dernières années du XIIIe siècle et ne résigna ces fonctions que peu de temps (trois ou quatre ans tout au plus) avant sa mort. Voici, entre autres, deux dépositions qui ne permettent pas d'en douter.

Guillaume Roland, Cordelier de Guingamp, n'avait connu Yves que trente-deux ans avant l'époque de l'Enquête [1], donc pas avant

1. « Cognovit dictum Dominum Ivonem *bene sunt triginta duo anni.* » Test. XIV, *Monum.* p. 45. — L'Enquête de canonisation est de 1330.

1298. Cependant il l'avait vu dans ses fonctions d'official, rendant à tous bonne justice ; il ajoute même ce détail, qu'on ne trouve que dans cette déposition et qui dénote bien le juge en exercice, c'est qu'Yves, qui couchait toujours tout chaussé, tout vêtu, sur un peu de paille, plaçait alors sous sa tête, pour oreiller, le livre des Décrets et la Table de ce livre : *libro suo Decretorum cum Tabula ad caput apposito pro pulvinari*[1] : sans doute, le célèbre recueil de droit canon dit *Décret de Gratien*, avec un copieux index et de vastes commentaires, manuscrit in-folio sur parchemin dont on voit encore des exemplaires dans nos bibliothèques, gros billot bien assez dur pour remplacer convenablement de temps à autre le quartier de granit sur lequel d'habitude Yves s'endormait.

C'est même à cette fin du XIIIe siècle que doit se rapporter un épisode — très souvent cité — de la carrière judiciaire de notre saint. Geofroi de l'Isle, paroissien de Plougasnou, marié à une veuve, plaidait, de concert avec sa femme, contre deux fils du premier lit de cette femme. Un matin, dans la cathédrale de Tréguer, Yves rencontre les quatre plaideurs, qui sans doute allaient ouïr messe avant de reprendre leurs débats ; il les presse avec instance de transiger, il s'offre pour arbitre. Les deux jeunes gens se laissent toucher, Geofroi et sa femme sont intraitables : « Attendez « au moins que je dise ma messe, je vais demander pour vous « l'esprit de paix, » fait l'official. Sa messe dite, Geofroi et sa femme lui crient : « Réglez notre procès comme vous voudrez ! » — Dans l'Enquête de 1330 on entendit Geofroi de l'Isle et l'un de ses beaux-fils, Raoul Portier ; celui-ci dépose qu'il a vu monsieur Yves official de Tréguer au temps de l'évêque Geofroi de Tournemine, « il y a bien trente ans et plus[2], » et immédiatement après, il raconte son procès avec son beau-père. « Trente ans et plus » c'est-à-dire

1. *Monum.*, p. 46, l. I, et 10-12.

2. « Radulphus Portarii... dixit quod *bene sunt triginta anni et amplius* quod ipse vidit dominum Yvonem officialem Trecorensem tempore domini Gaufridi de Tornamina, episcopi Trecorensis. » (Test. XII, *Monum.* p. 41.)

trente à trente-deux ans avant 1330, cela mène, comme tout à l'heure, à 1298. Yves, à cette date, était encore official.

VII

En ce qui touche la succession des deux évêques sous lesquels il exerça cette charge, on opposera sans doute aux dates ci-dessus indiquées l'opinion de quelques auteurs (Albert Legrand, l'abbé Tresvaux, Ropartz) qui placent la mort d'Alain de Bruc en 1285, l'avénement de son successeur l'année suivante.

Tresvaux ici est le principal coupable. Dans le tome VI de ses *Vies des Saints de Bretagne*, publié en 1839 avec ce titre spécial : *L'Eglise de Bretagne depuis ses commencements jusqu'à nos jours* (p. 355), non-seulement il ressuscite, sur la mort d'Alain de Bruc, l'erreur d'Albert Legrand, déjà repoussée par dom Morice dans son Catalogue des évêques de Bretagne (*Histoire de Bretagne*, t. II, p. LXXIV) ; il affirme en outre que Geofroi de Tournemine fut élu évêque en avril 1286, et au bas de la page il cite, en preuve de cette date, « Martène, *Anecdotes*, III, p. 970. » Quand on vérifie cette citation, on trouve au lieu indiqué une lettre du chapitre de Tréguer adressée à l'archevêque de Tours, lui demandant de ratifier l'élection — récemment faite par les chanoines — de Geofroi de Tournemine, un de leurs confrères, à l'évêché de Tréguer. Seulement cette lettre, reproduite par dom Morice dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne* (I, col. 1117-1118), est datée, non point de 1286, *mais de dix ans plus tard*, du 26 avril [1] 1296. Cette date est incontestable, et même le *Gallia Christiana* (tome XIV, col. 1124), incline à retarder l'avènement de Geofroi de Tournemine jusqu'en 1297. Ne voulant pas compliquer cette discussion, nous nous tiendrons ici à la date du document invoqué par Tresvaux lui-même, mais à la date véritable, 1296.

1. Le jeudi après la fête de saint Marc 1296 = 26 avril 1296.

L'erreur chronologique — vraiment inexplicable — de l'abbé Tresvaux sur la mort d'Alain de Bruc a nécessairement troublé en plus d'un point la biographie de saint Yves. Elle a eu surtout de fâcheuses conséquences pour le seul acte authentique émané personnellement de notre saint et venu jusqu'à nous, connu sous le nom de *Testament de saint Yves*, et qui est en réalité la fondation de la chapelle et chapellenie de Notre-Dame de Kermartin, aujourd'hui église du Minihi-Tréguer. Ce n'est même, à vrai dire, qu'une confirmation d'actes antérieurs, car ce titre, du 2 août 1297 [1], dénonce la fondation première comme faite en 1293 sous l'autorité d'Alain de Bruc, évêque de Tréguer. Quand on fait mourir cet évêque en 1285, la date de 1293 est inadmissible. Aussi, bien que attestée par deux transcriptions de cet acte d'origine diverse [2], on s'est permis de la changer arbitrairement en 1283, et aujourd'hui, sur la foi de ceux qui ont de leur chef commis cette altération (entre autres Tresvaux et Roparlz [3]), on prend couramment cette date comme certaine, incontestable [4], tandis qu'elle est non seulement inventée et fausse, mais même en contradiction avec des circonstances très bien établies de la vie de saint Yves. Ainsi Yves très certainement ne fonda cette chapelle qu'après son retour au pays de Tréguer, même après le décès de ses parents, puisque l'acte de 1297 la déclare bâtie sur des terrains provenant de la succession de ses père et mère : or, en 1283, prétendue date de cette fondation selon Tresvaux, saint Yves, nous l'avons vu (ci-dessus, § III), était encore official de l'archidiacre de Rennes. Nous reviendrons d'ailleurs plus loin sur ce « testament. »

VIII

Une date fort importante à fixer pour la vie de saint Yves, c'est

1. Le vendredi après saint Pierre-ès-Liens = 2 août 1297.
2. L'une publiée par les Bollandistes, *Maii VII, Append.*, p. 803 (édit. de Paris); l'autre par D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, I, col. 1108-1109.
3. *Histoire de saint Yves* (1856), p. 175.
4. *Société archéologique des Côtes-du-Nord*, séance du 11 juin 1886, p. III, note 3.

celle de son changement de vie et de costume, ce que le Rapport des cardinaux appelle *Mutatio habitus et vestimentorum* (*Monum.* p. 322). Avant cette réforme, la vie d'Yves avait été de tout temps très pieuse, très mortifiée et très charitable ; mais à partir de ce moment, il entra dans une carrière d'austérité surhumaine et de charité incomparable qui, par la voie d'un ascétisme transcendant, l'éleva dès cette vie au-dessus de la condition mortelle, jusqu'à l'heure où sa grande âme, parvenue au point de la perfection, ayant par sa volonté puissante annihilé la matière où elle était attachée, devenue dès lors libre de tous liens, remonta d'un vol naturel dans sa patrie. Presque tous les témoins, enquis sur la vie de saint Yves, s'accordent à mentionner cette réforme comme une époque capitale dans son existence ; mais tous ne s'accordent point sur la date.

Guillaume Pierre, vicaire perpétuel de la cathédrale de Tréguer, met le commencement de cette réforme seize années avant la mort du saint (déposition XVIII, *Monum.* p. 53) ; Pierre, abbé de Bégar, dit quinze ans au lieu de seize (déposition XIX, ibid. p. 56). — Au contraire, Constance, femme d'Imbert de Tréguer, qui vit Yves distribuer les diverses pièces de son costume d'official aux pauvres de cette ville avant d'aller revêtir son costume d'ascète, Constance met le fait huit ans seulement avant 1303 (déposition XLV, ibid. p. 111). — Entre ces opinions extrêmes les autres tiennent le milieu et étendent aux dix ou douze dernières années de la vie du saint cette période d'ascétisme. Yves Suet, l'un de ses condisciples, Alain de Keranrais qui le fréquenta longtemps, très amicalement, et Alain la Roche-Huon se prononcent pour dix ans (dépositions III, *Monum.* p. 16 ; XXXIX, 96 ; XVII, 51) ; Derien du Boissaliou, pour dix ou douze (déposition XLIX, *ibid.* p. 108).

Tous les témoins nommés jusqu'ici ne parlent, les uns et les autres, que par approximation ; au chiffre d'années qu'ils indiquent tous ajoutent *vel amplius, vel circa,* ou quelque autre formule de ce genre marquant qu'ils n'attachent point à leur chiffre une certitude ni une précision complète. En voici un qui n'a point de telles

hésitations, et qui articule nettement, positivement un chiffre précis : « Pendant les douze années immédiatement antérieures à sa mort, « dit-il, Yves porta ce costume humble et grossier. » — *Habitu vili et humili utebatur per duodecim annos ante mortem suam* (voir déposition I, *Monum.* p. 9). Celui qui parle ainsi est l'homme qui a le mieux connu saint Yves, le témoin le plus constant de sa vie entière, qui ne cessa d'être en relation avec lui et de lui porter la plus fidèle, la plus profonde affection, faite de respect et de tendresse ; c'est son vieux maître Jean de Kerhoz. Et le chiffre donné par Kerhoz s'accorde avec le témoignage d'Yves Auspice, un pieux reclus, longtemps le serviteur de saint Yves, et qui, parlant des grandes austérités, des jeûnes extraordinaires de son maître, leur donne aussi pour durée les douze dernières de sa vie terrestre. (Déposition XI, ibid. p. 38).

Au chiffre de Jean de Kerhoz, selon nous, on doit se tenir, et placer les commencements du haut ascétisme de saint Yves en 1291. Le témoignage du saint lui-même va tout à l'heure, croyons-nous, confirmer cette date.

IX

Un jour, le frère Guiomar Morel, Cordelier de Guingamp, « pen-
« dant qu'il était malade à Kermartin, la maison de monsieur
« Yves, se trouva seul avec celui-ci et le pressa de lui dire com-
« ment il en était venu à embrasser cette vie austère et sainte.
« Yves fit de grandes difficultés pour répondre ; enfin il conta
« que quand il était official de l'archidiacre de Rennes, il allait au
« couvent des Frères Mineurs entendre expliquer le Quart livre
« des Sentences[1] et la Sainte Ecriture. C'est alors, sous l'influence
« des divines paroles recueillies en ce lieu, qu'il commença d'as-
« pirer aux biens célestes et de mépriser le monde. Longtemps il

1. Du célèbre Pierre Lombard, évêque de Paris en 1159.

« sentit en lui, entre la raison et la sensualité, une terrible que-
« relle. Cette querelle ou plutôt ce combat dura huit ans. Au cours
« du neuvième, la raison finit par dominer la sensualité ; c'est
« alors qu'Yves commença ses prédications, sans toutefois quitter
« encore ses habits mondains. Mais, dans la dixième année, la pure
« raison s'étant rendue tout à fait maîtresse, Yves donna [aux
« pauvres] ses bons habits pour l'amour de Dieu et prit des habits
« grossiers, savoir une cotte à manches longues et larges sans
« boutons, et sur cette cotte une housse, ces deux vêtements traî-
« nants, d'une tournure très grave, taillés dans un gros drap de
« bureau blanc : et il adopta ce costume pour ramener plus faci-
« lement les brebis du Seigneur à l'amour du Christ. » — C'est le frère Guiomar Morel qui fait lui-même ce récit, dans l'Enquête de canonisation (déposition XXIX, *Monum.* p. 73).

Si saint Yves eût réformé sa vie et son costume quinze ou seize ans avant sa mort, c'est-à-dire en 1287 ou 1288 — comme le croyaient l'abbé de Bégar et le vicaire de Tréguer, — la période décennale immédiatement antérieure à cette réforme eût commencé dès 1277 ou 1278. A ce moment Yves était à Orléans, et cependant nous venons de le voir, — lui-même l'avait affirmé au frère Morel, — c'est à Rennes, au couvent des Cordeliers, pendant qu'il était official de l'archidiacre, c'est là que tomba dans son âme le premier germe de cette généreuse résolution, combattue pendant dix ans, enfin triomphante, qui devait le conduire aux cimes de la perfection chrétienne.

Il faut donc nécessairement retarder de quelques années le début de cette grande réforme, par conséquent adopter la date fournie par le plus autorisé des témoins de la vie de saint Yves (Jean de Kerhoz), c'est-à-dire 1291. La période décennale, antérieure à cette date, commençant en 1281, Yves en effet, cette année là, était à Rennes, official de l'archidiacre, fort à portée de recueillir l'enseignement théologique des Cordeliers de cette ville.

X

Voici donc la chronologie de la vie de saint Yves, aussi complète que nous pouvons l'établir :

— 1253. Naissance de saint Yves.

— 1267. Il va étudier à l'université de Paris.

— 1277-1279. Il étudie le droit à Orléans.

— 1280. Retour d'Yves en Bretagne après ses études.

— 1280 à 1284. Séjour d'Yves à Rennes comme official de l'archidiacre Maurice.

— 1281. Il suit l'enseignement théologique des Cordeliers de Rennes et conçoit le premier dessein de sa vie ascétique.

— 1284. Il quitte Rennes, devient official de l'évêque de Tréguer, et en même temps prêtre et recteur de Tredrez.

— 1290. Il commence ses prédications.

— 1291. Il adopte son costume de bure blanche et embrasse les hautes pratiques de l'ascétisme.

— 1292. Il quitte la cure de Tredrez pour celle de Louanec, qu'il occupe jusqu'à sa mort.

— 1293. Il fonde la chapelle de Notre-Dame de Kermartin, aujourd'hui Saint-Yves du Minihi.

— 1297. Il confirme et complète cette fondation.

— 1298 à 1300. Il résigne les fonctions d'official de l'évêque de Tréguer.

— 1303, 19 mai. Mort de saint Yves.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(*La suite prochainement.*)

TOUS LES SEIGNEURS ETAIENT-ILS NOBLES ?

NON*

IV

Le rachat est une charge pour l'acquéreur roturier. Sans doute ! Mais pourtant celui-ci n'a pas trop à se plaindre. Acquérant pour la même somme d'argent un héritage roturier, il aurait eu à payer les impositions annuelles qui pèsent sur ces biens. Et puis l'acquisition du fief noble, outre la *franchise,* procure au roturier ou lui permet d'espérer un avantage que nous verrons plus tard. Aussi les roturiers en prennent-ils leur parti, et il vont acquérir des fiefs nobles.

Et cependant quel n'est pas le danger de ces acquisitions ! En France, nous avons vu Philippe-le-Hardi marquer peu de faveur pour les acquéreurs roturiers. En Bretagne, Jean V, abandonnant le Duché, a fui en Angleterre (1374-78). Le roi de France est maître de presque toute la Bretagne : il confisque tous les biens nobles qui sont aux mains des roturiers, pour les donner à des Français nobles, qui lui feront le service de guerre et dont il sera sûr. Ce qu'apprenant, le duc Jean fait saisir à son tour les mêmes biens, pour les empêcher, dit-il, de passser aux Français. En 1381, la paix se fait, le roi et le duc renoncent à leurs saisies ; mais on peut se figurer les inquiétudes des roturiers possesseurs de fiefs nobles [1].

* Voir la livraison de septembre 1886, pp. 206-220.

1. Lobineau, p. 850. Le Duc était fort intéressé à cet arrangement. Il avait fait

Revenus de leur émoi, les roturiers n'ont rien de plus pressé que d'acquérir des terres nobles sur la foi de la Coutume[1]. Tout à coup en 1451, une constitution de Pierre II interdit ces acquisitions sous peine de confiscation[2]. Mais ce genre d'acquêts a de si profondes racines dans la province, que la constitution va demeurer lettre morte. Après un an, le Duc lui-même la retire : il permet les acquisitions ; mais il les grève du *double rachat*[3].

Si le Duc a cru qu'il allait ainsi empêcher les roturiers d'acquérir les fiefs nobles, il s'est mépris. Ils se soumettront à ce double impôt de deux années de jouissance payées d'avance ; mais ils acquerront encore.

En 1492, le roi Charles VIII vient à Rennes. Les bourgeois de la ville ont montré à la Reine Anne une courageuse fidélité. Le Roi veut leur témoigner sa gratitude ; que fait-il ? Il accorde aux bourgeois acquéreurs de fiefs nobles la dispense de l'arrière-ban. Quelle meilleure preuve que ces acquéreurs sont nombreux parmi les bourgeois de Rennes[4] ?... Le roi Charles VIII approuve ainsi et encourage les acquisitions de fiefs nobles par des roturiers ; et en effet, elles se font en toute liberté jusqu'à 1510.

Cette année, les lois de Bretagne sont mises sous les yeux de Louis XII pour qu'il jure leur exécution. Il remarque la constitution de Pierre II ; et il prescrit de l'exécuter rigoureusement[5]. Aussitôt

assez de mécontents pour désirer n'en pas faire d'autres. Voyez les précautions qu'il prend pour rassurer les Barons, à propos de cette saisie. Preuves. Col. 1636.

1. Lobineau, écrivant au dernier siècle mais se référant à 1451, dit, page 850 : Ces acquisitions étaient fondées sur l'article 343 de l'*Ancienne Coutume*. C'est une inexactitude. Il a voulu dire sur l'art. 262 de la très ancienne Coutume qui était en vigueur en 1451. Cet article a passé à peu près dans l'article 343 de l'ancienne coutume rédigée en 1539.

2. Sous peine de *commise*. Belordeau, p. 14. C'est la confiscation du fief du vassal au profit du seigneur suzerain. Denisart, V. *Commise*.

3. Comme en Dauphiné. Lobineau, p. 850. Du Parc-Poullain. Belordeau, p. 514.

4. Lobineau, I. p. 818. Ce privilége a été confirmé par François Ier, Henri II, François II, Charles IX et Henri IV. — Louis XIII finit par supprimer le ban et l'arrière-ban moyennant finance (1641).

5. Du Parc-Poullain, t. I, p. 312, dit que Louis XII abolit la Constitution de Pierre II ; se corrigeant, t. II, p. 619, il dit que le roi ordonna l'exécution de la

les Etats de Bretagne de demander avec instance l'abrogation définitive de cette constitution contraire à la vieille coutume. En 1535, le roi François Ier fait semblant de l'exécuter ; nouvelle réclamation des Etats ; enfin 1539 arrive, et la très ancienne coutume va être réformée pour être mise (c'est la pensée du roi) à la mode française.

Que va-t-on écrire dans cette rédaction rajeunie et que l'on doit croire définitive ? Sera-ce la faculté, sera-ce la prohibition aux roturiers d'acquérir fiefs nobles ? Le Procureur général du Roi insiste pour la prohibition, et comme sanction, la confiscation : c'est-à-dire le retour à la constitution de Pierre II. Les députés des trois ordres « ayant reconnu combien cela importait au public [1], » réclament l'autorisation, à la condition de payer le rachat, c'est-à-dire qu'ils demandent le maintien de la coutume [2]. Les commissaires réformateurs n'osent pas se prononcer ; et, « par tempérament, » on écrit l'ancien article « non comme disposition, mais historiquement » et il est ainsi rédigé : « Par coutume, anciennement, homme roturier ne se pouvait accroître en fief noble sans en païer rachat. » Art. 343 [3].

Singuliers législateurs qui font de l'histoire au lieu de décider un point de droit intéressant tonte une province ! Seigneurs et roturiers vont interpréter la loi selon leurs communs désirs ; ils suppriment de leur autorité la constitution de Pierre II, pour s'en tenir à la Coutume... Et l'événement va leur donner raison ; la constitution demeurera hors de tout effet [4]. »

Mais ce que nos réformateurs n'ont pas osé faire pour la Bretagne en 1539, l'ordonnance de Blois va le faire pour la France entière en 1579. On y lit (article 258) :

Constitution. Il est ici d'accord avec Lobineau, I, p. 850, — et avec Belordeau, p. 514. — Il faut donc s'en tenir à cette variante.

1. Belordeau, p. 514.

2. V. Procès-verbal, p. XLII. Du Parc-Poullain, t. I.

3. Du Parc-Poullain, II, p. 619, dit que les Commissaires ont ainsi rédigé l'article. D'après le procès-verbal, ils ont renvoyé l'article au roi et son conseil. (P. V p. LV,) et c'est le conseil du roi qui a fait cette belle besogne.

4. Du Parc-Poullain, I, p. 313.

« Les roturiers et non nobles achetant fiefs nobles ne seront pour ce anoblis de quelque revenu et valeur que soient les fiefs par eux acquis [1]. »

Qu'est-ce à dire ? Sinon que l'acquisition des fiefs nobles par les roturiers est reconnue licite, en droit ; et que, en fait, parmi les fiefs nobles qui ont passé aux mains des roturiers, beaucoup ont une grande importance.

Voilà donc le droit établi pour toute la France ; que vont faire les réformateurs de notre coutume, en 1580 ?

La discussion s'engage sur l'article 343 : » Par coutume... etc. » Les députés des trois États s'exclament, et demandent la radiation pure et simple, « disant qu'oncques les Ducs (ni Rois depuis l'union de ce duché à la Couronne) n'ont pris droit de rachat des roturiers pour leurs fiefs nobles... L'article présuppose ce qui jamais ne fut pratiqué en ce pays. » Le Procureur Général demande le maintien de l'article ; les commissaires l'ordonnent ; et l'article *historique* 343 devient l'article 357 de la nouvelle coutume.

Or, mesurez le chemin parcouru depuis 1539. Cette année, les députés des trois Etats demandaient pour le Tiers l'autorisation d'acquérir sous condition de rachat. En 1580, ils oublient leurs anciennes conclusions ; bien plus ! ils les rejettent puisqu'ils rejettent cette condition de rachat. N'est-ce pas trop demander ?...

Les États auront beau faire : à mesure que s'organisera l'administration financière, le droit de rachat sera payé sous le nom de *franc-fief*.

Mais ce qui importe, c'est que le droit pour les roturiers d'acquérir des fiefs nobles est maintenant hors de contestation. Les roturiers usent de la faculté, et si bien que les ordonnances sont pleines de dispositions qui supposent la possession roturière de nombreux

1. Isambert, XV, p. 439.

fiefs nobles. Je n'en cite que deux exemples, mais ils sont probants.

J'ai dit plus haut que Louis XIII, par déclaration du 29 novembre 1641, avait déchargé les fiefs nobles possédés par des roturiers du service du ban et de l'arrière-ban. Le motif principal de l'ordonnance est instructif : « La plus grande partie des francs-fiefs sont tombés aux mains des ecclésiastiques, communautés et roturiers, ce qui les a obligés de se trouver à la convocation du ban et de l'arrière-ban ; ç'a été en se rencontre qu'à cause du peu d'expérience qu'ils ont au fait de la guerre, il a fallu que les uns aient été taxés, comme étaient anciennement les gentils-hommes invalides et les veuves des nobles, pour se racheter de ce service ; et les autres ont proposé leurs enfants ou domestiques pour tenir leur place à la guerre, en sorte que les convocations dernières du ban et arrière-ban ont été presque inutiles. »

D'autre part, on lit dans l'ordonnance dite des *Eaux et forêts*, titre des chasses (août 1669) « Défense est faite à tous roturiers de quelque état et qualité qu'ils soient non possédant fiefs, seigneuries et hautes justices, de chasser sous peine, etc... » Il y avait donc, en 1669, des roturiers seigneurs et hauts justiciers, et assez nombreux pour que la loi, qui ne statue pas sur les faits exceptionnels, eût réglé leur situation [1].

1. On a beaucoup déraisonné à propos de *chasse* sous l'ancien régime. Il y a des gens qui s'imaginent encore aujourd'hui qu'un *noble* avait le droit de chasser sur toutes les terres roturières qu'il voulait ! Pas le moins du monde ! Un *seigneur* pouvait chasser sur les terres roturières de son fief. Pourquoi ? Parce que la chasse était considérée comme un droit domanial au même titre que le droit d'*épave*, celui de *deshérence*, etc., en vertu desquels le seigneur s'empare des choses sans maître. Mais la chasse était un droit *personnel* au seigneur ; et il a été jugé que même les fils du haut justicier ne pouvaient chasser sur les fiefs relevant de leur père.

Ce n'est donc pas comme noble, c'est comme seigneur qu'on exerce le droit de chasse, et le roturier haut justicier l'exercera au même titre que le haut justicier noble.

Le seigneur de la paroisse ou du bourg a de même le droit de chasse sur son fief. La Fontaine, dans sa fable du *Jardinier et son seigneur*, introduit le seigneur du bourg chassant chez le jardinier. L. 18, fable IV. Mais l'exercice du droit avait amené de criants abus. — V. M. Taine. *Ancien régime*, p. 71 et suiv.

Voilà, je crois, ma démonstration faite : *en droit,* l'acquisition des fiefs nobles était permise aux roturiers. *En fait,* la plus grande partie des fiefs nobles étaient aux mains des ecclésiastiques, communautés et roturiers, en 1641 ; et, en 1669, des roturiers possédaient même des hautes justices en assez grand nombre pour qu'une ordonnance vise ce fait juridique.

Je pourrais m'arrêter ici : mais il m'a paru qu'il m'était permis d'insister sur un point qui se lie intimement à l'objet de cette étude.

Hélas ! je n'ai pas su promener mes lecteurs par des sentiers fleuris ; et plusieurs sans doute m'ont abandonné. Si quelques-uns me suivent encore, peut être le chemin qui nous reste à parcourir leur mènage-t-il, comme à moi, quelque surprise !

V

Peut-être se demandera-t-on pourquoi, avant l'ordonnance de 1275, les roturiers se risquaient à acquérir des fiefs nobles : — pourquoi, depuis, ils s'y sont obstinés, avant l'ordonnance de 1579, malgré les dangers que ces acquisitions pouvaient présenter. Voici le motif de cette imprudence. C'est que la noblesse offre trop d'avantages pour que ceux qui ont la fortune n'ambitionnent pas la noblesse sinon pour eux-mêmes, au moins pour leurs enfants.

Un savant auteur a remarqué que, jusqu'au commencement du XIIIe siècle, la noblesse formait une classe à part sans doute, mais non encore fermée ; et que les hommes libres pouvaient y entrer assez facilement [1]. L'auteur ne parle que pour la France ; mais il aurait pu faire la même remarque pour la Bretagne. Nul doute que, sous l'empire de notre T. A. Coutume, la possession d'un fief noble ne fût un moyen d'acquérir la noblesse. Il semble même qu'en France la noblesse suivait immédiatement l'acquêt,

1. M. P. Viollet, Précis de l'histoire du droit français. 1886.

L'auteur que je viens de citer invoque sur ce point l'autorité de Pierre Desfontaines, le rédacteur des *Etablissements* de saint Louis [1]. Loysel affirme cette conséquence de l'acquisition du fief noble (1536-1617) [2]. — Laurière aussi (1659-1728) [3].

D'Argentré sous notre Ancienne Coutume semble encore énoncer cette conséquence de semblables possessions [4]. Et ceux qui s'étonneront de cet effet de l'acquisition des fiefs nobles, ne seront pas peu surpris d'apprendre qu'en Béarn cet effet s'est produit jusqu'en 1789 [5].

Remarquons-le, d'ailleurs, cette conséquence qui nous semble extraordinaire aujourd'hui était logique au point de vue de l'ancien droit. Rappelons-nous le principe ancien : « D'après la loi, le fief noble, le franc-fief ne peut être tenu que par homme franc, libre de toute charge... » Donc, le fief noble fera de son possesseur un homme franc, libre et exempt de charge, nn *noble*.

Ce qui, au point de vue de l'ancien droit, est bien autrement surprenant, c'est ce qui suit :

En Bretagne, originairement, tous sont présumés nobles jusqu'à preuve contraire : la très ancienne coutume le dit expressément : « Et comme l'on doit présumer que chacun soit bon tant qu'il aparège du contraire, aussi doit-on présumer la noblesse des gens selon l'état d'eux tant qu'il soit apparu du contraire. » (Chap. 156). Et l'article énumère les états qui prouvent l'infamie, à plus forte raison la roture [6]. A ces états il faut ajouter la classe très nombreuse

1. M. Viollet, id., p. 220-221.

2. Loysel. *Institutions coutumières*. Liv. s. Tit. 1. Règle 9 : « Nobles étaient jadis non-seulement les extraits de noble race en mariage, ou qui avaient été anoblis par lettres du Roi ou pourvus d'offices nobles, mais aussi ceux qui tenaient fiefs et faisaient profession des armes. »

3. Laurière. *Préface du recueil* des ordonnances : « Les fiefs nobles communiquaient leur franchise ou noblesse aux roturiers qui les possédaient... »

4. Du Parc-Poullain. I. P. 480.

5. M. Viollet, p. 220. 221.

6. L'énumération est curieuse ; elle comprend treize états, au nombre desquels les

de ceux qui paient la taille au Seigneur, et les propriétaires fonciers des domaines qui paient la taille[1].

L'ancienne coutume (1539) va se montrer un peu plus rigoureuse; mais elle maintient la présomption de noblesse. En même temps qu'elle proclame pour les roturiers la faculté d'acquérir terres nobles, elle a un article ainsi conçu : « (155) Ceux qui portent état de noblesse et se gouvernent comme nobles sont présumés nobles jusqu'à ce que le contraire soit vérifié. » Eh bien! cet article reste comme un appât pour le bourgeois enrichi.

Voyez par exemple ce bourgeois de Rennes. Il a dans un honnête commerce gagné beaucoup d'argent, et en même temps l'estime de ses concitoyens. Il a un fils dans « la robe », un autre qui vit en noble : « il est bien vêtu ; il a des chiens et des chevaux[2], » il est de toutes les parties des jeunes gentilshommes. Ce bourgeois a marié sa fille aînée à un noble; la sœur cadette vient de refuser

menestriers et vendeurs de vent, et les faiseurs de clochers et couvreurs de pierres... Du Parc-Poullain, I, p. 460.

Le *vendeur de vent :* c'est le chanteur ambulant, depuis l'aveugle qui chante un cantique monotone jusqu'au vieil Homère, s'il revenait en ce monde !

Les faiseurs de clochers et couvreurs en pierres. — Eh quoi ! ceux qui ont élevé les beaux clochers dont la Bretagne est si justement fière étaient infâmes? — Oui, et à raison même de leur art. Ils bâtissent trop haut ; ils risquent à chaque instant de se rompre le cou : sa vie pour un modique salaire c'est en faire trop peu de cas. C'est la raison qui rend leur métier infâme ; et cette raison, nous dit Hévin, est empruntée à Aristote ! (Livre IV, Ethique, chap. I.) Sont infâmes pour la même raison *les couvreurs en pierres* qui couvrent le toit élevé de la cathédrale ou la tour du château. Mais le *couvreur en chaume* n'est pas infâme : couvrant moins haut, il court moins de risques pour sa vie. Le chapitre de la T. A. *Coutume* vaut une étude particulière que je ferai un jour.

1. Const. Jean II de 1301, art. XXV. « Celui est appelé vilain, roturier, qui demeure sous la taille d'un seigneur ou qui a couvenant en ceux pour la taille poïer. » Art XXVI... « Posons qu'un homme soit issu de noble sang... et il est mis sous la taille d'aucun, doit-il être témoing ?... Nenni, s'il a demeuré sous la taille cinq ans, car partant il a renoncé à la noblesse... »

Hévin. *Questions.* p. 5 après la table.

2. Du Parc-Poullain, I, p. 479 et 480. Il ajoute : « Il jure, ce qu'on croyait autrefois un vice attaché à la noblesse. Tout cela a été malheureusement imité par les roturiers. »

un avocat ; elle veut se marier comme sa sœur, dût-elle être épousée un peu pour sa dot. — Si ce père pouvait acheminer ses enfants, sinon lui-même, vers la noblesse !... Comment faire ? Il faut demander avis. Il a justement pour voisin un homme un peu fantasque et bourru ; mais obligeant et accessible ; le meilleur et le plus savant conseil : le sénéchal de Rennes, Bertrand d'Argentré. Le bourgeois va le trouver : d'Argentré écoute sa confession, et lui répond en français ce que je lis dans son latin barbare :

« Une terre exempte de fouage qui soit soumise au service de l'arrière-ban, qui soit inscrite au rôle des terres nobles, et qui anciennement ait été comprise à des partages nobles... voilà ce qu'il vous faut ! Si elle a une justice, surtout une moyenne, ou, s'il se peut, une haute, ce sera pour le mieux. Voilà les vrais caractères de la noblesse sur lesquels tant de gens déraisonnent [1]. Trouvez-moi cette terre et achetez-la. N'ayez pas peur du service de l'arrière-ban, vous y serez tenu, mais vous ne le ferez pas, puisque le roi Charles VIII vous en a d'avance exempté. Vous aurez le profit de ce service sans en avoir les ennuis, comme tant d'autres autour de nous [2].

« Portez, comme vous faites déjà, état de noblesse, gouvernez-vous comme noble : ainsi plus de *marchandise !* bien que la marchandise vous ait enrichi... C'est bizarre... direz-vous. Soit ; mais c'est ainsi : la marchandise vous permet d'acquérir la terre noble dont la possession va vous acheminer à la noblesse ; mais la marchandise est premièrement exclue du gouvernement noble [3] ; et, si vous la pratiquez de nouveau, elle vous empêchera d'arriver à la noblesse.

« Quand vous aurez cette terre et que vous vivrez en noble, il faudrait être bien osé, bien malintentionné, ou bien maladroit pour venir vous contester la présomption de l'article 155. Mais hâtez-vous, car, à la prochaine réformation de la Coutume, cet article sera abrogé ! »

1. D'Argentré dans Du Parc-Poullain, t. III, p. 510-511.
2. Du Parc-Poullain, III, p. 530, note 4.
3. Idem., I, p. 480.

Le bourgeois rapporte chez lui cette consultation ; elle est accueillie comme une bonne nouvelle... et la terre noble sera bientôt trouvée, acquise et payée à beaux deniers comptants !

Nul doute qu'en Bretagne comme en France, beaucoup n'aient acquis la noblesse par ce moyen ; il se peut même que ce mode de s'anoblir ait précédé l'anoblissement concédé par le Prince. En effet, nous l'avons vu admis par Pierre Desfontaines, contemporain de saint Louis, et le premier anoblissement connu est, dit-on, celui de Raoul l'orfèvre par Philippe-le-Hardi, en 1270 [1].

On devine bien que les possesseurs de terres ne se faisaient pas faute d'essayer de transformer leurs terres de roturières en nobles. Un jurisconsulte du commencement du XVIIe siècle a pu écrire : « Tous se disent nobles, et souvent plusieurs ne le sont que par « la conformité du cognom qu'ils peuvent avoir usurpé ; » et se transportant par la pensée un siècle plus haut, il ajoute : « Plusieurs « prétendaient la noblesse de leurs terres, pour les exempter des « contributions roturières auxquelles par raison ils étaient sujets [2].»

Par exemple ils soutenaient que leurs terres ne payaient pas de fouages, étaient partagées noblement, en d'autres termes avaient le gouvernement noble.

Les choses en vinrent au point qu'en 1513 il fallut en Bretagne une réformation générale. La province était encore sous l'empire de la Très Ancienne Coutume ; et la longue prescription n'était que de 60 ans. Rigoureusement la noblesse de la terre n'aurait dû résulter que de 60 ans de gouvernement noble bien établi. Mais les commissaires ne se montrèrent pas si difficiles ; « et pour les terres ro- « turières annexées aux nobles depuis les 60 ans, quand les témoins « ne pouvaient coter le temps, les Commissaires ne les remettaient « pas aux fouages [3]. »

1. Isambert, II, p. 645.

2. Belordeau sur l'art. 542, p. 756.

3. Hévin, dans du Parc-Poullain, t. III, p. 489. — Singulière jurisprudence ! Si un témoin dit : « Le gouvernement noble date de 50 ans seulement, » —la terre sera remise au fouage. Mais si à cette question : « Quand a commencé le gouvernement noble ? » Le témoin répond : « Je n'en sais rien... » La preuve est censée faite !... Je sais bien qu'il ne s'agit que de la terre annexée à une terre noble ; mais

La noblesse de la terre ainsi *démontrée* servait à prouver la noblesse personnelle. — Rien ne prouve mieux combien, jusqu'au commencement du XVIe siècle, l'acquisition de la noblesse était facile.

A la fin de ce siècle, on posait encore la question de savoir si l'acquisition du fief noble soumis aux devoirs nobles et déchargé de toutes obligations roturières ne devait pas suffire à produire la noblesse : autrement pourquoi l'ordonnance de Blois (art. 258) s'exprimerait-elle en ces termes que nous avons déjà rappelés : « Les roturiers... achetant biens nobles ne seront pour ce anoblis [1]... » *Pour ce*, c'est-à-dire pour le fait même de l'acquisition ; mais cette acquisition sera cependant un acheminement à la noblesse. Voici comment :

La nouvelle Coutume supprime la présomption de noblesse écrite dans l'article 155 de l'ancienne coutume ; mais elle établit incidemment (au profit des acquéreurs roturiers) « une manière de présomption par cent ans de gouvernement noble. » Art. 541 [2].

Que nous sommes loin de l'article de l'ancienne coutume ! Selon cet article, un homme se gouvernant noblement est présumé noble, et la preuve contraire doit être faite *contre lui*. — Selon l'ordonnance de 1579, combinée avec la nouvelle coutume, il pourra vivant noblement réclamer la noblesse ; mais il devra prouver qu'il l'a acquise par cent ans de gouvernement noble.

supposez que cette terre récemment devenue noble soit de nouveau détachée, elle demeurera noble : et son acquisition acheminera à la noblesse.

1. « L'ordonnance « considère que la principale force de la couronne est dans la « noblesse en la diminution de laquelle est l'affaiblissement de l'État. » Le roi « entend qu'elle soit maintenue et conservée en ses anciens honneurs. » (art. 256.) A cette fin, il rappelle l'ordonnance d'Orléans contre l'usurpation de titres, d'armoiries... Art. 257. — et veut « que les roturiers achetant fiefs nobles ne deviennent pas nobles pour ce (art. 258.) » C'est dire assez clairement qu'auparavant l'acquisition produisait *immédiatement* la noblesse.

2. Du Parc-Poullain, 1, p. 479. Cent ans, c'est bien long ! Les édits pour les réformations ont admis une moins longue possession, mais le principe est resté : plus de présomption de noblesse.

Dans le premier système, il n'avait aucune preuve à faire ; dans le second, la charge de la preuve pèse sur lui : tout homme est censé roturier s'il ne prouve pas la noblesse [1].

Et cette preuve ne sera pas aisée ! Le possesseur roturier sera tenu, en effet, de venir lui-même, chaque fois que le roi l'ordonnera, fournir une déclaration de roture, c'est-à dire interrompre sa prescription commencée. Voici comment :

Le devoir de guerre a cessé pour les seigneurs depuis l'établissement des troupes régulières. Il s'en suit que le fief noble affranchi de ce devoir n'est plus soumis à aucune imposition. Mais le fisc intervient ! C'est assez que les nobles restent en possession des « francs fiefs ; mais les roturiers qui les ont acquis paieront « une somme ou finance nommée droit de franc fief. » Ce n'est pas une imposition mise sur la terre qui, étant noble, n'en peut être chargée ; mais cette finance tiendra lieu d'imposition. La terre restera noble et son seigneur roturier restera roturier.

De temps à autre et d'ordinaire tous les vingt ans, le roi rend une ordonnance de francs fiefs ; et chaque possesseur non noble de terre noble doit passer une déclaration. Pas de fraude ! La confiscation des biens en serait le châtiment. Pas d'omission ! Le receveur des francs fiefs provoquerait au besoin une enquête dont les frais très onéreux et la honte retomberaient sur les récalcitrants [2]. Comme on le voit, le droit de franc fief n'est pas seulement une mesure fiscale [3]; il assure l'exécution de l'ordonnance de Blois.

Voilà, si je ne me trompe, l'acquisition des terres nobles par des roturiers établie très anciennement en Bretagne, et certainement avant 1294. Il ne faut pas voir dans l'article de la très ancienne coutume rédigée en 1330 l'introduction en Bretagne d'un droit nouveau. La date de 1330 ne marque pas un point de départ. La coutume a

1. Idem. I, p. 479.
2. Ferrière. V° francs fiefs.
3. V. ci-dessus, § III.

été codifiée cette année, soit ! mais elle existait auparavant et déjà écrite probablement [1].

Quoi qu'il en soit (et c'est le seul point qui nous importe ici) elle n'a pas innové : elle a constaté ce qui existait, statuant comme d'ordinaire, *ex eo quod fit plerumque*. Nous pouvons donc dire sans témérité que longtemps avant la rédaction de notre très ancienne coutume, des roturiers possédaient des terres nobles.

VI

Je me demande d'où a pu venir cette présomption générale de noblesse écrite dans la coutume, combattue par les Rois de France, et repoussée comme antipathique à la réalité par les jurisconsultes du dernier siècle [2]. Cette présomption ne serait-elle pas un souvenir lointain de l'état de la propriété et des personnes libres chez les Francs à leur entrée en Gaule ?

Je n'entends pas dire, comme quelques-uns semblent disposés à le professer aujourd'hui, que la possession de la terre ait été l'unique fondement de la noblesse ; je rappelle seulement qu'en Gaule, sous la domination romaine et sous la domination franque, la propriété de la terre, quelque petite qu'on la suppose, suffisait pour établir la qualité d'homme libre [3].

Quand on pénètre dans l'organisation très rudimentaire des Francs, on y reconnaît deux classes : les ingénus ou libres et les autres, esclaves ou demi-esclaves.

Les ingénus sont guerriers et possèdent la terre. Voilà leurs marques distinctives. Les autres exercent des travaux manuels dont

1. Comme existait l'Assise du comte Geffroy (1184), et d'autres monuments législatifs qui nous restent encore. L'ordonnance du duc Jean II, en interprétation de l'Assise du comte Geffroy, est datée de 1301 ; elle débute ainsi : (art. 1er). « Par la Coutume de Bretaigne autrefois ordonnée en Parlement... » Comment douter dès lors que la Coutume ne fût écrite ?

2. Du Parc-Poullain. I, p. 479.

3. Ingenui et possessionem quamdam possidentes. Grégoire de Tours cité par Le Huérou. Inst. Caroling., p. 447.

les ingénus rougiraient. On le voit, l'ingénuité est déjà comme une première noblesse.

Tous les ingénus sont égaux en droits ; mais il est clair qu'ils ne sont pas égaux en valeur militaire et en richesse. Ces inégalités inévitables vont créer entre eux, comme partout et toujours, des inégalités sociales.

Qu'un guerrier se signale par une série d'actions d'éclat, qu'il conquière la renommée, il sera entouré de clients fiers de s'attacher à un chef illustre, et dont le nombre et les exploits ajouteront encore à l'illustration du chef librement choisi. Qu'un autre ingénu augmente sa terre, qu'il acquière la richesse, qu'il en use généreusement, qu'il répande autour de lui le travail, l'aisance, les bienfaits ; il acquierra tout naturellement l'influence que donne partout la richesse. Et il est clair que l'illustration et la richesse se trouveront souvent réunies en la même personne.

Les ingénus ainsi distingués par la valeur et la fortune sont nombreux parmi les Francs à leur entrée en Gaule ; mais la conquête même va les multiplier.

En Gaule, les envahisseurs trouvent la noblesse impériale dont les cadres ont résisté mieux que l'Empire même au choc des invasions. Cette noblesse se compose de deux *milices*, deux armées de fonctionnaires militaires et civils ; armées qui se distinguent nettement de la foule des plébéiens. Ces officiers militaires, ces administrateurs civils vont entrer dans l'armée, dans l'administration franque ; ces *nobiles* de l'empire vont naturellement se rapprocher des plus élevés en dignité parmi leurs vainqueurs ; et les deux aristocraties n'en formeront bientôt plus qu'une.

Tous ces hommes ayant l'illustration à divers titres et à divers degrés forment un premier ordre dans la classe des ingénus. Ils ne sont pas supérieurs *en droit ;* mais ils ont *en fait* une situation plus élevée dans l'opinion : ils priment la foule, dont ils attirent l'attention ; ils sont les *premiers* parmi leurs égaux en droits.

Or ils ont tous un intérêt commun : se maintenir dans cette si-

tuation privilégiée et la garder pour eux seuls. La conquête et l'augmentation même du nombre des hommes libres vont aider à ce résultat. Voyez plutôt! Au début du gouvernement des Mérovingiens tous les guerriers (*exercitus*), c'est-à-dire la partie armée de la nation, les *ingénus,* sont convoqués à l'assemblée du Champ-de-Mars, où se décident les grandes affaires. Charlemagne n'y appellera plus que les *majores,* les *boni-barones,* c'est-à-dire les plus distingués entre les ingénus, ceux que Eginhard, dès le IXe siècle, nomme souvent *nobilitas,* la noblesse.

Voilà donc les hommes libres de premier ordre ayant déjà une prérogative que n'a plus la foule des ingénus devenue trop nombreuse. C'est un acheminement vers les autres privilèges.

Toutefois cette prérogative n'est pas encore héréditaire, et ce qui recommande certaines familles au respect, c'est l'illustration reçue des aïeux, et dont le temps augmente le lustre.

Mais ces hommes puissants, nombreux, qui entourent le chef suprême, Roi ou Empereur, comme conseils, *convives,* comtes, officiers de toute sorte, ils vont s'entendre sur ce point : rendre leurs privilèges héréditaires, comme l'était déjà l'illustration de leurs familles. C'était fatal ; et le jour viendra où ils exerceront des *droits* que n'auront plus les autres ingénus, libres pourtant au même titre.

Les premiers seront les nobles ; les autres seront les roturiers[1].

Mais auprès de ces nobles, leurs égaux en droit d'hier, que deviennent les roturiers? Leur situation n'a pas changé, au moins à ne la considérer qu'en elle-même ; ils ont gardé leur liberté ; et ils possèdent la terre comme auparavant. Mais eux-mêmes vont essayer de suivre l'exemple des nobles, de gravir l'échelon qui les sépare aujourd'hui de la noblesse, et de rétablir ainsi les choses en leur premier état[1]. »

1. V. sur ce point Le Huérou. *Inst. Carolingiennes,* et le Président Hénault. *Abrégé chronol. de l'histoire de France.* Il dit à propos de l'anoblissement :

« Cette introduction nouvelle, par laquelle on rapprochait les roturiers des nobles,

Comme nous l'avons vu, pendant que les nobles s'appauvrissent, le travail et le négoce enrichissent les roturiers. La terre noble est à vendre, ils l'achètent. L'ancienne coutume en attachant la présomption de la noblesse au gouvernement noble de la terre incite les roturiers à ces acquisitions. Le mouvement encouragé par les nobles eux-mêmes ne s'arrêtera plus. Rien n'y fera, ni les constitutions de nos ducs, ni les ordonnances de nos rois.

Pour nous résumer, que résulte-t-il de ce qui précède ? Qu'on ne voit pas commencer l'acquisition des fiefs nobles par les roturiers ; qu'elle est assurément antérieure à 1330, 1294, 1275 ; qu'on peut se demander si elle n'est pas contemporaine de l'hérédité des fiefs, et si elle n'est pas née le jour où les fiefs sont entrés dans le commerce.

Je cherche l'époque de notre histoire bretonne pour laquelle il a pu être vrai de dire avec M. Lavissse : « Tous les seigneurs étaient nobles, » et je ne la trouve pas.

VII

Résumons-nous.

Il est, je crois, démontré en *fait* et en *droit* que beaucoup de seigneurs n'étaient pas nobles.

Quelle était la proportion entre les seigneurs nobles et les seigneurs roturiers ? C'est-ce que je ne puis essayer de dire. Hévin nous dit bien qu'en Bretagne les trois quarts des fiefs étaient roturiers, mais nous ne pouvons rien conclure de là relativement au nombre des seigneurs roturiers, puisque nombre de terre roturières étaient possédées par des nobles, et réciproquement des terres nobles par des roturiers.

M. Guizot regrette quelque part qu'on n'ait pas dressé une carte

et qui fut appelée anoblissement, ne faisait que rétablir les choses dans le premier état. Les citoyens de France, même depuis Clovis, sous la première et la deuxième race, étaient tous d'une condition égale... »

des fiefs de France, à diverses époques de notre histoire. Un autre travail serait à faire, pas plus difficile et très instructif. Il s'agirait de dresser en regard deux listes, l'une des fiefs nobles possédés par des nobles, l'autre des fiefs nobles possédés par des roturiers, à la veille de 1789.

Dans la première liste figureraient nombre de nobles de fraîche date que vient d'anoblir l'acquisition d'un de ces offices nommés outrageusement *savonnettes à vilain*. Leur présence allongerait notablement cette première liste. N'importe ! La liste des seigneurs roturiers serait encore assez longue pour surprendre M. Lavisse et ceux qui croient sur sa parole que « Tous les seigneurs étaient nobles. »

On m'assure que M. Lavisse recommande aux jeunes professeurs l'étude des archives et des documents locaux. Le conseil est excellent ; et je désire le voir suivi par des hommes jeunes, actifs, doués de bons yeux et n'ayant d'autre parti pris que celui de la vérité. Je ne suis pas de ceux auxquels s'adresse M. Lavisse : je suis un vieux magistrat, *admis* à une retraite prématurée. Un vieil ami, devenu Garde des Sceaux, m'a donné le repos. Je ne veux pas de son présent ! — et je travaille. Je suis resté à Quimper ; et j'y ai commencé des *Études sur Quimper et la Cornouaille* que j'ai à cœur de continuer. Je ne suis encore qu'au début ; toutefois, sans me préoccuper de la question que soulève l'affirmation de M. Lavisse, j'ai compulsé les titres de six seigneuries comprises dans le rayon *d'une lieue ancienne* autour de la ville de Quimper.

Ces seigneuries se nomment Le Parc, Les Salles, Troheir, Pratanroux, le Plessix Ergué et Pratanras.

Les trois premières étaient peu importantes mais nobles pourtant depuis plusieurs siècles ; en 1661, 1708, 1775, elles sont passées en mains roturières.

Pratanroux avait plus d'importance : et ses aveux réclament la haute justice ; en 1775, cette terre est acquise en même temps que Troheir, par un roturier.

Le Plessix-Ergué est un fief comprenant la plus grande partie de la paroisse d'Ergué Armel avec haute justice exercée à Quimper, patibulaires, auxquelles la Reine Anne a permis, en 1505, d'ajouter un quatrième poteau; et prééminences en nombre d'églises, notamment à la cathédrale de Quimper. Un roturier, receveur des fouages en l'évêché de Quimper, acquiert cette seigneurie en 1760; et l'année suivante, *au jour du sacre*, il use du droit concédé à ses nobles prédécesseurs « de faire porter par un gentilhomme une bannière à la procession de Quimper avant toutes les croix, c'est-à-dire après celle de la cathédrale. »

Enfin, le fief de Pratanras, auquel était annexé, depuis 1542, le fief de Coatfao avec sa haute justice, avait haute justice, patibulaires, et prééminences en nombre d'églises. Les deux fiefs réunis comprenaient soixante villages ou manoirs répartis sur 22 paroisses distribuées entre cinq de nos cantons actuels. — En 1779, ce fief appartient à Mlle de Lamarck, duchesse d'Arenberg; il est à vendre. Un Quimpérois, M. Madec, illustré dans le Bengale, rentre en France et va acquérir Pratanras et Coatfao. M. Madec est roturier; mais, sur les entrefaites, le Roi lui accorde la noblesse qu'il a si bien méritée, et il est noble quand il signe le contrat, en 1781.

Ainsi sur *six* terres anciennement nobles prises *au hasard* autour de Quimper, *cinq* étaient possédées avant 1789 par des seigneurs roturiers, et la sixième, la plus importante, allait avoir le même sort, quand le Roi a anobli son glorieux acquéreur.

L'étude des documents locaux est, comme on le voit, fort instructive; M. Lavisse a bien raison de la recommander. Mais c'est, je crois, beaucoup d'abnégation de sa part. Je me persuade que cette étude amènera partout un résultat analogue à celui que je signale, et fournira une série de démentis à l'affirmation de M. Lavisse.

Ici un ami m'arrête et me dit: « A quoi bon ce travail? Avez-vous la prétention d'empêcher les éditions de M. Lavisse de se multiplier?» — Non... je suis plus modeste. Je n'ai même pas l'ambition de faire corriger cette malencontreuse phrase : « Tous les sei-

gneurs étaient nobles ; » et des milliers d'instituteurs vont continuer à l'enseigner à des milliers d'enfants comme une vérité absolument certaine.

J'ai nommé les instituteurs... Voilà une classe de lecteurs à laquelle cet opuscule est interdit. Qu'adviendrait-il s'ils allaient croire avec moi, et s'ils osaient dire que M. Lavisse a tort d'employer comme synonymes les mots *seigneur, noble* et *chevalier ;* de confondre *tenancier* ou *censitaire* avec *vilain* et *manant?* Qu'adviendrait-il s'ils se permettaient de douter que tous les seigneurs fussent nobles?

M. Lavisse, maître de Conférences à l'École normale, l'affirme. Il suffit ! Cette proposition doit-être une vérité... dans les écoles publiques.

J. Trévédy,

Ancien président du tribunal de Quimper, vice-président de la Société archéologique du Finistère.

POÉSIE

ULTIMA VERBA

A MA MUSE

Muse, je te l'ai dit cent fois :
De rimer en vain tu me presses ;
Je me dérobe à tes caresses,
Et je reste sourd à ta voix.
N'as-tu pas vu, sur mon visage,
Ces sillons de triste présage
Que le soc de l'âge a creusés ?
Quand mon corps cède à sa faiblesse,
Quand tous ses ressorts sont usés,
N'as-tu pas vu de ma vieillesse
Les signes trop bien accusés ?
Et rien de cela ne te touche,
O cruelle fille des dieux !
Et, toujours, le front radieux,
Toujours, le sourire à la bouche,
Tu viens, sur des modes divers,
Comme si j'étais un Horace,
Me demander encor des vers :
Mes soixante quatorze hivers
Devant toi n'ont pas trouvé grâce !

Ah ! tu n'ignores pas pourtant
Que ma verve, autrefois féconde,

Comme toute chose en ce monde
Dont on abuse à chaque instant,
Ma verve, par un jet constant,
De jour en jour plus appauvrie,
Dans mon vieux cerveau s'est tarie.
Eh ! bien, voyant cela, pourquoi
T'obstines-tu, Muse insensée,
A vouloir attiser en moi
Le foyer où naît la pensée,
Quand de mort tu le sais atteint ?
Jamais, malgré ses fortes ailes,
Le vent, d'un feu de braise éteint
N'a fait jaillir des étincelles !

⁂

Du fil, si fragile et si fin,
Que pour moi la Parque dévide,
Le peloton tire à sa fin ;
Bientôt le fuseau sera vide.
Et, tandis qu'à mes doigts tremblants
La lyre échappe, et que l'idée,
De mon front ceint de cheveux blancs
Ne sort plus que pâle et ridée,
C'est le moment que tu choisis,
Muse, pour qu'en vers je m'exprime,
Et que je ressoude une rime
A des alexandrins moisis !
Vraiment c'est à ne pas y croire,
Et ton caprice est surprenant :
Jeune, et poète à tout venant,
Quand je n'ai rien fait pour ta gloire
Qu'attends-tu de moi maintenant ?

Mais dans un accès de délire,
Si j'allais, sans plus différer,
A ta requête obtempérer,
Quelle est la corde de ma lyre
Que je pourais faire vibrer ?

⁂

L'*Idylle* n'est pas de mon âge ;
De mes soupirs comme on rirait,
Et comme à bon droit on dirait :
« Barbon, ta tête déménage.
« L'Amour se plaît à voltiger,
« Il lui faut des servants ingambes ;
« Tu veux, toi, qui n'as plus de jambes,
« Courir après ce dieu léger ?
« Tircis à la voix chevrotante,
« Du ridicule qui te tente
« N'affronte pas les aiguillons ;
« Que chez toi le bon sens renaisse :
« Laissons l'Amour à la jeunesse,
« Et les roses aux papillons ! »

⁂

Avec la plaintive *Elégie*,
Dois-je chanter de longs malheurs,
Et, sous ma paupière rougie,
Loger une source de pleurs ?
Dois-je, perdu dans les ténèbres,
La nuit, interrogeant les morts,
Exhumer des couches funèbres
Le désespoir ou le remords ?
Non ! Je n'ai pas la moindre envie
D'aller gémir sur un tombeau,

Tant que du jour et de la vie
Pour moi brillera le flambeau !
Non ! Je n'ai nulle fantaisie
D'évoquer, même en poésie,
La faucheuse du genre humain :
Je sais trop, sans que je l'appelle,
Que je vais, peut-être demain,
La rencontrant sur mon chemin,
Me voir face à face avec elle !

Donc, point de larmes ! A mes vers
La *Satire* ouvre un champ immense,
Où de notre siècle en démence
Germent les vices, les travers,
Les hontes, les penchants pervers,
Et la trop fertile semence
De tous les esprits à l'envers !
Siècle d'ambition vulgaire,
D'intérêt vil, d'instinct brutal,
Toujours prêts à se mettre en guerre
Contre l'ordre et le capital ;
Siècle sans pudeur, sans mémoire,
Où tout a le droit de cité,
L'injustice la plus notoire,
L'ingratitude la plus noire,
Et jusqu'au mensonge effronté,
Tout... hors le courage et la gloire !
Siècle athée, où, renier Dieu,
C'est avoir un titre en haut lieu
A la faveur officielle ;
Où, fouler aux pieds tout devoir,
C'est rendre la chance fidèle :

Où l'impunité sert d'échelle
Pour escalader le pouvoir !

⁂

Ah ! l'on en ferait maint volume !...
Est-il meilleure occasion
Pour que l'alexandrin s'allume,
Et pour que l'indignation
Du cœur passe au bout de la plume ?
A moi le fouet de Juvénal,
Qui marque l'infâme à la joue ;
A moi le trait du vers final
Qui... Mais voilà que je m'enroue...
C'en est fait, Muse, tu le vois,
Tout me quitte, même la voix !
Invalide de la *Satire*,
Ce que, prompt à me courroucer,
Jadis, tout haut, j'aurais pu dire,
Je suis réduit à le penser !

⁂

Des atteintes de l'âge sombre,
Pour conclure, il n'est pas besoin
De pousser la preuve plus loin.
Quand le ciel s'est revêtu d'ombre,
Les oiseaux, au temps des glaçons,
Font-ils éclater leurs chansons ?
C'est le sort de ton vieux poète ;
Muse, tu dois l'avoir compris.
Depuis que l'hiver l'a surpris,
Et qu'il a neigé sur sa tête,
Tout est triste et muet en lui ;

A peine peut-il, aujourd'hui,
De son cœur ému faire éclore
Un lambeau de strophe incolore,
Péniblement psalmodié,
Et, si bas, qu'il faut, pour l'entendre,
Une attention vive et tendre,
Et l'oreille de l'amitié !

L'heure du divorce est venue :
Muse, c'est l'heure des adieux.
Bien jeune encor, je t'ai connue ;
Et toi, me voyant soucieux,
Rêveur, au ciel levant les yeux,
Et, dans mon ardeur ingénue,
Harcelant Pégase rétif,
Poursuivre jusque dans la nue
Un hémistiche fugitif,
Alors, dupe de l'apparence,
Tu pouvais peut-être espérer
Que, sous ta divine influence,
J'allais grandir et m'illustrer...
Mais j'ai trahi ta confiance :
Muse imprudente, tu semais
Sur un sol qui, pour mille causes,
Ne devait produire jamais
Que des pavots au lieu de roses !

L'expérience est faite... Allons !
Pars sans regret, vierge immortelle ;
Reprends, plus sereine et plus belle,

Le chemin des sacrés vallons.
Va de quelque mâle génie
Enflammer le vaste cerveau ;
Et que des bosquets d'Aonie
S'élance un Homère nouveau.
Puisse-t-il bientôt apparaître ;
Puissé-je, heureux de l'applaudir,
Voir, entre ses mains, resplendir
Le laurier qui signale un maître,
Que, devant moi, tu faisais naître,
Et que je n'ai pas su cueillir !

HIPPOLYTE MINIER.

9 août 1886.

LE LEGS DE CHANTILLY

A MONSEIGNEUR LE DUC D'AUMALE

MEMBRE DE L'INSTITUT

Quelque drapeau qu'on aime, il faut vous admirer,
Prince, qui méritez le nom de *Magnifique :*
Ce legs — après l'exil ! — est un acte héroïque,
Dont notre grand Corneille eût voulu s'inspirer.

ÉMILE GRIMAUD.

DE MARSEILLE AU HAVRE

Par le chemin des écoliers.

ESSAIS DU TRANSATLANTIQUE LA *Gascogne*.

Dimanche, 29 août 1886.

J'ai lu, il y a quelques jours, dans le *Journal des Débats* (je lis quelquefois le *Journal des Débats*, quand le sommeil se fait attendre), l'entrefilet suivant : « M. le Ministre des postes et télégraphes, désirant se rendre compte *par lui-même* de la vitesse des nouveaux bateaux postaux, doit s'embarquer avec sa suite, le samedi, 28 août, à Marseille, sur la *Gascogne*, qui ira au Havre, en touchant à Alger, Tanger et Lisbonne. »

Cette lecture m'a rendu rêveur, et, faute d'un interlocuteur, j'en suis réduit à me faire à moi-même la conversation, en procédant par arguments et objections : quelque chose comme les dialogues de Tartarin-Quichotte et Tartarin-Pança.

— Taratata ! le ministre va se promener à *l'œil*, et voilà tout !

— Pas du tout ! Le ministre se rend compte *par lui-même*, entends-tu bien ? *par lui-même*, de la vitesse de la *Gascogne*. Il aura le mal de mer, mais il se dévoue. Il emmène avec lui sa femme et ses fils, son médecin, (ce qui prouve surabondamment qu'il s'attend à quelque chose de désagréable), et son chef de cabinet. Tu vois que ce n'est pas une partie de plaisir ! Tu parles de voyager gratuitement, et tu le lui reproches ; mais, malheureux! à sa place, moi je demanderais une indemnité de déplacement et des frais de route considérables !

— Tout cela, c'est de la frime ! Des faits ! Des faits !... Ecoute. Je vais te faire inviter, et, toi aussi, tu feras le voyage d'essai de la Gascogne. Seulement tu épieras le ministre, tu te rendras compte par toi-même de tout ce dont il se rendra compte, et tu consigneras le tout sur un journal, qui restera aux archives de la ville et servira aux élèves de l'Ecole des Chartes de l'an 2001 à élucider ce point délicat de l'histoire contemporaine.

— Tope ! répondis-je. Alors ne perdons point de temps, allons salamalecker tout ce que nous avons d'amis !

C'est ainsi que quelques jours après, le 29 août de l'an de grâce 1886, le voyage ministériel ayant été retardé de vingt-quatre heures, je mets le pied sur la *Gascogne* à onze heures précises, en rade de Marseille. Ce magnifique transport est commandé par M. Santelli.

A midi, M. le Ministre arrive avec sa suite. L'apostrophe d'Hernani me remonte aux lèvres :

Oui, roi ! de ta suite, j'en suis !

Que de gros légumes à bord ! Le préfet, le général, le commandant de port, le capitaine du 1er pompiers ! J'en passe et des meilleurs.

Force salutations, force adieux, on agite des mouchoirs, les chaloupes s'éloignent du bord. Le quai est couvert de spectateurs. Je remarque la silhouette élégante d'une femme, qui, debout dans sa voiture, soulève son ombrelle rouge. Cela n'est pas pour moi, mais je réponds à tout hasard, et par une lumière éblouissante nous avançons avec lenteur et majesté sur une mer d'huile.

On débute par le déjeuner, qui est sans cérémonie, et pendant que nous défilons le long de la côte, avec une vitesse de dix-huit nœuds, M. le Ministre constate *par lui-même* l'habileté du chef cuisinier. M. le Ministre est en tenue simple, mais de bon goût ; à ses côtés, les invités, au nombre d'une cinquantaine. Au bout de quelque temps, en résumant les renseignements recueillis à droite et à gauche, j'arrive à en connaître au moins les noms. Consignons,

pour mémoire : l'aimable jeune femme du commandant Santelli, le docteur et madame Fauvel, M. Daymard, ingénieur en chef de la Compagnie transatlantique, le capitaine de vaisseau Boulineau, M. Valin, chef du service technique de Marseille, M. Duportal, directeur des postes, et sa famille, l'intendant général Legros, l'intendant Bocquet, l'ingénieur des ponts et chaussées Violette de Noircarme, le colonel Lichteinstein, le colonel Clapeyron, M. Richaud, gouverneur de la Réunion (six pieds de haut), M. Guillaume, ingénieur de la Marine, MM. Gasc, Dréolle, Chabrier, administrateurs de la Compagnie transatlantique, etc... Je termine par le bouquet : M. le Ministre des postes, sa suite et sa famille.

J'oubliais encore que nous avons à bord le grand compositeur Méhul (qu'on croyait mort, mais c'est une erreur,) l'auteur de *Joséphine vendue par ses sœurs*, un des derniers succès des Bouffes parisiens.

Cependant le déjeuner touche à son terme. Nous inaugurons la vie de bord ; ici commencent dans le cercle des dames les jeux de société ; là on lit, on fume ; au salon quelqu'un tourmente le piano, d'autres sacrifient au démon du jeu, les philosophes écrivent, les jeunes filles rêvent et les ingénieurs se chauffent dans la machine, tandis que, du bossoir au gouvernail, j'inspecte le bateau.

La *Gascogne* est l'un des quatre grands paquebots destinés à faire le service postal du Havre à New-York. La convention entre la Compagnie transatlantique et le Ministère des postes a été complètement modifiée ; et c'est pour répondre aux exigences du récent contrat que la Compagnie a créé ce nouveau type de paquebots.

Avec l'ancienne convention, les paquebots devaient, à chaque voyage, donner une vitesse moyenne de onze nœuds ; de la durée du voyage on déduisait les arrêts que pouvaient occasionner les accidents de mer, arrêts qui étaient constatés par un procès-verbal de l'agent des postes à bord commissaire du gouvernement. Pour fournir cette vitesse moyenne de onze nœuds, les bateaux devaient donner de treize à quatorze nœuds aux essais. Avec la

convention, la vitesse n'est plus mesurée à chaque voyage, mais on prend la moyenne des vitesses à la fin de l'année, on ne tient plus compte des accidents de mer, et la moyenne doit atteindre quinze nœuds. Aux essais, les paquebots doivent fournir une vitesse de dix-sept nœuds et demi, d'abord sur des bases mesurées, ensuite pendant un trajet de plusieurs heures.

La *Gascogne* a été construite à la Seyne, par la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée ; les essais de livraison, après lesquels elle a été acceptée par la Compagnie transatlantique, ont eu lieu aux îles d'Hyères. La plus grande vitesse fournie dans cet essai a été de dix-neuf nœuds vingt centièmes. La Convention postale accorde à la Compagnie une subvention de cinquante mille francs par chaque nœud fourni, en plus de la vitesse réglementaire de quinze nœuds.

Pour donner cette vitesse considérable, il faut une machine d'une grande puissance ; celle de la *Gascogne* est de huit mille chevaux, et aux essais des îles d'Hyères on a atteint une force d'environ neuf mille chevaux.

C'est une machine Woolf à trois doubles cylindres, dont les bielles sont attelées sur le même arbre de couche ; les tourillons, en acier comme tout l'arbre, ont soixante-dix centimètres de diamètre. En mer calme, chaque tour d'hélice fait avancer le bateau de neuf mètres quarante. La machine est imposante, elle mesure dix-huit mètres de palier inférieur à la partie supérieure du dernier graisseur.

La *Gascogne* mesure cent cinquante cinq mètres de long, quinze mètres de large et cale à peu près huit mètres. Elle a de nombreux étages, le pont supérieur, ou deuxième pont, ne contient que la cabine du commandant et la partie supérieure de la machine complètement masquée ; il s'étend d'une extrémité à l'autre du navire. Le premier pont contient le salon de musique, le fumoir, les chambres des officiers et les cuisines. A l'étage au-dessous, se trouvent la salle à manger et les cabines.

La *Gascogne* est aménagée d'après le nouveau système, les pre-

mières sont à l'avant de la machine : ceci présente de nombreux avantages. En temps de marche ordinaire, on n'est pas sous la fumée, on ne sent point les trépidations de l'hélice, et, comme on se trouve dans le voisinage du centre de gravité, le roulis et le tangage y sont beaucoup moins accentués que partout ailleurs.

La salle à manger peut contenir deux cents couverts ; elle est décorée avec beaucoup de luxe : chaque hublot est encadré avec des colonnes d'onyx, et une immense cheminée fait face au grand mât. Au milieu du plafond se trouve une grande ouverture qui donne dans le salon de musique placé au-dessus, et est couronnée par un dôme vitré, le tout d'un joli aspect. Le fumoir est décoré avec goût : boiseries, peintures, divans, tout est bien assorti.

Le grand escalier est d'un fort bel effet. La cage a onze mètres de large, dimension rare, même dans un hôtel en terre ferme, les rampes sont massives et belles ; on ne se croirait jamais dans un navire. Des cabines je ne dirai rien : elles sont installées avec tout le confortable voulu.

Cette ville flottante est éclairée uniquement à l'électricité. Six cents lampes Eddison s'y trouvent placées. Il faut une force de soixante dix chevaux pour les maintenir toutes allumées. Différentes ramifications de fils électriques divisent les lampes en différentes catégories qui s'éteignent à des heures déterminées. Celles des cabines peuvent aller jusqu'à cinq heures du matin.

Il m'a paru interessant de savoir ce qu'il fallait de provisions pour un voyage à New-York. Voici quelques chiffres que j'ai pu recueillir. On consomme en moyenne cent soixante tonnes de charbon par jour. Les provisions de bouche, pour un voyage d'aller et retour, comprennent trente mille kilos de viandes, cinq cents poulets, soixante dindes et dindons, quarante mille kilos de farine, cinq mille kilos de légumes frais, cinq mille kilos de légumes secs, six mille bouteilles de vin de table, trois mille bouteilles de vins fins, cinq mille bouteilles de bière, cinq cents bouteilles de cognac, cinq mille bouteilles de Saint-Galmier, cinq cents bouteilles de champagne, vermouth, amer et vins d'Espagne, cinq cents petits fro-

mages, deux mille kilos de gros fromages, et trente barils de vin ordinaire pour l'équipage. Cet équipage, chauffeurs et mécaniciens compris, est formé de deux cents hommes. Le bateau est aménagé pour deux cents passagers de première classe, soixante de seconde, neuf cents de troisième et deux mille tonnes de marchandises.

J'ai pu, à l'arrivée au Havre, comparer la *Gascogne* avec la *Bretagne,* bateau du même type, construit à Saint-Nazaire. La coque est exactement la même ; la machine de la *Bretagne* est d'un système nouveau, c'est une Compound à triple expansion ; elle doit donner certainement une économie sur celle à double expansion, type *Gascogne.*

L'aménagement du navire est le même ; la décoration varie ; celle de la *Gascogne* est plus luxueuse, celle de la *Bretagne* plus artistique.

Mais remontons à bord de la *Gascogne.*

A l'avant du bateau, j'aperçois un instrument en bronze de forme bizarre ; je vais demander son nom, lorsqu'un son plus que guttural m'apprend que c'est *la Sirène.* Le progrès est une belle chose, mais, je ne puis m'empêcher toutefois de regretter le vieux temps où l'on entendait les Sirènes de moins loin, mais où, paraît-il, on les suivait encore de trop près.

Sept heures. — Premier coup de cloche. On rectifie sa toilette et on passe à la salle à manger. Deux tables, dont l'une officielle ; la première est présidée par le Ministre, qui de nouveau constate *par lui-même...* (vous connaissez le reste). Nous constatons, pendant le dîner, que le siège de M. le Ministre paraît plus élevé que les autres. Renseignements pris, il est assis sur son portefeuille. La mer est unie comme un lac : pas de défections à table. C'est le cas de répéter le mot remarquable du *Petit Marseillais* dans son compte rendu des essais de la *Bourgogne:* « Le ciel luttait d'a-« mabilité avec les employés de la Compagnie. »

La soirée se passe au salon ; on y fait de la musique. Le célèbre Méhul est au piano et exécute ses dernières compositions.

Les chœurs de *Joséphine vendue par ses sœurs* sont enlevés avec maestria. La commandante nous apporte une batterie d'instruments. Un serpent d'église échoit à M. le Ministre ; des canards variés et des tambours sont distribués aux musiciens et... attention ! une mesure *pourerien*... En avant !

Concert remarquable et charivaresque. *La Moisson*, de Flégier, fort bien chantée, et la *Cavatine* de Raff, viennent détonner ; mais les instruments à vent reprennent vite le dessus. En avant !

Funiculi, funicula,
Montons jusque-là !...

A une heure du matin... *funiculi, funicula*, nous descendons, chacun chez soi.

La chaleur est extrême. M. le ministre constate par lui-même que les matelas sont excellents.

Lundi, 30 août.

Un gai soleil vient me réveiller : nous roulons légèrement. Je monte sur le pont; la chaleur promet d'être accablante. Je m'installe à lire ; tout à coup un bruit étrange me fait dresser l'oreille :

Hi ! Han ! Hi ! Han !

Tiens ! nous avons un âne à bord ! — Je dégringole et trouve sur le pont un délicieux âne d'Afrique qu'un mousse promène aussi gravement que s'il était chargé de reliques. C'est la propriété de la commandante. On me présente à *Yaouled*. J'obtiens l'autorisation de faire son portrait et de l'offrir à Mme Santelli. Quelqu'un enfourche le bidet et une cavalcade commence sur le pont. Le cavalier en descendant déclare que

Il fait aujourd'hui le plus beau temps du monde,
Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde.

Nous continuons à rouler ; il y a des malades. La casquette de mon voisin, si brillante hier, prend successivement des positions

plus modestes. A ce moment, j'aperçois M. le Ministre. Un bon point pour lui. Il est en bourgeron bleu et vient de se rendre compte par lui-même de l'état de la machine. Le fumoir, malgré l'heure matinale, présente une certaine animation : on y discute les propriétés remarquables du mal de mer.

Il y a deux manières d'avoir le mal de mer, déclare un orateur fantaisiste : une qui ne dépend que du corps, et l'autre qui dépend de l'âme. La première est presque inconsciente, la seconde arrive à la suite de réflexions amères ; elle est l'apanage des gens qui ont abandonné le chemin vicinal de la vertu pour la route départementale du vice.

La phrase paraît nébuleuse et le mot plus que cherché, mais je ne suis qu'historien et j'inscris.

CHARLES DOYNEL.

(*La fin prochainement.*)

CROQUIS MARITIMES

—

LA COURSE ET LES CORSAIRES*

XVe ET XVIe SIÈCLE

Au XVe siècle, l'intéressante série, malheureusement fort incomplète, des registres de la Chancellerie de Bretagne fournit quelques noms de marins qui se signalèrent contre les ennemis de leur pays. Les Jouhan, Pierre Groy, Guillot le Capitaine, le Gruier, Jean Helon, Jean Jegou, François du Quelenec, dit le seigneur de Bienassis, lequel plus d'une fois eut affaire à la justice, Pierre le Comte, Jean de Belouard, Jean Riou, etc., etc., presque tous du Croisic ou de Guérande.

Mais les troubles causés par les guerres de religion, qui agitèrent surtout la seconde partie du siècle suivant, rendent la disette encore plus grande, et n'ont rien laissé parvenir jusqu'à nous.

Au XVIe siècle la piraterie était, pour ainsi dire, en permanence sur les côtes voisines de l'embouchure de la Loire, où se donnaient rendez-vous Français, Espagnols et protestants. Ainsi, le 29 avril 1557, les habitants du Croisic écrivirent au duc d'Etampes, gouverneur, qu'ils avaient chassé les Espagnols de Belle-Isle et pris une de leurs barques[1].

Le mois suivant, c'est-à-dire en mai, une flotille de cette nation, composée d'une douzaine d'embarcations légères,

* Voir la livraison de septembre 1886, pp. 161-188.

1. D. Morice, *Histoire de Bretagne,* Pr., III, col. 1187.

aborda à la pointe de Chemoulin, se livra au pillage, et brûla trois maisons. Pierre Godelin, Sr de Chavagnes, sénéchal de Guérande, accourut à la tête d'un certain nombre d'hommes armés et les força à se rembarquer après en avoir tué plusieurs.

Une lettre de l'amiral de Coligny, en date du 7 novembre 1571, demande aux juges-consuls et aux négociants nantais un mémoire détaillé, afin « d'aviser au moyen de rendre le traffic et commerce qui se fait par la mer, libre et asseuré, et empescher les pirateries et larrecins qui sy commettent contre les subjects du Roy [1]. » Assassiné, neuf mois après, le jour de la Saint-Barthélemy, l'amiral ne put mettre à exécution ses vues raisonnables. Les galères du roi vinrent occuper la Loire au-dessous de Nantes, et ce remède fut pire que le mal, comme nous l'apprennent les plaintes et les requêtes formulées de toutes parts contre les chefs avides et les matelots indisciplinés.

En 1586, les choses avaient peu changé. Le duc de Mercœur, gouverneur, informe les habitants de Nantes, que pour tenir « la mer libre et en sûreté, principalement de ce pais, et remédier aux pirateries et déprédations ;

« Sa Majesté a résolu et ordonné, qu'en cette province il fera armer quatre ou cinq vaisseaulx de 200 à 150 tonneaux, tellement qu'ils puissent faire en tout le port de 800 touneaux, et huit ou dix pataches. Davantage, que sur iceulx il sera mis quatre cens soldats et aultant de mariniers, qui seront avictualiez pour six mois, bien arméz et muniz de toutes munitions de guerre, et commandés par le sieur de Tournabon. Il sera fait quelque imposition par tonneau, sur les marchandises, et une avance de 25,000 escus, qui se prendront à intérêt des plus notables marchands des villes ; et qu'après l'expédition, la dépense cesse et soit faite par ceux que les communautés des

1. Arch. municip., série EE, marine, piraterie.

villes voudront nommer; et que la moitié des prinses tourne au proffit des capitaines et équippaiges, et l'autre moitié soit vendue au plus offrant, pour les deniers estre employés sur et tout moins de la dépense de l'armement, le dixième de M. l'amiral, préalablement pris sur le tout.

« Davantage, affin que vous puissiez avoir plus grande sûreté que ceulx de cet armement ne feront aulcunes pilleries, il vous sera permis de nommer les capitaines et officiers desdits navires et mesmes d'armer les vaisseaux si le voulez[1]. »

Ce mandement, daté de Rennes le 14 mars 1586, était ardemment demandé et imploré non seulement par les Bretons et Nantais, mais aussi par « ceux des provinces de Normandie, Picardie et Guyenne, » ce qui prouve que le commerce était alors dans un état de malaise général.

XVIIe SIÈCLE

Le cardinal de Richelieu, l'année même où il établit l'Académie française (1635), s'unit aux Hollandais pour conquérir les Pays-Bas, ce qui causa entre la France et l'Espagne la longue guerre, dite de *Trente ans,* terminée par le mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse (1660).

Le 12 mai 1635, les négociants de Nantes étaient informés que tout commerce avec les États du roi catholique était prohibé, et qu'aucun navire ne pouvait sortir sans être armé. Bientôt, en effet, de petits corsaires espagnols, de légères pinasses, des chaloupes vinrent impunément exploiter les côtes et enlever les caboteurs de la Loire.

En 1637, le baron de Marcé, gouverneur du Croisic, résolut d'armer « ung vaisseau à la coste de ceste province, pour empescher les courses et déprédations que les ennemys font journellement sur les marchands de ce pays. » Il s'adressa à la

1. Arch. municip., série EE, marine, piraterie.

Mairie nantaise, afin d'obtenir les munitions nécessaires. Par délibération du 25 juin, le Bureau accorda 120 livres de poudre, avec promesse de « aultres cent livres lorsqu'il aura rendu tesmoignage des effects d'empescher les courses et déprédations desdits ennemys [1]. »

L'expédition dut avoir de très bons résultats, si nous en croyons un reçu du baron, qui, sachant mieux se battre que mettre l'orthographe, « confesse, le dernier jour douct 1637, avoir resu de messieur de la ville de Nante huit sans livre de bisquit et un san de poudre suivant leur ordonnance [2]. »

Sous l'impulsion intelligente du cardinal, la marine militaire se formait, et les flottes françaises avaient déjà infligé des défaites aux escadres espagnoles. Le 23 décembre 1641, Louis XIII

1. Arch. municip., série BB. reg. des délib. nº 38, fol. 213.

2. Id., série EE, carton artillerie.

Ce baron de Marcé doit être Claude-Charles Goyon, chevalier, baron de Marcé, fils de Jacques Goyon, baron de Marcé, et d'Elisabeth Dumas.

Voici quelques détails sur « les provisions de bouche de la frégate de M. de Marcé, pour la liberté du traffic », fournies par la ville de Nantes :

« Au sieur de Saint-Mirel, 80 livres en vertu de l'ordonnance de ladite ville du 30 aout 1637, pour ayder aux frais de la nourriture et conduite des prisonniers espagnols, pris par M. le baron de Marcé et sa frégate, et menés à la Rochelle..... 80 l.

« Au sieur Eveillard, pareille somme de 80 livres en vertu de l'ordonnance du 30 aout 1637, pour huit cents de biscuits, fournis audit sieur baron de Marcé, pour l'avitaillement de sa frégate, afin d'aider à la nourriture des prisonniers espagnols qu'il auroit pris et conduits à la Rochelle, pour exempter et descharger ladite ville de la garde et despense d'iceulx, et le convier à rendre service au Roy et au publicq, pour la liberté du commerce de cette province, à raison de 6 livres, 4 sous le cent..... 80 l.

« Aussy faict despanse de sept vingt six livres qu'il a payé pour l'achat d'aultres provisions de bouche, tant de biscuitz, bœufs que vin, ordonné par ladite ville du 6 juing 1638, délivrer au sieur de Marcé, pour ayder à l'avituaillement de sa frégate par luy entretenue sur mer pour la seureté du trafficq et deffance des vaisseaux y allant de cette rivière et venant de la mer..... 146 l.

Total..... 306 l.

fit « deffance à tous capitaines, maîtres, patrons de navires et autres personnes, de mettre hors des ports de ce Royaulme aucuns vaisseaux, et aux mariniers canonniers et mathelots de sy embarquer qu'au préallable les vaisseaux de S. M. ne soient fournis d'hommes requis pour leurs esquipages, sur peyne de la vye. Et enjoint très expressément Sadite Majesté à tous Maires, Eschevins, Consulz et Communautés des villes, sizes le long des côtes de la mer de faire recherche des mathelots et canonniers de vaisseaux, qui sont dans l'estandue desdits lieux, et en délivrer et mettre es mains des procureurs de S. M. les noms, surnoms et demeures [1].... »

En 1642, le capitaine Régnier, autrement dit « la Vaillance,» (un nom qui rappelle, au moins, quelques belles actions), prit en mer, près de la rivière de Redon, une pinasse espagnole, dont il amena à Nantes l'équipage, composé de 28 hommes. Ces prisonniers de guerre, internés dans le logement de la santé (Sanitat), étaient nourris aux dépens de la ville. Mais l'administration finit par trouver la charge et la responsabilité peu de son goût et chercha bientôt à s'en affranchir [2].

Cependant, malgré les édits et les déclarations du roi, les levées de matelots offraient de grandes difficultés. Ainsi en 1648, le chevalier du Parc, capitaine du *Mazarin*, de 800 tonneaux, ayant besoin de 400 hommes, envoya à Saint-Nazaire son lieutenant Alain de Mescant. Ce dernier se rendit au Croisic, et, en dépit de ses ordres précis, ne put parvenir à recruter aucun homme, « tous les vaisseaux du havre du Croisic étant partis en voyage [3].

En effet, ce petit port expédiait sans cesse de nombreux navires, témoins de l'activité de ses négociants adonnés surtout à la pêche de la morue et à l'exploitation du sel. Aussi, lorsque

1. Id., série BB, reg. des délib. n° 40, fol. 32.
2. Arch., municip. série BB. reg. des délib. n° 40, fol. 48.
3. Arch. départ., série E, Amirauté de Guérande.

pour Nantes nous sommes réduit à de trop rares documents, le lecteur voudra bien excuser la reproduction d'une pièce, offrant d'assez piquants détails sur les habitudes et les fâcheuses tendances des matelots croisicais de l'époque, partagées certainement par leurs contemporains.

C'est une requête adressée, en 1655, au parlement de Rennes par Pierre Le Gruyer, sieur de Couhourdez ; Jean Madec, Sr du Poulducq ; Jean Durand, Sr de Colletdan, Jean Verdier ; Jean Guilloré, Sr de Kerlan ; Michel Lequerré ; Paul Maillard, Sr des Forges ; René Maillard, Sr des Grollières ; Julien Leporceau, Sr de Lénic ; Paul de Gennes, Sr de la Cointerie ; Jean Tanguy et Louis Lefauche, Sr de Cadouzan, bourgeois et habitants de la ville de Croisic.

« ... Ils ont achepté, et cy devant fait construire, en consortiété, jusques au nombre de neuf à dix navires, dont le moindre est du port de 200 tonneaux, et les autres de 300 ou plus. Lesquels ils ont amunitionné, comme s'ils eussent voulu plutôt les mettre en guerre que les employer au commerce, pour lequel néanmoins ils ont composé cette petite flotte, munis non seulement à dessein d'entretenir et faire le négoce dans les pays estrangers, et pour aller à la pescherye des morues aux Terres-neufves, mais encorre pour employer, comme ils font tous les ans, plus de douze à quinze cents matelots, qui gaignent de quoy se subvenir et leur famille, ce qu'ils ne pourroient autrement. Ains au contraire, ce négoce cessant, ils seroint incontinant réduits à la mandicité, et demeureroient comme on a cy devant veu, depuis quelques années, à la charge et à l'oppression du public.

« De sorte que ceste société avait jusques icy, par la bonne intelligence des uns et des autres, assez bien reussy. Mais la maladie des matelots est venue à une si grande extrémité, qu'au lieu de recongnoistre, par leur obéissance et fidélité, la bonté des bourgeois qui risquent de si grands biens pour leur donner les moyens de vivre, ils ont causé, par leur lascheté, la perte

de troys des plus grands et meilleurs vaisseaux de la dite flotte, qui furent pris au moys de septembre dernier par des frégattes espagnoles bien moins fortes d'armée et d'hommes que lesdits troys vaisseaux.

« La cause de ce mal, et d'une perte si notable, s'estant descouverte par la bouche de quelques-uns des matelots desdits vaisseaux, qui ont déclaré que les canonniers et les plus considérables compagnons d'entre eux avoient fait reffus de rendre combat et de se deffendre, disants qu'ils eussent estés bien fols et insansés de risquer leur vye et de se faire estroppyer pour conserver le bien de ces gros bourgeoys qui dormoient trop à leur aise dans leurs lits ; et que pour eux ils estoient contents et qu'ils ne perdoient rien, d'autant qu'ils avoient prins de l'argent à la risque et cambye autant et plus que leurs lots ne pouvoient valoir si les vaisseaux se rendoient à bon port.

« La Cour voit donc que ce sont les grandes avances que donnent les propriétaires des vaisseaux aux matelots, pour faire leurs préparatifs, dont les uns ne veullent pas faire voyage à moins de 75 à 80 livres, et les autres à moins de cent livres de pot de vin, et avance, outre leurs dits lots au retour ; et, que ce sont les trop grandes sommes d'argent qu'ils prennent à la risque et cambye, au-delà de la valeur de leurs dits lots qui les rend ainsi lasches et poltrons. De manière que tel désordre, provenant d'une si grande malice, causerait en breff la perte du négoce d'un des principaux havres de cette province, et la ruine totalle des habitants d'icelluy, si la Cour n'y apportoit par sa prudence et bonté l'ordre requis [1]. »

En conséquence les requérants supplient donc, très humblement, Nosseigneurs du Parlement de faire deffendre aux matelots de prendre désormais, en avance, plus du tiers de la valeur de leur lot, soit cinquante livres, et de les obliger à l'obéissance envers leur commandant « sur peyne de la vye. »

1. Arch. départ., série E, Amirauté de Guérande.

La haute Cour renvoya l'instruction aux juges de Guérande dont ressortait le Croisic, et tout porte à croire que les justes réclamations des armateurs furent satisfaites.

En 1667, des pinasses et des frégates espagnoles parurent encore à l'entrée de la Loire et enlevèrent plusieurs bâtiments. L'administration municipale, se borna à en aviser M. Colbert du Perron, intendant de la marine, le priant de « moyenner l'expédition de quelques frégates armées en guerre pour chasser lesdits Biscayens et protéger la coste et embouchure de la rivière de Nantes [1]. »

Peu de faits à signaler jusqu'à la reprise des hostilités avec la Hollande vers la fin de 1688. Les 29 et 30 mai 1692, avait lieu la désastreuse bataille de la Hougue, à laquelle assistait un jeune novice nantais, Vié, qui bientôt allait devenir célèbre. Un Croisicais s'y distinguait aussi, d'une façon toute spéciale. Le pilote Hervé Riel faisait entrer dans la rade de Saint-Malo, par une passe connue de lui seul, 20 ou 22 vaisseaux français qu'on avait résolu de jeter à la côte et de brûler pour les soustraire au danger inévitable dans lequel ils se trouvaient, de tomber entre les mains de l'ennemi. En récompense de cet éclatant service, l'intelligent marin, bien loin de suivre les traces de ses compatriotes, dont il est question plus haut, demanda simplement la permission de retourner auprès de sa femme, qu'il nommait la Belle-Aurore.

La même année, MM. Joseph Levesque, René Bouteiller, François Bouchaud, Mathurin Joubert, Joseph Thérisse, Nicolas Guinebaud, Sébastien Périssel, N. Garreau, Jacques Souchay et Pierre Le Jeune, avaient armé en course l'*Aigle de Nantes*, pour croiser sur les ennemis de l'État. Ce navire rentra le 18 septembre 1692, à Paimbœuf, escortant une prise anglaise nommée le PRINCE DE GALLES, dont on s'occupa immédiatement de retirer la cargaison.

1. Arch. municip., série BB, registre des délibérations, n° 50, fol. 112.

Malheureusement, « deux à trois jours après, le feu prit à ce vaisseau, par le moyen des poudres qui n'en avoient pas été otées, de sorte qu'ayant d'ailleurs beaucoup souffert dans le combat, lorsqu'il fut abordé, il coula bas. »

Cette prise n'est pas assurément la première faite par un corsaire nantais ; mais elle est du moins la plus ancienne que nous puissions citer, parce qu'elle donna lieu à un procès entre la communauté de ville et les armateurs. Ceux-ci furent condamnés par sentence de l'Amirauté, du 24 juillet 1693, à placer et entretenir « à leurs frais une balize sur l'endroit où l'Anglais est submergé, sy mieux ils n'ayment le faire enlever et tirer de l'eau. » M. de Pontchartrain, ministre de la marine, confirma le jugement, et les intéressés ayant mis en cause le Maire et les Echevins durent en fin de compte s'exécuter et solder en plus les frais de dame Justice [1].

Les registres des rôles des navires conservés à l'administration du port de Nantes, ne remontent pas au delà de 1694. Le plus ancien porte le N° 2 et mentionne comme corsaires :

Notre-Dame-de-Bon-Secours, barque longue de six tonneaux, 2 pierriers, 21 hommes, armateur Jean Drouard, le beau-frère de Cassard, capitaine René Arnaud, de Nantes, expédiée le 21 mai.

La *Fortune*, huit tonneaux, 4 pierriers, 24 fusils, 26 hommes, capitaine Jean René, de Bordeaux, expédiée le 6 juin.

La *Friponne*, trente tonneaux, 7 canons, 8 pierriers, 48 hommes, capitaine Johannis Detcheverry, de Bidard, expédiée le 2 juillet.

L'*Aigle-de-Nantes*, dont nous venons de parler, frégate de cent quatre-vingts tonneaux, 24 canons, 6 pierriers, 110 hommes, capitaine Ledel, de Saint-Malo, parti le 9 juillet.

La *Ville-de-Namur*, cent-soixante tonneaux, 24 canons,

1. Arch. municip., série EE, Amirauté.

6 pierriers, 151 hommes, capitaine François Sabatier, du Croisic, sorti en septembre.

De cette nomenclature, très incomplète, ressortent la faiblesse du tonnage des bâtiments, et surtout la nationalité des capitaines, dont quatre sur cinq sont étrangers. Cependant lors de la guerre de 1702, le fait contraire se présente, et les officiers du port de Nantes exercent presque seuls les commandements.

L'année suivante, nous pouvons indiquer comme armés en course : 1° la *Ville-de-Nantes*, cent trente tonneaux ; 2° le *Don-de-Dieu*, dix tonneaux ; 3° l'*Espérance*, dix-huit tonneaux ; 4° la *Sainte-Anne*, 35 tonneaux ; 5° l'*Aigle*, nouvelle croisière ; 6° le *Valincourt*, chaloupe ; 7° la *Proserpine* ; 8° la *Royale*, qui prit l'ESPÉRANCE, de Londres, confisquée au profit du roi, par jugement du 6 octobre 1695 [1] ; 9° le *Saint-Philippe* ; 10° et 11° le *Saint-Esprit* et le *François d'Assise*, qui, de juin à août, firent de concert amener pavillon au VIOLLET, à la MARIE, de Londres, à la CONCORDE, de Flessingue, à la SAGRADA-FAMILIA, NUESTRA-SENORA-DEL-ROSARIO, las ALMAS DE-SAN-SÉBASTIAN, et à plusieurs autres navires ; 12° la *Ville-de-Namur*, déjà citée, qui, le 14 janvier 1695, amarina dans les parages du cap Finistère la RECOUVRANCE, de Bristol, anglais chargé de merceries, conduit à Nantes [2] ; et enfin la *Courageuse*.

Ce dernier, de 50 tonneaux, 8 canons, 4 pierriers et 43 hommes, commandés par le sieur de la Rochaudière Ernaud, prit la flûte l'AIGLE-BLEU, d'Amsterdam, de six cents tonneaux. Le total de la vente du bâtiment et de la cargaison, composée de salpêtre, nitre, lin, filasse, fromages, suif, mâts du Nord, produisit 77,840# 1s 2d.

Les dépenses s'élevèrent à	6,258#	10s	»		
Les frais de justice à	1,893	14	6d		
Le 1/10e de l'amiral [3] à	7,071	»	11	16,094#	7s 4d.

1. Archives nationales, jugements du Conseil des prises, G. 479.
2. Archives nationales, jugements du Conseil des prises, G. 436 et 479.
3. L'Amiral n'entrait pas pour son dixième dans les frais de justice.

Le liard pour livre, ou 3d
pour les captifs d'Afrique, à 871 1 11

Reste à partager 61,745tt 13s 8d.
Dont les 2/3 à l'armateur : 41,163tt 15s 10d.
le 1/3 à l'équipage : 20,581 17 10 [1].

L'année 1696 ne fut pas heureuse: sur sept corsaires expédiés, trois, le *Duc-d'Anjou*, quarante-cinq tonneaux, la *Marie de Pontchartrain*, cinquante tonneaux, le *Valincourt*, quatre-vingts tonneaux, tombèrent au pouvoir de l'ennemi ; et le *Vauban*, de cent trente tonneaux, périt corps et biens à la côte d'Irlande [2].

Depuis la guerre de 1688, lisons-nous dans un mémoire rédigé en 1720, le commerce de Nantes a bien changé de face. Les prises faites sur les ennemis de l'Etat, ont fourni des lumières [3] aux négociants, parmi lesquels il s'en est trouvé qui ont eu de l'émulation, et ont poussé les entreprises plus loin qu'on n'avait coutume de le faire. De sorte que le commerce s'est beaucoup augmenté et qu'il s'étend à toutes choses [4].

Cette considération, d'un ordre élevé, constate les importants résultats de la course à Nantes. Elle a bien son poids contre ceux qui, ne la trouvant plus en rapport avec nos mœurs modernes, la flétrissent sans cependant se donner la peine de l'étudier dans son but et ses conséquences.

Pendant la guerre de 1688 à 1697, un marin se distingua tout particulièrement par son courage et les nombreux bâtiments qu'il enleva à l'ennemi. Comme témoignage de haute satisfaction, le roi Louis XIV accorda à Mathurin Joubert

1. Arch. de la Chambre de commerce, carton Course.
2. Administration de la marine ; rôles des bâtiments, reg. 2 et 3.
Ces registres ne fournissent que des indications très sommaires. Nous n'avons pas cru devoir nous astreindre à dépouiller les 23 volumes de la collection.
3. Au lieu de lumières, il y avait le mot *lauriers*, biffé sur l'original.
4. Arch. de la Chambre de Commerce de Nantes.

une épée d'honneur, qui lui fut solennellement remise par le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne.

Nos archives maritimes sont tellement pauvres que, malgré les plus actives recherches, nous n'avons pu retrouver aucune mention des faits accomplis par le capitaine Joubert. *L'épée du roi* était une distinction fort enviée et très considérée, dont nous n'avons que trois ou quatre exemples à Nantes, tandis qu'à Dunkerque, par exemple, elle fut souvent accordée.

Mathurin Joubert, marchand à la Fosse, c'est-à-dire armateur, oncle de Léonard Joubert du Collet, maire de Nantes de 1762 à 1766, fut lui-même échevin de 1711 à 1714. C'est à peu près tout ce que nous savons de lui.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

(*La suite prochainement.*)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES FAMILLES FRANÇAISES A JERSEY, PENDANT LA RÉVOLUTION, par le Cte Régis de l'Estourbeillon. — Un fort vol. gr. in-8o. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, éditeurs.

S'il est un pays où la piété filiale soit inébranlable, c'est bien dans cette noble terre de Bretagne, si fidèle aux traditions de la famille et au souvenir du passé. Voici un véritable monument, érigé par un de ses enfants à la mémoire des victimes de la Terreur rejetées par la tourmente révolutionnaire sur la terre de l'exil.

Dans une excursion à Jersey, M. le Cte de l'Estourbeillon a eu la bonne fortune de découvrir une précieuse collection de registres de l'état civil contenant près de 400 actes où sont consignés les noms des gentilshommes et des prêtres émigrés.

En 1792, Mgr Le Mintier, évêque de Tréguier, autorisa les ecclésiastiques réfugiés comme lui dans l'île de Jersey à ouvrir des registres pour l'inscription des baptêmes, mariages et décès des émigrés. Ces actes sont contenus dans trente cahiers que le R. P. Bourde, directeur de la mission catholique, voulut bien confier à M. de l'Estourbeillon. « Ce n'est pas sans une émotion profonde, dit celui-ci, que depuis quelques mois nous avons feuilleté et relu toutes ces pages, derniers témoins de l'existence et de la misère de nos pères sur la terre d'exil, et plus d'une fois notre cœur a battu bien fort en transcrivant les noms de tous ces vaillants officiers, survivants de Fontenoy ou de Rosbach, ou de ces magistrats intègres, derniers et intrépides défenseurs des privilèges de nos provinces. Il n'est guère de familles de la noblesse française qui ne puissent parmi eux compter quelques représentants, et l'on peut dire que toute la noblesse des provinces de l'Ouest est venue s'y faire inscrire tour à tour. »

Parmi les nombreuses signatures qui accompagnent ces actes, beaucoup ont maintenant pour nous l'attrait de véritables autographes. Puis des détails particuliers ou intimes rehaussent parfois l'intérêt de ces registres. — « Ici, c'est le curieux acte de mariage de Messire Charles de Monmonnier, capitaine au régiment de Royal-Dauphin, avec Mademoiselle Marie Baudré de la Tousche, qui, mineure et ayant perdu ses parents depuis l'émigration, réunit sur l'avis de Mgr de Talaru, évêque de Coutances, les douze plus anciens gentilshommes réfugiés dans l'île, et demande à ce sénat d'un nouveau genre l'autorisation nécessaire pour son mariage. Chacun d'eux prononce que, vu la difficulté des temps, les convenances de cette union et l'affection réciproque des deux fiancés, il n'y a pas lieu de surseoir à ce mariage, et apposent leurs signatures au bas de cet acte qu'ils veulent sanctionner [1]. »

Rien de plus précieux pour l'étude des familles à la fin du XVIIIe siècle que ce complément de nos archives communales si tristement rédigées par les officiers improvisés de l'état civil. Il y a en effet dans les 1200 noms relevés par l'auteur de quoi combler bien des lacunes dans les généalogies des maisons nobles de nos contrées de l'Ouest. Parmi les émigrés un bon nombre mariés à l'étranger ont formé de nouvelles familles, inconnues bien souvent de leur souche française.

En dehors même de cet attachement si réel du lien du sang, il y aurait un véritable intérêt à connaître ces parentés, ne fût-ce que pour ne point laisser aux mains des étrangers des successions parfois considérables. — A ce double point de vue, nous ne saurions trop appeler sur l'ouvrage de M. de l'Estourbeillon l'attention des familles inscrites dans ses consciencieuses recherches. Voici une liste, malheureusement très abrégée, des noms indiqués à la table de cet ouvrage :

D'Andigné de Maineuf, Avril.

1. Voir la préface des *Familles Françaises à Jersey*, p. 6.

Du Bahuno, Barin de la Galissonnière, de la Barre, de Beauregard, Bedeau de l'Ecochère, de Begaignon, de la Bellière, de Bejarry, de la Bintinaye, de Biré, de la Bouessière ou Bouexière, du Bois-Baudry, du Bois-Guéhenneuc, du Bois-Péan, le Borgne, du Bot, de Bouillé, de Boussineau, Boux de Casson, du Breil de Pontbriant, de Bruc, de Busnel.

De Caqueray, de Cadaran, Cadoudal, de Castellan, de Castel, de Chabot, de Chappotin, de Charette, de Chasteigner, du Chastel, de Cheffontaines, de Chevigné, Chomart de Kerdavy, Cillart de la Villeneuve, de Coëtaudon, Coëspel, de Couëtus, de Courson.

Du Dresnay, Durfort de Lorges.

Ertaud de Boismellet, Espivent de la Villeboisnet.

Le Febvre, de la Ferronnays, de Fleuriot, de Foucault, de Ferron, de France.

Le Gac de Lansalut, Geslin de Bourgogne, Girard de la Coudray, Le Gonidec, Gontard de Launay, Goguet de Boishéraud, de Goulaine, le Gouvello, de la Porte, de Goyon de Marcé, Le Gualès de Mezobran, de Gueheneuc, de Gueriff, de la Guerrande, Guillon, du Guiny, Guyot de Salins.

Hallouin de la Pénissière.

Hay des Nétumières, de la Haye, Hersart du Buron, de la Houssaye, Huchet de Cintré.

Jegou de Kervilio, de Kergariou, Le Chauf de Kerguenec, de Kerhoënt, de Kerpezdron.

De Lambilly, de la Lande, de Landemont, Langlois, du Largez, de Legge, de Léon, de Lescouët, de Lezardière, de Lisle, de Lorgeril, le Long de Dreneuc, de Lusançay.

Le Maignan, Marot de la Garays, de Menou, Milon, de Montgermont, de Montsorbier, de Moussac, de la Moussaye, Le Moyne de Talhouët.

Le Page, de Perrien, Perrin de la Courbejollière, du Plessis de Grenedan, du Pontavice, Poullain de la Vincendière.

De Quelen, Quimper de Lanascol.

De Régnon, de Remond, de Rochefort, de la Rochemacé, de la Roche-Saint-André, de Rohan, de Rougé, de la Ruée.

De Serrant.

Urvoy de Closmadeuc.

De Villebois-Mareuil, de Visdelou.

Quelque vif que soit l'intérêt présenté par tant d'actes concernant de si nombreuses familles, un fait d'une importance capitale ressort, avant tout, de cette étude : le rétablissement du catholicisme à Jersey par les émigrés français.

Depuis 1565, aucune cérémonie du culte catholique n'avait été célébrée dans le pays. « Mais, à l'arrivée des émigrés, dit M. de l'Estourbeillon, cet état de choses changea peu à peu. Un grand nombre d'ecclésiastiques, désireux de célébrer le saint sacrifice de la messe, s'efforcèrent d'abord de transformer en un petit oratoire leur humble chambre ou leur pauvre mansarde. Bientôt, plusieurs membres de la noblesse émigrée auxquels leurs ressources suffisantes permettaient de donner asile à des prêtres réfugiés, s'empressèrent d'imiter cet exemple et eurent dès lors chez eux une petite chapelle privée servant à leurs exercices religieux personnels, avec l'autorisation des évêques émigrés dans l'île. » Peu à peu cette bonne semence porta ses fruits, et les catholiques qui ne comptaient pas un membre à Jersey en 1785 atteignent maintenant le chiffre de 9000. Tels ont été les résultats de l'influence française à Jersey.

L'émigration est généralement blâmée, surtout par les partisans du système gouvernemental qui l'avait provoquée. Nos historiens, si chauds patriotes au coin de leur feu, n'ont pas assez d'injures à jeter sur ces malheureuses familles et ces prêtres persécutés fuyant la mort en quittant la mère-patrie.

Sans chercher jusqu'à quel point une mère, lorsqu'elle égorge ses enfants, mérite tant d'égards, disons que leurs imprécations nous rappellent un peu trop la colère du braconnier qui voit sa proie lui échapper au moment où il la couchait en joue. Dieu veuille que les événements ne nous fassent point apprécier bientôt cette suprême ressource des persécutés !

L'ouvrage de M. de l'Estourbeillon, plein de documents précieux

et de recherches faites avec sagacité, est appelé à jeter une vive lumière sur la situation des émigrés français pendant la Révolution.

RENÉ DE LA FERTÉ.

EXCURSION PITTORESQUE ET ARCHÉOLOGIQUE A LA BAIE DE BOURGNEUF. — SAINTE-MARIE DE PORNIC. SON HISTOIRE, SON ÉGLISE, SA VIERGE-TABERNACLE. — Nantes, imp. Bourgeois, 1886.

On voyage beaucoup à notre époque ; une littérature spéciale, celle des *guides*, est née de ces perpétuels déplacements. Qu'on fasse le tour du monde ou une excursion de quelques lieues, on veut être renseigné sur l'histoire des pays et les habitudes des indigènes. Pas de table d'hôtel, pas de wagon, où n'apparaisse un de ces manuels du touriste à la tranche rouge ou jaspée. La postérité de Joanne, de Conty et du lourd Baedecker est infinie ; les compagnies de chemin de fer ont d'utiles auxiliaires dans ces géographes de rencontre et ces archéologues d'occasion, qui ressemblent aux *ciceroni* houspillés par Musset, et sont en train de mettre en coupe réglée chacune de nos provinces, comme s'il s'agissait de la Suisse ou de l'Italie. Ce déluge (nous avions un autre mot au bout de la plume) submerge les vitrines des libraires ; le cartonnage voyant, la couverture bariolée empêchent de découvrir la brochure grise qui se blottit tout auprès. Et pourtant cette modeste enveloppe est la préférée du vrai savant, de l'antiquaire digne de ce nom. Nous en avons une preuve nouvelle dans le petit volume qui est sous nos yeux : un coin de notre Bretagne, de notre département, y est fouillé, décrit avec le soin consciencieux d'une érudition sans pédantisme.

Avant d'explorer la côte qui s'étend de Pornic à Sainte-Marie, l'auteur anonyme (une modestie de plus) s'arrête aux Couëts, à Bouguenais, au lac de Grand-Lieu, tombeau de la légendaire Herbadilla, à la Bernerie, ce Pouliguen de la baie de Bourgneuf ; mais, soit qu'il discute le passage de Lobineau relatif à la fondation de l'abbaye de Sainte-Marie, soit qu'il nous raconte les épreuves

de la paroisse pendant la période révolutionnaire, il puise aux meilleures sources et instruit avec agrément. Une liste des curés de 1569 à 1886, la liste, revue et complétée, que dom Morice avait donnée des abbés de Sainte-Marie, plairont aux amateurs de pièces justificatives.

Le but de l'auteur, but avant tout charitable, est de faire aimer et connaître l'église Sainte-Marie de Pornic; ce pieux penchant, il le fait partager à tous ses lecteurs. Visitant cette année même les splendides sanctuaires que Rome a élevés à la mère du Christ, Sainte-Marie-Majeure, Sainte-Marie du Transtévère et cent autres, nous pensions à ceux, plus humbles mais nombreux aussi, que la foi nantaise a semés autour de nous, aux images vénérées et si bien nommées de Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Notre-Dame-de-Toutes-Aides. Nous aurions pu nous souvenir aussi de la belle église de Pornic et de l'antique statue qui en est le plus intéressant ornement. Une particularité recommande cette statue à notre attention : au centre de la poitrine est pratiquée une cavité circulaire, destinée autrefois, selon toutes apparences, à recevoir le Saint-Sacrement. On appuie cette opinion sur des textes anciens et sur ce que la statue remonte à une époque où les autels ne supportaient pas encore de tabernacles. Rien de plus conforme, au surplus, à la foi familière et naïve du Moyen Age; il y a dans les œuvres des peintres primitifs de l'Italie et de la Flandre, dans les fresques de Fra Angelico et les madones du Pérugin, un réalisme touchant qui explique et commente à merveille l'existence d'une Vierge-tabernacle.

Et maintenant que nous avons fait ressortir de notre mieux le mérite et le charme du petit livre (et nous n'avons pas mentionné les photographies qu'il renferme), disons que le produit de la vente est affecté à l'embellissement de l'église Sainte-Marie de Pornic. Les acheteurs s'associeront à une bonne œuvre.

OLIVIER DE GOURCUFF.

CHRONIQUE

Fête de la Translation des reliques de saint Filbert à Noirmoutier (19 septembre 1886.)

L'annonce d'une belle fête religieuse à Noirmoutier, et les facilités accordées pour le transport par mer par la Compagnie des *Abeilles* et celle de M. Flornoy, m'ont engagé, dimanche, 19 septembre, à m'embarquer sur le *Paul-Boyton* pour assister à cette cérémonie.

Je ne décrirai pas ici Pornic. Tous les lecteurs de la *Revue* connaissent ce nid d'alcyon, comme l'appelle avec tant de justesse M. Paul Eudel, et ont vu ses maisons qui se tiennent les unes sur les autres, comme des curieux sur la pointe des pieds pour mieux voir la foule.

L'eau était basse dans le port. Il a fallu nous embarquer à la Noe-Veillard dans un canot secoué par le ressaç.

Nous voici à bord de l'excellent petit vapeur de M. Oriolle. Les terres du pays de Retz disparaissent derrière nous, tandis que devant nous s'estompent les rivages de Noirmoutier, de plus en plus distincts.

La mer est douce et personne ne paraît troublé par les mouvements réguliers du navire. Il glisse sur l'eau sans tangage ni roulis sensibles.

Le capitaine et l'équipage sont complaisants pour les passagers. A l'approche d'un rocher surmonté d'une tour et qu'on appelle *Pierre-Moine*, le chauffeur nous offre des *Guides de Noirmoutier* et des photographies des sites les plus intéressants de l'île.

Le *Guide* nous apprend ce qu'était saint Filbert ou saint Filibert. Ancien page du roi Dagobert, il avait quitté de bonne heure la cour, était entré dans la vie religieuse et avait créé une règle monastique tirée de celles de saint Colomban et de saint Benoît. Sa première fondation fut l'abbaye de Jumièges, près Rouen. Forcé de quitter la Neustrie pour fuir la colère d'un Ebroïn, le terrible maire du palais, il vint se réfugier à Noirmoutier, alors sauvage et couvert de bois. Il en évangélisa les habitants, les civilisa, et leur apprit à conquérir des terres fertiles sur la mer et à établir des salines.

Une heure et quart passe vite sur l'eau, quand on n'est pas impressionné par ce milieu mobile. La côte de l'île se déroule sous nos yeux avec ses pins, ses chênes verts et la masse rocheuse du bois de la Chaise-Dieu. Cette arrivée est féerique, et l'on se croirait en face d'une île méditerra-

néenne : même azur du ciel et même limpidité de l'onde ; l'illusion est complète.

La plage est à peu près déserte ; tout le monde, nous dit-on, est en ville pour la fête et pour assister à la messe de Monseigneur Catteau, évêque de Luçon.

Couleur locale : à la descente du bateau une femme nous offre des images et des litanies de saint Filbert. La lithographie est faite d'après un dessin d'Elie Delaunay, une de nos gloires nantaises. La vendeuse nous offre aussi pour 15 centimes un opuscule sur le séjour de saint Filbert dans l'île. Nous y apprenons que le saint est mort à Noirmoutier le 20 août 684, et que ses moines, après avoir construit le château pour résister aux Normands, avaient été obligés de quitter l'île en 836 emportant avec eux les reliques de leur fondateur.

Ils se rendirent d'abord à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, où les reliques restèrent vingt ans dans la crypte de l'ancienne église. Pourquoi n'établit-on pas une chapelle dans un pareil lieu ? Ce ne serait pas les Noirmoutrins qui abandonneraient à des usages profanes un endroit ainsi sanctifié et qui, d'après Ermentaire, fut témoin de nombreux miracles.

En nous rendant en ville à pied, nous admirons en passant des chalets coquettement construits dans le bois par des entrepreneurs nantais, le Pélavé avec ses chênes verts et ses rochers sauvages, puis une grande et belle croix. Nous cherchons un hôtel, craignant, au milieu de l'affluence énorme qu'on nous avait annoncée, de ne pas trouver à manger. Nous trouvons bon déjeuner et bonne figure d'hôte. Nous avions longé pour gagner l'hôtel le château avec ses tourelles et ses poivrières, donnant à la ville un aspect moyen âge, et l'église au massif clocher roman. Dans la grande rue nous avions passé sous des arcs de triomphe et au milieu de maisons pavoisées. Sur un des arcs se lisait la devise : *Il a passé en faisant le bien.*

Solidement réconforté, nous sommes allé visiter l'église. Elle est bien tenue, décorée avec goût et les retables des autels latéraux sont remarquables. Les soleils et les roses formant guirlandes au-dessus de celui de la Vierge indiquent à quelle époque remontent ces ornements. La statue de cet autel est très belle et rappelle le type des Vierges bavaroises.

Nous nous faisons indiquer la crypte, située sous le maître-autel. Deux escaliers y conduisent. Quel curieux type de construction mérovingienne ! Non moins curieux est l'antique tombeau du Saint.

La chapelle souterraine est éclairée par de nombreuses bougies et décorée de branches d'ormeaux ne voilant aucun détail de son architecture. Une femme que nous dérangeons de sa prière nous dit que cette décoration charmante est l'œuvre d'un horticulteur du pays, M. Raymond. Qu'il reçoive toutes nos félicitations.

Il est une heure, nous revenons sur la grande place où fut fusillé d'Élbée. Derrière nous est le château, avec son air féodal ; à droite et à gauche, des maisons assez belles, dont une porte le nom d'Hôtel Jacobsen ; en face, des marais avec des mulons de sel, puis des dunes encadrant des villages. Où est donc la tempête annoncée du 17 au 19 et qui a empêché plusieurs de nos amis de nous suivre ?

Sur une longue ligne serpentent, au milieu des salines, des files de pèlerins avec leurs bannières et leurs oriflammes; tout cela flotte au vent et brille au soleil. On distingue des jeunes filles en blanc et des enfants habillés de rouge et de violet: ces teintes vives s'harmonisent avec celles du paysage.

Les paroisses rurales arrivent une à une ; la population tout entière de l'île va se trouver réunie.

Chaque groupe vient occuper dans l'église la place qui lui a été désignée. Nous ne croyons pas être au-dessous de la vérité en portant la foule au chiffre de cinq à six mille personnes. Des pèlerins sont venus de Beauvoir par le Gois; les bateaux de M. Flornoy et les *Abeilles* ont amené de Pornic et du Pouliguen des voyageurs qui, comme nous, tiennent tous à assister à la fête.

Les cloches sonnent à toutes volées ; on trouve dans ce pays perdu un carillon que plusieurs de nos églises nantaises seraient heureuses de posséder. L'hôtel-de-ville est un monument qui pourrait servir de modèle à ceux des petites villes de notre département.

Pendant les vêpres, et aux chants des psaumes, cette masse humaine s'ébranle avec ordre et recueillement, paroisse par paroisse ; d'abord des jeunes filles en blanc avec écharpe bleue, puis les femmes, les enfants, et en dernier lieu les hommes. Que de croix, de bannières, de statues de la Mère de Dieu, parcourant les rues pavoisées d'oriflammes ! Un navire est porté par des marins, une statue de saint Filbert reposant sur un monceau de roses, par des enfants.

Voici la fanfare de Challans, conduite par un ecclésiastique ; elle est excellente, et nous ne sommes pas étonné des nombreuses médailles dont est ornée sa bannière.

La châsse contenant les reliques du Saint est un don généreux ; quatre prêtres en chasuble paraissent avoir peine à soutenir ce précieux mais lourd fardeau.

Derrière les reliques, marche Monseigneur l'Évêque de Luçon, accompagné d'un de ses grands vicaires, de Monsieur le curé de Noirmoutier et d'un nombreux clergé.

De retour à l'église, la procession, au lieu d'y entrer directement, pénètre dans une enceinte entourée d'une grille. Là est dressé un reposoir ;

des voix d'une grande beauté se font entendre et la bénédiction se donne en plein air à la foule heureuse et recueillie.

Les reliques sont ensuite déposées sous l'autel de la chapelle souterraine.

Mais déjà le jour baisse ; rejoint par nos compagnons du matin, nous revenons au Bois de la Chaise. Le *Boyton* est à l'extrémité de l'estacade, et sous pression.

Nous montons à bord, regrettant de ne pas voir l'illumination qui doit terminer la soirée ; nous jouissons de celle du ciel et de la mer, car le soleil se couche pour nous au milieu des flots. La mer est un peu dure, et les conversations se ralentissent. Il fait nuit quand nous débarquons dans le port de Pornic, où nous arrivons assez à temps pour prendre le dernier train de Nantes. J. D.

L'EXPOSITION DE NANTES

I. — Art rétrospectif

L'Exposition des Beaux-Arts, ouverte le 10 octobre courant, présente dans son ensemble un aspect des plus attrayants, qui lui assigne une place à part parmi ces exhibitions de province devenues fort à la mode aujourd'hui.

Les salles de tableaux, supérieurement agencées par M. Philibert Doré, qui, une fois de plus, a affirmé sa haute compétence, à laquelle chacun aime à rendre hommage, contiennent des œuvres d'un mérite indiscutable; et la galerie de la photographie montre ce que l'on est en droit d'attendre de cette industrie, rivale de la peinture.

L'Art rétrospectif, installé dans la nef de gauche, considérée d'abord comme trop étendue et devenue réellement insuffisante, prouve ce qu'il est possible de faire en peu de temps à Nantes, avec de l'intelligence, de la persévérance et du travail. La grande difficulté, il faut le dire, était de réunir, au moment des vacances, lorsque chacun est absent, les éléments nécessaires pour meubler, décorer et remplir dix sections d'une aussi belle contenance. MM. Perthuis-Laurant, Huette et Bastard ont accompli un véritable tour de force, étant donnés le peu de temps et les circonstances défavorables qu'ils avaient devant eux. Citons M. P. Eudel, notre vieil ami, dont le concours, ainsi que celui de M. Pillet, le commissaire-priseur de Paris, si connu des collectionneurs, ont été des plus précieux.

Cela dit, passons, au pas de course, une revue sommaire des compartiments qui étalent leurs richesses nombreuses et variées à l'œil curieux et satisfait des visiteurs. L'espace restreint qui nous est accordé ne nous

permet pas, à notre grand regret, de nous étendre, comme le sujet le mérite et le comporte.

I. — Dans le salon des vieilles peintures, les toiles hors ligne de M. le baron de la Tour du Pin, œuvres exceptionnelles, acquises jadis par M. Barbier, l'un de nos édiles, dans les mêmes conditions que le sénateur Cacault, son ami, avait su saisir pour former son Musée, aujourd'hui celui de la ville de Nantes. Un autre panneau contient l'exposition de M. Gondar; dans les deux autres se trouvent les collections de M. Huette et de plusieurs amateurs.

II. — La salle des gravures, entre lesquelles ressortent avec leur mérite incontesté les beaux spécimens de MM. Gustave Bourcard, baron des Jamonières, Lemeignen, etc. Sur la cimaise, et trop dissimulé dans l'ombre, l'original du premier bombardement de Saint-Malo, le 26 novembre 1693, récemment publié par la Société des Bibliophiles Bretons.

A ce sujet, qu'on nous permette une critique, celle d'avoir complètement négligé les gravures bretonnes et les graveurs bretons, les gravures nantaises et les graveurs nantais, et de n'avoir pas cherché à former une série de ces ouvrages.

III. — Les collections Seidler et Kerviler, du Musée archéologique, magnifique exhibition d'objets préhistoriques et gaulois de toutes sortes, où la pierre et le bronze offrent les plus rares comme les plus beaux échantillons de ces époques reculées. On reconnaît là l'ordre, le classement, l'intelligence des groupes et l'habileté à faire valoir chaque chose qui distingue notre dévoué conservateur, et que malheureusement on ne retrouve pas toujours dans les divisions qui suivent.

IV. — Vieilles pièces d'artillerie; croix d'églises, objets ayant servi au culte; les deux bassins de Bouée, si bien décrits par le regretté F. Parenteau, dont nous saluons la mémoire. N° 380, fragment de la chasuble (or et soie) de Raoul de Beaumont, évêque d'Angers (1177-1197), trouvé dans la tombe de ce prélat, lorsqu'elle fut ouverte, il y a une vingtaine d'années environ. Dans une vitrine, la perle de la Bibliothèque de Nantes, l'inappréciable manuscrit de la *Cité de Dieu*, entouré d'assez jolis volumes qui disparaissent à côté de cette écrasante supériorité. Fort belles tapisseries.

V. — Bahuts, meubles, vitraux; monnaies de MM. X. le Lièvre de la Touche et Bastard; armes choisies de M. G. Lafond; émaux, ivoires; le dais du Musée; le reliquaire du cœur de la reine Anne, donné au Musée par délibération du Conseil municipal du 15 octobre dernier, puis des tapisseries; toujours des tapisseries, et des mieux choisies.

VI. — Bahuts; trophées d'armes, épées remarquables; coffre fort; glaces; au pied d'une console deux bassinoires à côté d'un *pot*, sorte de casque fort usité pour l'infanterie pendant la seconde moitié du XVIe siècle,

d'une destination cependant bien différente et singulièrement appareillés sous les numéros 570, 577, 578; en face, deux autres bassinoires, 629, 630.

VII. — Les meubles du salon de Goulaine; trois fragments de tapisseries de haute lisse de ce château historique, et trois portraits de même provenance. Des échantillons d'ouvrage de serrurerie, deux à M. le baron des Jamonières, du milieu du XVIIIe siècle, deux à M. Lévy. Trois chaises à porteurs, dont une de la famille de la Tullaye, repeinte à la fin du siècle dernier, puisqu'elle porte l'écusson de Madame Siméone-Stylite Moulin de Cheviré, accolé à celui de son époux, Henri-Anne-Siméon de la Tullaye, marquis de Magnane, procureur général de la Chambre des Comptes, en 1764.

VIII. — Le salon des faïences. Superbes vitrines; au premier plan, le plat de Bernard Palissy, conservé dans la famille de M. de Bremond d'Ars, président de la Société archéologique. Dans la vitrine faisant pendant, la belle fontaine du baron des Jamonières, son plat aux armes des Lévis; puis une quantité d'assiettes, pots, objets de tous genres et de toutes destinations, sortis des fabriques les plus diverses, françaises et étrangères. Au milieu, un somptueux couvert, appartenant à M. H. Lemeignen. Dans le pourtour, des commodes, des crédences, des pendules.

IX. — Tapisseries, broderies; verroteries, éventails, jetons, miniatures, médailles, cuivres, collection de fort jolis bijoux Louis XVI et Empire; meubles; riche caparaçon et armes arabes, à côté de la représentation de la Bastille, en fer blanc, des Archives municipales, sur laquelle est déposé le cuivre du portrait de Charette, N° 523; harpe du général Mellinet et instruments de musique.

X. — Dans la section consacrée au vieux Nantes, sont les nombreuses vues, si patiemment réunies par M. A. Laurant, qui, non content de rechercher avec un zèle infatigable ce qui a été dessiné, gravé ou peint sur notre ville, a étudié, avec une patience de bénédictin, les différentes phases de son existence, depuis l'époque préhistorique jusqu'à notre époque. De cette étude sont nés six tableaux ou plans, dont l'ensemble constitue l'un des plus intéressants travaux exécutés depuis longtemps sur l'antique métropole de l'Ouest.

La vitrine de M. Dugast-Matifeux, avec son joli coffret de Marie-Antoinette; celle de M. Barbier de Montault, avec sa série de médailles des papes, qui devrait être à la 5e division.

Quelques *desiderata* ont été malheureusement laissés de côté, dans cette section. M. Charavay, le sympathique *amateur* d'autographes, a envoyé quelques pièces assez rares, qui ouvraient la voie à une suite sérieuse et bien plus complète de documents sur les Nantais célèbres ou marquants, si facile à former avec les ressources des différentes Archives et de la Bibliothèque. Cette intention n'a pas été comprise... Nous le regrettons,

car il y avait là un élément de succès et de légitime curiosité. La bibliographie nantaise est également représentée d'une façon bien élémentaire et qui laisse à désirer.

N'publions pas la « great attraction, » *le clou*, pourrions-nous dire, de l'exposition de l'Art retrospectif: les superbes et merveilleuses tapisseries de MM. de Farcy, Pennanech, Gustave Massion, etc. Cette série, des plus intéressantes, attire les regards des amateurs, par sa beauté, l'admiration des dames, par la finesse du travail, et l'attention de tous les visiteurs, par les scènes qui s'y déroulent et le prix de ces magnifiques panneaux

Le *Catalogue*, souvent demandé, semble bien en retard, lorsque celui des Beaux-Arts est distribué depuis plus de huit jours.

Quoi qu'il en soit, et malgré ces légères critiques, qui démontrent par leur peu d'importance la valeur de l'Exposition, celle-ci aura pour Nantes, nous l'espérons, des résultats heureux. Signalons, tout d'abord, la fondation d'une *Société des amis des Arts*, votée par acclamation, sur la proposition de M. P. Eudel, au banquet offert aux membres de la Commission, le soir même de l'ouverture de l'Exposition.

20 octobre 1886. S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

II. — Beaux-Arts.

En deux heures, il serait téméraire d'entreprendre même une sèche nomenclature des merveilles qu'une visite à l'Exposition de Nantes vous permettra d'admirer.

Fervents de l'art, épris de l'opulence des formes ou de la magie des couleurs, tenants de l'harmonie antique ou des audaces modernes, chacun trouvera dans ces vastes salles la formule de ses rêves et les objets de son culte.

Allons droit au sanctuaire du temple.

Tous les maîtres n'ont pas trouvé place dans cet espace restreint; nombre d'œuvres remarquables ornent les murs des autres galeries; mais si quelques erreurs ou quelques faiblesses existent, c'est là-bas qu'elles se sont glissées. Ici, rien de médiocre ou de contesté.

Chauvinisme, si vous voulez, mais c'est avec un mouvement d'orgueil que nous rencontrons en tête du cortège toute une pléiade de peintres nantais.

Voici DELAUNAY, le vigoureux coloriste, dont les larges coups de pinceau jettent à volonté sur la toile les fictions légères de la fable ou les réalités poignantes de l'histoire. Nom déjà consacré par le baptême académique; procédés plains de franchise et d'ampleur.

Delaunay nous offre trois portraits :

Le général Mellinet. — Masque énergique de vieux brave, creusé d'une magnifique cicatrice, comme s'il portait sur la joue sa croix d'honneur.

Madame Viau. — Une bonne vieille femme, aux traits calmes et fins ; opposition frappante, à côté de la rudesse militaire du général.

Madame Toulmouche. — La femme en pleine possession de sa grâce et de sa beauté. Pour nous apprendre qu'après les couleurs puissantes, l'artiste n'est point en peine de demander à sa palette les tons roses et les touches délicates.

TOULMOUCHE. — Le peintre des femmes, qui a plus de jolis yeux dans sa collection qu'un monarque d'Asie dans son harem.

Nul mieux que lui n'attrape et ne fixe cette libellule qu'on nomme une Parisienne. En profond observateur, il a compris que cette quintessence de l'être féminin n'était que nuances et détails, et comme on connaît l'homme à son style, il devine la femme à ses chiffons.

Le boudoir est sans mystères pour lui. Il n'ignore aucun secret familier de la toilette. Il sait la place où chaque objet doit être. Un bijou, des gants, une fleur prennent sous ses doigts exercés une importance capitale.

Et le merveilleux de ce talent, fait de délicatesses et de mignardises, c'est qu'à travers le marivaudage des étoffes et des bibelots, l'artiste ne perd jamais de vue son sujet : — la tête, — centre vital de sa toile.

Pour elle ses soins les plus minutieux. Son pinceau subtil met une pensée dans la fossette du menton, une intention dans le pli du sourire. Il traduit à livre ouvert le poème des regards ; il saisit la minute rapide où l'âme des femmes s'y reflète et apparaît.

Le jury a fait preuve de goût en désignant pour la tombola *la Toilette,* un des trois ouvrages qu'expose ce maître-peintre, dont Nantes est fière, et qu'elle cite comme un des plus beaux fleurons de sa couronne artistique.

MERSON. — L'auteur de la *Fuite en Egypte,* cette page de poésie biblique, rendue populaire par la gravure et immortelle désormais.

Aujourd'hui, c'est *Saint François d'Assise prêchant aux poissons.*

Un souffle religieux traverse cette toile. Le visage du saint resplendit d'une lumière surnaturelle ; le lieu même de la scène, d'une simplicité sauvage, a quelque chose de mystique qui prête à l'étrangeté du miracle.

Belle composition, qui, sans faire oublier le sommeil de la vierge aux pieds du sphinx, arrête et retient longtemps l'âme et les yeux du visiteur.

Angelo pittore, endormi sur son échafaudage, pendant que les anges peignent à sa place.

Si M. Merson fût passé par là, il eût épargné aux anges cette peine.

LUMINAIS nous ramène aux temps mérovingiens. Il est vrai qu'il plante

à merveille ces hommes aux larges reins, aux visages farouches, qui furent nos pères.

Son Chilpéric Ier, emporté mort aux bras de l'évêque de Senlis, donne bien l'impression du meurtre accompli. Cet homme, en costume épiscopal, qui tient un cadavre, est d'un effet imprévu et saisissant. Les traits du prélat ont la gravité qui convient à son funèbre ministère.

Malgré les qualités de ce tableau, je lui préfère *Un ami blessé*. L'ami c'est le cheval, compagnon fidèle du guerrier. Celui-ci, à genoux près d'une source, puise dans son casque l'eau qui va rafraîchir le sabot meurtri, tandis qu'une jeune Gauloise flatte et caresse la grosse tête triste du bon serviteur.

Le Roux. — Deux bords de Loire, peints d'après la méthode ample des Flandrin et des Rousseau. Impossible de mieux comprendre l'étrange nature luxuriante et sévère, où plane cette rêverie des choses, qu'un poète déliquescent pourrait appeler *mélancolie verte*.

M. Le Roux suit, dans ses moindres caprices, l'atmosphère de nos contrées, fantasque comme une jolie femme. Il a vu la variété infinie des ciels et leurs assemblages bizarres de nuages. Pas un jeu de rayons ne lui échappe, pas un frisson d'herbes ne le déconcerte. Il peint large et juste.

De Wismes. — Un jeune, arrivé déjà, et qu'une mort prématurée supprime en pleine vie, en plein espoir; un convaincu, que la politique avait pris et qui, malgré vent et marée, resta tourné vers l'art, comme un naufragé vers l'étoile.

On apporte au cardinal la tête d'un brigand italien, atteint et tué dans la montagne. Décor somptueux, physionomies vivantes, groupement habile, tout concourt à faire de cette scène un ensemble intéressant, d'une allure sobre et ferme. La figure effrayée du jeune secrétaire fait une antithèse très curieuse avec le flegme du vieux domestique impassible, qui en a vu bien d'autres!

Deux petites scènes de genre, très finement conçues, très habilement exprimées, prouvent la souplesse de ce pinceau si vite brisé, qui comptait au nombre des bons et fût promptement monté au rang des meilleurs.

Berteaux. — Un curieux, qui veut surprendre la nature dans toutes ses métamorphoses et y réussit; un chercheur d'idées et d'effets. Il attire, il étonne, finalement il charme.

Berteaux se plaît à l'heure indécise où ce n'est plus le jour et pas encore la nuit. Il excelle à rendre les brouillards cotonneux venus du sol, les vapeurs flottantes échappées des nuées; il rend visible ce phénomène des soirs tombants qu'exprime Victor Hugo dans ce vers admirable :

La brume des coteaux fait trembler le contour.

Mais Berteaux ne se contente pas de traduire la nature telle qu'il la comprend et que nous l'aimons. Dans ses champs crépusculaires, sur ses chemins nocturnes il met des personnages. A ces êtres il prête des sentiments ; il nous remplit de leur calme, il nous secoue de leurs émotions. Ici, c'est un épisode de la déroute de Savenay.

Le 3 nivôse an II, par une nuit menaçante d'hiver, des femmes, des vieillards, des enfants, pris de panique, se sauvent dans la campagne, emportant sur leur dos le peu qu'ils possèdent.

Les ténèbres, à peine entr'ouvertes par les premiers feux d'un orage qui s'annoncèle, estompent rudement les formes courbées et fuyantes.

Une terreur instinctive pèse sur ce groupe. Le danger n'est visible nulle part, on le redoute partout. Les vieux marchent, la tête basse, en se hâtant. Un enfant se retourne et montre du doigt l'horizon noir et rouge d'où vient le péril pressenti. Et instinctivement l'œil du spectateur suit la direction indiquée, s'attendant à voir au tournant de la route le peloton sinistre des bleus.

Après la journée. – L'ombre gagne, les travaux cessent. Une petite bonne, son tricot à la main, vient s'asseoir devant le château, près de la ferme.

Les moutons rentrent; la bergère, presque une enfant, les conduit. Et les deux jeunes filles se regardent d'un air songeur. L'une, qui regrette la rude liberté des champs ; l'autre, déjà hantée par le fantôme séducteur de la ville. — Contraste finement observé, poétiquement rendu.

CHANTRON. — Talent souple, apte aux genres les plus variés. Sa *Tête d'ouvrier* est d'une belle expression calme. C'est bien l'honnête travailleur qui se repose après la tâche accomplie.

Fleurs bien gardées. En effet, le bull a une mine rébarbative faite pour éloigner les voleurs.

Vous me faites rire est un essai réaliste de flirtation villageoise, d'une amusante fantaisie.

Si les Nantais font bonne figure, il est juste de remarquer que leur mérite n'est pas mince, puisque, à côté de nos compatriotes, l'élite même des peintres de France s'est donnée rendez-vous.

Et si l'on en doute, qu'il me suffise de citer ces quelques-uns: GÉROME, HENNER, DUEZ, GIRARDET, J.-P. LAURENS, BONNAT, CAROLUS DURAN, BENJAMIN CONSTANT, J. DUPREZ, et tels autres, dont les noms sont dans toutes les mémoires et l'éloge dans toutes les bouches.

Parmi les œuvres admises à l'honneur du grand salon, plusieurs m'ont surtout charmé.

Trois *Familles de chats,* par l'inimitable Lambert, qui en remontrerait à Buffon sur les mœurs des félins.

Un coin de vigne, de Debat-Ponsan, un élève de Cabanel, cousin plus proche de Bastien-Lepage que Trouilbert ne l'est de Corot.

Fouace, un débutant tardif, qui commence par des coups de maître. Un ivrogne ne verrait pas, sans émotion, sa bouteille de vin blanc traversée d'un rayon de soleil.

LANSYER nous déroule, dans trois tableaux, Clisson, la jolie ville, rieuse parmi les ruines où palpite le souvenir des héros vendéens, coquette avec ses ombrages, témoins des amours immortelles d'Héloïse et d'Abeilard.

Tout cela est frais et gracieux comme une églogue en trois chants.

PASINI, dans une fuite endiablée de cavaliers syriens, nous aveugle de l'étincellement des armes, de l'éclat des uniformes, du galop des chevaux, à moitié disparus sous les volutes de poussière lumineuse.

Pensez à moi est une tête douloureuse de Christ, entourée d'une couronne de pensées. L'idée est belle et bien dite ; l'auteur : Eugène Bidau, un compatriote de Paul Baudry.

La *Marée basse*, de Léon Flahaut, résout le difficile problème de nous intéresser avec de la terre nue et de l'eau tranquille. Un coin de plage d'où le flot s'est retiré et, là-bas, rejoignant la ligne du ciel, le reflux qui s'éloigne. De vie, pas l'ombre. Et pourtant vous restez là, les yeux fixes, à contempler cette bande de rochers et ce morceau de mer, étonné d'y voir tant de choses.

La matière est toujours bonne ; mais il faut savoir l'employer.

Une longue station devant cette page émouvante : *Le paysan blessé*. Ouvrage d'un jeune, que plus d'un ancien signerait avec orgueil.

M. Brouillet a mis dans ce cadre une observation savante de la vie rustique, une connaissance exacte de l'homme des champs.

Pour peu que vous habitiez la campagne, vous avez rencontré tous les acteurs du drame ; peut-être même avez-vous assisté à l'un de ces accidents terribles, si fréquents pendant la moisson.

Gardons-nous de passer vite sous la sombre toile de M. Marec : *Un lendemain de paie*.

Tout à l'heure c'était un récit champêtre, voici un poème des villes, et des plus dramatiques ! Un sujet à tenter la plume d'un Coppée ou d'un Richepin.

La pauvre femme, accablée, les regards secs à force de pleurer, assise sur un lambeau de paillasse, tient entre ses bras l'enfant qu'elle nourrit. Il fait nuit, pas de lumière ; il fait froid, pas de feu ; elle a faim, pas de pain.

L'homme rentre, pris de vin, à ce point où l'ivresse devient méchante, et dans sa rage il casse les vitres et brise la dernière chaise restée debout.

Ce n'est pas plus compliqué que cela. Eh bien, il y a dans cet intérieur

délabré toute la vision de la misère née du vice; on lit sur ce visage navré de femme toute l'histoire des mauvais ménages d'ouvriers et sans doute le mot de plus d'une énigme cherchée derrière les vitrines de la Morgue.

Les tableaux de MM. Brouillet et Marec sont acquis par l'Etat.

Le jour tombe; il faut s'en aller. Mais voici sur ma route la magnifique collection des arts rétrospectifs; je cède au plaisir d'y jeter un rapide coup d'œil.

Tapisseries ornées de raides personnages, de verdures profondes ou d'architectures fantastiques; meubles où chaque époque imprima son caractère; contours majestueux de Louis XIV, courbe frivole de Louis XV, ligne droite de Louis XVI; armes de pierre, de fer ou d'acier, suivant les âges : la hache du Gaulois, l'épée du chevalier, le fleuret du duelliste, — Vercingétorix, — Bayard, — Boutteville; — monnaies à toutes les effigies, plus rares à mesure qu'on remonte vers les siècles d'enfance et d'honnêteté; médailles gravées avec art, coffrets curieusement ciselés, statuettes pieuses ou profanes; bas-reliefs grotesques; bibelots rares, riens inappréciables, reliques des temps écoulés et des hommes disparus.

Voici les incunables, ancêtres de nos livres, chefs-d'œuvre d'érudition, d'habileté et de patience, – où se sont dépensées des existences humaines, — dans lesquels l'admirable netteté des caractères gothiques le dispute à l'exquise finesse des enluminures.

Trois curieux spécimens de chaises-à-porteurs, — ces coupés d'autrefois où les marquises poudrées, allant aux fêtes de la cour, engouffraient leurs coiffures pyramidales et leurs volumineux paniers.

Saluons en passant les maîtres anciens, réunis dans une petite salle, sorte de chapelle latérale, désertée de la foule, mais où les dévots de l'art se recueillent et méditent.

Si vite que vous marchiez, vous n'éviterez pas le regard circulaire d'une délicieuse madone qu'eût avouée Raphaël, s'il n'en est lui-même le père.

Près d'elle, un Christ, signé Van Dyck, détache sur un fond sombre l'anatomie scrupuleuse de ses muscles et l'expression navrante de sa face.

La nuit vient tout-à-fait et nous quittons à regret, mais non sans esprit de retour, ces féeriques galeries, rendant grâces aux hommes intelligents dont le zèle nous permet de contempler à la fois tant de splendeurs.

LOUIS LE LASSEUR DE RANZAY.

MÉLANGES

INAUGURATION DU MONUMENT D'EDOUARD TURQUETY. — « Le vendredi 15 octobre, à deux heures de l'après-midi, dit l'*Eclaireur de Rennes*, une foule recueillie assistait, au cimetière, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du poète breton Turquety.

Le tombeau du poète est aujourd'hui, grâce à de généreuses souscriptions, un mausolée en marbre blanc, dominé d'un buste de bronze; un cartouche, composé d'une lyre et d'une plume, et l'inscription : « A Edouard Turquety, » arrêtent le passant et lui rappellent celui qui est une des gloires de notre Bretagne moderne.

Deux allocutions ont été prononcées, l'une par M. le conseiller Saulnier, et l'autre par M. l'abbé de la Villeaucomte.

Le monument est un mausolée, en marbre blanc, dû à l'habile ciseau de M. Léofanti, artiste rennais.

Rappelons qu'Edouard-Marie-Louis-Casimir Turquety, né à Rennes le 21 mai 1807, est mort à Paris (Passy), le 18 novembre 1867. »

Nous regrettons vivement que le défaut d'espace ne nous permette pas de reproduire les éloquents discours de MM. Saulnier et de la Villeaucomte.

UNE SCÈNE MUSICALE DE M. BOURGAULT-DUCOUDRAY. — Le jeudi 14 octobre, l'Odéon donnait avec beaucoup d'éclat la première représentation d'un drame en cinq actes, en vers, de Mlle Simone Arnaud, *les Fils de Jahel*, autrement dit, les Macchabées. Nous n'avons point à étudier cette pièce, qui a, du reste, été très bien accueillie; ce que nous tenons, par exemple, à faire remarquer, c'est qu'elle renferme une scène musicale de notre compatriote M. Albert Bourgault-Ducoudray, « scène absolument réussie, » a dit le *National*; et que M. Francisque Sarcey juge ainsi dans le *Temps* : « Elle est pleine de couleur et ajoute beaucoup à l'impression du drame. »

La Bretagne ne saurait être indifférente à ce succès d'un de ses fils.

POITOU ET VENDÉE. — La belle publication entreprise par MM. Fillon et de Rochebrune sous le titre de *Poitou et Vendée*, qui avait été interrompue d'abord par les événements de 1870, puis par la mort de M. Fillon, vient de se terminer, grâce aux notes qui se trouvaient dans les papiers laissés par M. Fillon. D'ici peu, l'ouvrage paraîtra. Les personnes qui dans le temps avaient eu les premières livraisons, n'auront qu'à s'adresser à la librairie Clouzot, à Niort, pour avoir la fin de ce remarquable travail.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ALLOCUTIONS DE MM. A. DE BREMOND D'ARS ET DE GRANGES DE SURGÈRES, président et vice-président de la Société archéologique de la Loire-Inférieure, à la séance d'ouverture, le 1er juillet 1886, du Congrès archéologique de Nantes. — Pet. in-8°, 16 p. Nantes, imp. Bourgeois.

CANDÉ ANCIEN ET MODERNE, par Perron-Gelineau. — In-8°, 274 p., avec 3 planches. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

DISCOURS D'OUVERTURE DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES, par le comte de Marsy. In-8°, 12 p. Paris, H. Champion.

Extrait du *Bulletin monumental pour la conservation des monuments historiques.*

DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LES ANCIENS CHEVALIERS DE BROTERIUS, QUE L'ON RENCONTRE EN POITOU, DE 1080 A 1361, avec les armoiries qui leur sont attribuées, par R. de Saint-Abre. — Gr. in-8°. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Tiré à 100 ex.

Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.*

ÉGLISE (L') DE TRÉGUIER, par l'abbé Y.-M. Lucas, vicaire à Plouézec. — In-8°, 24 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Tiré à 100 ex.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*

FAMILLE (UNE) DE PAYSANS SOUS LA TERREUR, par l'abbé E. R. — Gr. in-8°, 22 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.*

NOUVELLES DOUANIÈRES. Scènes de la vie des contrebandiers, par Eugène Roulleaux. — Pet. in-8°, XIII-264 p. Paris, Dentu.. .... 3 fr. 50

PERVENCHES, par J. A***, poésies. In-18, II-128 p. Paris, Victor Palmé.

RÊVEURS (LES), ode, par Eugène Roulleaux. — In-8°, 8 p. Fontenay-le-Comte, imp. Gouraud.

Extrait de la *Vendée.*

REVUE D'ARMES AU XVe SIÈCLE, par le baron Hulot de Collard, membre de la Société française d'Archéologie, du Conseil héraldique de France et de la Société archéologique de la Loire-Inférieure. Gr. in-8°, 13 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue historique de l'Ouest.*

VILLES (LES) DISPARUES DE LA LOIRE-INFÉRIEURE (1re livraison), par Léon Maître. — Gr. in-8°, 28 p. et plan. Tiré à 100 ex. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes.*

LES DATES DE LA VIE

DE

SAINT YVES

XI

Ces dates ainsi établies, reste à examiner quelques questions qui, sans être proprement chronologiques, se relient aux recherches qui précèdent et servent à en éclairer les résultats.

Première question : *la famille de saint Yves,* et d'abord ses ascendants. Nous ne connaissons que les deux degrés immédiatement au-dessus de lui, son père et son aïeul. Tous deux possédaient la terre de Kermartin, l'aïeul avait de plus le titre et la dignité de chevalier (*miles*) ; le seul titre du père était celui de damoiseau (*domicellus*), qui marquait simplement la noblesse et la possession d'un fief plus ou moins important. Quoique la chevalerie fût une distinction personnelle, indépendante de la richesse, elle impliquait d'habitude une situation sociale notable et considérée, dont la fortune était un des éléments. De ce que la chevalerie de l'aïeul ne passa pas au père de saint Yves, on peut être tenté de conclure à quelque amoindrissement dans l'état et la richesse de la famille [1].

* Voir la livraison d'octobre 1886, pp. 241-261.

1. « De pure forme ou à peu près pour les princes du sang et les grands feudataires, le titre de chevalier était au contraire fort difficile à obtenir pour les nobles d'un rang inférieur, surtout quand ils étaient peu favorisés de la fortune. Pour en être revêtu il ne suffisait pas de faire preuve de bravoure, de mérite personnel ; il

Le fait serait fort explicable. L'aïeul de saint Yves, qui vivait au commencement du XIIIe siècle, sous le règne agité de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, se trouva forcément mêlé aux guerres trop nombreuses de ce prince contre ses barons. Pierre poursuivit, on le sait, d'une haine toute particulière la maison de Penthièvre-Goëllo, dont les gentilshommes du pays de Tréguer étaient de fidèles soutiens. Mauclerc dépouilla presque entièrement les Penthièvre et maltraita fort leurs partisans. Si l'aïeul de saint Yves était du nombre, comme on n'en peut guère douter, il dut subir de ce chef quelque disgrâce, qui diminua la fortune de sa famille.

Mais comment s'appelait cet aïeul ? La réponse n'est pas facile, non parce qu'il n'a pas de nom dans l'histoire, mais parce qu'il en a trop. Son nom pourtant n'est venu jusqu'à nous que par la VIIIe déposition de l'Enquête de canonisation, où un brave Trégorois, Hamon Nicolas, pour prouver la patience de saint Yves devant les injures, nous le montre un certain jour souriant et impassible, alors que « Guillaume de Tournemine, trésorier du chapitre de Tréguer, « et maître Jean Guérin, bourgeois de cette ville, l'accablaient de « reproches et l'appelaient rustre, coquin, truand, gueux, encore « bien (dit le témoin) qu'il fût de race noble, fils d'un damoiseau « appelé Haelori, fils lui-même du *seigneur Ganaret de Kermartin,* « *chevalier.* » (Déposition VIII, *Monuments de l'hist. de S. Yves*, p. 33.)

Ganaret — que nous lisons dans le seul manuscrit de l'Enquête aujourd'hui connu, bon manuscrit du XIVe siècle, mais non l'original, — *Ganaret* n'est guère un nom breton ni même d'aucune nation. Il y a là sans doute une faute du copiste. D'autant que le Rapport des cardinaux, dans l'extrait de cette déposition, écrit *Trancoeti*[1] au

fallait encore mener un certain train de vie et être assuré de ce qu'on appellerait aujourd'hui une situation honorable. » (Luce, *La Jeunesse de Bertrand du Guesclin*, p. 128.)

1. Voir *Monum.*, p. 309, ligne 14, où l'on a imprimé *Trancreti*. Dans le manuscrit, la sixième lettre de ce mot est surchargée, ce qui rend également possibles les trois

lieu de *Ganareti*. La copie partielle de l'Enquête, envoyée de Tréguer aux Bollandistes en 1665, portait *Savaici ;* Surius a imprimé *Cancieti* [1]. M. Ropartz propose de corriger cette dernière leçon en *Tancreti,* et *Savaici* en *Tanoici,* qui seraient, selon lui, la forme latine des noms *Tanoic* ou *Tancrède* [2].

Tancrède est normand et non breton, *Tanoic* une pure hypothèse; *Cancieti, Savaici, Ganareti,* d'évidentes fautes de copistes. Mais *Trancoët* — que porte le manuscrit encore existant du Rapport des cardinaux — est au contraire, comme forme bretonne, très acceptable ; de toutes les leçons c'est la meilleure, il faut s'y tenir.

Quant au nom de la famille, avant la génération dont saint Yves fait partie, il semble que ce fut simplement celui de la terre, c'est-à-dire Kermartin. L'aïeul est dit *dominus Ganaretus* (lisez *Trancoetus*) *de Villa Martini* (p. 33). Le père devait s'appeler aussi Haelori de Kermartin ; mais après lui, ou même de son vivant, son nom personnel est devenu le nom patronymique de la famille : cela résulte de la façon dont ce nom est employé dans toute l'Enquête, où on trouve, entre autres, une sœur de saint Yves appelée Catherine *Haelori* (*Monum.*, p. 192, 193), pendant que Tréguer, en ce temps même (1330-1338), avait pour évêque un cousin dit Alain *Haelori*.

On a parfois voulu voir dans ce nom le génitif d'*Haelor* ou *Ahelor* latinisé en *Haelorus ;* il n'en est rien. Il n'y a point là de désinence latine ; c'est un nom purement breton : *Haeluuobri*, au IXe siècle, dans le Cartulaire de Redon (p. 10) ; *Haelori* au XIIIe siècle ; *Helori* au XVe ; et depuis le XVIe, *Héloury* [3].

La mère de saint Yves est nommée dans l'Enquête *Azo* ou *Azou* (voir p. 12), et dans l'Office primitif *Hadou* (p. 438 et 441) : d'où

lectures *Trancreti, Trancoeti, Tranceeti.* Mais *Tranceet* ne semble guère breton ; *Trancret* est imprononçable. La lecture *Trancoeti* doit donc être la bonne.

1. Boll. Maii IV, p. 547 D (édit. de Paris).

2. *Histoire de saint Yves*, p. 4.

3. Voir *Études bretonnes* de M. Ernault, l'un de nos meilleurs celtistes, dans la *Revue Celtique*, t. VII, p. 309 (Mai 1886).

il faut conclure qu'on prononçait indifféremment des deux façons. — « Selon Albert Legrand, cette Azou aurait été une fille de la maison « de Kencquis (en français le Plessix), de la paroisse de Peumerit-« Jaudy [1]. » Hypothèse ou invention sans fondement, dont le seul prétexte est la mention d'une terre du Quenquis dans l'acte de fondation de la chapelle Notre-Dame de Kermartin (*Monum.*, p. 488), mais sans indication d'un rapport quelconque entre cette terre et la mère de notre saint.

XII

Venons maintenant à la génération des Haelori-Kermartin dont saint Yves faisait partie.

M. Ropartz a relevé, dans l'Enquête de canonisation, la mention de trois sœurs et d'un frère de notre saint. « Mais, ajoute-t-il, « il n'est pas douteux qu'Yves n'ait été l'aîné des garçons du sei-« gneur de Kermartin, puisqu'il posséda ce fief : *et*, disent nos « vieilles Coutumes, *aura l'aisné noble le chasteau ou principal* « *manoir, avec le pourpris* [2]. » On a cependant voulu, et encore tout récemment, enlever à Yves son droit de primogéniture, sur la foi d'un aveu de la terre de Kermartin rendu en 1609, dont le rédacteur s'est avisé, sans citer aucune source ni aucune autorité, de faire saint Yves « *juveigneur de la maison de Kermartin* » et d'affirmer qu'il n'eût pu fonder sa chapelle de Notre-Dame (aujourd'hui église du Minihi-Tréguer) « sinon du consentement de *son aisné*, « *lors seigneur de Kermartin* [3]. » — L'Enquête de canonisation détruit entièrement ces inventions. A chaque page Kermartin y est appelé « la maison, l'hôtel, le manoir de saint Yves » (*domus*

1. Albert Legrand, *Vies des Saints de Bretagne*, 3e édition, p. 156.

2. *Histoire de S. Yves*, p. 8 ; Coutume de Bret., art. 541 ; *Ancienne* Coutume, art. 543 (coté parfois 544 et 547), *Très Ancienne* Coutume, art. 209 ; et Hévin sur Frain (édit. 1684), p. 568.

3. *Société Archéologique des Côtes-du-Nord*. Séance du 11 juin 1886, p. IV.

hospicium, manerium domini Yvonis) ; à chaque page on trouve la preuve que, depuis la mort du damoiseau Haelori jusqu'au 19 mai 1303, Kermartin n'a eu d'autre possesseur ni d'autre propriétaire que notre saint. Il y agit absolument en maître, remplit toute la maison de pauvres, jusqu'à y en loger chaque nuit une vingtaine (déposition X, *Monum.* p. 37). Bien, mieux, il fait construire une maison tout exprès pour les recevoir, et où ? Un témoin nous le dit : dans son *manoir patrimonial* de Kermartin : « *Apud Villam Martini*, manerium ipsius domini Yvonis,... *apud Villam Martini*, in manerio paterno, *fecit quamdam domum fieri pro pauperibus, et ibidem pauperes recipiebat, et eos de bonis suis sibi a Deo collatis reficiebat* » (ibid. p. 74, 75). — Donc Yves était bien seigneur de Kermartin, propriétaire de la terre, du manoir principal de la famille, donc il était l'aîné.

Quant à l'acte de fondation de la chapelle Notre-Dame de Kermartin, invoqué à l'appui des inventions de l'aveu de 1609, je ne vois pas ce qu'on en peut tirer en ce sens. — D'après cet acte, cette fondation avait été faite avec les ressources particulières du saint *(de peculio meo quasi castrense)* provenant sans doute de son bénéfice et de son office ecclésiastique [1] ; mais les constructions étaient dressées sur un fonds à lui advenu, partie de la succession de son père, partie de celle de sa mère *(in portione mea hereditaria attingente mihi ex successione Helorii patris mei, una cum portione mea in hereditate materna eidem adjacente.)* Tel est le vrai sens de ces expressions [2] ; et quant à la clause finale, où Yves déclare ne préjudicier en rien, par cette fondation, aux droits de ses héritiers, elle signifie simplement qu'il avait trouvé moyen de leur remplacer les deux pièces de terre patrimoniale occupées par sa chapelle. Comment cela prouve-t-il qu'il fût puîné [3] ?

1. La cure de Tredrez et l'officialité épiscopale de Tréguer.

2. M. Ropartz ne l'entend pas autrement, voir *Histoire de saint Yves*, p. 171-172.

3. D'après un mémoire de Pierre Hévin, de l'an 1683, la prétention de réduire saint Yves à l'état de *juveigneur* était articulée, non seulement dans l'aveu de Ker-

XIII

Il était certainement l'aîné. Quant à son frère, l'Enquête ne le nomme pas ; mais elle nous apprend que la femme de ce frère lavait parfois de ses propres mains la chemise de notre saint, et même la lavait si bien, la lui rendait si blanche, si douce au toucher, que, craignant de s'y trouver trop bien, Yves s'empressait de l'offrir à un pauvre (déposition XI, *Monum.*, p. 89).

Si le frère ne nous est connu que par sa femme, deux des sœurs ne le sont que par leurs maris. Un jour, la « maison » d'Yves Haelori, à Kermartin, était en grand émoi. Devinez ce que c'était que cette « maison » : une famille de nomades ayant pour chef un poète de grand chemin, chanteur ambulant, courant de bourg en ville et de foire en château débiter ses mélodies rehaussées des sons d'une viole, c'est-à-dire de quelque crincrin poudreux ; on l'appelait Rivallon le *jongleur*, nous dirions aujourd'hui le *ménétrier*. Parti de Prisiac au pays de Vannes, sa patrie, il errait à travers la Bretagne, traînant avec lui de ci et de là, outre ses chansons, une femme, Panthoada [2], deux filles, Amicie et An Quoant (la Jolie), et deux fils dont l'un se nommait Geofroi. Un soir de 1292, cette tribu en quête d'un gîte s'abattit sur Kermartin. Yves eut pour eux ces bontés, ces caresses, prodiguées par lui à tous les pauvres, à tous les malheureux que Dieu lui envoyait. Si bien

martin de l'an 1609, mais dans deux autres aveux de la même terre, l'un de 1550 et le dernier de 1638. Voici comment ce grand jurisconsulte, le premier et le plus savant des feudistes bretons, juge cette opinion : « Toutes les suppositions de la qualité de *juveigneur* en saint Yves, de partage à tenir en fief *comme juveigneur d'aîné* et de la prohibition de donner au préjudice des collatéraux, dont parlent ces aveux, *sont* (dit-il) *pures rêveries avancées par des gens qui n'y connaissent rien.* » (Archives départementales des Côtes-du-Nord, fonds de l'évêché de Trégnier).

2. Ou Panthouada ; mais je ne puis adopter l'orthographe *Panthonada* suivie dans le texte des *Monum.*, car la leçon *Panthoada* qu'on y trouve p. 99, prouve clairement que l'*u*, placé au milieu de ce mot (entre l'*o* et l'*a*) dans les manuscrits de l'Enquête et du Rapport des cardinaux, ne représente en réalité ni *v* ni *n*, mais doit rester *u* comme il est écrit.

reçue, la tribu resta quelques jours pour se refaire. Le père mourut, la tribu resta de plus en plus... elle était encore là en 1303. Mais elle paya en soins assidus, en affection tendre et pieuse, l'inépuisable hospitalité du saint. — Un jour donc, l'alarme était grande dans la tribu. Une semaine auparavant, Yves s'était comme d'habitude retiré dans sa chambre pour prier et étudier, depuis lors il n'avait pas reparu ; n'ayant rien là pour boire ou manger, il devait être mort d'inanition. En vain contre la porte fermée on appelait, on heurtait : nulle réponse. Amicie et Panthoada coururent à Tréguer chercher l'évêque, qui vint avec quelques chanoines et n'obtint rien. On recourut alors à l'un des beaux-frères du saint, appelé Yves Conan [1]. Ne pouvant forcer la porte, Conan dresse une échelle contre la fenêtre, brise le châssis et tombe par là dans la chambre, où il trouve le saint en bon état, frais et dispos, mais fort mécontent de se voir ainsi arraché à sa prière ou plutôt à son extase. Aussi dit-il à son beau-frère fort doucement (il parlait toujours avec douceur) ce seul mot : « Plût à Dieu qu'en cette rencontre tu eusses été malade ! » — L'Enquête n'a pas conservé la réponse du beau-frère.

XIV

Deuxième beau-frère. — « Certain été, par un temps de grande « cherté, monsieur Yves n'avait plus rien à donner aux pauvres ; « il ne lui restait absolument qu'un cheval employé à la culture de « ses terres. Il vint de Kermartin à Tréguer trouver un bourgeois « appelé Rivallon Traquin (ou Tranquie), qui avait épousé sa sœur. « Il dit à Traquin : « Achetez mon cheval. » Ce bourgeois se mo- « qua de lui : « Êtes-vous fou, s'écria-t-il, de vouloir vendre votre

1. « Tunc *Yvo Conan*, sororius ipsius domini Yvonis, fregit fenestram ipsius camere, » etc. (Boll. Maii IV, p. 550, F, édit. de Paris). — Dans les *Monum. orig. de l'hist. de S. Yves*, ce passage de la déposition XLI est donné comme suit : « Tunc, *Yvonis cameram* [*adiens*], sororius ipsius domini Yvonis fregit fenestram ipsius camere » etc. (*Monum.*, p. 100). La leçon des Bollandistes nous semble meilleure.

« cheval pour donner aux pauvres ! » Peu ému de ces railleries, « monsieur Yves insista, le bourgeois acheta le cheval cinquante « sols [1]. Aussitôt le prix convenu ou compté, monsieur Yves revint « chez lui en toute hâte, après avoir prescrit à sa sœur de lui en- « voyer pour dix sols [2] de pain à distribuer aux pauvres, car les « pauvres en foule le suivaient partout. » — Ce récit fut fait à l'Enquête par Denys Jamerai, confrère de Traquin, c'est-à-dire bourgeois de Tréguer (déposition XXXII, *Monum.*, p. 83-84).

La dernière sœur dont il nous reste à parler, Catherine Haelori, était peut-être l'aînée de la famille et certainement celle du saint, âgée de quatre-vingts ans lors de l'Enquête, donc née en 1250. En 1330 elle habitait la paroisse de Hengoat, près de la Roche-Derien, et avait un mari nommé Yves Alain, à qui l'on ne donne dans l'Enquête nul titre, nulle qualification, pas noble par conséquent ou d'une noblesse très médiocre. Elle conservait, avec un soin et un respect religieux, le chaperon de son illustre frère. Un jour, Alice Billon, de la paroisse de Ploëzal, vint chez Yves Alain. Huit jours plus tôt, elle avait été, la nuit, mordue au cou par un reptile venimeux, sans doute une vipère : elle était enflée de partout, souffrait cruellement, se sentait tout près de mourir. A sa prière, « Yves Alain dit à sa femme : « Apportez le chaperon de monsieur Yves. » On le posa sur Alice, ses douleurs diminuèrent sur-le-champ, le lendemain matin elle était guérie. En déposant de ce fait dans l'Enquête, Catherine Haelori ajoute que pareille chose est arrivée à plusieurs autres malades, sur lesquels elle avait posé le chaperon de son frère (dépositions CXXVI, CXXVII, *Monum.*, p. 192, 193).

Des trois beaux-frères d'Yves aucun n'est qualifié noble. Yves Conan habite Tréguer et doit avoir été, comme Traquin, bourgeois de cette ville. Yves Alain ressemble bien à un marchand enrichi de la Roche-Derien, retiré sur ses vieux jours dans un manoir

1. Valeur correspondante, 250 francs environ au pouvoir actuel de l'argent.
2. Environ 50 francs, valeur actuelle.

champêtre. Pour la belle-sœur, comme elle ne semble point avoir lavé les chemises du saint par piété, mais plutôt par complaisance, il y a lieu de croire que ni elle ni son mari ne tenaient grand état. Bref, la condition, le train de vie des frères et sœurs du grand Yves paraît avoir été fort modeste : ce qui nous confirme dans l'idée que la fortune de la famille l'était de même.

XV

Cependant, beaucoup des témoins de l'Enquête, après avoir rapporté les prodigieuses austérités d'Yves, se plaisent à ajouter que cette vie misérable était de sa part absolument volontaire, vu qu'il avait de bons biens et de beaux revenus, assez pour vivre grassement, délicatement, et que, s'il l'avait voulu, il eût pu se gorger à souhait de vin et de viande, au lieu de ronger son pain bis trempé d'eau claire ; se couvrir d'habits somptueux, au lieu de son gros drap de bureau ; se pavaner auprès de l'évêque sur un beau cheval, au lieu de piétiner péniblement avec les valets ; se coucher mollement dans un lit de plumes, au lieu de se meurtrir les côtes sur sa claie, sa paille et ses copeaux [1]. Cela suppose aux mains de saint Yves une large fortune : mais de quelle source?

Tous les témoins qui entrent à cet égard dans quelque détail en marquent deux : ses revenus ecclésiastiques, ses deniers patrimoniaux (*redditus ecclesiasticos et patrimoniales*, déposition I, *Monum.*, p. 10), ou, comme disent d'autres, une bonne cure et un bon patrimoine (*bonam ecclesiam et bonum patrimonium*, déposition VI, p. 26). Aucun n'a distinctement évalué le patrimoine. Quant à la cure, qui est celle de Louanec, un témoin (Pierre Arnou, vicaire de la cathédrale de Tréguer) dit qu'elle valait « 50 livres de ferme et

1. Voir, entre autres, dépositions I, *Monum.*, p. 10 ; VI, 26 ; VII, 29 ; VIII, 31 ; XVI, 47 ; XX, 60 ; XXVII 71 ; XXX, 76 ; XXXI, 79 ; L, 120.

plus[1] » ; un autre (Hamon Nicolas) qu'avec son revenu « on pouvait faire « une dépense de 100 livres par an[2]. » Ces deux évaluations ne sont contradictoires qu'en apparence. La seconde parle du revenu total et complet, du revenu brut, sans tenir compte des charges — frais de culte, pensions, fondations, réparations, etc. — qui dans une paroisse de cette importance étaient considérables. La première, au contraire, parle du revenu net, restant — toutes charges déduites — à la libre disposition du titulaire. De ce chef donc Yves aurait eu un revenu annuel de 50 livres, soit en valeur actuelle environ 5,000 francs. Un autre témoin, — Jean Autret, recteur du Faouet près Pontrieux, — qui vit souvent le saint aux dernières années de sa vie, lui attribue un revenu total de 80 livres (8,000 fr.) en deniers patrimoniaux et biens ecclésiastiques, moitié d'une sorte, moitié de l'autre[3]. Cette évaluation s'éloigne peu de la précédente, elle porte à 40 livres (4,000 fr.) le revenu annuel des biens recueillis par Yves dans la succession de ses père et mère, ce qui, avec la part échue aux puînés, n'eût fait encore, comme nous l'avons dit, aux mains du père commun, Hoelori, qu'une modeste fortune.

Dans le même sens citons ici un curieux incident de la vie de notre saint. Le roi de France (Philippe le Bel) avait envoyé à Tréguer des gens et des sergents pour lever sur la mense épiscopale certaines taxes, — extorsion absolument inique, qui violait

1. « Bonam ecclesiam vocatam Lohanec, valentem L libras de firma et ultra » (Test. VII, *ibid.* p. 29.)

2. « Bonam ecclesiam vocatam Lohanec, que valet bene ad faciendum expensam centum libras. » (Test. VIII, *ibid.* p. 31.)

3. « Cum haberet, tam in bonis patrimonialibus quam ecclesiasticis, quatuor viginti libras in redditibus » (Rapport des cardinaux, *Monum.*, p. 335, l. 31-32). — Dans l'Enquête, la déposition de ce témoin, comme nous l'avons actuellement, porte : « Cum haberet, tam in bonis patrimonialibus quam ecclesiasticis quadraginta librarum in redditibus... » (*ibid.* p. 120, l. 10). Les Cardinaux ont compris, comme nous l'entendons, ce passage, qui était peut-être plus clair dans le manuscrit original de l'Enquête. Puisque la cure de Louanec, seule, valait déjà environ 50 livres de rente, le revenu total d'Yves, y compris ses biens patrimoniaux, ne pouvait être réduit à 40.

tout à la fois le droit de l'Église et l'indépendance de la Bretagne. Yves, comme official, résistait à cette entreprise vigoureusement, même par les voies de fait. Tous, parmi les gens d'Église, n'approuvaient pas cette résistance, plusieurs redoutaient les menaces et la vengeance du roi de France, qui avait même là quelques partisans cachés, plus ou moins intéressés. A la tête de ces trembleurs était le trésorier du chapitre, Guillaume de Tournemine, qui un jour, au plus vif de ces débats, rencontrant notre saint, se mit à lui chanter pouille et lui lança cette apostrophe : « Coquin, coquin, vous nous mettez en danger de perdre tous nos « biens ; vous ne vous en inquiétez pas, vous n'avez rien à perdre ! [1] » — Sans doute à ce moment Haelori de Kermartin et Hadou sa femme vivaient encore ; mais si leur aîné eût eu à attendre d'eux une grosse succession, Tournemine n'eût pas parlé de la sorte.

Pour saint Yves, personnellement, outre les 80 livres de rente ci-dessus spécifiées, tant qu'il resta official, il avait de plus le profit de sa charge, dont les témoins cités plus haut ne tiennent pas compte, parce qu'ils parlent seulement de revenus certains et que c'était là un casuel, — mais casuel infaillible et d'une valeur nullement négligeable, — consistant dans le tiers du droit de sceau pour tous les actes scellés par l'officialité diocésaine [2]. La juridiction ecclésiastique avait, à cette époque, une si large compétence [3] que ces actes se comptaient par milliers ; en admettant que ce droit valût à Yves pour sa part 60 à 70 livres par an (6 à 7,000 fr. valeur actuelle), on est certes plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

Bref, tout bien compté, le saint official devait toucher, bon an mal an, environ 150 livres (une quinzaine de mille francs), — que les pauvres, bien entendu, mangeaient jusqu'au dernier sol, — sou-

1. « Coquine, coquine ! vos posuistis nos in periculo perdendi omnia quæ habemus, et hoc facitis quia nihil habetis ad perdendum ! » (Test. XLVII, *Monum.* p. 118).
2. Voir dépositions I, II, XVIII, XXX, *ibid.* p. 11, 14, 53, 77 ; cf, p. 342.
3. Voir Ropartz, *Histoire de saint Yves*, p. 32-40.

vent au delà, car quand il n'avait plus rien, il quêtait ou il empruntait pour eux.

XVI

Un dernier mot sur un point assez vivement agité par certains auteurs.

Saint Yves a-t-il fait parti du tiers-ordre de saint François ?

Je n'hésite pas à répondre : Non.

La preuve, c'est que, dans ce long défilé de deux à trois cents témoignages qui constituent l'Enquête, pas l'ombre d'allusion à ce fait. Pourtant parmi ces témoins il y a deux Cordeliers du couvent de Guingamp, où Yves, dit-on, eût « prins l'habit du tiers-ordre » (Albert Legrand et autres), tous deux très amis du saint, mais l'un d'eux surtout intimement lié avec lui pendant plus de vingt ans. C'est ce frère Guiomar Morel dont on a déjà parlé (ci-dessus § IX). Yves allait souvent le voir dans son couvent ; un jour ce frère Morel s'étant blessé à la jambe, il l'emmena à Kermartin, l'y garda trois semaines pour le guérir, le soignant, causant souvent avec lui, lui révélant (on l'a vu) les secrets les plus intimes de son âme, l'histoire de sa conscience, que le moine fit connaître dans l'Enquête. Morel avait été gardien du couvent de Guingamp : il raconte, non sans plaisir, qu'Yves y venait et y couchait fréquemment[1]. Mais sur l'entrée prétendue de notre saint dans le tiers-ordre, sur sa prétendue qualité de tierçaire, — néant.

L'autre Cordelier, frère Guillaume Roland, avait été enfanté à la vie spirituelle par notre saint ; sur ses conseils, ou plutôt sur ses instances, il était entré dans l'ordre de saint François ; il parle d'Yves avec tendresse, et quoiqu'il ne l'eût connu que dans les cinq der-

1. « Dixit quod sepius vidit ipsum (dominum Yvonem) jacentem supra terram in domo sua Fratrum Minorum de Guingampo, et quamvis pararent sibi bonum lectum, solummodo appodiabat se eidem. » (Test. XXIX, *Monum.*, p. 73).

nières années de sa vie, il relève certaines particularités caractéristiques échappées à tous les autres témoins (voir ci-dessus § VI). Mais pas un mot d'où l'on puisse, de près ou de loin, induire le prétendu *tierçage* du fils d'Haelori.

Si Yves avait été tierçaire, ce silence des deux Cordeliers était impossible. Quant au costume de notre saint, que le P. Albert Legrand veut ramener, bon gré mal gré, au costume franciscain, il n'eut jamais avec ce dernier aucun rapport[1].

Ce qui est vrai, c'est qu'Yves en toute circonstance montra une grande affection pour l'ordre de saint François. A Rennes il en fréquentait le couvent ; c'est l'enseignement de ce couvent, c'est-à-dire l'enseignement franciscain, qui remua son âme dans ses profondeurs et la jeta avec une force sans pareille dans la voie de la perfection. De Kermartin il se plaisait à hanter les Cordeliers de Guingamp, et quand une âme éprise de la vie spirituelle se mettait sous sa conduite, c'est vers ce cloître qu'il la dirigeait.

L'ordre de saint François doit donc, de toute justice, garder dans son bréviaire la fête de saint Yves, comme celle d'un de ses plus grands et de ses plus illustres amis. Mais, pour autant que valent l'histoire et la vérité, il ferait bien de ne plus donner à cet ami la qualité de tierçaire, à laquelle il n'a pas droit et qui n'a pas droit sur lui.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

1. Cf. Boll. Maii IV p. 539 BC (édit. de Paris).

DE MARSEILLE AU HAVRE

Par le chemin des écoliers*

Onze heures. — Le déjeuner. — Que de vides ! surtout parmi les dames. Un grand nombre est allé jusqu'au vrai mal de mer inclusivement — *exclusivement* serait plutôt le mot exact.

Tout à coup la commandante annonce : — Une bande de marsouins à babord et des mouettes à tribord !

On grimpe sur le pont, des fusils paraissent, et il s'ensuit une pétarade plus bruyante que dangereuse.

Nous voyons la côte poindre à l'horizon. Notre-Dame d'Afrique se profile au loin. Nous ralentissons; on sonde.

Alger là-bas s'allonge nonchalamment sur le coteau.

La ville européenne élégamment étagée offre à l'œil son ensemble habituel de façades grises et de toits de couleurs variées. La première ligne de maisons, régulière comme la rue de Rivoli, bâtie sur une deuxième rangée inférieure d'arcades, n'est interrompue que par une place plantée d'arbres. Au-dessus de la ville européenne se trouve la ville arabe, qui tranche par sa couleur blanche éclatante. A la voir du bord on la croirait d'une propreté remarquable ; mais si la tête est blanche, les pieds sont noirs, et il ne faut pas descendre à terre pour garder sa première illusion.

Nous embarquons le pilote et nous entrons dans le port. Le Transatlantique qui s'y trouve est pavoisé et nous salue d'un coup

* Voir la livraison d'octobre 1886, pp. 289-296.

de canon; notre sirène lui répond. Une embarcation tranchant sur le bleu de l'eau, avec sa coque blanche et ses douze rameurs en blanc, accoste à tribord. Elle vient chercher le ministre. On se groupe suivant sa fantaisie, et nous sautons dans une barque maniée par deux Arabes.

A l'entrée de la ville, nous grimpons un escalier monumental et nous voici rue de Rivoli, je veux dire rue de la République. Comme tout bon croyant doit faire, nous nous empressons d'aller saluer Allah. La mosquée de la place du gouvernement est de moyenne taille, sombre et fraîche : quelques détails méritent l'attention. Après les préambules d'usage, nous nous avançons sur les nattes, au milieu des Musulmans prosternés.

En sortant de la mosquée, nous cherchons des véhicules. Ce sont généralement des paniers d'un jaune plus ou moins cru (plutôt plus que moins) et attelés de deux petits chevaux ornés parfois de queues d'un chauve à faire rêver. Nous partons cahin-caha pour le Jardin d'Essais. La physionomie des faubourgs est curieuse, avec ses Arabes à moitié nus, ses nègres aux figures reluisantes et ses femmes voilées. Un factionnaire zouave sous son abri nous frappe par sa mine crâne. Au Jardin d'Essais, une légère désillusion nous attend. Ce jardin si vanté se compose uniquement de quatre grandes allées se coupant de façon à englober un carré, deux d'entre elles vont jusqu'à la mer ; une seule, celle des bambous, est jolie et ombreuse; les autres sont en mauvais état.

Nous partons pour Birmandraïs, petit village tranquille où l'on nous sert de la chicorée sous le nom de café, puis nous visitons le ravin de la *Femme sauvage*. La route longe et domine ce ravin, qu'on devine plutôt qu'on ne le voit; ensuite, elle se déroule en ruban sur le flanc de la colline, et l'on y jouit d'une température tout à fait algérienne.

Retour par Mustapha, où nous avons la faveur de visiter le palais d'été du gouverneur. C'est un bijou. Les pièces sont dallées en faïences émaillées, qui couvrent aussi la plus grande partie des murailles. Chaque chambre a son petit salon, éclairé par des fenêtres

mauresques, plein de divans bas et de bibelots divers. Nous admirons le *patio* avec sa double galerie, les terrasses et les salons de réception, d'un effet très réussi. Au grand étonnement du cicerone, M. D*** s'installe au piano, et nous faisons un tour de valse : histoire de dire que nous avons dansé à Mustapha, chose rare et enviée.

Un détail, que l'histoire me saura gré de lui avoir révélé : M. Tirman, gouverneur de l'Algérie, a dans sa chambre une petite bascule Quintenz, miniature, en acajou ; et il se pèse tous les jours, pour voir s'il engraisse ou s'il maigrit. Nous avons examiné cette pièce curieuse, chapeau bas et avec une respectueuse attention.

La voiture nous ramène à la Casbah, la citadelle indigène, et nous redescendons à pied à travers la ville arabe, par la rue de la Casbah, plutôt un escalier qu'une rue. Grande quantité d'Arabes, assis près de leurs portes sur des nattes, se livrent à leurs occupations habituelles : boire du café et jouer aux cartes. Le coup d'œil est curieux ; l'originalité et la couleur locale abondent, les odeurs aussi.

Cependant nous continuons à descendre. De petites ruelles, véritables casse-cous, croisent la grande artère. Quelques maisons et quelques cafés borgnes accrochent l'œil par leurs murailles, badigeonnées en bleu cru. Est-ce une tendance ? J'ai déjà noté à Marseille, quai de Rive Neuve, une guinguette ainsi peinte en bleu, avec cette inscription :

HIER IST DAS HIMMELS BLEUE !

(Ici le ciel est bleu.)

Traduction plus large : « Ici l'on voit tout en rose quand on est gris ! »

Huit heures. — Nous sommes de retour à bord. Dîner charmant. Soirée calme.

Onze heures. — Une barque, chargée de musiciens couleur de

cuivre, armés d'instruments du même métal, nous donne une sérénade.

Minuit. — Sous prétexte du centenaire de M. Chevreul, nous vidons quelques flacons de champagne, à la santé de cet illustre savant.

Deux heures du matin. — Tout est calme à bord. Alger s'éloigne dans la nuit.

Mardi, 30 août.

Ce matin, à huit heures, remue-ménage inusité : la machine est arrêtée, on lime, on démonte, on remonte, on attend. Un charbonnier anglais, le *Nigdall*, de Glascow, nous offre la remorque ; il est hué !

On annonce une modification à l'itinéraire : nous allons à Oran, avant de toucher Tanger.

Pour faire oublier le temps, des jeux de société, si judicieusement appelés jeux d'esprit, s'organisent de nouveau sur le pont. Les jeunes filles sont chargées du soin délicat d'enfermer dans une bouteille un document humanitaire, où il est question de la *Gascogne*, du radeau de la Méduse, du Musée du Louvre, et de diverses autres choses. Le document dans sa bouteille est livré à la mer.

Trois heures. — On lime toujours, on démonte, on remonte. Enfin, la machine est en état, la Gascogne reprend sa marche, — et M. le Ministre son whist.

Après le dîner, une sauterie s'organise, d'abord dans le salon ; puis sur le pont, à la lueur d'une lampe Eddison. Beaucoup de gaieté et d'entrain. M. le ministre et sa suite s'amusent comme de simples mortels. A titre d'intermèdes, voici les luttes romaines et les tableaux plastiques. Le dernier tableau représentant Abel (M. le B...) blessé, pendant que Caïn (M. Dr..,) s'enfuit, soulève une salve d'applaudissements.

A minuit le combat cesse faute de combattants.

Mercredi, 1er septembre.

Cette nuit, à trois heures, nous avons jeté l'ancre à Merz-el-Kébir, le port d'Oran.

La baie est commandée par un fort, situé à son extrémité ouest : la côte est très aride. A neuf heures, nous descendons à terre. En attendant les calèches que la Compagnie nous a fait demander, je puis croquer un escalier très pittoresque.

La route de Merz-el-Kébir à Oran a huit kilomètres de longueur : elle est analogue à la Corniche de Marseille comme position, mais non comme entretien. La ville européenne n'a rien de remarquable. Nous déjeunons au restaurant de l'Étang, sur la promenade à cent-cinquante mètres au-dessus de la mer, par une température délicieuse. Après déjeuner, en route pour la ville nègre. Elle est plus curieuse que la ville arabe d'Alger, car elle offre des types plus variés.

On parle beaucoup espagnol. La plupart des femmes sont hermétiquement voilées ; parmi celles qui sont visibles, quelques jolis minois.

Entre temps, un marchand ambulant nous interpelle ; un plateau en cuivre repoussé et ciselé attire mes yeux !

— Combien ton plateau ?

— Quarante francs

— Je t'en donne six francs.

— Ce n'est pas possible ! Comment voulez-vous que... — Va te promener !

Mon marchand y va, revient et demande trente francs ; il est aussi mal reçu. Au bout de quatre promenades, j'ai mon plateau pour six francs.

De même, pour un encrier arabe, qui de vingt francs descend à sept. Ainsi va le commerce des curiosités locales à Oran.

Nous repartons en voiture, par une poussière épouvantable, et nous arrivons à bord, après avoir été quelque peu secoués en canot.

Le transatlantique *Charles-Quint*, pavoisé, passe à quelques encâblures, nous salue et pointe sur Marseille. Il emporte déjà quelques-uns de nos compagnons de voyage.

Six heures. — Nous levons l'ancre et partons pour Tanger.

Soirée musicale fantastique : quatuors de Brahms, quatrième acte des *Huguenots*, duo et chœur de *Philémon*, quatuor de *Faust*, barcarolle des *Contes d'Hoffmann*, etc.

Minuit. — Grog final. Bonsoir.

Jeudi, 2 septembre.

L'itinéraire est changé, nous allons à Gibraltar. Le temps est toujours au beau. A midi, Gibraltar est à notre droite, tout près, tandis que les côtes d'Afrique sont encore en vue à gauche. Le rocher est fantastique, mais, quoi qu'on en ait dit, ne ressemble que de très loin à un lion couché. A son pied la ville anglaise. De tous côtés, des trous que la lorgnette révèle : ce sont les meurtrières des galeries souterraines qui font de ce rocher le fort réputé (à tort) le plus inexpugnable qui soit au monde. La baie dans laquelle nous entrons est merveilleuse : à droite, Gibraltar ; dans le fond, deux villages espagnols, la Linéa et San-Felipe ; à gauche Algésiras.

En approchant de terre, nous remarquons des colonnes de grande hauteur qui émergent contre la montagne. Ce sont, nous expliquent les bateliers, les cheminées de ventilation des galeries souterraines.

Après les formalités d'usage, (car il faut un permis pour entrer à Gibraltar, sous peine d'une amende d'une livre sterling par tête,) nous prenons un guide et des voitures. Ce chemin vers la pointe de l'Europe est féerique, plus beau certainement que celui de Monaco à Menton. On domine toute la rade, dont la vue est superbe. Les ravins succèdent à des cottages qui rappellent ceux de Jersey. Il n'y a à gâter le paysage que les casernes, les gymnases et les habits rouges.

Retour par l'Alameda, où s'élève le monument de Wellington. Il est composé d'un buste sur une colonne, de deux obusiers à

droite et à gauche, et d'un canon en avant. Un bouclier en bronze porte, en substance et en latin, l'inscription suivante :

« Wellesley, duc de Wellington, fameux général, libéra le sol de « l'Espagne, en en chassant les Français; les battit de nouveau en « Belgique et délivra *le monde*, à Waterloo, du tyran qui l'oppri- « mait. Lui et les armes anglaises ont bien mérité *du genre hu-* « *main.* »

Inscription bien prétentieuse pour un monument aussi mesquin ! D'ailleurs, si les Anglais ont voulu élever un monument au libérateur de l'Espagne, la pudeur leur demandait de ne pas le faire à Gibraltar. Aoh ! Yes !

En rentrant, nous croisons les voitures du gouverneur, mises à la disposition du Ministre et de sa suite, qui constate par lui-même l'état des galeries souterraines que, faute de temps, nous ne pouvons visiter. D'après les dires unanimes de nos camarades de voyage, parmi lesquels de nombreux ingénieurs, les galeries ne pourraient pas résister à l'ébranlement des détonations. Les Anglais le savent bien et ne tirent jamais, *sous aucun prétexte,* même à poudre. Ce rocher, formidable en apparence, n'est donc qu'un beau décor de théâtre.

Il y a à Gibraltar des provisions de bouche pour sept ans, six mille soldats et cinq cents bouches à feu, et on ne tirera jamais un seul coup de canon.

Du centre même de Gibraltar, il faut un quart d'heure pour arriver à la frontière espagnole. Les sentinelles des deux nations sont à deux cents mètres les unes des autres, et séparées par une langue de terre plate sans culture, aussi large que longue.

La Linéa est un village espagnol, sale et tranquille comme tous les villages espagnols.

Rentrés à Gibraltar, nous y prenons des glaces parfumées au persil.

Le général gouverneur (aoh ! yes !) et sa maison, sont invités à luncher à bord : ils arrivent à neuf heures. Tout le monde est en habit. Deux officiers (aoh ! yes !) assez jolis garçons, suivent le général, ainsi que ses trois filles. (Aoh ! yes !) Champagne, gâteaux, musique variée, shake hands, aoh ! yes ! Bonsôar !

Vendredi, 3 septembre.

A six heures du matin, nous jetons l'ancre à Tanger. La côte est ornée de dunes peu élevées à l'est, un promontoire la termine à l'ouest. La ville, qui est en face, n'a rien de remarquable.

M. Féraud, notre ambassadeur, et le personnel de l'ambassade arrivent à bord en grand uniforme. Peu de temps après, descendus à terre, nous pataugeons dans le pittoresque et la malpropreté. Une rue très accidentée nous mène à la casbah ; nous montons en corps, ministre et ambassadeur en tête, et précédés d'un des soldats attachés à l'ambassade, qui écarte les gamins à grands coups de bâton. En route, rencontre d'un vieux nègre, qui fait concurrence à M. Chevreul : il a cent cinq ans, et son âge lui vaut une ample moisson de sous et de piècettes.

Nous arrivons au palais du pacha, que nous avons la faveur rare de visiter. A l'entrée, après quelques arches, on aperçoit une saillie de pierres élevée d'un mètre et recouverte de nattes et de coussins. C'est l'endroit où l'on rend la justice. Nous pénétrons dans les appartements du pacha : les murailles sont, en grande partie, ouvragées comme de la dentelle ; malheureusement pour l'art, depuis quelques années on les badigeonne à la chaux. Les plafonds, aussi mal entretenus, sont des merveilles de marqueterie.

Le pacha, grand vieillard aux manières affables et majestueuses, nous reçoit fort bien. La veille avait eu lieu le mariage de son fils, mariage précédé de grandes fêtes qui ont duré trois jours, et dans lesquelles ont figuré dix mille cavaliers.

Nous redescendons par la prison des femmes dont nous forçons la consigne.

Elle est gardée à l'extérieur par deux ou trois hommes et à l'intérieur par une vieille négresse, qui n'a pas l'air enchanté de nous voir. Cette prison se compose d'une cour, sur laquelle donnent par des baies sans fermeture des cases, grandes comme des cabines de navire ; quelques cases contiennent deux ou trois prisonnières ; d'autres sont vides. Dans l'une d'elles, une prisonnière isolée est assise

tristement sur sa natte; auprès d'elle, à terre, ses babouches et une tasse de café. Je lui parle en espagnol, mais n'en puis rien tirer; Mme Santelli l'interroge en français que la prisonnière comprend encore moins, mais elle lui parle si aimablement, que la pauvre fille se met à pleurer. Elle est délicieusement jolie.

En sortant, nous nous renseignons sur elle près d'un vieux qui parle notre langue.

— Elle a fait *quelque chose de pas bien.*

— Quoi donc ?

— Elle a volé du varech.

— Pour combien de temps en a-t-elle ?

— Pour trois jours.

— Pauvre femme, elle pleure !

— Oh ! répond le vieux, philosophiquement, j'ai été en France et j'ai vu aussi des prisonniers qui pleuraient.

Somme toute, régime assez maternel.

Pendant ce temps, une autre partie de la caravane visitait la prison des hommes. On y entre par une salle où trois ou quatre gardiens sans armes jouent sur des nattes. Les prisonniers sont ensemble, dans une grande salle qui prend le jour et l'air par le milieu du toit. Pas de porte d'entrée, mais une fenêtre cintrée qu'on fait sauter au prisonnier. Les détenus portent des fers ; deux anciens ferraient un nouvel arrivé, qui les aidait lui-même, et cela sans qu'aucun gardien assistât au travail. Au Maroc, la plus grande durée de l'emprisonnement est de cinq ans.

Comme nourriture, ils ont des farines et du riz, mais, en fait d'eau, ils ont juste une gargoulette par jour et par tête. C'est dire que les ablutions y sont chose inconnue.

Régime, somme toute, assez paternel.

Le porteur d'eau est un des types les plus curieux de Tanger. Ce sont, d'ordinaire, de grands nègres robustes, vêtus très sommairement, portant, comme une gibecière, une peau de cochon pleine d'eau et une sonnette pour signal.

Notons que Tanger possède un réseau téléphonique assez développé et qu'il n'y a pas de télégraphe.

Réception fort aimable à l'ambassade, dont Mme et Mlle Féraud nous font gracieusement les honneurs. Tout le personnel vient déjeuner à bord. Au fumoir se passe une scène touchante. M. Féraud reconnaît dans le colonel Clapeyron un officier qui, en 1859, l'a soigné et sauvé d'une insolation dans le désert. Il l'embrasse et envoie sa fille l'embrasser. Nous applaudissons.

— Maintenant dit le colonel je suis payé !

La sirène jette sa note stridente dans l'air et la barque qui porte l'ambassade s'éloigne du bord.

Trois heures, — Voici le champ de bataille de Trafalgar. Le ciel est clair, la mer unie, la brise légère... Quels rapprochements l'on pourrait faire s'ils n'avaient été faits si souvent !

Soirée musico-littéraire.

Samedi, 4 septembre.

A neuf heures du matin la côte de Portugal est en vue : nous sommes enfin dans le Tage. La couleur des eaux est la seule chose qui nous l'indique ; on se croirait dans une immense baie. En avançant, nous laissons d'un côté le barrage et de l'autre la merveilleuse tour gothique de Bélem. Lisbonne offre, à notre gauche, un panorama magnifique ; le fleuve élargi nous donne une rade de douze kilomètres : c'est une des plus belles qu'il y ait au monde ; il n'y manque que l'animation.

Les Messageries maritimes nous facilitent les moyens de visiter la ville et mettent leurs vapeurs à notre disposition, avec une amabilité patriotique.

Nous voici à terre. La ville est très propre et bien bâtie ; mais, de même que sa rade, elle manque d'animation. Nous montons l'avenue de la Liberté, qui a la prétention de faire plus tard, beaucoup plus tard, concurrence aux Champs-Élysées. Puis nous visitons l'église Saint-Roch. Une des chapelles de cette église est une pure merveille. Elle a été faite à Rome et finie en l'an 1744. On y trouve trois belles copies de mosaïques de Saint-Pierre : le *Baptême de saint Jean,* de Guido Réni ; l'*Annonciation,* de Michel-

Ange, et la *Descente du Saint-Esprit*, de Raphaël. L'autel est en pierre précieuses : lapis-lazuli, onyx, agate ; les colonnes en lapis-lazuli. La chapelle a été montée à Rome, bénite par le pape, qui y a dit la messe, puis elle a été démontée et apportée à Lisbonne

Le reste de l'église Saint-Roch est un chef-d'œuvre de mauvais goût.

Le fameux réservoir Mai d'Agoa que l'on nous fait visiter a, comme principal et unique mérite, d'avoir résisté au tremblement de terre du siècle dernier.

En nous rendant à Bélem, nous rencontrons un enterrement. Les carrosses, de tout point pareils à ceux du siècle dernier, sont dorés, décorés de sujets mortuaires, et traînés par deux, quatre ou six mules couvertes de pompons et de filets noirs.

Les *porteuses* représentent le seul type original qu'il y ait à Lisbonne. Elles portent sur la tête d'assez fortes charges, leur costume est curieux et leur démarche est loin de manquer de grâce.

Une affiche annonce une course de taureaux, pour demain dimanche, à quatre heures et demie ; mais malheureusement nous partons à cinq, il n'y faut pas songer.

Nous arrivons à Bélem. C'est un faubourg de Lisbonne, avec la tour gothique dominant le fleuve, et, non loin, le couvent des Hiéronymes. La porte latérale de l'église de ce couvent nous donne un avant-goût des beautés qui nous attendent dans l'intérieur. Du vestibule obscur nous passons au cloître, largement éclairé. L'effet est féerique. Un cri d'admiration s'échappe de nos poitrines. Je n'ai rien vu d'approchant, ni à Pise, ni à Florence, ni à Rome. Qu'on se figure une immense cour, pleine de verdure et entourée d'un cloître dont les piliers sont délicieusement œuvrés; les arcades d'une courbe gracieuse et les voûtes s'entrecoupent dans tous les sens. Au-dessus un second étage de cloître, plus fin et plus délicat encore, dont chaque arcade est divisée en deux par une petite colonne reposant sur la clef de voûte inférieure. Le tout est travaillé avec goût et richesse, mais sans profusion. La pierre doit à la nature et au temps une teinte chaude et rosée que je n'ai vue

nulle part, et qui aide à faire de cet ensemble une des choses les plus parfaites qu'il soit donné d'admirer. Le cloître a été nouvellement restauré : ce travail de restauration fait le plus grand honneur à son auteur, qui a agi avec intelligence, science et discrétion. Le style est un mélange de gothique et de mauresque.

L'église est belle, mais nous restons sous l'impression du cloître. Cet ancien couvent sert actuellement d'orphelinat. C'est *la Real Casa Pia.*

De retour à bord, nous y trouvons le ministre des affaires étrangères de Portugal, fortement décoré, et le personnel de l'ambassade. Dîner officiel.

Nous débarquons demain le ministre des postes, qui a constaté tout le temps *par lui-même* surtout la bonne humeur générale et s'en déclare satisfait. Il en fera l'objet d'un rapport au prochain conseil de l'Élysée.

Un ministre perdu, un de retrouvé. Nous ramenons en France M. Billot, notre ambassadeur à Lisbonne ; tête fine et distinguée de diplomate.

Dernières nouvelles : nous ne partirons demain que dans la soirée et nous pourrons voir la course de taureaux. Hip ! Hurrah !

Dimanche, 5 septembre.

Notre matinée se passe à courir d'église en église. Après déjeuner, nous visitons le jardin d'acclimatation, qui est assez joli. J'aurais bien voulu constater si, en Portugal comme en France, le militaire est le complément indispensable de la bonne d'enfants ; l'heure n'est malheureusement pas propice à cette étude, qui reste encore à faire. Notons la grande ressemblance qui existe entre les uniformes de l'armée portugaise et ceux de l'armée prussienne.

Nous voici au cirque. Les courses de taureaux en Portugal ne sont que le prélude des courses espagnoles. On pique le taureau de banderillas, et on le renvoie d'une manière assez curieuse : six bœufs, ayant au cou de grandes cloches sourdes, sont amenés

dans l'arène. Ils connaissent leur métier, courent se placer à droite et à gauche du taureau, et des valets en gilet rouge et bonnet vert ramènent le tout au toril.

Une seule course a été vraiment palpitante ; elle a été fournie par un amateur, *Excellentissimo Sénor Don Luis do Vego,* qui, à cheval et en habit de ville, est venu planter des banderillas dans le cou d'un taureau. Son cheval, bête superbe, augmentait les difficultés, par de vigoureuses défenses. A un moment, cris d'effroi : le cheval tombe sur le côté, mais il est magistralement relevé par l'excellentissimo Sénor. Applaudissements frénétiques. On lui jette des fleurs, des éventails et des chapeaux qu'il rend par honnêteté.

Il paraît qu'en Espagne on jette aux toreros des bijoux précieux ; ici, les Portugais (toujours gais), sont plus modérés : ils jettent des allumettes, des cigares, quelquefois des bonbons. Il faut dire aussi que les courses d'ici sont jeux d'enfants, comparées aux courses espagnoles.

A bord, dîner d'adieu au Ministre des postes. Au moment du champagne, M. Chabrier, au nom de la Compagnie transatlantique, remercie le Ministre d'avoir bien voulu constater par lui-même tout ce que raconte ce journal. Dans une réponse spirituelle, le Ministre, renversant les rôles, remercie la Compagnie, ses agents et même la machine de la *Gascogne*, qui, par ses légers caprices, nous a permis de faire plus d'escales que nous n'en pouvions espérer.

Nous perdons, en même temps que le Ministre, les intendants, Legros et Bocquet, et l'ingénieur Noircarme ; ce qui augmente nos regrets. Adieu donc !

L'intendant Bocquet nous répond : « Messieurs, ne dites jamais *adieu*, mais *au revoir*. A Reischoffen, j'ai eu la hanche brisée par une balle et je suis resté étendu sur un talus, pendant que les troupes passaient. Un de mes amis est venu me serrer la main et m'a dit : « Adieu ! » Je me suis cru perdu, alors, mais alors seulement. Une fois guéri, j'ai revu cet ami et lui ai, amicalement, mais toujours, reproché son adieu. »

Nous retenons la leçon et l'anecdote. Au revoir donc, et bon voyage !

Lundi, 6 septembre.

La brume a retardé notre départ, qui avait été fixé en dernier lieu à cinq heures du matin. A neuf heures, nous levons l'ancre et saluons au passage l'*Orénoque*, venant de Buenos-Ayres.

La brise est insensible, la mer est calme ; nous avançons dans la brume avec un coup de sirène par minute.

Deux heures. — La brume est dissipée, le vent est frais, nous marchons à seize nœuds. Un bateau anglais de la *Peninsular C°* est battu à plates coutures. Vive la France !

Nous passons au milieu des îles Berlingas. La commission des essais prend des repères. Nous partons à toute vitesse ; le véritable essai commence.

M. Spencer, ingénieur de la Compagnie, un de nos compagnons de voyage, nous fait entendre quelques mélodies de sa composition.

Sept heures. — Les nouveaux points de repère sont pris par la commission. D'après les calculs, nous avons fait, avec vent debout, 18 milles 25 par heure ; résultat plus que satisfaisant.

Mardi, 7 septembre.

La mer est houleuse ! Nous sommes dans le Golfe de Gascogne. Que d'accidents !... On quitte la table au milieu du déjeuner, sous les prétextes les plus variés, les plus futiles, et même les plus fallacieux.

M. Billot, dont la conversation est aussi charmante que la physionomie, nous donne quelques renseignements rétrospectifs sur Lisbonne. Les voitures d'enterrements, dont j'ai déjà parlé, appartiennent à des compagnies de pompes funèbres et servent aux enterrements même les plus modestes. Les personnes riches sont portées dans leur propre voiture, suivie des carrosses des pompes. On laisse les deux portières ouvertes, la bière est mise en travers, et

le cortège parcourt les rues au trot, sans que personne se découvre.

Mercredi, 8 septembre.

Nous roulons un peu, mais la mer est calme et le temps superbe. On espère arriver au Havre pour la marée de ce soir. A midi, Guernesey est visible à tribord ; nous prenons le pilote par le travers d'Aurigny.

Un lunch est servi à cinq heures.

Toasts d'adieu.

Nous voici à la fin du voyage, trop tôt venu à mon gré. En si aimable compagnie, on ferait le tour du monde, même en plus de quatre-vingts jours. Le champagne noie nos regrets, mais nous emportons bon souvenir de l'amabilité de nos compagnons et de l'hospitalité princière de la Compagnie transatlantique.

Sept heures. — La jetée du Havre est devant nous, couverte de monde. Dans un moment, nous aurons mis pied à terre. C'est l'heure des adieux. Ici je ferme mon journal, qui n'est pas une histoire ; car ce voyage, comme toutes les choses heureuses, n'en a pas.

CHARLES DOYNEL.

CROQUIS MARITIMES

—

LA COURSE ET LES CORSAIRES*

Raoul BERTHELOT. — Jean LEFAUHÉ.

(1636.)

Le dimanche 20 juillet 1636, vers midi, les habitants du Pouliguen, et la population des environs, semblaient s'être donné rendez-vous sur le *cail*. La mer azurée, calme et limpide, caressait légèrement de ses ondes à peine mobiles le sable éblouissant de la plage. Sur ce miroir éclatant et poli, dont quelques rides à peine altéraient la surface, le soleil versait à flots ses rayons irisés. Au loin les roches des Evens, plus près celles des Impairs, montrant leurs têtes couronnées de goëmons verts, faisaient seules ombre dans le tableau. Tout invitait au bain rafraîchissant que l'hygiène de l'époque n'avait pas encore introduit dans les mœurs, comme une obligation de la mode ou du plaisir.

Aussi tel n'était point le but de nos promeneurs endimanchés qu'attirait une légitime curiosité, et le désir bien naturel de connaître les circonstances d'un combat soutenu contre des Espagnols, avec lesquels commençait la longue guerre dite de Trente ans.

* Voir la livraison d'octobre 1886, pp. 297-308.

Ceux-ci venaient audacieusement sur les côtes, que ne protégeait aucune défense, enlever les embarcations de pêche et les petits caboteurs faisant le commerce du sel et du vin de pays. Un succès qui pouvait diminuer la téméraire confiance de l'ennemi avait donc, pour ces pauvres gens, le double attrait d'un avantage remporté par des parents, des amis, puis l'espérance prochaine de pouvoir bientôt jeter sans craintes leurs filets et gagner le pain de la famille.

Au fond de la jolie *Baie-Blanche*, traduction du breton Poull-guen, dont le village de ce nom forme presque le centre, se voyait « ung long batteau, en forme de double chalouppe, avecq deux petitz mastz à chacun desquels il y avoit une enseigne de taffetar bleuf avec des croix de taffetar blanc, apposez pour marque de la victoire sur les ennemys du Roy. » La chaloupe mesurait vingt sept pieds de longueur sur six et demi de largeur.

Des groupes examinaient cette pinasse : les hommes avec un certain sentiment d'orgueil, les femmes avec une pitié mélangée de terreur, car les nombreuses taches de sang, les éclats de bois produits par les balles ou les piques, les débris de vêtements attestaient la vigueur de l'attaque. Raoul Berthelot, Jean Lefauhé, « bourgeois du Polligain, » et leurs compagnons, fort entourés, cela va sans dire, racontaient, pour la dixième fois peut-être, les péripéties de la lutte dans laquelle chacun avait bravement accompli sa tâche.

Irrité de la prise d'une de ses barques, du port de trente tonneaux, chargée de diverses marchandises, Berthelot, aidé de son ami Lefauhé, équipa deux chaloupes montées par quinze ou seize hommes, « bien armez, munitionnez de mousquetz, picques, demyes-picques, lances, rondaches et autres armes. » Dès l'aurore ils poussèrent au large, firent à la rame douze ou quinze lieues sans rien rencontrer, et revinrent à la pointe de Penchateau débarquer une partie de l'équipage. Là, ils apprirent que deux autres embarcations espagnoles croisaient à

l'île Dumet, à une lieue du Pouliguen, et résolurent de les attaquer le lendemain.

Le dimanche matin, Berthelot partit avec une chaloupe, ayant soin de faire cacher la majeure partie de son monde, et de ne laisser voir que les hommes nécessaires à la manœuvre. Les Espagnols, prenant la chaloupe pour un simple marchand, la laissèrent approcher, croyant s'en emparer sans coup férir. Mais au commandement de Berthelot « d'admener la voile de par le Roy, » ils tirèrent plusieurs coups de mousquet, auxquels Berthelot répondit vertement en ordonnant l'abordage.

« Et ont estoppé ladite chaloupe espagnolle, ou il y a eu un grand combat entre eux, tant de picques, lances, qu'espées, coutelatz ; et ont fait en sorte qu'ils se sont rendus les maîtres de ladite chalouppe, quelque résistance qu'ont fait les Espagnols, la pluspart desquels estoient blessez et renversez, ayant tousjours l'espée à la main. Et ont, lesdits Berthelot et son équipage, veu, l'autre chalouppe espagnole, de la compagnie d'icelle par eulx prise, à distance d'environ la portée d'un canon moyen, qui a mis à la voile et a fait contenance de venir secourir l'autre qui avoit rendu combat. Mais comme ils ont veu qu'elle estoit prise, ils ont fait large et pris la mer, sans qu'ils aient pu la suivre parce qu'elle alloit à force de rames[1]. »

Berthelot, qui parmi ses hommes comptait cinq blessés, avait seize prisonniers, dont six étaient grièvement atteints. En signant son procès-verbal, il a dit à M. le procureur du roi qu'il « prétend droit de représailles sur ladite patache par luy prise. »

Encouragés par un aussi heureux début, nos deux capitaines, prenant goût à ces aventureuses expéditions, demandèrent au cardinal de Richelieu, intendant général de la marine, une lettre de marque, qu'il leur accorda sans difficultés.

Le 29 août suivant, deux chaloupes sortaient encore du

1. Arch. départ. série E. Registre de l'amirauté de Guérande.

port du Poulliguen. Berthelot, à la tête de dix-huit hommes, conduisait l'une; Lefauhé, avec onze hommes, dirigeait l'autre. Au bout de quelques heures ils aperçurent deux pinasses escortant une barque en leur pouvoir. Ils rejoignirent près de Belle-Isle un des corsaires et le contraignirent à en venir aux mains. Le combat fut long et acharné. Berthelot, mortellement frappé au bas-ventre, tomba à la renverse, « et ne scait — dit-il dans sa déposition du lendemain 30 — ce qui est depuis arrivé audit combat, sinon qu'il a appris que le capitaine espaignol estoit mort et que son corps avoit esté porté au bourg de Batz, où il fut enterré. »

Le 30 septembre Jean Lefauhé, comparaissait seul devant le sénéchal de Nantes (grave présomption pour le décès de Berthelot), déclarant avoir « fait prinse, en mer, d'une pinace de 48 thonneaux, conduite par nombre d'Espaignols ennemys de cest estat, en laquelle y avoit deux perriers, ung petit fauconneau de fer coullé qui porte boullet de la grosseur d'un œuf d'oye, dix picques, et huict mousquets, dix avyrons et une bannière espaignolle.

« De tout quoy auroit esté fait estimation devant nous à la somme de deux cents livres, suivant notre procès verbal du premier jour de ce moys (1er septembre) depuis lequel ladite prinse auroict esté jugée bonne au conseil de son Eminence, comme il nous ont fait apparoir par lettres du sieur Martin, secrétaire d'icelle, du 20 de cedit moys.

« Et au moyen de ce nous a requis, que ladite pinace, armes et ce qui estoit en icelle soient vandus et les deniers de ladite vante délivrez et partis entre eulx à ceux de leurs équipages suivant l'uzement de l'admiraulté pour subvenir tant au payement des médicaments et traictementz fournis à leurs mariniers et soldats blécez qu'à partir des frais de leur armement. »

Sur la modique somme de deux cents francs, il fallait d'abord prélever les frais de justice, ceux du chirurgien et des médicaments, puis le dixième remis au receveur de S. E. Un quart

du surplus appartenait aux propriétaires des chaloupes, une moitié des trois quarts « à ceulx qui avoient fourny à l'avictuaillement desdites deux chaloupes, et l'autre moityé desparty égallement entre les capytaines soldars et mariniers d'icelles[1]. »

La part de chaque combattant était assurément des plus minces, aussi l'Administration municipale de Nantes, désireuse de reconnaître les services de Berthelot et Lefauhé, afin qu'ils eussent des imitateurs, leur fit présent de cent livres de poudre pour continuer la course. Elle prit à sa charge la nourriture des prisonniers, au sujet desquels les mesures suivantes furent arrêtées dans la séance du 19 octobre 1636[2].

« Sur ce qui a été représenté au Bureau, par M. le Procureur syndic, que cy devant Monsieur le Maire et aucuns de Messieurs auraient advisé de fournir la nourriture de certains prisonniers espagnols, étant au nombre de douze, qui avoient esté prins sur mer par les sieurs Lefauhé et Berthelot, capitaines de barques du Pouliguen, et ce pour inviter les marchands et capitaines de barques à armer plus volontires pour chasser lesdits Espagnols des environs de ceste coste et rendre le commerce libre; en considération mesme que la prinse n'estoit d'aucune valleur, et que lesdits prisonniers estoient la pluspart pescheurs et gens de néant, dont ceulx qui avoient prins ne pouvoient espérer aucune ranczon, laquelle despence il est à propos d'arrester, et est requis de commettre l'un de Messieurs du Bureau pour arrester la despence de ladite nourriture. Sur quoy, d'un commun advis du Bureau, a esté commis et député Monsieur du Housseau Poulain, conseiller eschevin, pour veoir et arrester ladite despence qui sera payée par ordonnance du Bureau. »

Mellinet, (t. IV, p. 227) raconte en peu de mots cet épisode dont les archives de l'Amirauté de Guérande nous ont fourni

1. Arch. départ. série E. Amirauté de Guérande, registre et dossiers.
2. Arch. municip., série BB, reg. 43, fol. 141, 200, etc.

les détails. En 1698, le navire le *Pêcheur*, de Nantes, avait pour capitaine Guillaume Lefauhé, fils de Jacques, du Croisic. Il montait en 1702 le *Saint-Pierre*, de 200 tonneaux, armé en guerre et marchandises pour la Martinique. En 1704, nous le retrouvons commandant le corsaire de Nantes, le *Surprenant*, armé de 16 canons et 94 hommes d'équipage [1].

Quant à Berthelot, tout nous porte à croire qu'il comptait parmi les ascendants du capitaine Berthelot, commandant en 1788 la *Rosalie*, joli brig du Pouliguen, qui fit naufrage en novembre de cette même année. Dans la vieille chapelle de Penchâteau, en face l'autel de sainte Anne, est un petit tableau représentant un navire sous voiles que les flots engloutissent. Sur le devant la chaloupe ballottée par la mer, sert de refuge à l'équipage dont l'un des hommes est placé en travers. Au haut, sainte Anne et la Vierge immaculée, sa fille, dominent les nuages amoncelés. Au bas se lit la légende : LA ROSALIE PERDUE, novembre 1788, capitaine BERTHELOT. Dans cette dernière extrémité le capitaine du Pouliguen avait fait un vœu à la patronne de Bretagne, protectrice des marins, qui sauva le petit esquif lorsque le bâtiment avait sombré, et il fit exécuter cet ex-voto, qu'il déposa dans la chapelle de sainte Anne de Penchâteau à son retour.

Pierre VALTEAU.

(1641.)

Le jeudi, 3 octobre 1641, Sylvestre Legof, Yves Leglaz, Michel Mahinet, Jean Legal, Guillaume Perrin, Julien Bouvier, Thomas Bretel et Julien Galvon, « bons mariniers et maîtres de chaloupes » devisaient amicalement sur le quai du Croisic.

1. Adm. de la Marine de Nantes ; Rôles d'armements.

Les incidents de la pêche au banc de Terre-Neuve, les péripéties émouvantes de la dernière poursuite des baleines, l'audace des corsaires espagnols, venant, avec leurs légères pinasses, arrêter nos bâtiments jusqu'à l'embouchure de la Loire, servaient de thème à la conversation, fort animée d'abord, et qui de plus en plus languissait entre les interlocuteurs.

« Le vent estant au su-suroit, (sud-sud-ouest), tourmentant en mer, » soulevait par rafales la houle creuse et écumante, tandis que des nuages sombres et bas couraient rapidement vers la terre. Les bâtiments, à l'ancre, raidissaient par instant violemment leurs câbles, et les grincements de la membrure se mêlaient aux sifflements aigus de la brise dans les cordages.

Il était environ deux heures de l'après-midi: toute l'attention de nos causeurs se portait sur « un vaisseau, à eux incogneu pour l'espace qu'il y avoit, » lequel, étant à la cape, avec une seule voile à mi-mât, avait rangé la pointe du Croisic sans pouvoir la doubler, et se trouvait ainsi porté vers la côte, dans l'anse de Piriac, ne gouvernant plus.

Emus de pitié, à la pensée du naufrage inévitable qui attend le navire, ainsi que l'équipage, les braves marins n'hésitent pas. Ils s'embarquent promptement, dans la chaloupe d'Yves Leglaz, « au hazard de leur vie s'exposent à la mercy des ondes, » et, à force de rames, parviennent à atteindre le navire en perdition.

Au moment où ils accostent, un singulier spectacle frappe leurs yeux. Ils reconnaissent la *Renée*, du port du Croisic, et aperçoivent le maître du navire, Pierre Valteau, qui, perché dans les haubans, « crioit Miséricorde ! » Deux Espagnols étaient amarrés contre les bittes, et deux autres, des haches d'abordage à la main, s'enfuient à leur approche, pendant que Yves Tartouez, matelot de la *Renée*, reprenant un peu courage, se jette sur la barre du gouvernail.

Toutes les voiles sont déployées ; le navire, que deux à trois encâblures à peine séparaient des brisants du rivage, échappe

au péril, et va mouiller dans la Vilaine, près de la Roche, désormais en sûreté, à l'abri du danger.

Le lendemain, deux cadavres espagnols sortaient de la *Renée*, pour être inhumés au cimetière ; et le soir, une autre fosse recouvrait les restes d'un troisième Espagnol. Une action sanglante, mais de vaillante énergie, s'était passée à bord. Si l'étrange position du capitaine Valteau semble quelque peu équivoque après le récit de son sauvetage, écoutons sa déposition, faite le cinq octobre devant messire René Spadine, écuyer, sieur de la Landière, conseiller du Roi, sénéchal et lieutenant-général de l'amirauté au terrouer de Guérande [1].

Le 15 avril 1641, la *Renée*, montée par dix hommes, quittait le port du Croisic, pour se rendre au banc de Terre-Neuve, où elle arrivait le 29 juin, fête de saint Pierre. Après une pêche heureuse, elle mit à la voile le 8 septembre afin d'effectuer son retour, pendant lequel l'équipage aperçut sept ou huit navires et une barque qu'il « recogneut estre de sainct Gilles, par le signal qu'ils s'entrefirent. »

Le 30 septembre, arrivés à deux lieues de Belle-Isle dans l'est-sud-est, le capitaine Valteau fut abordé à 11 heures du matin, par une patache espagnole, de Saint-Sébastien, NUESTRA-SENORA-DEL-ROSARIO, montée par 45 hommes, armée de 3 canons, 3 pierriers, dix-huit à dix-neuf piques, onze mousquets, trois arquebuses, deux douzaines de pots à feu et deux douzaines de grenades.

1. Registre des causes et des affaires, de la Marine et du Commerce, à Guérande, 30 juillet 1632. Arch. départ. de la Loire-Inférieure. Amirauté, pp. 46-57.

Citons seulement quelgues lignes du journal de bord de la *Renée*, journal des plus sommaires du reste, sur lequel la hauteur est très rarement indiquée : « Le dimanche 14 juillet, pris 400 moullues. — Le jeudi 25, avons rien prins. — Nativité de N.-D., le dimanche 8 septembre, avons prins 40 moullues. — Le lundi 9, avons débanqué à 10 heures du matin. — Le mardi 10, avons filé à est-su-est 40 lieues. — Le mercredi 25, veu un navire au vent, je prins un héron. — Le lundi 30, il était *prins* lui-même. — Le 2 octobre, « *mercredy, la nuit, avons défet les Espaignols.* »

Le capitaine fit aux Français « commandement, de la part du Roy d'Espagne, d'amener, autrement il les coulleroit à fonds. » Sans canon, sans munitions, sans armes, et vu leur petit nombre ceux-ci baissèrent la voile.

Pierre Valteau monta dans la patache, et fut chargé par le capitaine capteur de conduire la *Renée,* à bord de laquelle il retourna avec un seul de ses matelots, Yves Tartouez, trois soldats et quatre matelots espagnols. La patache, ayant vu un navire au nord-est, se dirigea sur lui ; la *Renée* prit la route d'Espagne au sud-sud-est.

Du lundi au mercredi dans la nuit, ils avaient fait 25 à 30 lieues, et se trouvaient entre l'île d'Yeu et Belle-Ile, lorsque « ledit Valteau et ledit Tartouez prirent résolution de se rendre les maistres dudit vaisseau, ou de mourir ; et après avoir complotté ensemble, ils prirent l'occasion que la plus part desdits Espagnols dormoient dans les chambres. »

La conversation tenue par les Français devait-être assez difficile. Ils étaient, en effet, couchés sur les bords d'une paillasse, au milieu de laquelle reposait un des corsaires qui pouvait les entendre ou s'éveiller au moindre mouvement. A force de précautions et d'adresse, Tartouez parvient à saisir une hache et en frappe l'Espagnol qui pousse un cri, appelant ses compagnons à l'aide. Les complices se précipitent hors de la chambre, mais Valteau saisi par deux hommes est jeté à terre. Il n'avait qu'un mauvais couteau dont il s'escrime si bien qu'il fait lâcher prise à ses ennemis, s'empare d'une hache et blesse gravement l'un de ses adversaires. Il monte sur le pont, « où Tartouez l'appelloit et estoit en peine de luy. » Les Espagnols le suivent ; le courageux capitaine s'arme d'une pièce d'enseigne ferrée, et atteint par deux fois les assaillants ; malheureusement son pied glisse, il tombe et de nouveau est terrassé. En se débattant sa main rencontre la hache, un des Espagnols est tué, les autres « demandèrent quartier et libreté. »

Sur sept hommes, cinq étaient à peu près hors de combat.

Nos Croisicais vainqueurs attachent un corsaire au mât, l'autre aux bittes, et ferment les écoutilles afin d'empêcher ceux qui sont sous le pont de monter. Aux premières lueurs de l'aurore ils mettent le cap sur « le havre de Croisicq, » à portée de canon duquel ils arrivèrent, vers les deux heures de l'après-midi.

Occupés de la manœuvre nécessitée par le vent contraire et la tempête, Valteau et Tartouez oublient un instant la surveillance de leurs prisonniers. Ceux-ci, profitant de cette négligence arrivent armés sur le pont, et les forcent à abandonner la direction du gouvernail et des voiles pour se défendre ; ce qui allait causer la perte du navire, sans la généreuse intervention des « bons mariniers et maistres de chaloupe. »

La conduite du capitaine Valteau est assurément digne d'éloge, son énergie et sa résolution prouvent hautement en sa faveur. Tel ne fut pas cependant l'avis des armateurs de la *Renée*, maître Jean Gentilhomme, sieur de l'Espine, et René Maillard, qui l'accusèrent injustement, et avec violence, allant jusqu'à dire qu'il avait « mis à terre et chassé tout l'équipage; qu'il ne fait point véoir que les Espagnols ayent pris le vaisseau ; et que si tant est qu'il ayt faict quelque chose de sa vaillance, il n'a fait que ce qu'il devoit faire... ! »

Il est bon d'ajouter que, par son courage, Valteau était devenu légitime propriétaire du navire et de la cargaison au détriment des armateurs, ce qui explique l'animosité de ceux-ci sans l'excuser.

L'Ordonnance de la Marine de 1681, Titre IX, des Prises· Art. VIII, dit textuellement : « Si aucun navire de nos sujets est requis sur nos ennemis, après qu'il aura demeuré entre leurs mains pendant vingt-quatre heures, la prise en sera bonne... » Ce délai de vingt-quatre heures, dit le commentateur, adopté par l'ordonnance de 1584, et par celle-ci, passé lequel la prise par recousse est bonne, et exclut la réclamation du propriétaire du vaisseau pris et repris, doit être regardé comme un sage règlement, puisqu'il est du droit de l'Europe,

et l'usage observé en France, en Espagne, en Hollande, et chez les autres nations commerçantes [1].

Or le capitaine Valteau avait eu soin de prendre ses précautions. Les dépositions des quatre Espagnols survivants furent faites en règle ; et, observateur de sa parole, il obtint leur mise immédiate en liberté. Espérons donc que, conformément à la loi, la *Renée* resta à son conquérant. Celui-ci dut en remettre un tiers à ses sauveteurs, et accorder une large part à son matelot Tartouez. Il offrit aussi, n'en doutons pas, un joli bijou ou une élégante toilette à Marguerite Denyé, sa femme, qui, peu de jours après, comparut devant M. le lieutenant général de l'Amirauté, au lieu et place de son mari, occupé sans doute à soigner les plaies et bosses attrapées dans la bagarre.

La *Fontaine-d'Or*.

Parfois les armements en course, loin de rapporter un bénéfice à l'armateur, devenaient une cause de ruine, lorsque la déveine ou la fatalité s'attachait au navire pendant sa croisière. Si nous avons les Surcouf, les barons de Bucaille, et tant d'autres, heureux à chaque sortie, il est aussi des capitaines, ne manquant ni d'énergie, ni d'habileté, ni de savoir, auxquels la fortune fut constamment contraire.

C'est évidemment une fâcheuse destinée de ce genre qui s'acharna sur le beau navire nantais la *Fontaine d'Or*, commandé par Charles-François d'Angennes, dernier marquis de Maintenon, terre qu'il vendit à Françoise d'Aubigné, veuve Scarron, devenue si célèbre sous le nom de marquise de Maintenon. C'est aussi un détail inédit de la vie de ce gentilhomme, gouverneur de Marie-Galande, du 24 avril 1679 au 1er janvier 1686, mort avant le 2 avril 1691, date à laquelle sa veuve était tutrice de ces quatre enfants mineurs.

1. *Nouveau commentaire, sur l'Ordonnance de la Marine,* du mois d'août 1681, par M. René-Josué Valin, à la Rochelle, 1776, t. II, p. 255.

Les dépositions des marins revenus en France nous apprennent que cette « frégate, armée de vingt-quatre canons, sortit de la rivière de Nantes le 27 octobre 1675, pour faire négoce et la course vers les Indes du Pérou. Ayant couru en plusieurs lieux, depuis leur sortie sans rien faire, pour n'avoir fait aucune bonne rencontre, » ils revinrent à la côte de l'île de Saint-Domingue, où le marquis de Maintenon, « ennuyé de n'avoir rien fait, résolut de mettre à fret sa dite frégate pour porter des tabacs en France. » Un radoub était indispensable, car « elle étoit sale des excréments de la mer ; » et lorsque l'opération fut terminée, on commença l'arrimage de la cargaison. Mais, le 27 mai 1677, « parut une frégate hollandaise de 32 pièces de canon, ce qui obligea le second et l'équipage à se défendre le plus bravement possible, environ trois heures de temps, en espérance que les habitants les auroient secourus, il arriva cinq autres grands vaisseaux hollandais qui les voulurent environner. Et voyant ledit équipage qu'il n'y avoit plus de remède, et qu'il ne leur arrivoit aucun secours, ils firent une trainée de poudre sur le pont pour brusler ladite frégate, et pendant ce moment ils se sauvèrent dans leur chaloupe, et l'équipage chercha party selon son intention... »

Colbert, si connu pour la belle organisation qu'il sut donner à notre marine, et dont l'intelligence embrassait tous les détails, écrivait, le 25 février 1678, aux « juges des causes maritimes de Nantes, » pour demander l'état des bâtiments tombés au pouvoir de l'ennemi, pendant l'année 1678. Pour répondre, M. Louis Charette, sénéchal de la Cour de Présidial de Nantes, juge de l'amirauté, fut obligé, afin de remplir les intentions du ministre, « de mander les plus notables marchands de cette ville, pour nous en informer, lesdits marchands, maîtres de barques et autres, ayant jusqu'à présent négligé d'en faire déclaration au Greffier. » L'état rédigé d'après leurs dires porte huit navires, y compris la *Fontaine-d'Or*, dont il vient d'être question.

Perte du navire le *Saint-François-de-Paule.*

Ce titre si simple semble indiquer à première vue un de ces événements, trop nombreux, hélas ! auxquels sont exposés nos braves marins qui passent lenr vie à lutter contre l'orage et la tempête. Toutefois le document que nous avons retrouvé dans les liasses poudreuses du greffe, contient la relation d'un acte de vaillance qui mérite d'être tiré de l'oubli.

L'équipage du *Saint-François-de-Paule,* parti de Nantes, comptait 26 marins et 17 passagers, en tout 43 hommes. Attaqué pan un corsaire hollandais de beaucoup supérieur, il lutte énergiquement pendant une heure et demie et « des 97 hommes qu'il avait à combattre il n'en restait pas trente, tant blessés que non blessés. » Dans ce combat inégal, le capitaine avait été tué, ainsi qu'une douzaine de ses compagnons ; et lorsque le bâtiment, dévoré par l'incendie, sombre sous les vagues, son pavillon battant à la corne pour attester qu'il ne s'est pas rendu, dix-sept hommes seulement échappaient à ce désastre honorable en devenant prisonniers.

La déclaration que firent, le 3 avril 1678, plusieurs des survivants devant le sénéchal de Nantes, Louis Charette, écuyer, seigneur de la Gascherie, juge de l'amirauté, nous apprend que ce navire de Calais « estoit commandé par Adrien Leblanc, capitaine de Dieppe, et veinrent en cette rivière pour prendre leur charge ; et ayant esté chargé de marchandises pour les Isles de l'Amérique, coste de Saint-Domingue, armé de douze pièces de cannon, et quatre pierriers, vingt-cinq mousquets et douze armes bocanières, quatre pistolets, six coutelas, douze picques et autres armes, deux douzaines de grenades, avec quantité de poudre et balles, et autres ustencilles nécessaires pour la défense du navire équipé de vingt-cinq homme d'équipage, un garçon et dix-sept passagers et engagés. Ils sortirent de cette rivière le lundi vingt unième février dernier, en compagnie d'autres navires, qu'ils perdirent de vue le jeudi vingt qua-

trième à cinquante lieues ou environ hors des caps ; et furent rencontrés le vendredi vingt cinquième par une frégate ennemie, qui les chassa tout le jour et la nuit du vendredi au samedi, jusqu'à mydi dudit jour samedi que ladite frégatte commença à tirer sur eux. Et s'estant mis en deffense tirèrent de leur part, ce qui ne peut empescher que ladite frégate ne fust venue à l'abordage, où ils se combattirent pendant une heure ou une heure et demye ; pendant lequel temps, le capitaine Leblanc, et dix ou douze hommes de son équipage et passagers furent tués, blessés et mis hors de combat. Et cependant le feu prit aux poudres dudit navire *Saint-François-de-Paule*, qui en emporta tout l'arrière et qui fit périr tout l'équipage et passagers, à la réserve de dix-sept ou dix-huit qui furent sauvés par l'équipage de la frégate, qu'ils reconnurent estre de Flessingue, montée de quatorze pièces de cannon et quatre pierriers ou experts de fonte, commandée par un capitaine dont ils ne scavent le nom, ny celuy de ladite frégate. Et apprirent qu'elle estoit équipée de quatre vingt dix sept hommes, desquels il n'en restait pas trente tant blessés que non blessés, le surplus ayant été tué dans le combat. Et trouvèrent dans la frégate le capitaine Maximilien Le Breton, et partie de son équipage, enfermés dans les fonds de cale comme prisonniers. Lequel capitaine Le Breton leur dit avoir esté pris deux jours auparavant, et veirent que leur navire coula bas, quelque temps après qu'ils en furent sortis, et furent toutes les marchandises perdues sans que la frégate en ait profité, fors d'une vergue de misenne de derrière qu'ils sauvèrent et s'en firent un mat de devant en ladite frégate, et les conduisirent à la Coroigne, pays d'Espagne, où ils restèrent quatre jours prisonniers, puis les mirent en liberté... [1]»

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

(*La suite prochainement.*)

1. Arch. du greffe du Tribunal civil de Nantes.

POÉSIE

LES REVENANTS

Connaissez-vous, mystérieux,
Dans le val qui sourit aux cieux,
Un manoir perdu sous les arbres,
Où parfois la lune, à travers
Les feuilles, met des rayons verts
Dans l'ombre neigeuse des marbres?

Par les nuits blondes, quand l'été
Promène son doigt argenté
Le long des toitures, des vitres,
Avez-vous vu, sur les perrons,
Errer des vilains, des barons,
Et des moines coiffés de mitres ?

Chevaliers, moines et manants,
D'où venez-vous, les revenants,
Tout couverts d'oripeaux revêches,
Pâles, ainsi qu'un vieux portrait,
Si vagues, si doux, qu'on croirait
Voir un bouquet de roses sèches ?

De piques et de croix suivis,
Vous franchissez les ponts-levis,
Et vous engouffrez sous les porches.
Vos yeux sont ternes; vos doigts blancs
Dans la nuit des piliers branlants
Font danser le reflet des torches,

O les fantômes d'autrefois,
Mièvres, sans regards et sans voix,
D'où venez-vous, frêles figures,
Qui, vous éparpillant sans bruit,
Comme un essaim d'oiseaux de nuit,
Disparaissez sous les ramures ?...

CHARLES BOURGAULT-DUCOUDRAY.

LA BRETAGNE

Vous, peuples étrangers, qui m'appelez stérile,
Vous dites : « Tes coteaux ne savent rien mûrir ;
Tu gardes du blé noir la culture facile,
Et ne prends nul souci, même pour te nourrir.

« Tes dolmens, tes menhirs, qu'on nous vante sans cesse,
Semblent les os flétris des siècles entassés.
Paves-en tes chemins ; secouant ta paresse,
Change ton sol inculte en des sillons pressés. »

— Pourquoi me blâmez-vous, nations étrangères ?
Pour vous comme pour moi le temps doit s'écouler.
Mes coutumes, mes lois me restent toujours chères.
Vers quel but courez-vous ? Où voulez-vous aller ?

Nous tous accomplissons le terrestre voyage.
Qu'importe si je dors ? Dieu me réveillera.
Nul ne peut aborder sans son ordre au rivage ;
A son heure, à son temps, chacun arrivera.

Dans mes landes en fleur égrenant son rosaire,
La Bretonne ici-bas ne cherche pas le miel ;
Elle écoute les flots ou l'oiseau solitaire,
En berçant longuement ses doux rêves du ciel.

Parfois des pèlerins pour allumer les cierges,
Sur le seuil des lieux saints elle attend tout le jour,
Et, le soir, à la source on voit mes lentes vierges
Portant la buire antique et puisant à leur tour.

Le savoir du Breton ne comprend que son culte ;
Il sait diviniser tout, jusques à ses maux.
Comme le chêne est roi dans l'Armorique inculte,
L'esprit croît libre et fier dans le corps en repos.

Les genêts orangés, la bruyère écarlate,
Sur mon sol dénudé jettent la pourpre et l'or.
La grâce du Seigneur en tous ces dons éclate ;
Que puis-je demander ou désirer encor ?

O nations sans foi, sans passé, sans prière,
Croyez-en mes tombeaux et mon sol tourmenté,
J'ai lutté ! Dans le port j'arrive la première ;
Laissez-moi dans ma paix jusqu'à l'éternité !

Cte DE SAINT-JEAN.

LE CHANT DES BRETONS

Nous sommes les enfants de la lande fleurie,
Les enfants du pays d'Armor ;
Nous avons, au milieu de la grande Patrie,
La nôtre, à nous, vivante encor !

Notre Bretagne, à nous, n'est pas terre conquise
Sur des ancêtres avilis :
L'hermine immaculée en sa blancheur exquise
S'est unie à la fleur de lis.

Nous nous sommes donnés librement, tête haute,
Ainsi qu'il sied à des vaillants,
Non comme des vaincus, épaves à la côte,
Qui lèvent des bras suppliants.

Les deux fiers étendards étaient fiers l'un de l'autre,
Quand ils ont tout mis en commun ;
Le grand cœur de la France est vibrant dans le nôtre,
Et les deux cœurs ne sont plus qu'un.

A l'heure du danger, quand la Patrie appelle,
Et que tous doivent accourir,
Nous réclamons l'honneur, s'il faut mourir pour elle,
D'être les premiers à mourir.

Le Passé ne fait pas au Présent concurrence,
En nous demeurant cher encor :
Nous sommes à la fois les Bretons de la France,
Les Français du pays d'Armor !

SOPHIE HUE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

PROMENADE DANS QUIMPER, par M. Trévédy, ancien président du tribunal de Quimper. — Quimper, chez Jacob, libraire, 1885, in-8°.

Si l'on avait proposé à La Fontaine une promenade à Quimper, nul doute qu'il n'eût refusé, en s'écriant avec mauvaise humeur :

On sait assez que le destin
Adresse là les gens quand il veut qu'on enrage:
Dieu nous préserve du voyage !

Mais si — sous prétexte de le mener à Château-Thierry — on fût parvenu à l'entraîner aux bords de l'Odet, ce qui n'aurait peut-être pas été bien difficile, quel changement au retour! quel enthousiasme du *bonhomme !* Comme pour Baruch, il n'eût pas manqué de crier à tout venant : « Connaissez-vous Quimper? Savez vous que c'est un lieu charmant ! J'ai été un imbécile d'en médire dans mon *Chartier embourbé* [1], que j'ôterai de mes *Fables* à la prochaine édition ! » Pour compléter l'amende honorable, il eût bien été capable de mettre quelque part dans cette nouvelle édition une belle vue de la cité cornouaillaise, ceci par exemple ou quelque chose d'approchant :

Allez, allez donc voir la ville de Quimper,
Assise au confluent de l'Odet et du Ster !
Comme sa cathédrale, aux deux tours dentelées,
S'élève noblement du milieu des vallées !
O perle de l'Odet, fille du roi Grallon,
Qui de saint Corentin portes aussi le nom,
Réjouis-toi, Quimper, dans tes vieilles murailles !

1. C'est là l'orthographe de La Fontaine et de tous les dictionnaires de son temps. Le 9e vers de la fable porte :

« Pour venir du *chartier* embourbé dans ces lieux. »

A défaut du *bonhomme*, à qui les circonstances ne permirent pas de visiter cette ville et de réparer son injustice, c'est un autre grand poète, Brizeux, qui a fait ces vers ; c'est lui aussi qui un jour, « en passant à Quimper, » a arraché du milieu des *Fables* ce méchant *Chartier embourbé* et l'a sans miséricorde noyé dans

Le double flot coulant, sonore et clair,
Au confluent de l'Odet et du Ster [1].

Aussi aujourd'hui chacun acceptera de grand cœur l'aimable invitation de M. Trévédy et s'empressera de faire avec lui une *Promenade dans Quimper*.

Tous ceux qui le suivront s'en trouveront bien, surtout les amis de notre vieille et curieuse histoire bretonne : car c'est d'une promenade historique qu'il s'agit ici. M. Trévédy parcourt successivement les divers quartiers de Quimper, le faubourg et la rue Neuve, la Terre-au-Duc, Kernisy, Bourlibou, les bords de l'Odet, Locmaria avec sa ville romaine et son antique prieuré ; puis l'ancienne enceinte murale, la ville close avec ses rues ou places aux noms si originaux : Cozti, Viniou, Themer, Keréon, Poulpezron, Toul-al-Ler, Mesgloaguen, etc. Et sur chacune de ces rues, places et faubourgs, parfois sur chacune des maisons qui les composent, interrogeant les annales de la cité, feuilletant surtout nombre d'actes inédits, M. Trévédy en tire une foule de renseignements sur l'histoire et sur les mœurs locales, tous des plus intéressants. — Citons seulement, à titre d'exemple, ce qu'il dit de *Quelques droits seigneuriaux exercés en ville* (p. 127) :

« Le seigneur de Coetfao avait une maison en ville, pour laquelle « il devait à l'évêque de Quimper une rente de 4 deniers. Il réclamait « le droit de sonner de la *corne* en la ville et *église cathédrale* de « Quimper les jeudis, vendredis et samedis saints, » — le droit « de lever, le mardi de Pâques, par les hommes qui avoient *corné* « la semaine précédente, *deux œufs* de chaque maison où il y a

1. Brizeux, *les Bretons*, chant XIX ; et *la Fleur d'or*, livre IX.

« gens mariés, et *un œuf* de chaque maison où il y a veuf ou « veuve, — et, comme sanction, « le droit, faute de paiement, « *d'enlever les serrures* avec tenailles et marteaux. »

« Voici comment se faisaient, au milieu du siècle dernier, la *sonnerie* (ou plutôt la *cornerie*) et la cueillette des œufs.

« Les jours saints, à l'office de Ténèbres, quatre vassaux de Coetfao, « munis de cors ou cornes en terre, entraient au chœur de la cathédrale ; à un moment donné ils se levaient brusquement, « faisoient le tour de l'église en *cornaillant* comme des fous, » puis parcouraient les rues de la ville close et des faubourgs, sauf la Terre-au-Duc. Tous les « polissons » de la ville leur faisaient cortège.

« Le mardi de Pâques, les quatre vassaux revenaient. Deux portaient des paniers, deux étaient armés de marteaux, de pinces et de tenailles. Ils allaient ainsi partout, « de porte en porte, » réclamant partout deux œufs mais se contentant de deux liards. Nul ne s'inquiétait de savoir si le droit était régulièrement perçu : la redevance était si minime, et puis les *corneurs* avaient tant amusé les enfants ! On riait et on payait, trop heureux de racheter sa serrure à si bon compte. » (P. 127, 128).

J'en passe — et des meilleurs ! Car il y a bien d'autres détails de ce genre. Allez les lire dans le livre de M. Trévédy.

Je ne ferai à l'auteur qu'une légère critique, ou plutôt une simple observation.

Il me semble un peu trop enclin à contester, à rejeter même complètement le témoignage des anciens chroniqueurs, en s'armant contre eux de quelques actes rigoureusement interprétés, parfois de simples raisonnements hypothétiques. Cette tendance est dangereuse. L'hypercritique et la négation gratuite ne sont pas plus de la critique que la crédulité niaise qui reçoit tout. Nos vieux chroniqueurs ont besoin d'être contrôlés ; n'étant pas des critiques, ils se trompent souvent sur les circonstances, sur les dates précises ; mais comme ils sont toujours de bonne foi (sauf exception très rare), les événements qu'ils rapportent, quant au fond,

quant à la physionomie générale qu'ils leur attribuent, doivent être vrais ; sous ce rapport il ne faut, en bonne critique, révoquer en doute leur témoignage que sur des preuves très fortes et très directes.

Ainsi je ne veux pas revenir sur la prise de Quimper par Charles de Blois en 1344, dont j'ai parlé ailleurs. Mais, si j'en avais le temps, je montrerais, je crois, aisément qu'en ce qui touche l'attaque de Fontenelle contre Quimper au mois de mai 1597, les erreurs imputées au chanoine Moreau se réduisent à bien peu. Dans son étude si intéressante sur les comptes des miseurs de Quimper, M. le major Faty a rectifié le chanoine sur deux points mal connus de celui-ci : la date précise de l'attaque (5 mai au lieu de 30 mai), et la véritable cause de la venue à Quimper, ce jour-là, du sieur de Kerollain [1], auquel Moreau attribue le principal rôle dans l'échec infligé à Fontenelle. A part ces deux circonstances, je ne vois rien absolument qui infirme son récit, pour peu que l'on n'oublie pas l'importance donnée par lui, dans le résultat final, à l'intervention du capitaine Magence [2].

Tout ceci est pour prouver que j'ai lu le livre de M. Trévédy avec le soin qu'il mérite, — et pour montrer l'estime que j'en fais voici ce qui me reste à dire.

Puisqu'une spoliation inique et odieuse a fait à M. Trévédy des loisirs, je le supplie de les occuper à nous donner, non plus seulement des études historiques très intéressantes, mais fragmentaires, sur Quimper et la Cornouaille. Il peut, il doit faire mieux que cela. Les excellents travaux de MM. Aymar de Blois, Le Men, Faty, Trévédy lui-même, ont préparé le terrain : il s'agit, en les coordonnant et les complétant, d'édifier une œuvre grande et durable : l'histoire de Quimper et de la Cornouaille.

1. Bulletin de la Société archéologique du Finistère, tome XII (1885), p. 196, 197.

2. Moreau, *Histoire des guerres de la Ligue en Bretagne et particulièrement en Cornouaille*, 2e édition (1857), p. 347 à 356, et spécialement 351 à 353 et 355-356.

Cette œuvre, M. Trévédy a tout ce qu'il faut pour la mener à bien, et nous ne pouvons douter qu'il ne le fasse. Il aura ainsi rendu un grand service à l'histoire de Bretagne et créé entre lui et le généreux pays de Cornouaille un lien indestructible.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

L'INDIANA, — suite d'*Une Femme apôtre*, par le même auteur. — In-18, Paris, V. Lecoffre.

Tous ceux — ils sont nombreux — qui ont lu le volume ci-dessus mentionné, savent qu'il contient l'histoire, aussi édifiante qu'intéressante, d'Irma Le Fer de la Motte, en religion sœur François-Xavier. Celui-ci, qui lui fait suite, est consacré en grande partie à conserver la mémoire d'une autre religieuse, d'une autre apôtre, qui fut à double titre la sœur d'Irma, et par les liens du sang et par la communauté d'une vie consacrée à Dieu. Elvire Le Fer de la Motte, membre de la congrégation de la Providence de Ruillé-sur-Loir, après avoir, comme sa sœur, été la joie de sa famille, se fit comme elle et avec elle missionnaire dévouée dans les diocèses nouveaux de l'Amérique du Nord. C'est une troisième sœur qui, dans une pieuse pensée d'affection fraternelle, s'est plu à recueillir ces souvenirs et à leur donner une forme littéraire. Un rédacteur de *l'Univers*, l'un des auteurs de vies de saints les plus remarquables et les plus appréciés de notre époque, M. Léon Aubineau, a donné à ces pages une valeur nouvelle par la part qu'il a prise à leur publication.

De même que le précédent volume, celui-ci intéressera vivement tous ceux qui en feront la lecture. On y verra ce que la foi produit dans les âmes dont elle est vraiment la maîtresse ; on admirera ce que peuvent donner des facultés naturelles peu communes jointes à l'esprit de religion et de dévouement porté au plus haut degré. De telles lectures sont faites pour consoler. Au milieu de toutes les tristesses de notre époque, en présence de ces âmes in-

nombrables que le scepticisme énerve ou que la lâcheté diminue, on est heureux de voir qu'il en est d'autres tout opposées. La générosité de ces âmes fait espérer de l'avenir. Le grain de sénevé finit par devenir un grand arbre. Dieu ne permettra-t-il pas enfin que le monde soit régénéré grâce aux semences de vie et de sainteté qui se cachent encore dans son sein.

Comme son titre le fait aisément supposer, l'*Indiana* ne contient pas un simple récit biographique. La première partie raconte la fondation et les développements du diocèse de Vincennes, qui fut le premier établi dans cette vaste région. Deux Bretons, Mgr Bruté et Mgr de la Hailandière, en furent les premiers évêques. C'est un nouveau titre pour cet ouvrage à la faveur des Bretons. Un appendice, fort intéressant également, contient des détails qu'il est bon de connaître sur l'ami intime de Mgr Bruté, l'abbé Jean de Lamennais, et sur la congrégation de Frères dont celui-ci a été le fondateur.

La différence de caractère qui existait entre les deux sœurs donne un attrait de plus à cette lecture. On y voit comment Dieu, pour arriver aux mêmes fins, varie à l'infini les instruments dont il se sert. Il laisse à chacun sa liberté, son action propre, ses vertus particulières ; il se contente de tout diriger selon les vues de la Providence et d'une manière aussi touchante qu'elle est admirable. Ce qu'est la famille chrétienne, ce qu'est la vie religieuse, se trouve dans cette vie comme dans l'autre, celle d'Irma, tout naturellement résumé. Exemples fortifiants pour ceux qui croient, en même temps que réponses victorieuses faites à ceux qui attaquent l'Eglise sans la connaître, tout se trouve ici réuni. Il n'est pas permis de douter que ce livre ait le même succès que son aîné. Egalement intéressant par le fond, il ne lui cède en rien au point de vue de la forme. Heureuses les familles qui ont pu compter dans leur sein deux chrétiennes d'une semblable valeur ; heureuses les sœurs qui peuvent se consoler du départ de leurs aînées en les faisant ainsi revivre pour l'édification d'un grand nombre !

ABBÉ P. TEULÉ.

LES AGES PRÉHISTORIQUES DE L'ESPAGNE ET DU PORTUGAL, par M. E. Cartailhac, préface par M. A. de Quatrefages, de l'Institut. — Gr. in-8° de 388 pages, 4 pl. phototypies et 450 gravures dans le texte. — Paris, Reinwald, 1886.

Tel est le titre du livre que nous demandons la permission de présenter aux lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Édité avec grand luxe, il est le compte rendu des travaux et des recherches de M. Cartailhac, durant la mission qu'il reçut du Ministère de l'instruction publique pour étudier les collections et les monuments de l'Espagne et du Portugal.

M. de Quatrefages, en 36 pages de préface, présente le livre au public et résume magistralement les travaux de l'auteur sur les principales questions d'Anthropologie exposées dans ce volume, faisant en même temps connaître son opinion personnelle sur la plupart des découvertes récentes.

Quant au livre de M. Cartailhac, l'éminent et infatigable travailleur que connaissent tous ceux qui s'intéressent à l'Anthropologie préhistorique et à l'étude des civilisations primitives, il est l'exposé impartial d'observations bien faites.

Tout d'abord, l'auteur déclare qu'il croit que, pour lui, les traces du travail de l'homme tertiaire ou de son précurseur sur les silex de Thenay, du Puy-Courny et d'Otta, n'offrent aucune certitude et qu'il n'est pas prouvé qu'avec des causes purement naturelles on n'obtiendrait pas les mêmes résultats.

Il observe la même prudence, lorsqu'il nous dit, en parlant des instruments recueillis dans des terrains quaternaires : « Pour ce qui est d'évaluer en années ou même en siècles l'âge auquel remonte la race inconnue dont ces pierres seules nous parlent un peu, l'esprit se perd aisément dans de semblables calculs. » Faisant comme lui, ne nous jetons pas inconsidérément, à la suite d'esprits plus aventureux que sagaces, dans cet inconnu où l'on s'égare si facilement.

M. Cartailhac étudie successivement, dans les premiers chapitres de sa belle publication, tous les gisements de l'Espagne et

du Portugal, les kjœkenmœddings de la vallée du Tage, qu'il compare à ceux des autres régions du monde entier, les sépultures de l'âge de la pierre polie et leurs curieux mobiliers, se demandant si, comme le font encore de nos jours certaines peuplades sauvages, nos ancêtres de cette époque reculée n'exposaient pas leurs morts aux agents atmosphériques jusqu'à la disparition des chairs, pour ensuite en recueillir les ossements dans des sépultures définitives.

Dans les chapitres suivants, il traite de l'époque des métaux, continuant à mettre sous les yeux du lecteur de beaux dessins, qui ajoutent un intérêt considérable au texte, étudiant les mines de cuivre et d'étain de la presqu'île Ibérique, les sépultures, les trésors découverts, etc.

Il nous montre, enfin, le Portugal et l'Espagne renfermant des nécropoles analogues à celles de Hallstatt, et étudie en un dernier chapitre l'éthnologie de ces deux pays.

En résumé, le livre de M. Cartailhac, dont nous venons de tracer les divisions à grands traits, est d'une lecture facile et, aujourd'hui où personne ne saurait rester étranger aux questions d'archéologie primitive, chacun voudra faire entrer dans sa bibliothèque ce beau volume, recommandable à tant de titres.

P. DU CHATELLIER.

STATISTIQUE HISTORIQUE ET MONUMENTALE DE L'ARRONDISSEMENT DE REDON (ILLE-ET-VILAINE) par M. l'abbé Guillotin de Corson, chan. hon. In 8°, 525 pp. Plihon, rue Motte-Fablet, Rennes.

A la séance tenue par la Société Archéologique de Nantes, le 2 novembre 1886, un des membres, parlant des travaux utiles à entreprendre, cita comme exemple et comme modèle la *Statistique* dont nous venons dire aujourd'hui deux mots à nos lecteurs.

Cet ouvrage, qui n'est point dans le commerce, du moins quant au tirage à part, est extrait des *Mémoires de la Société Archéologique de Rennes*. Comme tout ce qui sort de la plume du sympa-

thique et érudit auteur, il est surtout parfaitement étudié, au point de vue historique, et sous le rapport des seigneuries et terres nobles, à l'aide des archives locales, consultées avec la patience et le goût que l'on connaît. Cette œuvre d'ensemble sur les cantons de Redon, Bain, le Grand-Fougeray, Guislien, Maure, Pipriac et le Sel, formant l'arrondissement de Redon, mérite, en effet, d'être signalée aux travailleurs. Indépendamment des registres de l'état civil, qui renferment tant de documents précieux, il est pour les localistes des sources souvent ignorées, que parfois les habitants eux-mêmes ne connaissent pas. Sauvés de l'oubli et de la poussière où elles sont enfouies et perdues, elles apportent leur contingent à l'histoire nationale, qui s'écrira un jour au moyen de tous ces détails; grains de sable modestes, mais qui contribueront à la grande épopée de la nation française, dont le génie, l'esprit, la gloire, les progrès, ne peuvent que gagner à être mieux connus et mis en lumière par ces nombreuses études locales.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

NOUVELLES DOUANIÈRES. — SCÈNES DE LA VIE DES CONTREBANDIERS, par M. Eugène Roulleaux. — Paris, Dentu.

Quel est celui, — à moins qu'il ne soit incorrigible fraudeur, — qui n'ait, un jour ou l'autre, compati au sort du douanier, quand, par une triste nuit d'hiver, il lui faut affronter ou la tempête ou la neige pour surveiller l'espace commis à sa vigilance ? Le vent souffle fort, la pluie tombe à torrents; n'importe, il faut qu'il soit au poste, empaqueté tant bien que mal dans sa capote et son manteau, et réchauffant à peine par une marche précipitée ses membres engourdis.

Vraiment, on comprend tout de suite que les hommes voués ce rude métier doivent avoir eu dans leur vie quelques intéressantes histoires. C'est la lutte pour la vie. Le douanier guette le fraudeur ; le fraudeur essaie d'échapper au douanier. Qui l'em-

portera ? C'est la lutte de l'intelligence contre l'intelligence, de la force contre la force. Souvent ce sera le hasard qui, entre les deux adversaires, égaux de tous points, déterminera le vainqueur.

Le livre que nous annonçons, nous fait assister à quelques-unes de ces scènes dramatiques. Il comprend deux récits, empruntés, l'un aux douaniers qui gardent les côtes ; l'autre, à ceux qui surveillent les frontières de terre. Dans le premier, il s'agit de deux jeunes gens, de la fille d'un douanier et du fils d'un fraudeur, dont les pères empêchent l'union ; dans le second, l'on raconte les aventures d'un officier de marine, jeté, presque sans s'en douter, dans une bande dont il devient le chef, et à la tête de laquelle il déploie les ressources merveilleuses d'un esprit digne d'une destinée plus haute et d'une vie plus honorable. L'un et l'autre récit sont écrits d'une plume habile, qui, mariant les descriptions et les dialogues, dessinant les portraits, unissant avec art les scènes variées, charme le lecteur en l'impressionnant vivement.

L'auteur est du métier. Pendant de longues années, il a lui-même travaillé à la répression de la fraude. Il le dit, dans une préface faite en forme de dédicace à l'un de ses anciens chefs, et dans laquelle il ne craint pas de signaler quelques-uns des abus dont le corps des douaniers est victime. Hélas ! faut-il donc que tout nous ramène à cette proposition fatale que le régime libéral de la République est celui dans lequel la liberté trouve le moins facilement sa place ? Ici encore nous en trouvons la démonstration péremptoire.

Nous ajouterons, — car dans notre siècle de naturalisme, c'est une chose qu'il faut noter, — que ces pages, intéressantes au point de vue littéraire, sont de celles que tout le monde peut lire sans défiance.

LOUIS DE KERJEAN.

—

BRETAGNE ET BRETONS, par Robert Oheix. — 1re série. — Saint-Brieuc, librairie Prud'homme, 1886. — In-18 de XXI et 367 pages.

Ce volume qui se présente bien, avec un titre de bonne mine sur une jolie couverture, est un recueil d'études diverses sur plusieurs points de l'histoire de Bretagne et sur plusieurs écrivains bretons ou tenant de très près à notre province.

Il y a une préface humoristique qui prévient en faveur de l'auteur. On voit tout de suite que s'il traite volontiers des sujets graves, il ne se refuse pas de les égayer dans la forme quand l'occasion s'en offre : ce n'est pas « un monsieur qui ne rit jamais. » Or y a-t-il rien d'assommant comme le « monsieur qui ne rit jamais, » qui pose à perpétuité pour le sérieux et le solennel, — pose dont souvent le but unique est de masquer un abîme de niaiserie ou un cloaque de bêtise.

Je ne sais trop pourquoi, par exemple, dans cette préface, M. Oheix se décerne — non sans quelque complaisance — le titre de « premier *vinaigrier* du Pape. » Son livre justifie mal cette prétention. Non qu'on n'y voie suinter çà et là quelques filets de vinaigre, mais il y coule aussi des ruisseaux de miel. Ce qu'on y trouve surtout et partout, c'est du sel à pleines poignées, du piquant, de l'imprévu, de l'original, — et de l'ennuyeux nulle part.

L'auteur paraît attiré d'une façon particulière vers l'histoire des saints de Bretagne ; trois de ses études sont consacrées à *saint Caradec*, — à *saint Paul de Léon*, — aux *Saints bretons inconnus*. — Dans une autre, des plus intéressantes, il trace une excellente théorie des *Légendes Armoricaines*, avec nombreux exemples à l'appui. — Les articles : *Bonrepos et Merléac*, *Trois vœux du Congrès de Châteaubriant*, décrivent des sites et des monuments fort originaux de notre vieille province.

En ce qui touche les écrivains, M. Oheix consacre une étude très bien faite et très complète aux *Ouvriers de l'histoire de Bretagne*, c'est-à-dire à dom Lobineau, dom Audren et leurs confrères Bénédictins (Le Gallois, Briant et Rougier), qui ont véritablement

fondé, par leurs découvertes et leurs travaux, l'histoire de notre province, ne laissant à dom Morice que le maigre honneur de vivre de leurs miettes et de restaurer — sur commande — la fable de Conan Mériadec.

Parmi les auteurs contemporains, M. Oheix étudie avec une grande finesse d'analyse les charmants contes bretons de M. du Laurens de la Barre ; les travaux historiques de M. A. de la Borderie, tous relatifs à la Bretagne ; ceux de M. Edmond Biré sur la Révolution ; de M. François Joüon sur le Saint-Sépulcre ; et il couronne cette série par une étude magistrale sur « le comte de Falloux. » L'auteur avait déclaré dans sa préface exclure strictement de son recueil les articles politiques qu'il avait pu « commettre. » Son portrait de M. de Falloux ne contredit point cette déclaration. Rien là, en effet, des passions ni des trivialités de la polémique courante : par la largeur du trait, la grandeur des lignes, la hauteur des idées, c'est une véritable peinture d'histoire, où revit admirablement la physionomie de cet homme supérieur, qui fut à la fois un grand homme d'État et — au témoignage de S. S. Léon XIII — « *un bon, un grand serviteur de l'Église !* »

On le voit à ce bref énoncé : l'intérêt, la variété ne manquent pas dans ce volume. Pour varier moi-même ce compte rendu, je vais faire à l'auteur quelques chicanes.

Elles porteront sur l'une des études qui ont le plus de prix à mes yeux, celle consacrée aux *Saints bretons inconnus*. L'idée en est excellente, le plan des recherches et des travaux à exécuter très bien conçu. Pour les saints qui n'ont point d'histoire écrite (ils sont nombreux en Bretagne), rien de plus utile, de plus méritoire, que de chercher et de recueillir soigneusement toutes les traces de leur nom, tous les souvenirs de leur existence, conservés soit dans les monuments de la sculpture, de la peinture et du dessin, soit dans la topographie locale, et surtout dans la tradition populaire. Mais quand il s'agit de saints ayant une histoire écrite de date ancienne, la tradition orale — il faut y prendre garde — n'a de valeur que si elle concorde avec cette histoire.

Ainsi, je trouve dans le livre de M. Oheix (p. 33, 34) une légende populaire recueillie à Saint-Hervé, près Uzel, par feu M. Gaultier du Mottay, et qui transporte dans cette commune un trait de l'histoire du saint patron, raconté par la vieille Vie latine de saint Hervé comme s'étant passé à Lanhouarneau, c'est-à-dire à plus de quarante lieues d'Uzel, et qui même, d'après cette Vie, n'a pas pu se passer ailleurs. La tradition de Saint-Hervé près Uzel n'a donc d'autre mérite que de fausser la vérité, et de la fausser même (comme toutes les contrefaçons) assez maladroitement, car le récit écrit de la Vie latine est beaucoup plus curieux que la version orale recueillie par M. du Mottay. Ceci prouve qu'il faut user dans ces recherches de grandes précautions, surtout pour apprécier exactement l'origine, la nature, la valeur réelle des traditions populaires relatives à nos vieux saints.

De même en doit-il être avec les noms de lieux. Tracer l'itinéraire d'un apôtre du Ier ou même du IVe siècle de l'ère chrétienne d'après le vocable de quatre ou cinq petites chapelles (peut-être fort modernes) qui portent son nom, me paraît très hasardé : si c'était du moins d'anciennes paroisses... Mais ce qui me semble absolument abusif, c'est de voir, par exemple, dans le nom de *Kerbelec* (Village du prêtre) une preuve que saint Clair, premier évêque de Nantes, aurait habité le lieu ainsi nommé, alors que ce nom dénote tout au plus la résidence d'un prêtre quelconque en ce village, ou peut-être l'affectation ancienne de ce domaine à la dotation du clergé de la paroisse (voir p. 24, 29, 30).

Arrêtons ici ce filet de vinaigre, — et, pour bien finir, détachons de l'œuvre de M. Oheix et présentons au lecteur un grand et beau paysage supérieurement peint, — l'abbaye de Bonrepos, sa vallée et sa montagne :

« ... Enfin on atteint Bonrepos. Quel site admirable autrefois, avant que les grandes routes, le télégraphe, la hache des marchands de bois et le reste, eussent enlevé à cette solitude quelque chose de sa grandeur et de sa sauvagerie ! Le Blavet, non encore asservi aux ingénieurs, faisait un crochet et enlaçait sur trois faces les bâtiments de l'abbaye ; de l'autre

côté de la rivière se dresse à pic la montagne de Gwénod, jadis couverte de bois... Après une demi-heure de l'ascension la plus rude, nous arrivons au sommet.

« Quelle vue ! Les étangs des Salles dorment à nos pieds, entre les replis de la forêt de Quénécan, enserrés de collines alternativement vertes et rocheuses. Plus loin, si loin que le regard peut s'étendre, c'est une succession de vallées bleuâtres, de croupes dénudées, de clochers à peine entrevus, et tout va se fondre peu à peu en une brume grisâtre, qui pour nous autres Bretons a encore son charme, — la brume qui enveloppe tous nos horizons, comme elle enveloppe nos légendes. — Au nord, spectacle tout différent. Ce ne sont plus les mystérieuses profondeurs de la forêt enchantée. Au delà de l'entonnoir formé par la vallée du Blavet, le plateau de Laniscat et de Corlay monte, se développe, en plans successifs, en pentes variées, et déroule à perte de vue, en un réseau pittoresque, ses routes, ses landes, ses prés, ses villages et ses manoirs, comme sur une carte géographique dressée à vol d'oiseau. » (75-76, 79-80).

Quiconque a pu contempler ce site inoubliable, le revoit ici tout entier.

M. Oheix promet de nous donner bientôt un second volume et de continuer longtemps cette série. Nous prenons acte de la promesse en souhaitant prompte réalisation.

—

DIEU ET LE ROI, poésies, par Émile Grimaud. — Un vol. in-18 jésus, titre rouge et noir, de 220 p. — Paris, librairie académique Didier, Perrin et Cie, successeurs, quai des Grands-Augustins, 35. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud. — Prix : 3 fr.50. — 25 ex. ont été tirés sur papier vergé. Prix : 6 fr.

En attendant le compte rendu qui en sera donné dans notre prochaine livraison, nous reproduisons la dédicace de ce recueil, qui va paraître ces jours-ci :

AU GÉNÉRAL DE CHARETTE

En vous félicitant des Noces d'argent du régiment des Zouaves pontificaux que vous vous prépariez à célébrer, je vous avais dit

tout mon regret de n'avoir pas le droit de prendre part à une telle fête, puisque je n'avais pas eu le bonheur d'être un de vos soldats.

Vous me répondîtes aussitôt — avec trop de bienveillance assurément :

« Et pourquoi, je vous prie, ne nous feriez-vous pas le très grand plaisir d'assister à nos Noces d'argent ?

« Que vous manque-t-il pour être Zouave ?

« Catholique, Vendéen, vous l'êtes au premier chef !

« Mais c'est notre grande gloire, à nous, Zouaves, que d'avoir dans le cœur ces deux mots :

« DIEU, LE ROI !

« Vous voyez donc bien que votre muse est Zouave ! »

J'assistai à cette admirable journée du 28 juillet 1885, et c'est pour en marquer le souvenir que j'aime à dédier au héros de Patay un recueil dont le titre est fait pour lui plaire et où plus d'un sympathique hommage est rendu à son nom deux fois illustre.

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 20 novembre 1886.

Le volume de *Dieu et le Roi* se vendra au profit de l'Œuvre des Frères des Écoles chrétiennes.

CHRONIQUE

—

Les Beaux-Arts à l'exposition de Nantes.

Le mois dernier, en visitant le salon central, nous n'avions guère qu'à admirer. C'était la serre où le jardinier n'admet qu'un choix de plantes rares.

Il s'agit maintenant d'entrer en plein mâquis, en pleine jungle.

Une végétation touffue, polychrome, nous enveloppe ; éclatante ou pâle, gaie ou sévère, mais d'où, par endroits, quelques pousses vigoureuses surgissent. A nous de les découvrir et de les montrer. Plusieurs nous échapperont dans le nombre. Un plus perspicace leur donnera l'éloge qu'elles méritent.

La première pièce où nous pénétrons forme une sorte de large vestibule. Dès le seuil, le regard est pris violemment par deux toiles énormes, couvrant presque les parois de gauche et de droite.

Dans l'une, consacrée aux *Noyades de Nantes*, M. Aubert évoque un des plus hideux souvenirs de 93. Carrier, en bottes molles et culotte de peau, — costume authentique, — préside aux *mariages républicains*. « On attachait un vieillard à une jeune femme, un jeune homme à une jeune fille, on les dépouillait de leurs vêtements, et on les précipitait dans la Loire. » Le peintre s'est inspiré de cette phrase, écrite au *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, – procès de Carrier, Pinard et Grandmaison. Il en a fait un tableau truculent, devant lequel le visiteur s'arrête avec surprise, où l'érudit constate la recherche de couleur locale qu'on aime dans une page historique. Les premiers plans ne sont pas heureux. Ces bras et ces jambes convulsés, aperçus au fond des barques, déplacent l'attention, sans rien ajouter à l'horreur du spectacle.

En face, *le Travail*, de M. Roll, déploie la vision pacifique d'un chantier de construction en activité. Tout ce monde remue et vit. Certainement, ni Roche, ni Duc-Quercy n'ont passé par là. Aucun de ces rudes travailleurs ne songe à la grève. Scieurs, manœuvres, gâcheurs de plâtre, tailleurs de pierre, tous ont le cœur à la besogne et c'est un argent bien gagné qu'ils rapporteront samedi à la maison.

Un vice inhérent au sujet : un ton de grisaille uniforme attriste ce tableau. L'œil n'a pas un point dans cette brume, pas une lueur dans cette

pénombre, où se reposer. Des moellons blanchâtres il tombe aux ouvriers brunâtres, pour glisser au sol grisâtre. Le remède eût peut-être été de choisir un autre corps d'état. La pierre à bâtir, le tuffeau surtout, avec ses fadeurs poussiéreuses, ne prêtent guère au jeu des couleurs, et la difficulté de les rendre est un écueil où le pinceau d'un médiocre se fût brisé. Dire que M. Roll, — malgré le défaut signalé, — s'en est tiré à son honneur, est la meilleure louange et la plus juste qu'on puisse lui faire.

L'*Enfant aux jouets*, une amusante fantaisie de M. L. Carrier-Belleuse. La petite fille, en extase devant les jouets, n'est là que pour la mise en scène. Tout l'intérêt se concentre sur l'attirail des pots. Il y en a de toutes les nuances, de toutes les formes. Des majestueux à la panse rebondie, des élégants à la taille mince, des coquets aux anses maniérées, des gais à l'encolure drôle. Le soleil accroche en passant son point lumineux aux contours vernissés. Et l'on reste une bonne minute à regarder ces petites choses de grès, qu'on dirait vivantes, avec leurs physionomies falotes de bonshommes.

L'*Écuelle cassée*. — Si vous passez par Vannes, allez à deux kilomètres au hasard dans la campagne, poussez la première porte de ferme rencontrée ; vous retrouverez en nature le tableau de M. Chaillou : le litarmoire, la table en chêne, noircie par l'usage, le sol inégal de terre battue. La Bretonne n'aura pas peut-être le plastron de drap à boutons de cuivre serré sur la poitrine ; mais elle le mettra dimanche pour la grand'messe. Le gars maladroit, qui pleure son écuellée de soupe répandue, peut se serrer le ventre. On devine à la figure énergique de la mère qu'il jeûnera jusqu'au souper. Bien heureux s'il ne paie pas la casse à coups de trique !

Emballés, par M. G. Busson. Nous avions vu déjà au salon de Paris ce mail-coach emporté à travers les rues d'un village. Le monsieur correct qui conduit ne perd pas la tête, mais son cheval de volée perd sa têtière et le sportman se demande, comme nous, d'où peut venir pareille mésaventure. Ou les harnais de l'élégant attelage sont en bien mauvais état, ou le cocher remplit bien mal ses fonctions. Une petite Parisienne fait un geste effrayé, d'où la peur du danger n'exclut pas le soin de la pose. La blonde impassible, assise derrière elle, ne peut être qu'Anglaise. En somme, pour des gens qui risquent leur peau, tous ces personnages sont bien calmes.

Il y aurait encore ici beaucoup à voir et souvent à louer, mais le temps nous presse. Entrons à gauche, dans cette longue galerie, pleine de promesses, qu'elle va tenir si j'en juge par : *Veuve*, une jeune femme en grand deuil, travaillant auprès d'un berceau. Mlle Burgkan a trouvé la

vraie émotion dans ce simple groupe, image d'une douleur silencieuse vaillamment acceptée. Il y a tout un récit poignant en ce profil grave de veuve et cette frêle esquisse d'enfant endormi. L'ouvrière reste seule, sans ressources, en perdant l'homme qu'elle aimait. Le bébé a quelques mois à peine : il faut l'élever et se nourrir. Elle est belle et pourrait en trafiquer; mais elle est honnête et pense au mort. Toutes ces réflexions viennent à l'esprit devant cette triste et chaste figure, penchée sur l'ouvrage et dont aucune révolte n'assombrit les traits résignés. Le dessin ferme accuserait une main plus virile.

Un paysage d'hiver observé aux bords de la Seine par M. P. Brandt, s'appelle : *Effet de neige à Saint-Denis*. L'impression de la neige est exacte. C'est bien le panorama uniforme de la campagne blanche où, seules, les traces légères des pas marquent la place des chemins. Le fleuve, où nulle barque ne s'aventure, roule sans bruit et les arbres nus ont des aspects lugubres de choses mortes.

J. Valadon : *A l'église*. — Jeune fille à genoux, bien prise dans sa robe ajustée. Le peu qu'on voit de son visage donne envie de lui dire : « Mais retournez vous donc ! » C'est l'avis d'un vieil habitué placé derrière elle, auquel ce voisinage donne des distractions ; mais elle prie si bien, qu'on préfère encore à la grâce de ses belles formes la pudeur de ses mains jointes et de ses yeux baissés.

Les joyeux buveurs, de M. Garnier, nous transportent dans un autre milieu et à une autre époque. Préciser la date certaine des costumes serait difficile ; mais là n'est pas l'intérêt. La bande des francs compères en justaucorps et hauts-de-chausses ne songe qu'à passer le temps gaiement. Le vin est frais, — sans mélange de fuschine, et nos drilles s'en donnent à cœur joie. Les faces épanouies rient largement, la vie éclate en chansons à boire et en propos grivois. Tout cela résonne, circule, vaut mieux que l'immobile distribution des drapeaux qui vous glace, en passant dans je ne sais quelle salle.

Avec *Fleurs et bijoux*, nous retrouvons M. Bidau, déjà vu au salon principal. Cette fusion de la nature et de l'art est du plus agréable effet. Les perles chatoient mieux, l'or reluit plus, à côté des teintes douces qu'ont les fleurs. L'artiste nous semble ici s'être rapproché plus encore qu'ailleurs de la perfection.

Pris par un coup de mer, de G. Haquette. — Un grain surprend la chaloupe au large. Des lames courtes, — un peu trop courtes peut-être, déferlent contre l'embarcation, qui s'efforce de leur présenter l'avant. Il y a dedans deux ou trois types réussis de loups de mer, souquant sur les avirons ; de ces faces basanées qu'on voit, le brûle-gueule aux lèvres, le long des ports. Les vagues gris-ardoise ne remuent pas assez.

Tartufe, au moment où le traître démasque ses batteries et fait à Elmire la célèbre déclaration. M. C. Loyeux met dans son travail une minutie extrême, un éclat superbe de coloris. La physionomie de l'hypocrite marque bien la minute brûlante où la femme d'Orgon va se voir forcée d'appeler. Un salon luxueux s'accommoderait à merveille de cette intéressante peinture.

Une métairie à Soulliers contient, comme les autres ouvrages de M. Le Roux, une connaissance approfondie du plein air. Il y a surtout ici une fine étude de plantes aquatiques reflétées dans une mare. La transparence glauque de l'eau dormante est rendue visible. Le vert un peu violent des arbres s'explique, en songeant qu'une végétation si luxuriante flamboie aux jours torrides de l'été.

Le Loup et l'Agneau, c'est-à-dire un vieux soudard en train de plumer, aux cartes, un jeune conscrit. Le pauvre diable, à peine sorti de son village, ne quitte pas du regard son jeu, où les atouts sont rares. Sa bourse de cuir, couchée sur la table, s'aplatit à chaque coup et la pile de monnaie entassée près du routier indique quel chemin prennent les pièces. La fille d'auberge appuyée contre une porte, derrière l'agneau, cligne de l'œil au loup. Tous deux sont d'intelligence pour enlever le magot, qu'ils croqueront ensemble sans autre forme de procès. L'auteur : M. Gide.

Une salle parallèle à celle que nous quittons s'étend à droite. Nous y remarquons :

Fleurs de Nice. — Un joli portrait de J. Saintin. Jeune femme en toilette montante, noire. Un bouquet bleu et blanc sur le bureau en marqueterie. Intérieur élégant; détails sobrement choisis; exécution irréprochable.

Une charmante strophe explicative de Jacques Normand accompagne ce tableau de gourmet.

Le *Pesage à Longchamps, courses d'automne*, de J. Lewis Brown, offre plus d'un intérêt. Il a d'abord l'attrait d'une peinture soignée; puis les personnages connus qu'il nous présente dans leur pose et leur tenue habituelles. L'éternel Mackensie-Grieves, raide en sa redingote boutonnée, le mouchoir dépassant la poche de trois centimètres et demi; le prince de Sagan, correct et distingué; M. Lindemann, mince et long... toute la liste des *poteaux d'hippodrome* qu'on lorgne à Longchamps ou à Auteuil.

Portrait de Mme M., signé Machard. Tête expressive, dessin habile, couleurs franches. Ce qu'on appelle un beau portrait.

Les *Derniers rayons*. M. P. Péraire doit aimer Lamartine. Son marais de Ballancourt, vu au soir tombant, rappelle les rêveries harmonieuses

des *Méditations*. L'ample traînée de lumière miroite entre les sombres verdures des joncs et l'on voit

> Le roi puissant du jour, se couchant dans sa gloire,
> Descendre avec lenteur de son char de victoire.

La *Femme au piano* prouve que Mme Lemaire n'est pas uniquement un délicieux peintre de fleurs ; mais, — comme on ne renonce jamais à une passion favorite, — un joli bouquet mêle ses nuances tranquilles aux rayures éclatantes de la robe.

Le *Jury de peinture*. M. Gervex détaille un coin humoristique de l'opération du triage, avant l'ouverture du salon. On voit surtout des dos, des chapeaux et des cannes ; mais ces dos ont une physionomie, ces chapeaux une allure et ces cannes sont éloquentes.

Equipage de bœufs charriant des engrais. Personne, même le plus profane, ne passe indifférent devant ce paisible incident de la vie champêtre. C'est, avec un réalisme de bon aloi, la nature prise sur le fait. La froide journée de fin d'automne commence à peine. Les vapeurs du matin estompent, par endroits, le sol bleuâtre. Des tombereaux, chargés avant l'aube, quittent la ferme. Un paysan, les mains dans les poches, sifflant un air, précède ses *grands bœufs blancs marqués de roux*. Les engrais chauds dégagent une buée grise, lentement répandue dans l'atmosphère lourde. Il faut avoir assisté au réveil de la campagne pour comprendre avec quel scrupule M. Princeteau a étudié les objets qu'il nous montre et les impressions qu'il nous communique.

Vas-tu t'nallais ! Encore un qui connaît à merveille les choses qu'il raconte. Pour être né à Dour en Belgique, M. E. Bahieu n'en ignore rien des mœurs de Lisieux, en Normandie. Cette ruelle aux antiques maisons penchées l'une vers l'autre comme pour s'embrasser, ces pavés inégaux, cette teinte indéfinissable des murs centenaires... tout y est, avec un parfum de terroir qui vous apprend de suite le lieu où vous êtes. Et si la première vue du décor vous laissait un doute, la vieille Normande en bonnet de coton, frappante de vérité, dans son apostrophe au moutard récalcitrant, vous orienterait vite. Le martinet qu'elle tient sent un peu l'apprêt. J'aimerais mieux un simple bâton ou un vulgaire balai, pris derrière la porte. L'enfilade de la rue, vue en perspective, procure la sensation juste de la distance.

Première leçon. Bonne étude, d'un Nantais, M. Ch. Jousset. Un vieux marin donne une leçon de rames à une jeune fille. L'élève s'y prend gauchement, comme une débutante qu'elle est ; le professeur la regarde néanmoins d'un air satisfait, peu habitué à naviguer en si gracieux tête-à-tête.

L'arrivée sur le champ de foire. M. Brunet-Houard étudie avec conscience les chevaux qu'il expose et les paysans qu'il présente. La foule des gens de foire grouille convenablement dans les fonds; les maisons de la petite ville s'alignent correctement autour. Tout est fait d'après les règles, suivant les formes, comme enseigne l'école. On aimerait à trouver quelques défauts dans les détails, pour un peu d'originalité dans l'ensemble.

M. Deneux, dans ses *Sphinx*, est lui-même assez énigmatique. J'entrevois une intention de rapprochement entre les femmes et l'être mystérieux de la fable; mais il faudrait nous faire plus clairement l'allusion. Beaucoup de gens ne voient là que trois jolies promeneuses visitant un musée. Cette chicane n'attaque en rien l'exécution, très bonne, si l'idée est un peu confuse.

Le portrait de Mme B., par M. Serenne, a l'énorme qualité d'être sincère. Un rude masque de paysanne, carrément posé de face; les mains calleuses croisées sur la poitrine, le costume sombre, la coiffe blanche, le teint hâlé. Pas d'enjolivements, ni de subterfuges.

M. A. Bellet a vu certainement ces deux villageois, jeune homme et jeune fille, en conversation *pour le bon motif*. Le colloque manque d'entrain; on n'est pas Hernani et Dona Sol. La seule chose à savoir est dite. La couturière n'en perd pas un coup d'aiguille; le journalier ne s'est pas même assis. Quelques phrases sur l'ouvrage, sur les voisins, et c'est tout. Ce sera pour la semaine prochaine, à l'église de Châteaubriant.

Une grève entre deux falaises et plus loin un grand paysage de pleine terre témoignent que M. Le Roux fils a fait honneur aux leçons de son père. Cela se nomme *Préfailles*, et *Les Environs du Pasquiau*. — Deux savoureux paniers de fruits, signés Marie Toulmouche, donnent à croire que le talent est contagieux.

Une toute petite salle, à droite du vestibule, contient quelques œuvres originales.

Dans l'une, sous ce titre : *Ma Femme et mon Singe*, — M. L. Chalon abuse d'un grand talent pour étaler une affectation de bizarrerie et d'indécence. Dans un intérieur fantasque, une femme nue et plâtrée, aux reflets d'une lumière crue, émerge d'un flot de broderies tombantes. Le singe fait une tache noire, accroupi sur un oreiller. On regrette qu'un peintre, capable de faire un chef-d'œuvre, n'ait extrait de sa palette qu'un habile tire-l'œil.

M. Léon Tanzi nous conduit *chez la Couturière* et nous fait assister à l'essayage d'une robe. C'est un souvenir du palais de l'Industrie, où tout le monde a remarqué cet épisode très étudié des mœurs parisiennes. Pour peu que vous fréquentiez le Bois, vous rencontrez la jolie cliente dont les traits s'encadrent dans la glace.

Flirtation. Thèbes, XVIIIe dynastie. — Il nous serait aussi difficile qu'à M. Rochegrosse lui-même de dire si le flirt se pratiquait de la sorte à Thèbes sous la *XVIIIe* dynastie. Ce qui nous importe et ce qui nous charme, c'est la manière surprenante dont l'artiste a interprété ce songe d'une nuit agitée. Voilà du neuf. On peut en blâmer la conception étrange; on doit s'incliner devant l'adresse merveilleuse de l'ouvrier.

La moitié à peine de notre tâche accomplie, l'espace va nous manquer. Rien que chez les peintres, une longue route nous resterait à parcourir. Il faudrait citer cent aquarelles, signées de noms connus ou dignes de l'être. Et la sculpture, largement représentée, malgré la difficulté des transports ! Et les gravures, exquises de finesse et d'exactitude ! Et la série magnifique des photographies, arrivées au dernier mot de la perfection ! Et le cabinet trop étroit des architectes !

Les quelques feuilles d'un article de revue ne peuvent suffire ; il faudrait un livre, où chaque branche de l'art aurait son chapitre.

Avant de quitter le lecteur, nous prendrons seulement, à la fleur de chaque panier, un ou deux spécimens, en disant avec Virgile : *Ab uno disce omnes.*

— Aux aquarellistes, il faut nommer d'abord Mmes Lemaire, mère et fille.

Mme Madeleine Lemaire se plaît aux obstacles, qu'elle surmonte toujours. Quel tableau, peint à l'huile, donnerait une symphonie éclatante de couleurs, comparable à cette grappe de *gibier*, faisan, merle, grive ? Et pour augmenter la difficulté, une orange ouverte, traduite jusqu'aux moindres fibrilles.

Mlle Suzette Lemaire incruste dans la soie de gracieuses *fleurs des champs*, plus fraîches que nature. — Une enfant qui promet de devenir aussi grande que sa mère.

En l'absence du maître, le modèle de M. P. Carrier-Belleuse profite d'un instant de solitude, pour essayer son talent, au détriment de l'ébauche commencée, et nous montrer son dos, d'une ligne irréprochable.

Le *panier de fleurs* de M. Rivoire pousse l'illusion du vrai jusqu'à ses dernières limites.

Les Forgerons de Rafaelli trinquent avec une conviction amusante. Les deux bras tendus, d'un même geste, les yeux gravement fixés sur leur verre, comme s'ils accomplissaient un devoir, on les entend se dire : « A la vôtre ! » du ton pénétré qui convient.

Deux ou trois fines aquarelles rappellent le beau talent de Mme N. de Rothschild. Il faudrait citer tous les Detaille, si étonnants de ressemblance et d'à-propos, qu'on dirait des vues instantanées, prises aux quatre coins du quartier.

Une foule d'ouvrages excellents, quelques-uns très remarquables, ont pour auteurs des Nantais, artistes ou amateurs. Ne pouvant, faute d'espace, en faire la description et en rechercher les qualités, mieux vaut renvoyer au catalogue, pour le nom des peintres et le titre des œuvres.

Peu nombreux, les sculpteurs tiennent dignement leur place. La longueur du voyage n'a pas effrayé un superbe Gaulois et sa famille, dus, je crois, au ciseau de M. Pierre Ogé (de Saint-Brieuc). Ce groupe s'appelle : *Baptême gaulois*. La femme tient entre ses bras l'enfant auquel elle fait baiser le glaive paternel. Le guerrier, carrément planté sur ses jambes musculeuses, est d'une allure martiale : puissante étude d'anatomie, encadrant un beau souvenir des temps héroïques.

A l'autre bout de la salle, se dresse la stature plus moderne du maréchal Ney. C'est l'instant de l'exécution, où le héros découvre sa poitrine, avant de commander lui-même le feu. Le geste simple rend plus saisissante la grandeur de l'action.

Au milieu, la silhouette monumentale du comte de Chambord. Il est à regretter que les dimensions restreintes du local n'aient pas permis de mettre cette statue à la distance que sa taille exige. Le spectateur debout à côté d'un pied gigantesque, ne peut embrasser dans son ensemble l'énorme monument. Juger à dix pas le travail de M. Caravanniez serait aussi illusoire qu'examiner à cinquante mètres les *Joueurs de boule* de Meissonnier. Malgré l'écueil de cette position désastreuse, la tête du prince se dégage, fière et sereine, du monceau lourd des étoffes, et on a lieu d'attendre un effet grandiose, quand son profil de bronze montera dans le ciel sévère de la Bretagne, dominant ces quatre gardes-du-corps : sainte Geneviève, Jeanne d'Arc, Bayard et du Guesclin. Du même sculpteur, citons pour mémoire les statuettes, déjà célèbres, de Cathelineau et de Charette à Patay.

Parmi les choses gracieuses, il faut mettre au premier rang *la Tzigane* de M. Le Bourg. La danse harmonieuse de cette belle fille met en relief les lignes sveltes de son corps, et c'est un des rares mérites du sculpteur d'avoir su allier la grâce irréprochable des formes à la sincérité parfaite du mouvement.

Un médaillon, du même, reproduit, avec un art achevé, les traits du général Mellinet. Plus loin, le buste de marbre de M. V. Cossé.

Fleur de mai, un poétique envoi de M. Marquet de Vasselot, fait désirer davantage, ne pouvant demander mieux.

Un bronze bien original, arrivé sur le tard et dont l'auteur m'échappe, représente un marchand de masques. Outre les qualités principales d'une conception ingénieuse et d'une exécution savante, on trouve un intérêt piquant à reconnaître les têtes illustres de ce temps qui composent la marchandise du jeune vendeur.

M. J. Vallet, dans la *Madeleine à genoux*, a fort bien rendu l'expression d'une immense douleur.

Le buste de l'amiral de Cornulier, notre regretté compatriote, est l'œuvre distinguée de M. L. Potet. Celui de M. Mérot du Barré est dû à un amateur devenu plus fort qu'un maître, M. G. de Chemellier.

Après une bonne station devant la jeune fille à la mouche, cette baigneuse qu'on a vue partout et qu'on reverrait volontiers encore, nous voici devant la vitrine des gravures.

M. Octave de Rochebrune, (grand diplôme de l'exposition de géographie) : *Le Palais de justice de Rouen*. Ce monument merveilleux conserve, en passant par ses mains, la majesté imposante de sa masse et l'infinie délicatesse de ses mille dentelures. Avec un tact parfait, M. de Rochebrune évite le double écueil du trop noir et du trop clair. La netteté extrême du dessin égale sa complète exactitude. Une belle photographie n'est pas plus vraie, un beau tableau n'est pas plus artistique.

A côté, le baron de Wismes, l'archéologue éminent, l'intrépide fouilleur de tumulus, pour lequel l'antiquité gauloise n'a pas de mystères. Le dessin n'est qu'une des manifestations multiples de ce fin talent au service d'un grand esprit. Outre une facture très habile, les eaux-fortes de M. de Wismes ont cette rareté de donner la juste impression des êtres et des temps qu'elles évoquent. *L'enfance de la Vierge* s'enveloppe du voile d'ombre mystérieuse, à travers lequel nous apparaissent les choses divines. Le *Petit Poucet*, perdu dans la nuit noire, rappelle les terreurs enfantines d'autrefois au récit terrible de Perrault. Cette maison de l'ogre donne la chair de poule ; les arbres mêmes ont des aspects sinistres — *arboribus suus horror inest.* — Et l'on tremble pour les pauvres petits près de se jeter dans la gueule du loup.

Les traits de Paul Baudry, le grand peintre vendéen, revivent sous le burin consciencieux de M. Alassonnière.

Lanjuinais à la tribune, gravé par M. Duvivier d'après l'émouvante peinture de Muller. Du même, les jolies illustrations, composées par J. Danton, pour le roman de Zola : *Une Page d'amour*. Le crayon de M. Merson traduit aux yeux, dans un style digne du livre, les belles pages de Léon Gautier sur la chevalerie.

Les photographes ont droit à une mention spéciale. Leur exposition démontre, par d'intéressantes preuves, les services qu'on peut attendre de cet art mathématique. Il y a là toute une série de planches très regardées, qui contiennent les curieux résultats des procédés instantanés : le vol des oiseaux, fixé dans ses mouvements les plus inappréciables à l'œil; les diverses positions du corps humain pendant la marche, le saut ou la course; la décomposition du pas, du trot et du galop d'un cheval;

plus loin, des vues panoramiques de la terre, prises en ballon, à des altitudes variées; des reproductions, plusieurs mille fois grossies, d'insectes minuscules; des maladies cachées rendues visibles; des germes invisibles devenus palpables.

Près des photographes-savants, les photographes-artistes : Nadar et sa collection unique de personnages célèbres ; L. Martin, son rival nantais, habile à discerner la seconde précise où le sujet apparaîtra dans sa posture la plus naturelle et la plus avantageuse. Nul n'atteint mieux que lui ce degré de perfection qui sépare l'œuvre d'art de la copie vulgaire.

Le groupe des architectes s'avance en bon ordre. Plans grandioses de basiliques, élévations pittoresques de châteaux, projets ingénieux de villas, tout ce que la pensée humaine peut faire avec de la pierre ou du marbre, est là consigné sur le papier, en quelques traits rapides.

Ici, le château de Kerfily, par M. J. Montfort, hanté du souvenir des vieilles architectures nationales; là, par M. Gautier, l'intérieur de Sainte-Sophie, l'église-mosquée, corps chrétien où s'agite une âme turque ; partout une foule de croquis où la beauté des contours s'allie aux exigences de la vie moderne.

Quitterons-nous le cours Saint-André sans dire un mot des impressionistes, ces envolés vers des régions inhabitables pour avoir trop jeté de lest ? Gardons-nous, comme la plupart, de traverser l'obscure chambre qu'ils occupent en levant les épaules et détournant la tête. Rien ne serait plus injuste qu'envelopper dans un mépris général ces excessifs, dont plusieurs sont des croyants, sincères dans leur foi.

Le principe de peindre ce qu'on voit et non ce qui existe, est fondé sur l'observation raisonnée de nos organes. Les lois de la perspective ne sont pas appuyées sur autre chose. Si cette théorie a servi d'excuse aux médiocres pour traduire les rêves de leur esprit confus ou impuissant, la faute n'incombe point aux chercheurs convaincus qui luttent pour le triomphe de leur idée.

Regardez, par exemple, à droite en venant du vestibule, cette Hérodiade vautrée sur un lit de repos, immobile dans la contemplation du chef de Jean-Baptiste, roulé à terre. Dans un mouvement désordonné de sa joie, elle a culbuté le plat où pantelait la tête hagarde, aux yeux mal fermés. — Il y a certainement de la pensée en ce colloque muet de l'assassin et de la victime, de la vigueur dans ces taches virulentes du sang écarlate et des draperies pourpre.

Ne détournez pas l'œil avec dégoût, pas plus que vous n'écarteriez l'oreille, en écoutant la *Chanson de la glu*, de Richepin. La nature est belle, même dans son horreur, et ce sont des privilégiés de naissance

ceux qui ont le secret, n'importe par quel moyen, de soulever un coin de ses voiles.

LOUIS LE LASSEUR DE RANZAY.

Le Congrès des Catholiques de l'Ouest

Du mardi 16 au dimanche 21 novembre, ont eu lieu à Nantes les réunions du premier Congrès des catholiques de l'Ouest. Lorsque les assemblées de ce genre se multiplient sur tous les points de la France, il n'était pas possible que des provinces où la foi est demeurée si ferme et la charité si généreuse ne vissent pas les chrétiens les plus intelligents et les plus dévoués se grouper pour se mieux connaître et pour unir leurs forces. Tout récemment à Angers, ces jours-ci à Nantes, ils ont montré une fois de plus que leur foi n'est point une foi morte, et qu'au service de leurs convictions, ils peuvent, avec le dévouement qui ne marchande pas mettre un talent dont il faut tenir compte.

Tout congrès comprend deux choses : des séances de commission et des séances publiques. Les premières, qui occupent presque tous les instants de la journée, sont consacrées exclusivement aux discussions sur les projets mis à l'ordre du jour ; les secondes ont un caractère spécial de solennité. Les commissions se réunissaient à la Maison de la Retraite, où tout avait été parfaitement aménagé pour permettre à plusieurs de travailler à la fois sans aucun embarras. Ces commissions étaient au nombre de six : Œuvres de foi et de prière, président M. l'abbé Gahier, supérieur des missionnaires diocésains; œuvres sociales, président M. du Sel des Monts, magistrat mis de côté par les fameuses épurations ; presse et propagande, président M. Mollat, directeur du journal l'*Espérance du Peuple ;* enseignement, présidents MM. de la Tour du Pin et Reneaume ; art religieux, président M. l'abbé Gaborit, curé de la Cathédrale ; œuvres charitables, président M. le comte Le Maignan de la Verrie. Le peu d'étendue de l'espace qui nous est accordé nous empêche de parler plus longuement de ces commissions, qui rivalisèrent d'entrain et d'énergie pour venir à bout de la tâche considérable qu'elles s'étaient imposée.

La chapelle de la Retraite fut, pendant tous ces jours, le lieu de la prière, que nous pourrions appeler officielle. Les membres du congrès y venaient le matin entendre la sainte messe, le soir, recevoir la bénédiction du T. S. Sacrement ; pendant la journée, devant l'Hostie sainte perpétuellement exposée, de nombreux adorateurs fidèles, surtout des adoratrices, femmes ou filles des congressistes, priaient pour ceux qui travaillaient.

Les séances publiques avaient lieu dans la salle des fêtes de l'Externat des Enfants Nantais. Cette salle, dont la disposition habile et dont la décoration à la fois gracieuse et sobre fait le plus grand honneur à l'architecte, M. Bougouïn, se prête merveilleusement à des réunions semblables. Cependant, quelque vastes qu'en soient les proportions, elle était encore trop étroite, tant était grand le nombre de ceux qui auraient voulu prendre leur part à ce qu'on a si bien appelé un fortifiant banquet.

Le Congrès s'ouvrit, le mardi 16, par un salut solennel, donné dans la basilique de Saint-Nicolas. Avant le salut, Monseigneur Le Coq, évêque de Nantes, dans une remarquable allocution, montra l'Eglise souveraine dominatrice des intelligences, sauvant ceux qui lui obéissent entièrement des erreurs et des déceptions qui sont la part des rebelles et des incrédules; puis M. Roy, curé-doyen de la Basilique, le courageux et infatigable organisateur du Congrès, ajouta quelques paroles pour faire ressortir le caractère pieux avant tout de cette assemblée, qui doit être une œuvre de prière, encore plus que de travail et d'étude.

Le mercredi soir, eut lieu la première réunion générale. Sur l'estrade, à droite de Mgr l'Evêque, président d'honneur, prend place le sympathique député de la Loire-Inférieure, M. de Cazenove de Pradine, président effectif. Autour d'eux, se rangent les membres les plus importants de l'assemblée; M. Catta, magistrat démissionnaire à l'époque des décrets, remplit les fonctions de secrétaire général.

Après la prière, dite par Monseigneur, la séance est ouverte par le vote d'une adresse au Souverain-Pontife; puis M. de Cazenove prend la parole pour dire quel sera l'esprit du Congrès et quelles questions seront principalement traitées. Il faudrait pouvoir reproduire tout ce discours, presque continuellement interrompu par les applaudissements les plus chaleureux. « Nous sommes des proscrits, des hors la loi; mais nous ne serons pas des proscrits philosophes qui se résignent à leur sort sans essayer de le changer; on peut être vaincu, on peut être renversé, mais on n'a pas le droit de fléchir. » M. de Launay lit ensuite un rapport fort intéressant sur l'église du Vœu national : puis M. l'abbé Max. Nicol, si bien connu des lecteurs de la *Revue,* est invité à donner lecture d'une pièce de vers. Elle est intitulée *la France chrétienne.* Il est difficile de rendre l'aspect de la salle pendant cette lecture. Tous étaient transportés en entendant ces vers, si nobles de pensée, si jeunes d'allure, débités d'un ton qui faisait passer dans l'âme des auditeurs toutes les impressions du poète :

Non, malgré les forfaits et malgré les blasphèmes,
Sombres avant-coureurs des châtiments suprêmes,

La France de Clovis ne mourra pas encor...
En mourant pour le Christ qui brisera nos chaînes,
Nous garderons l'espoir des victoires prochaines,
Sûrs que demain sera le vengeur d'aujourd'hui,
Et fiers d'avoir lutté pour la France et pour lui.

M. Gavouyère, doyen de la faculté de droit aux grandes Ecoles d'Angers, donne ensuite lecture de conclusions d'un magnifique rapport, lu déjà par lui dans la Commission d'enseignement, et Monseigneur termine la séance par une chaude et vibrante allocution, qui résume d'une manière admirable les impressions de tous.

Le jeudi 18, a lieu la seconde séance générale. Au début, connaissance est donnée par Monseigneur de la réponse envoyée télégraphiquement par le cardinal Jacobini, à l'adresse des Catholiques de l'Ouest. Cette communication est écoutée par l'assistance, qui se tient respectueusement debout et est suivie d'applaudissements et des acclamations répétées de : « Vive Léon XIII ! Vive l'Église ! » M. le chanoine Séjourné, d'Orléans, lit un rapport sur les démarches faites pour obtenir la béatification de Jeanne d'Arc. La nature du sujet, la manière dont il est traité, ne pouvaient manquer de produire une vive adhésion, dont le président se fait admirablement l'interprète. — M. l'abbé Gahier lit un rapport sur les Missions et les Retraites, puis la parole est donnée à M. Hervé-Bazin. Celui-ci est connu depuis longtemps. Sa parole éloquente s'est fait entendre dans bien des réunions, et partout elle a conquis des sympathies à l'œuvre éminemment sociale qu'elle veut faire triompher. C'est sur le retour à l'Église des classes ouvrières par la corporation que parle l'orateur. Il dit ce qu'il faut faire, et, pour rendre son exposition plus convaincante, il montre ce qui a pu être obtenu déjà par l'intelligence et le dévouement. Quand il montre les nouvelles corporations d'Angers déployant leurs bannières dans la procession solennelle qui termine le Congrès des cercles ouvriers, il fait entrevoir ce que sera l'avenir, lorsque la France sera redevenue chrétienne. Après ce magnifique discours, fréquemment applaudi, on entend un spirituel curé du diocèse de Langres, M. Demay, qui, sous les apparences de la simplicité la plus naïve, excite la plus joyeuse hilarité, en parlant très finement de l'œuvre des vieux papiers, cette collection de chiffons, qu'il réunit avec soin pour indemniser le pape de la perte de son pouvoir temporel. Les détails qu'il donne montrent que son œuvre réussit très bien, et c'est à peine s'il peut achever son discours, interrompu qu'il est presque à chaque phrase par les applaudissements les mieux mérités.

Les heures s'écoulent rapidement sous le charme de ces paroles éloquentes ou gracieuses. Il faut songer à lever la séance. On entend encore

la lecture d'un rapport de M. de la Chesnaie sur les Cercles ouvriers, puis, Monseigneur, après quelques bonnes paroles, dit la prière d'usage.

La troisième réunion, le 19 novembre, ne le céda en rien aux deux autres. Il était facile de voir que l'intérêt produit par le Congrès allait en augmentant, car, chaque soir, la salle paraissait de plus en plus étroite, et des auditeurs, arrivés tardivement, devaient se résigner à prendre place sur les marches d'un escalier, s'ils voulaient ne pas s'en retourner sans avoir rien entendu. Cette séance commença par la lecture de deux fort intéressants rapports de M. Rémond sur les travaux des commissions dans les deux journées du jeudi et du vendredi ; celui des travaux du mercredi avait été fait le soir même de ce jour, d'une manière également remarquable, par M. Pierre Pichelin. Le premier rapport d'œuvre fut celui du P. Adolphe, gardien des Capucins de Nantes, sur le Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise. M. Reneaume lut également celui qu'il avait déjà communiqué en commission sur le Comité catholique de Nantes, appelé à recevoir du Congrès, dont il sera comme le mandataire, une impulsion féconde. Deux jeunes gens, l'un de Nantes, l'autre de Rennes, appartenant tous deux à cette phalange qui, dans l'âge de l'enthousiasme, a su placer bien haut les inspirations de son cœur et qui fournira à la génération future ceux qui seront les chefs de la lutte, et, tout donne lieu de l'espérer, les heureux, au jour du triomphe, ont fait des rapports sur des sujets du plus haut intérêt. Le premier, M. G. Renou, a parlé des pèlerinages à Jérusalem ; le second, M. Brunégat, a décrit l'organisation et les œuvres de la merveilleuse conférence de Saint-Yves, qui, ayant à Rennes son centre, sait trouver le moyen de s'occuper de tout dans la ville et de rayonner au loin pour servir partout les intérêts de Dieu et des âmest C'est à M. de la Marzelle qu'était réservé le triomphe le plus comple. de cette soirée mémorable. Il a dit ne s'être jamais trouvé en face d'une assemblée qui l'excitait davantage ; jamais auditeurs n'ont trouvé dans un orateur quelqu'un qui les comprît plus complètement et sût mieux trouver les mots capables de faire vibrer leurs cœurs. Analyser ce discours est chose impossible. Qu'il nous suffise, pour faire comprendre l'émotion profonde que produisaient ces paroles, de dire que les applaudissements succédaient aux applaudissements. Lorsque, à la fin de son discours, rappelant des paroles de Napoléon Ier, le jeune député fit l'éloge des régiments écrasés, et que, se tournant vers M. de Cazenove, le mutilé de Patay, le gendre et le beau-frère des deux Bouillé, morts pour défendre la France sous le drapeau du Sacré-Cœur, il fit entendre ces paroles : « Les héroïques vaincus sauvent quelquefois plus l'honneur que les régiments victorieux. Il en reste toujours assez pour relever les drapeaux immortalisés par leur héroïsme. Qu'en pensez-vous, mon cher Cazenove ? » un enthousiasme indescriptible s'empara de tous et des

salves d'applaudissements que rien n'aurait pu arrêter, dirent à l'orateur qu'il avait bien parlé. Sous le coup de l'émotion qu'il ressentait en son âme, Monseigneur se fit l'interprète des sentiments de tous. Il était heureux et fier d'être évêque de Nantes; heureux de redire aux jeunes gens : « Ne restez pas chez vous : on vous appelle, allez au combat ! »

Le samedi 20 fut occupé uniquement par les travaux des commissions. — Le dimanche matin, les membres du Congrès se réunirent à la cathédrale. Monseigneur célébra la sainte messe, leur fit entendre quelques nouvelles paroles toutes pieuses et fortifiantes et leur distribua la sainte communion.

La séance de clôture a été des plus brillantes. Bien avant qu'elle commençât, toutes les places étaient prises. Monseigneur fait son entrée, accompagné de plusieurs sénateurs et députés : M. Guibourd, sénateur, MM. de la Biliais, de la Ferronnays, Le Cour, députés de la Loire-Inférieure, Emmanuel Halgan, sénateur, de la Bassetière, député, de la Vendée, des principaux membres du Congrès, des chanoines, de ses vicaires généraux, des curés de la ville, de nombreux ecclésiastiques et des laïques qui sont à la tête des principales œuvres. M. Catta lit le compte rendu général du Congrès. Négligeant à dessein les détails, qui auraient nécessairement amené des redites, il s'est contenté de vues d'ensemble, qui, exposées avec un grand talent, ont fait de son rapport un discours, accueilli avec la plus grande faveur.

Présenté par son ancien collègue de l'Assemblée de 1871, M. le sénateur Chesnelong se lève et adresse à l'Assemblée des paroles impatiemment attendues et avidement écoutées. C'est bien la personnification de l'orateur, chez lequel tout concourt à l'action. La voix, le geste, les mouvements, tout se réunit pour rendre plus saisissants encore les fins aperçus, les pensées profondes, les touchantes émotions, les protestations indignées, qui se succèdent, exprimées dans un merveilleux langage. C'est la nécessité de la lutte qui est la pensée fondamentale de ce discours. Mais, pour que la lutte soit plus énergique et plus sûre, il faut que le péril soit montré. Ce péril, ce n'est ni le péril financier, ni le péril matériel, quelque terrible que soit la situation à ce double point de vue, c'est le péril social, venant de l'exclusion volontaire de la pensée chrétienne dans la direction de la société. L'origine et les développements de ce péril depuis les absurdes utopies de l'Assemblée Constituante jusqu'à nos derniers temps ; les manifestations de cette exclusion dans la confiscation faite depuis sept ans des libertés les plus précieuses et les plus sacrées, voilà ce qui, pendant plus d'une heure, a tenu frémissante une assemblée, saisie tout entière dès le premier moment.

Lorsque le bruit des applaudissements eut cessé, Monseigneur, invité par M. de Cazenove, remercia avec émotion l'éminent orateur; puis,

s'adressant à l'assemblée, il lui donna comme dernier conseil, et, on peut dire, comme mot d'ordre, ces deux mots : « Prière et travail ». Cette allocution chaleureuse terminée, tous les assistants se sont agenouillés, et la bénédiction épiscopale est descendue sur les têtes prosternées. Ainsi, par un nouvel acte de foi, s'affirmait le caractère profondément catholique de cette réunion, qui laissera de profondes traces dans la mémoire de ceux qui en furent les témoins.

C'est au pied des autels que le Congrès devait cependant finir ses assises, comme il les avait commencées. A sept heures et demie, une foule nombreuse remplissait la cathédrale, pour assister à la dernière réunion. M. l'abbé Pergeline, chanoine, supérieur de l'Externat des Enfants Nantais, a prononcé le sermon de clôture. S'inspirant de la vieille légende de saint Christophe, qu'il a merveilleusement commentée, il a montré la France séparée de l'Église, sa mère, par le torrent trouble et impétueux de la Révolution. C'est aux catholiques de la prendre sur leurs épaules, comme le géant prenait les voyageurs sur les siennes, de s'engager résolûment dans les eaux profondes et de la porter sur l'autre rive. Qu'ils ne s'effraient pas des obstacles. La difficulté est grande, les ennemis sont nombreux, c'est vrai, mais pour assurer leur marche, ils peuvent s'appuyer sur la Croix, ils ont avec eux la Vierge Marie.

Le respect dû au lieu saint a contraint plus d'une fois les auditeurs à contenir dans leurs âmes l'admiration qu'excitaient ces paroles si dignes de terminer cette série de remarquables discours.

Un salut solennel, pendant lequel s'est faite la procession du T. S. Sacrement, a suivi le sermon. C'était une démonstration splendide de foi. Derrière la sainte Hostie que portait Monseigneur, marchaient trois ou quatre cents hommes tenant des cierges allumés, et ayant à leur tête plusieurs sénateurs et députés. Lorsque, avant la bénédiction, le *Te Deum* retentit sous les voûtes saintes, ce fut vraiment l'hymne de la reconnaissance et de l'amour. Chacun remerciait Dieu d'avoir fait réussir l'œuvre entreprise pour sa gloire et renouvelait la promesse de rester fidèle et de se dévouer sans réserve.

Nous ne ferons, en terminant ce compte rendu, qu'une réflexion. Les catholiques ne sont pas seuls à se réunir en congrès. D'autres qu'eux le faisaient à Lyon, il y a quelques jours. Pourquoi, ici, cette paix, ce calme, cette étude tranquille des questions les plus graves ; pourquoi, là bas, au contraire, ces récriminations, ces appels à la révolte, ces excitations à la guerre des classes les unes contre les autres ? La réponse est bien simple : la vérité et la justice sont seules maîtresses d'elles-mêmes ; car, seules, elles s'appuient sur Dieu.

ABBÉ P. TEULÉ.

MÉLANGES

Tombeau d'Édouard Turquety. — Nous revenons sur une touchante cérémonie dont nous n'avons pu, le mois dernier, donner qu'un compte rendu sommaire et nous profitons de cette occasion pour rectifier des détails inexacts empruntés à une feuille rennaise.

Nos lecteurs savent qu'en 1884 une souscription a été ouverte pour élever au poète breton un monument digne de lui dans le cimetière de Rennes. Le chiffre modique des offrandes recueillies et les modestes ressources de Mme Turquety n'eussent pas permis de réaliser complètement ce projet, si M. Léofanti, sculpteur d'un grand talent, déjà connu par des œuvres importantes, n'avait mis gratuitement à la disposition du Comité son temps, son inspiration et ses soins. Grâce à lui, l'auteur d'*Amour et Foi* repose enfin sous un tombeau qui fait honneur à l'artiste et en même temps est un bel hommage à la mémoire du poète. Il a été inauguré le vendredi 15 octobre dernier, à deux heures de l'après-midi.

La nombreuse assistance appelée au cimetière par la sympathie ou la curiosité a beaucoup admiré le monument : il se compose d'un sarcophage en granit surmonté d'une stèle de même matière, le tout d'un dessin pur et élégant. Sur un socle accolé à la stèle, s'élève le buste en bronze d'Édouard Turquety, reproduisant très fidèlement les traits du poète : il est plus ressemblant que celui de Barré, quoique M. Léofanti n'ait eu pour se guider qu'un portrait à l'huile, une photographie et les indications de Mme Turquety. Au-dessous se détachent des ornements allégoriques en bronze (une lyre, une palme et une couronne) d'une exécution parfaite. Tout cet ensemble, selon l'expression de M. Saulnier, charme les yeux et fait rêver de poésie.

Au fronton est gravée cette seule inscription :

A Édouard Turquety

Et au-dessous : *Rennes*, 1807. — *Paris*, 1867.

Sur les faces latérales, on a rappelé les titres des recueils de Turquety. *Amour et Foi*, 1833. — *Poésie catholique*, 1836. — *Hymnes sacrées*, 1839. — *Primavera*, 1840. — *Fleurs à Marie*, 1845. — *Un acte de Foi*, 1868.

Les discours prononcés en face du monument par M. Saulnier, président du comité, et M. l'abbé de la Ville-au-Comte, vicaire à Saint-Aubin, initiateur de la souscription, ont trouvé de l'écho dans tous les cœurs : les honneurs de la journée ont été pour Édouard Turquety et pour l'artiste qui a si bien compris le désir et la pensée des amis du poète.

En ce temps où l'on prodigue le marbre et le bronze à des célébrités d'un aloi douteux, nous sommes heureux que justice ait enfin été rendue à un écrivain breton qui ne comptera pas parmi les plus illustres, mais qui mérite de revivre dans le souvenir de ses compatriotes. Disons avec M. de la Ville-au-Comte :

« O cher et vénéré poète, vous dont la chaste muse chanta le Christ et sa mère, permettez à un ministre de leurs autels d'applaudir au spectacle qu'il a sous les yeux. De nobles cœurs battent à votre seul nom et, je l'espère, s'enflammeront encore à vos accents pour célébrer ces grandes choses qui furent le triple objet de votre magnanime passion : la Religion ! la Patrie ! la Famille !

« Oui, non plus que votre cendre, votre souvenir ne sera exilé du sol des ancêtres. Il vivra comme vit la mémoire du juste : *In memoria æterna erit justus !* »

M. Hippolyte du Cleuziou. — Nous lisons dans l'*Indépendance Bretonne* : « L'honorable famille du Cleuziou, si terriblement éprouvée depuis quelques semaines, vient encore d'être on ne peut plus douloureusement frappée dans la personne de son chef respecté.

« Nous avons, en effet, le douloureux regret d'enregistrer la mort de M. Hippolyte Raison du Cleuziou père, décédé hier matin, à six heures, à son hôtel, à Saint-Brieuc, à l'âge de 67 ans, suivant de quelques jours dans la tombe son fils bien-aimé, dont la mort lui avait été des plus sensibles.

« M. du Cleuziou souffrait depuis longtemps; mais, chrétien dans toute la noble acception du mot, il supportait courageusement ses souffrances et, réconforté par les sacrements de l'Église, il a vu venir la mort avec calme et sérénité.

« Catholique et royaliste, il n'a jamais séparé dans son cœur l'amour de l'Église et l'amour de sa patrie. »

M. Hippolyte du Cleuziou, ancien directeur de la *Foi Bretonne*, était un des vieux et fidèles amis de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, à laquelle il avait collaboré, au début. Nous nous associons avec une douloureuse sympathie aux regrets de sa famille et de ses nombreux amis.

Séance annuelle de la Société académique de Nantes. — La Société académique de Nantes a tenu sa séance annuelle, le dimanche soir, 21 novembre, dans la salle du cercle des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Eugène Orieux, qui a lu un remarquable discours sur l'*Imagination*. L'auteur de ce délicat recueil de vers, *L'heure du rêve*, était bien là dans son élément, et si nous avons un regret, c'est que la longueur inaccoutumée de notre chronique ne nous permette pas d'analyser ces pages élégantes et d'en citer quelques fragments.

Voici la liste des récompenses décernées par la Société académique : Rappel de médaille d'or, à M. Kervifer, ingénieur en chef à Saint-Nazaire, pour deux ouvrages : *Études historiques et biographiques*. — Médaille d'or, à M. Rouaud, rue Mondésir prolongée, à Nantes, pour des poésies. — Médaille de vermeil, grand module, à Jean Ploarech. (Pseudonyme de Mlle Biou, fille de l'honorable et sympathique juge de paix du 1er canton de Nantes, ancien président de la Société académique). — Médaille de bronze, à M. Rouaud, commis d'économat à l'Hospice Général de Nantes, pour des poésies. — Une mention honorable à M. Achille Millien, de la Nièvre, pour des poésies.

— Notre ami M. J.-G. Ropartz vient de terminer un *Kyrie solennel*, pour quatre voix soli, et chœurs à quatre voix. Le Saint-Père, qui a daigné en accepter la dédicace, a adressé au jeune compositeur sa Bénédiction Apostolique pour lui et les siens.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

De Marseille au Havre par le chemin des écoliers. Essais du transatlantique la *Gascogne*, par Charles Doynel. — In 8°, 26 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Tiré à 100 ex.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

Dieu et le Roi, poésies, par Emile Grimaud. In-18 jésus, de 220 p., titre rouge et noir. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, lib. académique Didier, Perrin et Cie, succ., 35, quai des Grands-Augustins. Nantes, Lanoë et Métayer, rue Saint-Pierre, 2, Mlle Thouroude, Haute-Grande-Rue, 25 ..... 3 fr. 50

25 ex. sur papier vergé ..... 6 fr.

Cet ouvrage se vend au profit de l'œuvre des Frères des Écoles chrétiennes.

Etat (l') des Personnes en France avant 1789, par H. Castonnet des Fosses, membre de la Société de Géographie. — In-8°, 117 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud ..... 2 fr.

Héritier (un) de Brizeux. — Poésies de M. Joseph Rousse, par M. Julien Duchesne. — Gr. in-8°, 36 p. Rennes, Oberthur.

Extrait des *Annales de Bretagne*.

Imagination (l'). Discours prononcé dans la séance du 21 novembre 1886, par M. E. Orieux, président de la Société académique de la Loire-Inférieure. — Nantes, imp. L. Mellinet.

Notre-Dame du Roncier, par Max. Nicol, chanoine honoraire. — Pet. in-8°, 135 p. avec pl. Se vend au profit de l'église. Vannes, libr. Eug. Lafolye.

LES SÉVIGNÉ OUBLIÉS

SOUVENIRS DU XVIIe SIÈCLE

IV*

LES MALHEURS D'UN MONTMORON

Le lundi 9 avril 1674, trois Sévigné se trouvaient réunis dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église Saint-Paul de Paris.

Charles, le brave et trop galant guidon des gendarmes du Dauphin, chef de la branche aînée, s'était arraché à ses mille et une conquêtes pour venir nommer un jeune cousin, fils unique d'un autre Charles, comte de Montmoron, chef de la branche cadette, conseiller de grand'chambre au parlement de Bretagne : il avait pour commère Marguerite Bodinet, femme de Thomas Dreux, seigneur de Brézé, conseiller au parlement de Paris, beau-frère du magistrat breton [1].

L'enfant, jusqu'alors anonyme, qui signait pour la première fois *Charles de Sévigné*, touchait à sa onzième année [2]. Tout semblait lui préparer une brillante destinée. Ne devait-il pas un jour s'asseoir sur les fleurs de lys, comme son père, son aïeul, son bisaïeul? [3]. Son nom, l'antiquité de sa race, ses attaches de parenté

* Voir la livraison de juin 1885, pp. 427-443.

1. Les incendies de 1871 ont détruit les registres paroissiaux de Saint-Paul : l'acte de baptême du 9 avril 1674 avait été heureusement relevé avant 1870 par M. Jal qui en a donné un extrait dans son *Dictionnaire critique et historique* (2e édition, p. 1132.)

2. L'acte constate que l'enfant est né le 12 mai 1663.

3. Son bisaïeul, Gilles de Sévigné, est entré au parlement de Bretagne en 1587, son grand-père, Renaud, en 1616. Nous verrons plus loin que son père y a été reçu en 1659.

ne lui assuraient-ils pas un rang élevé dans l'ordre privilégié auquel il appartenait et le droit de jouer un rôle utile dans les affaires de sa province? Quelques-uns des assistants, officiers de l'église et passants amenés par la curiosité, jalousaient peut-être ce petit seigneur pour qui la vie s'ouvrait si belle et si facile.

Trompeuses apparences! En réalité, cet avenir envié était gros de difficultés. Qui le savait mieux que M. de Montmoron?

Nous nous imaginons volontiers qu'en ce jour de fête et d'intime réunion, sous le masque du gentilhomme lettré, aimable, enjoué, spirituel, un peu fin et paradoxal, un observateur attentif eût surpris des mouvements involontaires — plis de la bouche ou froncement des sourcils, — indices d'une constante et douloureuse inquiétude. Le comte ployait sous le poids des soucis! Resté veuf, vers 1667, avec son fils et une fille de quatre ans plus jeune, il se voyait accablé de procès et d'affaires qui, selon l'expression d'un de ses hommes de loi, lui causaient des chagrins intolérables. Depuis plus de seize ans, des adversaires acharnés, créanciers plus ou moins légitimes, lui disputaient la succession bénéficiaire de son père, qui était elle-même sa débitrice. Le plus clair de ses ressources fondait en frais de procédures et de voyages.

La dot de leur mère mettait ses enfants au-dessus du besoin; mais, lui, laisserait-il de son chef à l'héritier de son nom un patrimoine incontesté, assez considérable pour qu'il pût soutenir l'éclat de son rang? S'il fallait au contraire entrevoir la déchéance prochaine de sa maison, quelle éventualité que celle qui froissait également les fibres de son cœur paternel et l'orgueil de l'aîné des Montmoron!

Chaque fois que ses regards se posaient sur son fils, le redoutable problème — dont la solution ne dépendait qu'à moitié de son intelligence et de son énergie — se présentait à sa pensée sans aucun doute... et son visage, si maître qu'il fût de ses impressions, pouvait difficilement ne pas refléter quelque chose de ses tristes préoccupations. Hélas! ses prévisions les plus sombres furent dépassées, comme on le verra par l'histoire que nous allons raconter.

Les malheurs du jeune Charles de Sévigné sont nés de la situation embarrassée que son père avait dû subir. Nous sommes donc entraîné, pour être intelligible, à remonter aux origines et à faire un peu la biographie du comte de Montmoron, au risque de reprendre quelques détails déjà connus de nos lecteurs. C'est une partie nécessaire de notre récit.

I

Le conseiller breton avait vu le jour sous une plus heureuse étoile; car, à l'époque de sa naissance, son père, Renaud de Sévigné, entré au parlement de Rennes plusieurs années auparavant, allié par son mariage à une riche famille du pays nantais, était en droit de concevoir pour lui de brillantes espérances [1]. Elles se fussent réalisées, si, vers 1626 ou 1627, l'enfant n'avait perdu sa mère — remplacée peu après par Gabrielle du Bellay [2].

Mme de Montmoron, seconde du nom, de 1629 à 1646, donna à son mari une fille qui mourut en bas âge et sept garçons dont cinq survécurent à leurs parents. Le fils aîné du premier lit et sa sœur

1. Charles de Sévigné, né à la fin de novembre 1622, ondoyé le mois suivant, fut nommé à la cathédrale de Rennes, le 23 janvier 1623, par son oncle à la mode de Bretagne, Charles de Sévigné, baron du Rocher et d'Olivet, et par Renée de Thou, femme du premier président, Jean de Bourgneuf. (Registres de baptême de la cathédrale. — *Archives du greffe du tribunal civil de Rennes.*)

Il rendit plus tard le même office, nous en sommes convaincu, au fils unique de la marquise de Sévigné, qui, à son tour, ne put refuser de tenir sur les fonts de Saint-Paul l'enfant de son parrain.

2. Renaud de Sévigné, accordé par contrat du dimanche 7 novembre 1627, épousa le lendemain, en la chapelle du château de Coudray (par. de St-Denys au Maine), Gabrielle du Bellay, fille de feu Charles du Bellay, seigneur de la Feuillée, et de Radegonde des Rotours. M. le comte de Beauchesne, qui nous a gracieusement adressé une copie de cet acte et d'autres documents précieux concernant la famille du Bellay, n'a pu découvrir l'acte de baptême de Mme de Montmoron, née entre 1603 et 1608. Son corps, d'après le registre de sépulture, a été amené de Bretagne, transporté au château du Coudray et inhumé, le 7 janvier 1653, dans l'église Saint-Denys.

Anne ne purent avoir qu'une part bien mince de soins et de tendresse, celle qu'on leur devait. Disons, pour être exact, qu'il n'y a pas trace dans nos pièces d'une seule plainte formulée par ceux-ci contre leur belle-mère.

Grâce à ses relations, M. de Montmoron obtint des provisions pontificales en vertu desquelles Charles, au cours de sa seizième année, fut admis, par procuration, le 16 août 1638, au chapitre de la cathédrale de Rennes, en qualité de chanoine [1]. Il n'avait pas sollicité cette prébende pour enterrer son fils dans un canonicat, car la démission suivit de près. Ne voyons là qu'une ingénieuse combinaison pour arriver à retenir une pension de deux ou trois cents livres, — de quoi payer les frais d'étude du jeune garçon destiné d'ores et déjà à la magistrature. Les mœurs du temps autorisaient ces arrangements de famille.

Rappelons que Charles de Sévigné, alors seigneur de la Bouexière [2], siégea pendant quelque temps au parlement de Rouen où il fut reçu le 10 février 1648 [3]. Il n'en faisait plus partie que no-

1. Registres des actes capitulaires, (*Archives d'Ille-et-Vilaine*, 5 *G* 40) . — Antoine Desclaux, prêtre, docteur en théologie, a été mis le 4 octobre 1638 en possession du canonicat de Charles de Sévigné.

2. La terre et seigneurie de la Bouexière, située dans la paroisse de Saint-Donatien (de Nantes), provenait de la première femme de Renaud de Sévigné, Bonaventure Bernard, fille de Pierre Bernard, s^r de la Turmélière, président à la chambre des comptes de Bretagne, ancien maire de Nantes, et de Bonaventure de la Bouexière.

3. Documents manuscrits du fonds Martinville (*Bibliothèque publique de Rouen*) — Stéphane de Merval, *Catalogue et armorial des présidents et conseillers au Parlement de Rouen*, Evreux, 1867, in 4°, p. 76. — L'abbé Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, 3e édition, 1738, in 4°, 2e partie.

Le parlement de Normandie, à la suite de la révolte dite des *Nus-pieds*, avait été interdit, puis remplacé par une commission, puis rétabli et rendu semestriel, avec une augmentation de soixante membres. Ce fut un de ces offices nouvellement créés que Jean-Baptiste Peschard, baron de Beaumanoir, acquit, à bas prix sans doute, et revendit à Charles de Sévigné. Celui-ci en jouit peu de temps : une déclaration du roi, de mars 1649, à la demande des anciens magistrats du parlement, supprima les charges récentes, sauf seize dont les titulaires durent rembourser le prix des autres offices non maintenus, parmi lesquels celui que possédait M. de Sévigné. On voit dans l'*Histoire du parlement de Normandie* de M. Floquet (tome V) que pendant les

minalement, lorsque son père mourut en septembre 1657, dans sa soixante-sixième année [1].

Le vieux magistrat, doyen de la grand-chambre, créé comte neuf mois avant sa mort, disparut au moment opportun. On lui rendit tous les honneurs dus à sa haute position. La cour, le chapitre de la Cathédrale, assistèrent à ses obsèques dans l'église des religieux de Saint-Dominique [2] ; mais sa tombe à peine fermée, son fils aîné, héritier principal et noble, eut à faire face aux plus sérieuses difficultés.

Nous avons vu ailleurs que Renaud de Sévigné laissait un patrimoine chargé de dettes, des enfants de deux lits et une jeune femme [3]. Après dix-huit mois de second veuvage, il avait convolé en troisièmes noces avec Renée du Breil de Rais, veuve elle-même de Charles Visdelou de Bienassis, compliquant ainsi pour l'avenir une situation déjà bien assez embarrassée.

Sa succession fut acceptée sous bénéfice d'inventaire, et tout aussitôt les procès commençèrent. Mme de Montmoron demandait son douaire et les autres avantages stipulés dans son contrat de mariage. De vigilants créanciers produisaient leurs prétentions et pour plus de sûreté mettaient arrêt sur les revenus entre les mains des fermiers. Charles de Sévigné réclamait comme héritier de sa mère

troubles de la Fronde, les magistrats de création nouvelle se rangèrent du parti de la cour et se réunirent à Vernon, tandis que les autres accueillirent en sauveur le duc de Longueville. Charles de Sévigné se trouva donc dans un camp politique opposé à celui de ses cousins de la branche aînée.

1. Renaud de Sévigné était né à Rennes et avait été baptisé en Saint-Sauveur le 7 novembre 1592.

2. Registres secrets du Parlement. CCIX, f° 10 v° (*Archives de la Cour d'Appel*). — Registres capitulaires, d'après un extrait déposé au Greffe du tribunal civil de Rennes.

Les Sévigné-Montmoron avaient un enfeu dans la chapelle du couvent de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle; Gilles de Sévigné et Charlotte de Montmoron, sa femme, s'y étaient fait inhumer. Leur fils Renaud acquit une place de pierre tombale pour lui et ses successeurs, par acte de fondation du 12 juillet 1622. (*Archives d'Ille-et Vilaine*, fonds des Jacobins, n° 146, liasse 25.)

3. Voir notre deuxième étude (*Revue de Bretagne et de Vendée*, juin 1883, p. 435, note 2 et p. 440.)

et comme pupille le reliquat du compte dont son père était resté débiteur vis-à-vis de sa sœur et de lui. Les enfants du second lit entendaient de leur côté être colloqués pour ce qui leur était dû du chef de Gabrielle du Bellay et comme légataires particuliers de Renaud.

Le comte de Montmoron avait donc à lutter contre de nombreux adversaires dont l'un lui ménageait une surprise. Au moment où il était en instance pour se faire pourvoir de la charge de conseiller originaire au parlement de Rennes, vacante par le décès de Renaud — charge qui lui appartenait par privilège d'aînesse, — il apprit, à son grand étonnement, que l'aîné de ses frères consanguins, René-François, sollicitait lui-même des lettres de provision, en vertu d'un acte de démission et d'un traité de cession datant de 1654.

Le coup venait de deux côtés, car Mme de Montmoron n'y était pas étrangère. Son beau-fils avait vu de mauvais œil le deuxième convol du vieux magistrat. Un vieillard de soixante-deux ans, chargé de famille, épouser une jeune veuve, mère de trois enfants ! D'une part, aveuglement et folie ; de l'autre, séduction et calculs intéressés ! Au tort inexpiable que Charles eut peut-être d'apprécier trop librement la conduite de son père et surtout les manœuvres de René du Breil, il en ajouta un autre en insistant pour une reddition de compte. C'en fut assez pour lui aliéner les bonnes grâces des deux époux, pendant que les plus proches parents de Gabrielle du Bellay, mus par un intérêt de famille, s'attachaient au contraire à les gagner [1].

M. et Mme de Malnoë tramèrent au profit de leur neveu un véritable complot auquel s'associa certainement la troisième femme. Le conseiller, cajolé, circonvenu, capté, se prêta à ce qu'on voulut. Six semaines après avoir épousé Mme de Bienassis, appelé en Basse-Bretagne par une commission de justice, il fut attiré à Hennebont : là, sous la couleuvrine du Fort-Louis dont son beau-frère était

1. Nous renvoyons à notre précédente étude où nous avons donné des détails biographiques sur Éléonor du Bellay, sœur de Mme de Montmoron, et sur Jacques de Malnoë, son mari. (*Revue de Bretagne et de Vendée*, décembre 1885, p. 420.)

commandant militaire, il comparut le 30 août 1654 devant deux notaires du lieu, Marquer et Bourgeois, et déclara se démettre de son office, à charge de survivance, en faveur de son fils puîné, René-François de Sévigné, seigneur de Cheméré. Le lendemain, il la lui vendit au prix de cinquante mille livres — elle en valait plus de cent mille ! — et stipula toutefois qu'en cas de survenance d'enfants de sa récente union, le cessionnaire verserait une somme de douze mille livres payable à leur majorité, avec intérêts du jour de la mort du cédant [1].

En souscrivant à ces conditions exorbitantes, le vieillard n'avait pu obéir qu'à des suggestions étrangères. Il ne fut pas difficile à l'héritier lésé de nommer les instigateurs de cette collusion et d'obtenir de la justice la reconnaissance formelle de ses droits méconnus. En moins de deux ans, il fit prononcer par le parlement et par le conseil du Roi la nullité des actes de 1654 : le 16 novembre 1659, la cour l'admit à prendre possession du siège qu'il devait occuper vingt-cinq ans [2].

Il fut moins heureux vis-à-vis de Mme de Montmoron. Après avoir plaidé contre elle en termes très vifs, il s'était vu obligé, dès 1658, d'accepter une transaction onéreuse : plus tard, deux arrêts du parlement le forcèrent à supporter la charge de son douaire qu'il lui disputait.

Entre temps, il s'allia à une riche famille, alors assez obscure quoique noble, appelée à briller bientôt dans les charges de Cour. Marie Dreux, sa femme, qu'il perdit malheureusement après quelques années de mariage, était fille d'un ancien collègue de Renaud de Sévigné. La dot qu'elle lui apporta — cent trente cinq mille livres — releva sa situation, sans toutefois le mettre à l'abri de nouveaux soucis [3].

1. Ces renseignements sont empruntés au factum judiciaire que Charles de Sévigné a servi au parlement de Bretagne et dans lequel il a reproduit textuellement les actes attaqués (*Bibliothèque publique de Rennes*, 176 E [1].)

2. Lettres de provision du 20 septembre 1659. (Registres d'enregistrement, XV, f° 60 -- *Archives de la Cour d'Appel*).

3. Contrat de mariage du 22 août 1660 (Bertelot et Bohuon, notaires à Rennes —

Lorsqu'elle mourut, bien jeune encore, vers 1667, la sœur germaine de son mari, Anne de Sévigné, était mariée depuis l'année précédente [1]. A l'âge de quarante-deux ans, elle avait épousé, probablement contre le gré de son frère, l'homme qui devait être pendant plus de trente ans l'adversaire obstiné et impitoyable de ses plus proches parents.

Louis-François Le Febvre de Caumartin, de la branche des marquis de Cailly (en Normandie [2]), fils aîné d'un ancien magistrat devenu ambassadeur en Suisse et conseiller d'État, avait pour mère Geneviève de la Barre — cette bonne femme Saint-Pol à qui ses enfants faisaient des procès qu'elle perdait, à leur grande joie [3]. On peut juger par là s'il hésita à partir en guerre contre son beau-frère, pour peu qu'il y eût entre eux le moindre désaccord d'intérêt.

Quel fut le *casus belli ?* Il porta sur le partage des biens maternels et naquit à l'occasion de la succession bénéficiaire du père. Aucune pièce ne nous permet de fournir là-dessus des détails absolument précis : au surplus, que nous importe ? C'est assez pour nous de savoir que Mme de Cailly se prétendait créancière de son frère et que ses prétentions furent admises, en tout ou en partie,

Archives de la Cour d'appel). — Mme Dreux y stipule qu'au cas où la dot donnée à sa fille, à titre tant d'avancement d'hoirie sur sa succession que de partage de celle de son mari, excéderait la part de celle-ci, elle lui fait donation de l'excédent, — don de mobilier permis aux personnes nobles.

Thomas Dreux, frère de Madame de Montmoron, acheta la terre de Brézé par contrat du premier juillet 1667 et obtint en août 1685 des lettres de nouvelle érection de cette seigneurie en marquisat. Ce fut son fils, Thomas, qui commença la série des marquis de Dreux-Brézé, grands maîtres des cérémonies de France : il y en avait encore un en 1830, dont le père, Henri-Evrard, décédé en 1829, était en fonctions en 1789. On sait en quels termes Mirabeau apostropha ce dernier après la séance royale du 23 juin.

1. Voir, pour l'état-civil d'Anne de Sévigné, notre troisième étude. (*Revue de Bretagne et de Vendée*, décembre 1885, p. 420, note 2.)

2. Voir sur la famille Le Febvre de Caumartin le grand ouvrage généalogique du P. Anselme, VI, p. 547, et le *Dictionnaire de la Noblesse* de la Chesnaye des Bois (édition de 1865), VII, col. 989.

3. Mme de Sévigné rappelle ce détail en annonçant à sa fille la mort de Mme de Cailly mère, dans une lettre du 5 février 1693 (*édition citée*, X, p. 104.)

par un certain nombre de décisions judiciaires passées ou non en force de chose jugée [1].

Malheureusement, sa mort — sans enfants — ne mit pas fin à la lutte. Le marquis de Cailly, soit comme donataire en vertu du contrat de mariage, soit comme légataire de sa femme, resta investi des droits mobiliers de celle-ci et continua à les revendiquer avec d'autant plus d'âpreté qu'il n'avait pas de ménagements à garder [2].

Les relations entre les deux beaux-frères prirent d'ailleurs dès le début le caractère d'hostilités ouvertes. Ils devinrent fort animés l'un contre l'autre, et toute rencontre provoqua d'aigres discussions, bien près de dégénérer en voies de fait.

Un jour, le 25 août 1671, Charles de Sévigné se rendit au bureau du contrôle à Rennes, avec deux notaires, pour faire constater de graves irrégularités commises au cours d'une procédure. Le Febvre de Caumartin survint et chercha à deviner ce qui amenait là son adversaire. Celui-ci se garda bien de l'en instruire, et comme l'autre l'interrogeait à ce sujet :

— Ne pénétrez pas dans mes secrets, lui dit-il : je ne veux pas pénétrer dans les vôtres.

Le marquis de Cailly, irrité de cette résistance, se jeta sur le procès-verbal que rédigeaient les notaires et voulut l'arracher de leurs mains. Sévigné n'évita une collision qu'en se hâtant de sortir. Au mois d'octobre suivant, une scène plus violente avec un de ses frères faillit transformer un des prétoires de la ville en arène ensanglantée [3].

1. Anne de Sévigné avait reçu de son frère à titre de partage provisoire la terre de la Bouexière qu'elle lui restitua en vertu d'un partage définitif du 28 octobre 1664 qui fixa ses droits. Plus tard son mari réclama à son beau-frère, en se fondant sur ce dernier acte, des sommes montant au total à environ cinquante mille livres.

2. Devenu veuf en 1675, il convola en 1681 avec Françoise-Elisabeth de Brion dont il eut plusieurs enfants et en 1694 avec Marie-Marguerite Baron de Cottainville qui mourut en 1715 sans postérité. Nous ignorons la date de la mort du marquis de Cailly : son fils unique, officier de cavalerie, fut tué devant Turin le 6 septembre 1706 : les biens de sa branche passèrent à sa fille, mariée en 1710 à Pierre Delpech, avocat-général à la cour des aides.

3. Voir le récit de cet incident dans *Le filleul de la Marquise*, (*Revue de Bretagne* et

Dans ces conditions, on ne pouvait guère espérer une transaction équitable entre les parties. Chacun restait sur le terrain de ce qu'il soutenait être son droit et s'y cantonnait fièrement. Cela menaçait de s'éterniser. Il était difficile, au XVIIe siècle, d'obtenir une décision définitive et à l'abri de tout recours, plus difficile encore de la faire exécuter. On admettait, en principe, que la loi donnait aux créanciers pour garantie les biens de leurs débiteurs ; mais si ces derniers appelaient à leur aide toutes les ressources de la chicane, on n'arrivait à la réalisation du gage qu'après de coûteuses et interminables procédures.

Le marquis de Cailly avait entrepris de faire vendre judiciairement la terre de Montmoron. Son beau-frère entendait la conserver : il en portait le nom, et la lui arracher, c'était le priver du plus beau fleuron de sa couronne. Comment parvint-il à la sauver des poursuites de M. de Caumartin ? Evidemment en usant des armes que lui fournissait la législation d'alors. Il lutta sans trêve et se voua, pour défendre sa fortune territoriale, à l'existence fiévreuse et pénible des plaideurs. Sans cesse sur la route de Paris, et à partir de 1675, sur celle de Vannes où siégeait le parlement de Bretagne exilé, le conseiller, comme nombre de ses collègues, passa sa vie à juger et à être jugé.

Il y gagna de tenir en échec le marquis de Cailly, de pouvoir mourir à Montmoron, sous le toit seigneurial de ses ancêtres et de maintenir intactes jusque-là ces apparences qui trop souvent sauvegardent le présent aux dépens de l'avenir.

Si des documents authentiques ne nous avaient initié à ses affaires, ce n'est pas dans les lettres de Mme de Sévigné que nous aurions puisé le moindre indice. La marquise faisait grand cas de son cousin qu'elle accueillait aimablement[1] : et celui-ci ne deman-

de Vendée, décembre 1885, p. 427). La scène du 25 août, comme celle du 8 octobre, a été relatée dans un procès-verbal du notaire Gobier (Archives de la cour d'appel de Rennes.)

1. Elle le traitait en parent proche, car nous trouvons le comte de Montmoron parmi les signataires du contrat de mariage de Mme de Grignan (27 janvier 1669.)

dait peut-être qu'à s'étourdir ; la mère de Mme de Grignan n'était pas femme à provoquer des confidences qui l'eussent obligée à compatir à d'autres misères qu'aux embarras d'argent et aux troubles de la santé de sa fille. Elle savait bon gré à ses visiteurs d'oublier ou de paraître oublier chez elle leurs peines secrètes et d'être tout entiers au devoir de la distraire.

Le comte de Montmoron y réussit pleinement. Aussi, lorsqu'elle parle de lui — cinq ou six fois de 1671 à 1684 — est elle sous la vive impression du plaisir qu'elle a eu à le voir. Qu'il a de mérites à ses yeux ! c'est un habile homme à composer des devises [1]. Puis « il a bien de l'esprit », il lui dit de ses vers, il sait et goûte toutes les bonnes choses : ils relisent ensemble la mort de Clorinde [2].

Et plus tard, elle revient sur un éloge qui, sous sa plume de juge compétent, n'a rien de banal : « M. de Montmoron arriva, écrit-elle, vous savez qu'il a bien de l'esprit. » C'est dans cette lettre qu'elle le met en scène avec son fils et un père Damaye dans une dispute sur l'origine des idées : « Ce n'est pas trop de trois « contre Montmoron : il disait que nous ne pouvions avoir d'idées « que ce qui a passé par nos sens ; mon fils disait que nous pensons « indépendamment de nos sens... Cela se poussa fort loin et fort « agréablement : ils me réjouissaient beaucoup [3]. »

Au moment où il dissertait ainsi pour la satisfaction de son illustre cousine, ses affaires, sans être réglées ni près de l'être, lui causaient peut-être moins de tourments. Dans ces longues suites de procès, il y avait des périodes d'accalmie — d'armistice, pourrait-on dire. Les plaideurs ne désarmaient pas : ils se reposaient et se ravitaillaient pour mieux reprendre la lutte.

Au fond, la situation du conseiller s'était un peu améliorée par l'extinction du douaire de Renée du Breil, troisième femme de son

1. Lettres du 2 et 6 décembre 1671 (*Ed. cit.* II, p. 423 et s.)
2. Lettre du 17 novembre 1675. (*id.* IV, p. 239).
3. Lettre du 15 septembre 1680 (*id.* VII, p. 73).

père [1]. Les immeubles de la succession avaient été mis en bail judiciaire [2]; mais la propriété reposait ostensiblement sur la tête de M. de Sévigné. En fait, sous le nom de Labbé du Hino, l'un de ses familiers, adjudicataire des baux, il administrait lui-même son patrimoine immobilier et continuait à habiter son hôtel de la rue Saint-Sauveur ainsi que sa terre de Montmoron — bonnes conditions pour goûter ce repos relatif et se préparer à la reprise des hostilités.

S'il s'effrayait des éventualités de l'avenir, ce devait être surtout pour sa fille qu'il pouvait laisser orpheline sans l'appui d'une protection affectueuse et désintéressée. Le mariage de Mlle de Sévigné lui enleva cette inquiétude [3]. Le 11 mai 1684, six semaines avant

1. La comtesse douairière de Montmoron a dû mourir vers 1682. Disons en passant qu'elle géra si mal la tutelle de ses enfants du premier lit qu'elle resta leur débitrice — en partie insolvable, — d'une somme de 174,025 livres, ainsi qu'il résulte d'une sentence du 12 juillet 1683.

2. On s'était conformé à l'article 575 de la coutume de Bretagne. Pour rester maîtres de l'administration de leurs biens, les héritiers bénéficiaires se faisaient fréquemment adjuger les baux judiciaires sous le nom d'un de leurs hommes d'affaires. En 1672, Charles de Sévigné avait été obligé d'abandonner son hôtel et de louer un appartement à l'angle des rues Baudrairie et d'Orléans, au prix de quatre cents livres par an; mais il revint chez lui peu d'années après, ainsi que le constatent son aveu rendu au domaine du Roi le 10 novembre 1677 (*Archives nationales* P. 1702, f° 247) et les mentions du contrat de mariage de sa fille.

3. Marie-Renée de Sévigné, née à Rennes, en Saint-Étienne, le 22 mai 1667, a été baptisée à l'église paroissiale de Toussaints (même ville) le 29 mai 1673. Elle est décédée au château de Montmoron en Romazy le 12 janvier 1735 *.

Le contrat de mariage a été passé devant Bretin et Bertelot, notaires à Rennes, le 27 avril 1684 (*Archives de la Cour d'appel de Rennes*). On y voit que son père ne lui a rien donné de son chef et qu'il lui a attribué à titre de partage de la succession de Marie Dreux, sa mère, une valeur de 80,000 livres, dont la moitié en contrats et l'autre moitié représentée par la terre de la Bouexière.

* Le registre où ce décès était inscrit a été détruit avec tout l'état civil de cette paroisse en 1850 et le greffe du tribunal civil de Rennes n'en possède pas de double. L'incendie qui a ravagé Romazy nous a privé d'un grand nombre de documents utiles et notamment de celui-là. Heureusement que M. le marquis du Hallay-Coetquen, arrière-petit-fils de Mlle de Sévigné, s'en est fait délivrer une expédition en 1821. Grâce à l'obligeance de Mme la baronne de Poilly, sa petite-fille, qui conserve cette pièce dans ses belles archives du château de Folembray, nous avons pu fixer avec précision cette date, intéressante pour l'historiographe des Sévigné.

d'accomplir sa dix-septième année, Marie-Renée épousa un jeune seigneur de 23 ans, Emmanuel du Hallay, qui appartenait à une des riches et anciennes maisons de la Bretagne [1].

Quelques mois après cet heureux événement, le 28 septembre 1684, le comte de Montmoron, terrassé par une attaque d'apoplexie, mourait en six heures à son château. « C'est une belle « âme devant Dieu, écrivit Mme de Sévigné le 4 octobre suivant, « cependant il ne faut pas juger [2]. »

Ainsi se termina brusquement cette carrière de soixante et un ans, et brusquement aussi le fardeau de soucis et de procès, qui pesait si lourdement au magistrat vieilli dans l'étude des lois et la pratique des affaires, tomba de tout son poids sur les épaules du jeune Charles de Sévigné.

Triste héritage !

F. SAULNIER.

(*La suite prochainement.*)

1. Le mariage fut célébré en l'église Saint-Étienne de Rennes (registres paroissiaux — *Archives de la mairie.*)

Emmanuel du Hallay, seigneur de Kergouanton, fils de Jean du Hallay, chevalier, sire de Réthiers, la Borderie, etc., et de Marguerite Hux, né au château de la Borderie en Rhétiers, le 18 novembre 1660, et baptisé le 24 du même mois, y mourut le 25 décembre 1723 et fut inhumé le 27 dans l'église paroissiale où sa famille avait un enfeu (*registres paroissiaux*).

De son mariage avec Marie-Renée de Sévigné sont nés plusieurs enfants : nous consacrerons dans notre appendice une note spéciale à leur descendance.

Les du Hallay portaient: *d'argent fretté de gueules de six pièces.* Après la mort de Mme de Duras, née de Coetquen, décédée le 7 janvier 1802, ils ont ajouté à leur nom celui de Coetquen et pris les armes de cette maison, et ce en vertu d'un contrat de mariage du 26 octobre 1576 entre Étienne du Hallay et Gillonne de Coetquen.

2. D'après cette lettre la mort du comte de Montmoron remontait à quatre jours, soit au 1er octobre, soit au 30 septembre. A défaut de l'acte d'inhumation qui n'existe plus, nous avons préféré à cette vague indication de Mme de Sévigné la date officielle mentionnée dans les lettres de provision du 7 janvier 1687 délivrées au successeur du conseiller, sur le vu d'un extrait mortuaire.

—

LA COURSE ET LES CORSAIRES*

XVIIIe SIÈCLE. — 1702-1712.

La guerre, dite de la succession, a pour origine l'acceptation de la couronne d'Espagne faite par Louis XIV, au nom de son petit-fils le duc d'Anjou, que le roi Charles II avait désigné dans son testament comme devant lui succéder.

C'est surtout à partir de cette époque que le port de Nantes prend rang parmi les villes qui se firent remarquer par leurs corsaires. Jusque-là nous n'avons que des données assez vagues, des noms pour ainsi dire isolés. Malheureusement une triste fatalité a fait disparaître presque tous les registres des rôles d'armements qui embrassaient la période de cette guerre. En vain avons-nous cherché sur les trop rares épaves qui ont pu échapper à la morsure du temps, ou au martelage du pilon, la mention de nos braves capitaines, de leurs riches et nombreuses prises, de leurs glorieux combats !... Les archives de la Marine de Nantes sont restées muettes, car elles sont veuves de leurs plus beaux titres.

Au commencement du XVIIIe siècle, le commerce semblait en général peu prospère ; aussi le grand roi, renouvelant un édit de 1669, avait-il permis, en décembre 1701, aux gentilshommes de se livrer au négoce en gros sans déroger. Du 3 janvier

* Voir la livraison de novembre 1886, pp. 337-370.

1702 au 12 septembre 1703, sur 121 batiments expédiés de la rivière pour le long-cours, 23 avaient été pris par l'ennemi, 2 avaient fait naufrage. Néanmoins plusieurs maisons retirèrent d'immenses avantages de la course. Citons le peu qu'il nous a été donné de recueillir.

Le 2 juin 1702, la *Biche*, petite frégate de 60 tonneaux, 10 canons, 6 pierriers, 67 hommes, mettait à la voile, commandée par Jean Saupin, ayant comme second René d'Arquistade, futur maire de Nantes en 1735 et 1740. Le 23 août, elle prenait la MARIANNE de Bristol, dont la vente produisit 16,084 ℔ 13 s 2 d.

Nous avons retrouvé [1] l'engagement de l'équipage de la *Biche*, passé par devant notaire, le 2 juin 1702.

Il y est dit que les « engagés s'emploieront avec toute la valeur et le courage possibles, pour attaquer, combattre et prendre, si faire se peut, les navires et bien des ennemis de cet état, et les conduire dans les ports et havres qu'il appartiendra, pour les faire adjuger de bonne prise...» Le tiers du produit est dévolu à l'équipage, les deux autres tiers à l'armateur qui, pour faciliter l'embarquement, s'engage à payer la veille du départ, « les sommes qui seront cy après déclarées, suivant le dernier règlement du Roi ; desquelles sommes ils auront déduction au retour de la dite frégate, sur leurs parts ; et en cas qu'elles ne seroient à tant valant, les armateurs n'en pourront néanmoins prétendre remboursement ni répétition vers lesdits engagés, pour l'excédant, en façon quelconque.

« Louis Lamandé, de Nantes, enseigne, 100 francs d'avance, quatre parts.

« Les matelots, 80 ℔, 72 ℔, 55 ℔.

« Un quartier-maître 60 ℔.

« Un volontaire reçoit 19 sols de denier-à-Dieu.

« Un volontaire à 14 ℔, par mois sans part de prise.

« Un pilote et maître de prise, 100 ℔.

1. Administration de la Marine de Nantes.

« Un quartier-maître 75 # et une part 1/2.

« Un patron de chaloupe 66 # et une part 1/2. »

Le 7 juin 1702, Jacques Hays, commandant la frégate le *Valincourt*, prend le hollandais l'UNION-D'AMSTERDAM, avec sa riche cargaison de cacao, bois de Brésil et de campêche, jus de citron, tabac, 1800 piastres, 50 doublons d'or, 3 ou 4 onces de poudre d'or, etc., et le conduit à Nantes ainsi que le vaisseau le MOUT, chargé de vins, huile, liège, sumac, suif, oranges et citrons, qu'il avait amariné sept jours plus tard. Le 18 juillet, à hauteur du cap Cléar, la TOURTERELLE de Philadelphie, chargée de campêche, tabac et pelleteries, est forcée de suivre le corsaire [1].

Le 27 août, M. de Kersauson, capitaine du *Saint-Jean-Baptiste*, reprend sur un flessinguois le *Saint-Pierre*, de Nantes, qu'il expédie pour son port d'armement [2].

Le 20 juillet, le *Saint-Pierre* de 200 tonneaux, 20 canons, 51 hommes, prenait la mer sous les ordres de Guillaume Fauhé, du Croisic, très probablement fils ou petit-fils de Jean Lefauhé dont nous avons parlé en 1640.

La *Bonne-Nouvelle*, au sortir de la Loire, tombait au pouvoir des Anglais, le 12 septembre 1702, après un combat qui lui coûtait un lieutenant, un enseigne, deux hommes tués, sans compter les blessés.

En 1703 et 1704, le *Diligent*, 200 tonneaux, 26 canons, 101 hommes, armateur de Montaudouin, capitaine Pierre Voisin-Lavigne de Saint-Malo, accomplissait deux fructueuses croisières.

En 1704 le *Surprenant* de 80 tonneaux, 16 canons, avait pour capitaine Guillaume Fauhé, auquel succédait en 1705 Jean Saupin, qui parmi ses enseignes avait embarqué Joseph Libault, parent de Gratien et François Libault, maires de Nantes en 1671 et 1766.

1. Le *Valincourt* était une frégate de 80 tonneaux et de 95 hommes d'équipage.

2. Arch. nationales, registre des prises G. 473.

L'*Hocquart*, 200 tonneaux, 26 canons, 189 hommes, armateur Gauvain, capitaine Noël François, de Montoir, second Bernard Tréhouard, fils de Thomas, de Saint-Malo, l'un des ancêtres de l'amiral de ce nom, qui prit une flûte anglaise chargée de sucre et de coton [1].

1705 nous offre le *Duc-de-Bretagne* [2], frégate de 350 tonneaux, 38 canons, 265 hommes, armateur René de Montaudoin, capitaine Pierre Voisin-Lavigne ; prit l'ÉLISABETH de Cork, la *Junon ;* le *Salaberry ;* le *Patriarche*, 220 tonneaux, 24 canons, armateur Descazeaux, second René Darquistade, qui fit une riche prise, la BÉGUINE, de Boston, conduite au Cap ; la frégate la *Canadienne,* capitaine le sieur Tanquerel, qui prit un anglais chargé de vins et autres marchandises.

En 1706, c'est le tour de la *Joye,* petit navire de 45 tonneaux, 8 canons du plus mince calibre, qui pourtant amarina plusieurs ennemis, entre autres la DIGNE et la VIGNE-DE-CHESTER ; la *Rolland* de 300 tonneaux, 243 hommes ; le *Soleil-de-Nantes* ; la *Mutine* ; le *Lusançay* [3].

Mais les affaires et les armements en guerre ne préoccupaient pas d'une façon exclusive les négociants nantais. Nous en avons la preuve dans l'expédition, le 7 avril de cette même année, du *François* de 300 tonneaux, 30 canons, armateur M. Descazeaux, capitaine le s^r de la Folliette Descazeaux, parti « pour aller aux

1. *Gazette de France,* N° 60,576. M. Hocquart, (Jean-Hyacinthe) chevalier, seigneur de Seulles, conseiller du Roi, était alors commissaire de la marine à Nantes. Il fut intendant de la marine à Toulon, puis au Havre.

2. Ce corsaire avait été ainsi nommé en l'honneur du fils du duc et de la duchesse de Bourgogne, dont la naissance, 8 janvier 1704, et surtout le titre, avaient été acclamés avec enthousiasme par la ville de Nantes. Ce prince mourut le 13 avril 1705. — En 1731, la veuve de M. Montaudoin, « a payé au Roy, 588^l 4^s 10^d que son mari devait depuis 1708 et 1709 pour les trois deniers pour livre de deux prises faites par son navire le *Duc de Bretagne.* » Administration de la marine de Nantes ; Correspondance ministérielle, 1731.

3. Le *Lusançay* avait été monté par Vié.

nouvelles découvertes » et revenu à Port-Louis, le 23 mars 1709 [1].

De 1706 à la fin de la guerre, c'est-à-dire pendant six années, existe une lacune que, malgré tous nos efforts, il a été impossible de combler. Cependant il dut alors se passer de beaux traits, s'accomplir des actes de valeur et de bravoure dignes d'être conservés, ainsi que les deux faits suivants en fournissent le témoignage.

Au mois d'août 1711, dit Mellinet [2] « la population alla recevoir avec enthousiasme quatre batiments qui arrivèrent dans le port avec six prises hollandaises par des corsaires nantais, et qu'on n'évaluait pas à moins de 1,200,000 livres.

« On sut en outre qu'un corsaire nantais avait pris un vaisseau anglais à l'abordage ».

A ces six lignes se borne tout ce que le digne historien a cru devoir dire de nos marins, au sujet de la guerre de la succession ; et nous en sommes réduits à regretter son laconisme.

Toutefois les Archives de la Chambre de Commerce (Carton Corsaires), renferment un « Extrait de la sentence donnée le 3 novembre 1711, par feu M. Jacques Danguy, lieutenant particulier de l'Amirauté de Nantes, portant liquidation du produit des prises faites par trois frégates armées en course, et partagé entre elles à proportion du nombre d'hommes de leur équipage, du nombre et calibre de leurs canons. » Ce document est intéressant en ce qu'il nous donne le nom des capteurs et un aperçu du mode de répartition alors en usage.

« Après les déductions faites ci-dessus (frais divers, dont le détail ni le chiffre ne sont indiqués), il ne reste de net du prix

1. Adm^on de la Marine de Nantes, rôles d'armements, Reg. N° 10.

2. *Hist. de la Commune et de la Milice de Nantes*, t. IV, p. 383. — L'abordage indiqué par Mellinet, n'aurait-il pas quelque rapport avec cette mention de la *Gazette de France*, 1705, n° 60,576 : « On écrit de Morlaix le 7 décembre qu'un armateur de Nantes avait pris un brûlot, à dix lieues de Plymouth, au milieu de la flotte qui revenait de Barcelone. »

principal à partager entre les dites frégates preneuses que la somme de : 1,298,007^{tt} 18^{s} 6^{d}.

« Et procédant au partage de la susdite somme avons trouvé que la frégate

Le *Jupiter*, équipée comme suit, d'après l'aveu de tous les armateurs présents :

259 hommes, tant officiers que matelots et volontaires	259 parts.
12 mousses, de deux à la part	6 —
16 canons de 8^{tt} de balles, faisant 128^{tt} à 2^{tt} par part	64 —
20 canons de 6^{tt} de balles, 120^{tt}	60 —

Le *Jupiter* se trouve fondé dans les prises pour 389 parts.

La *Mutine*, équipée comme suit de l'aveu de tous les armateurs :

170 hommes, tant officiers que matelots et volontaires	170 parts.
18 mousses, de deux à la part	9 —
20 canons de 6 livres de balles faisant 120^{tt} à deux par part	60 —
8 canons de 4^{tt} » » 32	16 —

La *Mutine* se trouve fondée dans les prises pour 255 parts.

La *Fidèle*, équipée comme suit de l'aveu de tous les armateurs :

159 hommes, tant officiers que matelots et volontaires	159 parts.
9 mousses, de deux à la part	4 $^{1}/_{2}$
6 canons de 6^{tt} de balles faisant 36^{tt} à deux à la part	18 —
19 canons de 4 » 76	38 —

1 canon de 8 » 8..... . 4 —

La *Fidèle* se trouve fondée dans les prises pour 233. 1/2

Partant il revient :

Au *Jupiter*, pour ses 389 parts 582,046tt 6s 6d.
A la *Mutine*, pour ses 255 » 381,546, 18, 9.
A la *Fidèle*, pour ses 223 1/2 » 334,414, 13, 3.

867 1/2 1,298,007tt 18, 6.

La frégate le *Hardy-Guépin*, de 140 tonneaux, 26 pièces de canon, « et autres menues armes, » capitaine en chef Jean Tanquerel, armateur en société avec M. Jean-Baptiste Le Masne, prit le CONQUÉRANT de Guernesey [1].

Le *Maréchal-d'Estrées*, commandé par le capitaine Baugrand, prit, vers le 1er janvier 1712, le TIGRE de Dublin, chargé de blés, qu'il conduisit à Morlaix. Le 25 février, en compagnie des frégates la *Mutine* de Dunkerque, le *Comte-de-Gérardin* de Saint-Malo, il amarinait la MARIE, expédiée à Bordeaux. Le 9 mars, c'était le SAINT-ANTOINE, qui venait débarquer sa cargaison à Morlaix. Le 13 avril, le SAINT-JOSEPH de Corck abaissait son pavillon devant lui. Le 21 mai, la REINE de Corck entrait à Saint-Malo ; et le surlendemain 23 une autre prise mouillait à Brest.

En juillet, le FRANÇOIS de Londonderry et la KATHERINE de Wexfort apportaient de ses nouvelles à Morlaix ; et dès le 1er de ce mois le SAINT-NICOLAS était arrivé à Brest. Le 22 août, le HAMPTON-GALLEY de Bristol précédait à Nantes le *Maréchal-d'Estrées* quile suivit un jour après, s'étant un peu attardé aux environs du Pilier ponr capturer l'ANNIBAL, qui se racheta en payant une rançon de 400 livres sterlings, soit 10,000 livres

1. Adm^ne de la Marine de Nantes, reg. 9.

françaises qu'on ne pouvait guère négliger de cueillir en passant [1].

Greslan, auteur de l'article NANTES, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, après avoir cité un certain nombre d'hommes illustres, nés dans cette ville, dit : « Cassard et Vié, fameux hommes de mer, auxquels on peut ajouter un autre célèbre capitaine de navires nommé Bouck, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et également de Nantes comme les deux précédents. »

Je n'ai pu trouver, sur ce dernier, que cette mention beaucoup trop laconique : « La *Marie de Bon-Secours*, capitaine le sieur Edmond Bourck, expédié pour Saint-Domingue le 22 mars 1728. Ce vaisseau a péri le 9 juin 1728, sur l'île de Lamgade, allant au Cap Saint-Domingue. L'équipage revenu en France sur divers [2]. »

Nous pouvons aussi ajouter un nom, aux trois qui précèdent, que nous fait connaître le document suivant :

« A Marly, le 9 octobre 1731.

« Sur le compte que j'ai rendu au Roy, du combat rendu par le sieur Darembourg, capitaine du navire le *Charlemagne* de Nantes, contre un bateau forban, Sa Majesté a bien voulu lui donner une épée que je vous envoyeray par la première occasion. J'ai contribué avec plaisir à lui procurer cet honneur afin d'exciter les autres capitaines à se comporter avec valeur et résolution dans les rencontres qu'ils pourront faire.

« MAUREPAS [3]. »

Godefroy d'Harembourg ou d'Arambourg, né le 31 juillet 1685, fils de Gratien, marchand, et de Perrine Leclerc, reçut

1. Arch. Nationales, Jugements des prises, G. 513 et 514, année 1712.
2. Adm^on de la Marine de Nantes, correspondance ministérielle, 1731.
3. Adm^on de la Marine de Nantes, correspondance ministérielle, 1731.

le baptême à Saint-Nicolas le lendemain de sa naissance. Son aïeul était originaire de Bayonne. Il fut reçu capitaine à l'amirauté de Nantes, le 14 décembre 1714, et mourut à Sucé en 1743. Le *Charlemagne*, qu'il commandait encore en 1734, était un bâtiment de deux cents tonneaux, percé pour 20 canons, et en portant 12.

Jean CRABOSSE

1694-1705.

Ce nom, qui, par son étrange consonnance, fera probablement la joie de l'écrivain en quête d'une appellation bizarre pour un traître de mélodrame ou un bouffon de comédie, est celui d'un capitaine armateur, aussi inconnu, jusqu'à présent, que son patronymique vocable.

Jean Crabosse, qui signait aussi de Crabosse, et probablement en avait le droit, originaire du « diocèse de Saint-Médard, en Chalosse, Gascongne, » devint tout à fait Nantais, par son mariage avec Renée Peignon, paroissienne de Saint-Nicolas, en 1691, et les divers commandements qu'il obtint. Il mourut le 3 juillet 1705, âgé de 46 ans, par suite des fatigues de ses rudes croisières, au moment où il pouvait espérer encore de brillants succès.

Le 8 juillet 1694, il mettait en mer avec le *Saint-Philippe*, frégate de soixante tonneaux, 12 canons, et 74 hommes d'équipage, parmi lesquels se trouvaient dix flibustiers, armée par le sieur Guinebaud [1]. Le Sans-Pareil, de Bristol, L'Espérance, et la Friponne [2], bientôt expédiés pour France, venaient y déposer les marchandises anglaises entassées dans leur cale et prouver

1. Adm. de la Marine de Nantes : Rôles d'armements. — Les registres ne remontant pas au delà de cette date, nous ne pouvons connaître les expéditions antérieures du capitaine Crabosse.

2. Arch. Nationales Paris : Jugements de la Commission des prises. G 478 et 479.

que le corsaire ne perdait pas son temps à jeter sa poudre aux moineaux.

Le 19 mai 1696, Crabosse repartait avec le *Duc-de-Bourgogne*, frégate de cinquante tonneaux et 8 canons, armateur M. Meslier et consors, et rentrait le 6 novembre, pour repartir le 2 août 1697. Nous n'avons aucun détail sur ces deux campagnes, dont la dernière dut être fort courte, la paix ayant été signée le 21 septembre de la même année.

Le 4 mai 1702, l'Angleterre et l'Allemagne déclaraient la guerre à la France, et le *Duc-de-Bourgogne*, très bon marcheur, « basty à Nantes, » jaugeant cent trente tonneaux, armé de 16 canons, 4 pierriers, 80 mousquets, et 128 hommes, qui, pendant la paix, avait accompli plusieurs voyages fructueux aux colonies, notamment en 1700 et 1701, aux Iles Canaries, fut l'un des premiers à sortir de notre port; car, le 13 juillet, il levait l'ancre, « pour faire la course sur les ennemis de l'Etat, en vertu d'une commission en guerre de S. A. S. Mgr le comte de Toulouse. »

Le corsaire rentrait en octobre. Le 29 août, à la suite d'un sérieux engagement, il se rendit maître de la corvette du roi d'Angleterre la VITESSE, capitaine Jean Bouck, sur laquelle se trouvait comme otage, en garantie du payement de la rançon, le maître du navire le *Pierre-Michel*, de Nantes, récemment amariné par l'Anglais. Cette corvette fut reprise le 1er septembre. Le 23, l'INDUSTRIE, autre anglais, amenait pour le *Duc-de-Bourgogne* et était introduit au Passage, après avoir laissé au capteur diverses marchandises et deux pièces de canon avec affût. En plus, le Conseil des prises lui adjugeait la somme de 297 livres sterlings, montant de l'acte de rançon du PIERRE-MICHEL [1].

Le 21 juillet 1703, le *Duc-de-Bourgogne* faisait voile de la rade de Bonne-Anse, rivière de Nantes. Peu de jours après il coulait un petit navire chargé de sel, repris sur les Flessinguois.

1. Arch. Nationales ; Jugements du Conseil des prises, G. 493, 1702.

Le 9 août, par le travers de Londonderry, il amarinait la Marie de Bedfort, anglais de 100 tonneaux chargé de tabac, venant de la Virginie. Après avoir mouillé aux îles Daron, côtes d'Irlande, afin de réparer son navire, Crabosse repartit le 4 septembre. Le 13, il rencontra les frégates de Nantes, la *Dryade*, capitaine Graton, la *Nymphe*, capitaine du Goujon. Celle-ci fit, en vue du *Duc-de-Bourgogne*, la prise d'un bâtiment de 60 tonneaux, qu'elle brûla après en avoir toutefois partagé la cargaison avec ce dernier.

Le 17 août, notre corsaire tomba au beau milieu d'une flotte de onze navires anglais. Il parvint à se tirer de cette position difficile et dangereuse; puis, à l'aide de diverses manœuvres, attira hors de la vue des autres un des bâtiments qui le chassait.

Le surlendemain, 19, vers sept heures du matin, le capitaine nantais, prêt à livrer combat, enjoignit à son adversaire, bien plus fort que lui, d'amener ses couleurs. Sur le refus, énergiquement formulé, il le canonna de très près, et à la suite de plusieurs décharges d'artillerie et de mousqueterie, fit jeter les grappins d'abordage. Alors le sieur de la Foucaudière, lieutenant en second, sauta à bord avec sept hommes seulement, et par des prodiges de valeur contraignit les Anglais à abandonner leur pont. Mais la mer était houleuse, par suite d'un violent roulis, les grappins cassèrent et les navires furent séparés.

Crabosse, manœuvrant habilement, effectua bientôt un nouvel abordage, et envoya des secours à ses intrépides marins qui, dans cet instant critique, n'avaient pas cessé de se battre avec vigueur et acharnement. Enfin, la lutte des plus vives et des plus émouvantes durait depuis plus de trois heures, lorsque les Nantais eurent la satisfaction de voir le pavillon de la Grande-Bretagne s'abaisser en signe de défaite.

C'était l'Espérance, de Londres, armée de 20 pièces de canon, capitaine Everden, chargée de mâtures, pour la reine. Le *Duc-*

de-Bourgogne compta six hommes tués, dont l'écrivain du bord. Parmi les blessés assez nombreux, se trouvaient le brave de la Foucaudière, et Nicolas Viau, du Clion, premier pilote, qui eut la main coupée par une grenade. La prise, conduite au port de More, en Espagne, fut vendue 11,000 piastres.

Les affaires terminées, l'actif capitaine reprenait sa course le 28 octobre. Le lendemain il amarinait la SAINTE-ELISABETH, de Gênes, abandonnée par son équipage, qui, croyant être attaqué par des Turcs, se sauva au plus vite dans la chaloupe. Le navire, conduit à Pontevedra, dut compter 400 piastres à Jean Crabosse, considéré comme sauveteur. Le 8 novembre il prenait l'AVENTURE, petite caiche anglaise de 25 à 30 tonneaux chargée de morues, et le douze la CONCORDE, autre anglais venant de Terreneuve. Le 25, le brigantin le RETOUR-DE-BATON, de Londres, également chargé de morues, mouillait à Pontevedra, où sa cargaison vendue, comme celles des deux précédents, produisait un total assez rond, dont les piastres et les pecetas prenaient la route de Nantes.

Le 25 novembre, pendant un fort ouragan de S. S. O., le *Duc-de-Bourgogne* se trouva en perdition, et ne dut son salut qu'au sang-froid et à l'expérience de son capitaine, qui réussit à grand'peine à l'entrer à Vigo le 30, tout désemparé. La tempête avait brisé le beaupré, le mât de misaine, le grand perroquet ; un coup de mer avait enlevé deux matelots et une pièce d'artillerie.

Sortis de Vigo le 16 décembre, les Nantais prenaient le 25, à la suite d'une chasse de deux heures, le SAINT-ANTOINE, de Londres, puis après relâche à Bilbao, Alden? etc.., amarinaient le 12 février, à 15 lieues O. du Cap Finistère, la CATHERINE-BUCK, d'Amsterdam, capitaine Petersen, chargée de ballots de draps, fil d'archal, acier, et quincaillerie. Non loin du Pilier, un petit navire portugais faisait la onzième prise de la croisière, et le *Duc-de-Bourgogne* mouillait heureusement à Paimbœuf, le 4 avril 1704 [1].

1. Arch. départ.; série E dossier de l'Amirauté de Nantes.

Une croisière en l'an 1707. — Le *César*.

Par une belle journée de juillet 1708, la frégate-corsaire « le *Coezard*, » de 150 tonneaux, 22 canons, 154 hommes, armateur La Brouillère, était ancrée en grande rade de Paimbœuf [1].

Il y a loin de l'aspect que présentait alors ce petit port vaseux, avec celui que nous offre le chef-lieu d'arrondissement actuel. L'église, grand bâtiment sans caractère, l'hôpital très modeste, quelques maisons basses, d'immenses magasins, de vastes hangars en bois plus ou moins alignés sur la rive, formaient un ensemble assez triste, beaucoup plus animé cependant que ne le sont les larges quais et les rues de la ville actuelle.

Parmi les nombreux bâtiments qui encombraient la rade, si le *César* ne se distinguait pas par la force de son tonnage, du moins son accastillage soigné, ses peintures fraîches, sa mâture en partie neuve, le faisaient facilement ressortir aux yeux des gens de mer. Le temps était chaud, aucune brise n'agitait les pavillons tombant immobiles le long des drisses ou des mâts ; et comme bien d'autres, il attendait un vent favorable pour déployer ses voiles et reprendre sa course contre les ennemis de l'État.

Le capitaine David Cazala, de Bayonne, se promenait d'un air légèrement préoccupé sur le gaillard d'arrière, jetant

1. Adm^es de la Marine de Nantes, Reg. 8, 1705-1708. Un membre de cette famille, le fils vraisemblablement de l'armateur du *César*, Me Marc de la Brouillère, avocat au Parlement, conseiller du roi, juge maître particulier des eaux et forêts du comté de Nantes, fut échevin en 1754, puis sous-maire en 1756. Sans le procès-verbal de la révolte de l'équipage, précédé du récit de la croisière, déposé par le second à l'Amirauté de Nantes, Arch. départ., nous n'aurions trouvé que le nom de ce navire et le rôle de son équipage ainsi composé : officiers majors, 17 ; officiers mariniers, 28 ; matelots, 65 ; cuisiniers, 4 ; soldats 32; mousses 7 , total 154 hommes, compris le capitaine.

parfois un regard soucieux sur divers groupes de marins de l'équipage entre lesquels semblait régner une certaine animation, que trahissaient des gestes violents à demi réprimés, ou des éclats de voix mal contenus.

Tout à coup, Jacques Boissé, canonnier, fort affairé, en apparence, à assujettir une des deux pièces de retraite de la frégate, fait un signe à l'un des groupes, et profitant d'un instant où le capitaine a le dos tourné, le saisit à la gorge, le terrasse, l'accable de coups de poings, de coups de pieds, soutenu dans sa révolte par plusieurs soldats qui accourent et se joignent à lui, tandis qu'officiers-mariniers et matelots se précipitent au secours de leur chef.

Le moment était bien choisi, la plupart des officiers se trouvant en permission. Le second, Charles Briand, occupé dans la cale, attiré par le bruit et les cris, mettait le pied sur le pont, quand il aperçoit « Paulus Thiercelen, soldat de nation anglaise », levant sa hache d'abordage pour fendre la tête du capitaine. Soudain, du milieu des forcenés, surgit un homme vêtu d'un long vêtement blanc, à la figure austère, à la barbe légèrement grisonnante, et le fer homicide est adroitement détourné par le bras vigoureux du R. P. Jean Le Roy, religieux dominicain, aumônier du bord, qui écarte les meurtriers et leur arrache le corps inanimé de leur victime.

Dirigés par le second, les matelots eurent bien vite raison des soldats révoltés, mis immédiatement aux fers, et bientôt après punis suivant la rigoureuse mais juste sévérité des lois maritimes. Néanmoins le sang avait coulé ; avec le capitaine des plus maltraités, une douzaine d'hommes entrèrent à l'hôpital, sans préjudice des écorchures, horions et égratignures portés aux profits et pertes. Une enquête s'ouvrit sur cet acte de mutinerie ayant pour mobile le refus de Boissé, Thiercelen et consorts, de servir pendant le mois qu'ils devaient encore pour compléter le temps de leur engagement.

La croisière en effet avait été longue ; cependant les résul-

tats en étaient assez satisfaisants. En voici l'historique d'après le rapport rédigé par le second, à défaut du capitaine Cazala, « détenu au lit en raison des sévices exercés contre lui. »

Le *César* quittait la rade de Mindin le 29 novembre 1706, allant croiser sur les côtes d'Irlande. Le 9 décembre, il prenait l'ÉLISABETH de Londres, assez richement chargée de bois de Gayac, sucre et gingembre, puis venait relâcher au Morbihan pour se ravitailler, en escortant la CATHERINE de Londres, dont le beurre et le bœuf salé furent vendus aux Bretons bretonnants.

Reparti le 7 février 1707, le *César* amarinait peu de jours après un petit pingre anglais, dont les belles oranges, les fins citrons et les fruits confits, destinés aux gourmets de la Grande-Bretagne, furent servis à ceux de la Petite [1].

Huit jours après, par un temps à grains, la mer grosse et houleuse, les Nantais firent rencontre d'un fort galion espagnol, arrivant de la Havane chargé de tabac et de sucre, mais démâté de son grand mât, dont la chute avait grièvement blessé plusieurs hommes, et qu'une voie d'eau, que l'équipage exténué ne pouvait franchir, mettait dans un danger prochain de couler bas. La moitié des corsaires passa sur le marchand, que le *César* escorta jusqu'à Cadix, où l'armateur reconnaissant offrit 14,000 piastres, plus de 70,000 francs au capitaine Cazala, pour son dévouement et le sauvetage de son navire.

Une sortie de quinze jours en avril leur fournit l'occasion de s'emparer d'un cotre, sous pavillon génois, chargé de ballots de draps et de saumons salés, ainsi que d'un petit bâtiment anglais porteur de sel, vins et jarres d'huile.

1. On nommait pingre un navire à fond plat, assez large, de 200 à 300 tonneaux de port ; ayant trois mâts à voiles latines ; une poupe qui se prolonge par deux ailes que réunissent quelques planches ou une plate-forme à claire-voie, et à l'avant un long bec composé comme celui de la tartane d'un éperon appuyé par deux cuisses latérales fixées aux joues. JAL.

Le corsaire nantais, après avoir essuyé plusieurs chasses de la part de bâtiments de guerre anglais, dut rentrer à Cadix pour subir certaines réparations aussi urgentes que nécessaires. Aux premiers jours de juin, il était prêt à lever l'ancre, lorsque le gouvernement de Philippe V mit embargo sur le navire, et envoya officiers et matelots renforcer la garnison des forts de Cadix, menacés par les Anglais déjà maîtres de Gibraltar.

C'était assurément un fâcheux contre-temps que ce casernement forcé, pour nos marins, si jaloux de leur liberté, et réduits tout-à-coup au monotone exercice du maniement d'armes, ou à faire les cents pas, le mousquet au bras, sur les chemins de ronde de la citadelle, tandis que leurs regards embrassaient au loin le vaste horizon de la mer azurée, sillonnée d'embarcations dont ils suivaient en soupirant le rapide sillage. Enfin après cinq mois d'épreuves, marqués du reste par de nombreuses désertions, ils purent disposer de leurs personnes.

Le capitaine Cazala compléta son équipage, et le 3 novembre mit le cap vers la rivière de Nantes, dont il était sorti depuis un an. Chacun avait le plus vif désir de réparer le temps perdu, en trouvant d'heureuses circonstances pour remplir la bourse, que la campagne de Cadix, le vin d'Espagne, et aussi peut-être les beaux yeux des Andalouses, laissaient tout à fait à sec malgré les avances reçues. Aussi le chemin des écoliers, c'est-à-dire le plus long, fut adopté à l'unanimité.

Le *César* établit sa croisière sur les côtes de Portugal. Le 14 novembre 1707, il amarinait la JULIENNE d'Amsterdam, hollandais de 80 tonneaux chargé de marchandises sèches, conduit à Vigo. Quelques jours après, il enlevait la FEMME-DE-LONDRES, anglais de 50 tonneaux, à la cale garnie de morues sèches, et lui donnait comme compagnon un autre anglais porteur d'une cargaison semblable. Le mauvais temps le contraignit à se réfugier, ainsi que ses prises, dans la rivière de Pontevedra, où la tourmente lui causa diverses avaries, et le

mit un instant en perdition, de sorte qu'il ne put reprendre le large que le 20 février 1708.

Ce même jour, vers les huit heures du matin, le pingre anglais la CATHERINE-DE-LONDRES, de 100 tonneaux, bourré de froment, apprenait à ses dépens qu'il n'était pas toujours agréable de se trouver sur la route du *César*. Le lendemain, un second anglais chargé de morues sèches faisait la même expérience. Le maître de ce navire proposa au capitaine Cazala une rançon de 4,000 piastres (20,000f), que celui-ci accepta en retenant le fils du maître comme otage.

Dans les premiers jours de mars, le DERBY, de Dublin, son beurre, son bœuf, ses harengs et son cuir tanné, devenaient propriété du *César*. Le 29, le SAINT-PAUL, hollandais de 90 tonneaux, chargé de sel et huile, éprouvait le même sort. Le 31, pour commencer la journée le CHERCHEL-GUELLY, de Jersey, de 80 tonneaux et 2 canons, pesamment chargé de blé, amenait pavillon ; et le soir la SUZANNE-DE-LONDRES, portant une belle cargaison de fer, acier et merrains, se rangeait sous le canon du *César*. Le 1er avril, chemin faisant, un petit brigantin anglais prenait, avec ses caisses de beurre, lard, viande salée et chandelle, la route de Pontevedra, où le corsaire touchait ainsi que toutes ses prises.

Neuf bâtiments en cinq mois dédommageaient amplement nos engagés involontaires de la fâcheuse campagne de Cadix. Les affaires en partie terminées et remises pour le reste entre bonnes mains, le corsaire revint explorer les côtes de Portugal. Le 16 mai, il se trouvait à 13 lieues au large, par le travers de Viane, petit port de France, lorsque sur les 11 heures du matin, la vigie signala deux voiles au vent, courant sur la frégate, qui les attendit. Mais reconnaissant bientôt deux navires de guerre anglais, elle prit chasse jusqu'à la nuit. Alors l'obscurité la déroba un instant à la vue de l'ennemi.

Le 17, au point du jour, non seulement les deux chasseurs suivaient sur la bonne piste, mais ils avaient beaucoup gagné ; l'un

d'eux était même à moins de deux lieues des Nantais. Le *César*, fin voilier, se couvrit de toile. L'anglais, un vaisseau de 60 canons, loin de perdre sa distance, gagnait peu à peu. Cazala, excellent marin, se surpassa. Toutefois, convaincu de l'inutilité de ses manœuvres, il assembla le conseil et se décida à alléger sa frégate. Huit canons passent par-dessus le bord, l'anglais avance toujours. Onze autres disparaissent dans les profondeurs de la mer, la poupe du *César* fend l'onde écumante qui par moment rejaillit jusque sur le pont; l'anglais approche encore. Deux mâts de hune, les ancres, quatorze avirons, douze barriques rompues à coup de pinces, la cuisine, les choses les plus lourdes sont jetées à l'eau, et le *César*, ainsi soulagé, s'éloigne sensiblement de son adversaire, qui, à six heures du soir, lève la chasse, renonçant à l'atteindre.

C'est bien là, penseront quelques lecteurs, le fait de pirates et de voleurs, sans pitié pour l'inoffensif marchand, sans courage devant le plus fort, s'éclipsant au moindre danger!...

Le métier de corsaire, dit Gabriel de la Landelle [1], « ne consiste pas à livrer des combats chevaleresques pour l'honneur du pavillon. Au point de vue général, en détruisant la marine marchande de l'ennemi, les bâtiments de course, véritables guérillas de la mer, paralysent souvent ses opérations militaires, jettent le trouble dans ses finances, le privent de marins susceptibles de monter ses flottes et contribuent ainsi puissamment aux succès maritimes de leur propre nation. Au point de vue de leur intérêt particulier, les corsaires doivent éviter, autant que possible, tout combat qui n'aurait point pour résultat quelque riche capture. Les armateurs qui aventurent leurs capitaux sur un bâtiment de course, se soucient médiocrement d'une gloire qui ne se traduit qu'en un compte de réparations d'avaries. Les instructions données aux capitaines leur défendent conséquemment de se mesurer avec un navire de guerre, à moins qu'ils n'espèrent en retirer des avantages lucratifs.

1. *Quatrièmes quarts de nuit; Perrine Cadoret*, p. 207-208.

« Et voilà pourquoi, malgré les exploits si souvent merveilleux des corsaires, une sorte de défaveur philosophique plane sur eux, tandis que le vulgaire les confond niaisement avec les pirates. La philosophie plaide contre l'emploi des corsaires; qu'elle plaide contre le fléau de la guerre, rien de mieux; mais du moment qu'il y a guerre, qui veut la fin doit accepter les moyens.

« Réflexions inutiles. Les noms sans tache de Jean-Bart, Duguay-Trouin et Surcouf, valent mieux que les meilleurs arguments. »

VIÉ.

1677-1718.

Vié n'est guère connu que par les quelques lignes que lui consacre Greslan, dans l'article NANTES du *Dictionnaire des Gaules*. M. P. Levot, *Biographie bretonne*, a dû le recopier. Plus heureux que ce dernier, nos recherches nous permettent d'ajouter certains détails inédits au travail de Greslan, et de présenter, non pas une étude complète, digne du sujet, comme nous l'eussions désiré, mais une notice plus développée qui met mieux en relief la valeur et le souvenir de cet intrépide Nantais, trop oublié peut-être.

Enfant du peuple, de même que la plupart de ceux dont il est question dans cet ouvrage, Vié sut, par son intelligence, sa bravoure, son énergique volonté, percer l'obscurité de sa modeste origine, et conquérir une des premières places dans l'histoire des braves marins dont s'honore sa ville natale.

Vié (*Jean*), fils aîné de Georges Vié, tailleur, et de Roberte Sauzais, sa femme, naquit le 28 avril 1677, et non vers 1672, comme l'indique Greslan, ou 1692, date évidemment fautive, donnée par Guimard, puisque c'est celle de la bataille de la Hague, à laquelle il assista, [1], âgé alors de quinze ans.

1. Voici son acte de baptême, qui ne donne pas une haute idée de la rédaction en usage à Notre-Dame de Nantes. Il se trouve d'accord avec

Suivant son biographe, il commença dès 1688 à naviguer en qualité de volontaire, ou, disons mieux, de mousse sur des navires armés en guerre et marchandises. En 1692, par conséquent à quinze ans, il était pilote sur le vaisseau du roi le *Brave*, de 58 canons, commandé par le chevalier de Chalais, et assista au combat de la Hague, si brillant dans cette première journée du 30 mai, où la flotte française, de 45 vaisseaux, lutta contre 97 anglais et hollandais, et 37 frégates ou brûlots, et si désastreux le lendemain par la défaite de la Hougue, qui fut la perte, l'anéantissement et la dispersion de cette vaillante armée [1].

La paix signée en 1697 et qui dura jusqu'en 1702 permit à Vié de s'engager au service de la Compagnie des Indes et de faire, en Perse, à la côte de Coromandel, en Chine, aux Iles Philippines et dans la mer du Sud, des voyages fructueux pour son instruction et le développement de ses qualités d'excellent marin. Aussitôt la reprise des hostilités, il s'embarqua comme second sur le corsaire de Nantes le *Saint-Esprit*, qu'il quitta

les états de service enregistrés à Saint-Malo, où Vié est porté comme âgé de 27 ans en 1705, et nous fournit le moyen de lui restituer son prénom jusqu'ici ignoré : « Le vingt huitiesme d'avril, mil six cent soixante et dix sept, a esté baptisé par moi soubsigné, Jean fils de Georges Bihé (*sic*) et de Roberde Sauzais sa femme. A esté parrain escuier Jean Le Moine, sieur des Ormeaux, et marraine damoiselle Olive Jouin. Signé Jean Le Moine ; Olive Jouin ; F. Le Vasseur sacriste. » Arch. municip., série GG., registre de N.-D.

Si, par suite de l'orthographe défectueuse du nom de famille, il pouvait s'élever un doute, il disparaîtrait devant la signature de « Georges Vié » apposée au bas de l'acte de baptême de « Joseph fils Georges Biguié » le 28 juin 1678 et « Julienne fille George Vinie » le 14 octobre 1679. Mais en marge le nom Vié est bien écrit, de même que dans les actes suivants. En 1685, Georges Vié était établi rue des Carmes, paroisse de Saint-Saturnin, comme « maistre tailleur d'habits », et avait à cette époque au moins dix enfants.

1. Le grade de pilote était alors fort important. Très souvent les bâtiments de commerce, même d'assez fort tonnage, expédiés au long cours, n'avaient que deux officiers, le capitaine et le pilote.

pour le *Royal-Jacques* et le *Comte de Revel*, de Saint-Malo, 1703. Mais assez promptement considéré comme un brave, parmi ces braves Malouins, il obtient un commandement.

En 1704, avec un seul navire, monté par cinquante hommes d'équipage, et armé de 8 pièces de canon, il enleva la frégate anglaise le LOUP, de 14 canons et 75 hommes, servant d'escorte à un convoi de bâtiments marchands, l'un desquels tomba en outre en son pouvoir. Il prit une frégate et une flûte anglaise de 16 canons montées par cent hommes chacune. A la suite de deux courses, signalées, la première par quatorze prises, la seconde par vingt, il convoya seul, jusque dans la rivière de Nantes, une flotte marchande qu'il préserva des atteintes des corsaires de Jersey et Guernesey. Enfin montant un bâtiment de 26 canons, il se rendit maître de celui sur lequel avait pris passage lord Hamilton, gouverneur des Iles Anglaises du vent et sous le vent, qu'escortaient deux navires, l'un de 24, l'autre de 18 canons.

Un rapport très succinct, du 3 août 1704, nous révèle le nom du navire que Vié illustra par ses brillants exploits. « Le sieur Viel, (*sic*) commandant la frégate le *Beaulieu*, a rançonné, le 15 juin, le THOMAS-ET-SUZANNE de Yarmouth pour 25 livres sterlings » [1].

De plus l'extrait du rôle d'équipage du *Beaulieu*, que nous devons à l'obligeance de M. le Commissaire de l'Inscription maritime de Saint-Malo, complète en ces termes le signalement de ce corsaire : « 1705. Jean Vié, de Nantes, âgé de 27 ans, capitaine en pied de la corvette le *Beaulieu*, de cinquante tonneaux, 8 canons et six pierriers, à M. Louis Maugeis et consors, armé pour la course à Saint-Malo le 28 mars 1705. Après combat, il a pris le BUYAM de Londres, amené le 22 août à Saint-Malo et vendu 27,331# 12 sols » [2].

1. Archives Nationales, Registre des prises, G. 497, 1704, 2e demi année.

2. Archives de la marine du quartier de Saint-Malo. C'est cet extrait qui

Le 4 juin, la MARIE de Claveley rachetait sa liberté. Le 30 du même mois, en compagnie de la frégate *Landivisiau*, le *Beaulieu* rançonnait la FORTUNE des Barbades et l'AMITIÉ de Corck, pour 60 livres et 310 livres sterlings [1].

A la fin de cette année 1705, le brave capitaine prend le commandement du corsaire de Saint-Malo, le *Cheval-Marin*. Le 25 février 1706, il envoie à Brest l'HOMME-DE-ROTTERDAM, hollandais, bourré de beurre, suif et autres marchandises. Le 16 mars, il oblige le DANIEL-ÉLISABETH, anglais, à lui compter 1,800 livres, monnaie de France.

Le 21 juin, il reprend sur un corsaire de Guernesey la frégate la *Marie de Riberou*, qu'il expédie à Morlaix ; et la même semaine le « flessinguois le RENARD de Middlebourg, chargé de planches, chanvres, cordages et autres marchandises, » prend le chemin de Brest [2].

L'intrépide Nantais passe successivement sur le *Cygne* et le *Damas-Thianges*, avec lesquels il dut certainement infliger de rudes pertes au commerce britannique. C'est pendant une de ces croisières qu'il s'empara de plusieurs galères qui firent tomber entre ses mains des officiers de distinction attachés à l'Archiduc d'Autriche, et se rendant en Espagne.

En 1709 et 1710, Vié revint à son port natal. Avec le *Lusançay* de Nantes, il accomplit trois campagnes très glorieuses qui coûtèrent à l'ennemi quarante-cinq navires. Le 30 mai 1710, à hauteur des Glénans, il reprit la *Marie* de Nantes, chargée de fer, lattes et charbon de bois, capturée cinq jours avant par les Hollandais, et l'envoya à Paimbœuf [3].

nous a procuré la bonne fortune de retrouver l'acte de naissance de Vié, en faisant connaître son nom de baptême.

1. Arch. nationales, registre des prises, G. 498, 1re année.

2. Arch. nationales, registres des prises, G. 501, et 502.

3. Arch. nationales, registres des prises, G. 507, 508, 510, 513, 514.

Le *Lusançay*, de 200 tonneaux, 22 canons et 233 hommes d'équipage, déjà armé en course en 1706, appartenait au Sieur Claude Thiercelin. Les registres contenant les rôles d'armements de 1707 à 1712, manquent aux archives de l'Inscription maritime de Nantes.

Choisi cette même année 1710, par le ministre de la marine pour commander la frégate l'*Illustre*, il reçut la mission de purger les côtes de Bretagne des corsaires de Jersey et Guernesey qui les désolaient, et s'acquitta supérieurement de cette tâche difficile, à la grande satisfaction des pêcheurs et des caboteurs qui n'osaient quitter leur mouillage.

En 1711, le *Lusançay* envoie à l'île de Batz le CHARLES-ÉLISABETH de Bristol, et le JEAN-JACQUES de Coork ; le 11 janvier 1712, l'AVENTURIER de Lisbonne est expédié à Roscoff et périt en arrivant au port ; le 7 février il envoie à Brest, après combat, e GREENBOROUGH, dont la cale était bondée de vins d'Espagne; le 18 du même mois, le DRAGON de Jersey prenait, malgré lui, la route du même port, où sa cargaison destinée aux Anglais était vendue aux négociants bretons [1].

Dans les nombreux combats qu'il livra, toujours avec des forces inférieures à celles de l'ennemi, il ne fut pris qu'une fois sur le *Damas-Thianges*, par deux corsaires de Flessingue, l'nn de 36 et l'autre de 28 canons ; et bien que le *Damas-Thianges* ne portât que 26 pièces, il ne se rendit qu'après une lutte acharnée et sanglante qui dura cinq heures.

Sa réputation de capacité et de bravoure le fit appeler à Gênes, puis entrer au service de la République de Venise. Il fut emporté, — disent les dernières lignes de sa biographie, — par un boulet de canon, à bord de l'*Amiral-de-Venise*, dans un combat contre les Turcs, pendant la guerre que termina la paix de Passarowitz.

Cette fin semble laisser à désirer et nous allons essayer de suppléer un peu à son laconisme.

La paix de Passarowitz, la plus glorieuse et la plus avantageuse, sans contredit, que l'Autriche ait jamais conclue avec l'empire ottoman, déterminée surtout par la fameuse victoire remportée par le prince Eugène de Savoie, sous les

1. Arch. nationales, registres des prises, G. 513 et 514.

murs de Belgrade, le 16 août 1717, fut signée le 21 juillet 1718. Complètement vaincus sur terre, les Turcs l'avaient déjà été sur mer dans trois combats successifs, livrés en vue des Dardanelles, à la hauteur de Lemnos et de Ténédos, les 12, 13 et 16 juin 1717, par la flotte vénitienne à la flotte du capitan-pacha Ibrahim.

L'engagement du 16 surtout fut terrible. Il coûta la vie au chef de l'armée navale vénitienne, et tout porte à croire que c'est le même jour, peut-être au même instant, que tomba notre valeureux compatriote qui commandait le vaisseau amiral, et non pas le vaisseau nommé l'*Amiral-de-Venise*.

Une lettre, imprimée dans une publication périodique du temps, fournit des renseignements qui, à défaut de détails plus précis, trouvent ici leur place :

Malgré l'infériorité de ses forces, M. Flangini aborda l'ennemi « avec tant de valeur et de conduite qu'il remporta une « très grande victoire sur les Turcs, auxquels on a coulé trois « sultanes de second rang, une brûlée, ainsi qu'un brûlot, « neuf démâtées et mises hors d'état de servir cette campagne. « Ces avantages auraient été poussés plus loin, sans le fatal « accident de la blessure mortelle de M. Flangini dont la « perte cause un regret universel. Nous avons, outre cela « perdu 1,400 hommes, tant officiers que soldats et matelots. « La perte des ennemis doit être beaucoup plus considérable, « car dans les trois actions, on a vu ruisseler le sang des « Turcs par les ouvertures de leurs sultanes [1]. »

La République de Venise eût pu se montrer reconnaissante envers le Nantais qui sacrifia son sang et sa vie pour elle. Le grade qu'il occupait nous avait fait penser que la ville des Doges, dans sa bibliothèque ou ses archives, lui aurait au moins consacré une page, une ligne, un mot. Vié est complètement inconnu là-bas, ainsi que l'atteste une lettre de M. le chevalier,

1. *Mercure historique et politique*, août 1717, pp. 142, 143, 144.

Nigra, ambassadeur d'Italie, à l'obligeance duquel nous avons eu recours en 1874, et qui nous a répondu que les recherches sérieuses, entreprises sur sa demande, n'ont abouti à aucun résultat !...

A la ville de Nantes donc de se souvenir de son enfant, glorieusement tombé, en défendant l'Europe contre l'invasion musulmane. Elle a les quais Cassard et Moncousu, les rues de la Galissonnière et Surcouf. Vié attend depuis de longues années un pareil hommage. En adressant ce vœu aux membres du Conseil municipal, qu'il nous soit permis d'employer la vieille formule terminant jadis les requêtes présentées aux hautes Cours : *Ce faisant, Messieurs, ferez justice.*

1744-1747.

« Les combats de l'année 1747 avaient anéanti la marine de l'État ; mais de simples particuliers, des armateurs s'étaient immortalisés par des efforts plus puissants que ceux du gouvernement, et les prises nombreuses qu'ils avaient amenées dans les ports étaient une compensation aux pertes éprouvées par la marine royale. Le traité d'Aix-la-Chapelle mit fin à cette guerre de corsaires qui avait été si dommageable au commerce anglais. »

Ainsi s'exprime M. Troude [1] ; et nous pouvons ajouter que le port de Nantes eut une assez belle part dans ces armements en course, si justement appréciés par un officier distingué et compétent.

Le nombre des navires de commerce anglais, enlevés par les Français et les Espagnols, s'élève, d'après le relevé d'Hamécourt, au chiffre de sept cent soixante-cinq pour la seule

1. *Batailles navales de la France;* T. 1, p. 320.

année 1745, ce qui exaspéra la cité de Londres et les villes commerçantes du Royaume-Uni [1].

Indépendamment du *Mars* et de la *Bellone*, qui ont droit à des mentions spéciales, pour les magnifiques campagnes accomplies sous les Thiercelin, les Rouillé, les Lory, nous avons pu retrouver les noms de quelques-uns de nos corsaires.

L'*Hermine*, capitaine Fouquet, de Saint-Malo, enlevait en 1745, avec l'assistance du corsaire le *Cerf*, de ce dernier port, la PLANTATION D'ANTIGUE, gros navire bondé de sucre, coton, tafia, bois de gayac, bois de teinture et autres marchandises.

Au mois de novembre, même année, cette frégate de 200 tonneaux, 18 canons, 10 pierriers, 198 hommes, armateur Leray de la Clartais, capitaine Joseph-Isaac Faugas, reprenait la mer. Elle envoyait au Port-Louis le LION, de 300 t., rançonnait, pour 1990 livres sterlings, le CHARLES, et amarinait deux autres anglais [2].

Faugas repartait le 28 janvier 1746, sur le *Schoram*, de 300 tonneaux, 22 canons, 274 hommes, armateur Patrice Walsh. Il était pris le 9 novembre suivant, non sans avoir butiné un certain nombre de bâtiments, parmi lesquels se trouvait le ROI-DE-SARDAIGNE, introduit à Brest.

La petite frégate la *Valeur*, sous Hiron, de Frossay, ne se montrait point indigne de son nom.

Le garde-côte le *Soleil*, de 200 tonneaux, armé par les juges-consuls et négociants, placé sous les ordres de Claude Durbé, aux appointements de 400 livres par mois, remplissait courageusement sa mission de défenseur des rivages voisins de l'embouchure de la Loire, et de protecteur du petit cabotage et de la pêche. Dans les guerres de Sept ans et de l'Indépendance, les populations riveraines et le gouvernement lui même invitèrent vainement le commerce de Nantes à renouveler cette louable et heureuse entreprise.

1. *Histoire maritime de France*, par Léon Guérin, T. IV, p. 267.
2. Parchemin, Chambre de Commerce.

« Louis Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, de Chateauvillain et de Rambouillet, gouverneur et lieutenant général pour le Roy, en sa province de Bretagne, AMIRAL DE FRANCE, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Le Roy ayant déclaré la guerre à l'Angleterre pour les raisons contenues dans la déclaration que Sa Majesté a fait publier dans toute l'étendue de son Royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance, et Sa Majesté nous ayant commandé de tenir la main à l'observation de ladite déclaration, en ce qui dépend du pouvoir et autorité qu'il a plû à sa Majesté attribuer à notre dite charge d'Amiral, avons donné congé, pouvoir, et permission à *Claude Durbé* de faire armer et équiper en guerre un *navire*, nommé le *Soleil de Nantes*, du port de *cent quatre vingt dix* tonneaux ou environ, qui est à présent au port de *Paimbœuf, arrondissement de Nantes*, avec tel nombre d'hommes, canons, boulets, poudres, plombs, et autres munitions de guerre et vivres qui y sont nécessaires pour le mettre en mer en estat de naviguer et courre sus aux pirates, fourbans et gens sans aveu, mesme aux sujets du roy d'Angleterre et autres ennemis de l'État, en quelques lieux qu'il les pourra rencontrer, soit aux costes de leurs pays, dans leurs ports, ou sur leurs rivières, mesme sur terre aux endroits ou ledit *Claude Durbé* jugera à propos de faire des descentes pour nuire auxdits ennemis, et y exercer toutes les voyes et actes permis et usités par les loix de la guerre, les prendre et amener prisonniers avec leurs navires, armes et autres choses dont ils seront saisis ; à la charge par ledit *Claude Durbé* de garder et faire garder par ceux de son équipage les ordonnances de la marine, porter pendant son voyage le pavillon et enseigne des armes du Roy et les nostres ; faire enregistrer le présent congé au greffe de l'Amirauté le plus proche du lieu où il fera son armement ; y mettre un rôle signé et certifié de lui, contenant les noms et surnoms, la naissance et demeure des hommes de son équipage ; faire son retour audit lieu, ou autre port

de France ; y faire son rapport par devant les officiers de l'Amirauté, et non d'autres, de ce qui se sera passé durant son voyage, nous en donner avis, et envoyer au secrétaire général de la marine sondit rapport avec les pièces justificatives d'icelui, pour être sur le tout par nous ordonné ce que de raison. PRIONS ET REQUERONS tous Rois, Princes, Potentats, Seigneuries, Estats, Républiques, amis et alliés de cette couronne, et tous autres qu'il appartiendra, de donner audit *Claude Durbé* toute faveur, aide, assistance et retraite en leurs ports, avec sondit vaisseau, équipage, et tout ce qu'il aura pu conquérir pendant son voyage, sans lui donner, ni souffrir qu'il lui soit fait ou donné aucun trouble ni empeschement, offrant de faire le semblable lorsque nous en serons par eux requis. MANDONS ET ORDONNONS à tous officiers de marine, et autres qu'il appartiendra, de le laisser surement et librement passer avec sondit vaisseau, armes et équipages, et les prises qu'il aura pu faire, sans aucun empeschement ; mais au contraire lui donner tout le secours et assistance dont il aura besoin, ces présentes non valables après un an du jour de la date de l'enregistrement d'icelles. En témoin de quoy nous les avons signées et icelles fait sceller du sceau de nos armes, et contre signer par le secrétaire général de la marine.

« A Versailles, le *cinquième* jour du mois de *juin,* mil sept cent quarante-quatre.

« L.-J.-M. DE BOURBON.

« Par son Altesse Sérénissime : RE.....

« Délivré par nous, receveur général des droits de Son Altesse Sérénissime, Monseigneur l'Amiral, reçu soixante-six livres. *Signé illisiblement.*

Au dos est écrit : « Soit enregistré à Nantes, le 5 juin 1744. Signé : ROGER. »

« La présente commission a esté enregistrée au greffe de l'Amirauté de Nantes, le treize du mois de juin 1744, de l'or-

donnance de monsieur le lieutenant-général dudit siège, rendue du consentement du procureur du Roy, pour le capitaine y dénommé jouir de l'effet et du contenu en icelle, ayant à cette fin donné cauption suivant l'ordonnance.

« Reçu pour tous droits d'enregistrement et de cauptionnement, quatorze livres 13 sols, et 5 sols pour dépôt du rôle. LENORMAND, greffier.

« Rapporté au greffe de l'Amirauté de Nantes, en déclaration de relâche, le 14 août 1744, pour cause de mauvais temps et voye d'eau a payé 4 l. 4 s. 5 d.

Signé : LENORMAND. »

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO.

POÉSIE

LE NOM DE LA « BONNE DUCHESSE »

A M. Alfred Cahavanniez.

Je l'ai trouvé partout et rayonnant sans cesse,
Même sur la ruine où s'engouffre le vent.
Le nom pur et béni de la « bonne Duchesse »
En Bretagne est toujours vivant.

Le gardeur de troupeaux, la vieille paysanne,
Montrant à l'étranger un reste de manoir,
Disent naïvement : « Château de la reine Anne, »
D'instinct et sans en rien savoir.

Elle plane au-dessus du sombre moyen âge,
Avec un charme exquis de grâce et de bonté.
C'est la « bonne Duchesse ! » Et ce touchant hommage,
Quatre siècles l'ont répété.

En sa fleur de jeunesse âme forte et sereine,
Au plus grand, au plus digne ayant donné sa foi,
Le jour qu'elle régna la fit doublement reine
Et de la France et de son Roi.

Pour sa chère Armorique à lutter toujours prête,
Elle était le secours et l'espoir assuré.
Il ne refusait rien à sa « petite Brette, »
L'époux royal énamouré.

Unissant les vertus d'une sainte et d'un sage,
Du droit de ses Bretons son cœur restait jaloux.
Humble devant son Dieu, de son pays sauvage
Elle était fière devant tous.

La tombe l'endormit avec un front sans rides,
Encor jeune, encor belle, alors qu'elle laissait
Tous les cœurs attristés et tous les yeux humides,
Et que sa moisson commençait.

La légende et l'histoire aiment à parler d'elle.
Le peuple, dédaigneux de gloire et de hauts faits,
Dans sa grande mémoire a retenu, fidèle,
Le souvenir de ses bienfaits.

Le Léthé de l'oubli, flot à l'œuvre sans cesse,
Ne l'a pas entraînée en son gouffre mouvant ;
Le nom pur et béni de la « bonne Duchesse »
En Bretagne est toujours vivant.

SOPHIE HUE.

AUX MISSIONNAIRES

Vous passerez sans joie et sans gloire ici-bas,
Pour un dogme taxé d'absurdes rêveries.
Le monde poursuivra de triples railleries
Vos haillons, vos genoux ployés, vos célibats.

Vous aurez faim et soif. — Sur d'humides grabats,
Un lourd sommeil clora vos paupières meurtries ;
Sans amis, sans parents, sans foyers, sans patries,
Personne ne verra vos pleurs, ni vos combats.

En vos membres qu'on broie, en vos chairs qu'on écorche,
Vous sentirez, tordus sous la pince ou la torche,
L'angoisse de souffrir et de mourir tout seuls ;

Et quand l'âme aura fui le corps las de tortures,
Sur la neige ou le sable, héroïques linceuls,
Les fauves rongeront vos os sans sépultures.

LOUIS LE LASSEUR DE RANZAY.

VANDALISME MUNICIPAL

ET

ANTI-VANDALISME

Un illustre écrivain, voilà plus d'un demi-siècle, disait :

« Il n'y a que la France où le vandalisme règne seul et sans frein. On tremble à la seule pensée de ce que chaque jour il mine, balaie ou défigure. Le vieux sol de la patrie, surchargé comme il l'était des créations merveilleuses de l'imagination et de la foi, devient chaque jour plus nu, plus uniforme, plus pelé. On n'épargne rien; la hache dévastatrice atteint également les forêts et les églises, les hôtels-de-ville et les châteaux; on dirait une terre conquise, d'où les envahisseurs barbares veulent effacer jusqu'aux dernières traces des générations qui l'ont habitée. On dirait qu'ils veulent se persuader que le monde est né d'hier et qu'il doit finir demain, tant ils ont hâte d'anéantir tout ce qui semble dépasser une vie d'homme ! [1] »

Depuis le jour où ces éloquentes protestations étaient jetées devant l'opinion et la conscience de la France, plus de cinquante ans ont passé, le fléau qu'elles dénonçaient a été de temps à autre enrayé, jamais arrêté, jamais vaincu. Quand certaines idées, plus ou moins pareilles à celles qui règnent aujourd'hui, viennent à prévaloir dans le gouvernement de la chose publique, il y a un redoublement du fléau, c'est une sorte de folie contagieuse, aux atteintes de laquelle peu de gens ont la force de résister.

Affligeons-nous donc, mais ne nous étonnons point de voir depuis quelques années cette tempête sévir sur la Bretagne; étonnons-nous moins encore de voir, dans cette campagne anti-patriotique, les municipalités *patriotes,* du moins, plusieurs d'entre elles, jouer un rôle très éminent.

Deux villes, deux nobles villes de Bretagne, Dinan et Vannes, se sont vues depuis quelques années dépouillées, par leurs soi-disant représentants, c'est-à-dire, par leurs municipalités, de monuments précieux, importants et pittoresques, liés aux plus glorieux souvenirs de leur histoire : à Dinan, c'est la belle porte de Brest, aux deux grosses tours

1. Montalembert, *Du vandalisme et du catholicisme dans l'art,* 1re édit., p. 7.

massives et formidables, chef-d'œuvre de l'art militaire du XVe siècle; à Vannes, la porte Saint-Paterne ou Porte-Prison, plus ancienne et plus élégante encore, pleine de la force et de la grâce que le XIVe siècle savait mettre dans toutes ses créations.

L'attentat du vandalisme dinanais a été dénoncé, dûment flagellé en septembre dernier au Congrès breton de Pontivi. Et à ce moment même, à quelques lieues de là, dans le même département, la municipalité vannetaise machinait le sien.

Cette municipalité, qui a bâti à Vannes le plus prétentieux mais aussi le plus ridicule des hôtels-de-ville, prétendait n'avoir plus le sou pour sauver cette vieille et précieuse relique de la Porte-Prison. Mais si elle avait voulu, dès qu'elle y fut conviée par le ministre, (vers la fin d'août dernier), si elle avait voulu, avec l'aide de la Société Polymathique de Vannes qui lui offrait son concours, ouvrir une souscription, malgré cette prétendue *débine* municipale, elle eût facilement trouvé de quoi sauver ce noble monument.

Mais sauver un monument construit par un duc de Bretagne, où Sombreuil a été prisonnier — y songez-vous ! La municipalité vannetaise est bien trop *patriote* pour cela.

Malgré les appels redoublés de la Société Polymathique, les cris de l'opinion publique, M. le Maire de Vannes a fait le mort, jusqu'à l'instant où il a été trop tard pour réussir ; alors au dernier moment, on a fait mine, pendant une minute, de vouloir peut-être faire quelque chose — oh ! pas beaucoup ! — Puis on a dit que le moment était passé, qu'il n'y avait plus rien à faire — et le tour a été joué.

De passage à Vannes au moment de cette répugnante comédie, je n'ai pu résister à la tentation de dire ce que j'en pensais à l'un de nos excellents collaborateurs de la *Revue de Bretagne*, M. Albert Macé, rédacteur du *Petit Breton* qui se publie à Vannes, et je lui ai adressé la lettre suivante :

A Monsieur le rédacteur du Petit Breton.

Monsieur le Rédacteur,

Avec tous les hommes de goût et de cœur, avec tous les Bretons, qui gardent encore dans l'âme une lueur de sentiment national, artistique, patriotique, je tiens à honneur de protester contre l'acte d'odieux vandalisme et de barbarie stupide qui est en train de s'accomplir à Vannes, — la destruction de la Porte-Prison.

Ces deux tours à la silhouette héroïque, avec le bel appareil de

leurs murailles, la sombre arcade ogivale qui les sépare, le fier diadème de mâchicoulis qui les couronne, — M. le ministre de l'instruction publique les a supérieurement qualifiées en les appelant « *des restes* PRÉCIEUX, *l'un des* PRINCIPAUX ORNEMENTS DE LA VILLE. » Mais il n'a pas assez dit : car ces deux tours, savez-vous ce qu'elles représentent et ce qu'elles symbolisent ?

Tout simplement, l'époque la plus illustre de l'histoire de Vannes depuis César, celle qui pendant le moyen-âge a valu à cette ville une importance toute particulière et le rang de capitale de Bretagne, au même titre que Nantes et Rennes.

Les souverains bretons des XIe et XIIe siècles avaient exclusivement résidé dans ces deux dernières villes. Ceux du XIIIe et du commencement du XIVe étaient venus de temps en temps à Sucinio goûter les enchantements de la presqu'île de Ruis, toute parée alors d'arbres splendides baignant leurs pieds dans les flots du Morbihan. Mais avant Jean IV de Montfort, qui conquit la couronne de Bretagne à la bataille d'Aurai en 1364, aucun de nos ducs bretons n'avait eu sa résidence à Vannes. Jean IV y prit la sienne, — et pourquoi ?

Parce que, dans cette grande guerre de la succession de Bretagne entre Blois et Montfort, tandis que Nantes et Rennes avaient constamment suivi le parti de Blois, Vannes, au contraire, pendant plus de vingt ans (de 1343 à 1364), s'était obstinément attaché à la cause de Montfort. Il avait aussi été le refuge et le rempart de la mère du duc Jean IV, cette grande Jeanne de Flandre que nos chants populaires nomment *Jeanne la Flamme*, l'admirable héroïne du siège d'Hennebont, la « femme au courage d'homme et au cœur de lion » célébrée par Froissart, dont la gloire radieuse porta dans l'Europe entière le renom du pays vannetais.

Voilà pourquoi le duc Jeau IV choisit Vannes pour résidence, combla de faveurs cette ville, reconstruisit en grande partie son enceinte murale, y fit élever pour sa demeure le château de l'Hermine et, donnant le rang de capitale à la cité vannetaise, lui rendit une importance, une prospérité, qu'elle ne connaissait plus depuis longtemps.

Or, de cette époque si féconde et si glorieuse pour Vannes, du vaillant duc son généreux bienfaiteur, quelles traces, quels monuments garde le sol vannetais?

Deux, sans plus, — la tour du Connétable, la Porte-Prison, — tous deux fortement marqués du style du duc Jean IV, plus encore peut-être le second que le premier.

Dès lors, n'est-ce pas pour la ville de Vannes un devoir étroit d'honneur et de conscience, de reconnaissance et de patriotisme, de conserver à tout prix, avec un soin jaloux, ces deux monuments, alors surtout qu'ils sont l'un et l'autre, comme l'a si bien dit M. le ministre, « *les principaux ornements de la Ville?* »

Et cependant, depuis quinze jours, nous entendons répéter par toute la Bretagne cette étonnante nouvelle : que les hommes qui se disent les représentants de la ville de Vannes — maire, adjoints conseil municipal — se disposent à assister tranquillement à la démolition de la Porte-Prison, sans avoir tenté un seul effort pour empêcher ce crime de lèse-patrie, qui entache (on vient de le voir) l'honneur de Vannes.

Est-ce possible? est-ce vraisemblable?

Non certes, ce n'est pas vraisemblable, — mais c'est vrai.

C'est vrai, — mais c'est hideux.

On a trouvé de l'argent pour toutes les folies, pour tous ces colifichets d'architecture prétentieuse qni ressemblent comme deux gouttes d'eau au palais de dame Tartine bâti en sucre candi ; qui, dans cette ville de Vannes sombre et sévère, si grande par ses souvenirs historiques, produisent l'agréable effet d'un faux nez plaqué au milieu de la face d'une statue antique. On a trouvé, on trouvera de l'argent pour tous les gaspillages et toutes les sottises.

Mais quand il s'agit de sauver un noble monument, « *l'un des principaux ornements de la ville,* » consacrant le souvenir d'une époque glorieuse et prospère, la mémoire d'un des plus grands bienfaiteurs de Vannes — on ne peut plus trouver un sou, on fait misérablement banqueroute à l'honneur de la cité, aux plus grands souvenirs de la Bretagne !

Et comme on entend gronder la réprobation de la conscience publique, comme on ploie sous une responsabilité accablante, on invente, pour tâcher de s'y soustraire, les plus piteux subterfuges, y compris des facéties drôlatiques dignes des comédies de Labiche; on fait les derniers efforts pour rejeter sur autrui le poids écrasant de cette responsabilité.

— C'est le conseil municipal de 1829, qui a fait tout le mal, en laissant aliéner la Porte-Prison. —

A cette époque, malheureusement, la valeur artistique, patriotique, de nos vieux monuments, était peu appréciée. Si on lui avait crié casse-cou à ce conseil municipal de 1829, sans doute il n'eût pas laissé vendre la Porte-Prison à un particulier ; il n'en commit pas moins là une épaisse bêtise. Mais comment cet acte pourrait-il innocenter, excuser, ou seulement atténuer la coupable défaillance d'aujourd'hui ?

Aujourd'hui on sait très bien ce que l'on fait, car on a assez crié casse-cou ! Il ne s'agit plus d'un béotisme naïf, ni d'un vandalisme inconscient, comme en 1829. Le conseil municipal de Vannes est parfaitement fixé sur la laideur morale et intellectuelle de l'action, ou plutôt de l'inaction, voulue et délibérée, dans laquelle il se renferme.

Aussi en veut-il rejeter la faute, tantôt sur le Conseil général « qui, dit-on, ne s'est pas rendu compte de la situation », tantôt et principalement sur la Société Polymathique du Morbihan « qui n'a pas fait son devoir. »

On croit sans doute parler à des niais !...

Tout le monde ici — il faut le dire bien haut — tout le monde a fait son devoir — excepté ceux qui auraient dû être les premiers à le faire.

Le devoir de la Société Polymathique était de sonner la cloche d'alarme ; elle s'en est si vaillamment acquittée que les pires sourds —ceux qui se bouchaient les oreilles pour ne pas entendre—en ont aujourd'hui la tête cassée.

Le Conseil général,qui n'a pas en garde l'honneur de la ville de

Vannes, qui représente le département entier, a voté *ferme* une somme dont le chiffre témoigne l'intérêt sérieux pris par lui dans la question, et qui eût dû être, pour le conseil communal, un stimulant actif.

Le préfet, le ministre ont, de leur côté, stimulé ce conseil de tout leur pouvoir, promettant leur appui et leur concours.

Mais pour que toutes ces bonnes volontés auxiliaires et latérales pussent être efficaces, il fallait nécessairement que le premier intéressé, — la ville de Vannes par l'organe de ses conseillers municipaux — se mît en marche et prît la tête du mouvement.

Mais en vain préfet, ministre, Conseil général, Société Polymathique, par-dessus tout l'opinion publique émue et indignée, ont piqué, pressé, poussé les soi-disants représentants de Vannes pour les faire partir ; ceux-ci, au lieu de partir, ont reculé, et se sont enfin dérobés misérablement, absolument...

Au point qu'un d'entre eux, (digne d'être distingué du reste) ayant proposé de voter *ferme* 20,000 fr. pour une souscription publique qu'on aurait ouverte afin de racheter la Porte-Prison, tous ses collègues, avec un touchant ensemble, ont répondu par un refus, — en y ajoutant la comédie d'une offre de concours problématique *sous des conditions connues d'avance comme irréalisables !*

Est-il possible, après cela, de voir dans ce sanhédrin municipal autre chose qu'une collection choisie de béotiens et de vandales, étrangers à tout sentiment artistique et patriotique, incapables de comprendre les obligations d'honneur qu'impose à une noble ville un passé glorieux ?

Aussi espérons-nous bien qu'un jour Vannes, rendu à lui-même, érigera sur l'emplacement de la Porte-Prison une colonne (je ne dis pas un poteau), dont le socle portera cette inscription :

Ici s'élevait naguère la Porte-Prison, L'UN DES PRINCIPAUX ORNEMENTS DE LA VILLE, *l'un des derniers monuments rappelant la mémoire du duc Jean IV, le grand bienfaiteur de Vannes. En 1886, les soi-disants représentants de Vannes ont laissé démolir ce monument sans lever un doigt pour le sauver. Vannes, honteux d'une*

telle conduite, tient à honneur de la désavouer solennellement.

Amen !

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, etc.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Rennes, novembre 1886.

L'attentat est aujourd'hui consommé, la Porte-Prison fut.

Mais tous les Conseils, grâce à Dieu, ne comprennent pas le patriotisme comme Messieurs les municipaux de Vannes. Pendant que ceux-ci mettent le leur à favoriser la destruction « *des principaux ornements de leur ville* » (c'est M. Goblet qui le dit), le Conseil général de la Loire-Inférieure fait consister le sien, tout au contraire (et il a bien raison), à restaurer les monuments historiques de ce département, ainsi que le prouve la note suivante, publiée par la plupart des journaux de Bretagne, comme un parfait contraste, juste dans le temps de la destruction de la Porte-Prison :

La commission des travaux publics du Conseil général de la Loire-Inférieure n'ayant pu se rendre à Châteaubriant pendant la session d'août, une délégation spéciale a été donnée à la commission départementale pour visiter le château.

Le président s'est transporté sur les lieux avec ses collègues, et de graves déterminations ont été prises, de concert avec l'architecte du département.

M. le comte de Pontbriand a rendu compte de cette excursion dans un rapport dont les passages les plus importants seront lus avec grand intérêt :

« Je n'ai point à faire, ici, l'histoire du château de Châteaubriant, un des plus curieux monuments du département. Son importance, comme souvenir de l'histoire bretonne, est connue de tous, et elle se recommande d'une manière toute particulière à la sollicitude du Conseil général.

« Permettez-moi seulement d'exprimer, à cette occasion, le regret que ce vieux château n'ait pas encore été classé comme monument historique, conformément au vœu qui a été renouvelé tant de fois par l'unanimité de nos collègues.

« Dans sa séance du 22 août dernier, le Conseil général a mis à la disposition de sa commission départementale une somme de 15,000 fr. pour faire exécuter les travaux les plus urgents de conservation et d'entretien. Cette Assem-

blée aurait voulu pouvoir disposer d'une somme plus importante; mais, avare des deniers des contribuables, elle n'a pas cru devoir faire davantage, dans un moment où l'agriculture est en détresse, l'industrie aux abois et la prospérité nationale elle-même gravement compromise.

« Limitée par ce chiffre, votre commission, après une étude très sérieuse, a l'honneur de vous proposer d'autoriser l'exécution des travaux ci-après :

« 1° *La tour du Musée.* — La ville de Châteaubriant possède un Musée remarquable, donné en grand partie par M. l'abbé Goudé et par M. Lecot.

« Il y a urgence de faire les travaux ci-après dans l'intérêt de la conservation des collections les plus précieuses :

« Remplacement des pierres de la corniche (moulures comprises) ; réparation de la charpente et réfection de la couverture.

« La dépense prévue est de 2.217 francs.

« 2° *Réparation des ruines.* Cette partie du château, la plus ancienne, démolie en partie vers 1488, après un siège malheureux soutenu contre le duc de la Trémoille, demande à être consolidée pour éviter des accidents. Une vieille tour, en effet, flanquée de deux portes, conduit aux écuries de la sous-préfecture et aux logements des gendarmes à pied. Le garnissage des murs, exécuté avec soin et la consolidation de l'arcade entre les deux tours, coûteront 968 francs.

3° *L'escalier du tribunal.* Enfin, Messieurs, j'arrive à la partie principale des réparations projetées : Un magnifique plafond à caissons atteste le soin avec lequel Jean de Laval avait fait construire, en 1538, cet escalier, destiné à une demeure princière. Il dessert aujourd'hui les locaux occupés par le tribunal, et il est devenu indispensable d'y faire des travaux considérables : des arcades, des moulures et des chapiteaux à réparer, des caissons à remplacer et des piliers à reprendre, une corniche et un chapiteau à sculpter. Ces réparations nécessiteront l'emploi d'une somme de 7,684 fr., y compris le dallage en asphalte de la tourelle et l'établissement de portes cintrées pour empêcher la pluie de tomber sur le palier du premier étage.

« La dépense prévue par M. Chenantais ne dépassera pas le crédit voté par le Conseil général dans sa séance du 4 août 1886. Ces réparations consolideront et conserveront notre vieux château historique, et elles donneront du travail aux ouvriers du pays dans un moment où, malheureusement, ils sont peu occupés.

« COMTE DE PONTBRIAND. »

UNE LETTRE INÉDITE DE PAUL BAUDRY

Un artiste de talent, M. Alasonière, dont on voit à l'Exposition de Nantes un remarquable portrait gravé de Paul Baudry, m'avait exprimé le regret de n'avoir pas su plus tôt que je publiais un certain nombre de lettres du maître peintre vendéen, et cela, parce qu'il m'en eût communiqué une qu'il croyait intéressante. Je me hâtai de la lui demander. « C'est de grand cœur, me répondit aussitôt M. Alasonière, que je vous remets une copie de la lettre inédite de Baudry que je vous ai annoncée, écrite en 1883, alors que ses moindres fibres étaient arrivées à un point de sensibilité extrême, perçant dans le ton général de cette théorie sur l'éducation des enfants. C'est précisément à cette époque que, habitant près de lui, rue Notre-Dame-des-Champs, je le voyais le plus souvent, recevant ses précieux conseils, écoutant ses récits d'études et ses impressions de voyage, feuilletant avec lui les admirables cartons de sa *Jeanne d'Arc*, et assistant à l'achèvement de sa *Glorification de la Loi*. — Cette lettre, adressée à une de mes parentes, Mme J. F., qui, comme moi, tenait Paul Baudry en haute admiration, a été, vous le pensez, conservée comme une relique. »

Et c'est justice, car — nos lecteurs vont le voir — cette page ne déparerait pas le livre d'un écrivain de profession.

ÉMILE GRIMAUD.

Madame,

Votre question est intéressante.

Je suis très heureux d'y répondre et aussi de vous remercier de l'aimable sympathie dont vous voulez bien m'adresser les très gracieuses expressions.

Le don de compréhension du Beau est bien secret, comme l'origine de toutes choses morales. Il est refusé souvent à des êtres très intelligents, accordé à d'autres par une loi obscure que nos an-

cêtres les Grecs, très subtils en toutes choses, représentaient sous la figure idéale d'une jeune fille (la Muse).

J'ai connu beaucoup d'artistes et d'écrivains, et je dois avouer que je blâmais, ou du moins que je m'étonnais parfois de voir la Muse se plaire en certaine compagnie ; mais elle en savait certainement plus long que moi.

Vous voyez, Madame, que je ne crois pas beaucoup à la culture.

Les sentiments du Beau sont des présents de Dieu. Il les répand où il lui plaît, et fait, s'il le veut, épanouir les splendeurs d'une orchidée dans le fond d'une forêt obscure, où nul œil humain ne la verra.

Mais, Madame, je dois avouer que je crois absolument à la connexion de tout ce qui est beau, lumineux et idéal. Ainsi toutes les hautes vertus : la Bonté, la Charité, la Grâce, le Courage, sont fleurs du même jardin ; l'amour du Beau est le lien du bouquet.

Je crois aussi beaucoup à l'hérédité morale.

Si ces questions vous intéressent, il y a mille chances pour que vos enfants aient, à leur insu, les mêmes intuitions que leur mère, et c'est elle qui, de don instinctif, est la meilleure éducatrice.

Croyez, Madame, à mes sentiments de respect.

PAUL BAUDRY.

Paris, 5 juin 1883.

TURCARET ET LA FRANCE JUIVE

Qui ne connaît Turcaret, ce type du traitant enrichi, ce « vil laquais tombé de la misère dans l'infamie d'une honteuse opulence », selon le mot de Malitourne [1] ? Qui n'a gardé le souvenir de cette laideur morale si bien mise en relief par Le Sage ?... Ainsi que Tartufe, dont il est presque le pendant, Turcaret est un personnage inoubliable ; qui l'a vu une fois, le reconnaîtra partout et toujours.

D'ailleurs son règne n'a point fini lorsque celui de Frontin a commencé ; Turcaret a fait souche et souche nombreuse ; ses descendants sont même plus puissants qu'il ne le fut lui-même, et par leur ostentation, leurs prodigalités, leurs folies et leurs débauches, ils ont encore renchéri sur son insolence. C'est un fait d'histoire contemporaine, on ne saurait le discuter, encore moins le nier : l'auteur de *La France Juive,* qui ne cesse de prêcher la croisade contre la race de Sem, signale des Turcarets à tous les degrés de la hiérarchie sémitique, des Turcarets *avant la lettre* dans l'échope du marchand de lorgnettes et des Turcarets arrivés sur les ronds de cuir moelleux de la haute banque et dans les salons les plus somptueux du noble faubourg à Paris.

Turcaret, mon ami, il faut en prendre votre parti, tel que vous enfanta le cerveau puissant de Le Sage, vous n'avez rien de commun avec l'Arien, vous êtes de la tribu d'Israël !

J'ignore absolument si c'est à cette affinité entre le héros de Le Sage et la race sémitique qu'est due la réimpression de cette petite pièce de théâtres [2], je serais même tenté de croire qu'il n'en est rien et

1. *Éloge de Le Sage.* Discours qui a partagé le prix d'éloquence, décerné par l'Académie française, dans sa séance du 24 août 1822, par M. Malitourne. Paris, Didot, 1822. In 4°, p. 9.

2. Le Sage. *Turcaret.*— Cinq dessins de Valton, gravés par Gaujean. Paris, maison Quantin, S. d. (1886) In-12 de 172 p.

que l'éditeur Quantin, en faisant cette publication, n'a point songé au regain d'actualité d'une étude de mœurs datant de bientôt deux siècles [1]. Il est toutefois curieux de constater que cette réimpression paraît juste au moment où *La France juive*, arrivée au 114e mille, s'augmente d'un troisième volume, non moins à l'emporte-pièce que ses deux aînés, que l'on s'arrache déjà et qui, huit jours après sa mise en vente, était tiré à cinq mille exemplaires [2].

A Dieu ne plaise d'ailleurs que j'établisse une comparaison entre la pièce de Le Sage et l'œuvre du virulent auteur moderne !... Et cependant, ce ne serait pas sans plaisir que je constaterais l'analogie qui existe entre les caractères des deux auteurs : même indépendance, même crânerie, même entêtement, égal mépris pour le Veau d'or !

Par goût — *de gustibus non est disputandum* — j'aime les hommes tout d'une pièce, francs d'allure, carrés d'attitude ; si, en faveur de leur habileté, j'ai en quelque estime les modérés, les philosophes, je suis invinciblement porté de sympathie pour les convaincus, les ardents ; et, lorsque je vois un homme se jeter vaillamment dans l'arène, tout seul, pour combattre, au nom d'une cause juste, une corporation puissante, riche et nombreuse, lorsque je le vois faire fi des colères qui grondent, se moquer des haines qui s'amoncèlent, je le dis sans détour, mon premier sentiment est l'admiration et, même après les critiques de détail, même après la part faite à certaines généralisations outrées, je crie encore : Bravo, Le Sage ! Bravo, Drumont !

Non cependant que la pièce de Le Sage, cette satire à la Juvénal, soit d'une moralité générale bien puissante. Pour que le spectateur soit incité à la haine du vice et à l'amour de la vertu, il ne saurait, en effet, lui suffire de voir défiler toute une légion de coquins, de fourbes et de corrompus, se dupant et se dépouillant les uns les autres. Ne faut-il pas encore et surtout que la vue d'un homme

1. La 1re édition de *Turcaret* est de 1709.
2. *La France Juive devant l'opinion*. Paris, 1886. In-18.

franchement honnête le repose et le console de toutes ces turpitudes accumulées et qu'enfin, dans un milieu dépravé, la vertu triomphante brille de tout son éclat ?...

Au surplus, Le Sage a fait là une peinture de mœurs vraie, spirituelle et courageuse ; et, s'il ne s'est proposé que de nous montrer la bassesse et la corruption des traitants parvenus, il faut reconnaître qu'il a pleinement réussi.

Voilà pourquoi nous eussions désiré pour notre auteur une réimpression plus sérieuse, moins négligée que celle qui nous occupe. Le texte seul de la pièce, privée des deux critiques par *le Diable boiteux,* qu'on ne manque jamais de placer au commencement et à la fin, dépourvue même — oubli impardonnable — de la liste des acteurs, ne saurait, malgré les cinq dessins de Valton très finement gravés par Gaujeau, constituer une édition de bibliophile.

Enfin, tout en reconnaissant que le volume est bien imprimé, qu'il est édité avec goût — ce qui n'est point chose nouvelle pour la maison Quantin, — ajoutons qu'il lui manque encore une Préface, cette préface, si courte fût-elle, que les amateurs et les érudits sont habitués à trouver en tête des réimpressions modernes.

Je sais bien que *Maître Prologus*, avec son col empesé, n'est pas toujours un monsieur bien divertissant et que souvent, trop souvent, on est tenté de l'envoyer au diable avec ses rengaines et ses lieux communs ; cependant, lorsqu'il s'appelle le baron de Marescot, comme le fin lettré qui signa l'*Avant-propos* de la jolie édition de *Turcaret*, publiée en 1872 par la Librairie des Bibliophiles, il se fait toujours lire avec plaisir.

Quand les éditeurs de l'avenir feront de *La France Juive* des réimpressions copieusement illustrées, gageons qu'ils n'oublieront point de les faire précéder de longues préfaces par des critiques bien en vue, et ce, non pas précisément pour la plus grande joie des princes d'Israël, mais pour *l'esbattement de nos nepveux les bibliophiles et non aultres.*

Mis DE GRANGES DE SURGÈRES.

UN SAINT BRETON ET VENDÉEN

Le 21 septembre dernier, Mgr l'Evêque de Luçon adressait au clergé de son diocèse une lettre-circulaire ainsi conçue :

« Messieurs et chers Coopérateurs,

« Nous recevons de Rome l'heureuse nouvelle que rien ne s'oppose désormais à la solennité de la Béatification du Vénérable Père de Montfort.

« Cette déclaration avait reçu l'unanime assentiment des Cardinaux et des Consulteurs de la Foi dans la congrégation du 25 mai dernier et aujourd'hui, en la fête de la Présentation de la Très Sainte Vierge, le Souverain-Pontife lui a donné une sanction définitive.

« Ainsi se trouve terminé, au gré de nos plus ardents désirs, un long et difficile procès et nous saluons avec une entière certitude le jour prochain où il nous sera permis de décerner à notre glorieux apôtre les hommages d'un culte public. Dieu ne pouvait accorder à notre Diocèse une bénédiction plus précieuse ni ouvrir à notre région de l'Ouest une source plus abondante de faveurs célestes... »

Le *Gaulois* publie l'intéressant article qui suit sur le Bienheureux Grignion de Montfort :

Louis Grignion de la Bachéleraie fut un athlétique Breton du dix-septième siècle. L'originalité de son énergique nature et les voies singulières de son apostolat surprennent notre époque attiédie ; elles étonnèrent même en son temps la noblesse et parfois le clergé. Il fut l'homme des foules.

Tout est étrange en lui

Il était né à Montfort, dont il a retenu le nom. Après ses études, faites au collège des Jésuites de Rennes, qui comptait alors deux mille élèves, il arrive à pied au séminaire de Paris. Les sulpiciens admirent ses vertus, mais ils tentent en vain d'amortir dans le

moule commun l'enthousiaste exubérance de cette jeune et rude énergie. Diacre, Montfort aide M. de Flamanville à catéchiser, dans Saint-Sulpice, les laquais du quartier ; ils en réunissent jusqu'à mille. Prêtre, il se voue aux paysans. Mme de Montespan, convertie et pénitente, protège ses débuts. Il parcourt la Bretagne et la Vendée, le bâton à la main et les souliers percés, vivant d'aumônes et couchant sur la paille, évangélisant les pauvres dans les chaires, dans les salles d'hôpital, dans les granges, sous les halles, dans les carrefours, quelquefois dans les cabarets, dans les bals publics et jusque dans les maisons mal famées.

Les évêques s'effraient d'abord de ce zèle qui trouble ; ils lui ferment successivement les diocèses de Poitiers, de Saint-Malo, de Nantes, d'Avranches et de Coutances : il s'incline sans murmurer et va prêcher ailleurs. Mais les petits s'abandonnent au puissant entraînement de cette parole apostolique, brûlante et imagée. Elle a porté ses fruits dans le peuple vendéen, qu'elle a laissé si ferme dans la foi : c'est elle qui, cent ans à l'avance, a préparé la *guerre des Géants* et l'holocauste héroïque de tous ces laboureurs martyrs, enfouis par la Révolution sous leurs sillons ensanglantés [1].

1. Dans *la Grotte sainte*, pièce qui termine ses Chants du Bocage, M. Émile Grimaud avait exprimé la même idée. Mais, disait-il au P. de Montfort,

« Mais, repoussant le joug, vois, pieux cénobite,
« Vois ces durs enfants des sillons,
« Issus du sol choisi que ton corps même habite,
« Braver l'assaut des bataillons.
« Econte-les, Montfort: ils chantent tes cantiques,
« En se rendant au bon combat ;
« Et c'est toi qui versas à nos héros antiques
« Cette vertu que rien n'abat.
« Noyés, broyés, chassés des chaumières en flammes,
« Par des Turreau, par des Carrier,
« S'ils n'ont jamais soumis leurs invincibles âmes,
« Chrétiens, c'est qu'ils savaient prier!
« Quand Dieu rivait ton zèle à leur mâle contrée,
« Tu les armais pour l'avenir :
« S'ils furent aussi grands que leur cause sacrée,
« Apôtre! ils doivent t'en bénir !... »

Ses procédés de prédication visaient les simples. Un jour, au lieu de parler, il se contente de montrer pathétiquement le crucifix ; ailleurs, il peint au vif les épouvantements de la mort et figure les scènes de l'agonie. A Saint-Lô, il invite ses auditeurs à un débat public et contradictoire ; partout il fait chanter des cantiques populaires de sa composition.

Aussi son ascendant sur les masses fut-il vraiment prodigieux. On voyait ses auditeurs apporter en tas les livres obscènes et les tableaux lubriques devant la porte de l'église pour les réduire en cendres.

Les femmes sacrifiaient leurs parures. Un jour, sur la lande de Pont-Château, les paysans, à sa voix, élevèrent, pour y planter un calvaire gigantesque, une montagne artificielle, haute de cinquante pieds, large de cent trente-trois. Il fallut extraire 8,000 mètres cubes de terre ou de grès, transporter, au panier ou à la hotte, deux millions quatre cent mille kilogrammes de déblais. En quinze mois des bataillons successifs de trois cents, cinq cents Bretons, réalisant environ soixante mille journées de travail, sans recevoir un sou ni un verre de cidre, exécutèrent, d'enthousiasme, cette pieuse reproduction de la montagne de la Rédemption.

Il advint même que cette œuvre colossale effraya l'autorité. Le gouverneur de Bretagne voulut y voir un fort. On en ordonna la destruction. Cinq cents ouvriers réquisitionnés par force, et aiguillonnés par les baïonnettes d'une compagnie, mirent trois mois à détruire une petite partie du grand ouvrage. En 1821, ces dégâts furent réparés, et en 1873, on vit, à Pont-Château, cinquante mille pèlerins autour de Mgr Fournier, alors évêque de Nantes.

Le P. de Montfort s'éteignait à quarante-trois ans, usé par l'apostolat populaire. Il laissait, pour continuer son œuvre, deux familles, religieuses, dont le centre est à Saint-Laurent, en Vendée. Ses filles, dites Sœurs de la Sagesse, soignent les malades et font l'école aux enfants.

Leur congrégation fut durement éprouvée par la Révolution. Le

pardon au cœur et le chant sur les lèvres, elle a baigné de son sang les guillotines de Nantes. Aujourd'hui, elle compte deux cent soixante maisons, trois mille religieuses et deux cents novices. Ses fils, les missionnaires de la Compagnie de Marie, continuent son apostolat. Ils ont, eux aussi, payé leur tribut aux échafauds républicains, notamment à la Rochelle. Leur institut, loué par Léon XII, approuvé formellement par Pie IX, compte environ deux cents Pères ou Frères, répandus dans les missions de France et des pays étrangers, notamment à Haïti.

C'est en 1829 que l'évêque de Luçon, alors Mgr Soyer, introduisit la cause de béatification du père Grignion de Montfort ; l'archevêque de Paris et vingt autres prélats joignirent leurs suffrages au sien. En 1838, Grégoire XVI déclara *vénérable* l'illustre missionnaire. Puis un cardinal français, Mgr Villecourt, fut nommé rapporteur de la cause. Le cardinal Paraccioni lui succéda ; et le 29 septembre 1869, Pie IX proclama par décret les vertus du P. de Montfort.

Depuis ce temps, le tribunal compétent a étudié la question des miracles attribués à l'intercession du vaillant Breton. L'un d'eux, la guérison d'un aveugle, eut lieu dans la chapelle de Mme de Montespan. Mais les dépositions ont été entendues et examinées, surtout les faits récents constatés en 1869, 1870 et 1873.

Le tribunal a enfin rendu son jugement favorable ; le décret du Saint-Père se prépare, et déjà le diocèse de Luçon chante le *Te Deum* pour la bénédiction de son mâle et ardent apôtre populaire.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

DIEU ET LE ROI, poésies, par Émile Grimaud. — Un vol. in-18 jésus. Paris, librairie académique Didier, Perrin et Cie, successeurs. Nantes, Lanoë et Métayer ; Mlle Thouroude. Prix : 3 fr. 50.

Ceci n'est pas une recommandation — l'ouvrage n'en a pas besoin, — mais un hommage sympathique que nous sommes heureux d'adresser à un homme d'esprit et de cœur.

Le vrai poète dédaigne les habiletés de la diplomatie et se peint dans son œuvre, avec ses croyances, ses affections, ses antipathies exprimées sans crainte comme sans détours.

Tel est M. Émile Grimaud. Aussi bien que le poète breton, ce Vendéen peut dire :

> Nous avons un cœur franc pour détester les traîtres;
> Nous adorons Jésus, le Dieu de nos ancêtres.

Voilà sa force. Tout ce qui est beau l'attire, tout ce qui est gracieux le charme, tout ce qui souffre l'émeut. Aussi dans ses vers — joyeux ou tristes — écrits, au jour le jour, sous l'impression d'une grande joie ou d'une grande douleur, on sent toujours l'âme qui vibre, parce qu'elle est profondément touchée.

Dans sa jeunesse il aimait à recueillir les épisodes, lugubres ou glorieux, de la guerre des *Géants*. Il y revient aujourd'hui avec le même talent et avec le même amour. C'est toujours le poète, vraiment patriote, dont on disait naguère :

> Il chante en ses odes viriles
> Les Vendéens :
> Il eût chanté les Thermopyles,
> Aux temps anciens[1].

1. Max. Nicol, *Une voix de Bretagne*, p. 112.

Lisez dans son nouvel ouvrage : *Vivre et mourir,* où le prêtre fidèle répond si fièrement au *jureur :*

— Comment, mon pauvre abbé, ferez-vous donc pour vivre ?
— Et vous, Monsieur, comment ferez-vous pour mourir ?

Un hussard, brave cœur égaré au milieu des *Bleus ;* le *Cri,* où éclate l'héroïsme sauvage d'une mère vendéenne ; *Ma Rue,* qui rappelle un sanglant souvenir ; et surtout ces poèmes d'un intérêt poignant : *Le Signe de la Croix, La Miséricorde, Une Cocarde, Le Sursis,* où le vers sonore et ferme répond si bien à la noble simplicité du récit. On dirait les fragments d'une magnifique épopée ; et vraiment, c'en est une que nos pères ont écrite avec leur foi et leur sang.

Mais le poète ne s'absorbe pas dans les souvenirs du passé, quelque attachants qu'ils soient : le présent n'a-t-il pas ses gloires, ses douleurs et ses hontes ? Son vers exalte le bien, flagelle le vice, et chante les victimes en flétrissant les persécuteurs. Ainsi il consacre tout un poème — *Le Siège du couvent* — à la proscription des capucins, et il termine par un chant de triomphe — *Gloria victis !* — la série des chants pleins de cœur qu'il dédie aux admirables Frères des Écoles chrétiennes :

L'Enfer, en déchaînant contre vous ses démons,
A vos fronts de martyrs allume une auréole :
Plus on vous persécute et plus nous vous aimons !

Que voulez-vous ? il y a des âmes, tendres et fortes, qui subissent comme naturellement l'attrait du malheur : elles vont à la souffrance pour la consoler, à la vertu pour lui rendre hommage, à l'injustice pour la flétrir.

M. Émile Grimaud est de ces âmes-là.

Mais si l'indignation anime ses vers énergiques, il garde au cœur une invincible espérance, et burine, en regardant l'avenir, des vers que le grand Laprade aurait signés.

C'est au comte de Paris qu'il s'adresse :

On ne fait rien de grand sans souffrir, c'est la loi;
Souffrez! — mais dans l'exil emportez l'espérance.
Le Christ aura pitié de son peuple de France :
Vous partez en proscrit, vous rentrerez en roi!

Et ces pensées reviennent souvent, mêlées à des exhortations puissantes, toujours noblement exprimées.

Je parlais de Laprade; son souvenir emplit un grand nombre de ces pages, et il y a là des vers charmants; mais rien n'est plus émouvant que la scène intitulée *Bénédiction*. Il faudrait la citer tout entière.

L'illustre poète se mourait dans un hôtel de Cannes.

Soudain un visiteur qu'en s'inclinant on nomme,
Entre avec un enfant et dit: Voilà mon fils!

Le vieillard demande à bénir l'enfant:

Et le duc d'Orléans s'approche du poète;
Attendri, sous ses mains il abaisse le front,
Tandis que le mourant, levant sa noble tête,
Aux cieux fait un appel que les cieux entendront:

« Prince, je vous bénis!... Notre France succombe
Aux étreintes du Mal, dont nul ne la défend;
Seigneur, il est grand temps, elle touche à la tombe,
Donnez lui pour sauveurs ce père et cet enfant! »

On le voit, ce volume poétique justifie bien son titre : *Dieu et le Roi*.

Il faut nous borner, car on s'attarderait sans peine au milieu de toutes ces fleurs. Elles sont nombreuses et variées. Qu'on ne craigne donc pas de trouver monotone ce beau recueil, dont les poésies, courtes pour la plupart, valent souvent un long poèmet

L'auteur a eu soin de mêler habilement les genres — *utile dulci*, — et, quand il descend des hauteurs pour redire, non sans charme, les incidents de la vie ordinaire, les fleurettes qu'il cueille méritent de trouver place dans son harmonieux bouquet. Lisez

Mon Arme, Les Galets de Bretagne, Le Bouton de rose, et bien d'autres — il faudrait tout citer, — vous serez de mon avis.

Je lui ferai cependant un reproche. Pourquoi dit-il tristement :

> Je dois répondre : Non ! quand la Muse me tente.
> J'imprime ceux d'autrui... je ne fais plus de vers !

Non, poète, vous n'avez pas le droit de vous reposer. Avec les vers d'autrui, que vous imprimez parfaitement — je le sais, — continuez d'imprimer les vôtres, et ne dites plus :

> C'est aux jeunes qu'il faut demander les beaux vers.

En vain répondez-vous :

> La Muse à qui vieillit cesse d'être indulgente ;

un cœur comme le vôtre ne vieillit pas.

Je n'ajoute plus qu'un mot : cet excellent volume se vend au profit des Écoles chrétiennes de Nantes ; ses lecteurs — et ils seront nombreux, je l'espère — se donneront donc, en même temps qu'une vraie jouissance littéraire, le plaisir de faire une bonne action.

A. DE KERMAINGUY.

LA CONSERVATION DES MONUMENTS MÉGALITHIQUES DANS LE MORBIHAN. — Notes et documents, par Albert Macé, rédacteur en chef du *Petit Breton,* membre de l'Association bretonne. — Vannes, Lafolye, 1886, in-8°, 90 p.

M. Macé, interrompant pour quelques jours ses intéressantes études sur la période révolutionnaire dans le Morbihan, nous apporte aujourd'hui une curieuse étude sur les mesures administratives qui ont été prises depuis le gouvernement de la restauration, pour parvenir à conserver les monuments mégalithiques si nombreux dans le pays de Vannes, en particulier dans la région de Carnac. M. le comte de Chaselles, préfet du Morbihan de 1818 à 1830, a été le premier qui ait songé à faire des efforts sérieux

pour sauver de la destruction ces antiques témoins de civilisations disparues. Les entrepreneurs des monuments de la Chartreuse et du grand phare de Belle-Ile avaient trouvé naturel d'exploiter comme carrière de pierres de taille les magnifiques alignements de Carnac, qui depuis un siècle ont diminué de plus de moitié sous la pioche des nouveaux Vandales. Sur la sollicitation du chanoine Mahé, à qui l'archéologie morbihannaise est redevable à tant de titres, M. de Chaselles adressa des instructions à tous les maires du département pour interdire de mutiler ou de s'emparer des monuments celtiques qui pouvaient exister dans leurs communes, et par arrêté du 14 novembre 1828, Auguste Romieu, de réjouissante mémoire, fut nommé « commissaire-conservateur des monuments d'antiquité, qui existent sur le sol morbihannais. » Le nom de Romieu, déjà connu à cette époque par ses gais vaudevilles, pourrait laisser croire que cette nomination n'avait rien de sérieux, mais les documents publiés par M. Macé prouvent que le célèbre mystificateur s'occupa de sa tâche en participant lui-même à des fouilles archéologiques. Le gouvernement de Juillet continua l'œuvre commencée. M. le préfet Lorois appela de nouveau en 1833 l'attention des maires sur ce sujet et fit rédiger par M. Villemain, sous-préfet de Lorient, un minutieux rapport sur les monuments de cette région. L'œuvre a été poursuivie plus effectivement depuis par la commission centrale des monuments historiques et l'on sait que l'Etat a récemment acheté à grand'peine, une partie des vénérables débris de Carnac et de Locmariaker. Malheureusement, des sanctions sérieuses ont toujours manqué aux mesures prises, et nous assistons en ce moment, le cœur navré, à la démolition des tours de la Porte-Prison, le joyau des vieux remparts de Vannes, pour la conservation desquelles les édiles vannetais ne peuvent trouver quelques mille francs, quand ils dépensent un million pour la construction d'un véritable palais municipal. Toutes les commissions platoniques n'aboutiront à aucun résultat sérieux tant qu'on n'aura pas inculqué dans la masse un respect filial pour les choses du passé. C'est affaire d'éducation et nous en sommes loin. Nous

devons féliciter sincèrement M. Macé d'avoir montré à côté ce qui a été fait, ce qui reste à faire. Souhaitons que la voix des archéologues ne soit point la *vox clamans in deserto,* et demandons grâce à grands cris pour les souvenirs de nos aïeux.

LARVORRE DE KERPÉNIC.

L'ABBESSE DE JOUARRE, par M. Ernest Renan. Drame en cinq actes et en prose. 1886.

En ce temps d'opportunisme, les opinions successives de M. Renan le désignent pour la place de philosophe officiel. L'administrateur du Collège de France n'aura qu'un pas à faire pour aller s'asseoir au fauteuil qui lui est dû dans la Sorbonne reconstruite. Foin des penseurs d'antan ! Le pic des démolisseurs a enseveli sous les décombres jusqu'au souvenir des génies qui firent la gloire de l'antique Faculté. Place aux esprits indépendants qui, « lors même qu'ils pourraient réformer le monde, s'en garderaient bien, le trouvant trop curieux, tel qu'il est [1]. » Place aux sceptiques qui ne voient dans nos misères qu'un prétexte à paradoxes. Place aux rhéteurs qui ne laissent même pas aux honnêtes gens cette consolation qu'en faisant le bien, « ils ne sont pas dupes [2]. »

Tandis que nous nous débattons dans l'impasse où nous accule le flot montant des revendications sociales, tandis que nous luttons contre l'envahissement de doctrines qui confondent et méconnaissent le juste et l'injuste, M. Renan constate la persistance du « *culte idéal.* » « Le danger pour lui ne commencerait que le jour où les femmes cesseraient d'être belles, les fleurs de s'épanouir voluptueusement, les oiseaux de chanter. » — « Or, conclut-il, dans nos terres clémentes, et, avec nos races amies du plaisir, ce danger-

1. *Etudes d'histoire religieuse.*
2. *Le prêtre de Némi.*

là, grâce à Dieu, paraît fort éloigné [1]. » On le voit, le pyrrhonisme du plus bourgeois des philosophes s'accentue, à mesure que la mise en pratique de ce far-niente moral accumule les ruines dans notre société minée et pourrie.

L'Abbesse de Jouarre ne dépare pas l'œuvre de ce sophiste, qui compte ses succès par ses inconséquences et ses contradictions. Aussi bien, puisque M. Renan est Breton et qu'il convient de tirer de son prétendu drame certains enseignements, les lecteurs de la *Revue* nous permettront de nous y arrêter un instant, quelque répugnant qu'il soit.

L'auteur nous fait assister aux amours *in extremis* de son héroïne (!!), la soi-disant abbesse de Jouarre, et du marquis d'Arcy, condamnés à mort le matin par le tribunal révolutionnaire et qui doivent être guillotinés le lendemain. Comme vous le voyez, on n'est pas plus facétieux. Cette abbesse d'ailleurs n'est point une abbesse ordinaire. Supérieure d'un couvent orgueilleux, « elle a depuis longtemps cessé de prier, laissant aux *simples* les sacrements et les pratiques que l'Église a établis pour tous. » Le marquis, de son côté, est un de ces « gentilshommes libéraux, » qui furent emportés par le mouvement dont ils avaient été les promoteurs. A sa phraséologie spécieuse et vague, on le reconnaît facilement pour un ancêtre de M. Renan. C'est un adepte de cette école philosophique qui se consume en aspirations stériles vers l'inconnu, l'idéal, l'au delà, et s'égare à plaisir autour de la vérité Abbesse et marquis appartiennent l'un et l'autre aux *parties cultivées* de l'humanité, dans lesquelles l'auteur de la *Vie de Jésus* range les intelligences supérieures, sorties des limbes religieux.

Quoi qu'il en soit, l'éloquence du marquis a facilement raison des scrupules de la recluse. Et, à ce propos, je me permets de remarquer que des gens *simples*, et vulgaires comme nous, n'eussent point accepté comme argent comptant des aphorismes du genre de ceux-ci : « La vertu altière est chez la femme un vice ; quelque

1. Préface de *l'Abbesse de Jouarre.*

chose vous manquera éternellement. Éternellement vous pleurerez votre virginité. Respectable est la pauvre fille que *la fatalité a condamnée à une vie incomplète.* Mais vous, le don suprême s'est présenté à vous dans des circonstances uniques, et vous l'avez repoussé. L'ami parfait (*sic*) que le ciel vous avait accordé, vous l'avez renvoyé à ses pleurs... La vraie grandeur de la femme vous manquera. Le vrai Dieu vous en voudra, si le Dieu des moines est content. » N'allez pas croire que l'abbesse convaincue va succomber en gémissant. « Que je voudrais, s'écrie-t-elle, être de ces femmes qui, pressées, ont une réponse : Ayez des égards pour ma faiblesse. Ce serait une hypocrisie de ma part. Je ne suis pas faible. Mais... j'ai mon orgueil ; voulez-vous que je me présente devant la mort amoindrie à mes propres yeux ? » O privilège magique des régions éthérées où s'agitent, discutent et finalement succombent les *parties cultivées* de l'humanité ! Tout y est digne, correct, noble, héroïque, même la chute, même la faute. On fait fi du qu'en dira-t-on. On affiche la prétention de ne relever que de soi-même. On se croit assez fort pour résister à la passion, d'où qu'elle vienne. On se laisse circonvenir par elle, et quand déjà elle donne l'assaut, on se retranche derrière son orgueil comme derrière un rempart inaccessible. Mais l'orgueil perd plus qu'il ne sauve. Assurément, si l'abbesse eût cru, comme les simples religieuses, que le Dieu des moines fût le vrai Dieu, elle eût eu la force de repousser le marquis d'Arcy.

Mais poursuivons : d'Arcy meurt seul. Quant à Julie, (c'est le nom de l'abbesse de Jouarre), un jeune officier qui l'a aperçue devant le tribunal révolutionnaire, en est devenu éperdûment amoureux. Il l'arrache au bourreau, quelque effort qu'elle fasse pour repousser ce bienfait pire que la mort. Condamnée à vivre, Julie traîne dans le dénûment ses jours misérables. Elle accouche dans une mansarde de la rue Saint-Jacques, et, pour nourrir cet enfant — né d'un dernier soupir, — elle se fait la commissionnaire des petits marchands du Luxembourg. Le reste est une berquinade. Son sauveur revient à Paris, la voit, l'épouse. Il y a gros à parier

qu'ils furent heureux, mais de ce bonheur nuageux qui règne sous le toit des *parties cultivées*. L'entrée en ménage, au reste, est adorable de solennité : « Puisons dans notre hauteur morale, déclame Julie, et dans notre mépris de la vulgarité, la force de vivre encore et d'aller au-devant des incertitudes de l'avenir. »

Tout ceci n'est que hors d'œuvre et sert simplement à encadrer une funèbre apothéose de l'amour. M. Renan s'en explique lui-même dans sa préface. On nous introduit dans une prison, non pour retremper nos courages dans les entretiens héroïques de la veillée de l'échafaud, mais pour échauffer nos sens au spectacle malsain d'invraisemblables amours. Rien de plus répugnant que ces pensées voluptueuses à un pareil moment et que ces fleurs jetées sur les embrassements d'une nuit macabre, « sous prétexte que ce que l'on fait en présence de la mort échappe aux règles ordinaires. »

Rien de plus faux que ce thème, développé à satiété : « Tout dans la nature nous dit : aimez-vous. Qui le dit plus éloquemment que la mort ? (*sic*)! Supposez le monde à la veille de finir, je dis que l'amour devrait régner sans loi, sans limites, puisque ce qui limite et règle l'amour, le droit sacré de l'être qui en sort, n'aurait plus aucun sens. »

Non, la terreur involontaire qui saisit les plus forts aux approches de la mort n'est point compagne de l'amour. A-t-on jamais parlé des bacchanales de l'an mil ? Si le monde devait finir demain, ce sont les églises qui seraient pleines.

A l'appui de sa thèse, M. Renan évoque le dix-huitième siècle, mais il le travestit. L'histoire ne rapporte pas que marquis poudrés et duchesses libertines, réveillés en sursaut par le tocsin de 1793, aient cherché dans une dernière orgie le courage de bien mourir.

Mais M. Renan fait bon marché de la vérité historique ou philosophique, quand il s'agit d'émettre un paradoxe. La mode est au sensualisme le plus honteux, il suit la mode. Car — et ce reproche lui sera sensible — il n'a même pas le mérite de l'originalité.

Avant lui, dans la *Faute de l'abbé Mouret*, M. Zola a tenté de

nous représenter la nature conviant l'homme aux jouissances matérielles et physiques. Mais le romancier avait sur le philosophe l'avantage d'une vraisemblance relative. Puisque la coutume est aujourd'hui de donner un langage aux choses, on conviendra que les jardins fleuris du Paradan parlent autrement que l'antichambre de la guillotine.

Ainsi, l'auteur de la *Vie de Jésus* en est réduit à emboîter le pas de M. Zola. Qu'il se « divertisse » dans son égoïsme d'homme heureux. Les gens sensés ne sauraient désormais le prendre au sérieux. C'est en voilant leur face pharisienne que ses amis essaient d'étayer le piédestal croulant de sa renommée. Qui vivra verra. J'augure mal, quant à moi, de l'avenir de ce sceptique. Vous souvient-il de ces apostats perdant en pleine vie toute conscience et toute dignité et mourant dans l'ordure? Ce spectacle pourrait bien encore nous être donné. C'est qu'en effet tout se tient : après avoir sacrifié les croyances, on se débarrasse de la morale.

Tel est le seul enseignement à tirer de ce livre malsain, malhonnête, et, par surcroît, ennuyeux.

ANATOLE BIRÉ.

PENSÉES D'UNE CROYANTE, par Marie Jenna. — Un vol. petit in-16. Paris, Poussielgue.

Voici, non pas un livre, mais un opuscule de 120 pages, qui ne se recommande, à première vue, que par son joli format et sa couleur azurée, presque printanière. Mais il est signé : *Marie Jenna*, et porte un titre qui, à lui seul, la trahirait : *Pensées d'une Croyante*. C'est dire que ce recueil renferme autant de beautés neuves qu'il y a de merveilles dans une petite fleur, et qu'il ne trompe point comme les *Paroles*, restées célèbres, *d'un Croyant*, qui ne l'était déjà plus, de cœur du moins, car il commençait à parler le langage de la haine. On peut se fier aux promesses de la Muse des *Élévations*, qui poursuit, sans défaillance, la campagne qu'elle a

entreprise pour le salut des âmes et qui, après le charme de ses mélodies chantées, leur apporte aujourd'hui le fortifiant de sa parole avec la sève vitale de sa belle intelligence de chrétienne.

Le bienfaisant et modeste ouvrage qu'elle vient nous offrir pour étrennes, est en réalité le journal d'un esprit qui *parle*, parce qu'il *croit*, et d'une âme qui est une lumière, parce qu'elle aime.

Bien que ces *Pensées* aient été écrites d'élan et saisies au passage de l'inspiration, il y a de la liaison et de l'harmonie entre elles, comme entre toutes les perles roulées par le même ruisseau ; et l'auteur a pu les ranger dans une sorte de classification qui les précise, en indiquant le but où elles tendent avec la source d'où elles ont jailli. Ainsi, il y a les *Pensées dans la joie*, les *Pensées dans la tristesse*, les *Pensées dans le calme*, et celles émanées plus directement de l'Évangile. C'est, comme on le voit, un cadre à peu près aussi vaste que celui des diverses situations de l'âme et de la vie, et ce qui étonne, quand on l'a parcouru, c'est l'exiguité du volume comparée aux richesses qu'il contient. En voyant se dérouler cette série de *Pensées*, tour à tour ingénieuses et pénétrantes, comme celles de Joubert, imprévues et lumineuses, comme l'un des éclairs sortis de la chaire de Bossuet, parfois même délicieuses et simples, comme un verset de l'Évangile, on conclut avec bonheur à l'éternelle supériorité du Christianisme pratique, aussi bien sur le Spiritualisme humain, qui nous élève à des sphères supérieures mais indéterminées, que sur le Naturalisme contemporain, s'efforçant d'emprisonner dans l'étroit horizon des choses visibles ce regard de l'âme, qui ne peut être rassasié que par la contemplation de l'Infini. L'humilité n'est pas toujours la vertu des adeptes de cette doctrine du moment, et pourtant qu'ils sont à plaindre [1] !

« Quand on a aimé la nature avec l'âme d'un chrétien, on plaint ceux qui l'ont aimée seulement en rêveurs, en artistes, sans y trouver le Dieu vivant. Si leur pensée s'élève, comment ne serait-elle pas troublée par un

1. *Pensées d'une Croyante*, pages 5 et 9.

infini que rien n'éclaire ? Et ce plein bonheur de se sentir aimé de celui qu'on adore, de savoir que cette source de vie qui coule en nous coulera éternellement, comment l'éprouveraient-ils ? »

La sincérité du Naturaliste ne peut se concevoir qu'en supposant quelque chose d'incomplet dans l'organisation de ses facultés intellectuelles ou morales. Notre Croyante le dit admirablement :

« Il est des hommes qui ne veulent pas de Dieu ; cette triste découverte, en effrayant mon cœur, a cependant affirmé ma foi. Je m'étonnais de ce que la vérité ne fût pas visible à tous comme le soleil. J'ai compris que ce n'est pas le rayon qui manque, mais le regard [1] ! »

Ecoutez maintenant comme elle plaint les infortunés qui n'envient rien aux croyants :

« Je comprends qu'on n'ait pas la foi ; je comprends que l'intelligence hésite devant l'infinie profondeur de nos dogmes ; mais qu'on ne la désire pas, voilà ce qui étonne, ce qui navre, ce qui confond ! Oh ! que j'ai été longtemps à le croire, à croire qu'un cœur d'homme pouvait entrevoir sans tressaillir les merveilles de l'amour divin ! Dans la naïveté de mon enthousiasme, je pensais que le rêve leur paraissait trop beau pour être vrai. Mon Dieu ! lorsqu'il me fallut comprendre qu'ils ne trouvaient rien à nous envier, qu'ils étaient joyeux ainsi dans leur vie sans espérance, dans leur temps sans éternité ; quand je vis qu'ils s'irritaient comme d'une offense de ce zèle, le plus beau rayon de l'amour, oh ! alors, quelque chose se brisa en moi, je ne sais quelle corde qui ne vibrera plus, la plus belle peut-être [2]. »

Mais ce qui est le mot de ce petit livre, ce qui vit et palpite dans toutes ces pages, ce qui en fait un baume en même temps qu'une lumière, c'est l'amour de Jésus-Christ, exprimé dans un langage à la mesure de ce divin sujet. Les *Pensées d'une Croyante* sont comme le vol perpétuel d'une âme éprise autour du Dieu fait homme, que rien ne peut remplacer, quand on l'a seulement entrevu et à qui l'on veut *tout donner* dès qu'on lui a *donné quelque chose*.

1. *Pensées d'une Croyante*, page 52.
2. *Ibidem*, page 25.

« L'âme créée si grande, arbitre de son propre sort, appelée à partager la vie même de son créateur si elle n'efface pas en elle sa divine ressemblance ; l'humanité rachetée par un acte plus merveilleux que celui de sa création, l'infini de la puissance, de la sainteté, de l'amour incarné dans un homme qui s'est fait notre frère et notre rançon, c'est si beau, si pleinement ineffable qu'après qu'on a écrit des milliers de volumes, chanté sur tous les tons de la lyre chrétienne, il faut écrire et chanter encore [1]. »

Ailleurs elle s'écrie, dans un transport d'amour :

« O Jésus, s'il pouvait m'être prouvé que vous n'êtes pas mon Dieu, je voudrais continuer à vous aimer et à vous obéir. Si votre pensée n'était plus qu'un rêve, c'est de ce rêve que je voudrais vivre : j'aimerais mieux votre ombre que toutes les réalités [2]. »

« Le voir enfin, Lui ! l'ami divin, le sauveur Jésus ! celui qui nous consolait si délicieusement aux heures de tristesse, celui qui rayonnait à travers les âmes et les faisait si belles, celui qu'il suffit d'aimer pour être digne d'amour ! »

L'amour divin est si bien le foyer où s'est allumée cette âme exquise que la vue du seul lieu de la création où elle ne saurait le rencontrer, lui inspire un tableau qui rappelle ceux des saints Prophètes et qui glace l'âme d'un effroi surnaturel :

COMME UN SONGE.

« Dieu me montra de loin la sombre demeure de ceux qui sont condamnés pour toujours, et mon âme, encore imprégnée des joies du ciel, frémit en même temps d'une indicible pitié ; et je dis à Dieu : Seigneur, vous qui êtes le Dieu des miséricordes, n'aurez-vous point pour eux une miséricorde ! Et ma prière était comme leur peine, immense en son intensité. Alors Dieu me dit : « Va leur offrir ma miséricorde. »

« Et je passai par ces chemins que nul homme vivant n'a traversés ; j'entendais une rumeur confuse, épouvantable, mêlée de cris et de gémissements : je frappai à la porte du sombre abîme et je m'écriai : Pouvez-vous aimer ?....

1. *Pensées*, pages 11 et 12.
2. *Ibidem*, p. 31.

« Il se fit un profond silence, et ensuite une grande clameur formée de toutes les voix : Non, nous ne pouvons pas aimer !

« Je restai suffoquée par l'angoisse et la crainte, ne sachant que faire de la miséricorde de mon Dieu ; puis je rassemblai toutes les forces de mon âme et je m'écriai : Voulez-vous aimer ?....

« Un silence plus long répondit, puis une autre clameur : Non, nous ne voulons pas aimer !

« Alors j'adorai la justice de mon Dieu, et je compris que sa miséricorde ne pouvait plus descendre dans le royaume de la haine éternelle[1]. »

Ce morceau est choisi parmi les fragments si remarquables qui terminent le volume et dont le dernier est l'*Etat de grâce*, déjà connu des lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, qui en ont eu la primeur, il y a bientôt deux ans.

Ce que nous venons de dire, quoique bien incomplet, suffira, nous l'espérons, pour donner une idée de ce pieux et substantiel écrit que l'on croirait tombé de la plume séraphiqne de saint François d'Assise ou de sainte Thérèse. Il apporte un exemple de plus à l'appui d'une sympathique idée que nous ne sommes pas les premiers à exprimer et qui consiste à croire que, si le divin Maître dut confier exclusivement à ses disciples le soin d'écrire son Évangile et de prêcher sa doctrine, ce fut aux filles de ses consolatrices du Calvaire qu'il réserva la douce mission de la faire aimer.

Ce petit ouvrage est, en effet, un livre de piété suave, illuminée par de fréquents éclairs descendus des hautes régions de l'ontologie chrétienne, et l'on peut, sans crainte de l'appauvrir, y puiser à toute heure, comme dans l'écrin d'une âme. Ce sont de tendres effusions d'esprit et de cœur, que l'on peut porter avec soi, comme un *vade mecum*, en voyage, en promenade, au milieu des magnificences de la nature, qui souvent les firent naître, et à l'église même. Après s'être rafraîchi dans cette lecture, on éprouve de l'apaisement et du soulagement intérieur ; on respire à l'aise et avec joie, sous un ciel étoilé de pensées si pures et si fortifiantes

1. *Pensées d'une Croyante*, pages 106 et 107.

contre la tristesse, contre la souffrance, contre la mort même, qui, suivant la remarque si juste de Marie Jenna, épouvantait nos ancêtres païens comme un saut *dans l'ombre* et qui devrait sourire aux frères mortels de Jésus comme un *élan dans la lumière.*

Merci donc à la vaillante muse des *Élévations,* toujours si douce ment inspir ée, de nous avoir montré cette fois *les Clefs du ciel,* comme pour compléter le présent que sa digne sœur aînée nous faisait, l'année dernière, à pareille date, en nous donnant pour étrennes *les Clefs du Purgatoire.*

F. DU BREIL DE MARZAN.

LES CHRONIQUES DE BAS-POITOU (1886), par M. René de Thiverçay. 1 vol. in-12 de 2 à 300 pages, tiré à 250 exemplaires. Edition sur vélin, 3 fr; sur papier de Hollande, 6 fr. — Les non-souscripteurs paieront l'ouvrage 1 fr. en plus [1].

Outre les Chroniques parues, cette année, dans la *Vendée*, de Fontenay-le-Comte, ce volume contiendra un grand nombre d'articles qui, pour divers motifs, n'ont pu trouver place dans le journal, et qui auront, par suite, tout l'intérêt de l'inédit.

De ce nombre sont : *Le Baptême du chroniqueur, Nos députés en robe de chambre, M. Marchegay et son œuvre,* les *Confidences d'un pan de mur, Un Ignorantin,* le *Premier Congrès Rabelaisien, Sac au dos,* l'*Archevêque de Paris en Vendée*, les *Premiers Steeple de Talmont*, les *Vendéens aux prisons de Brouage en 1793,* etc., etc.

1. En souscription chez M. Gouraud, imprimeur-éditeur à Fontenay-le-Comte.

MÉLANGES

La Bretagne à l'Académie.

Dans le rapport que M. Camille Doucet lisait récemment sur les prix décernés par l'Académie française, nous avons eu le plaisir de trouver les noms de quatre de nos collaborateurs : des mentions honorables ont été décernées à M. Edmond Biré (*Victor de Laprade, sa vie et ses œuvres*), à M. F. Saulnier (*Vie d'Edouard Turquety*), à M. René Kerviler (*La Bretagne à l'Académie au XVIIIe siècle*); puis un prix a été attribué à M. Barthélemy Pocquet pour ses *Origines de la Révolution en Bretagne.*

M. Jules Rieffel.

Nous avons à annoncer la mort de M. Jules Rieffiel, célèbre agronome, dont le nom est intimement associé à la prospérité agricole de la Bretagne.

Elève de Mathieu de Dombasle, M. Rieffel vint s'établir dans les environs de Nozay, il y a plus de cinquante ans, et défricha plus de 500 hectares de landes. Le gouvernement seconda ses efforts en fondant l'école d'agriculture de Grand-Jouan, dont il devint directeur en 1835.

M. Rieffel était officier de la Légion d'honneur, membre de plusieurs sociétés savantes. Il avait été très longtemps directeur général de l'Association bretonne. Il est décédé à l'âge de quatre-vingt-dix ans et repose dans une chapelle de famille, sur le point culminant de son domaine de Rieffelande.

La Société archéologique de Nantes.

La Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure a procédé, le 14 décembre, au renouvellement de son bureau pour une période triennale ; ont été élus : Président : M. Henri Lemeignen ; Vice-présidents : MM. des Jamonières et Bertrand-Geslin ; Secrétaires-généraux : MM. de l'Estourbeillon et Alcide Leroux ; Secrétaires du Comité : MM. du Champ-Renou et Espitalié-Lapeyrade ; Trésorier : M. Riardant ; Archivistes : MM. Blanchard et X. Le Lièvre de la Touche ; Membres du Comité : MM. de la Laurencie et René Kerviler.

Deux livres nouveaux.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour pouvoir analyser deux livres que viennent de publier des prêtres de notre ville, dont l'un est depuis longtemps notre collaborateur. Nous voulons, tout au moins, en donner ici les titres.

L'un se nomme : *Dieu et la Providence. Démonstrations philosophiques et religieuses*, par l'abbé A. Foulon, prêtre, chan. de la Basilique de Saint-Nicolas de Nantes. Bel in-8° de XXXII-250 p., en vente dans les librairies catholiques. Prix : 5 fr.

L'autre volume est de M. l'abbé J. Dominique : c'est *Un Noble Cœur*, suivi de la *Barque maudite*, dont la *Revue* a récemment eu la primeur. Ce grand in 8°, de 237 pages, orné de planches, est édité par M. Alfred Cattier à Tours. Avis aux parents en quête de bons livres à donner en cadeaux de premier de l'an.

AVIS IMPORTANT

A NOS LECTEURS.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* porte à la connaissance de ses lecteurs que M. Émile Grimaud ne pouvant, à son très grand regret et au nôtre, continuer de lui prêter son concours, ainsi qu'il l'a fait depuis près de trente ans avec un zèle qui ne s'est jamais démenti, la Direction de la *Revue* a choisi, pour le remplacer, comme Secrétaire de la Rédaction, l'un des membres les plus distingués de l'Association Bretonne, M. F. Le Bihan.

Par suite de ce changement, la *Revue de Bretagne et de Vendée*, à partir de la livraison de janvier 1887 (formant le premier numéro de sa *trente-unième* année), sera imprimée chez M. Ludovic Prud'homme à Saint-Brieuc, place de la Préfecture, 1. Là aussi sont transportés dès maintenant les bureaux de rédaction et d'abonnement de la *Revue*. Tout ce qui concerne la rédaction devra être adressé à M. F. Le Bihan, et ce qui regarde l'administration à M. L. Prud'homme.

Rien de changé d'ailleurs dans le titre, dans l'esprit, dans la direction de la *Revue*. Elle conserve ses anciens collaborateurs ; elle est assurée dès à présent d'en acquérir de nouveaux.

Enfin, elle inaugurera cette nouvelle période par deux améliorations typographiques : agrandissement de format et caractères neufs.

Le Directeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée*,

Arthur de la Borderie.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME SOIXANTIÈME

ANNÉE 1886 — SECOND SEMESTRE.

JUILLET

Éloge historique de Dom Lobineau, prononcé à Saint-Jacut le 3 mai 1886, par M. *Arthur de la Borderie* 5
Misanthrope, par M. *Alfred de Courcy* 27
Lettres de Paul Baudry, publiées par M. *Émile Grimaud* (fin). ... 40
L'église de Tréguier (fin), par M. l'abbé *Y.-M. Lucas* 56
Jeanne d'Arc à Domrémy, par M. *le vicomte de la Villemarqué* ... 66
Chronique. — Le Congrès archéologique de France, par M. *Alcide Leroux* 73
Mgr Richard, archevêque de Paris 80

AOUT

Souvenirs de guerre civile. — Guillemot, par M. *Georges de Cadoudal* 81
Lettres inédites de la Tour-d'Auvergne, communiquées par M. *Arthur de la Borderie* 99
A bâtons rompus, par M. *Henri Finistère* 105
La Retraite et ses fondateurs (suite), par M. le *vicomte Hippolyte Le Gouvello* 122
Poésie. — Le conscrit, par Mme *Sophie Hüe* 128
Toujours vendéen ! — Une inscription, par M. *Émile Grimaud* ... 130
Pensées, par *Marie Jenna* 133
Galerie des poètes bretons. — M. Rabuan du Coudray, par M. *Adolphe Orain* 137
Notices et comptes rendus. — *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, de M. *René Kerviler*, par M. *Tamizey de Larroque*. — *Collection locale des Cléons, Haute-Goulaine, près Nantes*, de M. *Félix Chaillou*, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*. — *Essais de critique*, de M. *Charles Fuster*, par M. *Olivier de Gourcuff*. — *Les familles françaises à Jersey pendant la Révolution*, par M. le *comte R. de l'Estourbeillon*. — Mgr du Fougerais, par M. l'abbé *Paris-Jallobert* 142
Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 154
Programme du XXIXe Congrès de l'Association bretonne 158
Bibliographie bretonne et vendéenne 160

SEPTEMBRE

Croquis maritimes. — La course et les corsaires. Introduction, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro* 161
Souvenirs de guerre civile. — Guillemot (fin), par M. *Georges de Cadoudal* 189

Poésie. — Une promesse, par M. *Émile Grimaud*..... 204
Tous les seigneurs étaient-ils nobles? Non, par M. *J. Trévédy*, ancien président du tribunal de Quimper..... 206
La marquise, nouvelle par M. *J.-G. Roparlz*..... 221
Notices et comptes rendus. — *La France artistique et pittoresque*, I. *La Bretagne : Le pays de Léon*, de M. *H. du Cleuziou*, par M. *Henri Finistère*. — *L'Épopée biblique*, de M. l'abbé *A. Ollivier*, par M. l'abbé *J. Dominique*..... 225
Chronique. — Le Congrès de Pontivy..... 231
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 240

OCTOBRE

Les dates de la vie de saint Yves, par M. *Arthur de la Borderie*..... 241
Tous les seigneurs étaient-ils nobles? Non (fin) par M. *J. Trévédy*, ancien président du tribunal de Quimper..... 262
Poésie. — *Ultima verba*, par M. *Hippolyte Minier*..... 281
Le legs de Chantilly, par M. *Émile Grimaud*..... 288
De Marseille au Havre par le chemin des écoliers, par M. *Charles Doynel*..... 289
La course et les corsaires (suite), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 297
Notices et comptes rendus. — *Les Familles françaises à Jersey, pendant la Révolution*, de M. le comte *R. de l'Estourbeillon*, par M. *René de la Ferté*. — *Excursion pittoresque et archéologique à la baie de Bourgneuf : Sainte-Marie de Pornic*, de M***, par M. *Olivier de Gourcuff*..... 309
Chronique. — La fête de la translation des reliques de saint Filbert, à Noirmoutier, par M. *J. D.* — L'Exposition de Nantes : Art rétrospectif, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro* ; — Beaux-arts, par M. *Louis le Lasseur de Ranzay*..... 315
Mélanges..... 327
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 328

NOVEMBRE

Les dates de la vie de saint Yves (fin), par M. *Arthur de la Borderie*..... 329
De Marseille au Havre par le chemin des écoliers (fin) par M. *Charles Doynel*..... 342
Croquis maritimes. — La course et les corsaires (suite), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 357
Poésie. — Les revenants, par M. *Charles Bourgault-Ducoudray*. — La Bretagne, par M. *le comte de Saint-Jean*. — Le chant des Bretons, par Mme *Sophie Hüe*..... 371
Notices et comptes rendus. — *Promenades dans Quimper*, de M. *Trévédy*, par M. *Arthur de la Borderie*. — *L'Indiana*, de l'auteur d'une *Femme apôtre*, par M. l'abbé *P. Teulé*. — *Les Ages préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*, de M. *E. Cartail-*

hac, par M. *Paul du Chatellier*. — *Statistique historique et monumentale de l'arrondissement de Redon* (*Ille-et-Vilaine*), de M. l'abbé *Guillotin de Corson*, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*. — *Nouvelles douanières*, de M. *Eugène Roulleaux* ; — *Bretagne et Bretons*, de M. *Robert Oheix*, par M. *Louis de Kerjean*. — *Dieu et le Roi*, poésies, par M. *Émile Grimaud*.... 375
Chronique. — L'Exposition des Beaux-arts à Nantes (fin), par M. *Louis le Lasseur de Ranzay*. — Le Congrès des catholiques de l'Ouest, par M. l'abbé *P. Teulé*..... 390
Mélanges..... 406
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 408

DÉCEMBRE.

Les Sévigné oubliés. Souvenirs du XVIIe siècle. — IV. Les malheurs d'un Montmoron, par M. *F. Saulnier*..... 409
Croquis maritimes. — La Course et les Corsaires (suite), par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*..... 422
Poésie. — Le nom de la « bonne Duchesse, » par Mme *Sophie Hüe*. 451
Aux Missionnaires, par M. *Louis le Lasseur de Ranzay*..... 453
Vandalisme municipal et anti-vandalisme, par M. *Arthur de la Borderie*..... 454
Une lettre inédite de Paul Baudry, publiée par M. *Emile Grimaud*. 462
Turcaret et la *France Juive*, par le *marquis de Granges de Surgères*..... 464
Un Saint breton et vendéen..... 467
Notices et comptes rendus. — *Dieu et le Roi*, poésies, de M. Emile Grimaud, par M. *A. de Kermainguy*. — *La Conservation des Monuments mégalithiques dans le Morbihan*, de M. Albert Macé, par M. *Larvorre de Kerpénic*. — *L'Abbesse de Jouarre*, drame, de M. Ernest Renan, par M. *Anatole Biré*. — *Pensées d'une Croyante*, de Marie Jenna, par M. *F. du Breil de Marzan*. — *Chroniques de Bas-Poitou*, par M. *René de Thiverçay*.... 470
Mélanges..... 486
A nos lecteurs. — Avis important, par M. *Arthur de la Borderie*, directeur de la *Revue*..... 488

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION ET MORALE

L'Eglise de Tréguier (fin), par M. *l'abbé Y.-M. Lucas*, 56-65. — Mgr Richard, archevêque de Paris, 80, — La Retraite et ses fondateurs (suite), par M. *le vicomte Hipp. Le Gouvello*, 122-127. — La fête de la translation des reliques de saint Filbert à Noirmoutier, par M. *J.-D.*, 314-318. — Un saint breton et vendéen, 467-470.

Études et documents historiques. — Eloge historique de Dom Lobineau, prononcé à Saint-Jacut, le 3 mai 1886, par M. *Arthur de la Borderie*, 5-26. — Jeanne d'Arc à Domrémy, par M. *le vicomte H. de la Villemarqué*, 66-72. — Guillemot, par M. *Georges de Cadoudal*, 81-98, 189-203. — Lettres inédites de la Tour d'Auvergne, communiquées par M. *Arthur de la Borderie*, 99-104. — La Course et les Corsaires, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 161-188, 297-308, 357-370, 422-450. — Tous les seigneurs étaient-ils nobles ? Non, par M. *J. Trévédy*, 206-220, 262-280. — Les dates de la vie de saint Yves, par M. *Arthur de la Borderie*, 241-261, 329-341. — Les Sévigné oubliés. — Les malheurs d'un Montmoron, par M. *F. Saulnier*, 409-421.

Biographie. — Mgr du Fougerais, par M. *l'abbé Paul Pâris-Jallobert*, 152-153. — M. Léon de Cussé, 15. — M. Eugène de Fontaines, 156-157. — Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz, 157-158. — M. Hippolyte du Cleuziou, 407. — M. Jules Rieffel, 486.

Critique historique. — *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, de M. René Kerviler, par M. *Tamizey de Larroque*, 142-145. — *La France artistique et pittoresque*. I. *La Bretagne : Le pays de Léon*, de M. H. du Cleuziou, par M. *Henri Finistère*, 225-228. — *Les familles françaises à Jersey pendant la Révolution*, de M. le comte R. de l'Estourbeillon, par M. *René de la Ferté*, 309-313. — *Les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal*, de M. E. Cartailhac, par M. *Paul du Chatellier*, 381-382. — *Statistique historique et monumentale de l'arrondissement de Redon*, de M. l'abbé Guillotin de Corson, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 382-383. — *Bretagne et Bretons*, de M. Robert Oheix, par M. *Louis de Kerjean*, 385-388.

Faits contemporains. — Chronique de juillet (le Congrès archéologique de France), par M. *Alcide Leroux*, 73-79 ; — d'août, par M. *Louis de Kerjean*, 154-157 ; — de septembre (le Congrès de Pontivy), 231-238 ; — d'octobre (l'Exposition de Nantes : Art rétrospectif, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 318-321 ; — Beaux-Arts, par M. *Louis le Lasseur de Ranzay*), 321-326 ; — de novembre (l'Exposition des Beaux-Arts à Nantes (fin), par M. *Louis le Lasseur de Ranzay* ; — le Congrès des Catholiques de l'Ouest, par M. *l'abbé P. Teulé*), 390-405. — Programme du XXIXe congrès de l'Association bretonne, 158-159.

LITTÉRATURE.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Misanthrope, par M. *Alfred de Courcy*, 27-39.—Lettres de Paul Baudry, publiées par M. *Emile Grimaud*, 40-55, 462-463. — A bâtons rompus, par M. *Henri Finistère*, 105-121. — Pensées, par *Marie Jenna*, 133-136. — La Marquise, par M. *J.-G. Ropartz*, 221-224. — De Marseille au Havre par le chemin des écoliers, par M. *Charles Doynel*, 289-296, 342-356.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Galerie des poètes bretons : M. Rabuan du Coudray, par M. *Adolphe Orain*, 137-141. — Les Sévigné oubliés. — Souvenirs du XVIIe siècle. IV. Les malheurs d'un Montmoron, par M. *F. Saulnier*, 409-421.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Essais de critique*, de M. Charles Fuster, par M. *Olivier de Gourcuff*, 145-149. — *L'Epopée biblique*, de M. l'abbé A. Ollivier, par M. *l'abbé J. Dominique*, 228-230. — *Excursion pittoresque et archéologique à la baie de Bourgneuf : Sainte-Mdrie de Pornic*, de M***, par M. *Olivier de Gourcuff*, 313-314. — *Promenades dans Quimper*, de M. J. Trévédy, par M. *Arthur de la Borderie*, 375-379. — *L'Indiana*, de l'auteur d'*Une Femme apôtre*, par M. *l'abbé P. Teulé*, 379-380. — *Nouvelles douanières*, de M. Eugène Roulleaux, par M. *Louis de Kerjean*, 383-384. — *Dieu et le Roi*, poésies, de M. Emile Grimaud, par M. *A. de Kermainguy*, 471-474.

POÉSIE.

Le Conscrit, par Mme *Sophie Hüe*, 128-129. — Toujours Vendéen ; — Une inscription, par M. *Emile Grimaud*, 130-132. — Une promesse, par M. *Emile Grimaud*, 204-205. — *Ultima verba*, par M. *Hippolyte Minier*, 281-287. — Le Legs de Chantilly, par M. *Emile Grimaud*, 288. — Les Revenants, par M. *Charles Bourgault-Ducoudray*, 371-372. — La Bretagne, par M. *le comte de Saint-Jean*, 372-373. — Le Chant des Bretons, par Mme *Sophie Hüe*, 373-374. — Le Nom de la « bonne Duchesse », par Mme *Sophie Hüe*, 451-452. — Aux missionnaires, par M. *Louis le Lasseur de Ranzay*, 453.

SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Le Congrès archéologique de France, par M. *Alcide Leroux*, 73-79. — Collection locale des Cléons, Haute-Goulaine, près Nantes, de M. Félix Chaillou, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 145-146. — L'Exposition de Nantes : Art rétrospectif, par M. *S. de la Nicollière-Teijeiro*, 318-321 ; — Beaux-Arts, par M. *Louis le Lasseur de Ranzay*, 321-326. — Le vandalisme municipal et l'anti-vandalisme, par M. *Arthur de la Borderie*, 454-461.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 160, 240, 328, 408.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS

BIRÉ (Anatole). — L'*Abbesse de Jouarre*, drame, par Ernest Renan, 476-480.

DE LA BORDERIE (Arthur). — Eloge historique de Dom Lobineau, prononcé à Saint-Jacut, le 3 mai 1886, 5-26. — Lettres inédites de la Tour-d'Auvergne, 99-104. — Les dates de la vie de saint Yves, 241-261, 329-341. — *Promenades dans Quimper*, par M. J. Trévédy, 375-379. — Le vandalisme municipal et l'anti-vandalisme, 454-461. — A nos lecteurs. Avis important, 488.

BOURGAULT-DUCOUDRAY (Charles). — Les revenants, poésie, 371-372.

DE CADOUDAL (Georges). — Guillemot, 81-98, 189-203.

DU CHATELLIER (Paul). — *Les âges préhistoriques de l'Espagne et du Portugal* par M. E. Cartailhac, 381-382.

DE COURCY (Alfred). — Misanthrope, 27-39.

D. (J). — La fête de la translation des reliques de saint Filbert à Noirmoutier, 314-318.

DOMINIQUE (abbé J.). — *L'Épopée biblique*, par M. l'abbé A. Ollivier, 228-230.

DOYNEL (Charles). — De Marseille au Havre par le chemin des écoliers, 289-296, 342-356.

DE LA FERTÉ (René). — *Les Familles françaises à Jersey pendant la Révolution*, par M. le comte R. de l'Estourbeillon, 309-313.

FINISTÈRE (Henri). — A bâtons rompus, 105-121. — *La France artistique et pittoresque : Le pays de Léon*, par M. H. du Cleuziou, 225-228.

DE GOURCUFF (Olivier). — *Essais de critique*, par M. Charles Fuster, 145-149. — *Excursion pittoresque et archéologique à la baie de Bourneuf : Sainte-Marie de Pornic*, par M***, 313-314.

LE GOUVELLO (vicomte Hippoly [illegible]). — La Retraite et ses fondateurs (suite), 122-127.

DE GRANGES DE SURBÉRES (M[illegible]). — *Tercerat et la France Juive*, 464-466.

GRIMAUD (Émile). — Lettres de Paul Baudry, 40-55, 462-463. — Poésie : [illegible] Vendéen! 130-132; — Une inscription, 132; — Une promesse, 204-205; — Le Legs de Chantilly, 288.

HUE (Mme Sophie). — Le Conscrit, 128-129. — Le Chant des Bretons, 373-374. — Le nom de la « bonne Duchesse, » poésie, 451-452.

De Kerjean (Louis). — Chronique d'août, 154-157. — *Nouvelles douanières*, par M. Eugène Roulleaux, 383-384. — *Bretagne et Bretons*, par M. Robert Oheix, 385-388.

De Kermainguy (A). — *Dieu et le Roi*, poésies, par M. Émile Grimaud, 471-474.

Le Lasseur de Ranzay (Louis). — Les Beaux-Arts à l'Exposition de Nantes. (Chronique d'octobre et de novembre). 321-326, 390-400. — Aux missionnaires, sonnet, 453.

Leroux (Alcide). — Le Congrès archéologique de France (chronique de juillet), 73-79.

Lucas (Abbé Yves-Marie). — L'église de Tréguier, (fin), 56-65.

Marie Jenna. — Pensées, 133-136.

Minier (Hippolyte, — *Ultima verba*, poésie, 281-287.

De la Nicollière-Teijeiro (Stéphane.) — *Collection locale des Cléons, Haute-Goulaine, près Nantes*, par M. Félix Chaillou, 145-146. — La Course et les Corsaires, 161-188, 297-308, 357-370, 422-450. — L'Art rétrospectif à l'Exposition de Nantes, (chronique d'octobre), 318-321. — *Statistique historique et monumentale de l'arrondissement de Redon*, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 382-383.

Orain (Adolphe). — Galerie des poètes bretons : M. Rabuan du Coudray, 137-141.

Paris-Jallobert (Abbé Paul). — Mgr du Fougerais, 152-153.

Ropartz (J.-G). — La marquise, nouvelle, 221-224.

De Saint-Jean (comte). — La Bretagne, poésie, 372-373.

Saulnier (Frédéric). — Les Sévigné oubliés. Souvenirs du XVIIe siècle. — IV. Les malheurs d'un Montmoron, 409-421.

Tamizey de Larroque. — *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, par M. René Kerviler, 142-145.

Teulé (abbé P.). — L'*Indiana*, par l'auteur d'*Une femme apôtre*, 379-380. — Le Congrès des catholiques de l'Ouest, 390-405.

Trévédy (J). — Tous les seigneurs étaient-ils nobles ? Non, 206-220, 262-282.

De la Villemarqué (Vicomte H.). — Jeanne d'Arc à Domrémy, 66-72.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

Abbesse (l') de Jouarre, drame en cinq actes, en prose, par Ernest Renan, 476-480.

Ages (les) préhistoriques de l'Espagne et du Portugal, par R. Cartailhac, 381-382.

Bretagne et Bretons, par Robert Oheix, 385-388.

Chroniques de Bas-Poitou, par de Thiverçay, 485.

Collection locale des Cléons, Haute-Goulaine, près Nantes, par Félix Chaillou, 145-146.

Dieu et le Roi, poésies, par Emile Grimaud, 471-474.

Epopée (l') biblique, par l'abbé A. Ollivier, 228-230.

Essais de critique, par Charles Fuster, 145-149.

Excursion pittoresque et archéologique à la baie de Bourgneuf : Sainte-Marie de Pornic, par M. ***, 313-314.

Familles (les) françaises à Jersey pendant la Révolution, par le comte R. de l'Estourbeillon, 309-313.

France (la) artistique et pittoresque : Le pays de Léon, par H. du Cleuziou, 225-228.

France (la) juive, par Edouard Drumont, 464-466.

Indiana (l'), par l'auteur d'*Une Femme apôtre*, 379-380.

Nouvelles douanières, par Eugène Rouleaux, 383-384.

Promenade dans Quimper, par J. Trévédy, 375-379.

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, par René Kerviler, 142-145.

Statistique historique et monumentale de l'arrondissement de Redon, par [illegible] Guillotin de Corson, 382-383.

FIN DU TOME SOIXANTIÈME.

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.